ÉCOLE FRANÇAISE DE ROME

MÉLANGES

D'ARCHÉOLOGIE ET D'HISTOIRE

XXXVIII^e Année — 1920

200123
26.1.26

PARIS
ANCIENNE LIBRAIRIE FONTEMOING & C^IE
E. DE BOCCARD, SUCCESSEUR
1, rue de Médicis

ROME
SPITHÖVER, Place d'Espagne.

D
111
E4
t38

A

MONSEIGNEUR

LOUIS DUCHESNE

POUR LE VINGT-CINQUIÈME ANNIVERSAIRE

DE SA DIRECTION

LES MEMBRES

DE L'ÉCOLE FRANÇAISE

DE ROME

EN TÉMOIGNAGE

DE LEUR RESPECTUEUX ATTACHEMENT

XVI AVRIL MCMXX

LA DÉCOUVERTE DU RHIN [1]

A la mémoire de mon camarade de l'Ecole française de Rome, De Pachtère, *tombé glorieusement en Macédoine, à la tête de sa compagnie. En souvenir de son article* La découverte du Danube, *publié dans les* Mélanges, *1908, p. 79-87.*

Héritière de la civilisation hellénique, ayant reçu de la Grèce le fonds de connaissances sur lequel elle vécut jusqu'à sa ruine, Rome a longtemps ignoré les régions de l'Europe centrale. Elle n'apprit à les connaître qu'au moment où, pour la défense de l'Italie, il lui fallut les conquérir. C'est la guerre qui lui en a imposé la découverte.

Les Athéniens du V^e^ s. ne possédaient, des pays de l'Ouest et du Nord, qu'une notion extrêmement vague. Leur curiosité était, d'ailleurs, attirée bien plus vivement du côté du Sud et de l'Est : vers l'Egypte dont ils admiraient la très vieille civilisation et, surtout, vers l'Empire Perse, leur dangereux ennemi. Ils cherchaient aussi des précisions touchant les montagnes de Thrace d'où leur venait l'or [2], ou les terres cimmériennes qui exportaient le blé. Mais que leur importaient les régions lointaines peuplées de Barbares avec lesquels on n'avait aucune relation !

[1] Premières leçons du *Cours d'Antiquités rhénanes* professé à l'Université de Strasbourg, novembre 1919.

[2] Cf. P. Perdrizet, *Scaptesylé,* in *Klio,* 1910, p. 1-27.

Pour trouver quelques indications sur les pays du continent européen, il nous faut remonter au delà de l'époque classique. L'Ionie, du VIII^e^ au VI^e^ siècle avant notre ère, semble, en effet, avoir cherché bien plus activement que l'Athènes du V^e^ s. à connaître l'ensemble du monde habité jusqu'à ses extrémités septentrionales. C'était le temps, en effet, où les colons partis des rivages de la Méditerranée orientale s'efforçaient sans cesse de dépasser, dans la direction de l'Ouest, les expéditions parties avant la leur. L'exploration et la description de toute la terre ne pouvait donc manquer de solliciter l'imagination de ceux qui restaient au foyer de la cité aussi bien que de ceux qui partaient coloniser au loin.

C'est ainsi qu'Homère et ses épigones avaient trouvé, autrefois, un public singulièrement avide de récits touchant les mers et les terres exotiques. Leur géographie est œuvre de poètes, sans doute, mais de poètes qui se sont ingéniés à recueillir les échos d'une tradition déjà ancienne, constituée et sans cesse enrichie par les marins et les commerçants. Tout n'y est certainement pas pure invention. Les Lestrygons, par exemple, sont un peuple imaginaire, mais la mention de l'été boréal, faite à propos de leur pays, correspond bien à une réalité observée : « Là le pasteur qui rentre appelle » le pasteur qui sort en l'entendant. Là le pasteur qui ne dort » pas gagne un double salaire, en menant paître les bœufs d'abord » et, ensuite, les troupeaux aux blanches laines, tant les chemins » du jour sont proches des chemins de la nuit » [1].

En même temps que les produits du Nord, comme l'ambre, ou du Couchant, comme l'étain, l'Ionie recevait, en effet, au moins quelques renseignements sur ces régions mystérieuses. Ses aèdes en tissaient leurs légendes, les savants les rassemblaient et les élaboraient.

[1] *Odyssée*, X, 81-86.

Les géographes de l'école de Milet purent de la sorte graver les premières cartes du monde et y figurer les continents, entourés de tous côtés par le fleuve Océan. Il fallut attendre l'époque d'Auguste et Agrippa pour que l'antiquité reprît ce travail.

La critique négative d'Hérodote marque donc très nettement, en ce qui concerne la connaissance de l'Europe centrale, une régression. Pour longtemps, le rationalisme pur du V^e^ siècle fit tort à la connaissance expérimentale de la géographie.

« Je ris, disait Hérodote, quand je vois ceux qui décrivent le » tour de la terre (il y en a beaucoup) et qui le font sans s'ap- » puyer d'observations intelligentes. Quelques uns représentent l'O- » céan entourant la terre, ronde comme si l'on l'eût faite au tour ; » ils supposent aussi que l'Europe a la même étendue que l'Asie . . . » S'il est vrai qu'il y ait des Hyperboréens, il doit exister aussi » des Hypernotiens » [1].

Ces propositions, qu'Hérodote croyait pouvoir reprocher à ses prédécesseurs ioniens, ne nous paraissent plus aujourd'hui matière à dérision. Combien plus déconcertantes nous semblent, au contraire, les conceptions géographiques d'Hérodote lui-même, si habilement déduites soient-elles d'observations intelligentes.

Hérodote, en effet, connaissait assez exactement la basse vallée du Danube. Accordons-lui même que l'Alpis et la Carpis, qu'il cite comme affluents occidentaux de l'Ister (le Danube), soient bien des noms de rivières et non pas, comme on le lui a reproché, des noms de montagnes pris pour ceux de cours d'eau. Il semble cependant bien difficile de ne pas lui imputer à erreur l'indication que l'Ister prend sa source près de la ville de Pyréné chez les Celtes. La cause de cette erreur c'est précisément le scepticisme qui lui fit révoquer en doute l'existence des Monts Rhipées dont parlaient ses devanciers ioniens et qui représentent probablement

[1] Hérodote, IV, 36.

les Alpes [1] ; ces monts situés au centre de l'Europe « du haut desquels souffle le vent du nord, que la neige ne quitte jamais » [2] et au delà desquels habitent ces Hyperboréens, par Hérodote réputés mythiques. Les monts de l'Europe centrale supprimés, il fallait, en effet, aller chercher la source du Danube dans les seules montagnes connues de l'Occident, les Pyrénées. Le nom de ces montagnes dont le pied baigne dans la Mer Intérieure ne pouvait être ignoré en Grèce. Hérodote, nous ne savons pour quelle raison, l'a pris pour celui d'une ville.

Un siècle environ après Hérodote, Aristote possède quelques notions nouvelles touchant le centre de l'Europe. Il ne nie plus l'existence des Monts Rhipées « malgré toutes les fables qu'on en raconte ». Il mentionne en outre une forêt Ἀρκύνια — la forêt Hercynienne — « région montagneuse d'où viennent la plupart des grands fleuves qui coulent vers le nord ». Il connaît même la perte du Rhône chez les Ligures [3]. Mais il rejette les Monts Rhipées au nord de la forêt Hercynienne ; sa géographie du continent demeure donc assez incohérente et confuse. Les Grecs de Marseille, d'Antibes et de Nice, par l'intermédiaire de qui la connaissance des accidents du Rhône a dû parvenir à Athènes, auraient pu cependant fournir également au philosophe quelques renseignements précis sur le grand massif central de l'Europe dont les crêtes, couvertes de neige jusqu'en mai, dominent au loin la mer. Depuis près de trois cents ans, des Grecs sont installés aux portes de l'Occident et entretiennent des relations, le plus souvent amicales, avec les indigènes ; depuis un demi-siècle, des Barbares venus de l'intérieur des terres celtiques

[1] Cette identification des Monts Rhipées et des Alpes se trouve formulée par Posidonius (Ier s. av. notre ère), cité par Athenée, 6, 23, p. 233.

[2] Etienne de Byzance, s. v. Ὑπερβόρειοι, citant Damaste de Sigée écrivain du Ve s. av. notre ère.

[3] *Météorologiques*, I, 13, 19-20. Cf. d'Arbois de Jubainville, *Principaux auteurs de l'Antiquité à consulter sur l'Histoire des Celtes, Cours de Litt. Celt.*, XII. p. 52. 53.

se sont abattus sur le monde méditerranéen. Ils ont pris Rome; le long de la mer Adriatique, ils ont pénétré dans le Samnium; ils ont paru en Campanie, ils se mêlent aux guerres des Grecs de Sicile. Ils vont déléguer des ambassadeurs à Alexandre et le plus savant des Grecs n'a encore rien recueilli de précis touchant leur pays d'origine!

* * *

C'est à ce moment, vers l'année même où mourut Aristote (322 av. J. C.), qu'un autre Grec, un Grec d'Occident, dont nous ne connaissons que le nom, le marseillais Pytheas, réalisa, à l'occident et au nord de l'Europe, le plus complet des voyages d'exploration dont l'antiquité classique nous ait transmis le souvenir.

Pytheas fit, par mer, le tour des côtes de l'Océan. A vrai dire, il avait eu, dans ces parages, des prédécesseurs méditerranéens, les Phéniciens et, plus spécialement, les Carthaginois. Sans doute et depuis longtemps, la grande route maritime qui conduisait aux îles de l'étain était-elle fréquentée par les navigateurs de Tyr, de Carthage et de Cadix. Le pourtour de l'Europe leur était parfaitement connu. Un peu avant Hérodote, vers l'an 500 avant notre ère, l'amiral carthaginois Himilcon avait rédigé le Périple de Cadix à la mer du Nord. Traduit en grec, ce périple était connu, au III[e] s. avant notre ère, du bibliothécaire du roi d'Egypte Ptolemée III, Eratosthènes. Bien plus tard, au IV[e] s. de notre ère, Festus Avienus décrivant les côtes de l'Océan, le cite comme sa source principale [1]. Nous ne connaissons que de trop rares fragments du récit de Pytheas pour discerner dans quel mesure le Marseillais suivit le Carthaginois. Il est probable, en tout cas, qu'il ne dut de pouvoir recommencer pour son compte le voyage d'Hi-

[1] *Ora maritima*, v. 117.

milcon qu'à l'affaiblissement de la puissance carthaginoise dans la Méditerranée occidentale à la fin du IV[e] s. avant notre ère [1].

Après avoir contourné les Iles Britanniques, Pytheas mit le cap à l'est vers les rivages de l'ambre. On ne saurait affirmer qu'il ait pénétré dans la Baltique, mais il aborda chez le peuple des Gutons ou Teutons, qui trafiquait de l'ambre [2]. Il débarqua de même et, semble-t-il, voyagea en Norwège. Soit à l'aller, soit plutôt au retour, il ne put manquer d'apercevoir les embouchures des grands fleuves, Rhin et Meuse, qui coupent le rivage de la mer du Nord. Mais ces terres basses, mal séparées des eaux, vides d'habitants, au dire d'Himilcon, et où les Celtes venaient d'exterminer les Ligures [3], n'avaient rien qui pût tenter sa curiosité.

C'était la première fois qu'un Grec rapportait, du fleuve Océan et des terres qu'il baignait, des nouvelles précises. « Je n'ai jamais » pu, malgré mes recherches, disait autrefois Hérodote, trouver une » personne qui ait vu elle-même s'il existait une mer de ce côté » de l'Europe ». [4]. Pytheas avait vu de ses propres yeux. Sur ce monde de l'étain et de l'ambre, il donnait non seulement des détails absolument nouveaux mais des indications de distance et des mesures. Pytheas avait découvert l'Océan du nord. Ses constatations pouvaient permettre à des savants, comme Timée et Eratosthènes, de déterminer l'étendue du continent entre les rivages méditerranéens et la mer de l'ambre, de concevoir, par conséquent, l'immensité du domaine celtique et d'imaginer le cours des grands

[1] Sur Pytheas, voir C. Jullian, *Journal des Savants,* 1905, p. 95 sqq.

[2] Pline, *Hist. Nat.,* XXXVII, 35; Diodore, V, 33, 1-5. Cf. d'Arbois de Jubainville, *Rev. Celtique,* 1891, p. 13.

[3] Avienus, *Ora maritima,* v. 130-134:

> Ab insulis Oestrymnicis lembum audeat
> urgere in undas, axe qua Lycaonis
> rigescit aethra, caespitem Ligurum subit
> cassum incolarum: namque Celtarum manu
> crebris dudum praeliis vacuata sunt.

[4] III, 115.

fleuves issus des montagnes de l'Europe centrale. Mais sur l'intérieur des terres, les récits du marin ne procuraient aucune information précise. Du monde continental on ne distinguait encore que la façade sur l'Océan extérieur.

* * *

Pour de plus amples détails, il nous faut recourir aux poètes. On discutait beaucoup, au III^e^ siècle avant notre ère, sur l'exactitude géographique de l'ancienne épopée. Les savants du Musée, en général, se montraient fort sceptiques : « Le théâtre des erreurs d'Ulysse, raillait Eratosthènes, vous le trouverez le jour où vous aurez trouvé aussi l'ouvrier corroyeur qui a cousu l'outre des vents ! »[1]. L'école de Pergame, par contre et, avec elle, les Stoïciens, croyaient à l'exactitude topographique des vieux poèmes, tout comme de nos jours M. Victor Bérard. Si l'épopée avait été autrefois géographie, la géographie pouvait, à nouveau, devenir épopée. Les anciennes légendes des courses d'Hercule à travers le monde, des erreurs d'Ulysse et des voyages des Argonautes se trouvaient remises à la mode[2]. Pour les renouveler et les amplifier, on eut recours, non seulement aux récits d'explorateurs comme Himilcon et Pytheas, mais aussi à la tradition orale plus ou moins fabuleuse, constituée par les relations, commerciales ou autres, du monde grec avec le continent barbare. Ainsi naquirent les « tours du monde » héroïques attribués le plus souvent aux Argonautes.

A ces Argonautes, les uns faisaient remonter le Tanaïs jusqu'à sa source pour s'embarquer à nouveau sur un autre fleuve et revenir à la Méditerranée par l'Océan et Gadès. Les autres dirigeaient leur itinéraire vers l'ouest et, de l'Ister, les ramenaient à l'Adriatique par

[1] Strabon, I, 2, 15.
[2] Voir S. Reinach, *Les Hyperboréens*, in *Rev. Celt.*, 1891, p. 163.

un autre bras [1]. Apollonius de Rhodes leur imagina, au cœur même de l'Europe, un voyage encore plus compliqué.

Au IV^e^ Chant des *Argonautiques*, Jason et ses compagnons partent de Corcyre [2]. Poussés par le vent, ils arrivent, au fond du golfe adriatique, aux îles Electrides et s'engagent dans le fleuve Eridan, là où Phaéton, frappé de la foudre, fut pleuré par ses sœurs. Remontant le courant, ils arrivent au Rhône qui prend sa source aux extrémités de la terre, près des portes de la Nuit. Venant de cette contrée lointaine, le fleuve se divise en trois bras : le premier s'écoule vers l'Océan ; le second, celui que viennent de remonter les Argonautes, se jette dans la mer Ionienne ; le troisième, le Rhône, se dirige vers la mer de Sardaigne et, dans un golfe immense, répand ses flots par sept bouches.

C'est dans le premier de ces bras, celui qui se dirige vers le nord et l'Océan, que s'aventure le navire Argo. Il traverse tout d'abord d'immenses lacs orageux qui s'étendent au loin dans le pays des Celtes. Il risquait d'être entraîné vers l'Océan d'où il ne serait jamais revenu, si Héra, descendant tout à coup du ciel, n'eût, du haut des Monts Hercyniens, fait retentir l'air d'un cri qui remplit les héros d'épouvante, en même temps que, repoussant le navire, elle lui faisait prendre le chemin du retour. A la faveur d'un nuage dont les enveloppa la déesse, les Argonautes purent traverser sans être aperçus les nombreuses tribus des Celtes et des Ligyens (Ligures) et parvenir heureusement en Méditerranée pour se reposer aux îles Stoechades (îles d'Hyères).

Ne nous hâtons pas de tourner en dérision ce système d'un fleuve à trois bras déversant ses eaux dans trois mers différentes. Des détails précis comme la mention de ces « lacs orageux qui s'étendent au loin dans le pays des Celtes » et celle des Monts Hercyniens, au nord de cette région, suffisent à indiquer que tout n'est

[1] Diodore, IV, 56, 4 et 7-8.
[2] V. 566 sqq.

pas imagination dans la géographie d'Apollonius. Le Pô, continué par le Tessin, ne nous conduit-il pas au voisinage immédiat des sources du Rhône et du Rhin, aux flancs du Saint-Gothard? Rien n'interdit de reconnaître le Rhin dans le bras septentrional du grand fleuve européen, celui qui aurait entraîné les Argonautes jusqu'à l'Océan. L'apparition de Héra, intimant l'ordre du retour, se localiserait, en ce cas, au sortir du lac de Constance, vers le confluent de l'Aar, un peu avant Bâle et le coude du Rhin entre le Jura et la Forêt-Noire.

Mais si Apollonius peut sembler connaître les sources des grands fleuves et leur direction générale, il en représente le caractère et l'aspect de la façon la plus inexacte. Tout d'abord, il supprime les Alpes. Comme Aristote, il ne mentionne, en ces parages, que la seule forêt Hercynienne. En second lieu, il fait communiquer les fleuves entre eux. Ne connaissant d'autres cours d'eau que les modestes torrents de leur pays, ou l'immense fleuve tropical qu'est le Nil, maître de la plaine d'Egypte, et dont ils ignoraient d'ailleurs la source, les Grecs ne pouvaient imaginer des bassins fluviaux fermés et étroitement circonscrits de montagnes. Un grand fleuve, pour eux, était une sorte de bras de mer. De même que la plupart des mers communiquent entre elles, les grands cours d'eau du continent devaient donc s'unir les uns aux autres. Tels étaient, suivant la légende, les fleuves des Enfers. Tels ils imaginaient les fleuves de l'Occident. Ce ne devaient être que les ramifications, à travers les terres, du fleuve Océan qui entourait le monde.

Les renseignements, si incomplets, que possédaient Apollonius et ses contemporains sur les terres et les eaux du centre de l'Europe, provenaient, suivant toute vraisemblance, d'une tradition très sommaire, signalant les grandes voies du commerce italo-étrusque avec les Celtes. Ces voies, en effet, suivent le cours des fleuves, longent les rives des lacs, contournent les forêts ou plutôt se trouvent arrêtées par elles, tandis qu'elles franchissent les montagnes.

C'est pourquoi l'itinéraire des Argonautes mentionne les fleuves, les lacs et la forêt Hercynienne, tandis qu'il néglige les Alpes. Cet itinéraire, a fait remarquer M. Jullian, n'est autre que celui des marchands qui, dès le VI^e^ siècle avant notre ère, ont introduit en Suisse, dans la vallée du Rhin et les provinces limitrophes, tant d'objets de fabrication grecque et étrusque. Par la vallée du Pô, ce commerce arrivait au Gothard. De là, par la vallée du Rhône, la rive nord du lac Léman et le lac de Neuchâtel, il atteignait la station fameuse de La Tène, entrepôt commercial de première importance, sans doute aussi poste de péage que ne pouvaient dépasser les étrangers. L'apparition d'Héra, repoussant le navire vers le sud symboliserait cette interdiction [1].

Pour n'être pas entièrement fausse, au moins dans ses grandes lignes, cette géographie romanesque d'origine commerciale n'en demeure pas moins énigmatique, imprécise et incomplète. Elle ne donne de la réalité qu'une image très approximative. On s'explique aisément la sévérité des savants à son égard.

Quatre-vingts ans environ après Apollonius, vers l'an 150 avant notre ère, Polybe, qui avait voyagé non seulement dans le nord de l'Italie et en Espagne, mais aussi dans le midi de la Gaule, sans cependant s'éloigner de la Méditerranée, avoue ne rien savoir du continent européen à partir du fleuve Narbon (l'Aude), un peu à l'ouest de Marseille et des Bouches du Rhône. Peut-être, ajoute-t-il, des recherches ultérieures finiront-elles par nous apprendre quelque chose de toutes ces régions de l'Ouest et du Nord, mais « tous ceux qui, de son temps, en parlent ou en écrivent ne sont pas mieux renseignés que lui et ne débitent que des fables » [2]. Ce jugement

[1] C. Jullian, *La route des Argonautes et La Tène,* in *Revue des Etudes Anciennes,* 1906, p. 117-118. Cf. Déchelette, *Manuel d'Arch. Préhist.*, II, 3, p. 935 sqq. et carte V : *carte des trouvailles d'objets grecs, italo-grecs et étrusques.*

[2] *Hist.*, III, 37, 11-38, 2.

s'applique à Apollonius, à ses émules et à ses successeurs, dont les historiens de l'époque d'Auguste, comme Diodore, connaissent et discutent encore les conceptions [1].

* * *

Les événements dont Polybe écrit l'histoire n'avaient cependant pu manquer d'attirer l'attention du monde classique vers ces pays encore mystérieux. Dès 232, Rome entreprend la conquête de la Gaule Cisalpine et voici qu'au secours des Celtes d'Italie, elle voit accourir des bandes barbares d'une espèce nouvelle, les Gésates. Ils venaient de la vallée du Rhône et des régions alpestres, dit Polybe [2]. Ils arrivaient du Rhin, raconte Properce [3]; c'étaient déjà des Germains, affirment les Fastes Capitolins [4]. Properce avait fort probablement raison [5]; mais c'est lui qui, par conjecture, introduit le nom du Rhin dans la tradition, de même que les Fastes transforment arbitrairement les Gésates en Germains. Les Romains du III[e] siècle ne connaissaient encore ni Rhin, ni Germains [6]. Vers 220, les armées de Rome atteignent le pied des Alpes, depuis Côme jusqu'au Var; en 218 Annibal franchit le Rhône, puis le col du Mont Genèvre.

Aussi l'œuvre de Polybe marque-t-elle un progrès sensible des connaissances géographiques. C'est Polybe qui, le premier des auteurs anciens que nous connaissons, nomme les Alpes [7]. Il connait bien

[1] Diodore, IV, 56, 4 et 7-8.

[2] II, 22, 1-2.

[3] IV, 10, 39: *Claudius a Rheno trajectos arcuit hostes.*

[4] À l'année 222: M. Claudius Marcellus triomphe *de Galleis Insubribus et Germaneis.*

[5] Cf. Jullian, *Hist. de la Gaule,* I, p. 449, 450.

[6] Cf. Hirschfeld, *der Name Germani... und sein Aufkommen bei den Römern,* in *Festschrift für H. Kiepert,* p. 270 sqq. Le nom de Germains ne paraît pas dans la littérature avant César.

[7] II, 14, 6 et 8.

le Rhône dont il décrit le cours avec précision, depuis sa source, au nord du golfe adriatique, sur le versant septentrional des Alpes. Il cite également le nom des Eduens, qu'il appelle, semble-t-il, Ἄρδυες Κελτοί et qu'il sait habiter au nord de la vallée du Rhône [1]. Ce sont là, déclare-t-il, des découvertes toutes récentes [2]. Pour le reste, il avoue son ignorance. Nous sommes, on le voit, encore bien loin du Rhin.

Après Polybe, cinquante années s'écoulent, durant lesquelles Rome, maîtresse de la Grèce, s'engage de plus en plus vers l'Occident. En 125, elle commence la conquête de la Province de Gaule Transalpine. Quelques années plus tard, à partir de 113, les invasions des Cimbres et des Teutons lui font vivement sentir le danger, pour l'Italie, des immenses territoires inconnus qui ne suffisent plus aux agitations et aux violences des Barbares.

Après la victoire de Marius, en 101, elle se retrouve maîtresse de tout le midi de la Gaule, des Alpes à l'Océan. Mais les troubles civils ne tardent pas à absorber toute l'attention de ses chefs. La conquête du monde barbare d'Occident est remise à plus tard.

C'est sur ces entrefaites que le grand philosophe grec Posidonius d'Apamée vint visiter l'Italie, l'Espagne et la Gaule. Il se proposait de continuer l'histoire de Polybe, de l'an 145 à 82 avant notre ère. Il avait donc à narrer, entre autres choses, les guerres des Romains contre les Celtes transalpins et les invasions des Cimbres et des Teutons. De son œuvre, nous ne possédons plus que de trop rares fragments, cités par des écrivains postérieurs. Sur les Celtes, leurs mœurs et aussi leur histoire, ces fragments nous fournissent des renseignements extrêmement précieux par leur précision [3]. Ils nous montrent que Posidonius parcourut au moins cer-

[1] III, 47, 2, 3.
[2] III, 37, 11.
[3] C. Müller, *Fragmenta Hist. graec.*, éd. Didot, t. III, p. 259 sqq. Fragments du l. XXIII de l'Histoire de Posidonius.

taines parties de la Gaule, vivant parmi les indigènes, observant leurs coutumes, sollicitant leurs récits. C'est chez Posidonius également que les historiens de l'époque impériale ont dû puiser les indications qu'ils nous ont transmises sur les dix années de courses dévastatrices des Cimbres et des Teutons à travers l'Europe centrale et la Gaule [1].

Jusque là, le monde classique n'avait guère connu les Gaulois que chez lui, en agresseurs ou en bandes de mercenaires. Le premier, Posidonius vint les étudier dans leur pays d'origine, s'intéressa à eux, à leurs croyances, à leur civilisation, à leur passé et à leurs luttes soit entre eux, soit contre leurs voisins de l'Europe centrale.

Il serait invraisemblable que, en Gaule, Posidonius n'ait pas entendu parler du Rhin. Tout porte à croire, au contraire, qu'il dut, à plusieurs reprises, en mentionner le nom. C'est par Posidonius en effet, que nous connaissons la splendeur de l'empire arverne de Luern et de Bituit [2]. C'est donc à lui, fort probablement, qu'est emprunté le passage de Strabon, précisant que cet empire s'étendait depuis Marseille et le fleuve Narbon jusqu'aux Pyrénées d'une part, jusqu'à l'Océan et au Rhin d'autre part [3]. De même, lorsque Velleius Paterculus rapporte que les Cimbres et les Teutons ont passé le Rhin [4], c'est sans doute chez le premier historien des Cimbres et des Teutons, chez Posidonius, qu'il a trouvé ce renseignement. Admettons donc que Posidonius ait nommé le Rhin. Mais il reste à savoir ce que ce nom représentait pour lui.

Le nom du Rhin n'évoquait, dans l'esprit du philosophe stoïcien, qu'une notion assez vague, celle d'un des « cours d'eau situés aux

[1] Cette histoire devait se trouver au l. XXX; éd. Müller-Didot, III, p. 264; p. 284, fr. 75.

[2] Müller-Didot, *Fragm.*, III, p. 260, fr. 25.

[3] Strab., IV, 2, 3.

[4] Velleius, II, 8, 3.

» extrémités du monde ». C'est en ces termes, en effet, qu'il en parle, dans un des fragments que nous a conservés Athénée : « Dans les » fleuves les plus éloignés de la terre habitée, racontait Posido- » nius, roulent des pépites d'or que recueillent les hommes et les » femmes trop faibles pour tout autre travail. C'est ainsi que pro- » cèdent les Helvètes et divers autres peuples celtiques » [1]. La mention des Helvètes indique qu'il s'agit, entre autres fleuves, du Rhin. S'il avait possédé à son sujet des indications précises, Posidonius aurait certes employé une autre expression pour le désigner. Nous avons d'ailleurs toute raison de croire que sa géographie des pays celtiques demeurait rudimentaire. Sinon, comment Strabon lui aurait-il reproché d'ignorer, presque autant que ses devanciers, les parties occidentales et septentrionales de l'Europe ? « Il y a tout » lieu, déclare Strabon, de pardonner leur ignorance à Eratosthènes » aussi bien qu'à Dicéarque, car ils n'avaient pas pu visiter ces » régions. Mais comment ne pas la reprocher à Polybe et à Posi- » donius ? » [2]. Nous comprenons mieux, aujourd'hui, que Polybe n'avait pu s'écarter des rivages de la Méditerranée où dominaient les Romains, que Posidonius, à son tour, avait été contraint de borner ses voyages à la province romaine. L'un et l'autre avaient dû se contenter de décrire ce qui avait été conquis avant eux.

* * *

Posidonius appartenait à la génération qui précéda immédiatement celle de César ; il mourut vers le moment même où le proconsul s'apprêtait à conquérir la Gaule. Entre son voyage en Gaule et les premières campagnes de César les relations s'étaient multipliées entre Rome et les cités gauloises indépendantes. Une sorte de pénétration pacifique, faite d'intrigues et de relations commer-

[1] Athénée, VI, p. 233 *d* ; Müller-Didot, *Fragm.*, III, p. 273, col. 2.
[2] Strabon, II, 4, 2.

ciales, préparait l'annexion. Dès le temps de Marius, peut-être, les Séquanes, dont le territoire touchait au Rhin et qui avaient arrêté les Teutons échappés au massacre, avaient eu un roi honoré par le Sénat du titre d'ami [1]. A leur tour, les Eduens, ennemis des Séquanes, avaient été déclarés frères du peuple romain [2]. Plus tard encore, vers l'an 60, Rome était intervenue entre les Eduens et Arioviste [3]. Pour prix de sa retraite vers le Rhin le chef germain s'était vu reconnaître le titre de roi et d'ami [4]. Les Gaulois eux-mêmes devaient donc tenir le Sénat au courant des inquiétudes que leur causait le passage continuel de bandes germaniques en deçà du Rhin. D'autre part, les amis gaulois des Romains ne devaient pas manquer de voir arriver jusqu'à eux, avec leur pacotille, les fameux marchands italiens dont on connaît l'activité. Peut-être quelqu'un de ces négociants était-il même parvenu jusqu'au fleuve extrême de la Gaule, quoique la guerre fût continuelle de ce côté depuis une vingtaine d'années avant César et que les Germains, qui s'établissaient sur la rive gauche du fleuve, n'aient pas joui d'une bonne réputation d'hospitalité pour les commerçants étrangers.

Quoi qu'il en fût et quelles que soient les lacunes de notre documentation, il ne semble pas qu'après Posidonius et avant César, aucun témoignage faisant autorité ait apporté au monde classique, touchant le Rhin, son cours et sa vallée, les précisions qui faisaient défaut chez le plus récent des grands historiens grecs.

La campagne de César contre les Helvètes, au printemps de l'année 58, a pour théâtre, d'abord les confins de la province romaine, le long du Rhône, puis la grande route de la Saône, chez les Eduens. Elle se déroule donc en terrain connu ; mais elle était

[1] César, I, 3.

[2] Jullian, *Hist. de la Gaule,* III, p. 28.

[3] Nous trouvons, à cette occasion, l'éduen Diviciac installé à Rome. Arioviste lui-même semble y avoir envoyé des ambassadeurs: cf. Jullian, *Hist. de la Gaule,* III, p. 163 sqq. et 141 sqq.

[4] César, I, 35, 43.

terminée au début de l'été. Dès lors, à Bibracte, César passe juillet et août à se renseigner. Il fait parler les Gaulois, écoute les doléances de Diviciac touchant le danger du Rhin ouvert à Arioviste. Il négocie avec Arioviste, lui demande de respecter la frontière du fleuve. Les nouvelles qui arrivent chaque jour ne parlent que du Rhin : quinze mille Harudes, puis de nouveau vingt-cinq mille viennent de le franchir; cent mille Suèves se préparent à en faire autant plus au nord; les masses innombrables des Germains vont les suivre. Arioviste lui-même vient de passer le fleuve [1]. A force d'en entendre parler, César dut, au cours de ces quelques semaines, apprendre à connaître le Rhin mieux que si Posidonius ou quelque autre l'avait autrefois soigneusement décrit. Ce n'est certes pas au hasard qu'il se met en route vers le Rhin. Mais ce fleuve qui remplit les discours des Gaulois, il est le premier à en savoir quelque chose de précis et nul des Grecs ou des Romains ne l'a encore aperçu.

Pour l'armée, pour les officiers même de l'entourage immédiat de César, la région vers laquelle on se dirige, l'ennemi que l'on va combattre, tout, demeure l'inconnu. Et César, dans ses *Commentaires*, se complaît à souligner son audace en insistant sur l'épouvante de sa troupe. Au cours d'un repos à Besançon, l'armée apprend le but de la nouvelle campagne. « Les soldats cherchaient à » se renseigner; les Gaulois et les mercantis leur faisaient des récits » terrifiants de la taille gigantesque des Germains, de leur courage » extraordinaire et de leur entraînement à la guerre : souvent eux » mêmes s'étaient mesurés avec les Germains, jamais, disaient-ils, » ils n'avaient pu soutenir leur seul aspect et les éclairs que lan- » çaient leurs yeux... Une panique sans mesure s'empara de l'ar- » mée... les officiers s'ingéniaient à trouver des prétextes pour solli- » citer des congés... les hommes pleuraient, d'autres murmuraient...

[1] César, I, 30, 31; cf. Jullian, III, p. 223 sqq.

» tout le camp signait ses testaments... Les plus braves préten-
» daient redouter non pas tant l'ennemi que les embûches du che-
» min et l'immensité des forêts... On rapportait à César que les lé-
» gions refuseraient d'obéir à l'ordre de mouvement » [1]. On trouverait, si nos souvenirs sont exacts, un épisode du même genre dans le roman colonial de M. P. Adam, *La Ville Inconnue*, au moment où la colonne expéditionnaire apprend qu'elle va sortir des territoires connus pour s'aventurer dans l'inexploré.

La date exacte de la découverte du Rhin, peut être fixée au soir même, où, peut-être, au lendemain de la victoire remportée par César sur Arioviste vers la mi-septembre de l'année 58 [2]. Tandis que le chef germain cherchait abri de l'autre côté du fleuve, César lui-même, à la tête de sa cavalerie, en majeure partie gauloise, se dirigeait au galop vers le fleuve que son triomphe livrait enfin à Rome. Dans la plaine, au pied des Vosges, les légions achevaient de tout massacrer. A quelques milles de son armée, le proconsul contemplait, pour la première fois, le fleuve aux bras innombrables, ses halliers, sa large vallée verte se prolongeant à l'infini vers le nord et, au delà, vers l'est, la masse sombre de la forêt Hercynienne. Depuis la Saône, la marche de l'armée n'était pas seulement une expédition de guerre, c'était aussi une campagne d'exploration. César conquérait ces pays non seulement à Rome, mais à la connaissance du monde.

* * *

Les deux passages du Rhin, en 55 et en 53, continuent cette œuvre de découverte. Ils ressemblent à des reconnaissances en forces, bien plutôt qu'à des campagnes offensives. Si César s'était vraiment proposé un but militaire, pourquoi se serait-il, chaque fois,

[1] I, 39.
[2] Cf. C. Jullian, *Hist. de la Gaule*, III, p. 231 et 239.

empressé de repasser le fleuve, à la seule nouvelle que les Suèves s'apprêtaient à livrer bataille? Il voulait, nous dit-il, intimider les Germains [1]. Une courte apparition de 18 jours dans leur pays, suivie d'une prompte retraite, était propre, bien plutôt, à les enhardir et à les entrainer, à la suite des légions, sur la rive gauche du Rhin. Ce n'est pas pour vaincre, c'est simplement pour voir, que César a tenu à pénétrer en Germanie.

La double expédition en Bretagne eut exactement le même caractère. Pour satisfaire sa curiosité, peut-être en vue de plans grandioses pour l'avenir, César, entre deux campagnes, employait son armée et les moyens matériels dont il disposait à reconnaître les terres demeurées jusque-là mystérieuses à ses contemporains.

Mais il n'est pas un explorateur désintéressé, c'ést à dire animé seulement du désir de connaitre. La découverte de pays nouveaux n'est pour lui qu'un moyen de satisfaire son insatiable désir de gloire : « Vraiment, dit M. Jullian, il y avait dans ces étranges pays de Bretagne et de Germanie plus d'attraits et plus de terreurs que dans cet Orient où Pompée s'était taillé, à si bon compte, une renommée éternelle... Pour faire concurrence à ses deux amis, Crassus et Pompée, et à Alexandre même, César énumérait avec complaisance les horreurs grandioses du monde qu'il découvrait... » [2]. Il cherchait moins, semble-t-il, à observer qu'à étonner.

De là vient la médiocrité des renseignements géographiques des *Commentaires*. César, sur les bords du Rhin, ne témoigne pas de plus d'esprit critique que ses soldats à Besançon. « Il prend ça et là, chez les vieux écrivains grecs ou dans les propos de marchands, tous les récits et tous les mensonges qui se débitaient sur les peuples du nord et il les mêle à la narration de ses guerres avec une imperturbable gravité » [3]. Les romanciers alexandrins

[1] IV, 19.
[2] *Hist. de la Gaule*, III, p. 321, 322.
[3] C. Jullian, *ibid.*

avaient pu, avant lui, donner tout autant de détails que lui sur la forêt Hercynienne et sa faune fantastique : ce bœuf à tête de cerf qui n'a qu'une corne au milieu du front et l'alcès dont les pattes n'ont pas d'articulation [1]. Ses indications sur les mœurs des Germains qui ne cultivent ni ne sèment et n'ont, pour tout vêtement, que des peaux de bêtes souvent trop étroites pour leurs corps gigantesques [2], paraissent résulter d'une généralisation prématurée de détails observés. En réalité, malgré leur préférence pour la guerre et la chasse, les Germains, comme les autres peuples indo-européens, pratiquaient l'agriculture et savaient tisser le chanvre aussi bien que la laine. D'ailleurs, César lui-même ne mentionne-t-il pas, chez les Sicambres, des bourgs et des fermes qu'il incendia, non moins que des moissons qu'il rasa [3] ?

La description qu'il donne du cours du Rhin et de la Meuse est exacte mais tellement sommaire que, cinquante ans plus tard, Strabon discute encore la longueur totale du fleuve et ses détours contre Asinius Pollion [4]. Elle se termine d'ailleurs par un « on dit » emprunté, paraît-il, aux vieux récits mythiques sur les peuples fabuleux du nord. « Dans le voisinage de l'Océan, le Rhin, raconte César, forme un nombre considérable de grandes îles ; la plupart sont habitées par des nations féroces et barbares, entre autres par celles qui se nourrissent de poissons et d'œufs d'oiseaux, à ce que l'on suppose ». — Avec moins de discernement, Pomponius Mela et Pline, d'après une même source légendaire [5], parlent d'îles de l'Océan peuplées d'êtres fantastiques, aux pieds de chevaux

[1] César, VI, 26, 27. Le *bos cervi figura* est peut-être le renne ; cf. S. Reinach, *Alluvions et cavernes,* p. 57-60.

[2] VI, 22 ; IV, 1.

[3] IV, 19.

[4] Strabon, IV, 3, 3 ; César, IV, 10.

[5] Mela, III, 56 ; Pline, 4, 95. Cf. Muellenhof, *Deutsche Altertumskunde,* I, 492 et Detlefsen, *Die Entdeckung d. germ. Nordens im Alter tum,* in Sieglin, *Quellen u. Forschungen,* 8, 1904, p. 19, 20.

et aux oreilles assez grandes pour envelopper tout le corps, qui se nourrissent d'avoine et d'œufs d'oiseaux.

La faiblesse de César fut de vouloir cacher l'insuffisance d'une information trop rapide par des emprunts à une littérature encore bien plus insuffisamment informée. Pour illustrer sans mesure sa découverte, il l'obscurcit et déroba, en partie, à la science le bénéfice de sa curiosité.

Son mérite d'explorateur n'en demeure pas moins réel. Il semble avoir fait vive impression à ses contemporains et à la génénération qui le suivit. A l'affût de l'actualité et très soucieux aussi de plaire à César, Cicéron, dès l'année 56, célèbre les découvertes du proconsul : « Des contrées et des nations qu'aucune histoire, » aucun récit, aucun bruit public ne nous avaient encore fait con- » naître, notre général, nos troupes, nos armes, les ont parcourues » [1]. Et l'année suivante, vers le moment même où César franchit le Rhin pour la première fois, l'orateur, renseigné sans doute par son frère Quintus, évoque les « gouffres bouillonnants du Rhin » [2]. Vingt ans environ après l'événement, Diodore en parle encore comme d'un miracle : « De nos jours, César, qu'on a appelé un dieu, a accompli » le prodige de faire passer le Rhin sous le joug » [3].

Suétone résume en trois phrases toutes les campagnes du proconsul au nord des Alpes : « Il a soumis toute la Gaule entre les » Alpes, les Pyrénées et le Rhin ; il a construit un pont sur le Rhin » pour attaquer les Germains ; il a imposé des otages et un tribut » aux Bretons dont, avant lui, on ignorait l'existence » [4]. Et lors qu'avant Actium, Octave rappelle aux vétérans de son oncle leurs anciennes gloires, il ne cite que leurs expéditions dans les régions jusque là inexplorées : « Vous avez vaincu la Gaule, vous avez par-

[1] *De Prov. consular.*, XIII, 33.
[2] *In Pisonem*, 33, 81 : *Rheni fossam gurgitibus illis redundantem.*
[3] V, 25, 4 : ἔζευξε παραδόξως.
[4] *Julius Caesar*, 25.

» couru la Pannonie, vous vous êtes avancés jusqu'au Danube » et enfin — exploits qui dépassent sans doute tous les autres — « vous » avez traversé le Rhin et passé en Bretagne » [1].

La poésie ne montre pas moins d'empressement que l'histoire à célébrer les découvertes géographiques de César. Epris d'exotisme, les poètes d'alors adoptent ces noms nouveaux qui bénéficient du prestige de leur éloignement. La mention du Rhin est généralement associée à celle des Bretons, le peuple extrême du monde ; elle évoque une idée de froidure et d'horreur. Les terres du Rhin sont le domaine inhospitalier de Mars boréal. « Où que nous allions » chercher aventure, dit Catulle ; au fond des Indes, chez les Hyr» canes ou les Arabes, ou bien que nous gravissions le sommet des » Alpes pour suivre les traces du grand César vers le Rhin gaulois, » onde épouvantable, et chez les Bretons perdus au bout du monde, » je vous en prie, mes compagnons, n'en dites rien à mon amie : ce » sont-là trop pénibles nouvelles » [2]. C'est sur le même ton que, dans sa X^e^ Eglogue, Virgile parle du Rhin :

Alpinas ah! dura, nives et frigora Rheni
Me sine sola vides! Ah! te ne frigora laedant... [3].

Et dans l'*Enéide* nous avons la surprise de voir le « Rhin bicornu » flanqué des Morins, les plus lointains des hommes, figurer au triomphe d'Auguste sur le bouclier d'Enée [4].

Vingt ans après le premier passage du Rhin par César, en 35 av. notre ère, Octave et son armée, comme l'a montré, autrefois, ici-même, De Pachtère, découvraient le Danube, en ce sens qu'ils reconnurent le cours moyen du fleuve et purent identifier le Danube et l'Ister. Jusque là, en effet, on avait cru à l'existence de deux fleuves distincts : l'Ister dont on ignorait la source et le Da-

[1] Dion Cassius, L, 24.
[2] *Elégies*, XI.
[3] V. 47, 48.
[4] VIII, 727.

nube dont on faisait un cours d'eau tributaire de l'Océan, comme le Rhin [1]. A la gloire de la conquête s'ajoutait, pour Octave, comme pour César, le mérite de la découverte. La science géographique prenait possession du monde en même temps que les armées romaines.

* * *

Comment expliquer cette longue ignorance du monde antique, touchant les régions de l'ouest et du nord ? Trop exclusivement moralistes et psychologues, les Grecs de l'époque classique semblent s'être insuffisamment souciés de pénétrer le mystère du continent barbare. La science alexandrine, à son tour, plus curieuse du monde extérieur, a péché par défaut de méthode. Faute de voyages d'exploration, elle s'est bornée à l'exégèse des poètes et des historiens, tandis qu'à nouveau historiens et poètes exploitaient des traditions d'origine diverse, mais toutes également mêlées de fables. La géographie antique demeura donc essentiellement littéraire et livresque.

Quelques hommes d'action lui avaient cependant montré une autre voie. Avant César, Pytheas avait rapporté de son Périple de l'Océan des nouvelles qu'il était allé chercher lui-même. Le fait était tellement extraordinaire qu'il passa généralement pour invraisemblable et valut au premier des explorateurs grecs une longue renommée d'imposture. Plus tard, Polybe, puis Posidonius, s'en vinrent reconnaître et décrivirent les terres et les peuples nouvellement conquis par Rome. La masse du continent celtique, demeuré indépendant, leur échappait toujours. Entre le monde barbare et le monde classique, la différence de civilisation était trop profonde pour que la science gréco-romaine pût apprendre des Gaulois eux-mêmes ce qui concernait leur pays. Elle dédaignait leur témoignage et ne

[1] De Pachtère, *La découverte du Danube*, in *Mélanges d'Archéologie et d'Histoire de l'École française de Rome*, 1908, p. 79-87.

voulait connaître que ses livres. Il fallut que César conquît la Gaule jusqu'au Rhin pour qu'elle s'ouvrît enfin à la connaissance des géographes anciens. Nous ne pouvons concevoir aujourd'hui de progrès de la géographie sans exploration. On ne pouvait, dans l'antiquité, imaginer d'exploration du monde barbare sans conquête. Conquérant du monde occidental, César en fut aussi le grand explorateur.

* * *

Au delà du Rhin, les trop rapides incursions du proconsul n'avaient pu suffire à arracher leur secret aux terres de Germanie. L'œuvre de découverte restait à accomplir. Peut-être, s'il avait vécu, César lui-même l'aurait-il réalisée, puisqu'il songeait, au moment où il périt, à de nouvelles campagnes. La guerre contre les Parthes était décidée. « De là, remontant vers l'Occident, il enlèverait aux Daces l'empire » de la Scythie et aux Suèves l'empire de la Germanie. Il revien- » drait par le Rhin dans cette Gaule d'où il était parti ; il y re- » viendrait plus fameux qu'Alexandre, Hercule et Bacchus. Et l'his- » toire des guerres et des conquêtes » — l'histoire également des grandes découvertes géographiques — « aurait trouvé sa fin avec Rome et César » [1].

César disparu, ses vastes projets furent abandonnés. Avec Auguste, l'âpreté de conquêtes aussi bien intellectuelles que militaires paraît s'éteindre à Rome. On vit désormais sur le passé ; on se contente de conserver, sans chercher à rien acquérir de nouveau, sans vouloir surtout s'en donner la peine. Auguste fixe au Rhin et au Danube les frontières de l'Empire. Quelques jeunes gens ambitieux de gloire, Drusus, Tibère lui-même, avant qu'il fût empereur, Germanicus, tentèrent tour à tour de s'avancer vers l'intérieur de la Germanie pour reconnaître et conquérir. Ils furent successivement arrêtés, soit par le Destin ennemi, comme Drusus, soit par la timi-

[1] C. Jullian, *Hist. de la Gaule*, IV, p. 40.

dité d'un empereur vieilli, soit par la jalousie. Incomplètement conquise, la Germanie demeura toujours, malgré Pline et même malgré Tacite, incomplètement connue.

Ce mystère persistant explique toute la politique de l'Empire romain sur le Rhin. Le problème qui, dès l'époque d'Auguste, se posa pour Rome à ses frontières du Rhin et du Danube, fut exactement le même que celui qui se posa pour la France, au cours de ces cinquante dernières années, aux confins du Sahara, pour l'Angleterre, aux frontières de l'Inde et, en général, pour toute nation civilisée au contact de la Barbarie : pour assurer la sécurité des territoires occupés, est-il possible de réduire l'effort à la défensive et de se borner à repousser les incursions hostiles au fur et à mesure qu'elles se produisent — ou bien est-il indispensable, au contraire, pour avoir la paix, d'aller la conquérir au loin en dissipant le mystère au sein duquel se préparent les agressions ennemies ?

Pendant un siècle et demi, d'Auguste à Hadrien, Rome hésita entre les deux alternatives, pour choisir finalement la première. Moins de 150 ans plus tard, dès le milieu du III^e^ s., l'espèce de muraille de Chine, dont elle avait espéré une sauvegarde éternelle, cédait aux assauts des Barbares. Pendant 150 ans encore l'Empire poursuivit sa défense sur le Rhin jusqu'au moment où, renonçant à l'effort, il abandonna l'Occident pour se réfugier à Constantinople.

Il périssait faute d'avoir su achever l'œuvre de César. Avant même d'avoir terminé la conquête de la Gaule, le proconsul avait compris la nécessité de franchir le Rhin pour reconnaître la Germanie et se préparer à y intervenir. L'Empire, au contraire, avait cru pouvoir se désintéresser des Germains, les abandonner à eux-mêmes et à leurs querelles intestines. Ce ne sont pas tant les coups des Barbares, qui l'ont abattu, que sa propre inertie et sa résignation, devant l'inconnu des terres et des peuples de l'Europe du centre et du nord, à ignorer et à s'abstenir.

A. Grenier.

LA LEGGENDA

DI

TRASLAZIONE DI S. TOMMASO APOSTOLO

AD ORTONA A MARE

E LA TRADIZIONE DEL CULTO CABIRICO

Sommario: Fonti agiografiche e leggendarie relative alla missione compiuta da S. Tommaso nelle Indie. — Rivendicazione della personalità storica dell'Apostolo secondo i recenti studi del Medlycott. — Tradizioni fantastiche sui viaggi e sulla predicazione degli Apostoli. — Testimonianze antiche intorno al culto di S. Tommaso nelle Indie, al rinvenimento ed alla traslazione del corpo da Meliapor a Edessa di Mesopotamia. — Relazione apocrifa del 1258 e atto testimoniale del 1259 concernenti il trasporto delle reliquie dall'isola di Chio ad Ortona a mare. — Analisi storica dei due documenti. — Contenuto leggendario dei racconti relativi alle reliquie dei Martiri. — Influsso delle mitologie primitive. — Connessità della leggenda del rinvenimento e della traslazione del corpo di S. Tommaso con quella di Teseo. — Travestimento posteriore della personalità dell'Apostolo in quella delle divinità luminose dell'Oriente greco. — Influenza del culto dei Cabiri o Dioscuri nella leggenda dei miracoli di S. Tommaso. — La tradizione ortonese di quei miracoli. — L'apparizione delle fiammelle luminose sui pinnacoli della cattedrale d'Ortona e sull'albero dei navigli. — Il mito astronomico dei « Gemelli » alla fine dell'Ellenismo. — I recenti studi intorno ai Dioscuri nel loro travestimento cristiano. — Appendice: *Atto testimoniale, del 1259, di traslazione delle reliquie di S. Tommaso dall'isola di Chio ad Ortona a mare.*

A tenore di alcune leggende antiche, S. Tommaso Apostolo avrebbe predicato il Vangelo nelle Indie. Quelle leggende fino ad oggi erano molto vaghe e confuse, perchè del S. Tommaso di cui è parola non era stata bene identificata la personalità storica. Alcuni ne hanno fatto un semplice missionario, altri un mercadante armeno, altri infine, e sono i più, un eretico discepolo di Manete [1]. Più recente di tutti, il Medlycott si è accinto a combattere quelle opinioni le quali si fondano principalmente sull'errata interpretazione di un passo di Teodoreto e sull'alterazione del testo di S. Epifanio (Θῶμας ἐπὶ τὴν Ἰουδαίον per ἐπὶ τὴν Ἰνδιαν) [2]. Ed a me sembra ch'egli sia pienamente riuscito a confortare l'assunto propostosi di prove bastevoli per rivendicare la personalità storica dell'Apostolo e la sua missione nelle Indie. Siffatte prove egli ha ricavato dall'autorità di S. Ephraem [3], dalle testimonianze dei PP. della Chiesa, nonchè dal testo dei più antichi calendarii e sacramentarii, dai menologî delle chiese d'Occidente, dal sinnassario della Chiesa Costantinopolitana e da altre fonti peregrine. Egli ha tentato anche, non saprei con quale riuscita, di ristabilire l'attendibilità storica degli *Acta Thomae*, principalmente sul ricordo di Gondophares, re dell'Indo-Parthia al tempo di S. Tommaso, la cui con-

[1] Il Basnage, tra i primi, negò la tradizione intorno all'apostolato ed al martirio di S. Tommaso nelle Indie (ved. Assemani, *Biblioth. Orient.*, Romae, 1719-28, tom. IV, p. 25 seqq.). Seguirono il La Croze (*Hist. du Christianisme des Indes,* La Haye, 1724, tom. I, p. 57-70), il Tillemont (*Mem. hist. Eccles.*, Venice, 1732, tom. I, p. 359, 613); più tardi J. Hoog (*History of Christianity in India,* London, 1859, vol. I, p. 30 seqq.), John Kaye (*Christianity in India*, ivi, 1859), G. Milne-Rae (*The Syrian Church in India,* London, 1892). — Lo Smith sembra che ignori o trascuri completamente il soggetto (George Smith, *The conversion of India,* 1903).

[2] Medlycott A. E., *India and the Apostle Thomas an inquiry. With a critical analysis of the « Acta Thomae »*, London, David Nutt, 1905, in-8, ch. VI, p. 203-210.

[3] Medlycott, *ivi*. p. 18 seqq.

nessione con gli *Acta* è evidente, mentre non ne appariva traccia in verun'altra fonte storica di quel tempo [1].

Con la scorta di siffatto materiale raccolto dal dotto inglese era certamente da trascurarsi tutto ciò che formava il bagaglio di quella dottrina eteroclita, nata e cresciuta più tardi, come il Vangelo κατὰ Θῶμαν, testo semibarbaro tenuto in conto dai Manichei, l'*Itinerarium* ed altre opere di carattere gnostico che vanno sotto il nome di S. Tommaso [2].

Nemmeno era da farsi calcolo di quella letteratura leggendaria creata nel medioevo e specialmente al tempo delle Crociate, la quale costituì il fondamento di tutti quei racconti immaginarii di strani viaggi compiuti dagli Apostoli nelle quattro parti del mondo, compresa più tardi anche l'America [3]! Egli è certo e oggimai da tutti riconosciuto che le tradizioni invalse intorno a queste fantastiche missioni crearono fin del sec. IV « une littérature très curieuse, très instructive même, qui ne nous enseigne pas, bien entendu, sur ce qu'ont vraiment fait et pensé les disciples de Jésus, mais qui nous apprend ce que l'on croyait à leur sujet dès le IV^e^ siècle, dans les classes inférieures des communautés chrétiennes, et aussi quel singulier mélange de piété et de romanesque séduisait les imaginations de ce temps-là » [4].

[1] *Ivi*, p. 1-17.

[2] Cfr. Duchesne, *Stor. ant. della Chiesa*, vol. I, cap. 2. — Boberts, *Apocryphal Gospels and Revelations*, 1890. — Nicolas M., *Etud. sur les Evangiles apocryph.*, 1866. — Reinach S., *Orpheus*, trad. della Torre, I, 321.

[3] D'Acosta, *Hist. delle Indie orientali*, lib. V, cap. 27. — Bozio T., *De Sign. Eccles.*, cap. XII, lib. 5°. — Menochio G., *Stuore*, tom. I, cap. XXV, p. 552 e seq. La pretesa croce dell'America precolombiana, ritrovata nel Messico, nel Perù e sopratutto nell'America centrale, è oggi ritenuta come una rosa dei venti, simbolo di Tlaloc, il dio dispensatore delle acque celesti. — Réville A., *Religions du Mexique* etc., Paris, 1885, p. 91. — Goblet D'Alviella, *Archéologie de la croix* (in *Croyances, Rites, Institutions*, tom. I, p. 67).

[4] Reinach S., *Cultes, Mythes et Religions*, tom. I, Paris. Leroux, 1908, p. 397.

Così la leggenda intorno ai viaggi e la predicazione dell'Apostolo S. Tommaso, meravigliosa nel suo apparato straordinario e fantastico, dedotte le poche circostanze di fatto, non è probabilmente che lo stesso tessuto d'immaginazione prodotto dall'amplificazione dei testi aggiunti o creati in seguito, il quale spinse la predicazione degli Apostoli a tutte le quattro parti del mondo, comprese le regioni abitate dagli antropofagi [1].

Dove e fino a qual punto si manifestò nei bassi secoli questo spirito di esagerazione, questa tendenza ad ingigantire il concetto dei più notevoli personaggi del nuovo Testamento, parificandoli a semidei o eroi dell'antichità, è manifesto dal complesso lavoro d'immaginazione che si creò attorno ad essi, dagli episodii straordinarii che accompagnarono il rinvenimento e trasporto delle loro reliquie, da quello spirito d'infatuazione con cui queste vennero ricercate. Tutto ciò, al fine d'arricchire e nobilitare con falsi titoli d'apostolicità le Chiese d'Occidente, fomentando il principio dell'autocefalia, causa perenne di piati e di contese nel Clero.

* * *

Sembra accertato che il martirio di S. Tommaso Apostolo avvenne nella costa del Coromandel, presso la città di Mylapore o Meliapor, antico porto dell'India, presso la corte del re Misdeus o Mazdeus, di cui rimane tuttora la menzione in alcuni monumenti [2].

Il culto delle reliquie dell'Apostolo restò dapprima celato tra i fedeli; ma tornato appresso in onore, venne anche ripristinato il

[1] Reinach, *ivi*, p. 395 e seq. Sulle tradizioni fantastiche intorno agli Apostoli, cfr. Harnack, *Mission und Ausbreitung des Christentums*, II^e^ edit., 1906. — Delehaye H., *Leggende agiografiche*, trad. ital., Firenze, 1906, p. 83 e seq.

[2] Medlycott, *ivi*, p. 118-22.

luogo dove esse erano conservate, cioè la cripta che anche presentemente si osserva nella città di Meliapor [1]. Si hanno parecchie testimonianze di questa prima tomba di S. Tommaso. La più antica è quella di Gregorio di Tours (538 † 593), fondata sulla relazione orale di un certo Teodoro, viaggiatore della Siria, il quale, dopo aver visitato il santuario indiano, passò a Edessa della Siria dove più tardi, come si vedrà, le reliquie dell'Apostolo erano state trasportate [2].

Secondo l'autore della Cronaca Sassonè (a. 883) e Guglielmo di Malmesbury [3], verso la fine del IX secolo gl'Inglesi, ambasciatori del re Alfredo, fecero una visita alla tomba dell'Apostolo in India e vi depositarono un carico di perle ed altri oggetti preziosi. Altri visitatori di quella tomba furono in seguito il celebre viaggiatore Marco Polo (1293), Giovanni da Montecorvino, fondatore della prima missione cattolica nella Cina (1292), il beato Oderico da Pordenone, viaggiatore italiano (1324), il vescovo Giovanni de Marignolli (1349), Nicolò de' Conti (1425) e finalmente i Portoghesi nel 1523 [4].

Le narrazioni di costoro sembrano concordi nel riconoscere fino agli ultimi tempi l'esistenza del corpo di S. Tommaso nelle Indie. Dalla testimonianza più antica, quella del Turonense, si era invece

[1] Medlycott, *iri*, p. 69-100, 292.

[2] Gregor. Turonens., *Opera*, edit. W. Arndt e Br. Krusch, Hannover, 1884 (in *Monum. Germ. Hist.*, part. II, p. 507-8). Ved. *Liber in gloria Martyrum*, cap. 31-32: « Cuius beatum corpus post multum tempus adsumptum in civitatem quam Syri Aedissam vocant translatum est, ibique sepultum ».

[3] *De gestis regum Anglorum*, lib. II, cap. 4 (ap. Pertz, *Monum. Germ. SS.*, tom. X).

[4] Medlycott, *iri*, p. 84-89, 92-97. — Yule, *The book of Ser Marco Polo*, 2ª edit., London, 1875. — *Lettere del P. G. da Montecorvino*, publ. dal col. Yule, Londra, 1866. — De Gubernatis A., *Storia dei viaggiatori italiani nelle Indie Orientali*, Livorno, 1875. — Poggio Bracciolini, *Hist. de varietate fortunae*, lib. IV, Paris, 1723.

fatta strada la leggenda che le reliquie dell'Apostolo fin dal sec. VI fossero state trasferite a Edessa di Mesopotamia [1].

Come si sia tentato di distruggere queste discrepanze, si dirà appresso. Preme fin da ora di stabilire che la fonte tradizionale di quei racconti è ben diversa da quella che il Medlycott ed altri hanno voluto sospettare, facendone cioè il punto di partenza di fatti storici determinati; ma emana da un complesso d'elementi immaginarii, prodotto di sostituzioni mitiche, che si erano venuti addensando nei secoli posteriori e che, specialmente in tema d'invenzioni e traslazioni di reliquie di martiri, hanno formato il substrato di nuove indagini nel campo dell'agiografia. Infatti non riuscirà malagevole dimostrare nel corso di queste pagine che il rinvenimento e la traslazione delle reliquie dell'Apostolo S. Tommaso, costituiscono il solito motivo leggendario di certi racconti agiografici, il quale si fonda sostanzialmente sul ciclo delle leggende eroiche della Grecia.

* * *

Secondo il testo siriaco degli *Acta Thomae*, le sacre ossa furono sottratte nascostamente da Meliapor [2] durante l'istesso regno di Misdeus, sotto il quale S. Tommaso aveva sostenuto il martirio: « Uno dei fratelli (dice il testo) tolse secretamente le reliquie e le » portò in Occidente » [3]. Il testo greco ha: « Uno dei fratelli avendo » rubato quelle ossa, le trasportò in Mesopotamia » [4]. Il latino *De*

[1] Il testo di Gregorio di Tours, come si è visto alle note precedenti, parla di Edessa nella Siria; ma si tratta evidentemente di quella stessa della Mesopotamia, perchè la Siria in senso largo era una regione che abbracciava anche l'Assyria, la Mesopotamia e la Palestina.

[2] Solito tema del rapimento delle reliquie. Ved. Delehaye, *Leggende agiografiche*, ivi.

[3] Wright, *Apocryphal Acts of the Apostles*, London, 1871, p. 71.

[4] « ... εἷς τῶν ἀδελφῶν κλέψας αὐτὸν εἰς Μεσοποταμίαν ἀπήγαγεν ». Max Bonnet, *Acta Thomae: Graece partim cum novis codicibus contulit, partim primus edidit, latine recensuit*, Lipsiae, 1883. Cfr. pure *Acta Apostolorum apocrypha*, 1903, part. II, vol 2°.

Miraculi, attribuito a Gregorio di Tours, dice: « Misdeus, reserato » sepulchro, ossa invenire non potuit, quoniam reliquias S. Apostoli » quidam de fratribus rapuerunt et in urbe Edissa a nostris se- » pultus est » [1]. Secondo la *Passio* antica, il trasferimento delle sacre ossa sarebbe avvenuto per opera di un mercante siriaco di nome Khabin, ai tempi dell'Imperatore Alessandro Severo (a. 222-225), il quale, dopo la vittoria riportata contro i Persi, avrebbe fatto da intermediario fra gli abitanti della Siria e i re dell'Indo-Parthia per quella traslazione [2].

È veramente curioso il ricorso ad Alessandro Severo per un negozio riflettente il culto cristiano, ma non è difficile spiegarlo quando lo si consideri come un altro esempio di quell'istinto della coscienza religiosa del Medioevo a far comparire cristiano quell'imperatore cui, secondo gli storici, si attribuisce il tentativo d'introdurre il sincretismo universalista nella religione dell'impero romano [3].

Le reliquie dell'Apostolo rimasero in Edessa fino alla caduta della città nelle mani dei Saraceni, sino a quando cioè l'emiro Zengui, diventato signore di Mossul e Aleppo, nel 1142 circa, s'impadronì di Edessa e vi fece orrendo scempio dei cristiani. Alcuni di questi, durante la distruzione della città, posero in salvo le reliquie di S. Tommaso e pel timore che, rimanendo nell'Asia Minore, corressero pericolo di cadere sotto la nascente potenza dei Saraceni, dopo averle secretamente trafugate, le inviarono a Scio o Chio (la moderna Sakis Adassi dei Turchi), un'isola molto lontana dalla

[1] *De miraculis Thomae*, ap. Fabricius J. A., *Codex apocryphus N. T.*, Hamburgi, 1713 e 1719. Secondo il *Chronicon Edessenum*, l'anno della traslazione fu il 394 (ved. Assemani, *Biblioth. Orient.*, I, p. 388; Guidi, *Chronica minora*, tom. IV del *Corpus Script. Christ. Orient.*, Parisiis, 1903, p. 6, n. XXXVIII, ap. Medlycott, *ivi*, p. 27, nota 1).

[2] Medlycott, *ivi*, p. 101 e seq.

[3] Cfr. Görres, *Alexander Severus und das Christentum* (in « Zeitschrift für wiss. Theologie », 1877, p. 28). — Mannaresi A., *L'Impero romano e il Cristianesimo*, Torino, Bocca, 1914, p. 298 e seqq.

costa, che sorge di fronte ed in continuazione della penisola di Smirne, a cinque miglia dal continente [1].

I particolari di quest'ultima traslazione, nonchè di quella successiva dall'isola di Chio ad Ortona a mare, sono contenuti in due relazioni che qui brevemente riassumeremo.

Prospetto del Sarcofago in calcedonia scolpita, contenente le reliquie di S. Tommaso ed esistente nella cappella del Santo, presso la cattedrale d'Ortona a mare.

La prima relazione è quella pubblicata dall'Ughelli [2], che la dice proveniente dalla cattedrale di Ortona, dove presentemente sarebbero custodite le reliquie dell'Apostolo. Questa relazione rimase ignota al Baronio [3], ma evidentemente è apocrifa. Essa contiene il racconto della spedizione compiuta dal re Manfredi, il 17 di giugno 1258, verso le regioni di « Romania », con cento galere sotto il comando dell'ammiraglio Filippo Leonardi (per Chinardi). Vi si narra che, pervenuto lo stuolo marittimo alla città di Edessa di Macedonia *(sic)*, la saccheggiò e ne mise in fuga gli abitanti. Solo

[1] Ved. *Historia rerum in partibus transmarinis gestarum* di Guglielmo di Tiro (in Migne, *Patr. Lat.*, tom. CCI, lib. XVI, cap. 3°, col. 642).

[2] *It. Sacr.*, edit. II, Venet., 1720, tom. VI, *ad Ortonenses Episc.*, p. 773-76.

[3] Not. *ad Martyrolog. rom.*, 21 dic.

un vecchio monaco, scampato al saccheggio, rimase a pregare nella chiesa maggiore, ed interrogato quivi da un certo Leone che comandava le galere degli Ortonesi accorse in aiuto di Manfredi, dichiarò che in quella chiesa era conservato il corpo di S. Tommaso, dentro un sarcofago di pietra preziosa [1], sul quale erano scolpiti il busto dell'Apostolo e l'iscrizione Ἅγιος Θῶμας.

Ciò inteso Leone ed avvicinatosi all'urna preziosa, vide uscire da essa, attraverso un foro rotondo [2], una mano luminosa. Esterrefatti dal prodigio, e fuggiti i compagni, rimase nel tempio soltanto il Leone, il quale allora introdusse una mano in quel foro e ne trasse

[1] L'autore della relazione chiama *Nichilus* (sic) la pietra del sarcofago. Voleva forse dire *Onichinus* « ab onyche », perchè la pietra sembra corrispondere a calcedonia e, secondo il De Lectis, era stata valutata scudi 70.000 di oro dal Duca di Calabria (De Lectis, *Traslazione e miracoli del gloriosiss. Apostolo di N. S. Gesù Christo S. Tomaso*, ecc., Napoli, per il Gramignani, 1687, p. 42). L'urna di calcedonia si trova incastrata nella parete destra della cappella di S. Tommaso nella cattedrale di Ortona a mare. Vi si notano traccie di fratture prodotte dalla devastazione del 1566, avvenuta per opera dei Turchi, quando la città di Ortona venne saccheggiata dalle soldatesche di Piali Pachâ. L'opera potrebbe ascriversi al IV secolo, se è quella medesima ricordata dai testi. Nel libro della *Passio*, parlandosi della prima traslazione delle ossa dell'Apostolo dall'India a Edessa, è detto che furono collocate *in civitate Edissa, in locello argenteo quod pendet ex catenis argenteis* (Medlycott, *ivi*, p. 102). La stessa menzione del deposito d'argento è fatta dal *Chronicon Edessenum*, sotto l'anno 442 (edit. Guidi, *sop. cit., loc. cit.*, p. 7). Dell'urna, a quanto sembra, si comincia a parlare nell'anno 394, a proposito della traslazione delle reliquie dell'Apostolo dalla chiesa dove furono situate la prima volta a quella grande eretta poscia in suo onore in Edessa, secondo il medesimo *Chronicon Edessenum* (*ivi*, p. 6, n. XXXVIII, Medlycott, p. 103): « Anno 705 mense āb (augusto), die 22 advexerunt arcam Mar. Thomae apostoli in templum magnum eidem dicatum, diebus Mar. Cyri episcopi ». L'anno 705 del calendario di Seleucia corrisponde al 394.

[2] Il foro si vede ancora in basso dell'urna ed è quello stesso, comune agli altri sepolcri dei martiri, dei quali i devoti si servivano per introdurvi la testa o un membro malato invocandone la guarigione. Corrisponde press'a poco alla così detta *fenestella confessionis* di altre sepolture dei martiri (cfr. Martigny, *Dictionn. des antiq. chrétienn.*, s. v. « Confessio »).

alcuni resti dell'Apostolo. Avuta conferma dal vecchio monaco essere quelli di S. Tommaso, con l'aiuto d'un marinaio per nome Ruggiero, aprì il sarcofago e toltene le reliquie, le trasportò, in una cassetta, al proprio naviglio. Ciò accadeva il 10 d'agosto, giorno di sabato, ricorrendo la festività di S. Lorenzo. Arrivate le reliquie al mare, pensarono i socii di trasportarvi anche il sarcofago il quale pesava oltre mille libbre; ed anche a questo riuscirono, perchè ridotto miracolosamente da sì gran peso a quello d'una piuma, il sarcofago fu potuto caricare sulla nave. Ripreso, dopo ciò, il cammino ed in seguito a numerosi miracoli operati durante il tragitto, le sacre reliquie pervennero ad Ortona il 6 di settembre e furono solennemente composte in quella cattedrale.

Da questa leggenda risulterebbe che le sacre ossa dell'Apostolo pervennero ad Ortona direttamente dalla città di Edessa e non dall'isola di Chio, come affermano altri documenti più attendibili. Si nomina poi un'Edessa di Macedonia, mentre doveva trattarsi di Edessa della Siria o Mesopotamia, come si è visto più sopra. Anche l'epoca del trasporto è errata.

A questa narrazione fantastica si contrappone un atto testimoniale del 22 settembre 1259, che oggi si conserva nell'archivio capitolare della cattedrale di Ortona. Il contenuto di quest'atto che publichiamo in ultimo, trascritto dal proprio originale in pergamena, contiene alcune circostanze ignorate dagli storici locali. Risulta infatti che in quell'anno i cittadini d'Ortona inviarono all'isola di Chio un loro rappresentante o nunzio speciale *ad indagandum veritatem super corpore beati thomae Apostoli;* e quegli fermatosi a Bari e saputo che in quelle prigioni si trovavano alcuni abitanti dell'isola catturati dai soldati di Manfredi, volle interrogarli alla presenza di Giovanni Pavone, giudice di Bari, e di alcuni testimoni; e dalle loro dichiarazioni venne a sapere: 1° Che le galere ortonesi, le quali avevano fatto parte della spedizione organizzata da Manfredi, avevano pure trasportato dall'isola di Chio

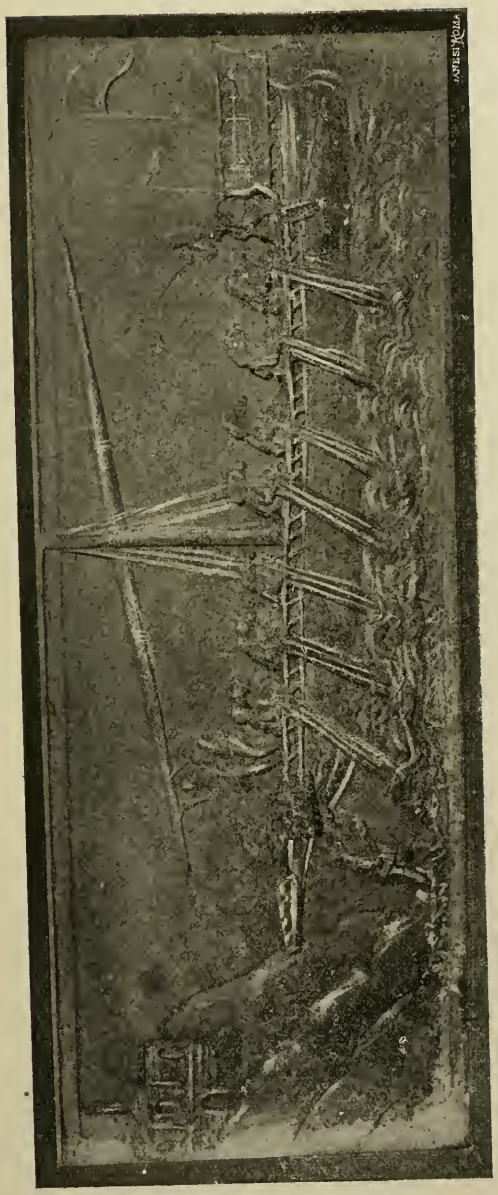

L'arrivo delle reliquie di S. Tommaso ad Ortona.

Bassorilievo del sec. XIV, conservato nella cappella del Salvatore della cattedrale di Ortona a mare.

e propriamente dalla cappella di S. Tommaso, situata vicino alla spiaggia, il corpo dell'Apostolo *nec non pilam marmoream in quo conditum erat*; 2° che il corpo, pervenuto dall'India, era stato collocato in quella cappella, *circa mare*, dentro un vaso d'argento; 3° che i Veneziani avevano cercato di trafugarlo, ma non essendovi riusciti, avevano semplicemente asportato il vaso d'argento; 4° che la ricorrenza del trasporto dei resti di S. Tommaso dalle Indie si celebrava il 6 ottobre dagli abitanti dell'isola.

Di questo documento originale, notevole senza dubbio sotto il punto di vista della spedizione ordinata da Manfredi e diretta a danneggiare i Genovesi nei loro possedimenti dell'Oriente, non ebbero affatto notizia gli storici patrii, se ne escludi il De Lectis, il quale lo riesumò timidamente, pubblicandone un contenuto sommario e frammischiandone il tenore con quello della precedente relazione ughelliana del 1258, della quale, senz'alcun fondamento di prove, si ritiene autore un certo Berardo, canonico ortonese, vissuto ai tempi di Carlo II d'Angiò [1].

Anche il Medlycott, a quanto sembra, non si dà per inteso di questa seconda relazione e si attiene alle tradizioni locali in ciò che concerne la traslazione delle reliquie ad Ortona [2].

Dalla confusione degli storici ortonesi e dallo strano connubio che si fece delle due relazioni, ne risultò una leggenda ibrida, a tenore della quale le reliquie dell'Apostolo nel 1258 sarebbero pervenute da Chio per opera delle galere ortonesi comandate da un preteso ammiraglio Leone il quale, per colmo di confusione, sa-

[1] De Lectis, *op.* e *loc. cit.* Cfr. pure De Fabritiis Gius. Ant., *Vita, traslazione e miracoli di S. Tommaso Apostolo, con alcune notizie di corpi d'Apostoli, et d'altri Santi*, ecc., in Napoli, MDCCII, in-8°. — Giustiniani Mich., *Lettere memorabili*, tom. III, p. 718. La testimonianza del Romanelli (*Scoverte patrie di città distrutte e d'altre antichità nella regione dei Frentani*, tom. II, p. 277 e seq.), a proposito dell'autore della relazione del 1258, è priva d'ogni fondamento storico.

[2] Medlycott, *ivi*, p. 115 e seqq.

rebbe stato, secondo alcuni, nientemeno che il celebre fiorentino Nicola Acciainoli! E così pure s'infiorò il racconto di altri episodi favolosi e di una sequela di portenti straordinarii, frutto di leggende fantastiche create o raccolte dal chiericato locale.

Nemmeno il Capasso ebbe cognizione diretta dell'atto testimoniale del 1259, ma ne derivò la notizia molto imperfetta dal De Lectis [1]. Per trarsi poi d'impaccio e conciliare la versione del Martirologio Romano, che fa provenire da Edessa di Siria le ossa dell'Apostolo, con quella della relazione ughelliana del 1259, che le vuole trasportate da Edessa di Macedonia, il dotto napoletano è costretto a ricorrere a due ipotesi distinte: o che esistesse una relazione anteriore alle precedenti, ovvero che le reliquie dell'Apostolo si venerassero frazionate in sedi diverse. E di siffatto dubbio trae argomento da un passo delle rivelazioni di S. Brigida [2]. Quanto poi all'atto testimoniale del 1259, del trasporto cioè delle reliquie dall'isola di Chio, il Capasso non arriva a darsene spiegazione e non trova migliore soluzione che di rimettersene ai dotti: « Quomodo » autem haec duo in ista re contraria monumenta, de quibus cur » dubitem nihil habeo, inter se conciliari possit, nescio. Quaestionem » igitur ipsam viris in ecclesiastica historia eruditis, ac Ortonen- » sibus, qui aptius monumento eodem excutere possunt, integram » relinquo ». Più tardi però sul fondamento della relazione ughelliana del 1258, egli fissa la spedizione fatta da Manfredi in Oriente al mese di giugno di quell'anno [3], quando Manfredi non era stato ancora coronato.

[1] Capasso B., *Hist. Diplom. Regni Sicil. inde ab anno 1250 ad an. 1266*, Neap., 1874, p. 146.

[2] Lib. VII, cap. 4. S. Brigida, passando per Ortona, prese un dito dell'Apostolo e lo portò a Roma, dove ancora si venera nella chiesa di S. Croce in Gerusalemme. Prima di compiere il suo pellegrinaggio alla tomba dell'Apostolo ad Ortona, il Signore le aveva rivelato *quod ibi erant reliquiae S. Thomae Ap. quae in nullo loco ita multae sunt, sicut in isto* (Ortonensi) *altari incorruptae et indivisae.*

[3] Capasso, *ivi*, p. 169.

In verità da nessun scrittore si parla dell'invio della flotta di Manfredi in soccorso del despota di Costantinopoli prima del 1259, quando avvenne la battaglia di Castoria. Ed in ciò si accordano gli altri avvenimenti segnalati dai cronisti bizantini, cioè il matrimonio di Elena con Manfredi, il quale non ancora era stato celebrato nel giugno del 1259, e quindi non prima di tale epoca poteva quel principe avere inviati al suocero i suoi poderosi aiuti [1].

* * *

È indubitato, secondo quello che verremo appresso esponendo, che il racconto di queste traslazioni miracolose e dei portenti successivi si fonda sopra credenze e tradizioni rampollate dal fondo delle mitologie primitive. Presso i Greci, specialmente nelle isole del continente greco, il lavorio d'assimilazione fra le vecchie e nuove credenze si era venuto sviluppando verso la fine dell'ellenismo, e la sostituzione dei santi cristiani alle divinità dell'Olimpo pagano al sec. VII era un fatto compiuto, tanto che i Padri della Chiesa, nelle loro eloquenti invettive, riprovavano qualche caso isolato dell'impura alleanza che ai loro tempi permaneva del Cristianesimo con quella che essi dicevano la « setta grecanica » [2]. La sostituzione fu tutta materiale, esteriore, sopraccarica di miti e leggende, ingombra di superstizioni e (strano miscuglio perpetuatosi fino ad oggi) la virtù degli antichi eroi del politeismo greco fu elevata alla dignità dei santi e protettori del culto cristiano: « La

[1] Cfr. Del Giudice, *La famiglia di re Manfredi* (in « Arch. Stor. per le Prov. Napol. », an. III, 1878, fasc. I, p. 30, nota). — Sull'autenticità o meno della data del 1259 come anno del matrimonio di Manfredi, mi rimetto alle conclusioni del Ficker (*Manfreds zweite Heirath und der Anonymus von Trani*) in « Mittheil. des Instit. für österreichische Geschichtsforschung », vol. III, fasc. 4, vol. IV, fasc. 1).

[2] Petit de Julleville, *Recherches sur l'emplacement et le vocable des églises chrétiennes en Grèce* (in « Archiv. des Missions scientifiques », 2e édit., tom. V, Paris, 1868, p. 521-25).

» religion vivace des véritables héros semble s'être perpétuée jusque » dans la Grèce chrétienne » [1].

Dal complesso di questi passaggi e di queste sostituzioni il tema di certi avvenimenti memorabili, come quello del rinvenimento dei resti mortali degli eroi e dei santi cristiani, ha continuato a mantenersi ed a conservare quei medesimi caratteri di uniformità nel suo contenuto sostanziale che ne tradiscono l'influsso esteriore. È un fatto innegabile, osserva anche il Delehaye, che il tema di queste sacre invenzioni e traslazioni derivi dal connubio di leggende primitive con quelle sorte più tardi all'introduzione del culto cristiano; che il racconto, cioè, di quei fatti è ispirato ad un vecchio motivo tradizionale, a quella specie di leggenda rimasta quasi ereditaria e sociale. Le leggi di evoluzione psicologica ci obbligano anzi a ritenere che lungamente, dopo la vittoria ufficiale del Cristianesimo, i vecchi miti continuarono a pullulare in fondo alle coscienze popolari.

Non è quindi da meravigliarsi che la leggenda dell'Apostolo S. Tommaso, nel suo progressivo travestimento e sviluppo attraverso generazioni, fra popoli e razze per civiltà differenti, abbia ricevuto l'influsso delle mitologie primitive, abbia subito cioè il contatto di molte leggende ancor dominanti alla fine del mondo greco e pagano.

Nulla forse di veritiero o assai poco potrà rinvenirsi nelle narrazioni relative alla scoperta e traslazione del corpo di S. Tommaso da una sede all'altra, da quella primitiva delle Indie e, per successivi passaggi, a quella di Ortona. È lecito dubitare, per analogia con altre fonti leggendarie e non dissimili per contenuto,

[1] Decharme, *La Mythologie figurée de la Grèce*, Paris, 1886, p. 506. Sulle sopravvivenze del culto greco-pagano in quello cristiano nei bassi secoli, cfr. Schmidt Bern., *Das Volksleben des Neugriechen im das Hellenische Alterhum*, Leipzig, 1871, e specialmente il cap. intit.: *Heidnische Elemente im Christlichen glauben und cultus*. — Dechamps Gast., *La Grèce d'aujourd'hui*, Paris, 1892, p. 321 e seqq.

che in siffatte traslazioni vi sia molto di esagerato, ovvero creato, apposta per coonestare un semplice passaggio di culto. Nemmeno è da escludere che la rimozione dei resti dell'Apostolo dalle Indie e il loro trasferimento consecutivo in altre sedi disparate, come Edessa, Chio ed Ortona, vogliano riferirsi senz'altro alla traslazione di un semplice osso o frammento del corpo, come il passo della rivelazione di S. Brigida lascia dubitare [1]. Si potrebbe in ultimo anche congetturare che il trasporto e l'esistenza simultanea dei resti dell'Apostolo in sedi disparate, possa dipendere dal solito fenomeno della moltiplicità dei corpi, frequente, come vedremo, nell'agiografia di molti martiri. Ma, checchè sia di tutte queste supposizioni, non va trascurato un elemento assai importante, da cui è manifesta tutta la discordanza che sorge fra il racconto dei testi primitivi e un altro molto posteriore, il quale, contrariamente a tutte le narrazioni precedenti, attribuisce fin dal secolo XVI l'iniziativa della scoperta del corpo di S. Tommaso ai Portoghesi durante il loro soggiorno nelle Indie.

Dalle cronache portoghesi del tempo si apprende che nell'anno 1523 il re Giovanni III di Portogallo mandò ordine ad Odoardo Mnesas, suo vicerè nelle Indie, di fare ricerche intorno al corpo di S. Tommaso.

Quegli impiegò in tali ricerche il suo luogotenente Emanuele Trias il quale, dopo non lieve fatica, trovò il corpo dell'Apostolo fra le rovine di Meliapor, in una cappella che gli abitanti del luogo ritenevano avesse fatta costruire S. Tommaso stesso. Affermavano pure quelle cronache che nella cappella si era rinvenuta una tomba contenente *uno scheletro di grande statura,* il quale fu ritenuto per quello dell'Apostolo S. Tommaso, perchè a veva al fianco una lancia (quella medesima da cui era stato tra fitto), un pezzo del bordone di pellegrino ed un vaso di creta. Nello stesso scavo accadde pure di ritrovare il corpo d'un certo re

[1] Ved. p. 41.

Sagaino che, secondo una leggenda, l'Apostolo aveva convertito, e quello d'un discepolo di quest'ultimo. Questa scoperta, continuano le cronache, indusse il re di Portogallo a ricostruire la città di Meliapor alla quale diede il nome di S. Tommaso. Ordinò ancora che le reliquie dell'Apostolo e quelle del re Sagaino fossero trasportate a Goa dove, secondo alcuni, si vuole che fossero conservate nella chiesa che portava pure il nome di S. Tommaso [1].

Come possa conciliarsi questa versione con le precedenti, le quali fin dal sec. VI riconoscono l'avvenuto trasporto delle reliquie dell'Apostolo dalle Indie a Edessa di Mesopotamia, poi a Chio ed Ortona, non si riesce a capire. Nè il Medlycott stesso, passando superficialmente sull'ambasciata dei Portoghesi, si è proposto il dubbio se nel primo rinvenimento dei resti dell'Apostolo, riferito da Gregorio di Tours, si sia trattato veramente del corpo di S. Tommaso ovvero di un altro dei due che giacevano nella tomba comune. Anche l'argomento della lancia, segnale caratteristico di riconoscimento, sembra da tutti trascurato [2]. Nè il Medlycott, in fine, nè altri si è accinto a rimuovere il sospetto che nasce da tutte queste discordanze e contraddizioni intorno al racconto del

[1] Baron, *Annales*, 236, n. 5. — Baillet, *Vie de S. Thom. Apost.*, III, 270. — Maffei. *Hist. delle Indie Orient.*, lib. VIII, cap. 7. — Kircker, *Chin. illustr.*, p. 91. — Spondan., *Annal. Eccles.*, ad an. 1523, n. 23. — Tursell., *Vita S. Francis. Xaver.*, lib. II, cap. 14. — Fleury, *Hist. Eccles.* (Contin.), lib. CXXVIII, n. 107, an. 1523. — Il gesuita Antonio Torquemada, nel suo *Giardino di fiori curiosi* (tratt. 2°, p. 69), che scrisse dopo il 1564, afferma d'aver letto in una cronaca portoghese di quel tempo che i Portoghesi, nello scavare la tomba di S. Tommaso, avevano trovato tre corpi riuniti insieme ed avevano riconosciuto quello dell'Apostolo *in alchune cose e nell'haver seco una lancia colla quale era fama che quivi era stato morto.*

[2] È curioso che mentre il corpo di S. Tommaso subì il trapasso di tante sedi successive, dalle Indie a Edessa, poi a Chio e finalmente ad Ortona, *la lancia*, simbolo di riconoscimento, sia rimasta nella cripta di Meliapor, donde fu trasferita ad Ortona il 19 giugno del 1904 dal vescovo di Meliapor, Mons. Teotonio Emanuele Ribeiro Vieira De Castro, come mi viene assicurato dai canonici di quella cattedrale.

ritrovamento e delle successive traslazioni dei resti dell'Apostolo S. Tommaso da una sede all'altra in epoche tanto remote e fra regioni così lontane fra loro.

Ritornando al dubbio espresso più innanzi, la coesistenza dei resti dell'Apostolo in più sedi disparate può benissimo spiegarsi col solito fenomeno della duplicazione o moltiplicazione dei corpi tanto comune nella letteratura agiografica [1]. È a tutti noto che nel Medioevo ed anche molto prima, ai tempi pagani, il possesso delle reliquie dei santi o degli eroi portava a conseguenze di dispute e rivalità fra le varie chiese; per cui si giunse da alcune a falsificarle, tanto per avere il privilegio di possederle a scapito di altre. Di siffatte falsificazioni o sostituzioni di corpi d'eroi o di martiri, nacquero le moltiplicazioni [2]: prodotto sempre di concorrenza e d'interesse, che risale pure al gentilesimo, quando l'avida credulità dei viaggiatori alle tombe degli eroi aguzzava l'ingegno dei viaggiatori e dei periegeti, allo stesso modo dei sacrestani e delle guide delle tombe dei martiri [3].

Dall'esame di tante fonti contraddittorie e disparate non è qui il caso di risalire all'accertamento dei fatti storici concernenti la personalità dell'Apostolo S. Tommaso e, molto meno la identifica-

[1] Un dotto studio sulle sepolture multiple che si attribuiscono ai personaggi del vecchio e nuovo Testamento, è quello di Renato Basset (*Nedromah et le Traras,* Paris, 1901, ved. Append: 2ª: « *Les tombeaux des principaux personnages de la Bible,* p. 158-195).

[2] Un catalogo di queste moltiplicazioni è fornito da Lalanne (*Curiosités des traditions, des mœurs et des légendes,* Paris, Paulin, 1847, p. 123 e seqq. — Per la bibliografia, ved. Saintyves P., *Les saints successeurs des dieux,* Paris, Nourry, 1911, p. 48 e seqq. — Si vollero spiegare dai teologi per un miracolo della Provvidenza queste moltiplicazioni miracolose. Ved. a questo proposito J. Ferrand, *Disquisitio reliquiaria sive de suscipiendo et suspecto earumdem numero reliquiarum quae in diversis ecclesiis servantur multitudine,* Lugduni Batav., 1647. La letteratura di questo soggetto è abbastanza lunga e curiosa. Ved. Saintyves cit.

[3] Lalanne, *ivi.* — Delehaye, *Leggende agiografiche,* p. 233 e seq. — Cfr. Hild J. A., *La légende d'Enée* (in « Revue de l'Hist. des Religions » 1882, tom. VI, p. 67).

zione delle sue reliquie. Quei fatti furono sempre circonfusi da leggende ed improntati a tradizioni fantastiche nel lungo tragitto di secoli, fra popolazioni per razza e religione differenti, come del resto è avvenuto sul conto degli altri Apostoli di Gesù. Della personalità storica di S. Tommaso sembra ad ogni modo essersi smarrita la traccia fra quei stessi popoli che furono testimoni della sua prima apparizione, e la figura dell'Apostolo non tardò ad assumere un carattere mitico ed universale. Gli stessi fatti, concernenti la ricerca e il trasferimento dei resti mortali di lui, rimasero involuti nella leggenda e si confusero con quelli dei semidei ed eroi della Grecia. Di questa evoluzione mitica si ha sentore da varie circostanze. Fin dal 1293, nella relazione de' suoi viaggi col titolo di *Milione*, Marco Polo affermava che la fama dell'Apostolo Tommaso era così grande, che lo rendeva oggetto di venerazione presso i Saraceni, i quali lo riguardavano come un grand'eroe e gli davano il nome di *Avarian*, che corrisponde a « Uomo santo » [1]. Non va taciuto sopratutto che presso i popoli dell'India la personalità dell'Apostolo si era trasformata e trasfusa in quella delle altre divinità buddistiche di Çiva, ovvero con Râma. I maomettani la confusero con Alì; i seguaci d'altre sette con Adamo, ed anche oggi al così detto *Picco d'Adamo*, che si vede nell'isola di Ceylan, i naturali ravvisano l'impronta del piede di S. Tommaso [2].

Da ciò è facile concludere che la personalità storica dell'Apostolo si era trasfigurata nei luoghi stessi della sua prima apparizione, cioè in India, ed aveva assunto un aspetto mitologico, determinato da estranee correnti religiose. E di che natura furono siffatte correnti ?

[1] Nicolò de' Conti (1425-1430) affermava che il corpo dell'Apostolo S. Tommaso nelle Indie era adorato dagli eretici che professavano il simbolo nestoriano. Medlycott, *ivi*, p. 95, nota.

[2] Reinach S., *Cultes, mythes et religions*, II^e^ édit., Paris, Leroux, 1913, tom. III, p. 394, n. 13. — Daanson Ed., *Mythes et légendes, Etud. sur l'orig. et l'évolution des croyances religieuses*, etc., Bruxelles, 1913, p. 53 e seqq.

È impossibile, osserva il Clermont-Ganneau, non segnalare le vaste prospettive che sotto questo punto di vista a noi offre la formazione di certe mitologie, relativamente recenti, segnatamente la mitologia indiana. L'applicazione metodica di alcuni principî conduce quasi di sicuro all'importante soluzione di queste trasformazioni di contenuto religioso.

Dapertutto, dove l'influenza greca è riuscita a penetrare, ha introdotto, con l'arte e le forme plastiche, anche le idee religiose che ne sono corollario. Ora l'azione dell'arte ellenica sulla formazione di quella indiana essendo stata un fenomeno costante, è facile scorgere il canale o tramite per il quale l'ellenismo ha potuto (scorrendo da un lato dell'Egitto durante il periodo alessandrino e, attraverso le dottrine gnostiche, dall'altro per la Battriana) riversarsi nel mondo spirituale e particolarmente mitologico dell'India [1].

Il contenuto fondamentale di certi racconti miracolosi relativi alla scoverta delle tombe degli eroi presso i Greci e, in seguito, anche presso i romani, come pure quello delle traslazioni solenni del corpo di quegli eroi dalla sepoltura all'ἡρῷον, assume in moltissimi casi un aspetto di uniformità e continua a mantenere siffatto aspetto durante la evoluzione degli antichi culti pagani in quello dei martiri cristiani. Il trapasso fra le sette gnostiche seguitò a compiersi con lento lavorio d'assimilazione e le vecchie tradizioni politeistiche seguitarono a fermentare nel fondo della coscienza delle moltitudini. Senza di che non sarebbe stata possibile alcuna conquista da parte dei campioni della nuova fede nelle agognate regioni dell'Oriente [2]: « C'est par les cultes intercesseurs que le Christianisme » a conquis les foules et c'est grâce à ces cultes que celles-ci ont

[1] Clermont-Ganneau (in « Revue Critique », 1878, II, p. 215-232). — Reinach, *Cultes*, etc., IV, 101 e seqq.

[2] Wobbermin G., *Religionengeschichtliche Studien*, Berlin, 1896, p. 18. — Maas, *Orpheus*, München, 1895, p. 241.

» pu passer des religions polythéistes à la religion chrétienne ca-» tholique » [1].

Premesse siffatte considerazioni, è da supporre che il tema, divenuto leggendario, del rinvenimento del corpo dell'Apostolo S. Tommaso e le diverse traslazioni di questo, verificatesi con i medesimi particolari obbligatorii in siffatte leggende, come il rapimento occulto da parte dei fedeli, le solennità praticate nella circostanza, ecc., rispecchino l'identico, tradizionale motivo per cui restarono celebri presso i Greci il rinvenimento ed il trasporto delle ossa di Teseo.

Plutarco [2] racconta che Cimone, figlio di Milziade, condusse una spedizione contro Scyros, s'impadronì dell'isola e si pose alla ricerca del sepolcro di Teseo. Uno strano prodigio gliene rivelò il luogo preciso. Dentro il sepolcro fu rinvenuto lo scheletro di Teseo, *di grande statura, con una lancia ed una spada al fianco*. Cimone caricò il prezioso fardello sulla trireme e lo trasportò ad Atene, dove le reliquie dell'eroe fecero il loro ingresso trionfale e dove operarono immensi prodigi.

Questa pagina di Plutarco, osserva il Delehaye [3], potrebbe, senza molti ritocchi, convenire a più d'una traslazione del Medioevo, anche per le circostanze da cui è accompagnato il racconto del celebre avvenimento, le quali si ripercuotono in altre leggende posteriori di traslazioni di santi e martiri del Cristianesimo, dal secolo IV in poi. Nè può dirsi isolato il parallelo col racconto di Teseo, perchè altre famose traslazioni si registrano, specialmente da Pausania, come quelle delle ossa di Ettore, di Oreste, di Edipo,

[1] Dufourcq A., *Etudes sur les « Gesta Martyrum » romains*, Paris, 1900, p. 420. Cfr. dello stesso: *Le Christianisme des foules, Etudes sur la fin du paganisme populaire et sur les origines du culte des saints*, Paris, 1903.

[2] *Thes.*, 36, *Cimon.*, 8. — Pausan., III, 3, 7. Sul rinvenimento delle reliquie degli eroi, culto e traslazione nell'antichità, v. Pfister F., *Der reliquienkult im Altertum*, I, « Das obiekt der reliquienkultes », Giessen, 1909 (è il tom. V della collezione R. V. V.). — Lobeck, *Aglaoph.*, 281.

[3] *Leggende agiografiche* cit., p. 231.

di Arcesilao, di Egialeo, ecc. [1]. L'avventura di Licio che s'impossessa del corpo di Oreste (aggiunge il Delehaye) è un riscontro molto curioso di certe spedizioni alla ricerca delle reliquie d'un santo [2].

Non sono da mettere in dubbio, per tutto ciò, la manifesta relazione e l'analogia fra il racconto del rinvenimento del corpo dell'Apostolo S. Tommaso e delle successive traslazioni, con quello della scoperta del corpo di Teseo. Si noti specialmente la concomitanza dei particolari relativi allo *scheletro di grande statura* e della *lancia situata al suo fianco,* per non dire di altre circostanze minori, come il rapimento nascosto, il trasporto solenne sulla trireme, ecc., sempre notevoli dal punto di vista di questi paralleli storici e leggendari.

Non può negarsi inoltre che siffatte analogie (a parte la diversità del fondamento teologico che alcuni vogliono distinguere fra episodi di carattere uniforme) si sono formate sotto l'influenza d'idee generali, e perciò dovevano giungere a conclusioni somiglianti, ad uno svolgimento cioè logico e parallelo, sebbene indipendente. Gli stessi Padri della Chiesa non avevano difficoltà d'ammetterle e Teodoreto, anzi, riconoscendole, ne faceva il caposaldo delle sue polemiche contro i pagani [3]. Perciò non è da concludere

[1] Per la vasta letteratura relativa all'invenzione, culto e traslazione delle reliquie cristiane nel Medioevo, cfr. Lobeck, *Aglaophamus, sive de Theologiae mysticae Graecorum causis,* Berolini, 1829. — Pyl K. Th., *Die griechischen Rundbauten,* Griefswald, 1861, p. 67 e seqq. — Dufourcq, *Les « Gesta Martyrum » romains,* Paris, 1900, p. 159, n. 1. — Marignan A., *Le culte des saints sous les Mérovingiens,* Paris, 1899, p. 226 e seqq. — Saintyves P., *Les saints successeurs des dieux,* Paris, Nourry, 1907, p. 32 e seqq. — La fonte principale delle traslazioni delle ceneri di eroi nella Grecia è Pausania ed i testi più importanti sono stati posti in rilievo dal Rhode (*Psyche,* I, 165, ediz. Laterza, Bari, 1914) e dal Deneken (s. v. « Heros » in Rosker, *Lexikon der griech. u. römisch. Myth.,* tom. I, coll. 2441-2589).

[2] Delehaye, *ivi,* p. 232.

[3] *Graec. affect. curat.,* VIII.

che a queste invenzioni dei corpi di Martiri ed eroi, per quanto affette da contaminazioni scambievoli od infiorate di leggende, si debba negare un reale fondamento storico. Questi racconti, appunto perchè omogenei fra loro, non sono addirittura falsificazioni; ma nei loro punti più salienti, nella loro più evidente rassomiglianza, manifestano il principio d'uno stesso stato d'animo o di coscienza sviluppatosi, è vero, in epoche molto lontane e diverse, ma sotto l'impulso di circostanze storiche affini tra loro e determinate da uniformità di criterii religiosi [1].

* * *

Ma la leggenda del culto di S. Tommaso Apostolo, per riguardo a queste affinità coi culti greci e pagani, va studiata sotto un altro aspetto non meno interessante e curioso, quello cioè che dipende più specialmente dall'assimilazione al culto delle così dette divinità luminose dell'Oriente.

Attraverso certe manifestazioni miracolose noi dobbiamo scorgere una trasformazione ovvero travestimento della personalità storica dell'Apostolo in quella dei leggendarii figli di Leda. Già dal fatto che i Dioscuri erano venerati a Edessa e che una tradizione siriaca d'Antiochia rappresenta S. Tommaso come fratello gemello di Gesù, il Rendel-Harris ha dedotto che Gesù e S. Tommaso hanno preso il posto dei Dioscuri [2]. L'argomentazione non è esau-

[1] « L'identité des costumes et des croyances s'explique souvent le plus simplement du monde, et sans faire appel à la survivance, par l'identité des principes théoriques directeurs »: Van Gennep Arn., *Religions, mœurs et légendes,* Paris, « Mercure de France », 1908, I, p. 115 et suiv. Questa nuova teorica, intesa ad abbandonare il principio astratto delle sopravvivenze pagane, creata e sostenuta dal Tylor, Bastian e continuatori, non è da tutti accettata.

[2] Rendel-Harris, *The Dioscuri in the christian legendes,* London, 1903, p. 53.

riente da questo solo punto di vista [1]. L'assimilazione simbolica delle funzioni attinenti al culto dei Dioscuri con quelle più comuni alla personalità dell'Apostolo, va rilevata invece dal fenomeno costante e caratteristico dell'apparizione di meteore luminose attribuito a S. Tommaso. E da questo elemento sopratutto è dato poter ascrivere la figura dell'Apostolo fra quelle già numerose che si annoverano nel calendario dei Santi come legittime discendenti delle divinità luminosa dell'Oriente.

La virtù principale, inerente a queste divinità, quella dell'immediato soccorso a coloro che ne provocano l'aiuto, è comune a molti santi che l'hanno derivata dalla tradizione mitica. Ma S. Tommaso è ritenuto il nume tutelare a preferenza, appunto perchè sotto l'aspetto di meteora luminosa suole venire in soccorso specialmente dei naufraghi. Egli appartiene perciò alla categoria di quelle divinità marine che, come i Dioscuri, furono preposte alla navigazione.

Nei paesi dell'Oriente greco si contano già numerose sostituzioni fatte in questo senso dalla Chiesa al paganesimo locale. Così una chiesa dedicata a S. Nicola rimpiazzava ad Atene un tempio primitivamente consacrato a Poséidon [2]. Un'altra chiesa a Colona era consacrata specialmente al Dio del mare [3]. I marinai dell'isola di Egina si scambiano l'augurio d'una buona traversata per mare, dicendo: « Che S. Nicola stia al timone » [4]. Anche S. Foca presiedeva al soccorso de' marinai colti dalla tempesta. Vi ha poi un S. Dioscoro che, a tenore degli atti apocrifi di S. Pietro e Paolo,

[1] Cfr. Goblet D'Alviella, *Les Jumeaux célestes et le dioscurisme* (in « Revue de l'Hist. des Religions », tom. LIV, 1906). — Id., *Croyances, Rites, Institutions*, Paris, Geuthner, 1911, tom. I, p. 299.

[2] Petit de Julleville, *Recherches sur l'emplacement*, etc., p. 448.

[3] *Ivi*, p. 493, 509.

[4] Curtius E., *Die Volksgrüsse der neugriechen* (in « Sitzungsberichte der k. Preussischen Akad. », 1887, p. 154), ap. Delehaye, *Leggende* ecc., p. 270, n. 2.

era invocato come il conduttore dei navigli [1]. Questi santi potrebbero essere chiamati i successori di Poséidon e la loro personalità si è sostituita alle divinità marine dei Greci, fra le quali i Dioscuri, nel loro ufficio di protettori dei naviganti [2].

Il dominio principale di questi culti, che maggiormente spiegò la sua influenza durante la fine del periodo ellenistico e quello romano, dimora appunto nelle isole dell'arcipelago greco, formato cioè dalla catena che si estende dall'Eubea all'Ellesponto, ove in particolar modo sono mantenute le più antiche tradizioni di fondo pelasgico, come quella dei Cabiri, fra gli abitanti cioè delle isole di Lemnos, Samothracia, Chios dove appunto il corpo di S. Tommaso ebbe venerazione in un tempio situato vicino al mare [3].

Verisimilmente il tempio dell'Apostolo alla spiaggia di Chios era costituito in origine da un'ara, fano o delubro consacrato ai Cabiri, divinità tutelari del luogo [4].

Fra i miracoli che si attribuiscono all'Apostolo S. Tommaso, ve n'ha uno di carattere predominante e consiste nell'apparizione d'una meteora luminosa sopra l'albero dei navigli pericolanti o sul

[1] Cfr. Tylor E. B., *La civilisation primitive*, trad. Brunet, Paris. 1876, vol. I, p. 429.

[2] Cfr. Rademarcher S., *St. Phokas* (in « Arch. f. Religionswissenschaft », tom. VII, 1904, p. 445-52. Alla fine del II sec. a. C. i Cabiri-Dioscuri ebbero un tempio a Delos dove furono associati a Nettuno (*Poséidon Aísios*) (Reinach S., *Bullet. de Corresp. hellén.*, 1883, p. 335-41). Una scultura rupestre d'*Iconium* reca un'iscrizione ai Διόσκοροι Σαμοθράκων Θεοὶ ἐπιφανεῖς. Sembra un voto fatto in seguito ad una navigazione pericolosa (« Revue Archéolog. franç. », 1887, I, p. 98).

[3] Maury A., *Religions de la Grèce*, tom. I, p. 198-207. — Ottfried-Müller, *Proleg. 2 ein wissensch. Mythol.*, p. 146.

[4] La sostituzione delle chiese cristiane agli antichi templi pagani è un fatto assai frequente in quei luoghi ove la tradizione delle virtù inerenti alle vecchie divinità si era venuta trasferendo ai nuovi patroni del luogo sorti dal culto cristiano: « Afin de leur laisser l'illusion de ne » pas rompre complètement avec leur passé, on aurait placé les églises » nouvelles sous le patronage des saints dont le nom ou la légende rap- » pelait la divinité honorée au même lieu »: Saintyves P., *Les Saints successeurs des dieux*, etc., p. 337. — Delehaye, *Leggende* cit., p. 243.

pinnacolo del campanile della cattedrale d'Ortona, dove sono conservate le reliquie dell'Apostolo il quale, secondo la credenza popolare, possiede la virtù di manifestarsi ai suoi devoti a guisa di faro luminoso, di tracciare la via ai marinai sorpresi e disorientati dalle procelle marine [1].

Una serie ininterrotta di miracoli, registata dagli storici locali, sta ad attestare l'incessante e meraviglioso fenomeno dell'apparizione delle fiammelle luminose, cioè dello scintillio che si produce attorno alla croce del campanile. Tali fiammelle furono avvertite in molte occasioni come, ad esempio, nel 26 gennaio del 1339, durante una notte tempestosa; il 21 di marzo del 1539, dopo un aeremoto che raccolse nel tempio tutta la popolazione atterrita; nell'otto dicembre del 1575, in occasione d'un orribile terremoto che devastò Ortona. Si racconta pure dagli storici che durante lo stesso secolo XVI, avendo alcuni cittadini del Vasto preso a motteggiare la facile credulità degli Ortonesi in casa di certa madonna Allegrezza, dovettero subito ricredersi e fare ammenda scritta allorquando ebbero dai propri occhi la visione chiara del miracolo [2].

Una delle apparizioni più celebri del lume miracoloso accadde il 28 gennaio del 1634. Un bel tipo di miscredente che allora si trovava in Ortona, il principe D. Andrea Gonzaga, discorrendo col

[1] Cfr. Galatini P., *De arcanis catholicae veritatis* (Orthonae, 1518, *carta* CCCX *recto*): « ... Ubi et inter caetera miracula, meritis Beatissimi » Thomae corruscantia, in cacumine turris sive campanilis basylicae ipsius » apostoli quoddam mirabile lumen instar facis accensae apparere solet. » Quod et si frequentius nocturno tempore, ac tempestate valida in- » gruente, videatur (sicuti ipse bis iam vidi) in signum quod ilico tem- » pestas illa cassatura (*sic* per « cessatura ») sit. Quandocumque tamen » in die, sole in nostro emispherio existente, caeloque sereno, illud quoque » (ut ab iis qui viderunt accaepi) videri contigit. Quae quidem res non » est inter postrema miracula computanda: quibus Deus ipse sanctos suos, » ad gloriam sui nominis, et ad nostrae fidei confirmationem, ad nostramque » utilitatem honorare nunquam desistit ».

[2] De Lectis, *Traslazione e miracoli*, ecc., 82 e seqq. — De Fabritiis, *Vita, traslazione e miracoli*, ecc., p. 90-99.

vescovo Antimo Degli Atti, aveva manifestata tutta la sua ripugnanza a credere che le reliquie conservate nella cattedrale ortonese fossero veramente quelle dell'Apostolo. Ma che accadde? In quell'istante medesimo il lume brillò sul pinnacolo del campanile, mentre lo scettico principe, esterrefatto e confuso, si die' ad invocare misericordia e corse a fare ammenda della sua stolta incredulità. Del portento sopravvenuto lo stesso vescovo Antimo scrisse una diffusa istoria [1].

Il medesimo accadde al vescovo di Chieti Don Pietro Caraffa, elevato più tardi al ponteficato col nome di Paolo IV: « Ritro- » vandosi (scrive il De Lectis) qui in Ortona il Reverendissimo » Don Pietro Carrafa, all'hora Vescovo Theatino, il quale poscia » al Sommo Pontificato ascese, et mentre quiui commorava, ap- » parse il già narrato prodigio. Et egli che perfetto filosofo era, » s'arricordò di quello, che Aristotile dice nel primo Libro della » *Methcora* di simile apparitioni; perilchè manco credeua che quivi » fussero le Beate Reliquie; anzi diceua per fermo nell'India ripo- » sarsi: la notte meritò essere ripreso della poca fede data all'ap- » parito segno, et fu certificato quiui riposare tanto pretioso The- » soro. Il che egli contò la mattina auanti tutto il deuoto Clero, » et per sua deuotione si volse celebrare la santa messa », ecc. [2].

[1] Ughelli I. S., *Ad Ortonenses episc., loc. cit.*, n. 3: « Accidit appa- » ritio haec die 8 ianuarii 1634 cum Ortonae casu esset incredulus Prin- » ceps Andreas Gonzaga, qui nec miraculosam luminis apparitionem, nec » sacra Apostoli lipsana Ortonam translata fuisse coeca obstinatione opi- » nabatur, sed viso lumine, exclamavit Dominus meus et Deus meus, et » relicto nobili dono ad Thomae sepulchrum, credulus factus remeavit ad » propria: cuius rei historiam scripsit idem Antimus qui adfuit Epi- » scopus », etc.

[2] De Lectis, *iri.* L'apparizione più recente ad Ortona del cosidetto « *lume di S. Tommaso* » è quella della notte dal 6 al 7 settembre 1915. Il fenomeno durò due ore mentre la folla, prostrata in ginocchio, gridava al miracolo e ne traeva i più lieti auspici per la vittoria delle armi italiane nella guerra contro l'Austria. Ma il popolo ortonese, che nutre una fede cieca nelle virtù taumaturgiche del suo protettore, tolse anche

Ma dove maggiormente si manifesta la virtù taumaturgica di S. Tommaso è nell'apparizione in forma di fiammella brillante sull'albero di trinchetto dei navigli, per guidare a porto i nocchieri sopraffatti dalla tempesta. Di questo miracolo si hanno, nella versione popolare, parecchie ripetizioni; ma la prima volta accadde, secondo il testo della relazione citata del 1258, durante il trasporto per mare delle ossa dell'Apostolo ad Ortona: « Sed dum per mare » omnes pariter navigarent, vento fretum in procellam movente, » coeperunt galeam periculose fluctuare. At galeam ortinam, in qua » corpus Apostoli vehebatur, procellam non sustulit, imo tanquam

un'altra novella prova dal fenomeno, della protezione divina nel vortice stesso della guerra per la difesa della città.

A questo proposito corsero varie e curiose leggende, specialmente sugli effetti del bombardamento tentato dalle navi austriache la mattina del 3 febbraio 1916. Si racconta infatti dal popolino che alcuni marinai delle navi nemiche furono fatti prigionieri, e costoro, discorrendo coi nostri soldati dell'episodio del bombardamento di Ortona, confessarono di essere rimasti sorpresi dal vedere come i colpi di cannone tirati contro il semaforo di Ortona non avessero mai colpito nel segno. È da notare che il semaforo è posto proprio sulla torre che sovrasta la cattedrale di S. Tommaso. Gli stessi nemici soggiunsero che, nel puntare i cannoni verso il semaforo, videro un vecchio che alzava la mano come per allontanare i proiettili, dritto e impavido sulla torre. Nella convinzione popolare quel vecchio è appunto S. Tommaso, il quale anche nella invasione dei turchi del 30 luglio 1566 riuscì a salvare la città dal fuoco nemico. La credenza è poi radicata nell'anima popolare anche dal fatto che, durante il bombardamento nemico del 3 febbraio, tutti i colpi lanciati sulla torre del semaforo furono vani, nessun danno e nessuna vittima si ebbero nella città.

Queste amene storielle furono registrate dalla *Tribuna* del 10 settembre 1915 e dal giornale di Chieti *La Provincia* (an. XXII, 1916, n. 606). Il fatto senza dubbio straordinario ed impressionante dell'apparizione di queste fiammelle luminose è oggi dai più spiegato scientificamente con la teoria degli elettroni nei metalli sui parafulmini, sugli edifizî e sulle antenne delle navi quando il tempo è minaccioso e la temperatura satura d'elettricità. Ved. Allard M. E., *Memoria sulla intensità e portata dei fari, contenente la descrizione di alcuni nuovi apparecchi e alcuni studi sulla trasparenza delle fiamme, la visione delle luci scintillanti e la trasparenza notturna dell'atmosfera* (Firenze, Barbèra, 1889, in-8°, con tav.).

» per quietum mare navigando tensis velis pacifice tranquillabant, » et quod tutius fuit eis in summitate arboris galeae, nec non vas- » sallis eius divinum lumen apparuit, quod per totam noctem ad » nautarum securitatem in galea refulsit » [1].

Questi miracoli sono appunto quelli che operavano nell'antichità i Dioscuri, i quali erano riconosciuti come i naturali protettori dei navigli in tempesta, Σωτῆρες ὠξυπόρων νεῶν [2].

Durante la guerra del Peloponneso, due astri luminosi apparvero dietro il vascello di Lisandro e furono ritenuti per quelli dei Cabiri-Dioscuri [3]. Nelle grandi tempeste, dice Seneca, si credeva vedere due stelle posarsi sulle antenne dei navigli, ed i naviganti vi ravvisavano Castore e Polluce che venivano in loro soccorso [4]. Testimoni oculari dell'antichità affermarono d'aver veduto i Dioscuri in forma di stelle brillanti, mentre rimettevano sulla via i vascelli disorientati dalla tempesta [5]. Allorchè, durante la procella che minacciava gli Argonauti, Orfeo invocò gli dei di Samotracia, il vento si calmò e si videro due stelle brillare [6].

La letteratura di questi racconti relativi alla tradizione mitica dei Dioscuri, è oggi abbastanza conosciuta perchè valga la pena

[1] Ughelli, *passim*.

[2] Hom., *Hymn.* XXXII, 7. — Theocrit., XXII e seq.; *Schol. ad Arist.*, 324. — Aelian., *Fragm.*, p. 320. — Callimach., *Ep.* 26. — Lucian., *Ep.* 15.

[3] I Cabiri o Tindaridi furono assimilati ai Dioscuri, i « gemelli divini », raffigurati dai due pilei sormontati da astri (*Astro comantes Tyndaridae*). Cfr. Val. Flacc., VI, 367; Dion. Crysost., 64, p. 330 R. — Anche Pausania (III, 24; X, 38, 7) segnala l'analogia dei Dioscuri coi Coribanti da una parte, i Cureti e Cabiri dall'altra. L'assimilazione fra queste personalità mitiche finì per diventare generale in tutto il continente greco, ove le qualità inerenti a quelle divinità astronomiche d'origine pelasgica si mescolarono coi nuovi Θεοὶ μεγάλοι σωτῆρες ἄνακες, o gemelli acheo-dorici (Bendtsen, *Misc. Hafn.*, tom. I, 2, p. 134). — Welcker, *Gr. Götterl.*, II, 429-35).

[4] Senec., *Quaest. nat.*, I, 1, 2.

[5] Max. Tyr., *Dissert. XV*, p. 59 (edit. Didot).

[6] Diod., IV, 43. Cfr. Plutarch., *Plac. Phil.*, II, 18. — Senec., *Quaest.* cit.

d'indugiarvisi. Com'è noto, siffatte stelle brillanti o fiamme elettriche corrispondono al così detto *fuoco di Sant'Elmo* che, secondo alcuni, sarebbe corruzione del *fuoco di Sant'Elena,* sotto il quale nome si designava nell'epoca bizantina [1]. A quest'epoca, e forse molto innanzi ancora, l'autorità che proveniva ai Dioscuri perdette il suo contenuto mitologico e si tradusse nella realtà d'un fenomeno comune, assimilato dagli antichi agli astri mobili o fuochi fatui, i quali, assumendo un carattere astronomico, personificarono la costellazione dei « Gemelli ». Infatti, gli orfici Nigidio e Ampelo attribuiscono indifferentemente ai Dioscuri-Cabiri quella costellazione in cui affermano doversi essi ravvisare [2].

* * *

Come abbiamo detto più sopra, i Dioscuri appaiono in un travestimento cristiano sotto una lunga serie di santi per la loro qualità di genii tutelari, che quasi sempre si traduce nella virtù dell'immediato soccorso.

La Chiesa orientale celebrava accanto alla festa dei SS. Martiri gemelli, Gervasio e Protasio, altra derivazione mitica dei Dioscuri, anche quella di S. Dioscoro, il quale confessò il Cristo davanti al tribunale di Luciano, quell'istesso personaggio che vediamo ricorrere nella leggenda di S. Tommaso. Ora l'Harris-Rendel stabilisce appunto molte rassomiglianze fra l'istoria dei SS. Gervasio e Protasio,

[1] Elena, nella favola, è la figliuola di Castore e Polluce. L'identico fenomeno luminoso si registra anchè da alcuni storici sotto altri nomi. In Sicilia era chiamato *il fuoco di Sant'Agrippina,* perchè solito a scorgersi sulla cattedrale dedicata a quella santa nella città di Mineo (ved. Schott Gasp. S. I., *Physica curiosa, sive mirabilia naturae et artis,* libri XII, etc., Herbipoli, Endteri et Wolf, 1667, p. 1211).

[2] Aratus, Φαινόμενα, vers. 147, trad. da Cic. v. 331. — Cfr. Hygin., *Astronom.*, lib. III, s. v. « Gemini ». — Orph., *Hymn.* XXXI. — Sest. Empir., p. 158, ap. Maurice Albert M., *Le culte de Castor et de Pollux en Italie*, chap. VI, Paris, 1884.

i celebri martiri milanesi, e quella di Marco e Marcellino, S. Giuda e S. Tommaso, i quali ultimi, ne deduce, debbono anch'essi rispettivamente costituire una successione del mito di Castore e Polluce [1]. L'assimilazione della natura e degli attributi dei Dioscuri a quelli di S. Tommaso dipende anche da un altro fattore non meno interessante, cioè dal legame onomastico dei titoli rispettivi in conformità del canone agiografico, il quale stabilisce che le trasformazioni mitiche di divinità pagane in personaggi venerati dal Cristianesimo, dipendono alcune volte dall'attività uniforme che presiede alla loro funzione [2]. Così per sostituire alla personalità dei Dioscuri quella di S. Tommaso, si ricorse all'ipostasi del nome « Thomas », che etimologicamente corrisponde a « Gemellus », cioè al greco Δίδυμος, « geminus » (*quod gemina luce aerem illustrat*), titolo col quale nel Vangelo è ricordato S. Tommaso [3].

* * *

[1] *The Dioscuri in the christian legends*, p. 62 e seqq.

[2] Delehaye, *Leggende* cit., p. 72, 296. — Saintyves, *Les saints* etc., p. 301. — Deubner, *De incubatione*, p. 76-78. — Petit de Julleville, *ivi*, p. 502.

[3] *Evang. di S. Giovanni*, cap. 11: « Dixit ergo Thomas, qui dicitur *Didymus*, ad condiscipulos... ».

Alla stessa legge di evoluzione di alcuni nomi propri si deve l'assimilazione delle leggendarie virtù dei SS. Cosma e Damiano in quelle dei figli di Leda. Il Rendel-Harris, però, che ha tentato di ritrovare dapertutto, nella letteratura agiografica, delle reminiscenze di Castore e Polluce, ha dimenticato che la comunanza di quei due santi, sotto l'aspetto di genii benefici dell'umanità, con quella dei Dioscuri, dipende anche dall'assimilazione del nome. Infatti i nomi di *Cosma* e *Damianus*, per motivo d'assonanza, dovrebbero corrispondere a quelli di Κάσμιλος o Κόσμιλος e Ἀδάμας o Ἀδάμαστος, i due Cabiri di Samotracia, le cui erme itifalliche erano situate all'imboccatura del porto di quell'isola, secondo l'autore dei *Philosophumena* (V, 8, p. 108, edit. Miller) e lo stesso Servio che riconosce nelle due statue Castore e Polluce (*Ad Aen.*, 6, 18).

Da quanto sino a qui si è venuto affermando, appare più che fondata la sostituzione mitica della personalità storica dell'Apostolo S. Tommaso ai leggendari figli di Leda. Resterebbe a vedere in quale misura si è operata tale sostituzione e da quali rapporti o influssi essa fu più specialmente determinata. Il che costituisce ancora, nel compito fondamentale di questo genere di ricerche, un argomento senza dubbio delicato e difficile.

GIOVANNI PANSA.

APPENDICE

ATTO TESTIMONIALE DEL 1259 CONCERNENTE LA TRASLAZIONE DELLE RELIQUIE DI S. TOMMASO APOSTOLO DALL'ISOLA DI CHIO AD ORTONA A MARE.

[*Pergamena originale dell'Archivio Capitolare della Cattedrale d'Ortona a mare*].

Incarnationis domini nostri Ihû xpi Anno Millesimo ducentesimo quinquagesimo nono. Regnante domino nostro Manfrido dei gratia Illustrissimo Rege Sicilie. Anno primo regni eius. Mense Septembris vicesimo secundo eiusdem Indictionis secunde. Nos Iohannes pavonis Barensis Iudex et subscripti testes cives Barj presenti scripto fatemur quod dominus Sabarus Sabasto de Metellino de Romania et Angi falconarius dudum Clericus Abas ecclesie sancti thome de chio et michael cursetil de eodem chio qui Ius patronatus in eadem Ecclesia se habuisse dixerunt et stephanus eiusdem ecclesie sancti thome clericus et constantinus de eodem chio servitor dudum in eadem ecclesia confessi sunt coram nobis apud Castrum barj in

quo captivi morabantur presente nobiscum Indice Guillelmo de Ortona nuntio universitatis predicte Ortone qui ab hominibus Ortone missus erat ad indagandum veritatem super corpore beati thome Apostoli Ihu xpi. quod homines Ortone qui cum galeis tribus dicte terre Ortone fuerunt cum Stolio domini nostri Manfridi excellentissimi Regis Sicilie Galearum et aliorum Vascellorum in Romania fideliter et laudabiliter a predicta Ecclesia sancti thome Apostoli astulerunt sita apud Chion Insulam cum pila marmorea in qua dictum corpus beatj Thome apostoli conditum erat quod dictum corpus beati thome in predicta Ecclesia et pila marmorea fuerat collocatum. et ibidem dictus beatus Thomas Apostolus xpi multa miracula operatus est temporibus quibus apud dictam ecclesiam beatissimum corpus est conditum et collocatum permansit. dixerunt etiam et confessi sunt quod predicti homines Ortonenses qui cum predictas Galeas fuerunt apud Chion Insulam abstulerunt a predicta Ecclesia predictum corpus sancti thome apostoli nec non et pilam marmoream in qua dictum corpus conditum et repositum erat et involventes corpus ipsius et reliquias in Syndone munda reposuerunt illud in Cassa lignea et imposuerunt illud in una Galea illarum trium Galearum Ortonensium ad ducendum ipsum apud Ortonam nec non et dictam pilam marmoream in qua dictum corpus conditum et repositum erat predictis angi falconario. Thoma de Chio. Stephano et constantino predicta videntibus et lugentibus pro dolore. Nos etiam predicti Sabarus Sabasto. Angifalconarius Thome. Michael. Stephanus et Constantinus predicta vera esse fatemur et scimus et etiam a progenitoribus nostris successive instructi sumus. quod ad supplicationem et petitionem civium et habitatorum Insule predicte mandato Illustrissimi quondam domini alexandri Romanorum Imperatoris memorie recolende qui dominium tunc temporis in Perside partibus triumphaliter obtinebat. dictum corpus beati Thome Apostoli de India revertitum apud predictam Chion Insulam translatum fuit. et in .vase [ar]genteo eo tempore collocatum in predicta

ecclesia circa mare. Sed venientes ad partes illas pluries venetiorum Navigia cum non possent dei et prephatj Apostoli eius virtute predictum ipsius corpus exinde nullo modo commovere. argentum in quo erat reconditum asportarunt. cuius translatio sexto die intrante Mense Octubri in predicta Insula devotissime celebratur. fatemur et quod idem Beatus Thomas apostolus multa apud Chion domino cooperante miracula et innumerabilia operatus est eiciendo a corporibus obsessis demonia. surdis reddendo auditum. Mutis sermonem. et alios multos infirmos adversis infirmitatibus liberando. Multos tamen etiam cum vascellis et navigiis nomen beati Thome apostoli invocantes puro animo et corde credulo a maris periculis liberavit. Iuramus etiam sponte ad saneta dei evangelia predicta omnia. que per nos de beatissimo sancto Thoma Apostolo dicta sunt fideliter vera esse. de quibus omnibus ad petitionem supradicti Iudicis Guillelmj presens publicum scriptum testimonialiter scriptum est per manus Nycolai publici Barensis notarij nostra que supra Iudicis et subscriptorum testium subscriptione munitum. Quod scripsi ego predictus Nycolaus notarius et meo consueto signo signavi (*segno notarile*).

✠ Iohannes pavonis Barensis Iudex
Nicolaus notarius Benedicti filius
† Petrus marsilij filius
Iohannes nic. publicus barj notarius
† bisantius guerrerij filius
Iacobus Stephani balzani filius

LES ORIGINES DE L'ARCADISME ROMAIN

La Rome primitive est une fondation arcadienne : tout lecteur de Virgile s'étonne de cette singularité, pour peu qu'il échappe au charme puissant du récit. Légende, il n'en doute guère ; encore faut-il rendre compte de cette légende : une fable est un fait historique, et des plus précieux, puisqu'il nous ouvre l'âme des peuples morts. Nous voudrions ici essayer d'interpréter l'Arcadisme Romain.

Le sujet n'est pas intact. M. E. Pais, avec son habituelle pénétration, a fixé le point de départ et le terme de cette étude. La méthode d'abord :

1° Beaucoup de migrations de peuples, données pour historiques même par un Thucydide, doivent être considérées comme des fables [1].

2° « Des faits originairement distincts ont été fondus et coordonnés chronologiquement ». Il en résulte le phénomène de « répétition » ou duplication : les Pélasges, les Aborigènes, les compagnons d'Evandre passent tous pour Arcadiens et viennent tous s'établir dans le Latium et sur l'emplacement de Rome [2].

Les conclusions ensuite :

1° L'origine Arcadienne, attribuée d'abord aux Œnotriens-Ausones, a été appliquée aux Aborigènes à une date assez récente [3].

[1] E. Pais. *Storia di Roma,* I, 1 (Torino, 1898), p. 140.

[2] Id., *Ib.,* p. 136 = *Storia Critica di Roma durante i primi cinque secoli,* I, 1 (Roma, 1913), p. 204.

[3] E. Pais, *Storia di Roma,* I, 1, p. 149 = *Storia Critica,* I, 1, p. 221.

2° Cette origine a été attribuée aux Œnotriens-Ausones grâce à l'action des colons Arcadiens, Messéniens, Achéens, de Grande-Grèce et de Sicile [1].

Que nous reste-t-il donc à faire? Ce que M. Pais ne pouvait tenter dans une Histoire Générale : entreprendre une discussion probante, qui fasse d'une indication heureuse, mais trop rapide, une réalité solide. Il est fatal d'ailleurs que cette discussion modifie sur plus d'un point, et de façon sensible, la pensée de M. Pais. Il est nécessaire aussi que nous l'engagions dans un esprit différent du sien. J'entends par là qu'une conclusion aussi vague que la sienne ne saurait suffire : si nous avons prouvé l'origine œnotrienne de l'Arcadisme Romain, nous devrons déterminer ensuite à quelles causes *précises* est dû l'Arcadisme œnotrien ; et nous devrons aussi montrer pourquoi et comment de Grande-Grèce cet Arcadisme est venu dans le Latium.

Il nous faut encore répudier dès le début, et de la façon la plus absolue, la formule commode qui fait de tout le légendaire romain dans sa forme classique une œuvre de polygraphes ayant pour but « une fin particulière : la glorification d'une famille, ou de l'Etat Romain » [2]. Si la tradition d'Evandre et de l'Arcadisme romain a un caractère net, c'est celui d'être désintéressée : elle ne sert à rien ni à personne. Les généalogistes n'en ont pas usé [3] ; les annalistes de l'âge classique ont su rattacher Rome à une souche gréco-troyenne sans passer par Evandre [4] : et pourtant la légende

[1] Id., *Storia di Roma*, I, 1, p. 155 = *Storia Critica*, I, 1, p. 222. — Cfr. Id., *Storia della Sicilia e della Magna Grecia*, I (Torino-Palermo, 1894), p. 172, n. 1 ; p. 184, n. 1 ; p. 266 sq.

[2] E. Pais, *Storia di Roma*, I, 1, p. 136 = *Storia Critica*, I, 1, p. 204.

[3] L'élément évandréen est tout à fait secondaire dans l'ascendance des Fabii ; les Potitii et les Pinarii sont indépendants de l'établissement arcadien.

[4] Nous verrons d'ailleurs que la théorie arcadienne n'est pas, à l'origine, très flatteuse pour les peuplades indigènes auxquelles les Grecs en firent l'application.

Arcadienne survécut et prospéra. Elle doit donc être étudiée autrement qu'une œuvre factice de l'annalistique, elle recèle des réalités autres qu'une volonté de flatterie à l'égard du peuple Romain.

Nous ne croyons pas enfin qu'il soit d'une méthode irréprochable de rejeter en bloc « toutes les données relatives à la naissance de Rome », sous prétexte que nous en sommes redevables à des auteurs grecs de relativement basse époque [1] : car ces données sont souvent beaucoup plus anciennes que ceux qui nous les ont transmises, et l'on se priverait d'une source précieuse d'information et de vérification en les excluant d'une étude comme la nôtre : la longue série, toute incohérente qu'elle soit, des éponymes de Rome et des différentes régions d'Italie représente, sous une forme chère au génie grec, beaucoup de notions savantes ou populaires, dont nous ne saurions nous passer puisque précisément nous étudions une légende. Et, en général, n'est-il pas un peu dangereux, en telle matière, de vouloir, attachés aux misérables débris qui nous sont parvenus des historiens de Sicile et de Grande-Grèce, attribuer à l'écrivain même chez lequel nous la trouvons pour la première fois relatée, la paternité d'une tradition qui plus tard fit fortune ? L'historien du V^e^ ou du IV^e^ siècle n'est pas toujours un romancier ; faisons-lui la grâce de croire qu'il a parfois recueilli, qu'il n'a pas toujours inventé. Bien entendu, nous ne devons tenir compte d'une tradition qu'à partir du moment où elle nous est rapportée : c'est une obligation historique ; mais de là à confondre, *sans preuves décisives*, sa personnalité avec celle de l'écrivain qui nous l'a transmise, il y a loin.

[1] E. Pais, *Storia di Roma*, I, 1, p. 138 = *Storia Critica*, I, 1, p. 206 : « Chi prenda a considerare tutte le notizie che intorno alla genesi di Roma e delle città italiane vennero scritte, particolarmente dagli scrittori greci a partire dal III° sec. a C., correrebbe in vero rischio di emulare quegli oziosi che investigavano quanti fossero i remiganti che accompagnavano Ulisse ».

I. — Les diverses " immigrations arcadiennes ,, aux bords du Tibre.

Quand, à la fin du V^e^ siècle, Sophocle voulait en deux vers résumer du sud au nord la géografie de l'Italie, il nommait « toute l'Œnotrie, et le golfe Tyrrhénien, et la terre ligure » [1]. Un aussi strict résumé, qui au premier abord fait illusion, ne doit pas cacher l'étonnante diversité des traditions et des légendes qui, surtout à partir du VI^e^ siècle, coururent sur les moindres peuplades que les Grecs connurent ou imaginèrent dans la péninsule: géographes, historiens, mythographes accumulèrent ainsi une foule de données contradictoires. Mais en même temps commençait le travail de coordination qui devait aboutir, au premier siècle avant notre ère, à un système complet, et désormais presque immuable, dont Denys d'Halicarnasse nous donne peut-être l'idée la plus nette [2].

Sans doute parle-t-il surtout de l'emplacement de Rome et du Latium. Mais il y fait affluer successivement à peu près toutes les races que les anciens attribuaient à l'Italie, et il cherche à concilier toutes les légendes sur ce sol illustre. Et d'abord y vécurent les Sicules indigènes. Puis, les Aborigènes y descendirent; à la question que souleva Caton: « Les Aborigènes sont-ils des Grecs? », Denys répond par l'affirmative [3], et il ajoute que, si ce sont des Grecs, ce sont des Œnotriens, et donc des Arcadiens. Puis vinrent les Pélasges, de Thessalie: mais ils sont originaires du Péloponnèse, et plus précisément de l'Arcadie [4]. Puis Evandre de Pallantion et sa colonie d'Arcadiens. Et, peu après, Héraclès, qui, avec

[1] Sophocle, *Triptolème, ap.* Denys Hal., *A. R.,* I, 12.

[2] Denys Hal., *A. R.,* I, 9-64.

[3] Den. Hal., I, 60.

[4] Pelasgos comme Lycaon descend de Phoronée: ils sont cousins. Voir la généalogie dans Den. Hal., I, 11.

des Epéens de l'Elide, et même quelques Troyens, y amena aussi des Phénéates exilés de l'Arcadie. Enfin Enée.

De tous ces éléments il n'y a que deux, le premier et le dernier, qui ne soient pas directement réductibles à une origine arcadienne. Encore faut-il rappeler les relations arcadiennes d'Anchise, père d'Enée, et les souvenirs qui en Arcadie rappelaient le héros troyen et sa migration vers l'ouest, sans compter les généalogies qui donnaient une origine commune à Enée et Evandre [1]. Et toute une théorie, très riche de conséquences et d'ailleurs très confuse, fait d'Italus l'Œnotrien, de race arcadienne, un roi des Sicules qui tantôt passe d'Italie en Sicile, et tantôt de Sicile en Italie [2]. Mais sans même faire état ici de ces dernières conclusions, il est visible que la théorie de Denys d'Halicarnasse sur les lointaines origines de Rome, est, de tendances et de résultats, une théorie pan-arcadienne.

Il n'est donc plus possible de considérer la tradition d'Evandre comme isolée dans l'antique histoire de Rome. De plus, et supposé même que, parmi toutes ces légendes, elle soit la tradition maîtresse (ce qui n'est pas prouvé), elle ne peut servir à expliquer les autres, tandi que les autres l'expliqueront peut-être. Evandre se trouve en effet immobilisé sur le Palatin, sans que nous sachions définir avec précision ni d'où il est venu ni par quels intermédiaires [3]; et aucun mythographe n'en parle avant la fin du

[1] Virg., *Aen.*, VIII, 132-141 et 154-168; Paus., VIII, 12, 9. — Cfr. Bérard, *Origine des cultes Arcadiens* (Paris, 1894), p. 351. D'ailleurs Denys d'Halicarnasse se garde bien de négliger ces traditions qui, bien que de plus loin, rattachent les Enéades à une souche arcadienne: il rappelle la théorie d'Ariaethos qui fixe Enée en Arcadie, et celle d'Agathyllos qui l'y fait séjourner avant son passage en Italie (Den. Hal., I, 49), et insiste sur les généalogies qui rattachent sa race à Pallas et Atlas, héros Arcadiens (Id., I, 61-62).

[2] Thucydide, VI, 2; Den. Hal., I, 9; Servius, *ad* Virg., *Aen.*, I, 533.

[3] Nous devons nous en tenir ici aux vues pénétrantes de Schwegler, *Römische Geschichte*, I, p. 354 et Loeschcke, *Athenische Mitteilungen*, XIX, 1894, p. 520 sq.

III[e] siècle. Tandis que les autres migrations qui convergent à Rome sont parties des points les plus divers, et l'on peut, dans certaines conditions, suivre au moins en partie leur trajet : c'est ainsi que les Œnotriens viennent de Grande-Grèce, les Pélasges, nous les accompagnons depuis Spina aux bouches du Pô jusqu'à Cortone, jusqu'à Caeré ; à elles se rattachent des quantités des légendes grecques, qui, dans leur complexité, présentent des traits communs et, pour ainsi dire, des nœuds. De sorte que, si la légende évandréenne ne rende pas compte de l'Arcadisme œnotro-pélasge, les traditions œnotro-pélasges, convergeant à Rome, ont pu par contre aider Evandre à sortir de l'obscurité, et leur immense et vague arcadisme donner des raisons de croire à la réalité arcadienne d'Evandre.

Nous poserons donc la question de l'Arcadisme Romain dans toute sa généralité. Pourquoi à toutes les influences grecques certaines qu'ont exercées sur Rome Cumes, chalcidienne, Marseille, phocéenne, Tarente, laconienne, Syracuse, dorienne, etc., s'est substituée, au moins dès la fin du III[e] siècle avant notre ère, la tradition d'une action arcadienne très peu certaine, et même plus que douteuse historiquement ?

II. — Une hypothèse sur l'historicité de l'influence arcadienne à Rome.

M. Gruppe, pourtant, a supposé l'influence directe des Arcadiens sur Rome, par une colonie de Tégée fondée à l'embouchure du Tibre [1]. Quel que soit le doute qu'il exprime dès le début sur la légitimité de son hypothèse, et bien qu'il ne semble pas en tenir fort grand compte dans ses articles postérieurs [2], il ne l'a jamais

[1] O. Gruppe, *Griechische Mythologie* (Muenchen, 1906), I, p. 203-204.
[2] Par ex.: *Philolog. Berliner Wochenschrift,* XXXI, 1911, c. 998 sqq.

reniée, d'autres savants la tiennent pour acceptable [1], et, tant qu'on ne l'aura point discutée, elle pésera sur les travaux suivants, et l'on pourra toujours dire aux constructeurs de systèmes : « Que vous donnez-vous tant de peine ? Voici qui explique tout, et à moins de frais ».

Posé le fait que, dès le III^e^ siècle, Evandre passe pour le fondateur de Rome ; que, dès la fin de la République, la ville est mise en rapport avec le Pallantion arcadien, M. Gruppe raisonne ainsi : « Entre le III^e^ et le I^er^ siècle, Pallantion, dont la population avait été presque tout entière transportée à Mégalopolis en 370, n'est qu'un village sans importance politique ni religieuse ; et personne n'aurait pu penser, Romain ni Grec, à en faire la métropole de la Capitale du monde. Puis les rapports indiqués par les archéologues Romains entre Rome et l'Arcadie, légendes et cultes d'Evandre, Héraclès, Lupercus, sont si frappants qu'ils décèlent *à coup sûr* une transmission de l'une à l'autre (« so auffällig, dass irgend einmal eine Uebertragung stattgefunden haben *muss* ») ; à quoi s'ajoute la légende de la louve nourrice, qui à l'origine fut certainement imitée d'une légende arcadienne disparue concernant Zeus. En fait les Tarquins, la famille qui, suivant la tradition, régnait à Rome à l'époque de la floraison de Tégée, fait remonter son aïeul mythique Tarchon à Télèphe l'Arcadien, dont la fille passe pour l'éponyme de Rome, et qui lui-même, à ce qu'il semble, fut assimilé à Latinus ».

Le développement est spécieux, les conclusions tentantes, qui mettent en relations directes Tégée, centre religieux et politique de l'Arcadie au VI^e^ siècle, avec la Rome étrusque des Tarquins. Mais d'abord, à supposer le raisonnement valable, s'ensuit-il qu'on doive en conclure l'existence d'une colonie ou d'un comptoir de Tégée à l'embouchure du Tibre ? Est-il croyable qu'alors que les

[1] Ainsi Escher, *in* Pauly-Wissowa, *Real-Encyclopädie*, VI, 1, c. 842. l. 30 sqq.

archéologues Grecs et Romains avaient découvert pour chaque ville un peu importante du Latium un fondateur ou un éponyme grec, seule Ostie n'ait pas pu se vanter d'un pareil honneur, étant voisine d'un établissement grec ancien, surtout quand au premier siècle la tradition arcadienne de la fondation de Rome prit un tel développement? Nous abandonnerons donc cette hypotèse audacieuse, comme un moyen trop aisé de résoudre les difficultés sans le moindre texte ou document à invoquer. Elle est d'ailleurs inutile: on peut admettre des relations suivies entre Tégée et Rome au temps des Tarquins, sans s'amuser à créer un port de toutes pièces. Dans cette mesure la discussion reste ouverte du raisonnement de M. Gruppe.

1. Son premier argument, c'est: l'importance de Pallantion au VI^e^ siècle et sa profonde obscurité à partir du IV^e^. En fait, est-il prouvé que le rapprochement Pallantée Romain-Pallantion d'Arcadie soit l'élément originel de la légende arcadienne à Rome? Car, *a priori*, deux successions de faits sont également possibles: ou bien Pallantion est venu à Rome avant Evandre ou en même temps que lui, et la ville arcadienne est alors en effet inséparable de la légende romaine; ou bien Evandre se développa d'abord à Rome [1], et on se livra ensuite au jeu étymologique qui consiste à consolider une première tradition par des rapprochements toponymiques: et alors la jonction Palatium-Pallantion a pu être tardive. Il va de soi que M. Gruppe doit adopter la première consécution, s'il veut que son raisonnement reste intelligible. Or c'est la seconde qui est de beaucoup la plus vraisemblable, ou, pour mieux parler, la seule appuyée sur des faits.

Aucun témoignage grec antérieur au III^e^ siècle ne fait mention de Pallantion à propos de Rome. Il apparaît dans Fabius Pictor, mis en rapports avec Evandre, mais sans un mot d'explication [2].

[1] Et non sur le Palatin, mais près de l'Aventin, où était son autel (Den. Hal., I, 32).

[2] *Historic. Roman. fragm.* (Peter), p. 10 sq. = Den. Hal., I, 79.

Nous savons d'ailleurs que, dans ces mêmes années où l'on mentionne l'activité publique de Q. Fabius, c'est-à-dire dans le dernier quart du III[e] siècle, le poète Naevius dérivait *Palatium* de *Balatium* [1]. Au II[e] siècle apparaît, avec Polybe, une nouvelle étymologie, non plus latine, mais grecque: on dit alors que le mont a été nommé d'après Pallas fils d'Evandre qui y est enseveli [2]. Rien de plus naturel d'ailleurs que cette création d'un éponyme qui n'est qu'une forme active, animée, du lieu qu'il est censé nommer: c'est ainsi que procède couramment l'antiquité gréco-romaine, et rares au contraire sont les exemples d'une ville nommée d'après la cité fondatrice; même, dans ce cas, on s'empresse d'oublier la réelle origine du nom, pour créer un héros éponyme [3]. Que l'activité des mythographes grecs et romains se soit exercée en ce sens lorsqu'il s'est agi de la légende d'Evandre, c'est ce que prouvent les essais multiples dont les différentes compilations nous ont gardé des traces: à Pallas fils d'Evandre Virgile préfère Pallas son aïeul, qui a l'avantage d'être connu en Grèce comme fondateur de villes; Varron lui substitue Pallantia, fille d'Evandre [4], d'autres Palantô, une Hyperboréenne amenée en ce lieu par Hercule [5]. Quant à la tradition qui rapporte le nom de Palatium aux Pallantiens d'Arcadie venus avec Evandre, loin d'être originelle, elle n'est pas encore bien établie à la fin du premier siècle avant notre ère: Varron [6] ne choisit pas entre elle et trois autres hypothèses, et, si Denys l'accepte, Virgile ne l'admet pas. Elle dut par contre faire beaucoup de progrès dans le siècle suivant, puisque Antonin le Pieux la reconnut officiellement: il rendit l'autonomie à

[1] Varron, *de L. lat.*, V, 53. Cfr. Servius, *ad* Virg., *Aen.*, VIII, 51, où il est nommé *Balanteum*.
[2] Polybe, *ap.* Den. Hal., I, 32.
[3] Ainsi Locros à Locres Epizéphyrienne.
[4] Varron, *ap.* Serv., *ad* Virg., *Aen.*, VIII, 51.
[5] Festus, p. 220.
[6] Varron, *de L. lat.*, V, 53.

la bourgade arcadienne et l'exempta de tribut comme patrie d'Evandre et métropole de Rome [1].

A qui examinera cette série de textes sans parti-pris il apparaîtra évident, nous semble-t il, que l'étymologie Palatium-Pallantion d'Arcadie s'est créée peu à peu après de nombreux essais, d'ailleurs logiques, et par une longue évolution à laquelle aidèrent et la poésie et même l'annalistique, par désir de précision. Mais dans un tel travail on ne saurait saisir la moindre trace d'une influence directe sur Rome au VI[e] siècle de Tégée et Pallantion d'Arcadie.

Nous n'admettrons d'ailleurs pas avec M. Gruppe l'effacement complet de Pallantion à partir du IV[e] siècle [2]. Si en 371 il avait perdu sa qualité de cité pour entrer dans l'agglomération mégalopolitaine, en 192 Philopœmen la lui rendit en même temps qu'à dix autres des quatorze bourgs qui avaient fondé la capitale fédérale [3]. Plus tard, il est vrai, Mégalopolis reprit presque tout le territoire qui lui avait été attribué à sa fondation: mais alors la domination romaine égalisait toutes les cités, récentes ou antiques, dans le même néant. En tout cas il est essentiel que, précisément lorsque les Romains surveillaient de très près les choses grecques et surtout les agissements de la ligue achéenne, Pallantion ait repris un semblant de vitalité: il en a souvent fallu bien moins aux philologues et historiens de l'antiquité pour proposer ou appuyer une étymologie sans valeur.

Et d'ailleurs, rien ne prouve que Pallantion ait abdiqué son importance religieuse lorsqu'elle entra dans la cité Mégalopolitaine.

[1] Pausanias, VIII, 9, 7.

[2] Pallantion (Xénophon, *Hell.*, VII, 5, 5) et Aléa (Wentzel, *in* Pauly-Wissowa, *Real-Encyclop.*, I, 1, c. 1357) agissent encore politiquement comme cités même après la fondation de Mégalopolis.

[3] Plutarque, *Philop.*, 13. — Cfr. Hiller von Gaertringen, *in* Pauly-Wissowa, *Real-Encyclopädie*, II, 1, c. 1135.

2. Le second argument est antique jusque dans sa forme [1]. Combien peu il est valable en général, c'est ce que montre la simple comparaison de deux textes. Denys, s'inspirant en partie de Fabius Pictor, décrit la pompe des jeux à Rome soi-disant aux premières années de la République, pour montrer que tous les détails en sont grecs [2]; il y mentionne le défilé des quadriges et des biges, des athlètes de poids lourd et de poids léger; or Tite-Live dit formellement [3] que les Romains virent pour la première fois des combats d'athlètes (et encore d'athlètes venus, semble-t-il, de la Grèce) en l'an de Rome 568, 186 avant J. C. Que devient alors tout le raisonnement de Denys sur le περίζωμα des lutteurs Romains et son antiquité fabuleuse? Il a été victime d'une fausse assimilation: prenons garde qu'il n'en soit de même à propos des cultes « arcadiens » de Rome. Personne ne songe à assimiler, comme le fait Denys, les *Consualia* Romaines aux *Hippocratia* arcadiennes: de tels rapprochements ne prouveront jamais une origine commune. Pour tous les autres cultes dont parle M. Gruppe, on peut prendre avec autant de raison l'attitude inverse de la sienne. Evandre a pu venir directement de Pallantion-Tégée (à moins que ce ne soit de Phénée, ou même de Messénie); mais il se peut aussi que ce soit une traduction du Faunus latin, faite par des éléments grecs de Rome, et qui s'est trouvé correspondre à un démon-héros arcadien: de là assimilation. Quant au culte d'Héraclès, il n'a rien de spécifiquement arcadien, ni en Grèce, ni à Rome.

Celui de Lupercus offre des caractères plus spécieux, rapproché de celui de Zeus Lycaios en Arcadie, et de l'interprétation (assez tardive, il est vrai, comme le reconnaît M. Gruppe lui-même) du nom grec Lycourgos. Mais là encore une assimilation récente est tout aussi possible, et plus croyable, qu'une action directe et ancienne

[1] Cfr. Den. Hal., I, 32 *in fine*, et 33.
[2] Den. Hal., VII, 71-72.
[3] Liv., XXXIX, 22, 2.

de l'Arcadie sur le Latium. On se fonde sur une étymologie contestée pour établir le rapprochement; les Anciens, plus logiques, invoquaient le culte lui-même et la parenté des deux divinités [1]. Mais, si l'on veut raisonner autrement que sur des hypothèses invérifiables, on sera obligé de reconnaître l'antiquité et la diffusion quasi-universelle chez les peuples encore barbares des légendes et du culte d'un dieu-loup. Est-ce à dire que des colonies arcadiennes aient agi *historiquement* sur les *Hirpini Sorani* [2], ou sur des Celtes [3], ou sur des Germains [4] ? Est-ce un raisonnement que d'affirmer : « Lupercus = Lycourgos ; *donc* il y a eu sur Rome action arcadienne directe, et qui n'a pu se produire qu'au VI^e^ siècle avant notre ère » ? Il faut plutôt reconnaître qu'à partir de la fin du III^e^ siècle, le dieu du Lupercal est assimilé par les Anciens à Pan ; qu'au premier, la fondation de son culte est attribuée à l'Arcadien Evandre ; et se demander alors si des documents ne peuvent nous aider à fixer comment et à quelle date approximative une action grecque à déterminer a pu faire croire à l'hellénisme, puis à l'arcadisme d'un vieux culte latin.

Il n'y a pas plus de raisons de considérer la légende de Romulus et Rémus allaités par la louve comme une importation arcadienne. Cela va de soi si l'on s'en tient aux explications les plus récentes de la fable romaine, considérée comme une interprétation d'œuvres d'art, ioniennes ou pergaméniennes [5]. Mais même si l'on doit y retrouver la légende grecque des fils de Tyrô et Poseidôn, exposés et nourris par une chienne et une jument [6], il suffira de

[1] Den. Hal., I, 32.

[2] Cfr. Serv., *ad.* Virg., *Aen.*, XI, 785.

[3] Cfr. S. Reinach, *Cultes, Mythes et Religions* (Paris, 1908), I, p. 296.

[4] Cfr. O. Keller, *Die Tiere des Klassischen Alterthums* (Innsbruck, 1887), p. 158 sqq.

[5] Voir: E. Maass, *Jahrbuch des k. d. Archäologischen Instituts,* XXI, 1906, p. 107; E. Petersen, *Klio,* 1908, p. 440-456 et 1909, p. 29-47.

[6] Voir: Trieber, *Die Romulussage,* in *Rheinisches Museum*, XLIII, 1888, p. 569-582.

remarquer que la scène se passe en Elide, non en Arcadie ; et qu'au surplus la transmission de la Grèce à Rome, si elle a eu lieu, n'a pu être que littéraire, de Sophocle d'Athènes à Dioclès de Péparéthos et à Fabius Pictor. Verra-t-on ici une action directe de l'Arcadie sur Rome? Il serait plus intéressant de rapprocher cette légende d'une fable analogue sur Zeus Lycaios ; par malheur, M. Gruppe la suppose disparue et ne donne aucune preuve de son existence ; accepterait-on même l'étymologie Λυκ(σσ)ούρα = « Wolfswache » [1], une expression aussi vague ne saurait permettre la reconstruction (ou l'invention) de toute une légende.

3. Restent les Tarquins et leur ancêtre mythique Télèphe, un héros arcadien. Que l'on veuille bien remarquer cependant que Télèphe est moins connu et célébré en Arcadie qu'en Asie Mineure, auprès de Pergame, et que cette légende se rattache directement à la théorie de l'origine lydienne des Etrusques, comme l'affirment les textes qui nous l'ont transmise, Denys d'Halicarnasse, Plutarque [2] : selon Denys, Tyrrhénos, fils de Télèphe, émigre à la suite de la prise de Troie ; selon Plutarque, Roma, fille de Télèphe, est femme d'Enée, sans que soit précisé si elle l'épousa en Italie ou en Asie. Qu'importe d'ailleurs? Il est visible que les deux traditions se rattachent à la guerre de Troie et à toutes les autres légendes qui faisaient aborder en Italie et en Sicile les héros grecs ou troyens dispersés à travers les mers occidentales. Ce sont donc des créations grecques d'Asie Mineure, suites tardives de l'Iliade et de l'Odyssée, et qui doivent être considérées comme telles.

Sans faire d'ailleurs ici une étude complète du mythe de Télèphe en Italie, il est aisé de suivre son développement, postérieur de toute évidence à la floraison des Tarquins et de Tégée-Pallantion. La légende, sous la forme la plus ancienne qui nous soit parvenue,

[1] O. Gruppe, *loc. cit.*, p. 204, n. 3.

[2] Den. Hal., I, 28 ; Plut., *Rom.*, 2, 1. Il n'y a rien de précis à conclure de Lycophron, *Alex.*, 1248, ni de son scholiaste.

dans Hérodote [1], fait de Tyrrhénos le Lydien un fils d'Atys, fils lui-même de Manès : généalogie toute barbare, où n'apparaissent ni Télèphe ni Tarchon. Nous sommes donc fort loin de la tradition dont Lycophron se fait l'écho deux siècles plus tard, et qui donne Tarchon et Tyrrhénos pour deux frères de la descendance d'Héraclès [2]. Dans l'intervalle la généalogie s'est hellénisée, et par des degrès qu'il ne semble pas impossible de restituer : Atys est d'abord devenu fils d'Héraclès [3] ; puis une légende argienne fait de Tyrsénos (*sic*) lui-même un fils d'Héraclès et d'une femme lydienne [4] ; on précisa encore, on nomma Omphale comme mère de l'éponyme étrusque [5] ; plus tard seulement, Télèphe a dû se substituer à son père, phénomène mythologique fréquent [6] : de cette façon, la théorie de l'origine lydienne des Etrusques s'était rattachée d'abord à la légende universelle d'Héraclès, ensuite à la poussière de traditions diverses qui dispersaient vers l'Occident les héros de la guerre de Troie.

Quant à Tarchon, il est inutile dans cette construction ; il apparaît pourtant dans une fable grecque rapportée par Strabon [7], non comme frère de Tyrrhénos, mais comme son lieutenant, fondateur des douze cités étrusques, éponyme de Tarquinii : et c'est là un état de la légende de toute façon antérieur à la tradition de Lycophron, et postérieur à celle d'Hérodote. Il semble que la théorie sur la fondation des douze cités avec Tarquinii comme métropole ne remonte pas au delà de la fin du V^e^ siècle ou du début du

[1] Hérod., I, 94.
[2] Lycophr., *Alex.*, 1248 et Schol.
[3] Strabon, V, 2, 2.
[4] Pausanias, II, 21, 3.
[5] Den. Hal., I, 28.
[6] C'est ainsi que Faunus remplace Latinus comme beau-père d'Enée (Appian., *ap.* Phot. Bibl., *cod.* 57, p. 166) ou Pallas Evandre comme hôte d'Hercule (Eustath., *ap.* Diog. Perieg., 347, p. 278 Müller).
[7] Strabon, V, 2, 2.

IV^e^ [1], c'est-a-dire un siècle et plus après la date traditionnelle de la chute des Tarquins. Comment dès lors soutenir que les tyrans étrusques de Rome ont voulu se parer d'origines arcadiennes, et même plus précisément tégéates ? A s'en tenir aux affirmations des historiens, ils remontaient à Démarate de Corinthe, ce qui devait faire sur les cités grecques d'Italie un effet plus direct qu'une ascendance mysienne ; pour Tarchon, lorsqu'il apparaît, assez tard, c'est comme éponyme d'une ville, non comme ancêtre d'une famille.

De tous les arguments de M. Gruppe, donc, aucun ne vaut. Leur défaut commun est d'invoquer des faits sans les discuter : or chacun de ces faits admet au mois deux explications, dont l'une est contraire à le thèse de M. Gruppe. Nous avons indiqué, chemin faisant, pourquoi celle-ci nous paraissait justement la plus vraisemblable ; mais en fait il suffirait pour ruiner l'hypothèse de montrer le double sens des faits mythologiques sur quoi elle s'appuie.

III. — Une méthode d'investigation mythologique appliquée à l'Arcadisme Romain.

Revenons donc à la théorie pan-arcadienne de Denys non pour lui chercher un fondement historique improbable, mais pour en expliquer, si possible, la formation mythique. Elle est le fruit dernier d'un long travail légendaire, qu'il serait curieux de déceler, au moins en partie. C'est une étude, si l'on veut, d'opinions : les documents sont rares, qui nous permettraient de suivre directement la légende de ville en ville. Ce qui peut servir, c'est la multitude des traditions qui se complètent ou se ruinent l'une l'autre, des traditions parasites aussi qui ne semblent avoir que faire à côté des constructions fortes, triomphantes, que nous a léguées l'âge

[1] Skutsch, *in* Pauly-Wissowa, *Real Encyclopädie,* VI, I, c. 731.

classique. Aucune n'est *a-priori* négligeable : elles témoignent toutes d'une activité mythographique intense, guidée par des opinions, des haines et des amitiés différentes. En retrouvant sous la légende les sentiments qui l'ont dictée, on pourrait l'attribuer presque à coup sûr à tel ou tel, fixer sa date, déterminer les déformations qu'elle a fait subir aux précédentes, suivre son action dans les siècles suivants.

Tel est le but idéal. Quels seront les moyens ?

Nous possédons sur les pré-fondations mythiques de Rome trois sortes de traditions :

1° Des traditions isolées, distinctes, d'apparence historique, qui rapportent des fondations pour ainsi dire pures, où n'intervient à chaque fois que l'une des races italiques : c'est la matière originelle des synthèses classiques.

2° La théorie systématique de Denys d'Halicarnasse, que nous considérons comme le terme du travail mythographique sur ce sujet.

3° Une masse incohérente de données *éponymiques* sur la fondation de Rome [1] ; données confuses, contradictoires, qui, par mariages ou alliances, mêlent toutes les races au berceau de Rome.

C'est dans cette masse inorganique qu'il nous faudra chercher les intermédiaires nécessaires entre les traditions isolées, au delà desquelles nous ne pouvons pas remonter, et la théorie classique, qui ne fut plus guère remaniée dans la suite. Là, et là seulement, nous risquons de trouver l'explication de l'Arcadisme Romain.

Mais d'abord, quelques mots sur les pré-fondations de Rome attribuées à une race pure : même ici nous aurons à noter parfois une évolution des légendes les plus simples.

1. Nous savons ainsi qu'avant l'arrivée d'Evandre les Aborigènes occupaient le Latium : race misérable de troglodytes [2]. La

[1] Voir en particulier J. B. Carter, *in* Roscher's *Ausführliches Lexikon der Griechischen und Römischen Mythologie, s. v.* Romulus, c. 164-174.

[2] Saufeius, *ap.* Int. Serv., *ad* Virg., *Aen.*, I, 6.

forme poétique et religieuse de la légende nous montre sur le territoire de la future Rome le dieu-roi Faunus, hospitalier aux Grecs, prototype d'Evandre, qu'il reçoit sur son territoire et qui plus tard se substituera si complètement à lui [1]. Plus précise encore est la donnée qui fait du Palatin lui-même un établissement des Aborigènes : dans toute sa force, elle est exprimée par Varron : « Palatium... quod Palatini Aborigines ex agro Reatino, qui appellatur Palatium, ibi consederunt » [2] ; malgré l'attrait des légendes grecques, on ne renonça jamais tout à fait à cette explication : « fondé à coup sûr par les Arcadiens d'Evandre, le Palatin, dit encore Solin [3], fut occupé un certain temps par les Aborigènes qui émigrèrent ensuite à Réate, à cause des marais du Tibre ».

Il est évident qu'une telle théorie devait être battue en brèche par le flot montant de l'hellénisme : les uns fondirent les Aborigènes avec les Phrygiens d'Enée [4], les autres les mêlèrent aux Arcadiens d'Evandre jusqu'à ce qu'ils eussent disparu [5]. Palatium de l'*Ager Reatinus* cessa d'être le berceau du Palatin Romain qui prit son nom de Palantô, une Hyperboréenne femme de Latinus [6], ou de Pallas fils d'Evandre [7], ou son aïeul [8], ou de Pallantion sa première patrie [9]. Mais, dans toutes ces tentatives, il ne s'agit pas de donner aux Aborigènes une origine grecque : Evandre n'est qu'un substitut de Faunus, c'est Faunus sous un nom grec ; Denys est

[1] Den. Hal., I, 42, 43, *passim*.

[2] Varron, *de L. lat.*, V, 53.

[3] Solin, I, 14.

[4] Salluste, *Catil.*, 6.

[5] Virgile, *Aen.*, VIII. Denys d'Halicarnasse, en les faisant vivre inutiles auprès du Palatin, représente un état de transition.

[6] Varron, *loc. cit.* C'est là encore une forme toute nationale de la légende, si l'on en croit M. Pais (*Storia Critica di Roma*, I, 1, p. 219), qui identifie étymologiquement les Hyperboréens avec les Aborigènes, comme étant, les uns et les autres, des « Montagnards ».

[7] Polybe, *ap.* Den. Hal., I, 32.

[8] Virgile, *Aen.*, VIII, 54.

[9] Voir *supra*.

seul dans sa naïveté à vouloir faire vivre l'un près de l'autre ces deux doublets d'un même personnage, et confirme par là-même la réalité de l'évolution que nous venons d'indiquer.

2. Les Œnotriens aussi comptent, en la personne d'Italos, leur roi et successeur d'Œnotros, parmi les fondateurs mythiques de Rome. Une fable assez importante pour qu'elle soit notée par Plutarque au début de sa « Vie de Romulus » fait naître Rômè, éponyme de la ville, d'une union entre Italos et Leucaria [1]. C'est la même tradition, à peine modifiée par la substitution de Rômos à Rômè, que nous trouvons dans Denys [2].

3. Même chose pour les Pélasges. Non seulement en effet, après tous les malheurs qui les ont frappés, ils se sont étroitement unis aux Aborigènes, et ont donc contribué, mêlés à eux, à fonder Rome avec les Albains [3]; mais Plutarque dit en termes formels qu'ils créèrent la cité et la nommèrent par orgueil Rômè, en témoignage de leur puissance [4].

4. Les Etrusques-Tyrrhéniens n'échappent pas, eux non plus, à cette sorte de nécessité : Télèphe, père de Tyrrhénos et Tarchon, leurs éponymes, est dit aussi père de Rômè, qui épousa Enée, ou Ascagne, fils d'Enée [5].

5. Les autres établissements, ceux d'Evandre sur le Palatin,

6. Et d'Hercule sur le Capitole, sont connus, le premier universellement; le second surtout par Denys d'Halicarnasse [6].

[1] Plutarque, *Rom.*, 2, 1.

[2] Den. Hal., I, 72, *in fine.*

[3] Den. Hal., I, 30.

[4] Plut., *Rom.*, 1, 2. S'il faut entendre ici par Pélasges les Tyrrhéniens-Etrusques, c'est ce dont nous n'avons pas à nous occuper pour le moment. Il est entendu *a priori* que toutes ces notions que nous mettons en ordre représentent les plus diverses influences : une simple lecture des chapitres que Denys consacre à distinguer les Pélasges des Etrusques montre sa propre impuissance à les séparer de façon nette.

[5] Plut., *Rom.*, 2, 1.

[6] Den. Hal., I, 34.

7. Enfin, les Troyens eux-mêmes passent pour les fondateurs directs de la cité : non seulement Rhomè est dite petite-fille d'Enée [1], mais Latinus, époux de Rhomè, passe parfois pour un Troyen fugitif [2] ; ou bien Rhomus ou Romulus, le fondateur de Rome, est fils d'Enée [3].

C'est ainsi que les différentes races qui peuplèrent l'Italie semblent se disputer et s'arracher l'une l'autre le héros éponyme de la puissante cité.

Mais, peu à peu, les différentes traditions se joignirent et se contaminèrent, ou, pour parler comme Denys d'Halicarnasse vers la fin de son laborieux exposé, les différents groupes fondateurs « les Péloponnésiens d'Héraclès, comme avaient fait les Arcadiens et bien avant eux les Pélasges, habitant la même ville que les Aborigènes, se fondirent si bien avec eux, qu'on eût dit une seule nation » [4]. De même les légendes : de leurs discordances il sortit une unité, et une unité « arcadienne ».

IV. — Réduction à l'unité des races fondatrices de Rome.

Les différentes combinaisons entre groupes fondateurs se font grâce à des unions entre héros éponymes. Et ce n'est pas là un procédé artificiel et tardif, mais au contraire le penchant de l'esprit grec depuis les temps les plus anciennement connus, mais surtout peut-être à partir des VI[e] et V[e] siècles. Dans ces conditions, le héros éponyme du Latium, le roi Latinos, représente les Aborigènes ; Italos règne sur des Œnotriens, dans l'ancienne Italia ou Vitellia, le classique Bruttium [5].

[1] Festus, *s. v.* Romam, p. 269 M.

[2] Id., *Ib.*

[3] Festus, *s. v.* Romam, p. 266 M. — Cfr. Agathyllos, poète arcadien, *ap.* Den. Hal., I, 49.

[4] Den. Hal., I, 44.

[5] Voir sur l'Italia des Grecs : E. Pais, *Storia della Sicilia e della Magna Grecia,* I (Torino-Palermo, 1894), p. 387-421. Il suggère que le

1. *Réduction à l'unité des Aborigènes et des Œnotriens.*

La hardiesse mythographique des Grecs rattacha très vite Latinos aux héros homériques, il devint fils d'Ulysse et Circé, et roi des Tyrrhéniens [1] : légende qui sans doute témoigne d'une certaine confusion dans la connaissance des peuples de l'Occident, mais qui aussi se localise parfaitement autour de Cumes en Campanie [2].

Cette théorie Odysséenne offrait matière à riches développements; et nous en suivons en effet les étapes, mais sans pouvoir fixer la date précise qui nous importerait ici. Nous savons que, dès la fin du V^e^ siècle, le poète épique Antimachos de Colophon rapportait la double union entre femmes et fils d'Ulysse, Télémaque avec Circé, avec Pénélope Télégonos [3]. Transportée en Italie, cette fable réalisa la communauté d'origine de Latinos et Italos : le premier devint fils de Télémaque-Circé, le second de Télégonos-Pénélope [4]. Et l'une et l'autre lignée aboutit à l'éponyme Romain.

La chose était faite pour Latinos avant qu'on eût décidé si l'on en ferait un fils ou un petit-fils d'Ulysse. De là un certain trouble dans la tradition : Rômè, sa sœur, est dite tantôt fille de

nom d'Italia dut être d'abord appliqué au Bruttium septentrional, non au Bruttium méridional : c'est possible, sans que l'on doive l'affirmer; au reste secondaire pour la question qui nous occupe.

[1] Hésiode, *Théog.*, v. 1011-1016 (éd. Rzach).

[2] On saisira dans un texte essentiel de Solin (II, 27-30) la pénétration de la légende de Circé dans les montagnes de l'Italie Centrale : « ... *C. Coelius Æetae tres filias dicit Angitiam Medeam Circen : Circen Circeios insedisse montes, carminum veneficiis varias imaginum facies mentientem ; Angitiam vicina Fucino occupavisse ibique salubri scientia adversus morbos resistentem, cum dedisset homines vivere, deam habitam : Medeam ab Iasone Buthroti sepultam filiumque eius Marsis imperasse* ». Quelques lignes plus haut, Solin disait, sans citer sa source, que les Marses descendaient d'un fils de Circé.

[3] *Epic. Graec. Fragmenta*, éd. Kinkel, p. 56, fr. 9.

[4] Hygin, *fab.*, 127.

Télémaque [1], tantôt fille d'Ulysse [2]. Mais cela même nous invite à reporter assez haut l'idée première de cette généalogie, qui ne s'est pas en tout pliée au système savant d'Antimachos.

Nous n'avons par contre aucun témoignage qui nous permette de suivre directement la lignée d'Ulysse par Italos jusqu'à l'éponyme de Rome : les données sont assez hétérogènes, il faut gagner d'indice en indice. La légende Ulysse-Italos a d'abord vécu, de toute certitude, dans les cités grecques du Bruttium [3]. Italos monte ensuite de proche en proche vers le nord [4] : dès le V^e^ siècle il étend son pouvoir au delà du Bruttium [5] : le même Antiochus suppose des relations entre les Œnotriens et les Opiques, qui chassent les Siciles, et les Opiques (ou Osques) sont des Campaniens [6]; les plus diverses traditions qui font d'Italos un roi des Lucaniens [7] ou d'Œnotros son frère un roi des Sabins [8]; ou qui font pénétrer Italos jusque dans le pays de Turnus (qu'il s'agisse ici des Rutules ou des Tyrrhéniens) [9], nous permettent de suivre avec exactitude le trajet du nom italien, et donc des légendes œnotriennes, de-

[1] Int. Serv., *ad* Virg., *Aen.*, I, 273 : « *Clinias refert Telemachi filiam Romen...* ». Cfr. Festus, p. 269 M.

[2] Int. Serv., *l. c.* : « *Latinum ex Ulixe et Circe editum de nomine sororis suae mortuae Romen civitatem appellasse* ».

[3] Ulysse y a fondé un temple de Minerve (Solin, II, 8); Italos selon certaine tradition est un Corcyréen, c'est-à-dire un Phéacien (Int. Serv., *ad* Virg., *Aen.*, I, 533), de même que Crotôn et Lakînios, éponymes illustres de l'ancienne Italia (Schol. *ad* Theocrit., *Id.*, IV, 32; Cfr. Diod. Sic., IV, 72, 4; — Schol. *ad* Theocrit., *Id.*, IV, 33). Selon d'autres, il est un Sicule ou un Sicane qui, passant de l'île sur le continent ou inversement, s'arrête chez les Œnotriens (Cfr. Antiochos, Philiste, *ap.* Int. Serv., *loc. cit.*). A tous les souvenirs odysséens de ces parages, se sont jointes des influences cuméennes et syracusaines.

[4] Cfr. d'un point de vue plus général E. Pais, *Storia di Roma*, I, 1, p. 149 sq.

[5] Antiochos, *Frag. Hist. Graec.*, I, p. 181, fr. 4.

[6] Id., *Ib.*, p. 181, fr. 1.

[7] Int. Serv., *ad* Virg., *Aen.*, I, 533.

[8] Varron, *ap.* Serv., *ad* Virg., *Aen.*, I, 532.

[9] Serv., *ad* Virg., *Aen.*, I, 533.

puis la Grande-Grèce jusque dans le Latium. Et, à la limite de la plaine latiale, se retrouvent en foule les souvenirs d'Ulysse [1]: et, en particulier, Télégonos son fils, et père d'Italos, est le fondateur de Tusculum et de Préneste [2]. Là aussi se consomme la fusion des légendes odysséennes concernant Latinos et Italos: Rômos, l'éponyme de Rome, naît du mariage d'Italos l'Œnotrien avec Leucaria fille de Latinos, roi des Aborigènes [3].

Cette légende doit être antérieure, et sans doute de façon sensible, au II[e] siècle avant notre ère, où triomphe la fable exactement concordante qui fait sortir la puissance Romaine du mariage d'Enée avec Lavinia ou Launa, fille de Latinos [4]: à ce moment les théories troyennes et les traditions laurentines ont pris le dessus, mais elles n'ont pas modifié le canevas primitif, elles n'ont même pu faire disparaître toutes les traces de la précédente influence italiote, qui unissait au berceau de Rome Œnotriens et Aborigènes.

Mais Caton et Denys vont plus loin: ils font des Aborigènes eux-mêmes des Grecs Œnotriens. On peut prouver, nous semble-t-il, que cette synthèse fut réalisée dès le début du III[e] siècle.

« Une certaine Rômè, venue avec les autres Troyens, raconte Denys d'Halicarnasse suivant Callias [5], épousa Latinos roi des Aborigènes, et en eut trois fils, Rômos, Rômulos et Télégonos, qui fondèrent une ville et lui donnèrent le nom de leur mère ». Dans un passage qui nous est parvenu fort mutilé, Festus [6] rapporte la même

[1] Des fils d'Ulysse et Circé fondent Ardée (Stéphane de Byzance *s. v.* — Xénagoras, *ap.* Den. Hal., I, 72) et Antium (Id., *Ib.*).

[2] Den. Hal., IV, 45; — Ovide, *Fast.*, III, 92; IV, 71; — Silius Italicus, VII, 692; — Plutarque, *Parall. m.*, 41; — Hygin, *fab.*, 127.

[3] Den. Hal., I, 72, *in fine*. — Cfr. Plut., *Rom.*, 2. Peut-être trouvons nous un autre exemple de cette fusion des deux personnages dans Solin (II, 9), selon qui Préneste n'est pas une création de Télégonos père d'Italos, mais d'un fils de Latinos et petit-fils d'Ulysse.

[4] Cfr. par ex. entre autres Den. Hal., I, 40.

[5] Den. Hal., I, 72.

[6] Festus, *s. v.* Romam, p. 269 M.

tradition, mais en rappelant l'ascendance Odysséenne de Latinos et en supprimant la bizarre mention de Télégonos [1].

Cette tradition a pour nous le grand intérêt d'être datée : Callias vivant vers 300 avant notre ère. Elle a aussi l'avantage d'être confuse, introduisant dans une seule généalogie trois éponymes de la même ville, Rômè, Rômos, Rômulos, dont deux sont au moins inutiles ; et de l'être avec naïveté, puisque l'auteur explique que les fils, dont chacun pouvait être éponyme, s'arrangent pour donner à la ville le nom de leur mère. Les conclusions à en tirer sont évidentes : 1° La plus ancienne légende, qui faisait d'une femme l'éponyme de Rome [2], est encore la plus vivante ; 2° mais à Rômè tendent à se substituer deux fondateurs, Rômos, puis Rômulos : et Callias cherche à tout concilier. Autre chose : la théorie est Troyenne, Rômè étant ici Troyenne, comme d'ailleurs la plupart du temps ; mais elle conserve un résidu de traditions odysséennes, puisqu'elle donne pour frère à Rômulos et Rômos, Télégonos, que nous avons vu si actif aux confins du Latium, mais qui n'aurait d'ailleurs rien

[1] « *Galitas* scribit, cum post obitum Aeneae imperium Italiae pervenisset ad Latinum Telamachi* Circaeque filium, hisque* ex Rhome suscepisset filios, Rhomum, Romulumque, urbi conditae in Palatio causam fuisse potissimum Rhom...* ». Il n'est pas douteux qu'il faille lire, à la place de Galitas, Callias. — La même tradition, à peine modifiée, par inadvertance ou autrement, se retrouve, semble-t-il, encore dans Festus (*s. v.* Romam, p. 269 M) : « *Caltinus* Agathoclis* Siculi,* etc.... », et dans Plutarque (*Rom.*, 2) : « Οἱ δὲ Ῥώμην θυγατέρα τῆς Τρωάδος ἐκείνης, κτλ... ». — On rapprochera aussi Festus, *s. v.* Romam, p. 266 M : « *Romam appellatam esse Cephalon Gergitius,* etc.... » : même fondation par un Troyen et éponymie très probable d'une femme. — Toutes ces formes, ou variantes, de la tradition de Callias témoignent de son importance à un certain moment : ainsi s'explique qu'elle ait fourni le thème du plus grave changement, celui qui substitue Italos à Latinos (voir plus bas). — Voir : Mommsen, *Hermes,* XVI, p. 1 sqq. (= *Gesammelte Schriften,* IV, p. 1 sqq.). Cfr. un développement différent du nôtre, mais de mêmes tendances, dans E. Pais, *Storia Critica di Roma,* I, 1, p. 245 sq.

[2] Voir Carter, *in* Roscher, *Lexikon der Mythologie, s. v.* Romulus, c. 165 sq.

à faire ici, s'il ne représentait pas des légendes antérieures destinées à disparaître [1].

De cette légende confuse de Callias, qui synthétise tant bien que mal des fables troyennes, latines et odysséennes, qui résume le passé et fait prévoir l'avenir, les deux traditions qui font naître d'Italos l'éponyme Romain sont évidemment la monnaie : d'une part Italos est père de Rômè [2], d'autre part, il l'est de Rômos [3] ; ajoutons qu'il est dit fils de Télégonos, sans doute dès le IV^e^ siècle [4]. Il prend ainsi, en détail, la place qu'occupe Latinos dans la donnée de Callias. Cet état fragmenté de la légende est-il antérieur ou postérieur à Callias ? En fait, il lui semble postérieur [5], comme le prouvent d'abord la substitution même d'Italos à Latinos (qui paraît dûe à l'extension progressive du nom d'Italia), puis l'effort fait pour rattacher Italos lui-même à la race de Latinos [6].

Mais ce qui est sûr, c'est que vers cette date, et sans doute dans la première moitié du III^e^ siècle, à la suite des campagnes contre Pyrrhus, Italos l'Œnotrien tend parfois à se substituer comme pré-fondateur de Rome à Latinos l'Aborigène.

Telle est la conclusion que l'on peut tirer des données mythologiques. Mais cette vigoureuse synthèse a été préparée par une série de faits et de théories d'un ordre différent, qui nous permettront

[1] Les deux légendes troyenne et odysséenne se sont souvent accompagnées. On sait que Denys d'Halicarnasse (I, 72) fait venir ensemble en Italie Enée et Ulysse, tradition ancienne, s'il faut l'attribuer à Hellanicos, comme le pense Müller (*Fragm. Hist. Graec.*, I, p. 52).

[2] Plut., *Rom.*, 2. Que Rômè soit devenue ici la fille d'Italos au lieu d'être sa femme, comme elle l'est de Latinos, cela n'a rien d'étonnant. C'est l'une des plus fréquentes substitutions mythologiques : ainsi Rhoma, selon Agathoclès, était fille d'Ascagne (Fest., p. 269 M), selon d'autres sa femme (Plut., *Rom.*, 2) ; simple variante, comme le dit Carter (*loc. cit.*, c. 166).

[3] Den. Hal., I, 72.

[4] Voir *supra*.

[5] Cfr. Carter, *in* Roscher, *Lexikon, s. v.* Romulus, c. 167, l. 43.

[6] Den. Hal., *loc. cit.*

de préciser quelques dates. Nous voudrions montrer que la fusion Œnotriens-Aborigènes a été déterminée par des synthèses antérieures : Sicules-Œnotriens et Ligures-Œnotriens. Sans doute n'est-ce point étonnant, s'il est vrai que les Grecs n'ont connu le nom des Aborigènes qu'à la fin du IV^e^ siècle [1], alors que depuis longtemps déjà ils raisonnaient sur les Ligures et les Sicules.

Il est inutile de prouver que les Sicules sont des Œnotriens : à partir du V^e^ siècle toute l'antiquité est d'accord sur ce point [2]. Il est d'ailleurs probable que la grande diffusion de cette théorie est dûe à une collaboration entre Syracuse et les cités hellènes de la Grande-Grèce, et doit être datée avec plus de précision de la seconde hégémonie de Syracuse, au début du IV^e^ siècle, comme le pense M. Pais [3] : mais la théorie elle-même existait auparavant. — Et, ce qui est plus important pour nous, dès le V^e^ siècle, elle admettait des relations entre Œnotriens, Sicules et Latins, symbolisées par Antiochos sous forme mythologique : « Lorsqu'Italos eut vieilli, Morges régna : de son temps vint vers lui un fugitif de Rome, nommé Sikélos » [4]. Sous forme historique, les Grecs disaient que les Sicules avaient été chassés de l'Italie Centrale vers la Sicile, soit par les Ombriens-Pélasges, soit par les Opiques, soit même, chose plus singulière, par les Œnotriens [5] : et l'on donnait comme preuve des anciens établissements Sicules dans le Latium

[1] Voir Cichorius, *in* Pauly-Wissowa, *Real-Encyclopädie*, *s. v.* Aborigenes, I, 1, c. 106 : la première mention du nom se trouve chez Lycophron, qui paraît l'avoir pris de Timée.

[2] Antiochos de Syracuse, *Fragm. Hist. Graec.*, I, p. 181, fr. 3 : « Ainsi d'Œnotriens qu'ils étaient, ils devinrent les Sicules, les Morgètes et les Italiotes ». — Sikélos fils d'Italos, selon Philiste de Syracuse (*ap.* Den. Hal., I, 22). — Sicanus frère d'Italus dans Serv., *ad* Virg., *Aen.*, I, 533. — Italus augure des Sicules dans Int. Serv., *ad* Virg., *Aen.*, I, 533.

[3] E. Pais, *Storia della Sicilia e della Magna Grecia*, I, p. 390.

[4] Antioch. Syr., *Fragm. Hist. Graec.*, I, p. 182, fr. 7 (= Den. Hal, I, 73).

[5] Den. Hal., I, 22. Denys est le seul qui nomme les Aborigènes parmi les vainqueurs.

le quartier « Sikelicon » de Tibur [1]. Somme toute, extrême confusion dans les procédés, mais but certain : la petite fable d'Antiochos le résume en perfection [2].

Les rapports entre le centre et le sud de la péninsule pouvaient d'ailleurs s'exprimer d'autre façon, et au refoulement des populations vers le midi se substituer le mouvement d'invasion vers le nord. Conception plus tardive, semble-t-il, et moins répandue, qui a pourtant laissé des traces : Italus passe ainsi pour un augure venu avec les Sicules dans la péninsule [3], ou bien pour un roi de Sicile venu dans le pays de Turnus, c'est-à-dire des Rutules, autour d'Ardée, tout près de Rome [4]. Mais cette tradition n'est pas datable : remonterait-elle à Thucydide, selon qui Italos, le vieux roi des Œnotriens, était en réalité roi des Sicules [5], donc substitué à l'émigré de Rome dont parlait Antiochos ? Dans ces conditions les Sicules font route du sud au nord jusque dans le Latium, avec les Œnotriens dont ils font partie, à mesure que le nom d'Italia sort du Bruttium pour s'étendre à toute la péninsule.

De fait, les Sicules donnent leur nom d'abord à la Sicile, bien entendu, puis à la Grande-Grèce [6], puis au Latium. Et c'est là que, dans un oracle d'antiquité douteuse, mais de sens très clair, nous voyons assimiler formellement les Aborigènes aux habitants de la Sicile Latiale :

Στείχετε μαιόμενοι Σικελῶν Σατουρνίαν αἶαν,
ἠδ' Ἀβοριγινέων Κοτύλην, οὗ νᾶσος ὄχεῖται [7],

et, par suite, encore aux Œnotriens.

[1] Den. Hal., I, 16, *in fine*. Cfr. E. Pais, *Storia di Roma*, I, p. 142-147.

[2] Sans doute Antiochos ne fait-il lui-même que préciser une donnée d'Hellanicos de Lesbos (*Fragm. Hist. Graec.*, I, p. 52, fr. 53).

[3] Int. Serv., *ad* Virg., *Aen.*, I, 533.

[4] Serv., *ad* Virg., *Aen.*, I, 533.

[5] Thucyd., VI, 2.

[6] Cfr. E. Pais, *Storia della Sicilia e della Magna Grecia*, I, p. 4 4 et n. 3.

[7] Den. Hal., I, 19.

Mêmes conclusions, et dates concordantes, si nous examinons les théories « ligures ».

« Philiste de Syracuse, rapporte Denys [1], dit que ce ne furent ni les Ausones ni les Elymes qui émigrèrent d'Italie (en Sicile), mais des Ligures que conduisait Sikélos; c'était un fils d'Italos, et d'après lui son peuple prit le nom de Sikéles (Sicules) ». L'affirmation est de poids, à considérer la renommée de l'historien et la date de son activité : la première moitié du IV^e^ siècle, où l'expansion de Syracuse en Grande-Grèce et en Sicile a dû provoquer un reclassement de toutes les notions grecques sur la péninsule. Nous en tirons les trois propositions essentielles: *a*) Les Ligures viennent du nord ; *b*) ils sont parents des Œnotriens [2] ; *c*) ils sont les mêmes que les Sicules [3].

On en rapprochera l'opinion rapportée par Denys d'Halicarnasse [4] : « Certains disent qu'ils (les Aborigènes) étaient une colonie des Ligures voisins des Ombriens ». Bien qu'on ne puisse déterminer à coup sûr quelle est ici la source de Denys, il semble bien qu'il s'agisse encore de Philiste, qui, après avoir affirmé l'identité des Sicules et des Ligures, ajoutait que ces Ligures avaient été chassés de leur territoire par les Ombriens et les Pélasges [5]. Il est certain que, selon Denys, les Aborigènes furent les alliés des Pélasges : encore ce qu'il en dit ressemble-t-il singulièrement à un roman [6]; mais ils étaient plus certainement encore les ennemis des Ombriens, à l'égal des Ligures [7]. Et l'identification des

[1] Den. Hal., I, 22.

[2] Comme le prouve le personnage d'Italos. Cfr. Italos roi des Ligures *ap.* Int. Serv., *ad* Virg., *Aen.*, I, 533.

[3] Les Sicules sont considérés comme Œnotriens dès le V^e^ siècle: voir *supra.*

[4] Den. Hal., I, 10.

[5] Id., I, 22.

[6] Id., I, 19-20.

[7] Id., I, 16; 20; etc.

plus anciens habitants de Rome (quel que soit leur nom) avec les Ligures chassés par les Ombriens a pu être réalisée par Philiste lui-même [1]. En tout cas, elle le fut : et l'origine œnotrienne attribuée dès le IV^e^ siècle aux Ligures ne put que favoriser la légende qui faisait des Aborigènes eux-aussi des Œnotriens [2].

Nous voyons donc prendre corps en Grande-Grèce et en Sicile, dès la fin du V^e^ siècle, une théorie de plus en plus compréhensive, de plus en plus synthétique aussi, qui groupe dans le Latium des races primitivement distinctes, Sicules, Ligures, Aborigènes [3], et qui tend à leur donner une même origine œnotrienne. Ainsi Denys n'a pas fait une hypothèse personnelle, en assimilant les Aborigènes aux Œnotriens ; il énonce avec clarté une tradition en soi diverse et confuse. Encore n'a-t il pas vu quelles simplifications entraînait une opinion aussi arrêtée ; il nous a transmis sur les Sicules, les Ligures, les Aborigènes, les Œnotriens une foule de légendes qui ne sont que des formes successives et caduques, toutes plus ou moins liées, plus ou moins semblables et apparentées, d'un fait qui, grossièrement, peut se résumer ainsi : entre le début du IV^e^ siècle et le milieu du III^e^, le nom d'Italia, qui d'abord ne s'appliquait qu'à une petite partie de l'Œnotrie Bruttienne, s'est étendu à toute la péninsule sous une double action, la fécondité mythographique des Grecs et la puissance sans cesse accrue des armes romains [4].

[1] Cfr. *supra* la fuite de Sikélos « venant de Rome », déjà dans Antiochos. En sens inverse, E. Pais, *Storia di Roma*, I, 1, p. 151.

[2] Cfr. A. Piganiol, *Essai sur les origines de Rome* (Paris, 1917), I, ch. 1.

[3] Voir par ex. Festus, *s. v.* Sacrani : « *Sacrani appellati sunt Reate orti, qui ex septimontio Ligures Siculosque exegerunt* » (cité par E. Pais, *Storia di Roma*, I, 1, p. 142, n. 0).

[4] La suite chronologique des documents anciens sur l'Italia confirme les résultats précédemment acquis. Limitée d'abord au Bruttium méridional (Antioch. Syr., *Fragm. Hist. Graec.*, I, p. 182, fr. 4 ; Id., *ib.*, p. 182, fr. 6 ; cfr. Aristote, *Polit.*, VII, 9, 2 sqq. Nous ne nous occupons ici que des données antiques, non des résultats de la critique moderne, dont nous avons déjà dit un mot : voir *supra*, p. 81, n. 5), l'Italia s'étendit en

2. *Réduction à l'unité des Aborigènes et des Pélasges.*

En même temps, sous des influences un peu différentes, se réalisait la fusion des Aborigènes avec les Pélasges et les Tyrrhénieus: nouvelle étape vers l'unité « arcadienne ».

Du texte déjà cité de Plutarque [1]: « Selon certains auteurs, les Pélasges, après avoir parcouru une grande partie de la terre et vaincu beaucoup de nations, s'établirent en ce lieu, et en témoignage de leur puissance lui donnèrent le nom de Rômè », nous rapprochons le fameux texte de Festus [2]: « Historiae Cumanae compositor Athenis quosdam profectos Sycionem (= Sicyonem) Thespiadasque (= Thespiasque), ex quibus porro civitatibus, ob inopiam domiciliorum, compluris profectos in exteras regiones, delatos in Italiam, eosque multo errore nominatos Aborigenes (= Aberrigines?), quorum subjecti qui fuerint Caeximparum (= Caeci improbi?) viri unicarumque virium imperio montem Palatium, in quo frequentissimi consederint, appellavisse a viribus regentis Valentiam: quod nomeu adventu Evandri Aeneaeque in Italiam cum magna graece loquentium copia interpretatum dici coeptum Rhoĩn» [3].

suite jusqu'au fleuve Laos sur la mer Tyrrhénienne et jusqu'à Métaponte sur la mer Ionienne (Antioch. Syr., *F. H. G.*, p. 182, fr. 6 = Strabon, VI, p. 254 *c*; Thucydide, VII, 33), puis, avant la fin du V^e^ siècle, de Tarente à Poseidônia (Antioch. Syr., *F. H. G.*, p. 182, fr. 7 = Den. Hal., I, 73. Cfr. Strabon, V, 1, 1 et V, 4, 13, p. 251 C), que Tarente y soit inclus (Hérodote, I, 24) ou en soit exclus (Antioch. Syr., *ap.* Strab., p. 265 C; Sophocle, *ap.* Den. Hal., I, 12). Le progrès essentiel date du IV^e^ siècle: l'Œnotrie et l'Italie coïncident (Strabon, VI, 1, 4, p. 254 sq.) et les Opiques-Ausones d'une part, les Cônes de Siritide de l'autre, peuplades œnotriennes, entrent dans l'Italie (Aristote, *Polit.*, VII, 9, 2). Voir l'article déjà cité de E. Pais, *Storia della Sicilia e della Magna Grecia*, I, p. 387 sqq.

[1] Plut., *Rom.*, I, 2.

[2] Festus, *s. v.* Romam, p. 266 M.

[3] Cfr. Int. Serv., *ad* Virg., *Aen.*, I, 273: « *Ateius adserit Romam ante adventum Evandri diu Valentiam vocitatam, sed post graeco nomine Romen vocitatam* ». — L. Ateius Philologus est contemporain de Salluste (Peter, *Hist. Rom. Fragm.*, p. 237).

Ces deux textes sortent du même germe, l'étymologie grecque du mot Roma (ou Rômè): jeu de mots facile. Mais celui de Festus représente un état très postérieur de la légende, ou, si l'on veut, une correction raffinée: il a fallu chercher le nom latin qui pût correspondre à Rômè, et expliquer ensuite pourquoi du latin il avait été traduit en grec: à quoi sert la légende d'Evandre, et, comme si elle ne suffisait pas, celle d'Enée (ou, en ordre inverse, d'abord Enée, puis Evandre). Toute cette dernière partie nous est peu utile, sinon comme élément de chronologie.

Cette étymologie commune n'est pas la seule. Festus se croit obligé d'expliquer ici le nom des Aborigènes (ce dont nous n'avons que faire dans un tel récit: il faut donc admettre que cette étymologie se trouve dans sa source et y est jugée importante): et il le dérive de leurs nombreuses pérégrinations. Et de même Plutarque insiste sur les immenses parcours des Pélasges, ce qui est tout aussi inutile dans un résumé tel quel le sien, mais tendait plus que probablement dans sa source à suggérer au lecteur l'étymologie *athénienne* de leur nom: οἱ Πελαργοί, les cigognes, les oiseaux voyageurs [1]. Tels sont les points de contact immédiats entre les deux textes: coïncidences singulières, à moins que l'on ne suppose aux deux données une origine commune, et que l'on ne veuille voir dans les Pélasges et les Aborigènes un seul et même peuple; et c'est ce qu'il est possible de prouver, nous semble-t-il.

Une étude très pénétrante de M. Gruppe, sur des éléments et en vue d'un but différents, a prouvé l'origine athénienne de l'histoire cuméenne racontée par Festus *sur les Aborigènes* [2]; d'autre part nous soupçonnons que la tradition *pélasgique* de Plutarque vient

[1] Myrsilos, *ap.* Den. Hal., I, 28; Strabon, V, 2, 4; cfr. Serv., *ad* Virg., *Aen.*, VIII, 600. — Voir Ed. Meyer, *Forschungen zur alten Geschichte* (Halle, 1892), I, p. 12 sqq. Cette étymologie est déjà mentionnée par Philochoros, qui vécut tout au début du III^e^ siècle; mais elle est à coup sûr beaucoup plus ancienne.

[2] O. Gruppe, *Berliner Philolog. Wochenschrift*, XXXI, 1911, c. 999-1002.

aussi d'Athènes [1]. Ce ne sera plus un soupçon, mais une certitude si, par les *traditions athéniennes sur les Pélasges,* qui nous sont bien connues [2], nous pouvons expliquer chaque élément de la légende *aborigène* de Festus ; et par là même il se confirmera que ces Aborigènes ne sont que des Pélasges.

Nous suivrons les Aborigènes de Festus non d'Athènes à Sicyone et à Thespies, ce qui est assez incohérent, mais de Sicyone à Thespies, puis à Athènes. Sicyone est indépendante de l'Argolide, qui passa très anciennement pour le berceau de la race pélasgique. Mais son fondateur mythique est soit l'autochtone Aigialeus, frère ou fils de Phoroneus [3], soit Phoroneus lui-même [4], ancêtre de Pélasgos, selon toutes les généalogies antiques [5]. Donc la ville que nous devons considérer comme le point de départ (ou une étape essentielle) des Aborigènes, selon la tradition cuméenne, est une cité de fondation pélasgique, et la plus antique après Argos, création d'Inachos.

Thespies se rattache plus directement à la tradition athénienne sur les Pélasges : celle-ci rapportait qu'au moment de l'invasion éolienne les Pélasges avaient été chassés de Béotie en Attique [6]. Pourquoi Thespies a été choisie plutôt que toute autre ville de la Béotie, c'est ce qu'expliquent, outre son antiquité et ses liens avec Athènes, dont elle passait pour une ancienne colonie, les légendes de sa fondation, attribuée à Thespios fils d'Erechthée ou Thespia fille d'Asopos [7]. Or Erechthée, comme Cécrops et Cranaos, rois mythiques d'Athènes, règne, à en croire Hérodote, sur une population

[1] Voir *supra.*
[2] Ed. Meyer, *op. cit.,* I, p. 6 sqq.
[3] Pausanias, II, 5, 6 ; VII, 1, 1. — Clément Alex., *Strom.*, I, p. 138.
[4] Pline, *Hist. Nat.,* VII, 56, 194.
[5] Cfr. le tableau généalogique dans Ed. Meyer, *op. cit.,* I, p. 89.
[6] Ephore, *ap.* Strab., IX, 2, 3. Cfr. Ed. Meyer, *op. cit.,* I, p. 11 et n. 2.
[7] Pausanias, IX, 26, 6.

pélasgique [1] ; quant à l'Asopos de Béotie, il a été souvent confondu avec l'Asopos péloponnésien, qui passe à Sicyone, en un même personnage mythique, père de Pélasgon ou Pélasgos [2]. Là encore nous trouvons les Pélasges, où l'Histoire Cuméenne nomme les Aborigènes.

A Hellanicos et Ephore [3] se rattache la notation des nombreux « errements » des Aborigènes-Pélasges, et de l'émigration en Italie de la plupart d'entre eux (« conpluris »). A ce point s'introduisent deux notions purement italiques, celles de Cacus (?) et du Palatium, qui, avec les noms d'Evandre et d'Enée, représentent le travail postérieur de synthèse des légendes; et nous rejoignons, avec l'étymologie de Rome, la donnée de Plutarque sur les Pélasges fondateurs.

Il est impossible qu'un tel accord des faits soit fortuit. La tradition athénienne sur les Pélasges explique à la fois de façon rigoureuse Plutarque et Festus; or Plutarque et Festus donnent les mêmes étymologies aux Pélasges-Aborigènes et à Rome, fondée par eux; donc il n'y a là qu'une légende, et les Aborigènes sont les Pélasges, sous un autre nom. — C'est d'ailleurs ce que reconnaissait naïvement Denys d'Halicarnasse, lorqu'il donnait pour principal motif de l'alliance entre Aborigènes et Pélasges leur parenté, τὸ συγγενές [4] : ils sont plus que parents, ils ne sont qu'un [5].

[1] Hérodote, I, 56; VIII, 44. Cfr. Ed. Meyer, *op. cit.*, I, p. 115.

[2] Voir Wilisch, *in* Roscher, *Lexikon der Mythologie*, I, 1, c. 642; et Wagner, *in* Pauly-Wissowa, *Real-Encyclopädie*, II, 2, c. 1707.

[3] Voir Ed. Meyer, *op. cit.*, I, pp. 119 et 123.

[4] Den. Hal., I, 17.

[5] Cfr. le passage très expressif de A. Piganiol, *Essai sur les origines de Rome*, p. 54 sq.: « Dire que les Romains descendent des Pélasges ou des Arcadiens, c'est même chose; ou, si l'on veut, la légende arcadienne est une variante de la légende pélasgique, inspirée sans doute par l'observation superficielle d'une analogie entre les cérémonies du Lupercal et le culte de Pan Lycéen ». Par malheur, M. Piganiol ne prouve pas ce qu'il avance et n'ordonne pas chronologiquement les faits. Nous verrons

Nous trouverons une vérification secondaire de ce fait dans la synthèse des Aborigènes avec les Tyrrhéniens (Etrusques).

Rien de plus connu que l'antique confusion entre Pélasges et Tyrrhéniens. Elle était si bien établie et si pesante même au premier siècle, que Denys d'Halicarnasse consacre plusieurs chapitres à la discuter [1]. La théorie semble dater d'Hellanicos: et tout paraissait lui donner raison. Quels que soient les efforts de Denys pour distinguer les deux races, il ne peut s'empêcher de suivre les traces de ses prédécesseurs, et d'attribuer aux Pélasges d'Italie exactement les mêmes territoires et les mêmes villes que possédèrent les Etrusques. Pourtant, il existe des légendes éponymiques qui paraissent se rapporter aux seuls Tyrrhéniens, et qui donnent Télèphe, fils d'Héraclès, pour le père de Tyrrhénos et de Tarchon [2]; ces légendes se localisent parfaitement, d'une part dans le sud de l'Etrurie, autour de Tarquinii et de Caeré [3], de l'autre en Campanie, où Télèphe figure sur les monnaies de Capoue [4]: c'est-à-dire sur des points où l'influence grecque nous est attestée par ailleurs, Caeré-Agylla ayant été hellénisée de bonne heure, et la Campanie étant en constantes relations avec les colonies chalcidiennes, et Cumes en particulier.

Or la tradition, courante au siècle d'Auguste, qui faisait épouser par Enée Lavinia, fille de Latinos, roi des Aborigènes, trouve son

que l'introduction de l'Arcadisme à Rome se fit d'une façon moins simple et que l'on n'est pas fondé à considérer la théorie arcadienne en Italie comme une « variante » de la théorie pélasgique: l'inverse est peut-être plus vrai. Sur l'Arcadisme des Pélasges, voir Pausanias, VIII, 4, 1: « Avec Arcas, fils de Callistô, fille de Lycaon, la Pélasgie se nomme Arcadie, et les Pélasges Arcadiens ».

[1] Den. Hal., I, 25, 29. La théorie était courante à Rome et mentionnée par Varron (Int. Serv., *ad* Virg., *Aen.*, VIII, 600).

[2] Voir *supra*, p. 75 sqq.

[3] Cfr. Müller-Deecke, *Die Etrusker* (Stuttgart, 1877), I, p. 82.

[4] Cfr. J. Friedländer, *Oskische Münzen*, III, 19 et 20, p. 13; *Archäolog. Zeitung*, 1843, p. 152; *Bullet. Archeol.*, 1853, p. 124. — Thraemer, *Perg.*, 394, 2.

pendant exact dans Plutarque [1], le même Enée prenant pour femme Rômè, fille de Télèphe, héros mythique des Tyrrhéniens. Et si la légende « étrusque » substitue parfois Ascagne à Enée [2], la légende « aborigène » ne se montrait pas plus formaliste [3].

Mais, ce qui prouve que notre rapprochement ne repose pas sur une illusion, l'identification de Télèphe le Tyrrhénien et Latinos l'Aborigène peut se suivre pas à pas sur des témoignages certains. Nous notons d'abord une sorte de rivalité d'illustration entre les deux héros: comme Télèphe est fils d'Héraclès, on cherche aussi à donner ce même Héraclès pour père à Latinos, qui passe pourtant depuis des siècles pour fils d'Ulysse ou de Faunus, et l'on n'y parvient que par un procédé aussi maladroit que grossier [4], sans pouvoir effacer tout à fait sa première et véritable origine. Puis les liens entre Télèphe et Latinos sont encore resserrés, et l'Aborigène est dit fils de Télèphe, donc frère de Tyrrhénos, Tarchon et Rômè [5]. Il semble que le triomphe de l'influence tyrrhénienne ne puisse aller plus loin; pourtant, selon certains auteurs, l'identification fut complète, et Latinos ne fit plus qu'un avec Télèphe [6]. Tel est, et tel devait être, le terme de la synthèse Aborigènes-Tyrrhéniens, dont les unions parallèles d'Énée avec Lavinia et avec Rômè marquaient une étape [7].

[1] Plut., *Rom.*, 2, 1.

[2] Id. 16.

[3] L'éponymie de la ville remonte parfois non à Enée, mais à Ascagne, père de Romulus ou de Rômos (Den. Hal., I, 53, 4; I, 72; — Int. Serv., *ad* Virg., *Aen.*, I, 273.

[4] Cfr. Den. Hal., I, 43: Latinos est fils d'une captive hyperboréenne qu'Héraclès a donnée, déjà grosse de lui, pour femme à Faunos.

[5] Iohannes Malalas, *Chron.*, p. 162.

[6] Suidas, *s. v.* Λατῖνοι. Cfr. Chronici Minores, éd. Frick, I, p. 240 et 241.

[7] Il semble bien que c'est ainsi que doit être expliquée la donnée de Stéphane de Byzance, *s. v.* Ταρκυνία: « Ποτὲ δὲ καὶ Ταρκυνίται εἰσὶ καὶ Ταρκυναῖοι ἔθνος Ὑπερβορέων, παρ' οἷς οἱ γρύπες τὸν χρυσὸν φυλάσσουσιν, ὡς Ἡρακλῆς ἐν τοῖς φιλίστορσι ». — La seconde partie de la phrase ne représente qu'un lieu commun légendaire sur les Hyperboréens *mythiques*. Mais nous

Voilà donc réalisées d'une part, entre le IV[e] et le III[e] siècle, la fusion entre Aborigènes et Œnotriens, grâce à une action venue de Grande-Grèce et appuyée par les cités hellènes de Sicile, en particulier Syracuse; de l'autre la fusion entre Aborigènes et Pélasges, qui paraît dûe à un travail Cuméen-Etrusque, sur des données en partie athéniennes, mais qu'il est beaucoup plus difficile de dater avec une certaine exactitude. Or les Œnotriens et les Pélasges (ou, si l'on préfère, leurs légendes) ne sont pas foncièrement dissemblables: tous deux sont des peuples primitifs venus de l'Arcadie. Cela pourrait nous suffire pour rechercher dans ces deux directions les origines de l'Arcadisme romain. Mais nous avons mieux: quelques indices qui nous révèlent la confusion, au berceau même de Rome, des Œnotriens et des Pélasges.

3. *Réduction à l'unité des Œnotriens et des Pelasges.*

Le temple et l'oracle de Zeus à Dodone passent chez les Grecs dès la plus haute antiquité pour un sanctuaire des Pélasges [1]; et Dodone se situe au cœur du pays des Molosses, entre la Thessalie et l'Epire, et donc tout naturellement sur la route des Pélasges qui émigrent vers l'ouest [2]. Mais il est fort étonnant de trouver dans l'Interpolateur de Servius [3] notation d'une théorie, qui faisait venir du pays des Molosses Italos, qui partout à bon droit passe pour Œnotrien [4].

retiendrons l'assimilation des Tarquiniens-Tyrrhéniens et des Hyperboréens, *historiques* qui représentent sans doute ici les Aborigènes (voir *supra*, p. 79, n. 6).

[1] Homère, *Iliade*, II, 233; Hésiode, fr. 236 (Rzach). Cfr. Ed. Meyer, *Forschungen zur alten Geschichte*, I, p. 37-47.

[2] Den. Hal., I, 18: 19.

[3] Int. Serv., *ad* Virg., *Aen.*, I, 533.

[4] Même lorsqu'il est appelé Corcyréen ou Crétois, ces deux peuples ayant fourni aux cités de Grande-Grèce une foule de héros mythiques. Voir *supra*.

Nous en rapprocherons une donnée divergente, mais qui montre bien à quel point ont pu se confondre les légendes les plus hétérogènes sur la fondation de Rome ; Denys d'Halicarnasse, ayant sans doute pour source Hellanicos [1], nous rapporte qu'« Enée vint en Italie du pays des Molosses, accompagné d'Ulysse, pour y fonder une ville : et il l'appela Rome du nom d'une Troyenne ». Ce produit monstrueux de la mythographie unit les traditions Pélasges [2], les légendes odysséennes de Campanie et d'Etrurie, la donnée officielle d'Enée fondateur, et la plus ancienne éponymie de Rome, attribuée à une femme. Personne ne s'étonnera qu'une telle fable n'ait pas réussi à s'imposer ; mais plutôt qu'un écrivain nous l'ait conservée. Elle nous servira pourtant ici à confirmer qu'à un moment Dodone et le pays des Molosses (Pélasges) eurent assez d'importance pour qu'on cherchât à y rattacher tant bien que mal les origines de Rome et le nom d'Italie. Ce dernier fait nous suffirait-il pour proposer l'hypothèse que cette introduction des Molosses-Pélasges s'est faite par la Grande-Grèce, et peut-être à la fin du IV^e^ siècle, lorsqu'Alexandre le Molosse, appelé par les Tarentins, vint jusque dans le Bruttium mourir devant Pandosia (326 a. C.) ?

Quant à la confusion des Pélasges avec les Œnotriens, nous en avons une curieuse confirmation dans Pausanias qui, rapportant la tradition athénienne qui faisait du Pelargicon de l'Acropole une fondation des Pélasges Agrolas et Hyperbios, ajoute [3] : « M'informant sur leur origine, je n'ai rien pu en apprendre, sinon qu'ils étaient des Sicules émigrés en Acarnanie » : Sicules, c'est-à-dire primitifs habitants de l'Italie, et rameau des Œnotriens, comme nous l'avons vu. On remarquera que le mouvement de migration lui-même, de l'ouest vers l'est, sur lequel nous avons d'autres témoi-

[1] Den. Hal., I, 72.
[2] Ulysse à Dodone : voir Homère, *Od.*, τ, 296 ; ξ, 327.
[3] Paus., I, 28, 3.

gnages [1], est l'exacte inversion de l'émigration des Pélasges vers l'Italie qu'ont admise les annalistes romains, en particulier Denys d'Halicarnasse (à la suite d'ailleurs d'écrivains grecs, et surtout d'Hellanicos).

Mais le texte de beaucoup le plus important, et qui montre à l'évidence le συγγενές, ou plutôt l'identité fondamentale en Italie, des Pélasges et des Œnotriens, est celui de l'Interpolateur de Servius, *ad* Virg., *Aen.*, I, 532, qui, bien que mutilé, n'est pas douteux. Il s'agit d'expliquer le nom d'Œnotrie ; le manuscrit porte : « * Quia alii partem Italiae Œnotriam tradunt * ex Arcadia profectum in Italiam venisse cum Pelasgis et eam sibi cognominem fecisse ». Il faut sans doute suppléer, entre *tradunt* et *ex*, *(et) Œnotrum :* en tout cas, il s'agit sûrement de lui, comme le prouvent le sens général et les derniers mots du passage. En somme, Œnotros vient d'Arcadie en Grande-Grèce [2] avec une colonie de Pélasges [3].

Voilà, en vérité, la conclusion de notre recherche. Il s'est agi pour les Grecs d'Italie de donner des légendes helléniques aux peuples barbares qu'ils rencontraient. Il y en eut des quantités, de ces légendes, et beaucoup, soigneusement recueillies, nous sont parvenues, à la fois celles qui avaient réussi et celles qui étaient tombées, rivales malheureuses ou premiers essais maladroits. Coordonnées, les bonnes et les mauvaises, elles forment sur les origines

[1] Cfr. Strabon, V, 2, 8. On comparera le double trajet d'Iasos et Dardanos de l'Italie à l'Asie Mineure par l'Arcadie, et de leur descendant Enée, en sens inverse, mais avec les mêmes étapes. Pour le procédé, voir plus haut les légendes sur les migrations sicules tantôt d'Italie en Sicile et tantôt de Sicile en Italie.

[2] C'est ici l'ancienne Italia Bruttienne.

[3] Un autre exemple de confusion entre Tyrrhéniens (Pélasges) et habitants du Bruttium (autrefois Œnotriens) dans Stéphane de Byzance, *s. v.* Βρέττοι : « Cité des Tyrrhéniens, dont le nom vient de Brettos, fils d'Héraclès et Balêtia, fille de Balêtos ». Donnée tardive sans doute, mais qui témoigne encore du même travail.

de Rome un système « arcadien » tout à fait singulier. A quoi cela peut-il être dû ? L'examen comparatif de ces diverses légendes nous a montré d'abord deux origines grecques maîtresses attribuées aux antiques peuples du Latium (que nous appellerons, si l'on veut, Aborigènes ; mais cela importe peu : ce sont en fait les Latini fils de Faunus) : les Pélasges et les Œnotriens. Or, non seulement ces deux peuples, représentant les plus antiques races de la Grèce, sont unies par des parentés mythologiques, et en Arcadie ; mais nous venons de saisir sur des textes qu'en Italie elles finirent par représenter des faits ou des légendes si voisines qu'il arrivait de les confondre et de donner aux bandes pélasges des chefs œnotriens.

D'où viennent ces légendes ? De la côte adriatique, où Diomède s'est établi près du Mont Garganus, et où le commerce grec est attesté aux bouches du Pô ? Et ainsi s'expliqueraient la forme et le trajet donnés aux invasions pélasges : venues à travers les pays étrusques, elles ont pu se mêler et se renforcer des légendes grecques sur les Tyrrhéniens. De la Grande-Grèce et du Bruttium, puis remontant de proche en proche vers le nord, et contaminées au passage par toute la mythographie cuméenne ? Et c'est là le mouvement œnotrien, la diffusion grandissante du nom d'Italos, la puissante ruée des traditions grecques vers le nord : les hypothèses sont inutiles ici, les documents ne manquent pas pour l'attester [1].

Mais à laquelle de ces deux invasions attribuer l'introduction de l'Arcadie sur le territoire de Rome ? Les traditions sur les Pélasges étaient nombreuses, confuses, mêlées à celles des Etrusques ; et les chefs manquaient. Tout différents, les Œnotriens pouvaient agir, parce qu'ils représentaient une création purement italique, simple et une, compréhensive d'ailleurs et très propre à s'étendre, comme le prouve la main-mise sur les Itali, les Sicules, les Morgètes, son extension chez les Lucaniens, les Sabins ; et surtout pourvue

[1] Cfr. Strabon, VI, 1, 5.

de chefs, en particulier Italos, qui, prêtés à toutes les peuplades de la péninsule, pouvaient se mêler aux héros grecs, troyens, italiques, par des alliances, des mariages, ou des inimitiés, et contribuer ainsi à donner l'unité à toutes les légendes fourmillantes autour du berceau de Rome.

Nous avons vu cette synthèse s'opérer progressivement au bénéfice des Œnotriens, et les Pélasges eux-mêmes se laisser absorber par eux. De sorte que nous n'avons même pas à examiner si la théorie unitaire arcadienne vient des Pélasges *ou* des Œnotriens; de réduction en réduction, nous sommes conduits à l'examen d'une seule question: pourquoi les Œnotriens-Pélasges d'Italie passent-ils pour Arcadiens ?

V. — Les Lycaonides en Italie.

Les deux longues presqu'îles qui se détachent de la péninsule italienne, le Bruttium et la Messapie, avaient reçu des anciens colons grecs les noms d'Oinôtrie et de Peukétie: rien dans ces termes n'indique la volonté d'imposer aux indigènes une origine hellénique. Les éponymes Œnôtros et Peukétios n'apparaissent même pas au début du V^e^ siècle, et il faut attendre jusqu'à Phérécydes d'Athènes pour trouver la généalogie qui désormais prévaudra:

Pélasgos-Déjanire

Lycaon-Kyllénè

Œnotros, Peukêtios, etc.... [1].

Mais Antiochos de Syracuse, qui lui est à peu près contemporain et plutôt postérieur, et qui représente avec exactitude les tra-

[1] Phérécyd., *Fr. Hist. Gr.*, I, p. 92, fr. 85 = Den. Hal., I, 13.

ditions occidentales, ne semble pas avoir fait mention d'Œnôtros comme roi des Œnotriens [1] : il est vrai qu'Antiochos paraît s'être servi d'Hippys de Rhégion, qui lui est assez sensiblement antérieur, et qu'il n'y a donc pas impossibilité à ce que la généalogie de Phérécydes se soit répandue aussi vite en Occident que dans la Grèce propre [2]. Mais voici une chronologie certaine : Hécatée de Milet, qui vécut à la fin du VI[e] et au début du V[e] siècle, donnant la liste des fils de Lycaon, ne nomme parmi eux ni Œnôtros ni Peukétios [3] : et la Bibliothèque d'Apollodore, qui représente une tradition moyenne entre Hécatée et Phérécydes (elle suit peut-être Acusilaos), fait mention de Peukétios, mais non d'Œnôtros [4]. De quelque façon que nous traitions ces textes, la conclusion certaine à en tirer c'est que la légende qui des Œnotriens faisait des Arcadiens, et d'Œnôtros, leur éponyme, un fils de Lycaon d'Arcadie a pris forme dans le courant du V[e] siècle.

Ces mêmes années voient se former et se développer les traditions grecques sur les Pélasges, Barbares pour Hécatée, Proto-Grecs, pour Hérodote, introduits en Italie par Hellanicos, considérés enfin comme des Hellènes par Thucydide [5]. Le parallélisme est des plus nets.

Il était fort tentant d'augmenter ainsi le nombre des Lycaonides, qui presque tous sont éponymes de villes ou de régions arcadiennes. Déjà dans Hécatée [6] on trouve parmi les fils de Lycaon un Caucôn éponyme d'un peuple soit asiatique, soit pélasgique, soit arcadien [7], et un Thesprôtos qui représente le peuplement de la côte adria-

[1] Il ne cite qu'Italos, Morges et Sikelos (*Fr. Hist. Gr.*, p. 181, fr. 4, et p. 182, fr. 7).

[2] Cfr. E. Pais, *Storia della Sicilia e della Magna Grecia*, I, p. 409

[3] Hécat., *Fr. Hist. Gr.*, I, p. 31, fr. 375.

[4] Bibl. Apollod., III, 8, 1.

[5] Cfr. Ed. Meyer, *Forschungen zur alt. Gesch.*, I, p. 114-121.

[6] Hécat., *Fr. Hist. Gr.*, I, p. 31, fr. 375.

[7] Cfr. Pauly, *Real-Encyclopädie, s. v.* Caucones.

tique, à l'ouest des Molosses, et au nord d'Ambracie; cette ville elle-même devait, dit-on, son nom à Ambrax, fils de Lycaon [1]; tandis qu'en Italie débarquaient, outre Œnôtros et Peukétios, deux autres Lycaonides, Iapyx et Daunos, qui étendaient vers le nord dans toute l'Apulie le souvenir légendaire de l'ancienne Arcadie [2]. Enfin Evandre lui-même, le fondateur de Rome, est petit-fils de Pallas, un autre fils de Lycaon.

Un tel ensemble de faits ne peut être dû au hasard; ils ne peuvent représenter non plus uniquement la forme mythographique d'une réalité historique, bien que Strabon dise en termes formels que des colons arcadiens passèrent autrefois en Peukétie [3]. Mais nous n'avons aucun témoignage de cette sorte ni pour Ambracie, ni pour les Thesprotes, ni pour l'Œnotrie; et il est possible par contre que la légende ait donné crédit au fait soi-disant historique [4]. En réalité, il semble bien que les Hellènes d'Italie ont raisonné aussi simplement que ceux de la Grèce propre. Ceux-ci, ayant appelé Pélasges les populations préhelléniques des montagnes du nord, et trouvant d'autre part en Arcadie une population antique de rudes montagnards qui ne voulaient point renoncer à leur droit d'autoch-

[1] Stéphane Byz., *s. v.* Ἀμβράκια.

[2] Nicandre, *ap.* Anton. Lib., 31. Iapyx était considéré par Hérodote comme un Crétois.

[3] Strabon, VI, 3, 8.

[4] Il semble bien que le peuplement Iapyge-Œnotrien appartenait non au groupe arcadien, mais au groupe épirote-illyrien-thrace (cfr. G. Busolt, *Griechische Geschichte* (Gotha, 1885), I, p. 239 et n. 3 et 4). — On remarquera d'ailleurs que les mythographes grecs reconnaissaient cette parenté entre les populations riveraines de l'Adriatique, en leur donnant pour éponymes des frères: mais ces frères sont arcadiens. La question se pose donc encore plus nettement comme un problème non pas ethnique, mais mythographique: pourquoi des Arcadiens? pourquoi des fils de Lycaon? — Remarquer aussi qu'ici on attendrait plutôt les Pélasges: l'Illyrie étant sur leur route d'invasion vers l'ouest: nouvelle preuve de la précellence en Italie de la tradition arcadienne sur la tradition pélasge; étant entendu d'ailleurs que l'une n'est pas séparable de l'autre (voir *supra*, p. 94, n. 5).

tonie et pour ainsi dire de primogéniture, se tirèrent d'affaire en transportant les Pélasges de Thessalie en Arcadie, et firent de Pélasgos le père (ou parfois un fils) de Lycaon, ancêtre légendaire des Arcadiens : et cette fusion hardie remonte à Hésiode au moins, c'est à-dire au temps où les populations pélasgiques sont encore considérées comme barbares [1]. Croira-t-on qu'aux VI^e^ et V^e^ siècles les rudes peuplades préhelléniques de l'Arcadie aient été autrement jugées par les Doriens, vainqueurs en Laconie, en Messénie, au sanctuaire d'Olympie, et si fiers de la pureté de leur race? Mais déjà à cette date l'hellénisme gagne et les pénètre ; les traditions recueillies par l'âge classique en font foi, et, sans que soient effacées toutes les traces de la brutalité primitive, laissent entrer les Arcadiens dans la famille hellénique. C'est un compromis de cette sorte, avec pourtant plus de tendance à la barbarie qu'à la civilisation, que représente pour un Grec du V^e^ siècle la monstrueuse famille des Lycaonides [2].

Le raisonnement des Grecs Italiotes ne fut pas autre. Les peuplades montagnardes de l'Œnotrie ou Bruttium, les plus antiques de l'Italie selon Antiochos [3], tantôt alliées, tantôt ennemies des cités grecques [4], avaient trop de rapports avec les Pélasges et les Arcadiens pour qu'on ne cherchât pas en Arcadie leur origine : de là à faire de leurs éponymes des fils de Lycaon, il n'y avait qu'un pas. Dira-t-on que ces indices sont trop superficiels pour permettre l'assimilation? Mais Denys d'Halicarnasse ne donne-t-il pas comme

[1] Cfr. Ed. Meyer, *Forschungen zur alt. Gesch.*, I, p. 113.

[2] Même compromis sur les côtes est de la mer Adriatique, où Thesprotes et Ambraciotes, bien que mêlés aux querelles grecques, ne sont jamais que des éléments à demi-barbares (voir par ex. Thucyd., II, 68).

[3] Antioch. Syr., *Fr. Hist. Graec.*, I, p. 181, fr. 3.

[4] C'est ainsi qu'en Apulie les colons laconiens de Tarente sont tantôt les ennemis des Iapyges (Strabon, VI, 3, 2), tantôt les alliés des « rois » des Dauniens et Peukétiens (Strab., VI, 3, 4), toutes peuplades qui parlent la même langue (Strab., VI. 3, 11), ou même des Œnotriens contre Métaponte (Strab., VI, 1, 15).

preuve de l'origine arcadienne des Aborigènes leur dispersion en des bourgs de montagne [1], et Strabon ne veut-il pas faire entendre la même chose lorsque, parlant de la Peukétie et insistant sur son caractère montagneux, il ajoute aussitôt « qu'il semble que des Arcadiens y ont émigré » [2]? Les anciens étaient plus prompts à conclure que nous, plus faciles à voir la parenté où nous ne notons que la ressemblance. Ayant fait de Pélasges des Arcadiens, quelle difficulté pour eux à suivre le même raisonnement quand il s'agissait de peuplades italiotes, peut-être d'ailleurs apparentées de loin aux races préhelléniques?

De cette façon les montagnards Œnotriens se trouvaient rapprochés des colons hellènes établis sur les côtes; mais ils n'en étaient pas moins considérés parfois comme des Barbares. Strabon dit formellement [3] qu'« *avant les Grecs*, le pays était habité par les Chônes et les Œnotriens » [4]; c'est contre les Japyges, nous venons de le voir, que s'est fondée Tarente [5]. Daunos, qui, selon la tradition courante, reçut bien Diomède après la guerre de Troie et lui donna des terres, passait ailleurs pour l'avoir tué [6]: thème légendaire très fréquent du Grec abordant sur une terre barbare [7]. Près de Témésa, dans le Bruttium, il y avait, nous raconte Strabon [8], une chapelle de Politas, compagnon d'Ulysse, que « les Barbares » avaient tué en trahison: or l'immigration arcadienne en Italie au-

[1] Den. Hal., I, 13, *in fine*.

[2] Strab., VI, 3, 8.

[3] Strabon, VI, 1, 2.

[4] Et les Chônes eux-mêmes sont des Œnotriens (Antioch. Syr., *ap.* Strab., VI, 4): leur pays s'étendait jusqu'au territoire de Métaponte.

[5] Strab., VI, 3, 2: Iapyx est pourtant considéré par lui comme le fils de Dédale et d'une Crétoise; en quoi il paraît suivre Hérodote.

[6] Schol. *ad* Lycophron, *Alexandra*, 610.

[7] Ulysse chez les Lestrigons; Héraclès chez Busiris, à Locres, Crotone, Rome, etc.

[8] Strab., VI, 1, 5.

rait été fort antérieure à la guerre de Troie [1], et il ne peut s'agir ici que des Œnotriens. Mais Evandre lui-même, un Arcadien bien hellénisé, ne passait-il pas pour avoir tué son père sur l'instigation de sa mère Nicostrate, et c'était là le motif donné à son exil en Italie [2]?

Cette barbarie foncière ne s'oppose donc pas à l'origine gréco-arcadienne prêtée aux Œnotriens. Mais elle s'accorde surtout avec les légendes sauvages des Lycaonides qui, nommément, sont pour les Grecs les ancêtres de ces tribus italiques. Les Lycaonides, tueurs et mangeurs d'hommes, que frappe la justice de Zeus [3], rapprochent sans doute ces indigènes des populations grecques qui ont mêmes ancêtres mythiques; mais ils représentent aussi des mœurs violentes et primitives fort opposées à la « police » raffinée des Hellènes au V^e^ siècle : double avantage pour une race qui savait si bien concilier le mépris et la flatterie.

Il n'est donc point indifférent que les éponymes de l'Œnotrie et de la Peukétie (et même peut-être Evandre) soient fils ou descendants de Lycaon, plutôt que des Arcadiens quelconques. Cela répond à une nécessité générale et un peu vague que nous venons de mettre en lumière ; mais, est dû sans doute aussi à des remarques autrement précises qui permirent aux cités hellènes de Grande-Grèce d'assimiler des cultes italiques aux traditions religieuses arcadiennes groupées autour de Lycaon. C'est ce que nous allons maintenant chercher à montrer, malgré l'insuffisance et le vague des documents dont nous disposons.

[1] Dix-sept générations avant l'expédition, si l'on en croit Den. Hal., I, 11.

[2] Serv., *ad* Virg., *Aen.*, VIII. 51. Selon l'Int. Serv., *ib.*, Evandre aurait tué sa mère à cause de sa vieillesse. Il y a là souvenir d'une coutume antique de certains peuples primitifs, en particulier les Sardes (cfr. A. Piganiol, *Essai sur les origines de Rome*, p. 149 sq.).

[3] Déjà dans Hécatée, *Fr. Hist. Graec.*, I, p. 31, fr. 375. Cfr. Bibl. Apollod., III, 8, 1 : Zeus fait périr quarante-neuf des cinquante fils de Lycaon, et parmi eux Peukétios et Pallas.

Lycaon est le roi mythique, fondateur de Lycosoura sur le Mont Lycée, créateur du culte de Zeus Lycaios, et changé par lui en loup [1]; à ce dieu, en ce point, on offrait jusqu'aux temps historiques des sacrifices humains [2]: et les légendes populaires voulaient que le fidèle qui avait goûté à la chair des victimes devint loup pour neuf ans. Si vivace était le souvenir de ces traditions que Saint Augustin y fait encore allusion [3]. Quel que soit le sens que l'on donne au nom de ce dieu, et même si l'on doit admettre l'explication qui en fait une divinité de la lumière [4], il n'en reste pas moins assuré que le loup est son animal sacré, et que la participation au banquet sacrificiel assimile les fidèles à l'animal sacré, et peut-être au dieu [5]; Lycaon lui-même, premier fidèle, ou, si l'on veut, autre forme de Zeus Lycaios, est considéré comme un loup depuis Homère [6], et ses fils partagèrent le sacrifice offert par leur père et la métamorphose qui en résulta. Au reste Zeus Lycaios n'est pas le seul dieu-loup de la Grèce: il nous suffit de rappeler ici Apollon Lycien [7], et sans doute aussi Pan Lycaios, en Arcadie lui aussi [8].

Tel est le caractère le plus net, ou, pour mieux dire, le seul de la famille des Lycaonides: famille sacrée de loups. Toutes ces légendes étaient d'ailleurs naturelles en Arcadie, pays de pasteurs

[1] Bibl. Apollod., *loc. cit.*; Lycophr., *Alex.*, 481; Ovide, *Mét.*, I, 198 sqq. et 237; Pausanias, VIII, 2; Hygin, *fab.*, 176 B.

[2] Bibl. Apollod., *loc. cit.*; Platon, *Rép.*, VIII, p. 565 E; Schol. *ad* Lycophr., *l. c.*; Paus., *l. c.* et VI, 8, 2; Pline, *Hist. Nat.*, VIII, 82; Pseud. Eratosthène, *Catast.*, 8; Nicolaus Damascen., p. 41.

[3] August., *De civ. Dei*, XVIII, 16 = *Hist. Roman. Fragm.* (Peter), p. 234.

[4] Von Wilamowitz-Moellendorf, *Homerische Untersuchungen*, p. 285.

[5] S. Reinach, *Cultes, Mythes et Religions*, I, p. 16.

[6] Ed. Meyer, *Forschungen zur alten Gesch.*, I, p. 286.

[7] Cfr. Int. Serv., *ad* Virg., *Aen.*, IV, 377.

[8] Augustin, *loc. cit.*

encore aujourd'hui couvert de forêts où les loups sont nombreux [1]. Les mêmes raisons existaient dans le Bruttium et la Calabre, grands pays d'élevage : les monnaies de Sybaris ne portent-elles pas l'effigie du taureau, et l'ancienne Italia ou Vitalia n'était-elle pas la « région des bœufs » [2] ? Le massif boisé de la Sila ne représentait-il pas une autre Arcadie ? Les Grecs ingénieux donnaient une explication toute pastorale au surnom d'Apollon Lykios : il le devait, prétendaient-ils, au massacre de loups qu'il avait fait lorsqu'il était bouvier chez Admète, frère de Lycourgos [3]. Il y a dans cette explication une part de vérité. Le loup, chez un peuple de pasteurs, est un ennemi que l'on craint, mais que l'on cherche aussi à apaiser, jusqu'à en faire un animal divin. Il y a toute chance pour qu'il en ait été ainsi chez les Œnotriens, tribus nomades que réussit à fixer seulement leur second roi Italos [4].

D'ailleurs ces peuplades, autant que nous en pouvons juger aujourd'hui, étaient apparentées à d'autres tribus italiques, Latins, Osques, Sabins [5], et ce que nous savons de ces dernières pourra dans une certaine mesure s'appliquer aux Œnotriens. D'autant plus que la généalogie qui fait descendre les Œnotriens des Lycaonides ne date que de la seconde moitié du V^e^ siècle, quand ces antiques peuplades avaient déjà presque disparu [6], et que descendaient pro-

[1] Hirschfeld, *in* Pauly-Wissowa, *Real-Encyclop.*, *s. v.* Arkadia, II. 1, c. 1119.

[2] *Italia* = le pays des bœufs, d'après un mot indigène, selon Hellanicos (*ap.* Den. Hal., I, 35), ou un vieux mot grec, selon Timée et Varron (*ap.* A. Gelle, *Nuits att.*, XI, 1). Voir les monnaies osques de la guerre sociale, qui portent le taureau et l'inscription *Vitelìu* (Friedländer, *Oskische Münzen*, p. 75 sqq.). — Cfr. E. Pais, *Storia della Sicilia*, I, p. 387 et 416. — De Sanctis, *Storia dei Romani* (Torino, 1907), I, p. 111, n. 3.

[3] Int. Serv., *ad* Virg., *Aen.*, IV, 377.

[4] Aristote, *Polit.*, VIII, 1329 B, suivant Antiochos de Syracuse.

[5] De même que les Œnotriens nomades sont pasteurs de bœufs, de même les tribus errantes des Sabins sont guidées par un taureau (Strabon, V, 4, 12) et fondent des villes appelées Bovianum. Cfr. De Sanctis, *Storia dei Romani*, I, p. 103 et 109.

[6] De Sanctis, *op. cit.*, I, p. 108.

gressivement vers le sud les tribus sabelliques : Samnites, Lucaniens et Bruttiens [1]. Or ces peuples de pasteurs avaient des dieux-loups : le Soranus des Hirpins [2], à la fois dieu solaire comme Apollon Lycien, né sous la forme d'un loup [3], et divinité infernale comme Hadès qui se coiffe d'une dépouille de loup [4] ; la Flora, déesse sabine des Enfers [5] ; le Jupiter Lucetius, qui correspond exactement au Zeus Lycaios des Arcadiens [6], et qu'invoquaient à Rome les Saliens [7], prêtres de Mars ; or Mars avait pour animal le loup [8], et on le voyait sur la Voie Appienne accompagné de loups [9] ; Silvain, le « forestier », était peut-être lui aussi un loup [10]. Romulus [11], nourri par la louve, et les soldats italiques [12] se couvrent de peaux de loups, disent les poètes, en cela interprètes des plus anciennes traditions. N'avons-nous pas des monnaies lucaniennes de la seconde moitié du III[e] siècle qui portent l'inscription Λυκιανων, comme si ce peuple voulait dériver son nom de λύκος, et où l'on voit, près de Pallas ou

[1] Elles sont entre 450 et 445 en Campanie (J. Beloch, *Campanien* (Breslau, 1890), p. 10 sq.) ; dès 432 sur les montagnes qui dominent Héraclée de Grande-Grèce ; dans les premières années du IV[e] siècle, elles sont maîtresses de toute l'Œnotrie (Fr. Lenormant, *A travers l'Apulie et la Lucanie*, II, p. 188). Dès la fin du V[e] siècle il existait des relations amicales entre Samnites et Grecs de Tarente (Cicéron, *De senect.*, 12) ; en 396, les Lucaniens sont les alliés de Denys l'Ancien (Diodore, XIV, 91, 101 sqq.). Cfr. E. Pais, *Storia Critica di Roma*, I, p. 213.

[2] Serv., *ad* Virg., *Aen.*, XI, 785.

[3] S. Reinach, *Mythes, Cultes et Religions*, I, p. 59.

[4] Fresques étrusques d'Orvieto et de Corneto. Cfr. Helbig, *Annali dell'Instituto*, 1870, p. 26 sq.

[5] Lactance, I, 20, 5 ; Arnobe, III, 23, p. 113 ; Minucius Felix, *Oct.*, 25 ; Schol. *ad* Juvénal, VI, 250.

[6] Serv., *ad* Virg., *Aen.*, IX, 567 ; A. Gelle, V, 10. — Cfr. Th. Mommsen, *Die unteritalischen Dialekte* (1850), p. 274.

[7] Macrobe, *Sat.*, I, 15.

[8] Voir les références dans Schwegler, *Römische Geschichte*, I, p. 415, n. 3.

[9] Tite Live, XXII, I, 12.

[10] S. Reinach, *Mythes, Cultes et Religions*, I, p. 295.

[11] Properce, IV, 10, 20.

[12] Virgile, *Aen.*, VII, 688.

de l'aigle, une tête de loup [1]? La Campanie, comme l'Arcadie, croyait fermement dans l'antiquité à la lycanthropie [2]. Elle y croyait encore à une date récente [3], et le respect superstitieux du loup subsiste aujourd'hui chez les pasteurs de la Calabre [4], comme une survivance ininterrompue et un indiscutable témoignage des antiques croyances [5].

Mais nous possédons mieux que ces indices: une légende œnotrienne racontée longuement par Pausanias [6], et qui se rapporte à la première moitié du V^e^ siècle [7]. Il s'agit d'un héros ou démon

[1] *Catalogue of greek coins of the British Museum*, *Italy*, p. 224 et 225: à l'avers tête d'Héraclès ou de Zeus.

[2] Voir par ex. Pétrone, *Sat.*, 62.

[3] Beil, *Allgemeine Zeitung*, 1887, n. 88.

[4] R. Corso, *Amuleti contemporanei Calabresi*, dans la *Revue des étu des ethnographiques et sociologiques*, 1909, p. 251 (cité par A. Piganiol, *Essai sur les origines de Rome*, p. 126, n. 1).

[5] Pour tout ce qui précède voir O. Keller, *Thiere des Klassischen Alterthums*, p. 158 sqq.

[6] Paus., VI, 6, 7-11.

[7] On verra sur cette légende, qui a donné lieu à d'abondants commentaires, l'article de E. Pais, *La leggenda di Eutimo di Locri e dell'Heroon di Temesa*, in *Ricerche Storiche e Geografiche sull'Italia antica* (Torino, 1908), p. 43-56, où le savant italien cherche à la légende un fondement historique: même si l'on admet les conclusions de M. Pais, on devra convenir, nous semble-t-il, qu'un substrat fabuleux sur un héros-loup a servi de thème à l'interprétation historique. Le travail considérable de M. E. Maass, *Der Kampf um Temesa*, in *Jahrbuch des Kaiserl. deutsch. Archäol. Instituts*, XXII, 1907, p. 18-53, ne nous paraît pas acceptable dans ses conclusions, et ne saurait d'ailleurs infirmer les nôtres. En voici l'essentiel. Le texte corrompu de Pausanias décrit en ces termes le tableau représentant le héros de Témèsa: « Νεανίσκος σύβαρις καὶ κάλαυρος *(ou κάλαυβρος) ποταμὸς καλύκα* πηγή, πρὸς δὲ ὥρα τε καὶ Τεμέσα ἦν ἡ πόλις, ἐν δὲ σφισι καὶ δαίμων ὄντινα ἐξέβαλεν ὁ Εὔθυμος, χρόαν δὲ δεινῶς μέλας καὶ τὸ εἶδος ἅπαν ἐς τὰ μάλιστα φοβερός, λύκου δὲ ἀμπέχετο *δέρμα ἐσθῆτα· ἐτίθετο δὲ καὶ ὄνομα λύβαντα* τὰ ἐπὶ τῇ γραφῇ γράμματα ». — On admet en général les corrections suivantes (cfr. Pausanias, *loc. cit.*, éd. F. Spiro, 1903): au lieu de [κάλαυβρος], Κάλαβρός τε; de [καλύκα], καὶ Λύκα, de [ὥρα], ἡρῷόν τε (Clavier); de [χρόαν δὲ], χρόαν τε (Dindorf); de [ἀμπέχετο], ἀμπισχετο (Musurus); de [λύβαντα τὰ], Λύκαν τὰ (Bekker). M. Maas au contraire corrige [Καλύκα] en καὶ Λεύκα, garde Ἥρα, donne au héros le nom d'Alybas: il

qui chaque année à Témésa exigeait l'offrande d'une vierge, et qui fut contraint d'y renoncer par l'athlète Euthymos. Ce démon local

en conclut que le tableau représentait la lutte d'Alybas contre Euthymos, devant les représentants de toute la Grande-Grèce, la source Leuka, Héra Lacinienne, le fleuve Calabros (identifié avec le Galeso, près de Tarente) et Sybaris. Sur quoi nous ferons remarquer:

a) Que le nom de Calabre appliqué au pays que nous désignons ainsi ne nous est attesté chez un auteur grec qu'au début du III^e^ siècle (Hésychius, *s. v.* Καλαβρίαν· τὴν Μεσσαπίαν. Ῥίνθων): les Grecs appelaient cette région la Messapie, et c'est sous ce nom qu'elle fut d'abord connue des Romains (H. Nissen, *Italische Landeskunde*, I, p. 540). Par contre Calabro est actuellement le nom d'un affluent du Marro, près de l'ancienne Témésa (E. Pais, *art. cit.*, p. 55, n. 2). Il y a toute chance pour qu'il s'agisse ici de cette rivière, d'importance *locale*;

b) Que, en conséquence, doit tomber la correction Λεύκα. Correction doublement arbitraire: la nécessité de corriger les manuscrits ne s'impose pas; quelle vraisemblance que cette source exilée au fin fond de la presqu'île Salentine, bien plus loin même que Tarente, ait affaire avec le héros de Témésa?

c) Par contre, la lecture Ἥρα est très vraisemblable. Mais pourquoi vouloir à tout prix en faire la Héra du Cap Lacinien? Si son influence est tout à fait certaine en ces régions au moins au début du IV^e^ siècle, rien ne prouve qu'elle représente dans ce tableau toute la Grande-Grèce, ni même Crotone: ce pourrait être la divinité d'une des villes du Bruttium. Au reste, nous reconnaissons volontiers que le rapprochement Sybaris-Héra (de Crotone) tend à justifier cette hypothèse de M. Maass.

d) Le nom du héros importe peu, étant donné sous différentes formes: Politès, Alybas, Lycas. La correction de Bekker est au moins possible: nous reconnaissons qu'elle n'entraîne pas la conviction, et ne ferons pas fond sur son étymologie. Sa principale défense est dans son rapprochement avec la source Lyca; on remarquera que le héros disparaît dans la mer, comme s'il était un démon des eaux (Paus., VI, 6, 10). Quant à Alybas, attesté en Grande-Grèce à la fois comme nom de lieu (Homère, *Od.*, ω, 304) et nom d'homme (Etym. Magn., *s. v.* Μέταβος. Voir ces textes et plusieurs autres ap. Maass, *art. cit.*, p. 40 sq.), il peut convenir comme éponyme local. Mais de ce qu'on le trouve à Métaponte, s'ensuit-il qu'on doive le transporter à Témésa?

Les seuls points qui nous importent ici restent donc de toute façon intacts: le héros de Témésa est un héros local barbare; il a un caractère cruel et sanguinaire: c'est incontestablement un dieu-loup. Dans ces conditions, le nom même d'Alybas lui conviendrait aussi bien que celui de Lycas, Alybas étant un démon infernal (cfr. Tümpel, *in* Pauly-Wissowa, *Real-Encyclopädie*, *s. v.* Alybas, 3; et *s. v.* Alibas, 2).

et sans doute éponyme (comme paraît l'indiquer la présence, sur le tableau que décrit Pausanias, de la source Lyca à côté de Sybaris et de la ville de Témésa) était représenté sur une ancienne peinture comme un homme « de peau très noire et d'aspect tout à fait terrible, vêtu d'une peau de loup ; auprès était écrit son nom, Lycas »[1]. Cette donnée, quoique isolée, nous est extrêmement précieuse, d'abord parce qu'elle est datée ; ensuite parce qu'elle nous représente, en Œnotrie même, un mythe local apparenté de très près à celui de l'Arcadien Lycaon : un héros qui a tous les caractères, même extérieurs, du loup, et qui exige des victimes humaines. Et, ce qui est encore plus intéressant, il est combattu et vaincu par un Grec de Locres Epizéphyrienne ; si une telle indication trahit sur la légende des influences helléniques, elle nous donne d'autre part la certitude qu'il s'agit d'un démon originairement étranger, dont la barbarie répugnait aux Hellènes du V^e^ siècle.

Ce témoignage est isolé, et ne vaudrait peut-être pas par lui-même. Mais rapproché des données que nous possédons sur le culte du loup parmi les populations de l'Italie Méridionale entre le V^e^ et le IV^e^ siècle, et de la survivance de ces mêmes superstitions jusqu'à nos jours dans ces contrées, elle nous permet, semble-t-il, d'en affirmer l'existence dans l'Œnotrie au début du V^e^ siècle. Et n'est-ce pas là le caractère religieux, ou mythique, qui a engagé les Hellènes de Grande-Grèce à donner comme éponymes à ces prétendus Arcadiens des fils de Lycaon, qui sacrifiait des êtres humains à Zeus-loup sur le mont Lycée? Les Lycaonides n'avaient pas d'autre caractère que d'être les fondateurs et les sectateurs de ce culte; du moment que de tels rites se retrouvaient en Œnotrie,

[1] La forme evhémérique de la fable, rapportée par Elien, nous semble postérieure à la version de Pausanias, et non antérieure à elle, comme le pense M. Anziani, *Démonologie Etrusque,* in *Melanges de l'Ecole franç. de Rome,* XXX, 1910, p. 269, n. 1.

n'était-ce pas pour des Grecs une raison suffisante pour, au delà des similitudes, s'imaginer une parenté et introduire des fils de Lycaon en Italie comme éponymes des tribus indigènes?

Rejetons cette explication et nous ne pourrons alors donner aucune explication de ce fait singulier, que les deux éponymes de l'Italie Méridionale aient été choisis par les Grecs dans la famille *directe* de Lycaon, et non parmi n'importe quelle autre famille de l'Arcadie, légendaire ou historique.

VI. — Les Arcadiens en Grande-Grèce.

De toute façon, il a fallu, pous établir ces rapprochements mythologiques et introduire en Italie les Lycaonides, que des Arcadiens ou de leurs voisins eussent joué un rôle dans la colonisation hellénique de Grande-Grèce et de Sicile [1]. Et, en effet, leur intervention y est certaine, et, malgré l'apparence, continue.

1. *Les Messéniens à Rhégion et à Zancle-Messine.*

Les plus anciennes traditions qui nous intéressent à cet égard sont relatives à l'union des Chalcidiens et des Messéniens, fondateurs communs de Zancle, puis de Messine [2]. Il est probable que les Messéniens, après leur première guerre contre Sparte, se joignirent aux diverses expéditions coloniales vers l'ouest [3], et possible que certaines familles importantes de Messénie se soient fixées à Rhégion [4], bien que des remaniements politiques aient fort altéré le souvenir de cette première immigration [5].

[1] Le mouvement historique qui a créé la tradition italiote étant originaire aussi bien de Syracuse que de Rhégion, ou autres villes de Grande-Grèce, comme l'a montré M. Pais.

[2] Discussions essentielles dans: Busolt, *Griechische Geschichte*, I, p. 252-254, et E. Pais, *Storia della Sicilia e della Magna Grecia*, I, p. 183-190.

[3] Busolt, *op. cit.*, p. 154, n. 3.

[4] Strabon, VI, p. 257 C.

[5] Pais, *op. cit.*, p. 185.

Mais les certitudes commencent pour nous avec la seconde guerre messénienne, vers le milieu du VII[e] siècle avant notre ère [1]: des Messéniens fugitifs, unis aux Rhégiens, s'emparèrent de Zancle et lui donnèrent le nom de Messénè (Messine). Or, dans cette malheureuse guerre contre Sparte, les Messéniens avaient eu pour alliés les Argiens, les Pisates, et surtout les Arcadiens [2]. Vaincus, ils témoignèrent malgré tout de leur reconnaissance en élevant près de l'autel de Zeus Lycaios une colonne où il recommandaient au dieu de veiller sur l'Arcadie [3], tandis que les Arcadiens leur offraient la cité, les alliances, la punition des traîtres, et recueillaient tous ceux à qui l'âge ou la pauvreté interdisaient les longues migrations [4]; et l'alliance revécut lorsque, au IV[e] siècle, la Messénie fut affranchie par les Thébains. Mais entre temps les relations de l'Arcadie avec le groupement Rhégion-Messine n'avaient pas été interrompues, comme le prouve l'histoire bien connue de Mikythos de Rhégion.

2. *Mikythos, tyran de Rhégion.*

Jusqu'à Anaxilas, nous dit Strabon, tous les chefs de Rhégion furent des Messéniens [5]. Anaxilas, régnant sur le détroit et fixé lui-même à Messine, délégua son autorité sur Rhégion à Mikythos, fils de Choiros [6]. Grande semble avoir été l'activité de Mikythos:

[1] Cfr. Pausanias, IV, 23. Voir Beloch, *Griechische Geschichte*, I, 2 (1913), p. 266 sq. et les textes qu'il cite, *ib.*, p. 272 sq.

[2] Busolt, *op. cit.*, p. 165; cfr. Id., *ib.*, p. 167, n. 6.

[3] Polybe, IV, 33, ayant pour source Callisthénès.

[4] Polybe, *loc. cit.* — Pausanias, IV, 23, 3.

[5] Strabon, VI, 1, 6. M. Pais (*loc. cit.*) ne le croit pas. Mais l'avènement d'Anaxilas suffit à prouver l'importance dans cette ville de l'élément messénien.

[6] Textes sur Mikythos, tous concordants sur l'essentiel, malgré quelques différences: Hérodote, VII, 170; Strabon, VI, 1; Pausanias, V, 24, 6; V, 26, 2-5; Diodore Sic., XI, 48, 59, 61; Justin, IV, 2; Macrobe, *Saturn.*, I, 11, 29. Les données d'Hérodote, Pausanias et Diodore se complètent sans se contrarier; celles de Macrobe n'ont aucune valeur.

il s'avança au nord jusque près de Vélia et fonda Pyxus (Buxentum); au nord-est il aida les Tarentins contre les Iapyges-Messapiens d'Hyria. Après la mort d'Anaxilas (476), il fut tuteur de ses enfants; puis, plus ou moins contraint, il se retira à Tégée, où il dut faire grande figure, si l'on en juge à l'abondance de ses dons au sanctuaire d'Olympie.

Voilà donc un récit remarquable, presque contemporain des faits, qui témoigne de la façon la plus formelle des relations continues existant depuis le VII^e^ siècle jusque dans la première moitié du V^e^ entre l'Arcadie et les deux villes, messéniennes en partie, de Rhégion et Messine. Or c'est vers cette date qu'intervient en Sicile et en Grande-Grèce un autre élément de propagation arcadienne, les Mercenaires.

3. *Les Mercenaires Arcadiens.*

Même avant 480, Syracuse et les autres cités grecques de Sicile avaient eu recours à des mercenaires du Péloponnèse [1], qui devaient venir surtout d'Arcadie, pays rude et pauvre, et que n'intéressaient pas directement les querelles de la Grèce propre [2]. Nous possédons, du temps des Dinoménides, deux noms de ces condottières arcadiens au service de Syracuse, Phormis du Ménale et Praxitélès de Mantinée [3]. Il n'y a pas de raison pour que le mouvement se soit arrêté dans le courant des V^e^ et IV^e^ siècles, Syracuse étant constamment en lutte contre les Carthaginois, contre les Athéniens, et portant enfin la guerre en Italie et jusque sur les côtes tyrrhéniennes. A partir de 394, nous savons que les Arcadiens quittèrent en foule leur pays pour aller louer leur vaillance: ils passaient pour les meilleures troupes, au dire de Xé-

[1] Diodore Sic., XI, 49, 1.

[2] Voir pour ce qui suit E. Pais, *Storia Critica di Roma*, II, p. 382.

[3] Pausanias, V, 27, 1. — Roehl, *Inscript. Graecae Antiquissimae*, n. 95. Cfr. *I. G.*, V, 2, p. VIII, 160 et p. 47, 75.

nophon [1] et on en comptait un grand nombre parmi les Dix Mille [2]. Ce mouvement continu de Mercenaires, qui allaient chercher fortune au loin avec l'espoir de revenir dans leur pays jouir du prix de leur sang, a dû de toute nécessité renouveler ou répandre dans les cités grecques qu'ils fréquentaient les cultes et les superstitions de l'Arcadie, surtout dans les pays doriens, ou de traditions religieuses péloponnésiennes, comme l'était presque toute la Grande-Grèce.

4. *Traces de colonisation arcadienne en Sicile et en Grande Grèce.*

Il y avait même certains points où l'on peut parler, semble-t-il, non plus seulement d'influence, mais de colonisation arcadienne. C'est ainsi que d'étroites relations religieuses nous sont attestées entre l'Eryx sicilienne et Erymanthe d'Arcadie, où se trouvait un antique temple de Vénus Erycine [3], et qu'il est même possible que de Psophide des Arcadiens soient venus s'établir auprès du mont Eryx [4]. Et n'en fut-il point de même à Cumes, où l'on montrait les défenses du sanglier d'Erymanthe, comme on le faisait aussi à Tégée [5]? A tout le moins, ces faits témoignent d'échanges religieux très actifs entre l'Arcadie et les pays grecs d'occident: et c'est ce qui nous importe ici. Surtout la mention de Cumes est essentielle pour nous: c'est l'étape nécessaire entre Rome et l'ancienne Œnotrie [6], et l'intermédiaire par lequel ont dû passer les traditions arcadiennes avant de trouver crédit à Rome. Il n'est donc pas sans

[1] Xénophon, *Hell.*, VII, 1, 23.

[2] Cfr. Hiller von Gaertringen, *in* Pauly-Wissowa, *Real-Encyclop.*, II, 1, c. 1127.

[3] Pausanias, VIII, 24, 6.

[4] Cfr. O. Gruppe, *Griechische Mythologie*, I, p. 371.

[5] Pausanias, VIII, 24, 5 sqq.; VIII, 47, 2. Cfr. O. Gruppe, *loc. cit.*

[6] Qui s'avançait jusqu'à la hauteur du promontoire de Palinure, où se trouvent les îles Œnotrides. Voir d'ailleurs plus haut, p. 90, n. 4.

intérêt, tant s'en faut, d'y noter l'existence de reliques populaires arcadiennes, indice certain d'une colonie arcadienne, aussi peu nombreuse d'ailleurs qu'on le voudra.

5. *L'influence religieuse de l'Arcadie: les Iamides.*

Et d'ailleurs l'influence religieuse de l'Arcadie sur les cités de la Grande-Grèce, directe où indirecte, ne saurait être niée. Tarente, qui vantait ses origines doriennes, avait des rapports avec Sparte, où l'on honorait Zeus Lycaios, comme on le faisait en Arcadie [1]. A Métaponte s'élevait un temple antique d'Apollon Lycien [2], autre dieu loup, dont le culte paraît attesté sur la frontière de la Locride et de la Phocide [3], d'où venaient les colons de Métaponte, mais était surtout répandu dans le Péloponnèse [4]. Poseidôn, qui vint de Tarente à Rome [5], où ses fêtes, les Consualia, furent assimilées aux Hippocratia d'Arcadie [6], se trouve par là identifié avec le Poseidôn Hippios, honoré dans tout le Péloponnèse, mais surtout en Arcadie, à Lycosoura, Mantinée, Phénée [7], et aussi Pallantion [8].

Mais il y a plus: l'intervention active de la famille sacerdotale des Iamides dans la vie religieuse de la Sicile et de la Grande-Grèce. Cette illustre famille [9], originaire de Stymphale, représenta d'abord auprès de l'Héraion la domination arcadienne sur Pise; lorsque les Eléens et Zens eurent triomphé à Olympie, la famille prophétique ne put être complètement évincée, mais elle se divisa et dispersa à travers le monde Grec ses traditions religieuses. Un

[1] Voir le 1er hymne d'Alcman.
[2] Fr. Lenormant, *A travers l'Apulie et la Lucanie*, I, p. 348-351.
[3] Nicandre, f. 42.
[4] Cfr. O. Gruppe, *Griechische Mythologie*, II, p. 1236, n. 6.
[5] O. Gruppe, *op. cit.*, I, p. 374.
[6] Den. Hal., I, 33.
[7] O. Gruppe, *op. cit.*, II, p. 1156. n. 11.
[8] Den. Hal., *loc. cit.*
[9] Pour tout ce qui suit cfr. Hepding, *in* Pauly-Wissowa, *Real-Encyclopädie*, IX, 1, c. 685-689.

des Iamides accompagna l'Héraclide Archias, fondateur de Syracuse [1]; un autre, Callias, vécut d'abord auprès du tyran Telys de Sybaris, puis passa à Crotone, et prit part avec les Crotoniates à la bataille, victorieuse du Crathis (510): ce qui lui mérita de grands honneurs, attribués aussi à ses descendants [2]. Au VII[e] siècle, un troisième, Manticlos, s'était joint aux Messéniens émigrants: et, une fois fixés sur les rives du détroit, les fugitifs reconnaissants élevèrent près de Messine un temple à Héraclès Manticlos [3]. Mais la famille subsistait en Grèce propre; à Sparte depuis 480; mais surtout en Arcadie, où elle était revenue à son berceau, près de la tombe d'Aipytos, à Stymphale: et l'on mentionne encore un Iamide au milieu du III[e] siècle, à Mantinée.

Une race si ancienne ne peut renoncer ni à ses aïeux ni à ses traditions, ni aux lieux sacrés d'où elle est sortie. L'Iamide de Syracuse, de Messine ou de Crotone songe avec orgueil à Iamos, fils d'Apollon, nourri dans les vallées d'Arcadie, parmi les violettes [4]: avec eux est venue en Grande-Grèce une tradition non seulement péloponnésienne, mais arcadienne. Sur leurs tombes, auprès des temples qu'ils avaient fondés ou consacrés, les légendes d'Arcadie ne devaient-elles pas continuer à fleurir, entretenues par leurs descendants et renouvelées parfois par l'afflux de leurs jeunes compatriotes?

VII. — Les agents de diffusion: Pallantion de Grande-Grèce.

Il n'est donc pas inexplicable que les Grecs aient fait honneur aux Œnotriens d'une origine arcadienne; on conçoit aussi que, de proche en proche, ils aient étendu cette origine aux peuplades

[1] Pindare, *Ol.*, VI, 6, et Schol. — M. Pais doute de la réalité du fait; mais que la tradition soit vivante au début du V[e] siècle, cela nous suffit ici.

[2] Hérodote, V, 44-45.

[3] Pausanias, IV, 23, 4.

[4] Pindare, *Ol.*, VI, 55.

italiques avec lesquels ils se trouvaient en contact vers le nord, à mesure qu'ils reconnaissaient leur parenté avec les habitants de l'Œnotrie [1], et qu'ils éprouvaient le besoin de coordonner et de simplifier les légendes éponymiques confuses imaginées à propos de ces peuplades: c'est un phénomène connexe à l'extension du nom d'Italie à toute la péninsule. Mais la preuve de cette réalité restera générale et tout abstraite, si nous ne parvenons à déterminer des points de contact précis entre l'Arcadisme romain et l'Arcadisme œnotrien, et les courtiers de légendes qui portèrent les mêmes fables en des lieux si différents de la péninsule. L'examen d'une seule question, celle de Pallantion de Grande-Grèce, nous donnera, semble-t il, des indications presque suffisantes sur ce sujet.

1. *Pallantion d'Œnotrie et Pallantion de Rome.*

Denys d'Halicarnasse, rapportant la légende de la fondation de Rhégion par Artémidès de Chalcis, dit que « son navire s'arrêta près de Pallantion d'Italie », et que là fut établie la nouvelle colonie [2]. Il est difficile *a priori* d'expliquer cette donnée, mais impossible de la révoquer en doute: Denys n'avait certes aucun intérêt à introduire ici un nom de lieu inexistant, dont il ne tire d'ailleurs aucun parti. Il est essentiel de noter qu'à la fin du VII[e] siècle ce nom occupait les esprits en Sicile et en Grande-Grèce, puisque Stésichore, poète plus que problablement italiote [3],

[1] Non forcément avec les primitifs habitants de l'Œnotrie, mais avec les tribus sabelliques qui occupaient déjà le pays lorsque s'affermit la légende des Lycaonides Italiotes.

[2] Den. Hal., XIX, 2, 1.

[3] Rien de plus complexe que le problème des origines de Stésichore. Pourtant, toutes les données, sauf une, le font naître en Italie ou en Sicile, dans la Grèce d'Occident (cfr. Suidas, *s. v.* Στησίχορος). Le plus vraisemblable est qu'il naquit à Matauros du Bruttium (« de Sicile », dit Stéphane de Byzance: mais nous ne connaissons aucune ville de ce nom dans l'île), et que cette ville, sur l'actuel Marro, à seulement 10 kilomètres au sud de Medma, fondée par Locres Epizéphyrienne, était elle-même

et qui contribua tant à répandre en Italie les légendes de la Grèce (en particulier celles d'Enée et d'Héraclès), en faisait mention dans sa Géryonide [1]. Quoi qu'en dise Pausanias il n'est pas du tout certain qu'il s'agisse ici de la ville arcadienne, et nous nous permettons de croire que le Pallantion d'Italie avait plus de droits que son homonyme à jouer un rôle dans le retour épique d'Héraclès poussant devant lui les bœufs de Géryon [2] : toutes les légendes qui s'y rattachent en Grande-Grèce, à Rhégion, Crotone, Locres, ne dérivent-elles pas de la tradition de Stésichore, au même titre que celles relatives à Enée et qui devaient avoir un tel avenir ? Et n'est-il pas curieux de retrouver à Rome un autre Pallantion indissolublement lié à la fable des troupeaux de Géryon ? Quoi qu'il en soit, Stésichore l'Italiote n'a pas prononcé en vain le nom de Pallantion. Ou bien des relations actives avaient fait connaître en Grande-Grèce la ville arcadienne ; ou bien (ce qui est plus probable), un lieu de Grande-Grèce portait ce nom, et ainsi se trouve confirmée la valeur du texte de Denys. Dans l'un ou l'autre cas, il est sûr qu'à partir de la « Géryonide » de Stésichore la légende d'Héraclès

une colonie locrienne, bien que Solin la dise fondée par Zancle (Solin, II, 11). Dans l'un ou l'autre cas d'ailleurs, l'influence du poète sur les cités grecques du Bruttium est certaine (Aristote, *Rhet.*, II, 21. Cfr. Christ, *Geschichte der Griechischen Litteratur* (München, 1898), p. 158-160). — L'unique donnée qui le fasse naître dans la Grèce continentale lui attribue pour patrie Pallantion (*ap.* Suidas, *loc. cit.*), d'où il serait venu à Catane : ce qui est au moins singulier. Sans identifier ici cette ville avec Pallantion de Grande-Grèce, ne nous sera-t-il pas permis de faire remarquer que cette hypothèse est possible ? Qu'il s'agisse d'ailleurs de la ville d'Arcadie ou de celle d'Italie, cette donnée confirme l'action de l'Arcadie en Occident au VII[e] siècle, et témoigne des échanges entre les deux pays : on n'oubliera pas que Stésichore vit au temps de la grande prospérité de Tégée, et par suite de Pallantion d'Arcadie.

[1] Pausanias, VIII, 3, 2.

[2] Cfr. Diod. Sic., IV, 22, 5. Voir E. Pais, *Storia della Sicilia* etc., I, p. 184.

revenant d'Erythie et liée dans les pays grecs de l'ouest à un Pallantion, comme elle devait l'être plus tard sur l'emplacement de Rome. Et le fait est d'importance.

2. *Les villes du Titan Pallas et les Achéens.*

Il n'est d'ailleurs sans doute pas impossible de s'expliquer la formation de ce nom dans le Bruttium, si l'on suit d'un peu près les migrations achéennes en Italie. Qu'elles y aient importé des noms, nous en sommes sûrs rien que par l'exemple du Crathis, qui, avant d'être un fleuve d'Œnotrie, était un fleuve et une montagne de Grèce à la frontière des Phénéates et de l'Achaïe [1]. De même le Sélinos Sicilien rappelle le fleuve achéen du même nom [2], près duquel se trouvaient les villes d'Aigion et Tritaia, en relation l'une avec Cumes [3], l'autre avec Syracuse [4].

Or, à l'extrémité orientale de l'Achaïe, non loin de l'Argolide et de l'Arcadie, il existait une ville de Pellênè ou Pellana, fondée, disait-on, par le Titan Pallas [5]. Ce Titan est primitivement identique à Pallas fils de Lycaon [6], qui se substitue parfois à lui comme père de Nikè, surtout, semble-t-il, dans la tradition romaine [7], qui

[1] Pausanias, VIII, 15, 8-9.

[2] Paus., VII, 24, 5.

[3] Kelbidas de Cumes fondateur de Tritaia: Paus., VII, 22, 8.

[4] Culte de Sôteria lié à la légende d'Aréthuse: Paus., VII, 24, 3; cfr. O. Gruppe, *Griech. Mythol.*, I, p. 141.

[5] Paus., VII, 26, 12; cfr. Klausen, *Aeneas und die Penaten*, II, p. 1229.

[6] Bibl. Apollodore, III, 8, 1; Paus., VIII, 3, 1; cfr. Höfer, *in* Roscher, *Lexikon der Mythol.*, III, 1, c. 1338, l. 14.

[7] Den. Hal., I, 33. — A quel point la tradition romaine a poussé la confusion (d'ailleurs originelle, semble-t-il) entre les différents Pallas, c'est ce que prouve un texte de Servius (*ad* Virg., *Aen.*, VIII, 54): Pallas, grand-père d'Evandre, y est donné pour le fils d'Egée l'Athénien, chassé en Arcadie par son frère Thésée. C'est, sous une forme à peine différente, la légende attique de Pallas, fils de Pandion et frère d'Egée, tué par Thésée (Höfer, *in* Roscher, *Lexikon der Mythol.*, III, 1, c. 1339). Lui et ses enfants étaient aussi des Géants, représentant une race an-

s'intéressait à lui comme à l'aïeul d'Evandre ; et sans doute aussi au Géant du même nom, père d'Athéna, qui, voulant lui faire violence, fut tué et écorché par elle [1]. De fait, le nom de la Pellana Achéenne, étant donné l'éponyme qu'on lui prête, la relie étroitement et au Pallantion d'Arcadie, et aux Pallènès d'Attique et d'Eubée, où l'on adorait une Athéna Pallènis, et où, comme en Achaïe, on parlait de Pallas, le Titan fondateur [2].

Au début du VII[e] siècle, les Achéens émigrèrent en foule, en Asie Mineure surtout ; mais aussi en Chalcidique où ils trouvaient une autre Pallènè, sans doute Euboenne, et où ils fondèrent Skionè ; et dans l'Italie méridionale autour de Crotone et Sybaris. En ces deux points, en Thrace et en Grande-Grèce, ils transportèrent le mythe du « brûlement des vaisseaux », originaire de Pellana et qui devait atteindre jusqu'à Rome [3] : marque propre des Achéens au milieu des légendes très mêlées du Titan Pallas et des villes qu'il avait nommées. Mais ne portèrent-ils pas en Œnotrie le nom même de leur cité ? N'y eut-il pas une Pellana de Grande-Grèce ?

3. *Les Pelléniens Italiotes.*

Un texte essentiel de Lycophron [4] nous en donne la certitude. Il s'agit de Philoctète qui viendra mourir aux bords du Crathis,

tique, apparentée sans doute aux Pélasges et aux Arcadiens (cfr. son frère Lycos, et l'antique vénération du loup à Athènes : Schol. *ad* Apollon. Rhod., II, 124, cité par S. Reinach, *Mythes, Cultes et Religions,* I, p. 18). Ainsi se confondent dans la tradition romaine les influences athénienne et « arcadienne ».

[1] Cfr. Höfer, *loc. cit.*, c. 1339, l. 2 sqq. Voir Id., *ib.*, c. 1337, les dons que fait Athéna à Chrysè, fille du Titan.

[2] O. Gruppe, *Griech. Mythol.*, I, p. 140.

[3] O. Gruppe, *op. cit.*, I, p. 140 sq. Cfr. Klausen, *Aeneas und die Penaten,* I, p. 452-455.

[4] Lycophron, *Alex.*, 919-929.

près de Nauaithos [1] : « Il sera tué, dit le poète, par les Ausones-Pelléniens, en portant secours aux chefs de Sindiens, qui, loin des Monts Thermydre et Carpathe, chassés par la fauve poursuite du vent de Thrace, viendront habiter en ces lieux une terre étrangère ». Qui sont ces Ausones-Pelléniens, ennemis des Rhodiens et de Philoctète? M. Türk [2] n'hésite pas à en faire des Achéens, et ce semble être aussi l'avis de M. Gruppe [3]. *A priori* ce ne serait pas impossible : pourtant il est bien singulier que des Achéens prennent à partie leur ancien allié de la guerre de Troie, et surtout quand on songe à toutes les fondations de Philoctète entre Crotone et Sybaris ; et l'hypothèse devient tout à fait invraisemblable pour qui se rappelle avec quel zèle les cités de l'Achaïe Italiote, Crimisa, Thourioi et Crotone, se disputèrent les reliques du héros [4]. Enfin aucun texte ancien ne dit pareille chose, et le seul qui précise appelle les Pelléniens « des Barbares indigènes » de la région de Sybaris [5] : nous devons donc accepter cette donnée comme la seule valable. Il en résulte qu'en Œnotrie certaine tribu portait un nom que les colons grecs, en l'interprétant, exprimaient par le terme de « Pelléniens ». On ne peut certes pas douter que ces colons (ceux de Sybaris et de Crotone) aient songé ce faisant à Pellènè d'Achaïe ; ce à quoi était loin de s'opposer le personnage de Philoctète, roi homérique de Méthonè, au fond du golfe Thermaïque, non loin de la Pallènè Chalcidienne : Méthonè étant elle-même une colonie des Eubéens d'Erétrie et de Chalcis. Consciemment ou non, ils ont donné à un nom indigène une forme achéenne.

[1] Auquel lieu se rattache le mythe du brûlement des vaisseaux (Schol. *ad* Lycophr., *loc. cit.*).

[2] *In* Roscher, *Lexikon der Mythologie*, III, 2, c. 2325 *in fine*.

[3] O. Gruppe, *loc. cit.*

[4] Cfr. Türk, *loc. cit.*

[5] Ps. Aristote, *Mir. ausc.*, 107. La source, comme celle aussi de Tzetztes, *ad* Lycophr., 911, paraît être Timée (cfr Türk, *loc. cit.*).

4. *Les agents de diffusion.*

Il dut en être de même du Pallantion Rhégien. Pallas introduit par des Achéens entre Crotone et Sybaris a pu l'être par des Chalcidiens auprès de Rhégion : le fondateur légendaire de la cité, Artémidès, est Chalcidien, et Rhégion dépend étroitement de Messine, colonie chalcidienne. Mais l'afflux des Messéniens et les relations historiques avec Tégée [1] ont dû favoriser sur ce point la forme arcadienne Pallantion au lieu de la forme chalcidienne, Pallênè, ou achéenne, Pellênè.

Quoi qu'il en soit, ces deux noms de Pelléniens et de Pallantion, en Œnotrie, semblables au fond et évoquant un même Titan éponyme, ont dû prendre une couleur arcadienne prononcée, d'abord au moment de l'expansion de Tégée, ce que nous atteste Stésichore à la fin du VII[e] siècle ; puis cent cinquante ans après, lorsque les Lycaonides furent définitivement introduits comme éponymes des indigènes italiotes. Ainsi s'affirme, pour ainsi dire, l'unité de ton. Mais ils avaient un autre avantage, peut-être plus précieux : les Arcadiens n'étaient pas seuls à répandre leurs légendes ; les Achéens et les Chalcidiens y pouvaient aussi prétendre, et les Athéniens aussi [2]. De cette façon s'explique sans doute leur diffusion jusqu'à Rome : les Hellènes des origines les plus diverses y travaillaient.

C'est en effet grâce à eux tous que peu à peu se prépara le rapprochement du Pallantion Romain et du Pallantion Arcadien. Sans doute cela fut long ; mais s'il fallut attendre jusqu'à la fin du premier siècle pour le voir triompher sans conteste, il ne manque pas d'indices qui nous permettent d'imaginer le travail secret et multiple d'où sortit la tradition classique.

[1] Voir plus haut.

[2] On se rappellera le bourg de Pallênè en Attique et la légende des Pallantides à Athènes. Voir *supra*, p. 121, n. 7.

Pallas fut transporté à Rome et devint l'éponyme grec du Palatin, nous l'avons vu [1] : cela pouvait se faire sans qu'intervinssent des influences proprement arcadiennes, et la chose est si naturelle qu'on n'a point de peine à se la figurer fort antérieure à Polybe qui nous l'a transmise. Mais, déjà à la fin du III[e] siècle, Evandre était mis en rapport avec le Pallantion Arcadien [2] ; et bien avant encore les Lupercales avaient été identifiées par les Grecs avec les Lykeia d'Arcadie. Lorsque, après une dernière synthèse, Virgile indiquera comme éponyme du Palatin Pallas, fils de Lycaon, aïeul d'Evandre et fondateur du Pallantion Arcadien, ce sera là non point une fantaisie poétique ni l'imagination d'un jour, mais la conclusion nécessaire de la lente migration vers le nord des Lycaonides Œnotriens. Encore a-t-il fallu pour qu'ils s'implantassent à Rome, que des circonstances locales leur eussent préparé le terrain par l'hellénisation de Faunus en Evandre, son identification avec un démon arcadien, et sa substitution à Evandre fils d'Echémos, le seul que connût Hésiode [3].

Si l'on nous demande quelle preuve nous avons du transfert de Pallas le Titan de Grande-Grèce dans le Latium avant Polybe (car c'est là le point essentiel), il nous suffira de rappeler les vers où Lycophron note le premier établissement religieux d'Enée sur la terre des Aborigènes:

> Δείμας δὲ σηκὸν Μυνδίᾳ Παλληνίδι,
> πατρῷ' ἀγάλματ' ἐγκατοικιεῖ θεῶν [4].

Cette expression compliquée pour désigner Athéna n'est point vaine : elle insiste et sur la provenance immédiate et sur l'ori-

[1] Polybe, *ap.* Den. Hal., I, 32.

[2] Voir *supra*, p. 70.

[3] Cfr. Escher, *in* Pauly-Wissowa, *Real-Encyclop.*, *s. v.* Euandros, VI, 1, c. 839 sqq.

[4] Lycophron, *Alex.*, 1261 sq.

gine lointaine de la déesse qu'honore Enée. C'est la déesse des Léléges de l'Ida [1], mais elle vient de la ville du Titan Pallas [2] : de Pallantion d'Arcadie, où une très antique légende [3] faisait d'Athéna la fille de Pallas, avant qu'elle ne fût adoptée par les Olympiens et qu'elle ne devînt fille de Zeus. De Pallantion était partie Chrysé, la sœur d'Athéna, pour épouser Dardanos : et cela suffirait pour expliquer que Lycophron en ce passage rappelât la cité titanique. Mais n'est-il pas plus probable que, même à son insu [4], était incluse en ce nom de Παλλαντίς la légende qui faisait du Palladium un cadeau de noces d'Athéna à sa sœur [5] ? L'ancienne légende du Palladium Romain est par malheur trop peu précise et la chronologie indispensable fait trop complètement défaut pour que nous puissions de cette probabilité faire une certitude. Nous rappellerons seulement les points suivants :

1° Selon la tradition classique, le Palladium fut remis à Nautès, compagnon d'Enée, en Calabre, par Diomède [6]. Or Diomède d'une part est en effet un protégé et un dévôt d'Athéna [7], de l'autre est adoré en Italie (et surtout dans le domaine achéen de Grande-

[1] Voir l'explication de Μυνδία dans Klausen, *Aeneas und die Penaten*, I, p. 159, n. 305.

[2] Que Lycophron donne ce sens à l'expression Παλλαντίδι, c'est ce que prouve le vers 127 de son *Alexandra* : Παλλαντίαν ἐπῆλθε γηγενῶν τροφόν.

[3] Voir O. Gruppe, *Griechische Mythol.*, II, p. 1195.

[4] Il se rallie (*Alex.*, 363) à la tradition plus commune qui faisait tomber le Palladium du ciel.

[5] La date de cette légende ne peut être établie avec certitude. Il semble bien pourtant que les « Kypria » faisaient transporter le Palladium de Sparte à Troie par Pâris quand il enleva Hélène (Wörner, *in* Roscher, *Lexikon*, *s. v.* Palladion, III, 1, c. 1322) : ce qui assure à la fable de la provenance péloponnésienne du Palladium troyen une réelle antiquité. Ne doit-on pas penser que, sous sa forme arcadienne, elle date de la prospérité tégéate, à la fin du VII^e^ ou au début du VI^e^ siècle (cfr. O. Gruppe, *op. cit.*, I, p. 628 sq.) ? C'est au moins possible. Voir plus bas.

[6] Voir les textes réunis en particulier par Klausen, *Aeneas und die Penaten*, II, p. 698, n. 1288.

[7] Cfr. Bethe, *in* Pauly-Wissowa, *Real-Encyclop.*, V, 1, c. 823.

Grèce) où une foule de fondations lui sont attribuées, et jusqu'à celle de Lanuvium [1]. Enfin, étant l'objet d'un culte à Messène, en Attique, en Arcadie, en Laconie et dans les cités achéo-italiotes [2], sa légende était colportée par les mêmes agents que nous avons vus intéressés à répandre celles de Pallas le Titan et de ses cités [3].

2° La vieille statue de culte d'Athéna Aléa, de Tégée, fut enlevée par Auguste et transportée à Rome [4]: c'est l'aboutissement du travail légendaire des siècles précédents, au même titre que les vers de Virgile, et une reconnaissance officielle de la légende arcadienne à Rome. Tégée, après avoir dans sa prospérité répandu au dehors ses dieux et ses légendes, dont plusieurs avaient pris racines en Italie [5], se survivait par son culte d'Athéna Aléa, déesse surtout arcadienne [6], étroitement unie aux Titans [7], et qui paraît l'Athéna même du Palladium, aux vertus duquel son nom s'applique en perfection [8]. Sur ce point encore, non seulement les Arcadiens, mais les Laconiens [9], et les Athéniens qui possédaient eux aussi un Palladium [10], sans compter les Achéens, zélés narrateurs des fables troyennes, étaient d'accord pour disperser dans le monde la légende sacrée en même temps que le culte d'Athéna.

3° L'importance du nom de Pallênè à Rome même nous est attestée par la tradition qui mentionne comme première étape de

[1] Bethe, *ib.*, c. 822 sq.

[2] Id., *ib.*, c. 815 sq. et 819.

[3] Voir plus haut.

[4] Pausanias, VIII, 46, 1, 4.

[5] Légendes de Iasos, de Télèphe, du Palladium de Pallantion. Cfr. O. Gruppe, *Griech. Myth.*, I, p. 204 sq.

[6] A Aléa près de Stymphale, Mantinée, Tégée (Wentzel, *in* Pauly-Wissowa, *Real-Encycl.*, *s. v.* I, 1, c. 1358). De là en Laconie: Amyclées et Sparte (cfr. O. Gruppe, *loc. cit.*, II, p. 1205, n. 2).

[7] Klausen, *Aeneas und die Penaten*, II, p. 1231.

[8] Ἀλέα = Le refuge, la protectrice; cfr. ἀλεύω. Les villes qui possèdent le Palladium sont censées ne pouvoir être prises.

[9] Voir plus haut, p. 126, n. 5.

[10] Servius, *ad* Virg., *Aen.*, II, 166. Joh. Lydus, *Mens.*, III, 21.

la flotte d'Enée la Pallênè thrace, d'où elle gagna ensuite Délos [1]. Nous n'oublierons pas que la légende d'Enée a été introduite d'abord par Stésichore en Italie, c'est-à-dire en Grande-Grèce où les noms de Pallas, Pellênè, Pallênè ont été répandus par les divers fondateurs, comme nous l'avons indiqué, et où ont pu se fortifier les liens déjà existants entre Enée et l'Arcadie [2]; enfin que cette mention de la Pallênè thrace semble indiquer ici sur la tradition romaine une influence chalcidienne, et probablement cuméenne. Toujours mêmes colporteurs de légendes apparentées. On remarquera au surplus l'étroite et curieuse liaison entre « les Enéades et Pallantée » dans la prophétie que Virgile prête à Carmenta [3] :

... Cármentis...
Vatis fatidicae, cecinit quae prima futuros
Aeneadas magnos et nobile Pallanteum.

Mais, quoi qu'il en soit de ces rapprochements, le texte de Lycophron d'où nous sommes partis nous permet d'affirmer qu'au III[e] siècle, et sans doute avant (s'il a pour source ici Timée, comme souvent ailleurs), les légendes confondues d'Athéna et du Titan Pallas avaient atteint le territoire romain. Nous avons pu d'autre part indiquer d'une façon générale quels furent les agents de cette diffusion. Il nous reste à en noter les étapes entre la Grande-Grèce et le Latium, et à voir l'Arcadisme romain prendre corps à Rome même.

VIII. — Les étapes de la légende : Oreste et Artémis Phakèlitis.

Le va-et-vient était constant entre les cités achéennes de Grande-Grèce et la côte occidentale du Bruttium. Sybaris y avait fondé

[1] Den. Hal., I, 49-50.
[2] Voir plus haut, p. 67.
[3] Virgile, *Aen.*, VIII, 341.

des colonies, en particulier Laos, où après la victoire de Crotone et la destruction de leur ville (510) les Sybaritains se retirèrent, et d'où par un mouvement inverse ils revinrent fonder Thourioi. L'isthme entre Sybaris et Laos paraît avoir eu en Italie le même rôle et la même importance commerciale que l'isthme de Corinthe en Grèce ; par là se faisaient les actives transactions entre Milet et l'Etrurie par l'intermédiaire de Sybaris, qui nous sont formellement attestées par Athénée [1]. Il n'est pas possible d'autre part de douter des constantes relations des Achéens de Sybaris avec l'Italie centrale au VI[e] siècle avant notre ère [2]. Au besoin, un fait si important suffirait à rendre compte de la diffusion en Etrurie et dans le Latium des légendes qui nous occupent. Mais les indices ne manquent pas, qui nous font suivre sur la carte ces migrations de fables.

Il nous faut revenir un instant au personnage de Philoctète. Le scholiaste de Lycophron [3], résumant ses trajets en Italie, le fait aborder d'abord en Campanie, avant qu'il ne lutte contre les Lucaniens (c'est-à-dire les Œnotriens) et ne fonde Crimisa. Comme si chaque héros grec introduit en Italie devait forcément avoir séjourné près de Cumes, non moins marché de légendes que port de transit. Or, nous l'avons vu [4], Lycophron nomme « Ausones Pelléniens » les ennemis de Philoctète aux bords du Crathis. Or les Ausones sont en fait les Aurunques, entre Liris et Volturne, au nord de la Campanie [5] ; et même lorsque le mot fut devenu plus vague et plus compréhensif, il ne s'étendit dans le langage courant qu'aux peuples indigènes de l'Italie Centrale sans s'appliquer au reste de la péninsule, sinon dans un cercle restreint d'érudits, desquels fut

[1] Athen., XII, 17, p. 519 b-c. Voir L. Ponnelle, *Le commerce de la première Sybaris*, in *Mélanges de l'Ecole de Rome*, XXVII, 1907, p. 243-276.

[2] Cfr. les belles pages de Fr. Lenormant, *La Grande-Grèce*, I, p. 262-276.

[3] *Ad* Lycophr., *Alex.*, 911.

[4] Voir plus haut, p. 122 sq.

[5] Hülsen, *in* Pauly-Wissowa, *Real-Encyclop., s. v.* Ausones.

sans aucun doute Lycophron [1]. Il est permis cependant de se demander si, dans le cas présent, Lycophron n'a pas simplement confondu les deux combats de Philoctète contre les Ausones de Campanie et contre les Pelléniens d'Œnotrie ; une contamination de ce genre est d'autant plus croyable que Pallènè était connue, de toute certitude, en Campanie, où, près de Cumes, les Champs Phlégréens avaient vu, disait-on, la déroute des Géants sous les coups d'Héraclès [2] : simple transposition de la légende qui se racontait à Pallènè de Trace sur la rencontre de Géants et d'Héraclès dans la Chalcidique autrefois nommée Phlégra [3]. De sorte que, même si le texte de Lycophron sur Philoctète ne doit point nous servir ici de trait d'union entre légendes de Grande-Grèce et de Campanie, nous ne pouvons douter cependant que Cumes fut l'une des étapes du Titan Pallas entre la Grèce et Rome.

Que les Chalcidiens de Zancle et de Rhégion y aient contribué dans la Cumes Chalcidienne, c'est probable, comme l'a fort bien vu Klausen, qui a raison à ce propos de rappeler Pallantion et les relations italiotes avec l'Arcadie [4]. Encore simplifie-t-il à l'excès le schéma de ces influences : elles furent nombreuses, diverses, et ne transportèrent sans doute pas tout d'une pièce Pallantion du détroit de Messine jusqu'en Campanie. Mais la Pellènè achéenne, la Pallènè attique, euboenne ou thrace, le Pallantion arcadien ou rhégien, dont parlaient en dialectes différents sur les quais et dans les places colons, émigrants, mercenaires, se glorifiaient toutes d'un même fondateur, Titan ou Géant primitif, Pallas le Lycaonide, dont les frères étaient venus d'Arcadie, affirmait la légende, se fixer dans l'Italie Méridionale.

[1] Cfr. Stéphane de Byzance, *s. v.* Αὔσων. — Voir Nissen, *Italische Landeskunde*, I (Berlin, 1883), p. 524, 531 sq.

[2] Diodore Sic., IV, 21, 5-6.

[3] Strabon, VII, 25.

[4] Klausen, *Aeneas und die Penaten*, II, p. 1227.

Nous n'oserions pas aller plus loin et devrions nous contenter d'une simple hypothèse, si nous n'avions un exemple précis de la façon dont une légende grecque est venue d'Arcadie à Rome, en passant par la Grande-Grèce et Cumes: il s'agit de la fable des ossements d'Oreste [1].

Un remarquable article de M. S. Reinach [2] a mis hors de doute, nous semble-t-il, les deux faits suivants:

1° Les Romains ont connu et adoré une *Diane* apparentée de près, sinon identique, à l'*Artémis* d'Akakésion-Lycosoura, qui tenait d'une main deux serpents, de l'autre une torche [3], et qu'accompagnait un chien.

2° Cette « déesse aux serpents » est très voisine de l'antique *Erinys*, et de certaines autres déesses primitives, qu'on retrouve en particulier en Crète.

Il nous importe ici de chercher entre ces trois divinités d'autres liens que de simples rapports de ressemblance et d'établir, si possible, le parcours de cette Artémis entre l'Arcadie et le Latium: le personnage d'Oreste nous y aidera.

Oreste est un adorateur à la fois d'Artémis et d'Erinys [4], déesses l'une et l'autre de la folie, dont elles frappent ou guérissent les

[1] Sur cette fable, voir: O. Gruppe, *Gricchische Mythologie*, I, p. 363; Bérard, *Origines des cultes arcadiens*, p. 346; Höfer, *in* Roscher, *Lexikon der Mythologie*, *s. v.* Orestes, III, 1, en particulier c. 1000-1001 et 1013-1014.

[2] *L'Artémis Arcadienne et la déesse aux serpents de Cnossos*, in *Bulletin de Correspondance Hellénique*, XXX, 1906, p. 150-160.

[3] Il n'est pas sûr que la déesse figurée sur l'autel de Savigny, dont s'occupe M. S. Reinach, ait tenu de la main droite une torche: ce pourrait être une fleur ou tout autre attribut. Au reste, la démonstration qui suit est indépendante de ce détail.

[4] Oreste propagateur du culte d'Artémis Taurique: voir plus bas. — Sa légende se développe avec des caractères populaires près du sanctuaire des Erinyes-Maniai, aux environs de Mégalopolis (Pausanias, VIII, 34, 1 sqq.); il fonde le temple des Euménides à Kéryneia (Paus., VII, 25, 7); certains rapportaient sa naissance au jour de fête de l'Erinys (Ptolem. Heph., 3, *ap. Myth. Graec.*, 186, 9 sqq.). Cfr. O. Gruppe, *Griech. Myth.*, p. 763, n. 4 et 7; p. 1140, n. 1.

hommes qui entrent dans leurs sanctuaires ou regardent leurs images [1], déesses sanguinaires aussi toutes deux et de culte farouche [2], de mêmes attributs [3], et unies aux mêmes divinités, Démèter [4], Poseidôn

[1] Artémis Taurique frappe de folie Astrabacos et Alopécos à Sparte (Clément Alex., *pr.*, 2, 41; Paus., III, 16, 9), le chasseur Broteas (Apollodore, *Epitome*, 2, 2), Ajax (Sophocle, *Ajax*, v. 172); on se rappellera dans Euripide (*Iphig. Taur.*, v. 281 sqq.) la crise de folie d'Oreste, lorsqu'il s'est approché du temple d'Artémis en Tauride; elle s'appelle Μανία, Φλοιστρος. Cfr. O. Gruppe, *Griech. Myth.*, II, p. 1269 sqq. et *passim*. Mais, d'autre part, elle guérit Oreste à Oresteion (Phérécydes, *F. H. G.*, I, p. 94, n. 97), les filles de Proetos; et s'appelle Ἡμέρα, Ἡμερασία, « celle qui calme la folie » selon l'interprétation des anciens (Paus., VIII, 18, 8; Callimaque, *Hymne à Artémis*, v. 234). Cfr. O. Gruppe, *G. M.*, II, p. 1273, n. 4 et P. Paris, *in* Daremberg-Saglio, *Dict. des Ant.*, *s. v.* Diana, p. 132. — La même puissance appartient, on le sait, aux Erinyes-Euménides: il suffira de rappeler ici les fureurs et l'apaisement d'Oreste à Mégalopolis, et les crises des coupables qui entrent dans leur temple à Kéryneia (voir les références note précédente).

[2] Sacrifices humains à l'Artémis Taurique (Euripide, *Iph. Taur.*, *passim*, etc.), Mounichia (O. Gruppe, *G. M.*, I, p. 40, et n. 3), Triclaria (Paus., VII, 19, 4-5); διαμαστίγωσις à Sparte en l'honneur d'Artémis Orthia (Paus., III, 16, 10), et à Aléa d'Arcadie très probablement en l'honneur d'Artémis Ephésia (Paus., VIII, 23, 1. Cfr. P. Paris, *in* Daremberg-Saglio, *loc. cit.*, p. 137). — Sur le caractère meurtrier des Erinyes, voir par ex. O. Gruppe, *G. M.*, II, p. 766. Les légendes d'Oreste à Mégalopolis semblent bien conserver des traces d'anciens sacrifices humains (J. A. Hild, *in* Daremberg-Saglio, *s. v.* Furiae, p. 1415).

[3] La torche qui a sans doute le même sens pour Artémis que pour les Erinyes (O. Gruppe, *G. M.*, II, p. 1298 et n. 3); les serpents (Artémis d'Akakésion-Lycosoura: voir plus haut); la fleur (Artémis à la fleur, voir P. Paris, Daremberg-Saglio, *loc. cit.*, p. 130 et 135 et fig. 2354; les Euménides du bas-relief d'Argos, voir J. A. Hild, Daremberg-Saglio, *loc. cit.*, p. 1415 et fig. 3367); le chien (Artémis, *passim*; Erinys sous le nom de « chien », *passim*; accompagnée du chien sur une peinture de vase: *Archaeologische Zeitung*, XXXV, pl. IV, 1, et p. 137); la courte tunique de chasseresse couverte de la peau de bête (Artémis, *passim*; les Erinyes, surtout sur les vases italiotes, puis sur les sarcophages romains: voir Rapp, *in* Roscher, *Lexikon*, I, 1, c. 1335 sq.).

[4] Artémis fille de Démèter (Eschyle, *Fragm.*, 333, N²), près de Démèter à Lycosoura (Paus., VIII, 37); les Erinyes jointes à Démèter à Colone (O. Gruppe, *G. M.*, I, p. 39), à Phlya (Paus., I, 31, 4), peut-être à Potniai en Béotie (O. Gruppe, *G. M.*, I, p. 82); Démèter-Erinys à Thelpousa (Lycophron, *Alex.*, v. 1040) et Tilphossion (O. Gruppe *G. M.*, p. 78, 200, 764).

Hippios [1], Dionysos [2], dont la puissance souvent n'est guère distincte de la leur [3]. Mais ce groupement étroit ne garde sa forme parfaite et sa pleine signification aux temps classiques que dans le Péloponnèse et même, plus précisément qu'en Arcadie, où sont nées les Erinyes et Déméter Erinys, comme le nom même l'indique [4]; où la divinité que les Grecs nommèrent Artémis est toute proche encore de la déesse chthonienne aux serpents; où Poseidôn Hippios s'unit à Déméter, mère de Despoina et d'Artémis : là se sont conservés les cultes les plus antiques sous des qualifications récentes [5]. C'est en Arcadie, selon presque toutes nos sources, que se localisaient la mort et le culte héroïque d'Oreste — c'est tout un [6] — soit dans la Parrhasie [7] où se trouvaient justement Akakésion et Lycosoura [8], soit à Oresteion dans la Ménalie [9], où est honorée Arté-

[1] Artémis à Phénée (Paus., VIII, 14, 5). Les Erinyes à Colone (*loc. cit.*). Déméter-Erinys à Thelpousa (voir note précédente).

[2] Artémis Triclaria et Dionysos Aisymnètès à Aroé (Paus., VII, 19-20); Artémis Sélasphoros et Dionysos Anthios à Phlya (Paus., I, 31, 4), etc. Sur la parenté des Erinyes avec les Bacchantes, voir Rapp, *in* Roscher, *Lexikon*, I, 1, c. 1325. L'union Déméter-Dionysos est courante.

[3] Le nom de Thelpousa semble venir d'une épithète poétique de Déméter Erinys, « celle qui brûle » (O. Gruppe, *G. M.*, I, p. 200, n. 8); son fétiche autrefois produisait la folie (Mannhardt, *Mythol. Forsch.*, p. 237, cité par O. Gruppe, *G. M.*, II, p. 1171, n. 1), de même que celui de Dionysos Aisymnètès (Paus., VII, 19); l'Artémis d'Aroé exige de ses fidèles une couronne d'épis, comme une Déméter (Paus., VII, 20, 1-2), etc.

[4] J. A. Hild, *in* Daremberg-Saglio, *Dict. des Ant., s. v.* Furiae, p. 1414.

[5] Il semble y avoir en Grèce deux autres foyers de ces cultes archaïques: le Tilphossion de Béotie (O. Gruppe, *G. M.*, I, p. 77 sq.) où pourtant manquent Artémis et Oreste; et l'Attique, où les créations littéraires nous ont mieux qu'ailleurs conservé la trace des mythes préclassiques, où se retrouvent tous les éléments du groupe, mais moins groupés et moins caractérisés qu'en Arcadie.

[6] Höfer, *in* Roscher, *Lexikon*, III, 1, c. 1013.

[7] Asclepiades, *ap.* Schol. Euripid., *Or.*, 1645.

[8] Paus., VIII, 27, 4.

[9] Phérécydes, *F. H. G.*, I, p. 94, n. 97.

mis [1], non loin de Mégalopolis où il est uni aux Erinyes-Maniai [2]; à Tégée où l'on montrait sa tombe [3]; dans la région du Lycée où il avait demeuré [4]. Et, ce qui nous intéresse surtout ici, il semble qu'il y ait eu entre lui et les divinités de son cercle d'une part, les Lycaonides de l'autre, certains rapports, dont il ne nous est resté par malheur que peu de traces: ne s'est-il pas substitué à Orestheus, fils de Lycaon, comme éponyme d'Oresthasion-Oresteion? Artémis n'est-elle pas dite fille de Lycaon en un texte singulier [5], et ailleurs Titanis [6]? Au sanctuaire d'Akakésion près de Lycosoura, où nous a conduit l'induction de M. S. Reinach, on parlait d'Akakos fils de Lycaon, père nourricier d'Hermès [7], de même que le Titan Anytos passait pour le père nourricier de Despoina [8], fille de Déméter comme l'était aussi l'Artémis aux serpents [9]. Tel est, autant que nous pouvons le deviner dans l'état actuel de nos connaissances, le bloc divin primitif auquel s'est rattachée, par l'intermédiaire d'Oreste, la Diane italique.

On ne croira pas volontiers que l'Artémis d'Akakésion ait été transportée d'un coup de Lycosoura à Rome. De fait, ici comme dans les cas précédents, les intermédiaires furent divers et l'action complexe. C'est l'Artémis Taurique, non celle d'Akakésion, dont nous parlent les textes, et qui fut apportée à Rhégion d'Œnotrie par Oreste et Iphigénie [10]: il est plus que probable que, là encore, Stésichore a contribué plus que quiconque à la diffusion du mythe,

[1] Paus., VIII, 44, 2.
[2] Voir plus haut.
[3] Paus., VIII, 54, 4.
[4] Euripide, *Electre*, v. 1274.
[5] Eumélos, *in* Bibl. Apollod., III, 8, 2.
[6] O. Gruppe, *G.-M.*, II, p. 1276, n. 9.
[7] Paus., VIII, 36, 10.
[8] Paus., VIII, 37, 5.
[9] Paus., VIII, 37, 6.
[10] O. Gruppe, *G. M.*, I, p. 367 et n. 9. Sur l'antiquité du groupement: Id., *ib.*, I, p. 704 (n. 6 de la p. 703).

et par suite du culte [1], en le rattachant aux traditions arcadiennes sur Oreste [2]. Et c'est à elle aussi que fut identifiée la Diane d'Aricie, apportée de Tauride par Oreste lui-même, disait la légende romaine [3]. Qu'était donc cette Artémis Taurique ? Servius a naïvement indiqué [4] ses caractères principaux : elle a pour attribut la torche ; elle est gaînée d'un faisceau de baguettes ; elle se plaît aux sacrifices humains. La diffusion de la légende d'Oreste avait conduit à unifier sous l'épithète de « Tauropolos » des Artémis diverses, mais apparentées : l'Artémis Braurônia d'Athènes ; l'Artémis Orthia de Sparte, qui est, aussi λυγόδεσμος, c'est-à-dire gaînée d'osier [5] ; l'Artémis Phakélitis, sa proche parente, connue surtout en Sicile et en Italie [6]. A côté de toutes ces déesses « Tauriques » interviennent Oreste et Iphigénie comme parèdres obligatoires [7] : il s'agit donc bien de l'Artémis-Erinys chthonienne qui

[1] Cfr. Höfer, *in* Roscher, *Lexikon*, III, 1, c. 958.

[2] Id., *ib.*, c. 986 et 1013.

[3] Servius, *ad* Virg., *Aen.*, II, 116. La tradition romaine suppose un double trajet : Oreste, si on l'en croit, avait dès l'abord transporté à Aricie l'Artémis « Taurique » Phakélitis (voir plus bas) et ses sacrifices humains ; les Romains ne pouvant plus admettre de telles offrandes, Artémis est transférée à Sparte (c'est l'Artémis « Taurique Orthia » ; voir plus bas) ; mais les ossements d'Oreste sont transportés à Rome et ensevelis près du temple de Saturne. Il y a là une série de contaminations dûes soit à des faits réels (provenance Rhégienne de la théorie hellénique de Diane), soit à des déductions savantes (assimilation des Artémis Taurique, Phakélitis, Orthia), soit à des répugnances tardives (sacrifices humains) : mais dont nous n'avons pas à nous occuper pour le moment.

[4] *Loc. cit.* : *« simulacrum sustulit absconditum fasce lignorum : unde et Facelitis dicitur, non tantum a face cum qua pingitur, ... »*.

[5] P. Paris, *in* Daremberg-Saglio, *s. v.* Diana, p. 136.

[6] O. Gruppe, *G. M.*, I, 161, n. 15.

[7] Iphigénie est honorée près du temple d'Artémis Braurônia (Euripide, *Iph. Taur.*, v. 1463) ; Oreste est venu à Athènes avec sa sœur (Höfer, Roscher, *Lex.*, III, 1, c. 998). A Sparte, Artémis Orthia est la même qu'Artémis Iphigéneia, selon Hésychius (*s. v.* Ἰφιγένεια) ; les ossements d'Oreste y ont été transférés de Tégée au VI^e^ siècle (Hérodote, II, 65-68). Pour l'Artémis Phakélitis de Rhégion, voir plus haut.

porte la folie [1] et qui la guérit, qui a pour animal le chien et pourrait aussi bien avoir pour attribut le serpent. Et telle en effet nous la retrouvons figurée sur des monuments italiotes et romains, qui lui ont conservé ses traits essentiels avec une remarquable fidélité [2].

Nous ne pouvons déterminer si l'Artémis de Rhégion s'est substituée à une divinité indigène, ou si, ce qui est plus probable, elle est venue directement de Grèce. De même notre connaissance de la Diane primitive d'Aricie est trop incomplète pour que nous nous risquions à établir un rigoureux parallèle entre elle et l'Artémis Taurique. Nous savons qu'elle tenait la torche et la phiale [3] et qu'elle se plaisait au sang humain : raisons suffisantes de rapprochement. Mais il en existait sans doute d'autres moins faciles à préciser. La Diane d'Aricie était une déesse chthonienne de la végétation, *opifera*, comparable à la fois à l'Artémis et à l'Erinys portenses de fleur [4] ; une divinité guérisseuse aussi, qui présidait surtout aux accouchements [5], comme telle semblable à l'Artémis Locheia [6] et dans une certaine mesure aux Erinyes qu'un ménage d'Argos paraît, sur un bas relief, invoquer pour en obtenir la fé-

[1] Ainsi Astrabacos et Alopécos à Sparte (voir plus haut). La torche en est peut-être le symbole.

[2] Image d'Artémis gaînée de baguettes dans les bras d'Iphigénie, sur une fresque de Pompei (*Monumenti dell'Instituto*, VIII, pl. 22 = Roscher, *Lexikon der Mythologie*, III, 1, c. 1007-1008); Artémis tenant la torche, près du temple de Tauride, sur un vase d'Apulie (Baumeister. *Denkmäler*. I, p. 757); petite figure dans les bras d'Iphigénie, sur un sarcophage de Münich, dont la scène centrale représente Oreste abandonné par Erinys. avec torche et serpent (Roscher, *Lexikon*, III, 1, c. 1002); statuette de culte, tenant une torche dans chaque main et accompagnée de deux chiens sur la fresque pompéienne du sacrifice d'Iphigénie (Daremberg-Saglio, *s. v.* Diana, p. 136, fig. 2355). Cfr. le vers d'Euripide cité par Plutarque (*De Isid. et Os.*, 71): Ἑκάτης ἄγαλμα φωσφόρου κύων.

[3] Wissowa, *in* Pauly-Wissowa, *Real-Encycl.*, *s. v.* Diana, V, 1, c. 331.

[4] Id., *ib.*, c. 329. Cfr. plus haut, p. 132, n. 3.

[5] Id., *ib.*

[6] P. Paris, *in* Daremberg-Saglio, *s. v.* Diana, p. 134.

condité, et qui, en tout cas comme Euménides protégeaient les enfants [1]. Peut-être qu'enfin l'existence de deux démons secondaires, Egérie et Virbius, auprès de la Diane d'Aricie ne fut pas étrangère à son assimilation avec l'Artémis que partout accompagnent Oreste et Iphigénie : la ressemblance est en tout cas frappante entre Egérie qu'invoquent les femmes en couches [2] et Iphigénie à laquelle on offrait leurs vêtements à Athènes [3]; et il n'est pas impossible que Virbius (ou peut-être plutôt Manius Egerius, parèdre d'Egérie et fondateur du temple de Diane Nemorensis [4]) ait joué auprès d'elle aux yeux des Grecs un rôle analogue à celui d'Oreste auprès d'Artémis et Iphigénie.

On sait à n'en pas douter que la Diane de l'Aventin, la première qui à Rome fut l'objet d'un culte officiel, n'est autre que la Diane d'Aricie: elle conserva toujours de ses origines des traces évidentes [5]. Il est d'autant plus surprenant *a priori* d'apprendre que la statue de culte, apportée par les Massaliotes, était une figure de l'Artémis d'Ephèse [6]. Nous ne sommes pas sûrs, il est vrai, que l'interprétation du texte de Strabon [7] soit juste : le géographe nous dit simplement que les Phocéens partis pour fonder Marseille prirent à Ephèse « une statue du sanctuaire », ἄγαλμά τι τῶν ἱερῶν ; et, plus loin, que la Diane Romaine était semblable à celle de Marseille : cela ne veut pas dire que ce xoanon fût une réplique de la statue gainée à nombreuses mamelles [8] que nous connaissons sous le nom

[1] J. A. Hild, *in* Daremberg-Saglio, *s. v.* Furiae, p. 1415. Cfr. Eschyle, *Euménides*, 909-912, 959 sq.

[2] Festus, p. 77.

[3] Euripide, *Iphig. Taur.*, v. 1464 sqq.

[4] Festus, p. 145.

[5] Wissowa, *in* Pauly-Wissowa, *Real-Encycl.*, *s. v.* Diana, V, 1, c. 332 sq.

[6] Cfr. Wissowa, *Religion und Kultus der Römer* [2], p. 251.

[7] Strabon, IV, 179 et 180.

[8] Voir d'ailleurs, pour la forme primitive de l'Artémis Ephésienne, A. Furtwängler, *Die antiken Gemmen*, pl. XLIV, 2 et LXIV, 80, et t. II, p. 211.

d'Artémis d'Ephèse. Les vraisemblances sont contre cette interprétation. Il est connu en effet que le nom d'« Ephésienne » fut de plus en plus appliqué à Diane ou Artémis, quelle que fût d'ailleurs la vraie nature de la déesse, à mesure que s'étendait la célébrité du sanctuaire ionien ; et c'est ainsi que nous avons trouvé à Aléa d'Arcadie une Artémis Ephésia qui se rapproche bien plutôt de l'Artémis Orthia Taurique de Sparte, puisque l'on pratique en son honneur la διαμαστίγωσις des femmes, comme on le faisait pour les garçons à Lacédémone [1]. Et nous savons d'autre part que le culte d'Artémis à Phocée, métropole de Marseille, était celui de la déesse Tauropole ou Taurique, à laquelle on faisait des sacrifices humains [2] : c'est cette déesse que les colons Phocéens ont dû emporter avec eux et répandre dans leurs colonies, et, s'ils lui ont donné, à une date que nous ne pouvons préciser et qui peut être ancienne, l'épithète d'Ephésia, cela ne veut pas dire qu'ils aient substitué à leur divinité nationale une déesse étrangère, aussi singulière de culte que de figure. Une telle interprétation du texte de Strabon nous paraît la plus vraisemblable, et rend en tout cas parfaitement compte du double rapport, certain, de la Diane Aventine avec celles d'Aricie et de Marseille.

Outre les Phocéens Massaliotes, d'autres Grecs ont dû contribuer à acclimater dans le Latium une Artémis « Taurique » : les Tarentins connaissaient l'Artémis Orthia de Sparte leur métropole ; les Achéens de Sybaris servaient d'intermédiaires entre l'Etrurie et Milet [3], d'où la déesse Tauropole avait sans doute gagné la Crimée [4] ; et des légendes tyrrhéno-lemniennes sur la même divinité avaient pour centre le sanctuaire attique de la Braurônia [5].

[1] On a au surplus des raisons de penser que l'Artémis Orthia de Sparte représente la primitive Ephésienne (Voir R.-C. Kukula, *Alkman's Partheneion*, p. 29. Cfr. *Revue des Etudes Anciennes*, XI, 1909, p. 78.

[2] O. Gruppe, *G. M.*, p. 290 et n. 4.

[3] Voir plus haut, p. 129.

[4] O. Gruppe, *G. M.*, I, p. 222.

[5] Id., *ib.*, p. 227 et 43.

Une « couleur » arcadienne, ici comme ailleurs, imposa une sorte d'unité à ces influences diverses; et les données trop rares qui nous aident à la déceler nous ramènent justement à ces sanctuaires préclassiques où se confondent Démèter et Artémis-Erinys près de Poseidôn et des Titans: l'île d'Ogygie, localisée en général dans les mers italiotes [1], et où habite Calypsô fille d'Atlas, nous fait remonter jusqu'au sanctuaire de Démèter-Erinys à Tilphossion de Béotie [2]; et la singulière affirmation de Denys [3], que les cultes romains de Cérès et de Neptune sont dûs aux Arcadiens (alors que l'un vient de Tarente et l'autre de Cumes ou Naples [4]) nous rappelle d'inévitable façon l'union de Poseidôn Hippios et de Démèter Erinys, mère de Despoina et de l'Artémis aux serpents, au temple d'Akakésion près de Lycosoura [5]; et la Diane Tifatine qui, près de Capoue, apparaît montée sur un cheval [6] ne reproduisait-elle pas l'Artémis équestre du Péloponnèse, groupée à Phénée avec Poseidôn Hippios, comme l'était Démèter-Erinys à Lycosoura? D'autres influences d'un ordre, pour ainsi parler, plus matériel, ont contribué aussi à renforcer cette couleur arcadienne: et par exemple des images de culte, telles que celle dont l'autel de Savigny nous a transmis les traits; sans que nous puissions affirmer qu'elle vint réellement d'Arcadie (ce pourrait être une déesse italique « arcadisée »), il n'est pas douteux que la légende l'y ait dû rapporter. Et enfin, et surtout, dirons-nous, le courant œnotro-arcadien qui

[1] Près du Lakinion, de Pouzzoles, etc. Cfr. O. Immisch, *in* Roscher, *Lexikon*, II, c. 942.

[2] O. Gruppe, *G. M.*, I, p. 447. Cfr. Id., *ib.*, p. 78, n. 2 et 3.

[3] Den. Hal., I, 33.

[4] Wissowa, *Religion und Kultus der Römer* [2], p. 226 et p. 298. Il s'agit bien entendu de ces cultes *helléniséś*.

[5] O. Gruppe, *G. M.*, II, p. 764, n. 1 et 8.

[6] Wissowa, *in* Pauly-Wissowa, *Real-Encycl.*, *s. v.* Diana, V, 1, c. 327 sq. Cfr. P. Paris, *in* Daremberg-Saglio, *s. v.* Diana, p. 155 et fig. 2395.

de Rhégion et des environs a porté vers le nord la légende péloponnésienne d'Oreste.

Car nous en pouvons marquer sur la carte au moins quelques étapes: Tyndaris, colonie syracuso-messénienne (fondée en 395), où se retrouvent et le culte d'Artémis et ses propagateurs, Oreste et Iphigénie [1]; et, un peu au nord de Rhégion, sur la côte occidentale du Bruttium, le « Port d'Oreste » près de Medma atteste les progrès de la légende [2]. Entre Medma et Aricie, nous n'avons plus de témoignage direct; mais la précieuse donnée de Tite-Live [3], selon laquelle en 508-507 Aricie fut défendue contre Porsenna par des troupes venues de Cumes. Un tel fait, même s'il est controuvé, garde la trace de relations précises et intimes entre les deux villes; et, dans ces conditions, d'où aurait pu venir à Aricie la légende d'Oreste, sinon de Cumes elle même [4]? En 338 enfin Aricie obtient le droit de cité Romaine, en même temps que Lanuvium, si importante elle aussi dans l'histoire religieuse de Rome [5].

Et c'est là le schéma des origines et du parcours de tout un groupe de légendes grecques naturalisées Romaines: celles du sculpteur Eucheir [6], d'Hippolyte [7], d'Héraclès [8]. L'histoire de l'une sert

[1] O. Gruppe, *G. M.*, I, p. 363, n. 19, et p. 367, n. 20.

[2] Pline, *Histoire Nat.*, III, 73.

[3] Liv., II, 14, 6-7.

[4] Sur le trajet d'Oreste, voir aussi Klausen, *Aeneas und die Penaten*, II, p. 1244, selon qui le héros entre Aricie et Rome est passé par Tusculum.

[5] Liv., VIII, 14.

[6] Le sculpteur Eucheir amené en Etrurie par Damarate de Corinthe est certainement identique au fondeur Eucheiros de Corinthe, qui fut le maître de Cléarque de Rhégion, un des plus anciens artistes italiotes. Cfr. Paus., VI, 44.

[7] Hippolyte (Klausen, *loc. cit.*) a fait le même parcours qu'Oreste, de Trézène à Sybaris, Poseidônia, Cumes et Aricie (sous le nom de Virbius).

[8] Nous nous réservons de prouver ailleurs qu'une légende héracléenne est passée de Crotone et Locres à Rome.

à compléter celle des autres; et toutes nous aident à jalonner la route de la tradition arcadienne entre les rivages de la mer Ionienne et les bords du Tibre.

Conclusions.

Il est probable que l'on trouverait par une étude plus générale de la religion et du légendaire romains d'autres faits qui, interprétés par des Grecs, ont pu aider l'Arcadisme romain à se former et à subsister. Mais il nous paraît que les exemples précédents suffisent à rendre compte de son origine et de la manière dont il est né. Nous avons acquis par cette étude, comme il est fatal en de tels problèmes, peu de certitudes et passablement de probabilités. Le bilan en sera vite dressé.

1° L'introduction des légendes arcadiennes en Italie s'est faite en beaucoup de points et de bien des façons différentes. Il est sûr pourtant que les deux foyers essentiels furent pour elles d'une part le groupe Rhégion-Messine, de l'autre les cités achéennes de Grande-Grèce, et sans doute surtout Sybaris. Car cette action légendaire fut ancienne, comme le prouve le rôle important de Stésichore, que nous avons rencontré plusieurs fois sur notre route. Mais elle ne fut pas systématique, les traditions arcadiennes étant mêlées et confondues avec d'autres de toutes origines. De sorte que si certaines d'entre elles sont venues dès le VI^e^ siècle dans les terres étrusques ou latines, il est difficile de croire qu'elles aient eu à ce moment un caractère national assez accusé pour, aux dépens des autres, imposer à l'étranger le nom arcadien.

2° Par contre, à la fin du V^e^ siècle, et précisément lorsque les Grecs Italiotes vont entrer en rapports politiques suivis avec les populations Italiques du nord (et bientôt avec les Romains), ils créent une théorie mythologique *unifiée,* celle des Lycaonides Œno-

triens, propre à rendre aux anciennes légendes arcadiennes l'accent national plus ou moins amorti par les combinaisons précédentes, et même à favoriser l'attribution à l'Arcadie de traditions mixtes et incertaines. Et voilà notre seconde certitude et le fait essentiel de cette évolution.

3° L'identification des Latins avec les Œnotriens, préparée par leur confusion avec les Opiques, qui peut remonter jusqu'à Hippys de Rhégion [1], et par celle des Œnotriens avec les Sicules et les Ligures, était réalisée au début du III[e] siècle, datation certaine; mais sans doute le fut-elle avant [2]. Grâce à elle ont pu être coordonnées différentes légendes, différents cultes, qui rappelaient de plus ou moins loin l'Arcadie: Faunus et les Lupercales, Evandre et le Palatin, Diane et Oreste, d'autres sans doute encore. La légende arcadienne se fonde à Rome, et si forte que même le triomphe du cycle troyen ne put la déraciner.

Somme toute: une œuvre hellénique de Grande-Grèce, non de Sicile [3]; — une œuvre en grande partie populaire, mêlée, sans but précis, et qui tira sans doute sa vigueur de n'être point, au fond, une création savante [4].

Mais si nous pouvons déterminer avec précision les foyers de la légende, les centres d'où elle se répandit, et le mode même de sa diffusion, il est surprenant au contraire de considérer combien

[1] E. Pais, *Storia di Roma*, I, 1, p. 150 et n. 5. Cfr. Id., *Storia Critica di Roma*, I, 1, p. 121 et *Ricerche Storiche e Geografiche*, p. 3 sqq.

[2] Nous avons vu en effet agir déjà à la même date dans le Latium les éléments constitutifs de la légende de Pallas.

[3] M. E. Pais (*Storia di Roma*, I, 1, p. 142 sq.; *Storia Critica*, I, 1, p. 213) fait trop bon marché de l'influence propre de la Grande-Grèce sur Rome.

[4] Bien entendu nous ne voulons pas dire que les théories savantes n'y eurent point de part; nous avons noté trop souvent le contraire. Mais le mode même de propagation, l'intrication des diverses légendes, l'absence de but utilitaire nous paraissent exclure la possibilité d'un *système* mythographique.

vague et générale est son origine première. On peut s'étonner en effet au premier abord du mince résidu de la théorie pan-arcadienne de Denys: une assimilation hâtive entre les peuplades œnotriennes et les peuplades arcadiennes, les unes et les autres adoratrices de dieux-loups. Mais en est-il autrement par exemple de l'Hercule Romain dont la légende se réduit au thème tout général de la lutte du colon grec contre l'indigène possesseur du sol? Et, en Grèce même, de quel maigre fonds est sortie la riche floraison des légendes pélasgiques? Seulement, très vite, d'autres traditions qui vivent déjà de leur vie propre s'adjoignent à la légende naissante, l'enrichissent et la modifient. C'est ainsi que la légende arcado-italiote s'est chargée en chemin de tant de traditions parasites avant d'aboutir sur le Palatin Romain à la fable pseudo-arcadienne d'Evandre-Faunus. Encore ces contaminations mêmes seraient elles fort utiles à qui voudrait établir de façon plus précise quelles influences chaque cité grecque exerça, et à quel moment, sur la Rome Républicaine.

Mais il nous suffira ici d'avoir montré comment, de même que le nom d'Italia s'est étendu de proche en proche à toute la péninsule, ainsi ont gagné le Latium avec lui Pallas le Lycaonide et son peuple œnotrien, mythiques ouvriers de l'Arcadisme Romain.

Jean Bayet.

SALVIEN
ET LA RUINE DE L'EMPIRE ROMAIN

Au moment où Attila se préparait à attaquer l'empire romain d'Occident, le prêtre Salvien, que les invasions avaient forcé à fuir de la région rhénane jusqu'à Marseille, publiait son traité *De Gubernatione Dei*, un des plus curieux ouvrages qu'aient enfantés les lettres latines à leur déclin.

La situation politique était alors très grave. Les Francs occupaient la plus grande partie de la Gaule septentrionale ; les Burgondes étaient établis sur le Jura et en Savoie ; la Bretagne et les cités armoricaines avaient fait sécession ; l'Aquitaine était aux mains des Goths, la Lusitanie aux mains des Suèves ; enfin les Vandales tenaient la Bétique et en 429 envahissaient l'Afrique. Il ne restait plus aux empereurs de Ravenne que l'Italie et la vallée du Rhône. Devant de tels désastres, bien des Romains accusaient la Providence, et se demandaient pourquoi Dieu laissait périr Rome puisqu'elle était maintenant chrétienne ; ils en venaient à dire qu'il ne s'occupait pas du monde, puisqu'il permettait aux Barbares païens ou hérétiques de triompher. C'est pour raffermir leur foi ébranlée que Salvien, entre 440 et 450, écrivit son livre. Il y montrait que ces maux dont souffraient ses compatriotes étaient le juste châtiment de leurs vices ; tandis que les Barbares ne devaient leur victoire qu'à leurs propres vertus [1].

Sans doute, il y a beaucoup d'exagération dans le *De Gubernatione :* Salvien va toujours au delà de sa pensée. Il faut se

[1] *De Gubernatione Dei*, I, 6.

souvenir aussi qu'il veut à toute force justifier la Providence et n'a pas la prétention de faire œuvre d'historien ; Sulpice Sévère, Paulin de Nole, Sidoine Apollinaire, qui n'ont point de parti pris, nous tracent dans leurs lettres le portrait d'une société polie et honnête. Pourtant je crois qu'on peut trouver dans son ouvrage, si déclamatoire qu'il soit, quelques renseignements précieux sur les causes profondes qui ont déterminé la ruine de l'empire, et ce sont eux que je voudrais essayer de dégager.

En premier lieu Salvien note la décadence militaire de l'empire. Le temps n'est plus où les légions se recrutaient parmi les solides paysans de l'Italie. La création d'une armée de métier avait fait oublier à la masse des citoyens la science des armes. Aussi au moment des invasions, quand les troupes romaines débordées ne peuvent plus faire face sur tous les fronts, les provinciaux ne savent plus organiser eux-mêmes la défense de leurs villes. Il y a des exceptions : Aquilée avait résisté à l'empereur Maximin, et Rome se défendit contre Alaric ; Ammien Marcellin loue la bravoure des soldats gaulois. Mais très rares furent ceux, comme les Armoricains et les Arvernes, qui, réduits à eux mêmes, menèrent vaillamment la lutte contre les Barbares. Partout ailleurs la résistance fut molle ou nulle, parce qu'on ne savait plus combattre. Depuis quatre siècles, l'Italie et les provinces confiaient à des mercenaires le soin de protéger leur sécurité ; elles ne voulaient plus que jouir tranquillement des richesses accumulées à la faveur de cette paix quasi ininterrompue : les terribles alertes du III^e^ siècle ne réussirent pas à troubler cette quiétude. « Quand les Barbares campaient presque sous nos yeux à tous, personne ne s'en montrait soucieux, on ne gardait pas les villes... L'aveuglement était tel que, ne voulant pas périr, nous ne faisions rien non plus pour nous sauver ; tout était incurie, faiblesse, négligence » [1]. Il suffit de rappeler que les

[1] *De Gub.*, VI, 80.

magistrats de Cologne célébraient un banquet quand l'ennemi attaqua la ville [1] pour se rendre compte que les critiques de Salvien sont justifiées.

L'armée impériale elle-même ne ressemble plus aux légions de Trajan ou de Septime Sévère. Elle n'est plus romaine que de nom ; les seuls éléments nationaux qui la composent sont des recrues de médiocre valeur, fournies par les grands propriétaires ou levées dans les provinces les moins romanisées. La masse des troupes est composée des contingents barbares que l'empereur prend à sa solde et qui défendent l'empire contre les autres Barbares. En Europe on lance les Goths contre les Alains, les Alamans contre les Burgondes, et les Huns contre les Goths. En Afrique les Ausuriens ne sont repoussés que par des cavaliers Huns [2]. « Nous en sommes venus, dit tristement Salvien, à placer notre espoir dans les Huns » [3]. Et ces bandes au service de l'empire sont parfois aussi redoutables que l'ennemi ; elles pillent, tout comme pays conquis, les provinces qu'elles sont chargées de défendre. C'est Gaïnas qui ravage l'Asie et la Thrace, Alaric qui met à sac toutes les villes de l'Illyricum [4] ; et l'on voit combien en dit long le soupir de Salvien : « La vie des soldats se passe en rapines perpétuelles » [5].

L'empire est mal défendu et il est mal administré. Les lois ne manquent pas pour réprimer les exactions des fonctionnaires, mais elles sont sans effet. La corruption règne à tous les degrés de la hiérarchie. L'exemple vient de haut. « Ces grandes dignités sont elles autre chose que des brigandages accomplis aux dépens des cités? Certains hommes dont je tais le nom ne font-ils pas de leur préfecture une entreprise de pillage? Les plus grands ravages dont

[1] *De Gub.*, VI, 77.
[2] Synesius, *Ep.* LXXVIII.
[3] *De Gub.*, VIII, 39.
[4] Zozime, V, 5 ; *ibid.*, 13.
[5] *De Gub.*, III, 50.

souffrent les pauvres gens, c'est le pouvoir qui les exerce! »[1]. L'histoire d'Andronicus, ce gouverneur de la Pentapole que l'évêque Synesius de Cyrène dut excommunier, illustre singulièrement ce témoignage.

Une telle conduite s'explique, si elle ne s'excuse pas, par la vénalité des charges. Au bas de l'échelle, les *officiales* ont acheté leur petit emploi, et font argent de leur influence pour rentrer dans leurs frais. Quant aux grands officiers, il leur faut gagner la faveur de l'empereur et de ses favoris, ou bien donner au peuple fêtes et jeux; et pour ne pas tout perdre, ils pressurent leurs administrés afin de regagner au moins l'intérêt de leur argent. « Quelques hommes achètent des honneurs, mais c'est au prix de la ruine générale. Y a-t-il rien de plus indigne et de plus inique? Les pauvres n'achètent pas les dignités, mais ils les payent: ils sont étrangers au trafic, mais ils en connaissent le compte; pour illustrer quelques noms, il faut bouleverser le monde, l'honneur d'un seul homme perd l'univers »[2]. Les administrateurs intègres n'ont pas tous disparu, c'est vrai, mais songeons que même sous Trajan l'empire avait connu de mauvais gouverneurs. Désormais que le pouvoir central doit tendre toutes ses forces dans la lutte contre les Barbares, est-il étonnant que la surveillance se relâche, et que les administrateurs, sûrs de l'impunité dans la confusion croissante, abusent de leur pouvoir?

Enfin cet empire mal défendu et mal administré a d'énormes besoins d'argent. Les dépenses augmentent à mesure que croissent le luxe des deux cours et le nombre des fonctionnaires. Surtout il faut payer les Barbares pour qu'ils n'attaquent pas les frontières ou restent tranquilles dans les provinces qu'on leur a assignées. Les cadeaux que distribuaient autrefois les empereurs aux chefs germains voisins de l'empire sont devenus un véritable tribut. « Les

[1] *De Gub.*, IV, 21.
[2] *Ibid.*, IV, 21; V, 17.

anciens Romains se faisaient craindre et nous, nous avons peur; les Barbares leur payaient des tributs et c'est nous qui en payons aux barbares. Les ennemis nous vendent même l'usage de la lumière: notre salut devient objet de trafic. Quel malheur est le nôtre! voilà à quoi nous en sommes réduits! et nous rendons encore grâce aux Barbares à qui nous rachetons notre existence » [1]. Et plus loin: « L'or que nous leur versons, nous l'appellons cadeau volontaire. Nous disons que c'est un don, et c'est le taux de notre rachat, le prix de notre condition: condition bien cruelle et bien misérable » [2]. Le temps n'est plus où le Trésor Public était si riche qu'il pouvait faire des libéralités aux villes et aux particuliers. Aujourd'hui il est bien besogneux: « Où sont les anciennes richesses de Rome?... Le fisc est dans l'indigence et le Trésor réduit à la mendicité, à tel point que nous n'avons plus même le droit de faire des dépenses inutiles et frivoles » [3].

Ainsi plus d'armée, plus d'administration, plus d'argent! Mais il y a un autre malaise moins visible et plus redoutable, d'ordre économique, qui effraye encore davantage Salvien.

D'abord la population diminue. Les invasions successives, surtout au début du V^e^ siècle, ont laissé désertes de vastes étendues de territoires. Au III^e^ siècle, semble-t-il, les Barbares pillaient surtout les récoltes et les bestiaux; mais au V^e^ siècle ils se sont livrés à des massacres en grand. « Où le sang n'a-t-il pas coulé? où les cadavres n'ont-ils pas jonché le sol? où n'a-t-on pas vu déchirés des membres pantelants? C'est partout l'aspect des villes prises d'assaut, partout l'horreur de la captivité, partout l'image de la mort » [4]. Je me méfie de cette réminiscence de Virgile qui vient clore la période avec tant d'à-propos, mais les faits n'en restent

[1] *De Gub.*, VI, 98.
[2] *Ibid.*, VI, 99.
[3] *Ibid.*, VI, 43.
[4] *Ibid.*, VI, 89.

pas moins acquis. Il y a eu beaucoup de morts, et plus que dans les autres invasions. Et les anciens habitants n'ont pas encore été remplacés par des établissements des Barbares : Salvien signale que les bandes vagabondent encore en Gaule, en Espagne, en Afrique sans se fixer au sol [1].

Mais la population diminue aussi parce que les Romains ne veulent plus avoir d'enfants. Je ne veux pas prendre à la lettre les développements de Salvien sur la débauche qui a, selon lui, corrompu toutes les classes. Je retiens seulement que le mariage a cessé d'être l'institution sacrée qui devait perpétuer la « gens » et donner à l'Etat soldats et citoyens. On veut avoir juste assez d'enfants pour que l'héritage ne passe pas à une autre famille, ou ne soit pas divisé. « L'épouse est réduite au rôle de servante, on avilit le vénérable sacrement de mariage au point que dans la famille, la personne la plus méprisée du mari et qu'il rélègue au dernier rang est celle à qui son titre d'épouse devrait assurer le premier » [2]. Et il est curieux de voir Arnobe le jeune intervenir dans une affaire de ce genre, conseiller la patience et la résignation à une jeune femme « qui endurait de la part de son mari de continuelles humiliations qui la ravalaient au rang de l'esclave la plus vile » [3]. Je n'irai pas jusqu'à dire, avec certains, que partout prévalait le système du fils unique ou des deux enfants [4], mais enfin je constate que dans la « gens Valeria », par exemple, sainte Mélanie la jeune était fille unique, et que son mari n'avait qu'un frère. Et c'était au moment où Rome avait besoin de toute la vigueur de sa race pour assimiler les Barbares, que les meilleures familles laissaient leur sang s'appauvrir, et donnaient ainsi un exemple que les classes moyennes ne se hâtaient que trop d'imiter [5].

[1] *De Gub.*, VII, 53.
[2] *Ibid.*, IV, 26.
[3] *Ad Gregoriam*, II.
[4] O. Seek, *Geschichte des Untergangs der Antiken Welt*, I, p. 359, 360.
[5] *De Gub.*, VII, 5.

En même temps que la population, la richesse générale a diminué. Les guerres civiles et les invasions ont fait disparaître la Paix Romaine et la sécurité : « in omni enim ferme orbe romano et pax et securitas non sunt ». Les provinces les plus prospères ont été ravagées ou sont occupées par les Barbares : la plantureuse Aquitaine, puis l'Espagne, enfin l'Afrique, le grenier de Rome. Aussi Salvien peut-il s'écrier douloureusement. « Nos anciennes richesses nous ont abandonnés, nos ressources des temps passés ne sont plus, maintenant nous sommes dans l'indigence » [1]. La ruine de l'agriculture dans les campagnes, de l'industrie dans les villes a entraîné la ruine générale du commerce en Occident. Aux II^e^ et III^e^ siècles le commerce avait été florissant dans tout le monde latin. Pour ne parler que de la Gaule, les négociants en vins de Lyon, les bateliers de la Saône et du Rhône étaient renommés. Les commerçants indigènes circulaient nombreux et actifs sur les voies d'eau et sur les routes de terre : c'étaient les négociants gaulois qui approvisionnaient de toiles, de salaisons, les marchés de Rome et de l'Italie. Si les colonies de Grecs et d'Orientaux étaient importantes, elles étaient cantonnées dans certains ports comme Marseille, ou les grands centres d'échange comme Lyon. Mais au V^e^ siècle Salvien ne connaît plus les commerçants gaulois ; s'ils avaient conservé quelque importance, il n'aurait pas manqué l'occasion, je pense, de flétrir en eux les hommes d'argent. Mais il ne s'en prend qu'aux Syriens. J'en conclue que le commerce occidental, au moins dans le sud de la Gaule, avait à peu près sombré durant les invasions, que les Orientaux désormais sans concurrents avaient accaparé les affaires, à Marseille surtout où ils étaient déjà nombreux sans doute et organisés. Originaires de provinces épargnées par les Barbares, ils avaient conservé intacts leurs capitaux et leur outillage, et, mercantis sans scrupules, ils en profitaient pour exploiter les pays d'Occident où

[1] *De Gub.*, VI, 52.

nulle concurrence n'était plus à craindre. «Considérons la foule des marchands syriens qui ont quasi occupé la plus grande partie des cités. Ils passent leur vie à méditer des ruses et ressasser des mensonges. Une parole pour eux n'a pas de sens si elle ne rapporte rien à celui qui l'a dite. Ils respectent si bien la loi de Dieu qui défend le serment qu'ils comptent le parjure comme un bénéfice particulier » [1]. Peut-être la vieille haine contre le Sémite s'est-elle réveillée. Mais, quand même, l'empire d'Occident affaibli économiquement était une belle proie pour les gens d'affaires d'Antioche ou d'Alexandrie; on conçoit qu'ils en aient profité pour achever la ruine de bien des fortunes déjà compromises, drainer le peu d'argent qui restait dans le pays, et remplacer le jeu fécond des échanges normaux par une exploitation sans vergogne.

Enfin, et c'est précisement ici que Salvien est le plus clairvoyant, ce malaise économique se complique d'une crise sociale.

Il aurait fallu dans cet Empire déjà si affaibli, que tous les Romains fissent bloc contre l'ennemi, comme au temps des guerres Puniques. Mais l'antagonisme des classes paralysa la résistance, et l'union fit même défaut parmi l'aristocratie qui par les magistratures qu'elle occupait et par ses richesses avait la direction morale de l'Etat, et avait le plus à perdre dans la victoire des Barbares. Il est pénible de voir, en ce temps où l'on manque d'hommes, les grands se déchirer entre eux. Lorsque Salvien nous dit que tous les nobles sont coupables d'homicides au moins en pensée, je ne le crois guère. Mais si on se souvient que Stilicon a été assassiné à l'instigation des courtisans d'Honorius, que les intrigues d'Aetius ont perdu le Comte Boniface, enfin que Valentinien III a fait tuer Aetius avant d'être lui-même assassiné par Maxime, il faut convenir qu'il n'a pas tout à fait tort. « Tous les Barbares, dit-il, pourvu qu'ils soient d'une même race et sous un même roi, s'aiment

[1] *De Gub.*, IV, 69.

entre eux. Mais tous les Romains s'acharnent les uns contre les autres : quel est celui d'entre eux qui ne porte pas envie à son concitoyen ? » [1]. Ces jalousies ont causé les révolutions de palais, les meurtres qui ont privé l'empire de ses plus vaillants défenseurs, et les trahisons qui ont ouvert la route aux Barbares, puisque le Comte Boniface appelait lui-même les Vandales en Afrique.

La division est parmi les chefs, elle est aussi entre les classes ; le même peuple est opprimé par les nobles, surtout en matière d'impôts. L'établissement et la levée des impôts sont la source des plus grandes iniquités sociales, et aboutissent à l'asservissement des classes moyennes et inférieures par les nobles.

Salvien remarque que les impôts, au lieu d'être consentis par les contribuables qui les payent, sont fixés arbitrairement par les ministres de l'empereur. « Deux ou trois hommes prennent la mesure qui causera la mort d'un grand nombre ; quelques puissants décident ce que payera la foule des malheureux » [2]. A cette première injustice s'en ajoute une seconde : les hauts fonctionnaires et les grands propriétaires profitent de leur influence et de leurs richesses pour corrompre les employés du fisc et se soustraire presque complètement à l'impôt. Les petites gens qui n'ont ni le crédit ni les moyens suffisants pour obtenir de telles faveurs, payent leur part entière. Bien plus, ils payent encore pour les riches car le fisc veut rattraper d'un côté ce qu'il perd de l'autre. « Les tributs que devraient payer les riches écrasent les pauvres, et les plus faibles portent la charge des forts » [3]. Cette inégalité de conditions a vivement frappé Salvien, car il y revient souvent. « Comment exprimer de tels brigandages et de tels crimes, dit-il ailleurs ; alors que l'empire romain est déjà mort, ou exhale son dernier souffle dans les parties qui paraissent encore vivre, qu'il meurt,

[1] *De Gub.*, V, 15.
[2] *Ibid.*, V, 33.
[3] *Ibid.*, V, 28.

étranglé par le baillon de l'impôt comme par les mains de bandits, pourtant la plupart des riches font payer leurs impôts aux pauvres » [1].

Les petites gens n'interviennent pas dans la répartition des impôts, ils sont encore moins admis à discuter et à présenter des réclamations. Qu'il s'agisse d'impôts ordinaires ou de levées extraordinaires rendues nécessaires par les guerres, c'est toujours le même mal : les uns décident, les autres ne sont bons qu'à payer. « Les pauvres payent tout, mais ils ignorent complètement le but de l'impôt et son assiette. A qui est-il permis d'examiner pourquoi il doit payer, ou qui laisse-t-on vérifier ce qu'il doit? » [2]; et Salvien accuse la cour de l'empereur d'accroître sans raison les impôts : « Les grands font décider des augmentations de tributs que les pauvres seuls doivent acquitter » [3].

On conçoit à la rigueur que les fonctionnaires des capitales, mal renseignés sur l'état des provinces, ne se rendent pas compte des maux qu'endurent les sujets. Mais les Sénateurs qui vivent sur leurs terres ne se conduisent pas autrement. Eux aussi cherchent à épargner leurs revenus et font supporter aux petits même les dépenses des fêtes et réceptions. Lorsqu'arrivent des employés des princes, portant un message quelconque à ces grands personnages, ceux-ci leur font décerner des honneurs extraordinaires. Mais les frais de séjour de ces hôtes, qui les paye? Ce ne sont pas les nobles qui en ont eu l'initiative, mais c'est le petit peuple de la cité : « Les grands eux mêmes ne sont frappés en rien par la dépense des fêtes qu'ils décrètent » [4].

Au dessous des Sénateurs, se rangent les Curiales des villes et des municipes, petite noblesse qui suit naturellement l'exemple de

[1] *De Gub.*, IV, 30.
[2] *Ibid.*, V, 32.
[3] *Ibid.*, V, 28.
[4] *Ibid.*, V, 17.

la grande. Ils assumaient le rôle ingrat de répartir et de percevoir l'impôt. Sans doute soldaient-ils souvent leur compte par un moins perçu : car les mauvais payeurs, par calcul ou par nécessité, n'étaient pas rares. Aussi les « exactores » désignés par la Curie usaient volontiers des moyens de contrainte que les pouvoirs publics mettaient à leur disposition pour ouvrir la bourse des contribuables récalcitrants. Il n'en fallait pas plus pour soulever des protestations véhémentes — justifiées quelquefois par des abus d'autorité. « Autant de Curiales, autant de tyrans » [1], dit laconiquement Salvien.

En sens contraire, Sénateurs et Curiales qui usent de leur puissance pour rejeter les charges sur les classes inférieures s'entendent pour arrêter les grâces au passage et les confisquer à leur profit. « Si parfois, comme il l'a fait récemment, le gouvernement veut relever les villes éprouvées ou alléger un peu le poids des impôts, les riches partagent tout de suite entre eux seuls le bénéfice de la mesure, personne alors ne songe plus aux pauvres » [2]. Le procédé était simple ; ils remettaient de jour en jour le payement de leurs impôts ; les agents du fisc n'osaient pas les presser, par crainte de leur puissance à la cour ou près du gouverneur ; et quand paraissait l'édit de l'empereur faisant abandon des taxes non encore levées, ils se trouvaient libérés, tandis que les petites gens, qui avaient dû payer sans retard, étaient frustrées du bienfait de la mesure. Evidemment cela ne se passait pas toujours ainsi : des gens comme Symmaque payaient exactement leurs impôts, et donnaient sans récriminer, quand l'empereur avait besoin d'argent pour ses troupes ; mais est-il téméraire de croire que chez beaucoup de riches le dévouement s'arrêtait à la bourse exclusivement [3] ?

[1] *De Gub.*, V, 17.
[2] *Ibid.*, V, 34.
[3] Par exemple, Zoz., V, 29.

Pourtant, à la rigueur, tous ces maux n'étaient pas mortels. Malgré les guerres, les provinces se relevaient vite de leurs ruines [1]. Si on trouvait difficilement des soldats dans l'empire, les Barbares se battaient volontiers pour lui, et les victoires de Stilicon et d'Aetius ont ajouté de belles pages à l'histoire militaire de Rome. La machine administrative marchait quand même, tant bien que mal, et en somme, si nous ne connaissons pas de Verrès, nous connaissons par contre bien des gouverneurs intègres. Les colons barbares remplaçaient les anciennes populations dans les régions dévastées. Quant aux finances, l'empire d'Orient allait prouver qu'un Etat peut vivre d'expédients pendant des siècles — et non sans éclat. Enfin, même aux plus sombres jours, la vieille Rome a toujours trouvé en son sein des hommes remarquables; Romains de naissance ou d'adoption: Stilicon, Constance, Aetius, Majorien. Mais, quand même, l'antagonisme des classes formait dans l'empire deux peuples distincts: les nobles, riches, privilégiés d'un côté, et de l'autre les « humiliores » les « tenuiores », dépouillés peu à peu de toutes leurs libertés: et cela était très grave.

Le principal mérite de Salvien est justement, je crois, d'avoir perçu clairement la disparition et de l'égalité primitive qui courbait tout le monde devant l'empereur, et de la classe moyenne que les empereurs avaient essayé de reconstituer, d'avoir observé la mainmise des grands sur les petits, aux dépens de l'autorité de l'Etat. Les classes moyennes sont celles qui ont le plus souffert des guerres civiles et étrangères. Les petits propriétaires qui n'avaient pas de capitaux suffisants se sont souvent trouvés acculés à la ruine. Les riches profitaient de leur influence et de leur argent pour acquérir à bon compte ces domaines dont le maître était dans l'embarras; ils usaient de la force ou de la fraude pous saisir la terre qu'ils

[1] L'Aquitaine par exemple, tant de fois foulée depuis 406, ressemblait, au témoignage même de Salvien, à un vrai Paradis. *De Gub.*, VII, 8.

avaient reçue en gage en retour d'un prêt usuraire, et ils arrondissaient leurs « latifundia » sans que personne, même les tribunaux des gouverneurs, osât s'opposer à leurs abus de pouvoir. C'était, répété dans tout l'empire, exactement le même phénomène qui aux deux derniers siècles de la République avait ruiné la classe des paysans libres d'Italie. « Il y a quelque temps, raconte Salvien, vaincu par les prières d'un pauvre, j'allais présenter une requête à quelqu'un des grands, le suppliant de ne pas enlever à un malheureux dans le plus grand besoin son bien et sa fortune, de ne pas s'emparer de ses dernières ressources, du dernier appui qu'avait son indigence ; mais lui, plein de convoitise, enflammé d'un désir féroce, dévorant déjà sa proie par la pensée, tant sa passion était ardente, me lança des regards menaçants, comme s'il pensait que tout ce qu'il n'enlevait pas à autrui, je le lui enlevais ; et il me répondit qu'il lui était impossible de faire ce que je demandais » [1].

Il y a eu des résistances. Ces petits propriétaires ruinés et dépouillés à la fois par le gouvernement et leurs puissants voisins, finissaient par juger que l'honneur d'être Romain coûtait bien cher, et en arrivaient à désirer le changement d'un ordre social si dur pour eux. Ils n'hésitaient pas alors à s'enfuir chez les Barbares pour échapper à l'oppression. « Les ennemis sont pour eux plus doux que les percepteurs, ils passent à l'ennemi pour échapper aux violences du fisc » [2]. Autrefois les routes se couvraient de fugitifs devant l'invasion, maintenant au contraire, « non seulement nos frères ne veulent plus repasser des Barbares chez nous, mais ils nous abandonnent pour s'enfuir chez eux » [3]. Pourtant je crois que ces cas sont restés des exceptions assez rares ; nulle part on ne nous parle d'exodes en masse des provinces restées romaines vers les Barbares ; et puis les colons qui allaient rejoindre Gainas ou

[1] *De Gub.*, IV, 74.
[2] *Ibid.*, V, 28.
[3] *Ibid.*, V, 37.

Alaric ne pensaient pas agir autrement que les esclaves qui s'étaient glissés dans les légions de Pompée. Mais ce symptôme était inquiétant ; il prouvait que le patriotisme s'affaiblissait ; surtout il se produisait dans les classes aisées, tout comme chez les pauvres ; chez ceux qui avaient assez de culture pour apprécier les avantages de la Civilisation latine. Ces petits bourgeois, pas assez riches pour en imposer à l'autorité, pas assez pauvres pour se faire oublier, assez éclairés pour se lasser plus vite de l'oppression, acceptent la domination des « reguli » barbares, chez qui on ne redoute pas encore l'inquisition fiscale : « ils cherchent chez les Barbares la douceur de mœurs romaine, car ils ne peuvent plus supporter la barbarie inhumaine des Romains » [1].

Je n'entends pas dire que les Barbares ont été reçus partout avec joie, ni qu'ils ont traité avec douceur la population romaine. Salvien lui même n'en fait pas des prodiges de vertu : « Les Goths sont perfides, les Francs menteurs, les Saxons cruels » ; surtout il ajoute que ce n'est pas un mince sacrifice que de vivre près de ces gens dont les mœurs sont si différentes, le langage si rude, et dont le corps et les habits sentent si mauvais. Pourtant on les accepte, et après le premier contact on s'accommode d'eux, mieux que des employés du fisc ; on abandonne sans trop de regrets la Cité Romaine. Ces fugitifs de l'empire « préfèrent sous l'apparence de la captivité vivre libres, qu'être captifs en paraissant libres. Aussi ce nom de citoyen romain, dont autrefois on faisait tant de cas, qu'on achetait si cher, maintenant on l'abandonne, on le fuit, c'est chose vile et presque abominable » [2]. Peut-être est-ce là une blessure mortelle pour l'empire : on a vu qu'on pouvait vivre en dehors de lui, que les Barbares laissaient leurs sujets jouir d'une certaine liberté, qu'ils respectaient la langue, les mœurs, les habitudes anciennes, l'essentiel en somme de la Civilisation latine.

[1] *De Gub.*, V, 21.
[2] *Ibid.*, V, 22.

Pourtant c'était la minorité qui passait ainsi aux Barbares. Malgré tout, les sujets de l'empire conservaient une sorte de fierté nationale ; qu'ils fussent riches ou pauvres, ils détestaient les Barbares païens ou ariens. Mais beaucoup, sans sortir de l'Etat, essayèrent d'échapper à l'oppression par la révolte. Les Bagaudes, comme on les appelait, étaient des paysans exaspérés par la misère, et menacés de perdre la liberté. « Nous les appelons rebelles, et nous les avons contraints au crime. Qu'est-ce qui a créé les Bagaudes sinon nos iniquités, la malhonnêteté des gouverneurs, leurs proscriptions, leurs rapines, eux qui ont transformé les levées d'impôts publics en autant de sources de revenus particuliers, et se sont livrés au pillage des finances » [1]. A eux se joignaient les esclaves fugitifs, les mécontents de toutes les classes; il formaient des troupes de brigands qui pillaient et massacraient riches et fonctionnaires. La répression n'était pas facile, car ils comptaient bien des sympathies parmi les populations ; tous ceux qui n'avaient pas le courage de les rejoindre les favorisaient en secret. Pour combattre ces jacqueries, il fallait envoyer les généraux et les armées dont on aurait eu tant besoin aux frontières [2].

Mais ces révoltes restaient encore l'exception. La masse des sujets, elle, se résignait à son sort, et elle glissait peu à peu dans la clientèle des nobles. La disparition progressive des petits propriétaires libres absorbés dans la domesticité rurale des grands, voilà pour Salvien le signe le plus évident de la décadence de l'empire. Tous ces particuliers abandonnés ou opprimés par l'état allaient se réfugier sous le patronage des riches ; ils recrutaient en grande partie la classe des colons.

Salvien distingue nettement deux sortes de colons. Il y en avait d'abord qui avaient perdu toute leur fortune. Pour payer leurs dettes,

[1] *De Gub.*, V, 24.
[2] Hydace, *Chron.*, 125, 128.

ou le plus souvent pour payer les arriérés de l'impôt, ils avaient dû vendre leurs biens, ou même les agents du fisc avaient saisi leur domaine et leurs meubles. Sans doute le prix de la vente avait-il suffi à éteindre leur dette, car ils avaient gardé leur liberté: Mais chassés de leur patrimoine, sans ressources, ces paysans se sont alors engagés chez leur voisin le grand propriétaire. Celui-ci n'a pas hésité à prendre à son service ces ouvriers libres, anciens cultivateurs donc expérimentés, anciens propriétaires donc capables de s'attacher à la terre, si on leur donne un établissement stable. Moyennant une redevance il leur a concédé l'exploitation d'un lot de terres découpé dans ses immenses propriétés [1], il a conclu un bail à terme plus ou moins long. Et voilà ces anciens propriétaires, maitres autrefois chez eux, devenus les métayers des riches, cultivant un sol qui ne leur appartient pas, soumis à certaines prestations. Sans doute leur propriétaire s'est engagé à ne pas les chasser, à ne pas vendre la terre sans stipuler qu'ils garderont leur établissement. Mais eux de leur côté sont liés à la terre par le même contrat. Ils ne peuvent plus la quitter, et souvent leurs enfants doivent leur succéder; ils ont aliéné leur liberté.

Mais il y en avait d'autres dont la situation était moins désespérée. Ceux là n'avaient pas attendu d'être réduits à la misère pour devenir les colons des grands. Ils ne se résignaient pas à la pensée qu'ils pourraient un jour être évincés de leurs biens. Pour échapper à la fois aux entreprises des riches et aux poursuites du fisc, ils se mettaient tout de suite sous la protection d'un des « majores » du pays; il se faisaient comme ses « dediticii ». Par là, s'ils se rendaient à la discrétion d'un maitre, s'ils perdaient à son profit la propriété de leurs biens, ils en restaient au moins les usufruitiers leur vie durant, ils étaient sûrs de n'en pas être expulsés, puisque les empereurs interdisaient aux percepteurs de

[1] *De Gub.*, V, 43.

chasser les colons de leurs terres, même s'ils étaient les débiteurs de l'Etat [1]. Entrés ainsi dans la clientèle des riches, ils avaient l'avantage de cultiver toujours leurs champs, auxquels ils s'étaient ainsi attachés, de ne plus payer, au lieu de l'impôt foncier qui passait à la charge du vrai propriétaire leur patron, qu'une rente à celui-ci, et la seule capitation à l'Etat [2].

Mais dans les deux cas on arrivait au même résultat : l'absorption des petits domaines par les grands. Les fils des colons, à la deuxième ou troisième génération, malgré la protection de la loi, perdaient souvent l'usage du champ paternel, devenaient en fait quelque chose comme des serfs corvéables à la merci du propriétaire. « Ceux qu'il a accueillis comme des étrangers indépendants, il commence à les regarder comme ses hommes, ceux qui sont libres, il les transforme en esclaves » [3]. Les lois s'efforcent bien de distinguer le colon de l'esclave ; en fait la différence entre la tenure servile et celle du colon finissait par s'effacer dans leur commune dépendance vis-à-vis du maître [4]. Celui-ci imposait aux uns et aux autres les mêmes prestations et aucun d'eux n'avait le moindre recours contre lui. « Cette loi semble protéger le pauvre et elle le dépouille ; les grands protègent le malheureux, mais leur protection les rend plus malheureux encore. Pour que les pères soient ainsi protégés, les fils perdent leur héritage. Après la mort de leur père les enfants par suite de sa condition légale n'ont plus leur modeste champ, et on les épuise par les corvées agricoles » [5].

[1] Cod. Justin., XI, 48, 15.

[2] *De Gub.*, V, 38, 39.

[3] *Ibid.*, V, 45.

[4] Il faut l'intervention répétée des empereurs pour empêcher le propriétaire de déplacer à son gré le colon sur ses domaines. Cod. Theod., XIII, 10, 13.

[5] *De Gub.*, V, 39. Justinien doit encore défendre aux propriétaires de séparer les fils du colon de leur père. Cod. Just., XI, 48, 23.

Ainsi on voit se former deux peuples superposés: en haut le propriétaire, le seigneur déjà pourrait-on dire, en bas la foule des demi-libres, corvéables à merci. Les paysans qui ont aliéné leur liberté échappent à l'autorité directe de l'Etat, pour tomber sous celle d'un particulier: c'est déjà le Moyen-Age et la féodalité.

Je ne nie pas que ce tableau ne soit fort incomplet; et encore faut-il remarquer que le livre de Salvien suggère ces idées plutôt qu'il ne les exprime de façon suivie; Salvien ne parle ni de la mauvaise organisation du pouvoir central dans l'empire, ni des troubles qui accompagnent la transmission de ce pouvoir. Chose curieuse, les invasions ne le frappent pas outre mesure et il n'en cherche point les raisons profondes. Mais il n'a pas songé non plus à écrire l'histoire, et après tout nous ne pouvons que lui savoir bon gré des précieux renseignements qu'il nous donne sans y songer.

Je voudrais pour conclure montrer que Salvien, malgré ses invectives contre la société romaine et les louanges qu'il distribue parfois trop généreusement aux Barbares, reste au fond passionnément Romain. Romain il l'est par la langue et l'éducation littéraire; mais il l'est aussi par ses préjugés; il juge par exemple l'esclavage nécessaire, et croit tous les esclaves forcément corrompus. Mais surtout, peut-être, parce qu'il a senti les raisons matérielles de la décadence de l'empire, il garde au cœur un grand amour de la « Res Romana » et un regret amer de sa chute. Il est tout pénétré des souvenirs de la Rome Antique, de ses gloires, de ses vertus; il rappelle avec mélancolie les Fabius, les Fabricius, les Cincinnatus, qui dédaignaient les richesses mais servaient l'état avec tant de désintéressement. « Les magistrats étaient pauvres alors, mais ils rendaient la république opulente » [1]. Et c'est en termes émus qu'il célèbre la longue prospérité dont a joui l'empire. « Le monde romain comme un beau corps montrait ses mem-

[1] *De Gub.*, I, 10.

bres florissants de santé : les greniers publics devenaient trop étroits, tant l'abondance était générale. Les citoyens dans toutes les villes voyaient affluer chez eux les trésors et les richesses de tout genre ; à peine l'autorité de la religion pouvait-elle empêcher les mœurs de se relâcher : personne ne songeait à tout ce que les jeux coûtaient à l'Etat, car la dépense était insensible pour chacun ; la république cherchait en quelque sorte par où elle pourrait subir quelque perte, car elle ne savait plus que faire de ses ressources » [1]. Je crois ces accents de regret plus sincères que les anathèmes prodigués ailleurs par Salvien. Ce sont les mêmes qu'on retrouve dans tout le clergé romain : chez les Latins comme Saint Jérôme ou Saint Augustin ; et chez les Hellènes comme Synesius de Cyrène. Ils prouvent en tout cas qu'à la veille des dernières invasions les contemporains n'ont accepté qu'avec tristesse et désespoir la ruine du monde romain.

Raymond Thouvenot.

[1] *De Gub.*, VI, 50.

LE *LIBER PONTIFICALIS*
AUX MAINS DES GUIBERTISTES ET DES PIERLÉONISTES

I. — Le " Liber pontificalis „ guibertiste.

L'histoire des papes au X^e^ siècle et dans la première moitié du XI^e^ est, comme on sait, très difficile à écrire, faute de documents. Aussi est-il nécessaire d'étudier avec le plus grand soin les témoignages qui nous renseignent, çà et là, sur quelques points de cette période obscure. Ces études, avec les discussions critiques, les classifications de textes, les expertises de chiffres qu'elles comportent, ne sont pas de nature à intéresser un public bien nombreux. Aussi est-il à craindre que les plus récentes d'entre elles aient passé inaperçues, si ce n'est du très petit groupe formé par leurs auteurs. Cependant il est bon que ces études se produisent ; c'est le seul moyen, pour ceux qui s'y consacrent, de préciser leurs idées, de les rectifier au besoin par la considération de ce que pensent les autres, de dégager enfin, de tirer au clair les résultats certains en les isolant de ce qui n'est qu'hypothèse ou conjecture.

Ces temps derniers, mon savant ami M. I. Giorgi et moi, nous avons ainsi dialogué sur les manuscrits du *Liber pontificalis* et sur les catalogues des papes, au X^e^ et au XI^e^ siècle [1]. En échangeant nos observations nous sommes parvenus à nous entendre, ou peu s'en faut. Nous paraissions être en désaccord sur deux points princi-

[1] I. Giorgi, *Appunti intorno ad alcuni manoscritti del Liber pontificalis* (*Archivio Rom. di storia patria*, 1897); — L. Duchesne, *Jean XI et Serge III*, Mélanges de l'Ecole française de Rome, 1913; — I. Giorgi, *Biografie Farfensi di papi del X e dell'XI secolo,* Arch. Rom., 1916.

paux. Je lui contestais : 1° que le catalogue du manuscrit de Farfa (*Casanatensis* 2010), manuscrit exécuté entre 1085 et 1088, fût la source de tous les autres catalogues plus ou moins apparentés à lui ; 2° que ce catalogue eût été rédigé à Farfa et non pas à Rome.

M. Giorgi distingue maintenant [1] avec netteté le catalogue, tel que le donne le manuscrit de Farfa, d'un archétype notablement antérieur; l'archétype, rédaction première, aurait été établi notablement avant l'exécution de ce manuscrit, entre 1048 et 1054. Je reviendrai sur cette date.

Nous nous entendons également sur l'autre point. A l'idée que ce catalogue eût été rédigé à l'abbaye de Farfa j'avais opposé certains passages de la notice de Jean XII, où l'auteur parle de Rome comme du lieu où il écrit. M. Giorgi répond à cela que l'abbaye de Farfa avait à Rome une succursale importante, et que le catalogue de Farfa a pu être écrit par quelqu'un des moines de cette maison : ainsi tout s'arrangerait. Acceptons provisoirement ce système, bien que rien de précis ne puisse être allégué en sa faveur et que, dans le texte considéré, ni l'esprit monacal ni les préoccupations spécialement farfésieuses n'aient laissé la moindre trace.

Un autre point sur lequel nous sommes d'accord — nous l'étions déjà — c'est qu'il y a lieu de distinguer entre l'histoire du catalogue lui-même, ne contenant pour chaque pape que son nom, celui de son père, celui de son pays, la durée de son pontificat, et les développements narratifs ajoutés çà et là à ce texte primitif.

[1] Maintenant; mais dans son premier article la distinction n'est pas si claire. A la façon dont il est parlé du catalogue, *Archiv. Rom. di st. patria,* 1897, pp. 282, 284, 288, il semble bien s'identifier au texte même du *Casanatensis* 2010. P. 282 : « Tutto in somma fa credere che questo (Casan. 2010), se non è il manoscritto originale del catalogo, non (ne?) è certo una copia scritta seguitamente con tutto agio e nello stesso tempo ». — P. 284 : « Il catalogo stesso del codice Casanatense » ; il ne peut être question ici que du ms. lui-même. — P. 288 : « Il cat. di Farfa, nella scrittura di prima mano del cod. Casanatense ». On distingue entre la 1re et la 2e main, mais il est clair qu'ici *Catalogue* = *Cas.* 2010.

Ces développements sont de deux sortes; les uns représentent des notes rédigées expressément pour être adaptées au catalogue, soit au moment de sa composition, soit un peu plus tard; les autres, des récits primitivement indépendants du catalogue, qui ont circulé en dehors de lui, avant de se combiner plus ou moins avec lui

Au premier type appartiennent, par exemple, les notes sur les pontificats de Serge II, Léon IV, Adrien III et Jean X, qui figurent, soit de première main, soit de main postérieure, dans le plus ancien catalogue du Mont-Cassin [1]; les notes sur la destruction et la réédification de la basilique de Latran, dans le catalogue de Pandolfe [2], enfin celles du catalogue « de Farfa » pour Jean XIII, Benoît VI, Jean XIV, Jean XV, pour celui-ci surtout, car les trois autres pourraient bien avoir été tirées de quelque récit du temps.

Au second type nous rapporterons le morceau sur les derniers temps de Jean XII jusques et y compris l'élection de Jean XIII. Les traces de l'indépendance originaire par rapport au catalogue, et d'un raccord postérieur avec ce document, sont manifestes: tout le monde en convient. Mais il me faut signaler ici, pour la première fois, je crois, un fait du même genre, à l'article de Benoît IX.

* * *

Nous avons tous cru, jusqu'ici, que la note du catalogue « de Farfa » à ce pape avait été mise à contribution pour les Annales Romaines. Il est certain qu'en cet endroit de leurs récits, les Annales et le Catalogue dépendent l'un de l'autre. Mais quel est le sens de la dépendance? Je crois maintenant que c'est le Catalogue qui dépend des Annales et non pas les Annales du Catalogue.

Les Annales débutent par un morceau de Chronique, qui a tous les caractères d'un récit contemporain. On nous parle d'abord

[1] *M. G. Script. Lang.*, p. 467 et suiv.; *L. P.*, t. II, p. XIII.
[2] *L. P.*, t. II, p. 229, 236.

d'une grande sédition contre Benoît IX, qui est chassé de son pontificat : *et*[1] *eiecerunt eum de suo pontificatu.* Peu après, le jour Sainte-Cécile (22 novembre), éclipse de soleil qui dure trois heures ; puis vient, le 7 janvier, une bataille entre les Romains et les Transtévérins, partisans du pape déchu ; les Transtévérins, soutenus par les seigneurs du voisinage, repoussent les Romains, qui s'écrasent en repassant la porte de Saxe et périssent au nombre de plus de cent. Trois jours plus tard, tremblement de terre, si fort que les cloches des églises sonnent toutes seules. Les Romains élisent un nouveau pape, *in*[2] *unum congregati elegerunt sibi pontificem Iohannem Sabinensem episcopum, cui posuerunt nomen Silvester, qui obtinuit pontificatum diebus XLVIIII. Quo eiecto Benedictum pontificem reduxerunt in sua sede. Tunc praedictus Benedictus non sufferens Romanum populum, eiusdem pontificatus sui honorem per cartulam refutavit Iohánni archipresbitero s. Iohannis ad portam Latinam, suo patrino, in die kl. maias, cui posuerunt nomen Gregorius; qui etiam pontificatum tenuit annum unum et mense octo minus dies undecim.*

Il est impossible de nier la touche vive et contemporaine du récit des Annales. La mention des phénomènes naturels, éclipse, tremblement de terre, les détails sur la bataille du Transtévère et l'écrasement à la porte de Saxe, les dates de jour, sont tout-à-fait d'un contemporain, non pas dans le sens large de ce mot, mais dans le sens le plus étroit. Tout cela a été écrit en 1044 ou peu de mois après.

[1] *Cat.* : eiectus est de pontificatu.

[2] *Cat.* : et constitutus est in sede apostolica Iohannes Sabiniensis episcopus, cui imposuerunt nomen Silvester. Qui iniuste tenuit cathedram pontificalem diebus XLVIIII. Et eiectus inde recuperavit praedictus Benedictus et tenuit episcopatum mens. I dies XXI. Et ipse eum dedit Iohanni archicanonico s. Iohannis ad portam Latinam, suo patrino, in die kal. maias, cui posuerunt nomen Gregorius ; qui etiam pontificatum tenuit ann. I et mens. VIIII minus dies XI.

Le Catalogue n'a de commun avec ce début que la seule mention de l'expulsion du pape : *Hic eiectus est de pontificatu* (Cat.), correspondant à *eiecerunt eum de suo pontificatu* (Ann.). Au contraire, après le tremblement de terre les deux textes coïncident ou peu s'en faut. Voici cependant quelques traits particuliers aux Annales : 1° la mention des Romains, tant ici qu'au commencement du récit ; l'annaliste attribue formellement aux Romains l'expulsion de Benoît IX, l'élection de Silvestre III, le rappel de Benoît ; il dit que celui-ci ne pouvait vivre avec eux, ce pourquoi il abandonna le pontificat. Dans le Catalogue, tout cela est impersonnel : *eiectus est... constitutus est... eiectus inde* ; la forme personnelle, mais collective, ne se rencontre qu'en deux endroits, *cui imposuerunt nomen Silvester... cui posuerunt nomen Gregorius*, comme chez l'annaliste ; — 2° l'incompatibilité d'humeur entre Benoît restauré et le peuple de Rome : *non sufferens Romanum populum ;* — 3° la mention de la charte de cession : *pontificatus sui honorem per cartulam refutavit Iohanni.*

Le Catalogue, de son côté, se caractérise par les traits suivants : 1° il apprécie l'intrusion de Silvestre III : *iniuste tenuit cathedram ;* — 2° il est seul à donner la durée de Benoît IX restauré, *mens. I dies XXI.*

Ces deux textes s'arrêteraient à l'installation de Grégoire VI que l'on serait tenté d'attribuer la priorité à celui des Annales, l'autre n'en paraissant être qu'un dérivé [1]. Mais l'un et l'autre se prolongent. Le catalogue termine la notice de Benoît IX par ces mots relatifs à Grégoire VI : *Et per imperatorem legaliter perdidit illum (pontificatum) et ductus extitit in Cisalpinis* [2] *partibus.* De plus, à la notice suivante, celle de Clément II, il note une dernière réapparition de Benoît IX : *Benedictus itaque praenominatus iterum in*

[1] Sauf pour la durée du 2e pontificat de Benoît IX ; mais il n'y peut-être là qu'une question de copie.

[2] Bévue, pour *Transalpinis.*

pontificatum reversus est et tenuit eum mens. VIII dies VIIII, id est a festivitate ss. Quatuor Coronatorum usque in festum s. Alexii.

Quant aux Annales, elles se prolongent jusqu'au temps de Calixte II, avec une grande interruption qui comprend les pontificats de Grégoire VII, Victor III et Urbain II. Dès les premiers mots de cette prolongation se manifeste un très vif sentiment de l'autorité impériale en matière d'élections romaines. Henri III est introduit pompeusement; on nous le montre à « l'admirable » concile de Sutri, où il lance l'anathème contre les trois papes Silvestre, Grégoire et Benoît, *canonice et iuste iudicando*. On ne dit pas que Grégoire ait été exilé et envoyé *in Cisalpinis partibus*. La réapparition de Benoît IX après la mort de Clément II est marquée, mais en d'autres termes que ceux du Catalogue.

Henri III vient à Rome après le concile de Sutri; ce « pieux et bon roi » célèbre à Saint-Pierre « un saint et glorieux synode et ordonne (*praeordinavit*) un pontife admirable, saint, bon, nommé Clément ». Depuis lors, à chaque vacance du saint-siège, on voit le roi de Germanie, maintenant empereur, donner aux Romains un nouveau pape. Ils vont le trouver et le supplient, *ut servi dominum*, comme des serviteurs supplient leur maître, de leur accorder un pasteur digne et vertueux. C'est la formule employée pour Damase II et Victor II; pour Léon IX on se contente de marquer qu'il fut « intronisé » sur le siège romain par le roi et les autres princes du royaume ». Pour Etienne IX et Nicolas II, les circonstances ne se prêtant plus à l'emploi de ce formulaire, il est abandonné. Avec l'élection de Benoît X nous retrouvons le style du début, style incorrect et dépourvu de toute solennité. Il en est de même des récits relatifs à Pascal II, Gélase II et Calixte II, par lesquels, après l'interruption signalée ci-dessus, se termine cette série de notes annalistiques.

A propos de Clément II il est marqué que le nouvel empereur Henri III se fit décerner par les Romains les insignes de leurs patrices; ils lui cédèrent aussi le droit de choisir les papes et les évêques pourvus de régales [1]; à leur ordination nul ne devrait plus procéder avant que l'empereur n'eût donné son investiture. De cela il fut délivré privilège, au nom du pape, des Romains et des *religiosi patres*, comme cela s'était fait autrefois tant pour le pape Adrien que pour d'autres pontifes; et ce privilège fut déclaré valable non seulement pour Henri III, mais pour les rois à venir.

Nous n'avons plus le texte de ce privilège, dont l'existence nous est attestée par s. Pierre Damien et par divers autres témoins; celui d'Adrien, absolument fictif, ne nous est connu, lui aussi, que par des témoignages. En revanche nous avons un privilège de même sujet, au nom de Léon VIII, en deux rédactions, l'une plus longue [2], l'autre plus courte [3]. Celle-ci, et le privilège d'Adrien, dérivent de la longue rédaction; les deux privilèges ont été fabriqués entre 1084 et 1087 [4] par quelque partisan de l'antipape Guibert (Clément III). De là suit que le texte des Annales, première partie, *tel que nous l'avons*, est postérieur à Grégoire VII. Et cette impression se confirme quand on constate que leur récit contient un assez grand nombre d'inexactitudes, dont la série commence au concile de Sutri (1046) et se continue jusqu'à l'élection de Nicolas II (1059). Une telle impression, on doit le reconnaître, est difficilement conciliable avec celle que nous avait donné le morceau initial sur la révolte de 1044. Celui-ci semblait bien avoir été mis à contribution pour le Catalogue pontifical, lequel nous en offre des extraits en des manus-

[1] Le texte est ici confus et même absurde. Passe pour le droit électoral des Romains relativement au siège de Rome; mais en vertu de quelles prétentions peuvent-ils concéder le droit d'investiture pour les évêchés à régale?

[2] Floss, *Die Papstwahl unter den Ottonen*, p. 147.

[3] *M. G. Leges*, t. II, part. 2, p. 167.

[4] Bernheim, dans *Forschungen zur deutschen Geschichte*, t. XV, p. 635.

crits écrits au temps de Grégoire VII, de son vivant ou au lendemain de sa mort [1].

Je crois que la contradiction peut être éliminée, en admettant que la première partie des Annales, *telle que nous la trouvons* dans l'unique manuscrit *Vaticanus* 1984, représente une rédaction retouchée, et retouchée par une main guibertiste. D'abord il y aurait eu un récit annalistique, où, dans un esprit assez terre à terre, on aurait inscrit les événements à mesure qu'ils se produisaient, prenant les papes comme ils venaient de fait, sans se mettre en peine de leur légitimité, sans s'intéresser à d'autres affaires qu'à celles de Rome, sans s'inquiéter du reste du monde ni surtout du droit théorique. Ce récit aurait été continué par diverses mains, jusqu'à la déroute de l'antipape Bourdin (Grégoire VIII) sous Calixte II (1121). Nous en avons deux tranches, l'une qui va de 1044 à 1062, l'autre qui comprend les derniers temps de Pascal II (depuis 1116) et va jusqu'à 1121. Entre ces deux fragments manquent les pontificats d'Alexandre II (en partie), de Grégoire VII, de Victor III et d'Urbain II et la plus grande partie du pontificat de Pascal II. C'est la période la plus aigüe de la crise des investitures. C'est alors que sévit la compétition de Guibert. De celui-ci le morceau sur les rivaux de Pascal II parle comme d'un mort, mais il est bien clair que, pour lui, le parti de Clément III et celui de Pascal II sont deux partis opposés, rien de plus : entre les deux il ne se prononce pas. Que ce récit ait d'abord été précédé d'un autre où il était question de Clément III, c'est ce qui résulte, je crois, de la façon dont il est parlé de ce

[1] Le *Casanat.* 2010 (*Farfensis*) et le *Vat.* 3764 (*Cavensis*) ont été copiés après la mort de Grégoire VII (1085, 25 mai) mais avant celle de Victor III (1087, 10 sept.: *Arch. Rom.*, 1916, p. 532); l'original commun aux deux mss. du *Cassinensis* (*Mazar.* 364 et *Berolin.* Lat. in 4°, 296) remonte (*Neues Arch.*, t. XXVI, p. 547) au pontificat de Grégoire VII ; enfin l'*Estensis*, arrêté à l'an VIIII de Grégoire VII, est indubitablement de 1082.

personnage : *Huius (Paschalis) temporibus in hac civitate Romana tres pontifices helecti ac consecrati fuerunt a clero et populo qui ex parte Clementis pontifici fuerunt.* Clément a du être introduit dans un texte antérieur ; il n'est pas possible qu'il fasse ici sa première apparition.

On peut croire que dans les pages consacrées expressément à sa compétition, l'indifférence de l'annaliste, ou même son dévouement aux papes ou antipapes impériaux, se révélait mieux encore, se révélait même si bien que le récit était tout à fait intolérable aux lecteurs restés fidèles aux papes légitimes [1]. Ainsi s'explique que la personne éclectique à laquelle nous devons la transcription de ces fragments d'Annales dans le *Vaticanus* 1984 n'ait pas jugé à propos de conserver cette partie intermédiaire.

Dans ce qu'elle conserva, et surtout dans la première partie, il y avait déjà de quoi faire froncer le sourcil aux fidèles d'Urbain II : la cession du droit des Romains à l'élection pontificale, la reconnaissance des investitures, le recours à des privilèges apocryphes, enfin à chaque vacance le spectacle pitoyable des Romains qui vont en Allemagne trouver l'empereur, *ut servi dominum,* et lui demander un pape ; tout cela était difficile à digérer. Le transcripteur, cependant, ne s'en effaroucha pas. Du reste, sur le principal point, sur les élections pontificales, le récit était conforme à la vérité. Qu'on le voulût ou non, Clément II, Damase II, Léon IX, Victor II, avaient été, non pas élus librement par les Romains, mais nommés par l'empereur.

[1] La vie de Grégoire VII, dans le recueil de Pandolfe (*L. P.*, t. II, p. 290), nous a conservé un fragment annalistique d'inspiration fort terre à terre : *Eodem anno* (1084) *per totum orbem magna fames fuit, ita quod exinde multi homines mortui sunt. Et sol eclipsin passus est, terra mota est, castrum s. Angeli captum est.* V. mon commentaire, p. 291, note 31. Il ne serait pas impossible que cela vînt de la partie perdue de nos Annales.

Mais ce sur quoi j'appelle en ce moment l'attention, c'est la différence d'esprit entre le long développement sur les papes allemands, et, d'autre part, le début et la fin du morceau, le renvenement de Benoît IX et les mésaventures de Benoît X. Les rédacteurs des Annales, j'entends au commencement et à la fin, ne se passionnent pas pour les papes légitimes; mais on ne surprend pas chez eux un enthousiasme bien ardent pour leurs adversaires. Ce sont gens d'opinion moyenne, assez indifférents aux querelles de principes. Je ne puis croire que ce soit eux qui aient soutenu avec tant de zèle le système électoral inauguré en Clément II. Le concile de Sutri, le pontificat de Clément II et les suivants auront été mentionnés à l'origine d'une façon moins solennelle, moins partisane; et c'est dans cet état primitif et neutre que les Annales, ou plutôt la partie relative aux événements de 1044-48, auront été mises à contribution par le Catalogue pontifical. Le rédacteur de celui-ci, moins indifférent que l'annaliste, n'aura pas hésité à qualifier d'« injuste » la promotion de Silvestre III et à noter que Grégoire VI n'avait été dépossédé que « légalement, par l'empereur », c'est-à-dire en dehors du droit canonique.

Le reviseur guibertiste présente autrement les choses. Il commence à sévir dès le concile de Sutri : son intervention s'annonce par les mots : *Heinricus Dei gratia invictus Caesar audita fama inauditae controversiae,* sûrement inexacts, car il n'y avait pas de controverse du tout : Silvestre III et Benoît IX étaient rentrés chez eux et Grégoire VI gouvernait paisiblement son église. Dans les lignes qui précèdent immédiatement l'apparition d'Henri III, aucun conflit n'est indiqué, ni supposé. Le narrateur continue en faisant prononcer l'anathème contre les trois papes, par l'empereur, à Sutri même, comme si les empereurs prononçaient des anathèmes, comme si l'on ne savait pas que Benoît IX ne fut écarté que quelques jours plus tard et pas à Sutri, mais à Rome. Je ne poursuis pas. Tous les récits des Annales, jusqu'à l'entrée en scène de Benoît X,

fourmillent d'inexactitudes en même temps que de traits guibertistes.

Mais ce qui date plus nettement encore toute cette partie des Annales, c'est l'usage qui y est fait du faux privilège d'Adrien et d'autres documents analogues censés émanés d'autres pontifes. Suivant l'estimation de M. Bernheim, ces pièces ont été fabriquées entre 1084 et 1087. En admettant un certain intervalle entre leur fabrication et l'emploi qui en est fait ici, on atteindra facilement le pontificat d'Urbain II. Dès lors il est impossible que le texte des Annales, tel que nous l'avons, ait été connu du rédacteur du Catalogue, sûrement antérieur à ce pontificat.

Mais tout pourrait s'arranger en considérant que les Annales ont dû être rédigées, non tout d'un bloc, mais successivement, par fragments détachés, selon l'usage en ce genre d'écrits. Le Catalogue, réduit depuis Grégoire V aux « généralités » de chaque pape, ne sort de ce laconisme qu'au temps du concile de Sutri. Les pontificats de Grégoire V, Silvestre II, Jean XVII, Jean XVIII, Serge IV, Benoît VIII, Jean XIX, avant ce concile; après lui ceux de Damase II, Léon IX, Victor II, Etienne IX, Benoît X, Nicolas II, Alexandre II, Grégoire VII, sont traités dans ce style. C'est seulement pour Benoît IX et Clément II qu'il y a autre chose. Et cette exception s'explique d'elle-même. Arrivé à Benoît IX, le rédacteur du Catalogue se voyait en présence d'un pontificat qui finissait trois fois et se trouvait interrompu par l'intercalation de trois autres, ceux de Silvestre III, Grégoire VI et Clément II. Il était impossible de ne pas expliquer cette anomalie et partant de n'être pas plus prolixe qu'à l'ordinaire. Notre homme aura alors puisé dans les Annales, qui devaient se trouver à sa portée. Il y aura trouvé et pris de quoi rédiger sa notice de Benoît IX et rendre compte de la multiplicité des pontificats concurrents. Ci-dessus nous avons vu que le texte actuel des Annales ne lui fournissait pas la durée du second pontificat de Benoît: *et tenuit episcopa-*

tum mens. I dies XXI, ni la mention de l'envoi de Grégoire VI *in Cisalpinis partibus.* Mais comme il ne dépend pas de notre manuscrit des Annales, rien n'empêche de penser qu'un autre manuscrit du même texte ait pu lui fournir ces détails. J'en dirai autant de la note à Clément II sur la réapparition de Benoît IX: *Benedictus itaque praenominatus iterum in pontificatum reversus est et tenuit eum mens. VIII dies VIIII, id est a festivitate sanctorum Quatuor Coronatorum usque in festum sancti Alexii.* Cette phrase se rattache bien au début des Annales; c'est le même style: *praedictus Benedictus, Benedictus praenominatus; pontificatum... tenuit;* les jours indiqués par les fêtes de saints: *in festivitate s. Cecilie, a festivitate ss. Quatuor Coronatorum* [1].

En somme je verrais les choses ainsi qu'il suit:

A. — Un rédacteur d'Annales traite, en commençant à 1044, la fin très mouvementée du pontificat de Benoît IX, jusqu'à sa dernière tentative après la mort de Clément II;

B. — un continuateur du Catalogue emprunte à cette note annalistique les données absolument nécessaires au plan de son écrit, rien de plus;

C. — les Annales sont continuées, par diverses mains, jusqu'au temps de Calixte II;

D. — à un certain moment de cette durée, probablement au temps d'Urbain II, un guibertiste s'empare du texte des Annales et le remanie dans un sens favorable aux idées des impérialistes;

E. — un possesseur du *Vaticanus* 1984 y fait transcrire sur des pages vacantes, sans s'inquiéter de l'ordre chronologique: *a*) la dernière partie des Annales (Pascal II-Calixte II); *b*) la première partie (Benoît IX-Alexandre II), mais néglige la partie intermédiaire (Grégoire VII-Urbain II).

[1] Cf. dans la continuation des Annales: *in vigilia Conversionis b. Pauli ap.; usque ad festivitatem Apostolorum; in vigilia beatorum Vincentii et Anastasii; octava festivitatis app. Petri et Pauli; in festivitate Agnes secundo* (*L. P.*, t. II, p. 346, 347).

* * *

Je reviens à une observation sur laquelle M. Giorgi et moi sommes en plein accord: c'est que le Catalogue pontifical, tel que nous l'ont transmis nombre de manuscrits apparentés ou non à celui de Farfa, a une histoire indépendante des compléments annalistiques dont il se charge çà et là. Mettant à part ces compléments, le texte qui nous reste représente la vraie continuation du *Liber pontificalis*. Sa teneur classique *N, natione, N, ex patre N, sedit ann., mens., dies,* se retrouve, identique à elle-même tout le long de la série de 55 pontificats qui va de Jean VIII jusqu'à Calixte II. Les notes ajoutées à ce formulaire se rencontrent assez rarement, variant suivant les exemplaires ou groupes d'exemplaires. Déjà, du temps où chaque pape était l'objet d'une notice étendue, on rencontrait en certains manuscrits du *Liber pontificalis* des notes ajoutées au texte primitif. Cela se constate, par exemple, pour Grégoire II, Grégoire III, Zacharie, Etienne II, Serge II. A la vie de celui-ci est accroché un long morceau, que nous n'avons pas tout entier, où se révèle un violent esprit d'opposition. Je ne puis croire que ce morceau ait été composé pour être ajouté au *L. P.*, car la vie de Serge y est rédigée dans l'esprit le plus platement obséquieux à l'égard de ce pontife. Il provient donc d'un autre écrit. C'est, semble-t-il, l'analogue des deux que nous rencontrons plus loin, sur Jean XII et sur Benoît IX. Le premier, nous l'avons vu, n'a pas été tout d'abord écrit pour le Catalogue; il y a été inséré après coup; l'autre, nous le retrouvons en dehors du Catalogue, sous une forme altérée dans l'esprit guibertiste. Il est là engagé dans une série de récits annalistiques, lesquels cependant ne sont pas entièrement détachés de la série du catalogue et de son formulaire. C'est ainsi qu'on trouve, à la suite des récits qui les

concernent, ces deux notes de catalogue, relatives à Pascal II et à Gélase II.

Paschalis, natione Ravenne, de oppido quod vocatur Galliata; ex patre Crescentio, sedit ann. XVIII m. V d. VI.

Gelasius, natione Gaiete, ex patre Iohanne Coniulo, sedit ann. I dies IIII.

Même dans la partie retouchée par les Guibertistes:

Clemens... sedit... mens. VIIII dies XVI.

Damasus..... XXIII dies.

Leo... natione Teutonicus, sed. ann. V mens. III d. VI et cessavit episcopatus mens. XI.

Victor... natione Noricus, sed. ann. II mens. III d. XXVII et cessavit episcopatus d. VIIII.

Ce sont là, exactement, les formules du Catalogue. Il semble bien qu'elles en aient formé, d'abord, la continuation et qu'ensuite on y ait accroché les notes annalistiques.

En somme, ces Annales Romaines sont une combinaison de la disposition du Catalogue et de celle des chroniques ou annales locales. Elles représentent une sorte de *Liber pontificalis*, non officiel, très évidemment, rédigé en dehors de l'entourage des papes grégoriens, par des personnes qui, si elles ne faisaient pas campagne pour les papes impériaux, ne témoignaient d'aucun enthousiasme pour leurs adversaires.

Ici se poserait une question de lieu. Où ces « Annales » ont-elles été écrites? A Rome, cela résulte et de la couleur générale des récits, avec force détails topographiques et aussi de l'expression *in hac civitate Romana* [1]. La continuité de l'œuvre, qui a dû être poursuivie pendant deux ou trois générations, ferait penser à une communauté plutôt qu'à un travailleur isolé. L'esprit guibertiste indiquerait assez le domicile romain des moines de Farfa; mais il

[1] P. 336, l. 25; p. 345, l. 1.

y avait à Rome d'autres guibertistes, même dans les monastères. Il y en eut sûrement au Latran: la chancellerie pontificale fut longtemps entre leurs mains. On n'arrive donc pas à la certitude. Mais je ne verrais aucune difficulté à admettre comme hypothèse l'idée d'attribuer aux moines romains de l'abbaye de Farfa des écritures qui rentrent si bien dans leurs capacités et dans leurs sentiments. Par l'usage que l'on fit plus tard de leurs notes de chronique, ces religieux arrivèrent à participer indirectement à la rédaction du Catalogue plus ou moins officiel par lequel se continuait le *Liber pontificalis*.

Car c'était bien une continuation du *L. P.* qu'entendaient donner les rédacteurs du Catalogue. Ils n'avaient plus le courage de composer des notices étendues, soit en dépouillant les registres du *vestiarium*, soit en racontant les faits importants qui se passaient sous leurs yeux. A tout le moins maintenaient-ils l'usage de commencer les notices; ils ne les rédigeaient pas, ils les commençaient, en suivant exactement le formulaire traditionnel. Aussi la continuation ainsi donnée à la série des notices conservait-elle le titre ancien de *Liber episcopalis*. Quand Benoît de S. André [1] arrive en son récit aux derniers temps de Jean XII, il renvoie son lecteur au *L. P.*: *...de Ioannis duodecimi pape; de accidentia illius et morte in libellum episcopalem repperitur* [2]. Il est évident qu'il a en vue un livre où la série des papes s'étend au moins jusqu'à Jean XII. J'ai répugné par le passé [3] à croire que Benoît ait eu sous les yeux un *L. P.* avec le catalogue jusqu'à Jean XII: d'abord parce qu'un coup d'œil jeté sur ce catalogue l'aurait préservé des énormes erreurs chronologiques sur les papes du X^e^ siècle dont sont émaillés ses récits; ensuite parce que le morceau sur la fin

[1] Dernière édition, par M. G. Zucchetti, *Il Chronicon di Benedetto* dans les *Fonti per la Storia d'Italia* (1920).

[2] Je ponctue comme M. Zucchetti, p. XXXVIII, 182.

[3] *L. P.*, t. II, p. XII.

de Jean XII a été écrit en 965, date peu antérieure au temps où Benoît lui-même écrivait. Mais avec un tel auteur bien des choses sont possibles ; il est fort capable d'avoir appris l'existence d'un catalogue pontifical terminé par le morceau sur Jean XII et de ne pas s'en être servi, soit par insouciance, soit parce que le Catalogue n'était pas sous sa main.

D'autre part sa Chronique s'interrompt à la vérité sur un événement de l'année 967 ; mais un peu plus haut elle en mentionne un autre de 972, et rien ne prouve qu'elle ne se soit pas prolongée au delà du point où elle s'arrête dans l'unique manuscrit qui nous l'a conservée. Si réellement elle n'a pas été plus loin, rien ne prouve que la date du dernier événement enregistré soit la date même où le chroniqueur écrivait. Pour cette dernière date on peut descendre jusqu'aux environs de l'an 1000. Il n'est donc pas impossible que la note de 965 ait été connue de Benoît comme faisant déjà partie du *Liber pontificalis :* cela est même très probable.

Dans ces conditions il devient clair que le Catalogue pontifical, plus ou moins complété par des notes en dehors de son formulaire habituel, existait dès le déclin du X^e^ siècle, bien avant la transcription du manuscrit de Farfa et même des ancêtres qu'on lui assigne à partir de l'année 1048. Ceci, du reste, est dans la nature des choses. Des textes hérissés de noms propres et de chiffres, comme les courtes notices du Catalogue, ne se conservent ni ne se rattrapent dans la mémoire des gens, après quelques années : le catalogue a dû être tenu à jour, pape par pape. Et cela était d'autant plus nécessaire que, dans ces temps malheureux, les papes se succédaient avec une extrême rapidité, allongeant ainsi et quelquefois compliquant la besogne des rédacteurs [1].

[1] Dans son premier article M. G. plaçait dans la dépendance du catalogue de Farfa les deux catalogues du *Laur.* LXV, 25 et de la Pomposa (*Est.* II IV, 6), et, par catalogue de Farfa, il entendait le texte du *Casanatensis* 2010. Maintenant ces trois manuscrits lui paraissent colla-

II. — Pandolfe et le " Liber Pontificalis „ pierléoniste.

En 1911 le P. J. March, de la Compagnie de Jésus, publia, dans la revue espagnole *Razon y Fe* [1], un mémoire intéressant, où il annonçait la découverte faite par lui, dans la bibliothèque capitulaire de Tortose, d'un manuscrit du *Liber pontificalis* resté jusqu'alors inconnu.

Ce manuscrit était de ceux qui ne s'arrêtent pas au VIII[e] ou au IX[e] siècle, mais se continuent par un catalogue enrichi çà et là de quelques notes historiques et se terminent par une série de quatre vies, celles de Pascal II, Gélase II, Calixte II et Honorius II, œuvres d'un contemporain de ces pontifes et d'un contemporain très mêlé aux conflits qui suivirent la mort d'Honorius II. Cette nouvelle recension du *Liber pontificalis* ne nous était pas parvenue directement, mais seulement dans un remaniement dont elle fut l'objet en 1142 de la part de Pierre-Guillaume, bibliothécaire de l'abbaye de Saint-Gilles. Le texte romain, œuvre d'un certain Pandolfe, cardinal d'Anaclet II, était empreint d'une telle passion que, en dehors du parti anaclétiste, la lecture en devait être intolérable. Pierre-Guillaume fit des coupures et des retouches, pas assez cependant pour effacer toute trace de l'esprit original.

téraux: ils remonteraient tous les trois à un archétype notablement antérieur au pontificat de Grégoire VII. C'est bien mon avis. La postérité du *Casanatensis* se réduirait maintenant, selon M. Giorgi, à trois abrigés: celui du *Cavensis* (Vat. 3764), celui de L'*Amiatinus* (*Laur. Am.* 3) et celui de Grégoire de Catino. Pour ce dernier la chose est claire; pour le *Cavensis*, comme j'y ai signalé jusqu'à vingt particularités fort notables qui le différencient du catalogue de Farfa, je persiste à ne pas admettre la filiation; quant à l'*Amiatinus*, M. G. commence par dire que si on le fait descendre du *Casanatensis* 2010, j'ai raison de protester. Or l'arbre généalogique qui résume ses conclusions suppose que ce manuscrit dépend directement du *Casanatensis*. Alors?

[1] T. XXX (1911), p. 315 et suiv.

Tous les manuscrits jusqu'ici connus, et ils sont nombreux, qui contiennent le *Liber pontificalis* prolongé au delà du IX^e^ siècle dérivent du manuscrit de Pierre-Guillaume et de sa recension. Il n'en est pas de même du manuscrit de Tortose. Celui ci, sur lequel nous sommes encore imparfaitement renseignés, contient le texte de Pandolfe, ou sans remaniements, ou avec peu de remaniements. Pour la vie d'Honorius II, dont le P. March a publié une reproduction photographique, le texte de Pandolfe est conservé dans toute sa verdeur.

Jusqu'à présent (1918) le P. March a gardé son texte inédit, mais il a cru devoir, avant de le publier, traiter par avance certaines des questions qu'il soulève. Dans un article de la *Civiltà cattolica*, du 21 novembre 1914, il s'efforce de démontrer que le biographe de Pascal II n'est pas le même que celui auquel nous devons les vies de ses trois successeurs, Gélase II, Calixte II et Honorius II. Je crois qu'il a tort et je vais m'efforcer de le prouver.

Rappelons d'abord les raisons pour l'identité : 1° L'auteur marque son nom en trois des quatre biographies : *Pandolfus*, en toutes lettres, dans celle de Gélase II, *Pand.*, dans celle de Calixte II, *P.*, dans celle de Pascal II. En dépit des abréviations [1], il y a là une présomption en faveur de l'identité; — 2° identité absolue d'esprit et de style, d'un esprit et d'un style si caractérisés qu'il est invraisemblable que la curie possédât alors deux [2] originaux de cette espèce ; — 3° intérêt porté aux choses militaires et plus

[1] Il semble bien que si *P.* avait été différent de *Pandolfus* ou *Pand.*, le rédacteur n'eût pas laissé subsister dans le texte une notation qui conduisait à les confondre.

[2] Noter, outre les traits signalés dans mon édition, qu'on le voit approuver, dans la vie de Pascal (p. 301), un homicide commis par vengeance, dans celle de Gélase II (p. 314) un faux serment. On est fondé à croire que, dans l'entourage de ces vertueux pontifes, rares étaient les clercs qui prenaient aisément leur parti de telles violations de la loi morale.

spécialement à la milice ordinaire du pape (*familia, masnada*), avec laquelle le biographe dut avoir des rapports étroits.

Cette manière de voir avait été généralement adoptée depuis la publication de mon édition du *Liber pontificalis*. Le P. March la rejette.

Son grand argument c'est que, dans la vie de Pascal II, les règles du *Cursus* ne sont pas observées, tandis qu'elles le sont dans les vies suivantes. Admettons le fait, encore que, en bien des endroits de la vie de Pascal II, il y ait une tendance marquée au rythme des cadences finales; c'est le cas, par exemple, pour le discours que le narrateur fait tenir à l'empereur Henri V et pour la réponse des Romains. Mais le fait admis, que s'en suit-il? Est-il impossible qu'un écrivain, d'abord peu habitué ou pas habitué du tout au *Cursus* n'ait pu se familiariser avec lui? Qu'après avoir écrit sans *Cursus* il ait ensuite écrit avec *Cursus*? Entre la vie de Pascal II et les autres, il a pu s'écouler un intervalle de quinze à vingt ans. Cet intervalle est suffisant, surtout pour un auteur assez porté à soigner les cadences, et qui, en dehors de celles du *Cursus*, se permet assez souvent les fins de vers, les hémistiches, les vers tout entiers. Et notons bien que nous sommes, avec lui, aux origines du *Cursus*. C'est de son temps que Jean de Gaète, l'inventeur ou le rénovateur de ce rythme, dirigeait la chancellerie pontificale. D'abord observé dans les lettres des papes, le *Cursus* se propagea peu à peu en dehors de la chancellerie; il est naturel que l'avènement de Jean de Gaète au pontificat, sous le nom de Gélase II, ait accéléré ce mouvement. En ce temps de transition, nombre de gens qui d'abord n'avaient eu aucun souci du rythme s'y seront appliqués par la suite.

L'objection est donc nulle. En voici d'autres, qui ne le sont pas moins.

1° La vie de Gélase II est moins hostile à l'antipape Guibert que celle de Pascal II. — *Réponse:* C'est tout-à-fait faux. La vie de

Pascal II, écrite, pour ce passage, au lendemain de la mort de Guibert, offre quelque vivacité dans les termes : elle envoie l'antipape au diable. Celle de Gélase II, écrite plus de trente ans après l'événement, reconnaît, il est vrai, que Guibert était un homme noble et lettré, qui aurait pu plaire à Dieu si... Tout le monde savait cela : les grands talents, la science, l'habileté de Guibert étaient tout aussi connus que la dignité de sa vie. C'était un homme universellement considéré. Mais il y a le *si* : s'il n'avait pas commis le sacrilège de se laisser faire antipape contre Grégoire VII, s'il n'avait pas usé tyranniquement d'un pouvoir usurpé par violence, s'il n'avait pas commis des crimes innombrables. Ce portrait conditionnel n'est pas une notable atténuation de l'épitaphe tracée dans la vie de Pascal II : *Haeresiarcha fuit, hic sibi sit titulus.* Du reste, à ce moment, Pandolfe est moins préoccupé de Guibert lui-même que d'un rejeton laissé par lui et qui, à ses yeux à lui, Pandolfe, représente le plus grand mal que l'antipape ait fait à l'Eglise.

2° Dans les vies de Gélase II et de Calixte II il est beaucoup question de l'oncle de Pandolfe, le cardinal Hugues d'Alatri ; la vie de Pascal n'en dit mot. — *Réponse :* Ce n'est pas une raison pour conclure qu'elle n'est pas du même auteur. Pandolfe, dans les vies de Gélase et de Calixte, se montre un neveu dévoué ; mais qui sait si cet homme original et impulsif avait toujours été en bons termes avec son oncle le cardinal ? Qui sait si, au moment où il écrivait la vie de Pascal, les actions de celui-ci étaient ou lui paraissaient assez importantes pour être notées ?

Pour affaiblir l'argument tiré de la triple désignation *P.*, *Pand.*, *Pandolfus*, le P. March propose une nouvelle explication du passage où le biographe de Pascal fait prononcer son nom au pontife lui-même. Le pape lui ordonne d'aller prendre possession des locaux de la préfecture, au nom du saint-siège : *Vade P. et tu Const., et ex omnibus quae ad praefecturam pertinent, ad curiae commo-*

dum in testimonio venerabilis huius nostri diaconi te investias. Le pape prononce ici les noms de deux personnages, dont l'un a le rôle principal, le diacre cardinal l'accompagnant pour authentiquer sa mission. — *Parui iussis*, continue le biographe. Le P. March considère que le pape n'a pu nommer un cardinal après un inférieur; que, par suite, c'est le nom du cardinal qui se cache sous la lettre *P.* Mais il s'agit bien du pape et des scrupules de cérémonial qu'il pouvait avoir en cette affaire! Ce n'est pas le pape que nous entendons ici, c'est le biographe, un homme très convaincu de son importance, très peu soucieux de l'étiquette [1]. Le P. March aurait dû réfléchir à cela avant de faire de *P.* un cardinal et d'expliquer *Const.* comme il le fait.

Il propose de voir en ce groupe de lettres, non pas un nom propre écourté, mais l'abréviation de *Comestabulus*, qui serait le titre officiel du personnage chargé de se saisir de la préfecture: « Va, *P.* (nom d'un cardinal), et toi connétable », etc. Ainsi le biographe de Pascal II aurait été le connétable de la milice pontificale.

Le P. March m'attribue l'opinion que ce biographe ait commandé la troupe pontificale à l'affaire de l'Algide, notablement postérieure à celle qui nous occupe: « il capo dei *veredarii* che imprigionarono temporaneamente il giovane intruso nella prefettura urbana ». J'ai dit en réalité que ce biographe était un des chefs de la milice pontificale, qu'il y avait un commandement (p. XXXVI, XXXVI); je n'ai pas dit qu'il en fût le commandant ordinaire, ni surtout qu'il fût à sa tête lors de l'affaire de l'Algide, où le jeune préfet, d'abord fait prisonnier, fut peu après délivré par son oncle Ptolémée de Tusculum. Alors Ptolémée *captos abstulit et capientes cepit.* Aucun détail ne décèle la présence du biographe à cette affaire de l'Algide; le récit est tel en cet endroit qu'il aurait pu être écrit par

[1] Se rappeler le sans-gêne avec lequel il raconte les mésaventures du pauvre pape Gélase II, lors de l'échauffourée de Sainte-Praxède.

un curialiste quelconque. Si le biographe avait été là, il eût été pris par les gens de Ptolémée, tout comme les autres; il lui aurait été difficile de ne pas signaler sa mésaventure ni de noter comment il s'était tiré de captivité.

Du reste ce terme de connétable, le P. March ne l'a rencontré ni dans la vie de Pascal II, ni dans un autre texte romain de ces temps-là; ce n'est pas un titre romain. On le trouve sans doute dans Falco de Bénévent, à propos, non de l'échauffourée du jeudi saint 1116, mais de l'affaire de l'Algide. Que Falco, qui écrivait à Bénévent, où ce terme était en usage, s'en soit ici servi, cela n'a rien d'étonnant; mais que le pape lui-même l'ait employé comme une désignation officielle, c'est ce qui est moralement impossible.

Suivant le P. March, il n'est pas vrai que la vie de Pascal II ait été commencée avant la mort de ce pape. Le biographe le dit pourtant expressément, mais c'est un homme sujet à mentir. Voici un spécimen de ses mensonges:

Il nous raconte qu'un évêque, Albert d'Alatri, avait, d'après une vision, prédit au pape Pascal qu'il vivrait *quater quaterni ternique*, c'est-à-dire, ajoute le biographe, dix-neuf. Mais dix-neuf quoi? On avait vu s'écouler dix-neuf jours, dix-neuf semaines, dix-neuf mois; alors on attendait les dix-neuf ans: *vitam eius ad totidem annos produci per Dei gratiam expectamus.*

Qu'y a-t-il de vrai en ce récit? Pascal n'a pas achevé sa 19e année; il ne siégea que 18 ans et 5 mois. La prophétie, si prophétie il y a, n'est donc pas vérifiée très exactement; mais il s'en faut de peu.

Que l'élection de Pascal II ait été, dans les imaginations, entourée de merveilleux, c'est ce qui résulte de la Chronique de Bernold, terminée en 1100, un an ou deux après l'événement. Elle porte [1] qu'après la mort d'Urbain II fut élu *domnus Paschalis qui*

[1] *M. G. SS.*, t. V, p. 467.

et Reginherius... et hoc ex divina revelatione factum ubique divulgabatur. Les Annales de Saint-Disbod [1], dans le diocèse de Mayence, très postérieures au pontificat de Pascal, parlent aussi de la prophétie: *terni, ter quaterni ternique;* en traduisant cela par 18 ans, le chiffre des années est exact, mais la prophétie a pu être été retouchée après coup. En tout cas, ce texte, qui ne doit rien à celui de Pandolfe, témoigne, tout comme celui-ci, de l'existence d'une prophétie, où l'on pouvait trouver le chiffre des années de Pascal.

Le P. March ne veut voir dans la prédiction elle-même qu'une prophétie *post eventum.* Il est possible, en effet, que le biographe, qui s'y reprit à deux fois pour écrire la vie de Pascal et ne publia celle-ci qu'après la mort du pape, ait ajusté les chiffres d'après l'événement.

Mais notre biographe, le P. March le prend une autre fois en flagrant délit de mensonge. Dans la vie de Gélase II il a manifestement cherché à faire croire qu'il écrivait le jour même de l'élection: *Iohannes Gaietanus hodie est... in papam Gelasium... electus.*

Ici, d'abord, je ne comprends pas ce que vient faire la vie du pape Gélase II. D'après mon contradicteur, elle n'est pas du même auteur que celle de Pascal II; par suite, si son auteur à elle est disqualifié par quelque supercherie, cela ne touche pas le biographe de Pascal. Mais voyons le fait.

Les deux manuscrits, celui de Saint-Gilles et celui de Tortose, portent bien *hodie.* Mais que le biographe ait voulu faire croire qu'il écrivait le 24 janvier 1118, jour de l'élection, c'est ce qui est proprement inconcevable. Dans ce même récit il rapporte: 1° que son oncle le cardinal Hugues n'intervint pas à l'élection, parce qu'il se trouvait alors au cap Circé, mais qu'il revint peu après, *qui paulo post rediit;* — 2° que, parmi les présents, figurait *Oderisius,* diacre de Sainte-Agathe, lequel, par la suite (*postea*), de-

[1] *M. G. SS.*, t. XVII, p. 16.

vint abbé du Mont Cassin ; or l'avènement d'Oderisius II au siège abbatial est de 1123 ; — 3° que le pape, abominablement traité par Léon Frajapane, lui pardonna, « nos péchés exigeant que ce monstre mît encore l'Eglise à mal », *peccatis nimiis exigentibus ut iterum Ecclesiam elatis cornibus ventilaret*, phrase d'où il résulte que le biographe avait en vue d'autres forfaits de Léon Fraiapane, des forfaits subséquents, ceux qui sont racontés dans les vies de Gélase II et d'Honorius II, peut-être aussi ceux du temps d'Innocent II. Ainsi voilà trois endroits de son récit d'élection où le biographe vise ouvertement des faits bien postérieurs, et l'on voudrait qu'il eût essayé de nous faire croire qu'il écrivait le propre jour de l'élection, le 24 janvier 1118 !

Mais voyons ce qu'il y a à faire de cet *hodie*. Quand on ne connaissait qu'un manuscrit de ce texte, lequel avait été l'objet d'un fort remaniement, je considérais *hodie* comme une bévue du reviseur ; maintenant qu'il y a deux manuscrits, sans doute indépendants l'un de l'autre, maintenant que le mot *hodie* se lit dans tous les deux, et par suite a dû figurer dans leur commun original, il y a lieu de le considérer comme une faute. Cette faute, d'autre part, n'est pas imputable au biographe Pandolfe ; il faut donc trouver une correction. Et ce n'est pas difficile. Il n'y a qu'à changer une lettre, à écrire *hoc die* ou *eo die* au lieu de *hodie*, et toute difficulté disparaît.

On hésitera d'autant moins à introduire cette correction qu'en beaucoup d'endroits le texte nous est parvenu défiguré par des fautes de copiste. On peut s'en assurer en jetant les yeux sur mon appareil critique ; on le verra surtout quand le P. March aura enfin donné au public le texte du manuscrit de Tortose.

Une raison pour laquelle, suivant le P. March, la vie de Pascal II a dû être composée tout entière après la mort de ce pape, c'est que Jean Fraiapane y est traité de *maledictus* et que c'est seulement après l'élection de Gélase II (1118) que commença la lutte entre Pierleoni et Frangipani, « comme l'a rappelé M. Fe-

dele » [1]. En réalité M. Fedele dit seulement qu' « avant 1116 » les deux familles furent toujours en intime accord. Le P. March transfère à l'année 1118 ce que M. Fedele marque à l'année 1116. Or cette différence de deux ans est très importante ; il se passa en 1116 et surtout en 1117, des événements graves, propres à brouiller les relations. En 1117 surtout, alors que les Pierleoni demeuraient fidèles au pape, on vit le chef de la famille Frangipani cavalcader dans le cortège de l'empereur Henri V, en compagnie de l'abbé de Farfa Bérald, deux ou trois fois condamné pour rébellion sacrilège, et de Ptolémée de Tusculum, autre adversaire traditionnel des papes légitimes. L'empereur était venu à Rome dans des intentions si malveillantes pour le pontife que celui ci avait cru devoir se réfugier au Mont-Cassin. A l'abbé Bérald, à Jean Fraiapane, à Ptolémée, le biographe de Pascal décerne des épithètes désagréables. On peut les considérer comme amplement méritées, sans qu'il soit nécessaire d'invoquer les faits de 1118, les violences dont alors les Frangipani se rendirent coupables ; on aurait même tort d'y penser, car, en 1118, ce sont les fils de Jean Fraiapane, Léon et Cencius, qui sont en scène ; du père il n'est pas question : peut-être était-il déjà mort.

Quoi qu'il en soit, du reste, je n'ai dit nulle part que la vie de Pascal II ait été écrite tout entière avant la mort du pape (ce serait absurde) ; la page où il est question de Jean le Maudit et des événements de 1117 est une des dernières ; elle aurait pu n'avoir été écrite qu'après l'élection de Gélase II. Toutefois on n'a aucune raison de le supposer, puisque, encore une fois, le Fraiapane de 1117 est différent de ceux dont on eut à se plaindre en 1118.

Parmi les variantes du manuscrit de Tortose, j'en relève une assez curieuse dans l'article du P. March. A l'endroit de la vie de Gélase II où Pandolfe se nomme, il se qualifie de *guarzifer* de ce

[1] *Archivio Rom. di st. patria*, t. XXVII, p. 405.

pape : *et me suum guarziferum Pandulfum hostiarium in lectorem et exorcistam promovit ;* l'autre manuscrit porte : *et me Pandulfum hostiarium qui hec scripsi in lectorem* etc. Qu'est-ce que c'est qu'un *guarzifer* ? Les lexiques identifient ce terme avec celui de *garcio*, « garçon ». Peut-être ont-ils raison. *Guarzifer* est un mot composé comme *scutifer*, *dapifer*, *crucifer*, etc. : il a dû signifier d'abord celui qui porte ou présente une chose encore à définir, laquelle est indiquée par la racine *guarz*. Il y a là un petit problème de linguistique. Quand même il serait vrai que *guarzifer*, devenu *garcio*, a pris un sens assez humble, il n'en résulte pas que Pandolfe ait commencé au Latran par être laveur de vaisselle, ou quelque chose comme cela. Sa vanité bien connue lui aurait interdit d'afficher de telles origines. Du reste, maintenant encore, la cour pontificale connaît des emplois humblement qualifiés, il est vrai, mais dont ne rougissent nullement leurs titulaires. Il y a le *coppiere*, le *foriere*, le *guardaroba ;* il y a surtout les innombrables *camerieri*. Or camérier signifie valet de chambre.

Je ne sais pourquoi le P. March s'est imaginé qu'un *guarzifer* devait toujours être très jeune (il y a des garçons, des camériers, d'âges très divers) et que Pandolfe se trouvant dans ces fonctions en 1118 ne pouvait avoir écrit la vie de Pascal II, mort la même année, ni surtout y avoir mis la main dès le commencement de ce pontificat (1099). Mais d'abord personne ne prétend qu'il ait écrit dès le commencement de Pascal II ; il a fort bien pu attendre quelques années. Sur son âge nous n'avons en réalité aucune donnée directe. Ce ne devait pas être un enfant en 1116, alors que le pape lui donna une mission de confiance. Admettons qu'il ait eu alors trente ou trente-cinq ans. Il devint cardinal en 1135 ou à peu près, c'est-à-dire une vingtaine d'années plus tard. Rien dans cette chronologie n'est invraisemblable.

Un fait attesté par nos deux manuscrits c'est que le *guarzifer* était aussi *hostiarius*. *Hostiarius* désigne le premier des ordres mi-

neurs; il désigne aussi une corporation [1], chargée au palais de Latran, d'attributions spéciales, les huissiers. Peut-être les huissiers du Latran étaient-ils clercs et avaient-ils reçu l'ordre de portier : Pandolfe, en ce passage, donnerait lieu de le croire. Mais ces huissiers étaient les huissiers du palais; le *guarzifer*, comme ses congénères le *scutifer* et le *dapifer*, était attaché à la personne même du pape. On n'eût pas dit « un huissier du pape »; on disait un *dapifer*, un *guarzifer* du pape. Rien n'empêche assurément qu'une personne ainsi qualifiée, qui devait être une personne de confiance, ait pu avoir quelque commandement dans la milice pontificale, recrutée parmi les gens de la maison du pape (*familia nostra*, *heredarii*), ni se voir chargée, le cas échéant, d'une mission d'ordre pratique et temporel.

La variante signalée par le P. March est donc intéressante; mais l'objection qu'il en tire n'a aucune réalité.

Dans la vie de Gélase, le narrateur énumère longuement les membres du clergé qui se réunirent pour procéder à son élection, depuis les cardinaux-évêques jusqu'aux bas clercs; à cette liste il ajoute une mention de l'élément laïque, une mention un peu brève : *de senatoribus ac consulibus aliqui, praeter familiam nostram.* Dans cette *familia nostra* j'ai reconnu celle dont il est question dans la vie de Pascal II, tantôt sous la désignation de *heredarii milites*, *heredarii nostri*, tantôt sous le nom de *familia*; dans la vie d'Honorius II (texte de Tortose) sous celui de *masnada* [2]; dans celle d'Alexandre III sous les deux à la fois, *familia pontificis*, *familia quae alio nomine vocatur masnada*, une sorte de garde ponti-

[1] Enumérée, avec beaucoup d'autres, dans l'*Ordo* de Cencius Camerarius, qui est de la fin du XII[e] siècle.

[2] *Masnada Cencii Fraiapane que ei a papa Calixto commendata remanserat.* Si je comprends bien, l'autorité sur cette milice pontificale avait été confiée par le pape Calixte II à Cencio Fraiapane et celui-ci la conservait sous sa main au moment de l'élection de son successeur, sans doute en attendant les dispositions du nouveau pape.

ficale, distincte des troupes de la noblesse et de celle des régions urbaines. Cette milice avait des origines anciennes: elle se reliait aux *familiae* des *domus cultae*, si souvent mentionnées au VIII^e^ siècle et au IX^e^. La vie de Pascal II nous montre son auteur en rapports étroits avec cette troupe: il en est, il y a un commandement. De même que, pour caractériser ces rapports il emploie, dans la vie de Pascal, des termes comme *nos*, *heredarii nostri*, de même aussi, dans la vie de Gélase, il se sert de l'expression *familia nostra*. Tout cela me semble très cohérent. Mais le P. March qui tient à distinguer ici deux biographes, ne peut pas admettre que *familia nostra* ait, dans la vie de Gélase, le même sens qu'ont, dans la vie de Pascal, des expressions équivalentes. Alors, pour lui, *familia nostra* signifie tout bonnement « notre famille ».

C'est imputer à Pandolfe une rare outrecuidance. Après avoir indiqué en termes un peu rapides (*de senatoribus et consulibus aliqui*), les chefs de l'aristocratie romaine, les Pierleoni, les Latro, les Normanni et autres grands seigneurs, il introduirait majestueusement sa famille: « la noblesse romaine et mes parents ». Si vantard que soit Pandolfe, ceci serait vraiment trop fort. Du reste, que savons-nous de sa famille ? Nous n'en connaissons que deux membres, son oncle d'Alatri et lui. L'oncle d'Alatri, Pandolfe le qualifie d'homme noble et industrieux [1], ce qui ne le met pas sur le même rang qu'un Tusculum ou un Fraiapane. Cet homme noble avait commencé par gratter du papier dans les bureaux du Latran ; c'est de là qu'il était sorti pour devenir cardinal [2]. Il se trouva qu'il était bon à autre chose: que quand on lui avait donné une forteresse à garder, il ne se la laissait pas prendre ; que ses épaules étaient assez larges et solides pour pouvoir offrir au pape en détresse une secourable *sedia gestatoria*. Mais ses débuts avaient été assez humbles. La situation de *guarzifer* dont jouissait Pandolfe

[1] P. 323, l. 2.
[2] P. 312.

au moment de l'élection, si elle n'a rien de vil, n'indique pas non plus que son titulaire fût sorti de la cuisse de Jupiter. En somme la famille de Pandolfe n'avait rien qui permît de la mettre sur le même rang que les sénateurs et consuls romains. Ajoutons que son principal membre, le cardinal Hugo, était absent de Rome et que, s'il eût été présent, le récit de l'élection l'eût fait figurer, et nommément, parmi les cardinaux, non dans son groupe familial. Pandolfe n'a pas pu se désigner tout seul sous le nom de *familia*. S'il avait voulu indiquer ainsi d'autres personnes que lui et son oncle, il n'aurait pas manqué de les présenter auparavant.

En somme, l'explication proposée ne tient pas à l'examen. Du reste, non seulement la prétendue famille de Pandolfe, mais aucune famille quelle qu'elle soit, n'est désignée en ces pages du *L. P.* par le terme *familia*, tandis que la garde pontificale l'est, et à plusieurs endroits.

Familia nostra. Pandolfe est du Latran; il est de la maison du pape; mais la maison du pape est la sienne: aussi use-t-il volontiers du possessif, moins d'abord dans la vie de Pascal, beaucoup plus dans celle de Gélase: c'est l'histoire de la gouvernante qui commence par dire « les poules de M. le Curé », puis « nos poules », et enfin « mes poules ». Pandolfe ne va pas jusqu'à cette dernière locution; mais il atteint largement la seconde et quand il parle de l'entourage du pape, il n'oublie pas de montrer qu'il en est.

En somme je crois pouvoir et devoir maintenir l'identité d'auteur entre les quatre dernières vies du *Liber pontificalis* pierléoniste. Il me reste à souhaiter que celui-ci, par les soins du P. March, voie le jour le plus tôt possible.

L. Duchesne.

UN ALTRO CODICE REGINENSE IDENTIFICATO

Le minute e diligenti ricerche di G. de Manteyer, seguite a quelle di P. Fabre, hanno portato alla sicura identificazione con attuali codici della Biblioteca e degli Archivi Vaticani della collezione di 72 manoscritti, che Alessandro VIII estrasse nel 1690 dalla Biblioteca da lui comprata della regina Cristina di Svezia e assegnò all'Archivio Vaticano, dal quale poi molti scomparvero finendo nella biblioteca del barone Stosch e da questa nella Vaticana [1]. Due soli non potè identificare de Manteyer e di essi uno è quello, che nel relativo inventario pubblicato da L. Dorez porta il n° 391, è dato di f. 134 ed è indicato contenente « Variae confederationes Leonis X. Quaedam de Placentia et Parma. Iuramentum obedientiae Imperatorum summis Pontificibus praestitum. Privilegia Imperatorum etc. » [2]. Più dettagliato è l'indice del contenuto dato dal Montfaucon e riprodotto dal de Manteyer [3]. Il codice in questione è fuor di dubbio quello, che fino a poco fa aveva negli Archivi Vaticani la segnatura *Miscell. Arm. XI, 142.* Infatti nel f. di guardia si legge la nota, usuale nei 72, *Ex dono Summi Pontificis Alexandri VIII 1690* e più sotto il n° *391,* seguendovi l'indice del contenuto, eguale, salvo inezie, al testo di Montfaucon.

Il codice ha i fogli scritti numerati, e questi sono precisamente 134 (ne seguono non numerati 21 bianchi): da f. 110 è incorso un

[1] *Mélanges d'arch. et d'hist.*, XVII (1897), 185-322; XVIII (1898), 525-534; XIX (1899), 85-90; XXIV (1904), 371-423.

[2] *Revue des Bibliothèques,* II (1892), 138.

[3] *Mélanges* ecc., XIX, 90.

errore essendosi ricominciato a scrivere 100 ecc. invece di 110 ecc., ma correggendo l'errore ad eccezione di f. 134, che figura ancora come 124.

Il codice, che con molti altri delle serie *Miscell.* è ora passato alla sua « véritable place » [1], cioè alla Biblioteca Vaticana, ha trovato posto fra i reginensi col n° *2112*.

Sac. Angelo Mercati.

[1] Dorez, *loc. cit.*, 136.

VERSETS CHOISIS
DU *LIVRE DE L'AMI ET DE L'AIMÉ*

Notice bibliographique. — Le *Livre de l'Ami et de l'Aimé* est l'un des recueils les plus complets et les plus brefs de la mystique franciscaine. Raymond Lulle y exprime sous les métaphores des troubadours et les images du lyrisme arabe les délicates nuances de sa vie intérieure. L'Ami et l'Aimé sont le mystique et Dieu dont l'Amour est l'intermédiaire.

La sélection suivante est faite d'après notre traduction complète du *Livre de l'Ami et de l'Aimé*, qui paraîtra prochainement et dont nous résumons la notice bibliographique.

Date de la rédaction. — Raymond Lulle a inclus le *Livre de l'Ami et de l'Aimé* dans la cinquième partie du roman philosophique de Blanquerna.

Moss Salvador Galmès, essayant de fixer approximativement la date de rédaction des manuscrits, émet, dans le prologue de son édition critique, les hypothèses suivantes:

1° Le livre de *Blanquerna* ou de *Blaquerna* (ms. de Paris) aurait été écrit à Montpellier lors du premier séjour de Raymond Lulle en cette ville, c'est-à-dire de 1283 à 1284.

2° L'abdication de Blanquerna n'aurait pas été inspirée par celle du Pape Célestin V (décembre 1284) postérieure au manuscrit.

3° Le *Livre de l'Ami et de l'Aimé* aurait été composé bien avant le roman de Blanquerna de 1276 à 1278, lors du séjour de Lulle à Miramar, dès la fondation du Monastère.

Cependant de nombreux versets représentent l'Ami frappé, blessé, emprisonné et menacé de mort par les infidèles. Ces passages font-ils allusion au premier pèlerinage de Lulle (1263-1265) ou au deuxième qui dura de 1278 à 1292?

Manuscrits. — Nous connaissons trois manuscrits du Livre de *Blanquerna* qui dateraient de la première partie du XIV^e^ siècle:

1° Le premier appartient à la bibliothèque provinciale de Palma de Majorque.

2° Le manuscrit de la bibliothèque de Munich, plus complet que le précédent, a servi de base à l'édition critique de Moss Salvador Galmès.

3° Un troisième manuscrit, décrit minutieusement par M. Morel-Fatio dans *Romania* (t. IV, p. 504) se trouve à la Bibliothèque Nationale de Paris et n'a pas encore été édité.

Ces trois manuscrits présentent un texte analogue du *Livre de l'Ami et de l'Aimé*. Moss Salvador Galmès suppose l'existence d'un manuscrit provençal antérieur aux manuscrits trecentistes.

Editions et traductions. — La première édition connue est la traduction latine de Jacques Lefèvre d'Etaples (Paris, 1505) Elle diffère considérablement des manuscrits trecentistes soit en recourant à la périphrase, soit en présentant de nombreux versets apocryphes.

L'édition de Valence (1521) est plus défectueuse encore. Joan Bonlabii se donne comme « traducteur et correcteur (sic) en langue valencienne de l'original catalan ». Sur les 366 versets du recueil, 290 seulement concordent avec ceux des manuscrits.

Jusqu'en 1886, les nombreux éditeurs et traducteurs du *Livre de l'Ami et de l'Aimé* ignorent les manuscrits catalans et s'inspirent soit de l'édition latine soit de l'édition valencienne.

En 1886, Geronimo Rosselló édite 271 versets du manuscrit de Palma, avec une traduction castillane qui périphrase le texte sous prétexte de l'éclaircir.

En 1897, M. Marius André a eu le mérite de tirer de cette édition le meilleur parti possible en publiant une traduction française incomplète dans la revue du *Spectateur Catholique*.

La première édition complète du *Livre de l'Ami et de l'Aimé* fut publiée à Palma en 1904 par Obrador y Benassar. Elle introduit dans le texte des manuscrits trecentistes plusieurs versets apocryphes.

MM. A. de Barreau et Max Jacob, dont la traduction française a paru à la Sirène en 1919 (12, rue de la Boétie, Paris), ont ignoré sans doute cette édition et ont eu recours au texte incomplet de Rosselló. Leur déplorable traduction est très inférieure de fond et forme à celle de M. Marius André.

Enfin, en 1914 Moss Salvador Galmès publie à Palma de Majorque la première édition critique du Livre de Blanquerna d'après le manuscrit de Munich dont l'Institut d'Etudes Catalanes de Barcelone possède une copie photographique. Ce livre (in-8°, xx-512 pages, Miquel Ferrà, Palma, 1914), édité par la commission éditoriale Lulienne, présente la transcription scrupuleuse du manuscrit de Munich et les variantes des autres manuscrits.

Nous avons choisi comme base de notre traduction le texte du manuscrit inédit de la bibliothèque nationale qui, dans la V^e^ partie de Blanquerna, se rapproche beaucoup de la version du manuscrit de Munich. Nous présentons en note les variantes de l'édition de Moss Salvador Galmès et celles de l'édition de Rosselló.

La numérotation des versets est plus ou moins arbitraire puisqu'elle n'existe pas sur les manuscrits. Nous avons donc mentionné la numérotation des folios et l'indication des rubriques. En outre, pour permettre au lecteur de recourir au texte catalan de l'édition

critique, nous avons adopté la numérotation de Moss Salvador Galmès.

Si l'on collationne les manuscrits trecentistes avec la traduction latine de 1505 et la traduction valencienne de 1521 on trouve dans ces dernières 46 versets qui ne sont pas dans les manuscrits. Faut-il croire avec Obrador que l'édition de Valence dériverait d'un quatrième manuscrit ou que Raymond Lulle aurait rédigé deux textes différents du *Livre de l'Ami et de l'Aimé*? Ces deux hypothèses sont trop vagues pour être acceptables. Quoi qu'il en soit, il est arbitraire de faire soi-même une sélection entre les versets que l'on juge authentiques ou apocryphes dans la traduction de Valence. Nous avons cru préférable de nous limiter aux versets des manuscrits trecentistes dont la forme est beaucoup plus concise. Cette concision offre une garantie d'authenticité si l'on tient compte de l'avertissement que donne à ce sujet Raymond Lulle dans son prologue.

Ci commence le Livre de l'Ami et de l'Aimé.

Prologue.

Blanquerna était en oraison et considérait la façon dont il contemplait Dieu et ses vertus. Et quand il avait fini son oraison, il écrivait ce en quoi il avait contemplé Dieu. Ainsi faisait-il chaque jour en variant ses oraisons par de nouvelles raisons afin de composer le *Livre de l'Ami et de l'Aimé* de diverses et nombreuses manières et que ces manières fussent brèves et qu'en peu de temps l'esprit put en saisir un grand nombre. Avec la bénédiction de Dieu, Blanquerna commença son *Livre de l'Ami et de l'Aimé* qu'il divisa en autant de versets qu'il y a de jours dans l'année. Et chacun de ces versets suffit à contempler Dieu tout un jour, selon l'*Art du Livre de Contemplation*.

Ci commencent les métaphores morales [1].

(1) L'Ami demanda à son Aimé s'il restait en lui quelque chose à aimer. Et l'Aimé répondit: « Ce qui peut multiplier l'amour de l'Ami est encore à aimer ».

(2) Les routes, que suit l'Ami pour chercher son Aimé, sont longues et périlleuses, peuplées de considérations, de soupirs et de pleurs et illuminées d'amours.

(4) L'Ami pleurait et disait: « A quand le temps où se dissiperont les ténèbres du monde pour que se ferment les voies de l'enfer? Et l'eau qui a coutume d'aller en aval, quand sera-ce pour elle l'heure d'aller en amont? Et les innocents, quand seront-ils plus nombreux que les coupables? ».

(6) L'Ami dit à l'Aimé: « Toi qui emplis le soleil de splendeur, emplis mon cœur d'amour ». Et l'Aimé répondit: « Sans un amour accompli, tes yeux ne seraient pas en pleurs et tu ne serais pas venu en ce lieu pour voir ton Aimé ».

(7) L'Aimé éprouva son Ami, (pour savoir) s'il aimait parfaitement et lui demanda en quoi diffèrent la présence et l'absence de l'Aimé. L'Ami lui répondit: « Dans l'ignorance et dans l'oubli, dans la connaissance et le souvenir ».

(9) « Dis-moi, Ami, dit l'Aimé, auras-tu patience si je redouble tes langueurs? ». L'Ami répondit: « Oui, pourvu que tu redoubles mes amours ».

(17) Entre Crainte et Espérance, Amour éleva son hôtellerie. Là il vit de pensées, mais il meurt d'oubli quand les fondements sont bâtis sur les délices de ce monde.

(18) Il y eut un débat entre les yeux et la mémoire de l'Ami; car les yeux disaient: « Il vaut mieux voir l'Aimé que se le rap-

[1] La numérotation des versets renvoie à l'édition critique de Moss Salvador Galmès (in-8°, xx-512 pages, Miquel Ferrá, Palma, 1914).

peler ». Et la mémoire disait : « Le souvenir fait monter les larmes aux yeux et enflamme le cœur d'amour ».

(21) Soupirs et Pleurs vinrent au tribunal de l'Aimé et lui demandèrent par qui se sentait-il aimé davantage. Et l'Aimé décréta que Soupirs sont plus près de l'amour et Pleurs plus près des yeux.

(22) L'Ami vint boire à la fontaine dont les eaux énamourent l'homme qui n'aime pas. Et ses langueurs redoublèrent. Et l'Aimé alla boire aussi à la fontaine pour doubler les amours de son Ami en doublant ses langueurs.

(24) On demanda à l'Ami où se trouvait son Aimé. Et il répondit : « Voyez-le dans une maison plus noble que toutes les noblesses créées. Voyez-le dans mes amours, mes langueurs et mes pleurs ».

(26) Les oiseaux chantaient l'aube. L'Ami, qui est l'aube, s'éveilla et les oiseaux finirent leur chant. Et, à l'aube, l'Ami mourut pour son Aimé.

(27) L'oiseau chantait dans le verger de l'Aimé. L'Ami vint et dit à l'oiseau : « Si nous ne nous comprenons pas par le langage, comprenons-nous par l'amour, car dans ton chant, mon Aimé se présente à mes yeux ».

(29) L'Ami et l'Aimé se rencontrèrent et l'Aimé dit à l'Ami : « Il n'importe que tu me parles. Mais exprime-toi avec tes yeux qui sont des paroles à mon cœur, afin que je t'accorde ce que tu me demandes ».

(30) L'Ami désobéit à son Aimé et l'Ami pleura. L'Aimé vint mourir dans la gonelle de son Ami, afin que l'Ami retrouvât ce qu'il avait perdu. Et il lui donna plus qu'il n'avait perdu.

(31) L'Aimé énamoura l'Ami et ne s'émut pas de ses langueurs, afin d'être encore plus fortement aimé. Et ce fut dans la plus forte langueur que l'Ami trouva plaisir et réconfort.

(33) Les conditions de l'Amour sont que l'Ami soit résigné, patient, humble, craintif, diligent, confiant et qu'il affronte de

grands dangers pour honorer son Aimé. Les conditions (de l'amour) sont pour l'Aimé d'être sincère, libéral, compatissant, juste envers son Ami.

(35) « Oiseau qui chantes d'amour, demande à mon Aimé pourquoi me tourmente-t-il par amour, lui qui m'a accepté pour son serviteur ? ». Et l'oiseau répondit : « Si par amour tu ne souffres pas ces travaux, comment aimeras-tu ton Aimé ? ».

(36) L'Ami suivait, pensif, les routes de son Aimé. Il trébucha et tomba parmi les épines, mais il lui sembla que c'étaient des fleurs et qu'il était sur un lit d'amour.

(38) L'Ami pleurait et chantait les cantiques de son Aimé. Et il disait : « Amour est une chose plus soudaine dans le cœur de l'amant que l'éclair ne l'est à resplendir et le tonnerre à se faire entendre. L'eau est plus vive dans les pleurs que dans les vagues de la mer et le soupir plus proche de l'amour que la blancheur ne l'est de la neige ».

(47) L'Ami était tout seul à l'ombre d'un bel arbre. Des hommes passèrent en ce lieu et lui demandèrent : « Pourquoi es-tu seul ? », et l'Ami leur répondit : « Je suis seul depuis que je vous ai vus et entendus, car avant j'étais en compagnie de mon Aimé ».

(52) L'Ami se voyait emprisonné, lié, blessé et occis pour l'amour de son Aimé. Et ceux qui le torturaient lui demandaient : « Où donc est ton Aimé ? ». Et il répond : « Voyez-le dans la multiplication de mes amours et dans le réconfort qu'il me donne au milieu de mes tourments ».

(58) Un oiseau chantait sur une branche, couverte de feuilles et de fleurs et le vent agitait les feuilles et emportait le parfum des fleurs. L'Ami demanda à l'oiseau : « Que signifie le mouvement des feuilles et le parfum des fleurs ? ». Et l'oiseau répondit : « Les feuilles, en leur mouvement, signifient Obéissance et le parfum Souffrance et Malheur ».

(65) On demanda à l'Ami ce qu'était le bonheur. Il répondit : « c'est le malheur supporté par Amour ».

(68) L'Ami disait à son Aimé : « Tu es tout et partout. Je te veux tout entier pour t'avoir et te posséder totalement ». L'Aimé répondit : « Tu ne peux m'avoir tout entier, si tu n'es pas tout à moi ». Et l'Ami dit : « Prends-moi tout et sois tout à moi ». L'Aimé répondit : « Que resterait-il à tes fils, à ton frère, à ton père ? ». L'Ami dit : « Tu es tel que chacun de ceux qui se donnent totalement à toi peuvent te posséder tout entier ».

(70) Les voies d'amour sont longues et brèves parce que l'amour est clair, pur et net, vrai, subtil et simple, fort, diligent et radieux, abondant en nouvelles pensées et en anciens souvenirs.

(74) « Dis, fol, qui exista le premier, ton amour ou ton cœur ? ». L'Ami répondit en disant : « Mon cœur et Amour naquirent ensemble. Sinon mon cœur n'aurait pas été créé pour aimer, ni Amour pour penser ».

(76) Secret d'amour non révélé cause souffrance et langueur. Révélation d'amour donne crainte et ferveur. Ainsi, de toutes façons, l'Ami ressent-il des langueurs.

(85) L'Ami cherchait son Aimé et rencontra un homme qui se mourait sans amour et il dit : « Quelle damnation pour un homme que de mourir de la male mort, sans amour ». Alors l'Ami dit à l'homme qui se mourait : « Dis-moi, pourquoi meurs-tu sans amour ? ». Il répondit : « Parce que j'ai vécu sans amour ».

(91) L'Aimé se montra à l'Ami, sous des vêtements rouges et nouveaux. Il ouvrit les bras pour l'embrasser. Il inclina la tête pour lui donner un baiser et se plaça sur la hauteur pour que l'Ami le pût trouver.

(102) L'Aimé vint se loger dans l'hôtellerie de son Ami et le majordome lui demanda le paiement de la pension. Mais l'Ami lui répondit : « Mon Aimé doit être logé pour rien ».

(112) L'Ami cheminait dans un pays étranger où il espérait rencontrer son Aimé. Et sur la route, il fut assailli par deux lions. L'Ami eut une peur mortelle car il désirait vivre pour servir son Aimé et il envoya aussitôt ses pensées à son Aimé afin qu'Amour fut présent à son trépas et l'aidât à mieux supporter la mort. Cependant que l'Ami se rappelait son Aimé, les lions s'approchèrent humblement de l'Ami, léchèrent les larmes qui tombaient de ses yeux en pleurs, lui baisèrent et les mains et les pieds. Et l'Ami alla en paix à la recherche de son Aimé.

(116) Perché sur une branche un oiseau chantait : « Je donnerai une nouvelle pensée d'amour à l'Amant qui m'en offrira deux ». L'oiseau donna cette nouvelle pensée à l'Ami qui en donna deux à l'oiseau pour qu'il allégeat ses tourments et l'Ami sentit se multiplier ses douleurs.

(132) L'Ami gisait sur le lit d'amour. Les draps étaient de plaisir, la couverture de langueur, le coussin de pleurs. Et il était question de savoir si l'étoffe du coussin était du même tissu que les draps ou la couverture.

(163) Amour et Desamour se rencontrèrent dans un verger où conversaient secrètement l'Ami et l'Aimé. Amour demanda à Desamour : « Pourquoi es-tu venu en ce lieu ? ». Desamour répondit : « Pour desénamourer l'Ami et offenser l'Aimé ». Les paroles de Desamour déplurent beaucoup à l'Ami et à l'Aimé et ils multiplièrent Amour pour qu'il put vaincre et anéantir Desamour.

(164) « Dis, Fol, où te sens-tu plus de volonté dans l'amour ou dans la haine ? ». Il répondit : « Dans l'amour, car je ne haïs que pour pouvoir aimer ».

(170) L'Aimé demanda à l'Ami : « Qu'est-ce que l'Amour ? ». Il répondit : « C'est la présence des façons et des paroles de l'Aimé dans le cœur soupirant de l'Amant. C'est la langueur des désirs et des pleurs dans le cœur de l'Ami. C'est la fusion de l'audace et de la crainte par la ferveur ».

(176) « Dis, homme qui vas comme fou d'amour, jusqu'à quand seras-tu serf et tenu de pleurer et de supporter des travaux et des langueurs ? ». Il répondit : « Jusqu'au moment où mon Aimé fera en moi la séparation de mon corps et de mon âme ».

(177) « Dis, Fol, as-tu de l'argent ? ». Il répondit : « J'ai mon Aimé ». « As-tu des villes, des châteaux, des cités et des duchés ? ». Il répondit : « J'ai des amours, des pensées, des pleurs, des désirs, des travaux et des langueurs qui valent mieux qu'empires et royaumes ».

(179) « Dis, Fol, qui sait plus d'amour celui qui en ressent du plaisir ou celui qui en éprouve des travaux et des langueurs ? ». Il répondit que l'un sans l'autre ne pouvait avoir la connaissance.

(188) Les méditations de l'Ami se tenaient entre l'oubli des tourments et le souvenir des plaisirs, car les plaisirs que lui cause l'Amour lui faisaient oublier ses souffrances et les tourments qu'il souffre par amour lui rappelaient les joies d'amour.

(192) L'Ami était dans un grand bois où il allait à la recherche de son Aimé. Il rencontra Vérité et Erreur qui disputaient sur son Aimé car Vérité le louait et Erreur le blâmait, alors l'Ami cria à l'Amour de secourir Vérité.

(199) On demande à l'Ami ce qui était le plus éloigné de son cœur. Il répondit : « C'est Desamour ». On lui demanda pourquoi. Il répondit : « Parce que le sentiment le plus proche de mon cœur est Amour qui est contraire à Desamour ».

(212) « Dis, Fol, pourquoi as-tu un si grand amour ? ». Il répondit : « Long et périlleux est le voyage que j'entreprends vers mon Aimé. A grand peine, il me faut le chercher, rapidement il me faut cheminer et, toutes ces choses, je ne pourrais les accomplir sans un grand amour ».

(219) L'Ami louait son Aimé et lui disait : « Tu as dépassé l'espace, car tu es là où l'Espace ne peut atteindre ». Aussi quand on

demandait à l'Ami où était son Aimé, il répondait : « Il est, mais je ne sais où. Cependant je sais qu'il est dans mon souvenir ».

(221) L'Aimé demanda à son Ami s'il avait de la patience. Il répondit que toutes choses lui plaisaient et qu'ainsi il n'avait pas besoin de patience. Car celui qui n'est pas maître de sa volonté ne peut pas être impatient.

(222) Amour se donnait à ceux qu'il voulait et comme il ne se donnait pas à beaucoup d'hommes et ne les énamourait pas assez fortement, ainsi qu'il en avait la liberté, l'Ami se plaignit de l'Amour et Amour accusa son Aimé. Mais Amour s'excusa en disant qu'il n'allait pas contre la franche volonté, car il désirait pour ses amants un grand mérite et une grande gloire.

(228) L'Ami disait : « Que mon Aimé ne pense pas que j'aie accordé une part de mon amour à un autre Aimé, car Amour m'a tout incliné à n'aimer qu'un seul Aimé ». L'Aimé répondit : « Que mon Ami ne pense pas qu'il soit le seul à m'aimer et à me servir, car j'ai un grand nombre d'amants qui me témoignent un amour plus fort et plus durable que le sien ».

(231) L'Aimé vint loger dans l'hôtellerie de son Ami et son Ami lui fit un lit de pensées. Et Soupirs et Pleurs le servirent. Et l'Aimé paya sa pension en souvenirs.

(232) Amour réunissait travaux et plaisirs dans les pensées de l'Ami. Plaisirs se plaignirent d'une telle réunion et accusèrent Amour devant l'Aimé. Mais sitôt que l'Aimé eut séparé les plaisirs des tourments qu'inflige Amour à ses serviteurs, les plaisirs cessèrent et s'anéantirent.

(235) Amour est une mer agitée par les vagues et les vents et qui n'a ni ports, ni rivages. L'Ami périt en cette mer. Et, dans sa détresse, périrent ses tourments et naquirent ses perfections.

(237) On demanda à l'Ami qui était son Aimé. Il répondit : « Celui qui sait aimer, désirer, languir, soupirer et mourir ».

(238) On demanda à l'Aimé qui était son Ami. Il répondit : « Celui qui pour honorer et célébrer mes honneurs ne doute de rien et qui renonce à tout pour obéir à mes ordres et à mes conseils ».

(239) « Dis, fol, quel est le faix qui te parait le plus lourd et le plus pénible, celui des travaux par amour ou des travaux par desamour ? ». Il répondit : « Demande-le aux hommes qui font pénitence pour l'amour de leur Aimé ou par terreur des tourments infernaux ».

(257) L'Aimé semait dans le cœur de son Ami diverses semences d'où germa, bourgeonna et fleurit un seul fruit et il est question de savoir si cet unique fruit peut donner diverses semences.

(259) L'Aimé est à la droite d'Amour et l'Ami est à sa gauche. C'est pourquoi l'Ami ne peut, sans passer par l'Amour, parvenir à son Aimé.

(280) On demanda à l'Ami s'il voulait vendre son désir et il répondit : « Je l'ai vendu à mon Aimé pour un trésor si grand qu'il suffirait à acheter le monde entier ».

(282) L'Ami édifiait et bâtissait une belle cité pour que son Aimé l'habitât. Il la bâtissait avec amour, pensées, plaintes, pleurs et langueurs. Il l'ornait de plaisir, d'espérance, et de dévotion. Il la fortifiait avec justice, prudence, force et tempérance.

(292) « Dis, fol, as-tu vu un homme qui soit dément ? Il répondit : « J'ai vu un évêque qui avait sur sa table beaucoup de hanaps, d'assiettes, de tranchoirs en argent ; dans sa chambre, de nombreux vêtements et un grand lit ; dans ses coffres, beaucoup d'argent. Mais à la porte de son palais, il y avait peu de pauvres ».

(294) « Les travaux et les tribulations que l'Ami soutenait par amour l'altérèrent et l'inclinèrent à l'impatience. Et l'Aimé lui retira ses honneurs et ses promesses en lui disant qu'il savait peu d'amour, celui qui se laisse altérer par les mauvais traitements ou

par la félicité ». L'Ami eut de la contrition et pleura et il pria son Aimé de lui rendre ses amours.

(295) « Dis, fol, qu'est-ce que l'Amour? ». Il répondit: « Amour est ce qui met les hommes libres en servitude et affranchit les serfs ». Il fut alors question de savoir si l'Amour était plus près de la servitude que de la liberté.

(310) « Ton pouvoir, Aimé, peut me sauver par bienveillance, pitié et pardon et peut me damner par la justice et par la faute de mes péchés. Accomplis donc ton pouvoir et ton vouloir en moi, car tout est accomplissement, que tu me donnes le salut ou la damnation ».

(313) L'Aimé créa et l'Ami détruisit. L'Aimé jugea et l'Ami pleura. L'Aimé créa de nouveau. L'Ami eut la gloire. L'Aimé termina son œuvre et l'Ami demeure perpétuellement en compagnie de son Aimé.

(328) L'Ami exaltait les pouvoirs de son Aimé à gravir l'échelle d'humanité pour glorifier la nature divine et de la nature divine, les pouvoirs de son âme dévallaient pour glorifier la nature humaine de son Aimé.

(329) Plus étroites sont les voies qui conduisent l'Ami vers son Aimé, plus larges sont ses amours. Et plus ses amours sont étroites, plus les voies deviennent larges. Aussi, de toutes manières, l'Ami a, pour son Aimé, des amours et des travaux et des langueurs et des plaisirs et des consolations.

(333) L'Ami acheta un jour de pleurs pour un jour de pensées et vendit un jour d'amours pour un jour de tribulations. Et ses amours et ses pensées se multiplièrent.

(334) L'Ami était en terre étrangère et oublia son Aimé. Et il languit de son seigneur, de sa femme, de ses enfants, de ses amis. Mais le souvenir de son Aimé lui revint, qui le consola et lui enleva pendant son exil toute nostalgie et toute affliction.

(337) L'Ami fut malade et conseillé par son Aimé, il fit son testament. Il laissa ses coulpes et ses torts au repentir et à la pénitence. Il laissa ses délices temporelles au mépris. Il laissa les pleurs à ses yeux, les soupirs et les amours à son cœur. A son entendement, il laissa les façons de son Aimé et à son souvenir la passion que son Aimé supporta pour son amour. Et il laissa à son négoce la direction des infidèles qui, par ignorance, vont à la perdition.

(338) L'Ami sentit l'odeur des fleurs et il se rappela la puanteur du riche avare, du luxurieux et de l'orgueilleux endurci. L'Ami goûta des douceurs et il comprit l'amertume des biens temporels et de l'entrée et de la sortie de ce monde. L'Ami éprouva des plaisirs temporels et l'entendement comprit le bref passage de ce monde et les tourments éternels que causent les délices si agréables de ce monde.

(340) Entre Travail et Plaisir se trouvait le lit de l'Aimé. Plaisir l'endormait et Travail le réveillait. D'où cette question: « Quel est celui des deux qui était le plus près du lit de l'Aimé ? ».

(342) L'ami pensa à la mort et il eut peur, jusqu'à ce qu'il se souvint de la cité de son Aimé, dont la mort et l'amour sont la porte et l'entrée.

(346) L'Ami était allé sur des routes longues, rudes et scabreuses et depuis longtemps, il allait ainsi en portant le lourd fardeau qu'Amour fait porter à ses serviteurs. Lors donc l'Ami allégea son âme des pensées et des plaisirs temporels afin de permettre à son corps de porter plus longuement sa charge. Et l'âme alla sur ces routes en compagnie de son Aimé.

(349) Avec Ferveur et Crainte, l'Ami allait en voyage pour honorer son Aimé. Ferveur le portait et Crainte le préservait. Tandis qu'il allait ainsi, l'Ami rencontra Soupirs et Pleurs qui lui apportaient les saluts de son Aimé. Et il fut question de connaître celui des quatre qui réconforte le mieux l'Ami en son Aimé.

(350) L'Ami se regardait soi-même, parce qu'il était un miroir où il voyait son Aimé et il regardait son Aimé parce que celui-ci était un miroir où il avait connaissance de soi-même et il est question de savoir lequel de ces deux miroirs était plus près de son entendement.

Comme Blanquerna va traiter le Livre de l'Art de Contemplation, il veut donc finir le Livre de l'Ami et de l'Aimé qui es achevé à la gloire et à la louange de Notre Seigneur Dieu.

D'APRÈS LA TRADUCTION DE

G. ETCHEGOYEN.

E. CH. BABUT

Nous sommes heureux de publier cette bibliographie du cher et tant regretté Ernest Babut. Sauf quelques additions, elle reproduit une liste dressée par Babut lui-même ; il n'y a fait figurer ni les articles de moindre importance ni les comptes-rendus.

BIBLIOGRAPHIE.

1. *Les statues équestres du Forum* (Mélanges d'Archéologie et d'Histoire de l'Ecole française de Rome, 1900).

2. *Une journée au district des Cordeliers* (Revue Historique, t. LXXXI, 1903).

3. *Le concile de Turin*. Essai sur l'histoire des églises provençales au V^e^ siècle et sur les origines de la monarchie ecclésiastique romaine (417-450). — Thèse. — Paris, Picard (et depuis Champion), 1904.

4. *La plus ancienne décrétale*. — Thèse. — Paris, Société nouvelle, 1904.

5. *La date du concile de Turin et le développement de l'autorité pontificale au V^e^ siècle* (Revue Historique, t. LXXXVIII, 1905).

6. *Sur trois lignes inédites de Sulpice Sévère* (Le Moyen-Age, 1906).

7. *Paulin de Nole, Sulpice Sévère, Saint Martin*. Recherches de chronologie (Annales du Midi, 1908).

8. *Prémillac* (Annales du Midi, 1908).

9. *L'authenticité des Canons de Sardique*. Note parue dans les *Transactions of the III^rd^ International Congress of the History of Religions*, Oxford, Clarendon Press, 1908, t. II.

10. « *Evêque du dehors* » (Revue critique, 1909, t. II).

11. *Priscillien et le priscillianisme.* Bibliothèque de l'Ecole des Hautes Etudes, Section des sciences historiques et philosophiques, 169e fascicule, Paris, Champion, 1909.

12. *Gorthonicus et le celtique en Gaule au début du Ve siècle* (Revue Historique, t. CIV, 1910).

13. *Paulin de Nole et Priscillien* (Revue d'Histoire et de Littérature religieuses, 1910, 2 articles).

14. *Remarques sur les deux lettres de Pline et de Trajan relatives aux chrétiens de Bithynie* (Revue d'Histoire et de Littérature religieuses, 1910).

15. *Saint Martin de Tours* (Paris, Champion, 1912).

16. *Les origines de l'Université de Montpellier* (1200-1400) (Paru dans les Conférences sur l'Histoire de Montpellier, Montpellier, 1912).

17. *Léon Gabriel Pélissier. Nécrologie* (Mélanges d'Archéologie et d'Histoire de l'Ecole française de Rome, 1912).

18. *Une pièce fausse dans un registre royal du XIIIe siècle* (Mélanges Bémont, Paris, 1913).

19. *Recherches sur la garde impériale et le corps d'officiers de l'armée romaine aux IVe et Ve siècles* (Revue Historique, nov. 1913).

20. *Note sur un manuscrit de Sulpice Sévère* dans *The Book of Armagh*, Dublin, 1913, in 4°, p. CCLXVII à CCLXXV.

21. *Saint Julien de Brioude* (Revue d'Histoire et de Littérature religieuses, mars 1914).

22. *Bérenger, comte de Substantion (ou de Manguio) en 898* (Annales du Midi, avril 1914).

23. *L'adoration des Empereurs et les origines de la persécution de Dioclétien* (Revue Historique, t. CXXIII, 1916, paru après la mort de l'auteur).

24. *Recherches sur l'administration mérovingienne* (Revue Historique, t. CXXXI, 1919).

COMPTES DE L'HOTEL DE JEANNE Iére REINE DE NAPLES

DE 1352 A 1369 [1]

L'incomplète série des registres de Jeanne Iére [2], conservée aux Archives de Naples [3], ne contient en fait de comptabilité que quelques cahiers de quittances [4], de dépenses [5] et de levées d'impôts [6] dont la date ne dépasse pas 1352. Cette lacune rend d'autant plus précieuse la conservation dans le fonds des *Arche* des mêmes Archives d'assez nombreuses pièces comptables se rapportant à cette partie du règne sur laquelle la disparition des registres a fait l'obscurité, pièces intéressantes par les détails qu'elles donnent, en vertu du caractère des dépenses qui y sont consignées, sur l'entourage et la vie journalière de la reine.

Les documents contenus dans les *Arche* napolitaines « appartiennent à l'administration du Royaume de Sicile sous la domination

[1] Cet article est le premier d'une série d'études préparatoires à une histoire de la reine Jeanne à laquelle nous travaillons.

[2] Elle ne va que de 1343 à 1352. Les registres suivants, jusqu'à 1382, ont disparu.

[3] Vol. 332 à 357, plus quelques feuillets de date postérieure dans le t. IV des *Nuori registri*.

[4] *Apodixe*, vol. 333, 334, 339, 340, 342, 343, 344, 346, 351, 352, 355, 357. Voir les indications de folios dans l'*Inventario dei registri angioini* de Capasso. Quelques feuilles d'*apodixe* de 1358 dans le t. IV des *Nuori registri*.

[5] *Exitus*, vol. 269, 279, 283, 310, à la fin de registres de *Rationes Thesaurariorum* du roi Robert.

[6] *Cedula taxationis generalis subventionis imposite in justiciariatibus* vol. 273, 339, 342, 356.

angevine [1]. Ce sont des ordres des souverains ou de leurs délégués, des magistrats et des officiers supérieurs à leurs subalternes, au sujet des affaires, spécialement fiscales, de l'Etat, et aussi des instruments et procès verbaux qui attestent l'exécution de ces ordres. Les mandements du roi qui dans les Registres sont en minute se trouvent ici en original ».

En ce qui concerne le règne de Jeanne Ière, les pièces contenues dans la série des *Arche in pergameno* [2] sont, en grande partie, des approbations de dépenses délivrées par la souveraine au trésorier de son hôtel [3]. Ces décharges devaient servir à celui-ci de garantie et être présentées par lui, lors de la vérification de ses comptes, aux Maîtres rationaux qui les enregistraient et les conservaient dans leurs Archives [4]. Elles ont la forme de feuilles de parchemin de 100 à 150 millimètres de hauteur sur 200 à 300 millimètres de largeur, portant dans leur partie inférieure la trace

[1] Capasso, Introduction aux *Notizie storiche tratte dai documenti angioini conosciuti col nome di Arche* de Salvatore di Crescenzo (*Archivio Storico per le Provincie Napoletane*, XXI, p. 104).

[2] Les documents en parchemin contenus dans les *Arche*, presque tous émanés des souverains eux-mêmes, ont été classés au début du XIXe siècle en une série chronologique récemment inventoriée par M. Salvatore di Crescenzo (cf. Capasso, *op. cit.*). Nous ne savons pourquoi les numéros de l'inventaire ne concordent pas, au moins pour la partie que nous avons étudiée, avec les cotes des pièces, mais leur sont constamment inférieurs de 1000. Cet inventaire est manuscrit mais l'auteur en a publié des extraits dans le travail ci-dessus mentionné (*Arch. Pror. Nap.*, XXI, pp. 106-118, 382-396, 476-493). — Le t. XX des *Arche in carta bambagina* constitue un supplément aux *Arche in pergameno*.

[3] Ces approbations rentrent dans la catégorie générale des *acceptationes* que Capasso (*Inventario*, p. XXXVIII) définit « atti in cui il re o la curia dichiarano di riconoscere ed accettare per proprio conto pagamenti fatti senza speciale mandato della curia da un ufficiale qualunque o altra persona nell'interesse dello stesso re o del pubblico ».

[4] Voici la formule générale de ces acceptations: « Solucionem unciarum... factam per te... ad mandatum nostrum oretenus tibi factum de fiscali nostra pecunia sistenti per manus tuas... tibi tenore presentium acceptamus ipsamque mandamus et volumus in tuo computo acceptari, nullis cautelis aliis quam presentibus a te per nostram curiam propterea requirendis, quia exinde plenarie nobis constat ».

du *secretus anulus* de la reine [1]. Des mentions *extra sigillum* attestent l'enregistrement et le classement dans les Archives. Ce sont, tout au bas de la pièce « *R.ta in camera reginali* » et, au dos, la date (quantième, indication, pas de millésime) et le montant de la dépense.

Nous avons relevé 62 documents de cette sorte, 4 pour l'année 1352 [2], 33 pour 1353 [3], un pour 1356 [4], 2 pour 1359 [5], 6 pour 1366 [6], 3 pour 1367 [7], 11 pour 1368 [8], 2 pour 1369 [9]. Si certaines années ne sont pas ou sont à peine représentées dans ces comptes, il est de ces « acceptations » qui détaillent partie des dépenses d'une quinzaine et même d'un mois [10]. Les trésoriers se faisaient en effet accorder, aussi bien que des apodixes journalières, des décharges récapitulatives portant sur plusieurs jours [11], sur plusieurs semaines [12] et même sur plusieurs mois [13].

[1] Cet *anulus* était plaqué en cire rouge à un endroit marqué à l'avance par une croix de cire rouge. L'empreinte, qui n'est pas lisible, a l'aspect général d'un écu.

[2] *Arche pergam.*, nos 3590, 3592, 3593, 3594.

[3] Nos 3595, 3598, 3599, 3600, 3601, 3603, 3604, 3607, 3608; *Arche* en papier, 2 — 3609, 3610, 3611, 3612, 3613, 3614, 3615, 3616, 3617, 3618, 3622, 3623, 3624, 3625, 3626, 3627; *Arche* en papier 10 — 3628, 3630, 3632, 3633, 3634, 3761.

[4] Nos 3764.

[5] Nos 3653, 3654.

[6] Nos 3745, 3747, 3749, 3768, 3769, 3770.

[7] Nos 3783, 3785, 3786.

[8] Nos 3788, 3789, 3790, 3795, 3797, 3798, 3799, 3800, 3801, 3802, 3803.

[9] Nos 3804, 3805.

[10] Nous avons ainsi pour 1353 les dépenses des 8, 23, 25, 26, 29, 30, et 31 mars, des 1er, 2, 5, 9, 10, 11, 12, 13, 29 et 31 juillet et des 2, 5, 6, 7, 9, 10, 11, 18 et 30 septembre; pour 1356, des 1er, 2, 4, 6, 10, 11, 12, 13, 15, 16, 20 et 25 janvier; pour 1368, des 12, 13, 14, 20, 27, 28 et 31 mai, des 1er, 2, 3, 6, 7, 11 et 14 juin, des 2, 3, 14, 15, 16, 18, 20, 24, 25, 26, 27 et 31 juillet. Notons immédiatement que ces états ne comportent pas toutes les dépenses de la période à laquelle ils s'appliquent.

[11] 21-22 avril 1353 (n. 3610), 20-26 aout (n° 3618), 11-13 juillet 1356 (n° 3747).

[12] 23-30 mars 1353 (n° 3608), 1-13 juillet (n° 3618), 2-11 septembre (n° 3625), 1-25 janvier 1356 (n° 3764).

[13] 12 mai-31 juillet 1368 (n° 3795).

* * *

Cette période de 1352 à 1368, sans être une des plus mouvementées de l'histoire du Royaume, ne manque pas d'événements importants. Elle s'ouvre au moment où, grâce au Souverain Pontife, la reine reprend possession de tout son domaine, deux fois envahi par son beau-frère Louis de Hongrie, en représailles, disait il, du meurtre d'André. En 1353, la lutte contre le chef de bande Fra Monreale, en 1354, les tractations avec Cola di Rienzo, la guerre de Sicile et la conquête de Palerme; en 1355 et en 1356, la lutte contre l'aventurier Landau, Louis, duc de Durazzo et le Palatin Pippino et l'entrée à Messine; en 1366, le scandale du mariage de Louis de Durazzo avec Jeanne de Durazzo; en 1367, la venue d'Urbain V en Italie; en 1368 les entreprises du duc d'Anjou contre la Provence, voilà entre bien d'autres des conjonctures notables et, pour ainsi dire, d'intérêt général. Or c'est à peine si l'on trouve trace de quelques-unes d'entre elles dans les documents que nous étudions. La rentrée en possession du royaume après la seconde invasion du roi de Hongrie a un faible écho dans le paiement fait le 30 novembre 1353 [1] de cinq onces et quinze tarins dûs sur les gages de Pierre « de Rogerio, olim erarii per nostram curiam ordinati penes justiciarium Aprutii ultra flumen Piscarie ad recolligendum terciam partem generalis subventionis deputate pro solutis jam gagiis Petri de Sancto Marciale, militis, papalis nuncii olim pridie destinati in regnum pro recuperatione terrarum et fortelliciarum que nomine regis Ungarie tunc tenebantur ». L'événement n'était pas très ancien. C'est le premier février 1352 [2] que Clément VI avait donné mission à ses parents Guillaume, archevêque de Braga, et Pierre de Saint Martial, par une première lettre,

[1] N° 3633.

[2] Reg. Vat. 145, fol. 157.

de recevoir, garder et gouverner en son nom les lieux que leur remettraient les délégués du roi de Hongrie, Jean, évêque de Veszprim, et Ladislas Thomas, prévôt d'Eger, et par une seconde, de restituer ces lieux aux mandataires des souverains de Naples.

Le long conflit avec les détenteurs de la Sicile n'est évoqué — d'ailleurs assez vaguement — que dans deux mentions. Le 30 septembre 1353 [1] la reine approuve un paiement de quatre tarins fait « Petro et Cicco missis per nos cum litteris nostris ad capitaneum Castrimaris et Vici et Yscle significando eis advèntum galearum Catalanorum ». Encore n'est il que très probable que ce soit de l'arrivée des navires du « roi de Trinacrie » ou du « régent de Sicile» (comme tour à tour le nomment les papes) que Jeanne fait prévenir ses capitaines de Castellammare di Stabia, de Vico Equense [2] et d'Ischia. Le séjour des souverains en Sicile n'a pas laissé de trace dans nos comptes [3] hormis l'ordre donné par la reine [4], — le 8 mars 1357, à Messine — de restituer au sénéchal du palais une somme de vingt onces qu'il lui avait prêtée.

Les affaires dont la Provence fut le théâtre en 1368 sont l'objet d'allusions moins indistinctes. Le 14 mai de cette année — la cour venait d'arriver à Nocera [5] et y était à peine installée: les matelas manquaient [6] et l'on avait oublié à Naples le perroquet de la reine [7] — Jeanne manda coup sur coup un courrier au pape, deux

[1] N° 3627.

[2] Arrondissement de Castellammare.

[3] Quelques documents des *Arche* étrangers à ceux dont nous nous occupons se rapportent aussi au séjour de Jeanne et de Louis à Messine. Nous aurons occasion d'y faire allusion.

[4] *Arche in carta bambagina*, t. XX, n° 1661.

[5] Province de Salerne.

[6] N° 3795. Paiement à cette date de cinq tarins « sclavo Lillo de Capro misso per nos ad Castrummaris pro deferendis matericiis in Nuceriam ».

[7] *Ibidem*. Paiement à cette date de 3 tarins « Philippo de guardarobba misso per nos Neapolim ad deferendum papagallum de Neapoli Nuceriam nostrum ».

au comte chambrier et deux au comte de Mileto [1]. L'un des courriers envoyés au comte chambrier partait « cum novis Terrasconi », et cette mention nous donne vraisemblablement la raison de toute cette agitation. Les nouvelles de Tarascon n'étaient point bonnes : assiégée par terre et par eau depuis le 4 mars par le duc d'Anjou et le connétable Du Guesclin, la ville résistait mais ses défenseurs pâtissaient de l'éloignement du pape rentré en Italie [2]. Contrairement aux intentions de celui-ci et sans doute sous l'influence de la peur les gens du Comtat Venaissin ravitaillaient les envahisseurs de la Provence en armes et en vivres [3]. Dans le courant du mois d'avril, peut être à la fin de ce mois, une galère de Gênes avait essayé de porter secours aux assiégés : pressée par les ennemis, elle avait remonté le Rhône jusqu'à Avignon ; là, on lui avait refusé les vivres qui avaient été précédemment accordés « toto corde », dit le pontife, au parti adverse. Elle avait été obligée de rétrograder et avait été prise ou coulée. Il est possible que ce soit cet incident que la reine porte à la connaissance du pape par sa lettre du 14 mai. En effet la lettre d'Urbain V au patriarche recteur du Venaissin, par laquelle il réprouve une attitude si étrangère à ses dispositions et recommande à son correspondant de secourir les Provençaux quand celà se pourrait « cum honestate et securitate » et de refuser tout secours à leurs adversaires, est du 30 mai [4]. Or Gaschetto, le courrier de la reine envoyé le 14 mai auprès du pape, avait près de cent lieues à parcourir de Nocera à Montefiascone [5]

[1] *Ibidem.*

[2] Cf. Prou, *Etude sur les relations politiques du pape Urbain V avec les rois de France Jean II et Charles V* (*Bibl. de l'Ec. des Hautes Etudes*, fasc. 76), p. 72, et Denifle, *La désolation des églises en France*, I, p. 512.

[3] Le 19 avril le pape le leur interdit formellement et témoigne du déplaisir que lui a causé cette nouvelle. Vat. 249, fol. 91 v°, et Denifle p. 511, n. 5.

[4] Vat. 249, fol. 106 v°. Publié et commenté par Denifle, p. 511 et n. 6.

[5] Province de Sienne.

où séjournait alors la cour pontificale; il fallait quelque temps à Urbain pour prendre connaissance de la lettre et en délibérer; il en fallait surtout aux bureaux pour rédiger sa réponse en beau style. Longueur du voyage, prudence du pape et lenteur de la bureaucratie permettent de voir, sans trop d'invraisemblance, dans la lettre royale du 14 la cause de la lettre pontificale du 30 [1].

A lire rapidement ces comptes, on ne se douterait pas que Jeanne était en puissance de mari. Et pourtant à sept reprises l'époux de la reine est mentionné dans cette comptabilité. Les quatre premières allusions se rapportent au début de septembre 1353. Jeanne est à Naples et son mari Louis de Tarente à six lieues de là, à Maddaloni [2]. Le 5 septembre [3] « Juncta Pallucha », le 7, Andrea di Campania puis « Tallafrasca » [4], le 11 [5] à nouveau Andrea di Campania vont porter des lettres de la reine « ad dominum virum nostrum ». Le renseignement est de prix médiocre car nous ne pouvons supposer ce qui motivait une correspondance aussi active. Il est un peu plus intéressant de savoir que le 16 janvier 1356 le trésorier de la reine paie dix onces à un personnage d'Aversa « pro precio equi unius empti ab ipso et donati per nos domino regi viro nostro » [6]. D'ailleurs cadeau de nouvel an dans une liste

[1] Par contre nous ne pouvons soupçonner quel était l'objet des lettres de Louis et de Jeanne qu'emportait le courrier Benedetto Giovanni, de Florence, envoyé le 10 octobre 1353 (n° 3628) à la cour pontificale. Nous avons cherché en vain dans les bulles d'Innocent VI datées de la fin de cette année une allusion à ces lettres. Le long sermon de ce pontife à la reine, daté du 15 des calendes de décembre (Vat. 235, fol. 218; Cerasoli, *Innocenzo VI e Giovanna I*, dans l'*Arch. Stor. Prov. Nap.*, XXII, pp. 353-355), ne mentionne pas de lettre de Jeanne et les lettres de Louis et de Jeanne, auxquelles répond la bulle des nones de décembre (Vat. 235, fol. 234; Cerasoli, pp. 335-336), avaient été portées par l'ermite Giovanni di Montepulciano et le chevalier gênois Gioffredo « Larcharii ».

[2] Province de Caserta.

[3] N° 3622.

[4] N° 3624.

[5] N° 3625.

[6] N° 3764.

d'étrennes, et qui ne suppose pas nécessairement des sentiments conjugaux bien tendres.

Le hasard qui nous a conservé dans ces comptes six mentions du roi Louis [1] ne nous en a gardé qu'une du roi Jacques, le souverain sans terre de Majorque, troisième époux de Jeanne. Il a su en celà respecter les proportions non de l'amour que la reine porta à ses maris successifs (qui les connait ? et d'ailleurs est-ce affaire d'historien de les déterminer ?), mais seulement de l'importance qu'ils eurent dans sa vie. Et encore cette unique allusion ne concerne-t-elle que le saucier de Jacques [2].

Ces quelques mentions sans grand intérêt sont toute la contribution apportée par les textes que nous étudions à l'histoire générale du règne de Jeanne [3]. Les renseignements que nous pouvons attendre de ces comptes sont déterminés par la nature même des dépenses consignées. Or il s'agit, en dehors des envois de courriers, de ga-

[1] Nous laissons de côté, comme ne rentrant pas dans le cadre de cette étude, quelques décharges, également contenues dans les *Arche*, délivrées conjointement par Louis et Jeanne « thesaurariis nostris ». Telles sont celles de 1352, 26 août (n° 3588); 1358, 18 mars (n° 3662), 28 avril (n° 3663), 28 avril (n° 3664), 26 juillet (n° 3665), 7 août (n° 3668). Nous y ferons allusion à l'occasion, ainsi qu'à d'autres lettres des souverains intéressant des familiers. La première de ces décharges concerne des dépenses de la reine ; les deux dernières, des serviteurs du roi et de la reine ; les autres se rapportent à des dépenses du roi. Les deux souverains avaient certainement des hôtels distincts (encore que nous n'ayons pas trouvé dans les *Arche* de pièce concernant l'hôtel du roi). Comment expliquer ces décharges délivrées par les deux souverains pour des dépenses particulières à l'un d'eux ? Les documents de cette sorte sont trop peu nombreux pour que nous puissions répondre.

[2] N° 3795: « ... Die I[a] mensis januarii (1368) Raymundo Cathalano, salserio domini regis viri nostri, de gracia, unciam I et tarenos XVI ».

[3] A vrai dire pour qui serait parfaitement au fait de l'activité politique, administrative et féodale de la reine, tel envoi de courrier prendrait une signification. Par exemple, les envois de courriers du 3 juin 1368 au comte chambrier et au comte de Mileto, du 11 au comte de Mileto (n° 3795); du 13 juillet 1353 au capitaine de Somma (n° 3615); du 6 septembre au capitaine d'Aversa (n° 3623); du 20 mai 1368 au comte de Mileto, au comte de San Severino et à Rome.

ges des serviteurs de l'hôtel, de libéralités aux églises, d'aumônes, de budgets des différents services, de fonds secrets de la reine, de sommes rendues par elle à qui les lui avait prêtées, d'achats et de prières à son intention, de vêtements à son usage, bref, de dépenses de l'hôtel royal et de la reine [1]. Cherchons y donc des indications sur les gens de l'hôtel et sur la vie journalière de la reine.

* * *

L'organisation de l'hôtel royal sous les règnes de Charles I[er] et de Charles II est assez bien connue [2]. Elle n'a pas été étudiée à fond pour ce qui touche à la période suivante, d'ailleurs beaucoup moins explorée. Nous ne pouvons malheureusement nous li-

[1] Fait seul exception le paiement suivant (n° 3804) effectué le 28 février 1369 par le trésorier « de fiscali pecunia nostra sistenti per manus tuas... notario Cubello, notario universitatis civitatis Neapolitane ac statuto per curiam nostram super reparacione fontium et aqueductus ac platearum civitatis Neapolitane, convertendas et expedendas per ipsum in reparacione ipsarum fontium et platearum ejusdem civitatis cum noticia et consciencia magistri Victoris de Duracio de Neapoli, secretarii, consiliarii... deputati per nos super ipsa reparacione fienda, uncias VIII, et pro gagiis Bartholomei Buccusii et Ribaldelli de Sancto Germano deputatorum per curiam nostram super reparacione cursus aquarum ipsius civitatis mensium quatuor, videlicet novembris, decembris, januarii et presentis mensis februarii ad racionem de tarenis VII et granis X pro quolibet per mensem, uncias duas ».

[2] Cfr. Minieri-Riccio, *De' grandi uffiziali del regno di Sicilia dal 1265 al 1285* (Naples, 1872). Durrieu, *Etude sur les registres du roi Charles I[er]*, t. I (*Bibl. des Ec. fr. d'Athènes et de Rome*, fasc. 46), pp. 119-137, chap. VI: « L'hôtel du Roi. Comptes des greffiers de l'hôtel ». Cadier, *Essai sur l'administration du Royaume de Sicile sous Charles I[er] et Charles II d'Anjou* (*Ibid.*, fasc. 59). Voir aussi la très intéressante préface de Capasso à l'*Inventario cronologico-sistematico dei Registri Angioini conservati nell'Archivio di Stato in Napoli* (Naples, 1894). V. dans l'ouvrage de Cadier, pp. 166-167 des indications bibliographiques supplémentaires sur les livres anciens de Marinus Freccia et de Tutini et sur les publications de Winckelmann. Comme on le verra, tout en faisant notre profit des chapitres de Cadier consacrés au chambrier (pp. 213-228) et au grand sénéchal (pp. 252-267), c'est de la remarquable étude de M. Durrieu que nous nous sommes le plus servis.

vrer, en ce qui concerne le règne de Jeanne Ière, à cette étude méthodique et détaillée. Il nous manque pour le faire d'avoir les formulaires qui donnent à l'érudit étudiant les premiers Angevins [1] une connaissance théorique des grands offices du Royaume, et les cahiers de dépenses des différents services de l'hôtel, où l'on peut trouver, jusque sous le roi Robert, des listes complètes des officiers du palais. Les comptes que nous examinons ne peuvent remplacer de tels documents : fragmentaires comme ils sont, ils ne sauraient nous donner que des vues partielles sur l'organisation de l'hôtel royal, et les renseignements mêmes qu'on en peut tirer ne vont pas sans une grande incertitude.

Deux grands officiers du Royaume, le grand sénéchal et le comte chambrier, ont la haute direction de l'hôtel, dont la gestion est assurée effectivement par leurs représentants, le sénéchal ou les sénéchaux de l'hôtel et le trésorier.

Tous deux portent le titre de « hospicii nostri magister » [2]. Le *comte chambrier* a dans ses attributions « la garde de la chambre royale proprement dite, le soin du lit et des vêtements royaux, la surveillance et le choix des gardes qui veillent la nuit autour de la personne royale » [3], mais surtout — car ces fonctions purement domestiques furent bientôt réduites à n'être que des souvenirs [4] —

[1] Voir dans Cadier, pp. 158-159, des indications sur ces formulaires, cartulaires, *Ritus* de la fin du XIIIe ou du début du XIVe siècle.

[2] Pour le grand sénéchal, voir notre pièce justificative; pour le comte chambrier, p. ex. Reg. ang. 353, fol. 303. Cadier, p. 214, remarque qu'en France, au XIe et au XIIe siècles, le sénéchal et le chambrier sont pareillement nommés « maître de la maison du roi ».

[3] Cadier, p. 215.

[4] Par exemple l'obligation pour le grand chambrier de fournir les draps d'or, de soie ou de laine qui, dans certaines occasions solennelles, ornaient la salle du trône, ce pour quoi il touchait cent onces. On trouve cette obligation et ces émoluments stipulés au moment de la nomination, en 1347, d'Enrichetto Caracciolo comme grand chambrier (Reg. ang. 353, fol. 303). Les termes mêmes sont inspirés de l'acte de 1295, publié par Minieri-Riccio, p. 161.

il est chargé du contrôle financier de l'hôtel [1] comme, par ailleurs, de tout l'Etat. Le *grand sénéchal* a la haute main sur le personnel, pourvoit à l'approvisionnement et dans certaines circonstances sert à la table de la reine [2]. Mais, ces deux grands personnages n'entrant pas dans le détail, nos comptes ne les mentionnent pas en tant que « maîtres de l'hôtel ».

« Il ne faut pas confondre, dit Cadier [3], la charge de grand sénéchal du Royaume de Sicile avec celle de *sénéchal de l'hôtel* du roi, officier inférieur qui apparaît dans les textes relatifs à l'his-

[1] Cadier, p. 219.

[2] Voir l'article XXIV des *Capitula ordinationis officii senescalie* de 1293, publiés par Minieri-Riccio, p. 202. Une ordonnance du 23 novembre 1345 en faveur du grand sénéchal Roberto de' Cabanni (Reg. Ang. 351, fol. 218 et verso, et reg. 354, fol. 80) témoigne à ce sujet de quelques modifications aux *Capitula*. Pour les peaux et les intestins des animaux abattus par la cuisine royale, le grand sénéchal touchera annuellement 300 onces. Aux fêtes de Toussaint, Noël, Pâques et Pentecôte, quand il sera présent devant les souverains *et serviet de scutella*, il percevra chaque fois 25 onces. Si, à une de ces fêtes, les souverains portent la couronne, les émoluments dûs seront élevés à 50 onces. Si un autre jour le roi ou la reine porte la couronne et que le grand sénéchal les serve, il aura 50 onces; par contre il n'aura rien pour les autres fêtes, même si le roi ou la reine porte la couronne et qu'il les serve. Ces allocutions « pro ratione corone » étaient payées sur les fonds du trésor royal. Les *Capitula* de 1293 portent seulement: « Item in festis Omnium Sanctorum, Nativitatis, Apparitionis et Resurrectionis Dominice, Pentecostes et Assumptionis Beate Virginis, et quando Dominus Rex coronam portabit vel faciet aliquid magnum festum, senescallus serviet de scutella domini regis; item pro coriis et intestinis animalium coquine liberatis familie et equorum suorum et pro eo quod habere deberet in coronatione domini regis, vel in predictis festis quando serviet et generaliter pro omni jure... uncias auri quatrigenta ». On pourra comparer ces textes avec les deux premiers articles de la nomination du fils de Charles II à cette charge, datée du 2 août 1304 (Cadier, p. 305). Raymond Bérenger devait toucher cent onces pour chaque grande fête à l'occasion de laquelle il servirait à la table du roi, et deux cent toutes les fois que le roi porterait la couronne et serait servi par lui. On voit que sans être aussi bien payé que le comte de Piémont, Roberto de'Cabanni avait obtenu de la faveur de la reine un traitement bien préférable à celui du grand sénéchal de Charles I^er^.

[3] *Op. cit.*, p. 252.

toire de la maison d'Anjou jusqu'à l'époque de Ladislas »[1]. Cette distinction, soulignée par la différence des titres: *magnus Regni nostri senescallus* et *hospicii nostri senescallus*, ressort explicitement des textes et par exemple de l'acte de nomination de Lorenzo di Cava comme greffier de l'hôtel[2]: l'on y voit les sénéchaux cités au début de la liste des officiers de l'hôtel[3]. Elle est établie sans conteste par le fait que nous trouvons à la même époque, des personnages différents dans ces charges. En effet le grand sénéchal en fonction pendant la première partie du règne de Jeanne Ière est bien connu: c'est le comte de Melfi, le florentin Niccolò Acciaiuoli. A sa mort, en 1365, il fut remplacé par son fils Angelo[4]. Or nos comptes témoignent que de 1352 à 1368 la charge de sénéchal du palais fut remplie par Berardo Caracciolo, Matteo Aldemarisco et Gurrello Zurlo. Le premier de ces personnages paraît en cette qualité le 20 mars 1352[5], les 13 janvier[6], 14 février[7], 8 mars[8], 31 mars[9], 10 mai[10], 10 octobre[11] et 31 décem-

[1] M. Durrieu ne mentionne pas le sénéchal de l'hôtel parmi les officiers de l'hôtel de Charles Ier.

[2] 1345, 1er novembre. Voir à la fin de cet article.

[3] « Pro gagiis baronissarum, domicellarum, senescallorum... juxta... deliberacionem viri nobilis Roberti de Cabannis, militis, magni Regni nostri Sicilie senescalli ».

[4] Camera, *Elucubrazioni su Giovanna I^a*, p. 256.

[5] *Arche*, n° 3682. Paiement de 37 onces pour les dépenses de l'hôtel.

[6] « Sol. unc. XXIX... Berardo Caraczulo dicto Maczandrono, de Neapoli, militi, nostri hospicii senescallo, distribuendas et convertendas per ipsum pro expensis nostri hospicii.

[7] « Sol. unc. LX... Berardo Caraczulo... nostri hospicii senescallo, in expensas hospicii ».

[8] « Sol. unc. IX quas assignasti in manibus nostris propriis pro quibusdam nostris secretis per manus Berardi Caraczuli ».

[9] « Sol. unc. XX, tar. XII, gr. VII... Berardo Caraczulo... in expensas hospicii ».

[10] « Sol. unc. XXI et tar. XVIII... Berardo Caraczulo... nostri hospicii senescallo, in expensas hospicii ».

[11] « Quas liberasti Berardo Caraczulo de Neapoli, militi, nostri hospicii senescallo, quas ipse mutuaverat nobis, unc. V et tar. XV ».

bre 1353 [1] et le 16 janvier 1356 [2]. Matteo Aldemarisco est mentionné le 8 mars 1357 à Messine [3] comme sénéchal de l'hôtel du roi et de la reine ; le 3 septembre 1361 [4] il se voit assigner par la reine une rente de 20 onces et sa femme Gisolda Pulderica en reçoit une de 26 onces ; le 14 juillet 1368, il était encore sénéchal de l'hôtel [5]. Gurello Zurlo l'était le 5 septembre 1358 [6] lorsqu'il fut nommé châtelain du Castelcapuano ; il l'est encore le 22 novembre 1368 [7]. On observera que Matteo Aldemarisco et Gurello Zurlo semblent avoir été concurremment sénéchaux de l'hôtel. Il ressort en effet des textes que cette charge pouvait être remplie par plusieurs personnes à la fois. L'acte de nomination de Lorenzo di Cava parle des sénéchaux, au pluriel, comme des demoiselles, des chapelains et des chambellans. Un mandement du 1er février 1347, concernant un maître des arrêts de l'hôtel, est adressé « aux sénéchaux de notre hôtel et à nos trésoriers » [8].

[1] « Sol. unc. LXXXIX et tar. XIII. Berardo Caraczulo... nostri hospicii senescallo, quas tu solvisti, per diversas vices tam in Tribus Pergulis quam in Neapoli ».

[2] « It. omnibus vallittis coquine per manus Berardi Caraczuli de Neapoli militis, nostri hospicii senescalli, unc. III et tar. XVIII ».

[3] *Arche* en papier, t. XX, n° 1661. Ordre à Francesco de Capri, « receptori et expensori pecunie », de rendre à Matteo Aldemarisco, sénéchal du palais du roi et de la reine les vingt onces par lui prêtées.

[4] *Arche*, n° 3716.

[5] A cette date un tarin et demi est remis « Nicolao, scutiferi Mattei Aldemarischi, senescalli nostri, portanti equos Neapolim ». Le 1er septembre (*Arche* en papier, n° 185) ce personnage était « justiciarius Val di Crate et Terre Jordane et magister hostiarius ». Cela seul situe le sénéchal du palais à un rang au moins égal et sans doute supérieur à celui de justicier.

[6] *Arche*, n° 2358.

[7] « Sol. unc. XII, tar. XV... Gurullo Zurulo, de Neapoli, senescallo palatii nostri, in provisione sua mensium septembris, octobris et novembris ».

[8] Reg. ang. 351, fol. 78. La reine avertit ses sénéchaux et ses trésoriers qu'elle autorise le maître des arrêts « Signorellus Taddei de Castro Abbatis » à toucher ses gages suivant l'ancienne procédure, la nouvelle les faisant tomber sous le coup des ordonnances portant annulation des grâces accordées depuis la mort du roi Robert.

Les attributions des sénéchaux ne nous sont pas connues d'une manière précise, mais nos comptes nous fournissent sur elles quelques indications. Les personnages chargés de cet office y sont le plus souvent cités à l'occasion de paiements à eux faits pour les dépenses du palais [1]. Nous les voyons remettre de l'argent aux serviteurs de l'hôtel [2]. Parfois aussi — mais celà leur est commun avec tous les familiers d'un rang tant soit peu élevé — ils servent d'intermédiaire entre le trésorier et la reine [3], ou même avancent quelque somme à celle-ci [4]. En fait les sénéchaux assument effectivement les fonctions que le grand sénéchal était censé remplir, mais de très haut. Aussi bien faut-il vraisemblablement reconnaître dans le *senescallus hospicii* ce *vicesenescallus* que l'ordonnance de 1393 permettait au grand sénéchal d'instituer, pourvu que cet auxiliaire fût chevalier — ce qui était le cas de Caracciolo, d'Aldemarisco et de Zurlo — et qu'il fût agréé par le roi [5]. Ce vice-sénéchal devait toucher gages, manteau, vin et chandelles comme les chevaliers de l'hôtel et percevoir la moitié des peaux et des intestins des animaux servant à la cuisine du roi [6].

« La partie financière (de l'organisation de l'hôtel sous Charles Ier), dit M. Durrieu [7], incombait à deux greffiers... chargés des comptes généraux de la maison royale. Ils recevaient et gardaient

[1] 1352, 20 mars 1353, 13 janvier, 14 février, 31 mars, 10 mai, 31 décembre.

[2] 1356, 16 janvier.

[3] 1353, 8 mars.

[4] 1353, 10 octobre, 1357, 8 mars.

[5] Minieri-Riccio, p. 198 : « De milite autem illo quem vicesenescallum ordinare voluerit in hospitio loco sui, faciat prius conscientiam domino Regi et sciat ac compleat exinde regiam voluntatem ».

[6] Minieri-Riccio, p. 203. Cette charge de sénéchal existait aussi dans les hôtels des princes royaux. C'est ainsi qu'en 1347 Roberto « de Tricarico » remplissait cette charge auprès du duc de Durazzo (Reg. ang. 353, fol. 77).

[7] *Op. cit.*, p. 128.

par devers eux les sommes consacrées aux dépenses de l'hôtel, sommes qui étaient, d'une part, fournies par les trésoriers du Château de l'Œuf, et d'autre part directement prélevées sur certains revenus, tels que les revenus du sceau et des forêts royales, ou encore sur les reliquats dont les justiciers se trouvaient redevables envers l'Etat, après l'apurement de leurs comptes de gestion [1]. Avec cet argent les greffiers devaient régler les gages et les gratifications dûs aux gens de l'hôtel, liquider tous les douze jours les comptes des services, effectuer directement eux-mêmes quelques menues dépenses pour les aumônes et la chambre du roi et, de plus, d'une manière générale, exécuter tous les ordres de paiements qui leur arrivaient sous la forme d'un mandement royal à leur adresse ». Cet exposé est encore exact, dans sa plus grande partie, pour la période dont nous nous occupons. Cependant il convient de noter, que le titre de *grafferius hospicii* ne paraît pas dans nos comptes. Nous ne voulons pas dire qu'il fût tombé en désuétude sous la reine Jeanne : il est donné à Lorenzo di Cava, nommé le 1er novembre 1345 greffier de l'hôtel [2]. Mais il est bien remarquable qu'on ne le retrouve pas dans cinquante quittances portant sur vingt ans.

[1] C'est vraisemblablement sur ces reliquats qu'étaient assignés les assez nombreux paiements faits par les justiciers en faveur de l'hôtel dont nous trouvons trace dans les *Arche* ou dans les registres. En voici quelques-uns, entre autres : 1356, 20 octobre (*Arche* en papier, XX, n° 75) : ordre du roi et de la reine au trésorier du justicier de Basilicate de payer 20 onces, par eux données au chambellan Giovanni Aldemarisco. — 1362, 25 août (*Arche*, n° 3732) : quittance au justicier de la terre de Labour pour huit onces remises par lui à la reine. — 1364, 9 octobre (*Ib.*, n° 3907) : ordre au justicier de Capitanate de payer deux onces au chambellan Francesco Caracciolo. — 1367, 22 mars (*Arche* en papier, XX, n° 15) : quittance au justicier de la terre de Labour pour six onces remises par lui à la reine « pro nostris secretis negociis ». — 1371, 23 septembre (*Arche*, n° 3852) : quittance au justicier de Capitanate pour quinze onces remises à la reine. — 1375, 11 novembre (*Ib.*, n° 3894) : ordre au justicier de Calabre de payer vingt cinq florins par mois au connétable Raimondo, pour certaines affaires de la reine.

[2] V. Pièce justificative.

Pendant l'année 1353, ces quittances sont adressées à « Matheo Capuano, de Neapoli, militi, magne curie nostre magistro rationali nostroque procuratori, consiliario et fideli nostro ». Nous voyons plus tard donner au même personnage la qualité de « lieutenant du grand chambrier » [1]. Cette désignation est intéressante en ce qu'elle exprime entre le procureur fiscal de la reine et le comte chambrier des rapports analogues à ceux qui devaient exister entre le sénéchal de l'hôtel et le grand sénéchal. A partir de 1356 le nom de Matteo Capuano est remplacé au début des approbations de dépenses par celui du notaire Franceseo Arcuccia de Capri. Ce dernier personnage porte le plus souvent le titre de « receptor et liberator fiscalis nostre pecunie, familiaris et fidelis noster » [2], et quelquefois celui de « thesaurarius ». Ce n'est d'ailleurs qu'un auxiliaire de Matteo Capuano. Celui-ci le délègue, en 1359, pour procéder au recouvrement des 4000 onces prélevées chaque année par la reine sur certains revenus pour les frais de son hôtel [3]; il contrôle les paiements faits par son subordonné, comme il ressort de la formule « cum notitia et conscientia Mathei Capuani ». Ainsi donc l'administration financière de l'hôtel était assurée à cette époque, sous la haute direction du comte chambrier, par un maître des comptes « procureur (fiscal) de la reine » et par un notaire « receveur et dépensier des revenus de la reine » [4].

[1] 1359, 25 mars.

[2] 1356, 18 août. « Notario Francisco Arcucie de Capro, receptori et liberatori fiscalis nostre pecunie, familiari et fideli nostro... sol. infrascriptarum quantitatum pecunie (liberatarum)... ad mandatum nostrum, oretenus sibi factum de fiscali pecunia nostra sistenti per manus tuas, cum notitia et conscientia Mathei-Capuani ». On trouve en 1374 (24 février, *Arche*, n° 3877) un Giacomo Arcuccia, de Capri, comme secrétaire de la reine.

[3] 1359, 25 mars (*Arche*, n° 3682). V. p. 273, n. 5.

[4] Un certain nombre d'« acceptations » de Louis et de Jeanne sont adressées « thesaurariis nostris, consiliariis, familiaribus et fidelibus nostris » (v. p. 222, n. 1). Il s'agit ici plutôt des trésoriers du Château de l'Œuf,

Ces deux personnages recouvraient les sommes dûes à l'hôtel [1], payaient les gages et les gratifications des officiers de la chambre, soldaient les achats ou les travaux ressortissant à cette chambre et se faisaient livrer objets et vêtements acquis ou confectionnés à l'usage de la souveraine [2], subvenaient aux besoins des six services indépendants, réglaient les dépenses des courriers, fournissaient la reine d'argent pour sa cassette particulière et distribuaient quelques aumônes en son nom. Nous n'avons pas de renseignement particulier sur leur comptabilité, mais il est probable qu'elle était la même qu'on demandait de Lorenzo di Cava ; un livre des recettes et des dépenses tenu en double exemplaire en était, semble-t-il, la pièce principale. Les mandements et, pour les ordres oraux, les « acceptations » leur servaient de garanties, les maîtres des comptes devant s'en contenter [3].

qui géraient les finances du Royaume, que de trésoriers de l'hôtel. De même l'acte du 1er février 1347, concernant le maître des arrêts Signorello, que nous avons déjà cité (v. p. 227, n. 8), est adressé « aux sénéchaux de nôtre hôtel et à nos trésoriers ». Il faut noter en effet que Lorenzo di Capri était un trésorier du Royaume, et que Francesco Arcuccia, qui porte le titre de « thesaurarius », en est peut-être un. Si les *grafferii hospicii* se recrutaient parmi les trésoriers du Royaume, il n'est pas étonnant que ceux-ci apparaissent parfois dans les comptes de l'hôtel.

[1] On voit par contre dans l'acte de nomination de Lorenzo di Cava que celui-ci devait se contenter de recevoir chaque mois des trésoriers, ses collègues, la somme affectée aux besoins de l'hôtel, à charge pour lui de leur délivrer une quittance.

[2] 1353, 25 juin : « ... pro precio tassïarum duarum magnarum de argento... quas assignasti in manibus nostris propriis ». 1353, 30 septembre : « Ceprenses duo... deinde assignati per te in camera nostra ad opus nostrum ». Nous voyons Matteo Capuano délivrer au brodeur la soie, l'or et l'argent nécessaires à une sambue.

[3] On trouvera dans l'acte de nomination de Pietro di Montefuscolo comme trésorier, secrétaire, maître des arrêts et prévôt des offices de l'hôtel du fils de la reine Jeanne (1346, 1er septembre. Reg. ang. 353, fol. 238) la mention détaillée, d'ailleurs très diffuse et très embrouillée, de tous les actes de comptabilité auxquels devait donner lieu la gestion de cet hôtel. L'essentiel en est la tenue d'un livre des dépenses : « Volumus... fieri de expensis eisdem anno quolibet quaternum dicti hospicii

Aux trésoriers de l'hôtel nous joindrions le maître ou les *maîtres des arrêts*, si les comptes que nous étudions nous en avaient laissé mention. Les « magistri arrestorum » sont d'ailleurs indiqués dans l'acte de nomination de Lorenzo di Cava parmi les officiers dont il aura à payer les gages. Nous connaissons au moins l'un d'eux, « Signorellus Taddei de Castro abbatis, magister arrestorum hospicii nostri » [1].

Enfin cet état major administratif de l'hôtel devrait être complété par un *secrétaire* [2] et un *notaire d'actes* [3], qui n'ont pas non plus laissé de traee dans ces quittances, telles qu'elles nous sont parvenues.

L'hôtel royal comprend — depuis Charles II [4] — sept offices, dont six seulement ont une vie tout à fait indépendante : la paneterie, la bouteilleric, la cuisine, la maréchalerie, la fruiterie et la

arrestorum, in quo annotentur et declarentur particulariter et distincte die quolibet omnes expense hujusmodi et res quelibet liberande in officiis memoratis cum valore et precio eorumdem... ».

[1] V. p. 227, n. 8.

[2] Nous connaissons par les Registres et les *Arche* plusieurs secrétaires de la reine Jeanne, entre autres Pietro di Montefuscolo, ancien secrétaire du roi Robert, nommé secrétaire de Jeanne (v. acte du 28 septembre 1345, Reg. Ang. 353, fol. 16 v°), puis trésorier-secrétaire du jeune duc de Calabre ; Niccolò d'Alife (1347, 18 juin ; Reg. 353, fol. 305. XIIme indiction, 13 novembre : *Arche*, n° 3912), l'auteur du registre utilisé par Camera ; le provençal Jean de Revest, auteur d'un registre semblable que nous publierons prochainement ; Giacomo Arcuccia, de Capri (1374, 24 février : *Arche*, n° 3877).

[3] Le 24 août 1347 (Reg. 353, fol. 303), la reine permet à son notaire d'actes Amico « de Richio », de Florence, depuis 30 ans au service de sa maison, de prendre un congé pour aller à Florence. Le 1er janvier 1346 (Reg. ang. 354, fol. 13 v°) Niccolò Venturino di San Germano, « camere nostre notarius et officii coquine nostre clericus » est nommé notaire d'actes près le capitaine de la cité d'Aversa.

[4] Durrieu, pp. 135-6 : « Sous Charles II... les services... sont au nombre de six ainsi dénommés : panetteria, buticularia, coquina, marescalla, fructuaria, forraria. Ce dernier service qui n'existait pas sous Charles Ier comprend la dépense de chauffage, de nettoyage et les achats de vaisselle pour l'eau ».

« forraria », qui ont chacune leur prévôt et leurs comptes particuliers. La « chambre » est placée directement, au point de vue de la comptabilité, sous le contrôle du trésorier de l'hôtel « sans qu'il y ait dans les comptes de chapitre spécial pour les dépenses qui y sont faites » [1]. Celà nous vaut de connaître assez bien le personnel de cet office alors que nous ne savons à peu près rien de celui des autres. Pour ces derniers, les prévôts soumettaient leurs comptes au trésorier qui les faisait approuver, en bloc, par la reine. Ces comptabilités particulières s'étant perdues, il ne nous reste pour les services indépendants que les chiffres globaux de dépenses contenus dans les acceptations délivrées au trésorier, qui donnent au contraire le détail des dépenses de la chambre.

Malheureusement, même en ce qui concerne la chambre, ces quittances ne sont pas aussi circonstanciées, pour ce qui regarde le personnel, que nous le désirerions. Le titre, pourtant si envié, de familier [2] ne suit pas toujours le nom de ceux qui le possèdent, en sorte que nous sommes exposés à comprendre dans la maison de la reine des gens passagèrement en rapports avec l'hôtel royal ou par contre à en exclure des officiers importants du palais. Par ailleurs, « comme les fonctions n'influent pas sur le montant des gages, elles sont passées sous silence dans les listes originales de paiement » [3]. De là vient qu'après des notices un peu explicites sur certains serviteurs de la reine, nous serons forcés de faire défiler, sans donner de renseignement sur ceux qui les portent, les noms d'un trop grand nombre d'individus dont le rôle à l'hôtel nous est inconnu. Nous ne pourrons les distribuer que d'après l'espèce de hiérarchie établie par la différence des traitements. La distinction

[1] Durrieu, p. 129.

[2] Les familiers et en particulier les familiers gagés jouissaient de privilèges divers. L'édit du 10 février 1347 autorise pour cette dernière catégorie le port dans Naples des armes prohibées (Cfr. Reg. ang. 352, fol. 88).

[3] Durrieu, *op. cit.*, p. 126.

entre chevaliers, clercs, valets et domestiques, indiquée par M. Durrieu, n'est en effet pas visible ici. Les rôles de paiement sont établis d'après les classes de traitement et non d'après la qualité ou le rang social des officiers. En ce qui concerne la détermination de ces différentes classes, nous n'avons pas trouvé d'allusion au singulier système employé sous les premiers Angevins: calcul de la solde d'après un nombre préfixé de chevaux que chaque familier est censé avoir à employer tant que dure son service [1]; il se peut que dans nos comptes ces « chevaux » aient été réduits à leur valeur pécuniaire.

Les serviteurs de l'hôtel touchent des gages [2] et des gratifications. Les paiements de la première espèce — ils semblent être mensuels, mais il y a des rappels et des avances — sont portés parfois « pro gagiis » ; on trouve aussi d'assez nombreuses mentions « in extenuacionem provisionis sue mensis ... ». Cependant les deux listes les plus longues et les plus détaillées concernant les émoluements du personnel, celles des 1-6 janvier 1356 et du 3 avril 1369 portent l'indication « pro liberatis... mensis... ». En principe la « livrée » se distingue des gages et forme un supplément de traitement, mais il se peut qu'ici il n'en soit pas ainsi [3]. En tout cas, voici l'échelle que ces listes permettent d'établir: quelques rares familiers reçoivent 15 tarins par mois; quelques autres, 12 tarins; la majorité d'entre eux touche 9 tarins et un petit nombre

[1] Durrieu, p. 123.

[2] Le roi Robert avait la coutume de remettre aux Napolitains gagés de la cour royale, tant parce qu'ils étaient parfois appelés à poursuivre à leurs propres frais ses affaires que pour les exciter à bien servir, l'*adoham* ou *feudale servicium* qu'ils devaient sur leurs *provisiones*. La reine, le 20 octobre 1345 (Reg. Ang. 355, fol. 38 v°), leur accorde la continuation de cette faveur pour la XIII^me^ indiction.

[3] Nous trouvons à plusieurs reprises la même somme payée à un familier pour ses gages d'un mois et pour sa livrée d'un autre mois. Il semble que si la livrée était ici une gratification supplémentaire, le montant devrait en être inférieure à celui des gages.

six [1]. Les gratifications proprement dites (« quos graciose donavimus », « de gracia ») sont également assez variables; cependant la somme de trois tarins se rencontre fréquemment. Nos comptes ne font pas mention de distributions de robes comme d'une institution régulière [2]. Les dons de robes que la reine fait à ses musiciens [3] ont le caractère d'un cadeau individuel, et de même les autres présents analogues des vêtements ou de fourrures [4].

Les premiers officiers de la chambre que cite M. Durrieu dans sa liste des serviteurs de l'hôtel de Charles Ier sont les *chambellans*, au nombre de deux. Nous ne savons combien Jeanne en avait en service auprès d'elle; nos comptes n'en mentionnent nommément qu'un, Berardo Spinello di Somma [5].

Giovanni et Antonio « de Veratis » reçoivent en 1358 les gages élevés de quinze tarins par mois [6], particularité qui nous les fait mettre en tête de cette liste, sans que nous puissions même hasarder une hypothèse au sujet de leurs attributions [7].

[1] Cette échelle correspond à celle que donne M. Durrieu pour les gages des valets (p. 125). En effet 15 tarins par mois font 10 grains ou deux chevaux et demi par jour; 12 tarins, huit grains ou deux chevaux; 9 tarins, six grains ou un cheval et demi; six tarins, quatre grains ou un cheval. M. Durrieu ne cite qu'un degré plus élevé, douze grains ou trois chevaux par jour, 18 tarins par mois.

[2] C'en était une sous Charles Ier (Durrieu, pp. 125 et 126). A Pâques et à la Toussaint, chevaliers, clercs, valets et domestiques recevaient des robes et des manteaux. C'était même alors l'unique rétribution des domestiques, qui ne touchaient pas de gages journaliers.

[3] V. p. 242, n. 1.

[4] V. p. 237, n. 6.

[5] 1368, 10 septembre. « Unc. X... Berardo Spinello de Summa... cambellano nostro... in extenuacionem provisionis sue quam est a nostra curia recepturus pro presenti anno ».

[6] 1356, 25 janvier. « Antonio et Johanni de Veratis, familiaribus nostris pro gagiis eorum presentis mensis januarii et instantis mensis februarii... ad racionem de tarenis XV pro quolibet per mensem, unc. II ».

[7] Parmi les serviteurs les plus payés de l'hôtel il faut aussi mentionner Alberto « de Avellis » et sa famille. 1356, 16 janvier: « Aliberto

Aucune mention n'est faite dans ces quittances des « *magistri hostiarii* » que l'acte de nomination de Lorenzo di Cava signale parmi les officiers de l'hôtel, immédiatement après les sénéchaux [1].

Les *huissiers* sont par contre assez nombreux : deux pour 1353 quatre pour 1356, un pour 1366 et cinq pour 1368 ou 1369. La reine devait ainsi avoir auprès d'elle au moins quatre ou cinq de ces officiers, ce qui répondrait au compte fait par M. Durrieu pour le temps de Charles Ier. Sur les listes de livrées dont nous avons parlé les huissiers sont compris parmi les familiers qui reçoivent douze tarins par mois. Le premier que nous rencontrions est Enrico Spina : le 22 avril 1353, il accompagne la reine à Saint Pierre du Château et lui prête la somme qu'elle y donne en offrande [2].

L'huissier Giovanni di Caserta nous est connu de 1353 à 1369, si du moins l'on peut identifier, comme nous le croyons, « Johannucius » et « Johannes de Caserta ». Nous le voyons prêter de l'argent à la reine [3], lui en remettre de la part du trésorier [4], distri-

de Avellis, Monachecte uxori, filio et cognato, extenuandas in gagiis suis, unc. II et tar. XVIII ». 1369, 3 avril : « Aliberto de Avellis, uxori, filio et cognato, unc. II et tar. XVIII ».

[1] Nous avons vu Matteo Aldemarisco *magister hostiarius*, au moins titulaire, le 1er septembre 1346, alors qu'il était déjà justicier. Les Registres nous font connaître plusieurs « magistri hostiarii » de l'hôtel de Jeanne, entre autres « Hugo de Figueria » (18 avril 1346, Reg. 354, fol. 98), Berardo d'Aquila, « castellanus Morconi » (1347, Reg. 353, fol. 243) et « Goczolinus de Ponciaco » (*ibid.*, 63). Il ne faut pas confondre les « magistri hostiarii » avec le « *januensis camere nostre magister* » qui apparaît dans une mention du 25 janvier 1368 (v. p. 247, n. 6) et sur lequel nous n'avons pas d'autre renseignement.

[2] V. note 7, p. 270.

[3] 1353, 7 septembre. « Quos liberasti Johanni de Caserta, hostiario et familiari nostro, quos nobis mutuaverat, tar. III ».

[4] 1368, 7 juin. « Per manus Cubelle Capudgrasse et Johannucii de Caserta, assignatos per ipsos nobis, tar. XIV et gr. X ». 1368, 13 mai. « Quam assignasti in manibus nostris per manus Johannucii de Caserta pro faciendis elemosinis, unc. I ».

buer ses aumônes [1], et aller chercher pour elle des *Agnus Dei* [2]; son nom se trouve dans les listes à douze tarins du 1er janvier 1356 et du 3 avril 1369.

Il en est de même de Puzzarello [3] — que nous voyons pareillement distribuer les offrandes de la reine [4] et lui transmettre l'argent du trésorier [5] — et de Niccolò di Cava [6].

L'huissier Nichinella paraît également dans nos comptes de 1356 à 1369. Prêt à la reine [7], remise de sommes du trésorier [8], achats pour la souveraine [9]. La seule mention sortant un peu de l'ordinaire qui le concerne est celle d'un don de six onces que lui fait la reine [10]. Il est des familiers à 12 tarins du 3 avril 1369.

Un don analogue de 9 onces est fait, le 20 septembre 1368, à l'huissier Lisulo Serisano, de Sorrente [11].

Voici maintenant quelques personnages, dont les fonctions ne nous sont pas connues, mais qui sont sur le même pied que les

[1] 1368, 7 juin. 1368, 28 mai « Per manus Johannucii de Caserta, oblatos per nos in die Pasce Penthecosten, tar. XV ».

[2] 1368, 28 mai. « Johannucio de Caserta misso per nos Neapolim pro recoligendis Agnus Dei factis ad opus nostrum ».

[3] En dehors de ces listes on trouve, le 15 juillet 1368: « Puczarello, hostiario nostro, pro gagiis suis, tar. XII ».

[4] V. p. 271, n. 4.

[5] 1350, 20 janvier. « Quos assignasti in manibus nostris per manus Puczarelli, tar. III ». 1368, 20 mai. « Quam et quos assignasti in manibus nostris per manibus nostris per manus Johannis de Cardellis et Puczarelli, unc. I, et tar. III ».

[6] Ce dernier était marié. Le 15 juillet 1366 la reine lui donne des fourrures pour sa femme. « It. vayri XIV et arminei XXIV, quos graciose donavimus uxori Nicolai de Cava, hostiarii nostri, pro uno pari manicarum unius robe dicte uxoris sue ».

[7] 1368, 25 juillet. « Nichinelle, quos restituimus sibi, tar. II ».

[8] 1356, 12 janvier. « Quos assignasti in manibus nostris per manus Nichinelle, tar. X ».

[9] 1356, 15 janvier. « Nichinelle pro emendis certis rebus, gr. X ».

[10] 1356, 20 janvier. « Nichinelle, hostiario nostro, quas ei graciose donavimus, unc. VI ».

[11] « Unc. IX... Lisulo Serisano, de Surrento, hostiario et familiari nostro... quos sibi graciose donavimus ».

huissiers au point de vue pécuniaire et semblent rendre des services analogues. Giovanni « de Cardellis », porté à 12 tarins dans les deux listes du 1er janvier 1356 et du 3 avril 1369, sert, le 20 mai 1368, en même temps que Puzzarello d'intermédiaire entre la reine et son trésorier [1].

Giovanni « de Arezis », également à douze tarins dans la dernière de ces listes, est peut-être le même que l'huissier Giovanni della Rocca « de Archis », qui se voit confirmer, le 31 janvier 1370, sa provision de quinze onces et dont la sœur, Marie, est demoiselle de la reine au même moment [2].

Le familier Clemente reçoit, le 7 septembre 1353 [3], 3 tarins de gratification ; le 28 juillet 1368 il remet de l'argent à la reine de la part du trésorier [4]. Il est possible que ce soit le même personnage que le « Clemens de preposito » qui se trouve, ave 12 tarins de livrée, sur la liste du 3 avril 1369.

Le rôle des livrées du 1er janvier 1356 nous fait connaître, parmi les serviteurs qui reçoivent 12 tarins, la veuve d'un ancien

[1] V. supra.

[2] *Arche*, n. 3815. Ce Giovanni della Rocca « de Archis » était, en 1345, *serviens* du château della Rocca de Archis. Lorsque la reine constitua l'hôtel de son jeune fils elle le nomma *porterius* de cet hôtel et les fonctions abandonnées par Giovanni furent accordées à son frère Bartholomeo (1346, 3 février, Reg. ang. 351, fol. 47). D'autres huissiers de la reine Jeanne nous sont connus par les Registres. Tels sont par exemple Jacobo Gerardo de Naples, nommé, le 31 mars 1346 (Reg. 349, fol. 385), viguier de Tarascon, Angelillo de Porta, nommé, le 17 juin 1346, châtelain en Calabre (Reg. ang. 351, fol. 63), Giovannaccio di Montecorbino, qui reçoit le 28 août 1347 une rente de 12 grains par jour précédemment assignée au mutilé sicilien Puccio Granza. Le 5 novembre 1346, la reine assigne 24 tarins de gages mensuels à l'huissier Landolfo Pulderico (Reg. ang. 353, fol. 12). Ces gages s'expliquent peut-être par le fait que Landolfo est le frère de Gisolda Pulderica, la favorite de la reine. Un huissier du nom de « Guillottus de Sarneyo » est cité dans un acte de 1347 (Reg. 353, fol. 68 v°).

[3] « Quos liberasti Clementi, familiari nostro, quos sibi graciose donavimus, tar. III ».

[4] « Quos assignasti in manibus nostris per manus Clementis, datos per nos elemosinaliter, tar. XV ».

barbier de l'hôtel, Michele, et le barbier alors en service, Saverio [1]. Le fils de Michele percevait la même pension en 1369 [2].

Reçoivent également 12 tarins les personnages suivants, au sujet desquels nous n'avons aucun renseignement : en 1356, Paolo di Nizza, Nardo, fra Pietro, Giovanni di Bivagna [3]; de 1356 à 1369 [4], Gambino, Lorenzo « de Griffis », Giovannucio [5] ; en 1368, fra Ugo [6] ; en 1369, Niccolò « de Selliciis » et le mari de dame Perna [7].

Nous ferons entrer le *médecin* de la reine, Stefano « de Avellis », dans cette première catégorie des serviteurs de l'hôtel, bien que nous ne connaissions pas le taux de ses honoraires [8].

Les serviteurs de l'hôtel touchant mensuellement 9 tarins de gages ou de livrée sont, avons nous dit, beaucoup plus nombreux que ceux qui en gagnent 12 [9]. Nous trouvons parmi eux les valets

[1] « Uxori quondam Michaelis, barberii nostri... Saverio, barberio.. tar. XII ».

[2] « Filio quondam Michaelis, barberii ». Des pensions semblables, mais de 9 tarins, sont payées à la même date : « heredibus quondam Joanni de Pasca » et « filiis quondam notarii Petri de Joha ».

[3] Liste du 1er janvier 1356.

[4] Listes du 1er janvier 1356 et du 3 avril 1369.

[5] Il ne faut pas confondre ce Giovannucio avec Giovannucio di Caserta. Ils se trouvent à la fois dans les mêmes listes de paiement.

[6] 1368, 31 juillet.

[7] 1369, 3 avril.

[8] 1353, 30 mars. « Quos dari mandavimus magistro Stephano de Avellis, fisico et familiari nostro pro certis medenis factis per ipsum nobis... unc. II et tar. VI ». Le 24 novembre 1346 (Reg. ang. 351, fol. 35 v°) la reine assigne sur la douane de Salerne douze onces que percevait sur les fonds de la chambre, en récompense de services rendus à elle même et à son père, « Jacobus Comicus, de Salerna, miles, midicinalis scientie professor, fisicus et familiaris noster ». Un acte de 1347 (Reg. 353, fol. 63) mentionne « Prosperus de Falco », de Naples, « professor, reginalis fisicus et familiaris ». Jeanne avait peut-être un *alchimiste* dans sa suite. Du moins le 10 juin 1346 reçoit-elle parmi ses familiers « magister Angelus Gualterius, dictus de Alchimia, miles » (Reg. 354, fol. 58 v°).

[9] Les vingt hommes de Castellammare qui gardent la reine pendant son séjour à Casasana sont payés dix tarins chacun, le 3 juillet 1368 :

de chambre, les valets de la garde robe, les écuyers, le gardien de la biche de la reine, des esclaves et plusieurs autres serviteurs dont nous ignorons les fonctions.

Nos comptes ne nous font connaître qu'un *valet de chambre*, Frichia [1]. Il y en avait deux en service auprès de Charles Ier [2].

Les *valets de la garderobe* sont mentionnés en bloc le 3 avril 1369 [3]. Nous en connaissons deux, Antonello, que l'on trouve à plusieurs reprises de 1356 à 1368 [4], et Filippo, envoyé de Nocera à Naples pour en rapporter le perroquet de la reine qu'on y avait laissé [5].

« hominibus XX de Castromaris custodientibus nos unc. VI et tar. XX ». Le 11 juin, Giovanni di Capri. « morans ad custodiam nostram » également à Casasana, touche aussi 10 tarins « pro paga sua ». Mais, les premiers au moins, semblent être des serviteurs occasionnels. Les portiers et sergents du chateau d'Aversa reçoivent le 12 janvier 1356 une gratification globale de 18 tarins.

[1] 1368, 14 juillet. « Frichie, vallitto camere nostre, tar. IX ». Un nommé « Symonetus de Antilliaco, valletus camere nostre » est l'objet d'un acte du 25 septembre 1346 (Reg. Ang. 352, fol. 178).

[2] Durrieu, p. 130.

[3] « Omnibus vallittis guarderobbe, unc. IX, tar. I, et gr. X ». Dans un acte du 8 août 1347 (Reg. Ang. 352, fol. 190 v°) est cité un nommé « Jacobellus de Calosancia, *magister gardarobbe nostre* ».

[4] 1356, 1er janvier. 1368, 2 juin, 3 juillet. Dans ces deux derniers cas il est nommé « Antonellus de guardaroba ».

[5] 1368, 14 mai. V. p. 219, n. 7. Ce personnage est peut-être le même que le Filippo que l'on trouve dans la liste des livrées de 9 tarins du 1er janvier 1356. Voir Reg. Ang. 352, fol. 178.

Il faut sans doute voir des serviteurs du rang des valets de chambre et des valets de la garderobe dans deux personnages nommés Cammusio et Niccolò Casanova qui sont chargés le premier, le 18 juillet 1368, d'achats secrets (« Cammusio pro emendis certis rebus secretis ad opus nostrum, tar. VII »), le second, le surlendemain, d'acheter des oiseaux (« Nicolao Casenove pro emendis avibus, tar. I »).

Nous rangerons dans cette catégorie de gens de l'hôtel Niccolò « de Pattis ». Le 2 janvier 1356 il reçoit 9 tarins. Le 16 janvier de la même année, le 27 et le 31 juillet 1368, il sert d'intermédiaire pour la remise de certaines sommes entre la reine et son trésorier. D'autre part nous placerons ici, faute de pouvoir les classer d'une manière plus sûre (car nous ne connaissons ni leur qualité ni leur traitement) Luigi Cavaliere, Niccolò di San Liceto et Turillo. Six fois de 1356 à 1368 nous voyons Ca-

Les « *scutiferi corporis* » paraissent également en bloc dans nos comptes en 1356 et en 1369 [1]. Ils étaient six en 1356 et sept en 1369 si l'on prend comme base de leurs gages ceux de 9 tarins payés à Paolo, le seul d'entre eux qui nous soit connu. En dehors de cette mention dans la liste du 1er janvier 1356, nous retrouvons à deux reprises son nom en 1368. Le 3 juillet il précède, peut-être comme fourrier, la cour royale à Casasana [2], le 20 il va de là à Sorrente [3].

Le *gardien de la biche* de la reine, Antonio, reçoit, le 1er janvier 1356, 9 tarins de livrée [4] et 2 tarins de gratification [5]. Il est aussi compris dans la liste du 3 avril 1369 pour 9 tarins et porte dans ce dernier cas le surnom de « de cerva alba », qui nous apprend que la biche de la reine était de pelage clair. Une biche blanche et un perroquet, voilà de pittoresques accessoires pour le prochain roman ou le « film » à venir qu'inspirera la légende de la reine Jeanne [6].

valiere transmettre de l'argent du trésorier à la reine (1356, 13 et 15 janvier, 1368, 3 juin, 27 juillet, 27 août) ou de la reine à un pauvre (1368, 31 juillet: « Loysio Cavalerio, quos dedimus per manus suas uni paupero, tar. VI »). Turillo, le 13 janvier 1356 fait passer de l'argent à Jeanne. Le 11 septembre 1353 celle-ci rend à Niccolò di San Liceto une petite somme qu'il lui avait prêtée (« quos liberasti Nicolao de S. Liceto, quos nobis mutuaverat, tar. III »).

[1] 1356, 16 janvier. « Omnibus scutiferis corporis, unc. I et tar. XXIV ». 1369, 3 avril. « Omnibus scutiferis corporis, unc. II et tar. III ».

[2] « Paulo, scutifero corporis, misso per nos ante in Casasanam, tar. I ».

[3] « Paulo, scutifero corporis, eunti Surrentum, tar. I ». Un acte de 1346 (Reg. Ang. 353, fol. 190) mentionne « Petrus de Bonaventura, de Panormo, scutifer familiaris ».

[4] « Antonio custodenti cervam ».

[5] « Illi qui custodiebat cervam, de gracia, tar. II ».

[6] Pour ne point quitter jardin et bassecour nous placerons ici ce qui est relatif au *jardinier* du Château Neuf et au gardien des lapins. Le premier nous est connu de 1356 à 1369. Il se nommait Martin. Le 6 janvier 1356, il reçoit 10 tarins. Le 25 janvier 1368, la reine lui fait remettre de l'argent pour l'entretien de son jardin: « Martino jardinerio Castrinovi Neapolis, pro emendis prosilibus per reparacionem pergularum

Ajoutons encore au tableau, comme figurants, deux *joueurs de chalumeau* et un *timbalier* [1].

Quelques *esclaves* sont attachés au service de la chambre. Leurs noms ne nous renseignent pas sur leur origine. Ils portent comme les officiers les plus élevés le titre de « familiaris », sont mêlés à eux et touchent, comme la majorité des serviteurs de l'hôtel, neuf tarins. Il en est ainsi de Filippo et de sa femme, en 1356 [2], de Margherita [3], de Giacomo et de Pietro [4] en 1369. Le 14 mai 1368, l'esclave Lillo di Capri est envoyé à Castellammare pour en rapporter des matelas à Nocera [5]. A côté des esclaves proprement dits,

ipsius jardeni, per manus januensis camere nostre magistri, tar. XII ». Le 3 avril 1369, il touche 15 tarins, ainsi que le *gardien des lapins* Filippo: « Philippo de cuniculis et Martino, jardinerio, ad rationem pro quolibet de tar. XV per mensem, unc. I ». Si c'étaient là des gages, ces deux humbles serviteurs seraient à la tête de la hiérarchie de l'hôtel. Cette somme devait répondre aussi au paiement de frais divers, et peut-être d'aides. Sur le jardin du Château Neuf, voir l'article de De Blasiis, *Le case dei principi Angioini nella piazza di Castelnuovo (Arch. Stor. Prov. Nap.*, XII), pp. 300, 301, 304, 305. L'auteur identifie ce jardin avec celui dont Boccace donne une poétique description, et où Filacolo rencontra Fiammetta (*Filacolo*, l. V). Dans ce « Biverello », on gardait du temps du roi Robert des chevreuils, des faisans, des lapins et des lions.

[1] 1352, 17 décembre. « Sol. unc. VI in manibus nostris propriis quas dedimus graciose zaramellatoribus duobus et naccarino uno pro faciendis eis robis tribus ad opus eorum ». Les joueurs de chalumeau étaient peut-être ce Maître Andrea et ce Simone di Montefuscolo mentionnés le 20 août 1353: « Quos liberasti magistro Andrea et Symoni de Montefuscolo czaramellatoribus quos ei graciose donavimus, tar. XV ». Pour ce qui est du timbalier, la reine avait accordé « Goffrido de Melfia, naccarario, et Altissime, ejus uxori, familiaribus, gr. VI per diem », soit 9 tarins par mois. (De Blasiis, *op. cit.*, p. 353, n. 3). En 1358 parait dans une quittance (*Arche*, n° 3665) le nom d'une « cantatrix » du roi et de la reine, Antonella di Ceccio di Nocera.

[2] 1356, 1er janvier. « Philippo et uxori sclavis ».

[3] 1369, 3 avril. « Margarita sclava et vir ». Ce dernier n'était peut-être pas esclave.

[4] *Ibid.* « Domenico, Jacobo et Petro, sclavis ». Il n'est pas sûr que ce dernier mot s'applique aussi à Domenico.

[5] V. p. 219, n. 6.

les *tartares*. Le 13 juillet 1366 le trésorier paie au pelletier Cotbeta une once et dix tarins « pro precio quatuor pennarum cuniculorum emptarum pro sclavis et tartaris nostris ». Un seul de ces tartares, Giacomo, nous est connu par son nom [1].

Nombreux sont les serviteurs recevant 9 onces de gages ou de livrée dont nous ignorons les fonctions. Tels sont, pour 1356, Filippo Ricardo ; en 1356 et en 1369 Decembre et Angelo di Apulia [2], le grec Andreazzo [3], en 1368 Cacabusso [4], Niccolò di San Juliano [5] et le juif Giovanni [6]. Tels sont également les deux « comites Barrilium », Filippo et Ricardo, mentionnés le 14 juillet 1368 [7] et le 3 avril 1369 [8]. Tels sont enfin Paolo « Buccanante », Buono, Giovanni di Gravina, Giovanni « Balucarii » et Musto, que l'on trouve sur la liste du 3 avril 1369. Un serviteur nommé Catalano est porté sur cette liste comme gagnant seulement 6 tarins [9].

[1] Le 7 juin 1368 le trésorier paie 4 tarins et 10 grains « pro cannis tribus de fustagno pro Jacobo tartaro ».

[2] 1356, 1er janvier et 1369, 3 avril.

[3] 1356, 6 janvier: « Andreasso greco, familiari nostro, de gracia, tar. III » ; 15 janvier: « Andreasso, gr. XV ». 1368, 14 mai, 14 juin et 25 juillet: « Andreasso, tar. III ». 1368, 3 avril: 9 tarins « pro liberatis ».

[4] 1368, 3 juin: « Cacabusso, tar. IX ».

[5] 1368, 27 juillet: « Nicolao de Sancto Juliano, pro gagiis suis, tar. IX ».

[6] 1356, 20 janvier: « Johanni, judeo, tar. IX ». 1368, 25 juillet: « Johanni, judeo, pro paga sua, tar. IX ».

[7] « Comitibus Barrilium, pro gagiis eorum, unc. I, tar. IX ». Ce sont sans doute les gages de deux mois.

[8] « Riczardo et Philippo, comitibus Barrilium » au début des livrées de 9 tarins. Il est possible que ce Riczardus soit le même que le « dompnus Riczardus » que l'on voit toucher 9 tarins « pro gagiis suis » le 3 juin et le 20 juillet 1368. Mais il y a plusieurs Riczardus dans nos comptes.

[9] Restent quelques personnages dont il est difficile de savoir si ce sont des serviteurs de l'hôtel. Voici les mentions auxquelles nous faisons allusion. 1368, 14 juin: « Mathie de Balba, pro coprimento page sue, tar. VII ». 13 juillet: « Nicolao de Stayto de Surrento, pro paga sua, tar. XV. It. Gualterio de Surrento, pro paga sua, tar. X ». Nous penserions volontiers que ce mot de « paga » désigne un salaire d'ouvriers, et que ces personnages sont des artisans venus de Sorrente travailler à Casasana dans le château royal.

Le nombre des femmes attachées à la chambre, tout en étant moins grand que celui des hommes est encore assez important. Au premier rang parmi elles se trouvent les *chambellanes* et les demoiselles de la reine. Nos comptes nous font connaître trois dames portant le titre de « cambellana ». La première se nomme Oddorona. Le 26 mars 1353 [1], la reine la rembourse d'un prêt. Le 6 septembre suivant [2] elle lui fait remettre une somme destinée à une de ses pupilles. La chambellane Bannella Mischina se voit gratifier de 5 onces le 22 octobre 1366 [3] et de 3 le 24 octobre 1367 [4]. C'est encore une fillette à cette époque, s'il faut voir en elle cette enfant que la reine, en 1353, faisait allaiter [5]. Le titre de chambellane est enfin porté en 1369 par Ceccarolla d'Angelo [6].

On a vu dans les textes que nous donnons en note que Bannella était nommée tantôt « cambellana », tantôt « domicella ». Il se peut qu'il n'y ait pas grande différence entre les demoiselles et les chambellanes de la reine. Nous connaissons, outre Bannella, trois *demoiselles* de Jeanne, Diamante, Giletta di Sant'Onorio et Sancia di San Liceto. Diamante est mentionnée dans un compte du 10 janvier 1356 [7]. Le 16 janvier 1356 Giletta di Sant'Onorio reçoit de

[1] « Quos restitui mandavimus domicelle Oddorone, cambellane et familiari nostre, tar. VI ».

[2] « Quos liberasti domicelle Oddorone, causa dandi cuidam puelle, nomine Johanne, quam nutriri facimus, tar. VI ».

[3] « Bannelle Mischine, de Neapoli, domestice, domicelle et familiari nostre, quas ei graciose exhiberi providimus in extenuacionem provisionis sue quam est a nostra curia pro presenti anno receptura ».

[4] « Domicelle Mischine de Neapoli, cambellane et familiari nostre... in extenuacionem provisionis sue, pro presenti anno ».

[5] 1353, 13 juillet. V. p. 265, n. 1.

[6] 1368, 3 avril. « Ceccarolle de Angelo, cambellane nostre, pro se et filiis suis, tar. XXIX ». Les *Arche*, pour ne parler que d'elles, nous font connaître d'autres chambellanes de Jeanne, entre autres Francesca di S. Fraymondo (12 février 1353, n. 3597) et Sancia di Lupiano (30 novembre 1369, n. 3707).

[7] « Dyamante, uxori Carlucii de Yrlandia, domicelle nostre, extenuandos in gagiis suis, tar. XV ».

la reine un cadeau de 10 tarins. Le même jour le trésorier lui paie 24 tarins. Le 3 avril, il lui remet une once et 3 tarins. Sancia di San Liceto sert à plusieurs reprises, de 1356 à 1368 [1], d'intermédiaire entre la reine et son trésorier. Nous la voyons, le 3 janvier 1356, le 7 juin et le 18 juillet 1368 [2] et le 3 avril 1369 toucher ses gages qui sont de 9 tarins [3].

Deux *gouvernantes* de la reine nous sont connues, et toutes deux pour la même année 1356. La première est une certaine Margherita, à laquelle Jeanne, le 12 janvier 1356, fait don de 3 tarins [4]. Peut-être est-ce la même personne que la dame Margherita qui, le 26 août 1353, fait un présent à la reine [5]. La seconde de ces gouvernantes se nomme Giovanna. Elle reçoit, le 15 janvier 1366, une gratification de trois tarins [6].

Nous faisons rentrer dans ce premier groupe de suivantes de la reine quelques dames dont nous ne connaissons pas les fonctions, mais qui touchent des gratifications ou des gages élevés. Parmi elle se trouve peut-être quelqu'une de ces *baronisse* que mentionne, au premier rang des gens de l'hôtel et avant les demoiselles, l'acte de nomination de Lorenzo di Cava. Ce sont, en 1353, dame Amata di Gaeta [7], et en 1369, dame Perna et dame Catherine de Provence [8].

[1] 1356, 4 janvier; 1368, 28 mai, 14 et 18 juillet. « Quos assignasti in manibus nostris per manus Sancie de Santo Liceto, domicelle nostre... ».

[2] « It. Sancie de S. Liceto, pro gagiis suis, tar. IX ».

[3] Le 7 août 1358, Thomasella Baratta, de Naples, « domicella et familiaris nostra » reçoit de Louis et de Jeanne, pour l'entretien de ses fils, une rente de trois onces sur la gabelle de Naples.

[4] « Margarite, magistre nostre, de gracia, tar. III ».

[5] « Quam liberasti dompne Margarite et dompne Thomasie de Sicilia, exeniantibus certas res, quam eis graciose donavimus, unc. I ».

[6] « Johanne, alie magistre nostre, tar. III ».

[7] 1353, 6 septembre. « Quos liberasti dompne Amate de Gayeta, quos sibi donavimus, tar. XII ».

[8] 1369, 3 avril. « Dompne Perne cum viro suo, dompne Catherine provinciali... ad rationem de tar. XII ». Rappelons ici Monachecta, la femme d'Alberto « de Avellis ». V. p. 235, n. 7.

En 1353, Martuzzella Ganda [1], en 1356, Maria « de Arczis » [2], de 1356 à 1368, Nozza di Terracina [3] et Cubella Grossatesta [4], en 1368, Cubella d'Irlande [5], Margherita di Bivagna [6] et Maruccia [7], paraissent aux côtés de la reine, lui faisant passer l'argent du trésorier, lui en prêtant ou distribuant ses aumônes.

Le personnel féminin de l'hôtel comprend enfin une naine, une femme chargée de la basse cour, des filles de chambre et des esclaves. La *naine* se nomme Guglielmetta en 1352 [8], Giovanna en 1356 [9] et Bist en 1369 [10].

[1] 1353, 7 septembre: « Uni paupere per manus Martuczelle Gande familiaris nostre, pro elemosina dari jussimus, tar. I et gr. X ».

[2] 1356. 16 janvier. « Marie de Arczis, pro loherio certorum lectorum, tar. XII... Marie de Arczis, extenuandam in gagiis suis, unc. I et tar. VI ». 20 janvier. « Quos assignasti in manibus nostris per manus Marie de Arczis, tar. VI ». Cette Maria de Arczis est peut-être la même personne que Maria della Rocca « de Archis » qui, le 31 janvier 1370, se voit, ainsi que son frère Giovanni, confirmer sa provision.

[3] 1356, 16 janvier. « Nocie de Terracena, pro faciendis certis elemosinis, unc. I ». 1368, 14 juillet. « Nocze de Terracena, quos mutuaverat nobis, tar. VI ». Cette suivante de la reine est nommée « cameria » (sans doute pour « camereria nostra ») dans une quittance du 22 mars 1367 (*Arche in carta bambacina*, XX, 4015), « acceptation » de six onces remises par le justicier de la Terre de Labour à la reine par l'intermédiaire de Nozza.

[4] 1356, 2 janvier: 9 tar. 1368, 7 juin: « per manus Cubelle Capudgrasse et Johannucii de Caserta, assignatos per ipsos nobis, tar. XIV et gr. X »; 14 juillet: « in manibus nostris per manus Cubelle Capudgrasse, tar. II »; 26 juillet: « quas assignasti in manibus nostris per manus Cubelle Capudgrasse, unc. II ».

[5] 1368, 16 juillet: « quos assignasti per manus Cubelle de Yrlandia, tar. XV ».

[6] 1368, 14 juillet: « quos assignasti in manibus nostris per manus Margarite de Bivagna, tar. XII ».

[7] 1368. 20 juillet: « quos dedimus uni mulieri paupercule per manus Marucie, tar. XVI »; 26 juillet: « quos assignasti in manibus nostris... per manus Marucie, tar. VI ».

[8] 1352, 20 novembre. « Cottardite quatuor in quibus sunt posite dicte foderature (leporum) quatuor, liberate ad opus Guillelmette, nane nostre ».

[9] 1356, 13 janvier. « Johanne nane, tar. III ».

[10] 1369, 3 avril. « Bist nane... tar. IX ».

La *gardienne de la basse cour* est, en 1353 [1], une certaine Francesca, qui reçoit 12 tarins de gratification. En 1369 [2], c'est peut-être Lucia, la femme du gardien des lapins Filippo, mentionnée parmi les familiers qui touchent 9 tarins de livrée.

Les *filles de chambre* sont portées en bloc sur le compte du 1er juin 1363 [3] et du 27 juillet 1368 [4].

Elles sont jointes aux *tartare* dans la liste du 3 avril 1369. Nous connaissons par leur nom deux de ces tartares, Catarina [5] en 1356 et Agnese [6], de 1356 à 1359. Nous avons déjà mentionné parmi les *esclaves* la femme de Filippo et Margherita.

Parmi toutes les femmes que nous trouvons dans la suite de la reine, il en est plusieurs dont nous ne savons que le nom et les gages qu'elles touchent. C'est le cas de dame Martuccia, de Persinisia, de Mansella, de la fille de Pizzorio et de Tallafrasca, toutes portées sur la liste de livrées du 1er janvier 1356 [7], de Christiana, qui, le 13 du même mois, reçoit trois tarins, de Giovannella, en 1368, de sœur Buona, des « dames de Tarente » et de Juliana, en 1356 et en 1369 [8].

[1] 1353, 30 mars. « Quos liberasti dompne Francisce, custodienti pullos nostros, quos sibi graciose donavimus, tar. XII ».

[2] 1369, 3 avril. « Lucie, uxori Philippi de Cuniculis... tar. IX ».

[3] « Puellis de camera, tar. XX ».

[4] « Per manus Cavalerii, pro puellis camere, tar. II ». Il est à remarquer que, dans la première mention, les *puelle* suivent le nom de Cavaliere. Est ce une coïncidence sans signification, ou Cavaliere avait-il quelque rôle à l'égard des filles de chambre?

[5] 1356, 13 janvier. « Catherine, tartare, extenuandos in gagiis suis, tar. III ».

[6] 1356, 15 janvier. « Agneti, tartare, extenuandos in gagiis suis, tar. XV ». 1369, 3 avril « Cathalano et Agneti, tartare, extenuandos in gagiis suis, cuilibet tar. VI per mensem, tar. XII ».

[7] « Persinisie, Manselle, filie Piczorii et Tallafrasche... tar. IX ».

[8] 1356, 13 janvier: « dominabus de Tarento, extenuandam in gagiis suis et certis elemosinis faciendis per eas, unc. I et tar. XV ». 1369, 3 avril: « dominabus de Tarento cum Loysia de Yscla, sorori Sabucie, sorori Agathelle et sorori Bone, unc. II et tar. XVIII ». 1368, 14 mai: « Johannelle, uxori Philippi de S. Angelo, de gracia, tar. XVIII ».

Aux gens qui composent l'hôtel de la reine, il faut ajouter les artisans gagés et les fournisseurs. Notons qu'il est souvent impossible de distinguer, en présence du nom d'un spécialiste, s'il s'agit d'un employé salarié de l'hôtel ou d'un fournisseur proprement dit.

Pelletiers. Nous en connaissons deux, Pacello di Rosa, mentionné en 1352 et 1353 [1], et Bernardo Cotbeta, en 1366 [2]. Ils achètent des peaux pour le compte de la reine et sans doute les font travailler. Le prix de ces peaux leur est payé, mais en plus ils touchent des gages qui sont pour Bernardo Cotbeta, et probablement aussi pour Pacello, de 12 tarins par mois [3]. M. Durrieu compte un pelletier parmi les serviteurs de la chambre.

Tailleurs. Sous Charles Ier il y avait un tailleur de la chambre du roi et un tailleur de la chambre de la reine. Le 9 octobre 1366 Angelo « de Aiano » reçoit ses gages d'une année, à raison de deux onces par mois [4]. Ces hauts gages doivent comprendre les fournitures et le paiement d'un ou de plusieurs aides.

Un *tondeur de drap* travaille pour l'hôtel en 1353. Il se nomme Niccolò di Castellammare et semble payé à la tâche [5].

Brodeurs. Le brodeur Ricardo est mentionné en 1352 et en 1353 [6]. La reine lui marque un particulier attachement, le nommant non

[1] « Magister Paccellus de Rosa, de Neapoli, pelliparius et familiaris noster ». 1352, 20 novembre. 1353, 30 septembre, 18 novembre.

[2] « Magister Bernardus Cotbeta, pelliparius et familiaris noster ». 1366, 2 juin, 13 juillet.

[3] 1366, 13 juillet. « Quos solvisti eidem magistro Bernardo pro gagiis suis mensium sex preteritorum presentis anni, quas erat a nostra curia recepturus, unc. II et tar. XII ».

[4] 1366, 9 octobre. « Sol. unc. XXIV... magistro Angelo de Aiano, de Castromare de Stabiis, sutori et familiari nostro... in extennacionem et restauracionem gagiorum suorum... pro anno preterito, ad racionem de unc. II ad mensem ».

[5] 1353, 22 avril. « Magistro Nicolao de Castromari de Stabia, aczimatori nostro pro aczimatura cannarum XLVII panni de lana aczimati per ipsum ad opus nostrum,... tar. XV et gr. XIII ».

[6] « Magister Riczardus, imbrositor, familiaris et fidelis noster ». 1352, 20 mars, 9 décembre, 27 décembre. 1353, 21 janvier, 6 septembre.

seulement « familiaris », mais aussi « fidelis ». Il achète des matériaux, dont le prix lui est remboursé. De plus il se fait payer la façon de ses travaux [1]. Il arrive aussi qu'on lui fournisse les matériaux, il ne lui reste qu'à se faire payer son travail [2]. Le 27 juillet 1368, le trésorier paie 2 once « Vicillo, imbrusitori, facienti certa opera ad opus nostrum ». Comme on le voit, ces brodeurs ne paraissent pas toucher de gages. Par contre la brodeuse, dame Tommasa d'Anglona, que nous trouvons mentionnée de 1356 à 1369, en reçoit de très élevés, qui comprennent peut-être le paiement de frais et d'aides [3].

Linger. Le 26 mars 1353, le trésorier paie 20 tarins à Niccolò d'Aversa, pour 48 brasses de toile de lin destinée à faire des chemises pour des pauvres [4].

Une *modiste*, nommée Clemenza, faisait des coiffures pour la reine en 1353 [5].

Les *orfèvres* fournisseurs de la reine sont nombreux. Ce sont pour la seule année 1353, Angelo di Trapani [6], Gennarello d'Ischia [7], Riccardo « Cicalensis » [8], Bertazzo di Firenze et Cola di Corrado [9].

Le *frenarius* Gerardo Fagiano de Naples est mentionné le 18 septembre 1353.

[1] Voir p. 264, n. 1.

[2] 1363, 6 septembre, v. p. 264, n. 2.

[3] 1356, 16 janvier: « dompne Thomasie de Anglono, extenuandam in gagiis suis, unc. I, tar. XIII et gr. X ». 1359, 30 novembre: « Sol. unc. IV... Thomasie de Anglono, imbrositrici et familiari nostre ». 1369, 3 avril: « dompne Thomasie de Anglono, unc. I et tar. XVIII ».

[4] V. p. 267, n. 12.

[5] 1353, 10 septembre: « quos liberasti dompne Clemencie facienti infolas nostras, tar. VI ».

[6] 1353, 21 janvier: « Magister Angelus de Trapano, familiaris noster ».

[7] 1353, 31 mai: « Jannarellus de Insula, de Neapoli, neophidus ».

[8] 1353, 25 juin. « Ricardus Cicalensis, neophidus, bancherius, de Neapoli ».

[9] 1353, 6 septembre. « Bertaczus de Florencia et Cola de Corrado, neophidus de Neapoli ».

Les marchands Pietro Enrico di Firenze et Cecco Romano vendent à la reine le premier des soieries [1], le second du suere [2].

Les *épiciers* Andrea « de Cantorio », en 1353 [3], Anello en 1368 [4] vendent à la reine des feuilles de parchemin, des douceurs et d'autres spécialités de leur commerce. M. Durrieu compte un épicier parmi les serviteurs de l'hôtel de Charles Ier. Mais ici il semble bien s'agir de fournisseurs, qui d'ailleurs ne portent jamais le titre de « familiaris » et ne sont jamais appelés « speciarius noster ».

A la comptabilité de la chambre ressortissaient les dépenses des *courriers*. Nos comptes nous fournissent une quarantaine de ces mentions. La première est du 13 juillet 1353 et concerne Roberto di Guardia [5]. Puis viennent dans cette même année Niccolò di Gaeta [6] et Benedetto Giovanni de Florence [7]. En 1356, nous trou-

[1] 1353, 11 mai. Le 28 avril 1358 Jacobo Calvo, marchand, vend des soieries au roi Louis (*Arche*, n° 3664).

[2] 1369, 3 avril. V. p. 260, n. 4. Mentionnons enfin les ventes par Martino di Padova d'une escarcelle (12 juillet 1353) et par Lancelloto d'une hache (25 janvier 1356).

[3] 1353, 22 avril. « Quos solvisti magistro Andree de Cantorio, speciario, pro cartis de pergameno sumptis per te et necessariis in exercicio procuracionis tue pro scribendis, tar. VI ».

[4] 1368, 20 mai, 7 juin, 16 juillet, 27 juillet. V. p. 260, n. 3. Ces paiements sont tous faits à Nocera. Il se pourrait que cet Anello fût un commerçant de Nocera.

[5] « Que liberasti Robero de Guardia, cursori, misso per nos cum litteris nostris ad capitaneum Summe, gr. X ».

[6] 6 septembre. « Et gr. X assignata per te Nicolao de Gayeta, cursori, misso cum litteris nostris ad capitaneum Averse ».

[7] 10 octobre. « Quos liberasti Benedicto Johanni de Florentiam, cursori, misso per nos cum litteris domini viri nostri et nostris ad curiam romanam et pro expensis suis, unc. II ». Dans la même année nous trouvons Juncta Pallucha, Andrea di Campania et Tallafrasca, envoyés le 5 et le 7 septembre à Maddaloni auprès du roi Louis avec des lettres de la reine. Mais ils ne portent que le titre de « familiares » et ne sont sans doute pas des courriers de métier. Nous retrouvons Andrea di Campania comme prévôt de la panetterie.

vons Giacomo [1], Giovanni [2], Roberto [3], Conestabile [4]. Un courrier du nom de Pietro se rencontre de 1353 à 1368 [5] et de même Gaschetto [6]. En 1368 on trouve Giovanni d'Anglona [7], Benedetto [8], Nic-

[1] 1356, 6 janvier. « Jacono et Petro, cursoribus, missis per nos ad civitatem Amalfie et Granianum cum litteris nostris, pro expensis eorum tar. IV ».

[2] 10 janvier. « Johanni cursori misso per nos Nuceriam, tar. I ».

[3] Même date. « Roberto cursori misso per nos cum litteris nostris Nuceria et Salernum pro expensis suis tar. III ».

[4] 15 janvier. « Comestabulo cursori eunti Nuceriam pro exequendis certis negociis ibi tar. VII et medium ».

[5] 1353, 30 septembre. « Quos liberasti Petro et Cicco, familiaribus, missis per nos cum litteris nostris ad capitaneos Castrimaris et Vici et Ysele, significando eis adventum galearum Catalanorum, tar. I ». Sont-ce des courriers? 1356, 6 janvier, voir supra, n. 1. 1368, 11 juin. « Petruccio, cursor misso Amalfiam et Surrentum cum litteris nostris. tar. II ». 2 juillet. « Petrucio de Neapoli, per nos misso ad Jachum de Lipari in partibus Calabrie, tar. XVI ».

[6] 1356, 6 janvier. « Gaschetto, cursori, misso per nos Aversam, de gracia, tar. IX ». 19 janvier. « Gaschetto, misso per nos cum litteris nostris Aquilam pro expensis suis, tar. XV ». 1368, 14 mai. « Guaschetto, cursori misso per nos cum litteris nostris ad dominum Summum Pontificem, tar. XV ». 14 juin. « Gaschetto cursori misso per nos apud Rochettam, tar. I ». Il faut peut-être compter parmi les courriers Andrea di Somma que l'on rencontre également de 1356 à 1368. 1356, 20 janvier. « Andree de Summa, tar. XV extenuandos in gagiis suis ». 1368, 12 mai. « Andree de Summa, misso per nos Amalfim et Surrentum, pro expensis suis, tar. III ».

[7] 13 mai: « Johanni de Anglono, cursori, misso per nos cum litteris nostris ad comitem Mileti, tar. III ». 29 mai: « Johanni de Anglono, misso per nos Amalfiam, tar. II ».

[8] 14 mai: « Benedicto, cursori, misso per nos ad comitem camerarium, Neapolim, cum litteris nostris, tar. II ». 20 mai: « Benedicto, cursori, misso per nos ad comitem Sancti Severini cum litteris nostris, tar. I ». « Benedicto, cursori, misso per nos ad comitem Mileti, tar. III ». 28 mai: « Benedicto, cursori, misso per nos cum litteris nostris apud Sanctum Germanum, tar. III ». 11 juin: « Benedicto, cursori, misso Amalfiam et Surrentum cum litteris nostris, tar. II ». 14 juin: « Benedicto, cursori, misso per nos cum litteris nostris ad comitem Mileti, tar. III ».

colò di Barulo [1], Giorgio Tempiano [2], Giorgio le grec [3], le Calabrais [4], Cubello [5], Niccolò di Neapoli [6], Arribaldo [7] et Tommaso « de Fusto » [8]. Enfin il y a quelques mentions de courriers sans indication de nom [9].

Sans décider s'il faut réunir la *Chapelle* et l'*Aumônerie* royales à la Chambre [10], nous devons constater que c'est au milieu de mentions se rapportant à la chambre que se trouvent les quelques notes de dépenses les concernant que nous aient conservées.

[1] 14 mai: « Cole de Barulo, misso per nos cum litteris nostris ad comitem Mileti, tar. III ». 20 mai: « Cole de Barulo, misso per nos Romam, cum litteris nostris, tar. XV ».

[2] 14 mai: « Giorgio Tempiano, misso per nos cum litteris nostris ad comitem Mileti, tar. III ».

[3] 20 mai: « Georgio greco, misso bis Neapolim, tar. IV ». 14 juin: « Georgio greco, cursori, per nos misso cum litteris nostris apud Cayanum ad Carlutium Capudgrassum, tar. IV ».

[4] 27 mai: « Calabrensi, cursori, misso per nos cum litteris nostris apud Castrummontem, tar. I ». 2 juin: « Calabrensi, cursori, misso per nos cum litteris nostris Neapolim, tar. II ».

[5] 3 juin: « Cubello, cursori, misso per nos cum litteris nostris Neapolim ad comitem camerarium, tar. II ».

[6] 3 juin: « Cole de Neapoli, misso per nos cum litteris nostris ad comitem Mileti, tar. II et gr. X ».

[7] 11 juin: « Arribaldo, misso per nos cum litteris nostris ad Franciscum de Sancto Fraymundo, collaterale nostrum ».

[8] « Thommasio de Fusto, cursori, misso per nos cum litteris nostris Salernum, tar. II ».

[9] 1356, 1er janvier. « Cursori eunti ad Gometium, curiam vicarie regni regentem, militem, apud Nuceriam, cum litteris nostris, tar. II et gr. XV ». 16 janvier: « uni cursori eunti Nuceriam ». 1368, 14 mai: « uni cursori per nos misso ad comitem camerarium cum novis Terrasconi, tar. IIII ». 7 juin: « uni cursori misso per nos apud Rocchettam ad comitissam Malte, tar. I ». 11 juin: « certis cursoribus missis ad certas terras propinquas Casasane, tar. XIII ». 14 juillet: « uni cursori misso per nos Cayanum, tar. IV ». 27 juillet: « et certis cursoribus missis per nos infra eundem mensem cum litteris nostris ad diversas partes, tam longinquas quam propinquas, unc. II et tar. XII ».

[10] Durrieu, p. 132. « Rien ne prouve qu'il faille, à l'imitation de la cour de France, les réunir (les clercs et les valets de la chapelle) à la chambre. Il en est de même pour l'aumônier et les trois frères mineurs qui distribuent aux pauvres les libéralités du roi ».

ces comptes. Les chapelains sont portés en bloc sur la liste du 3 avril 1369 [1]. Nous en connaissons deux, Niccolò di Porta, auquel la reine fait don, le 5 septembre 1353, de 3 onces [2], et Corrado [3]. Le « dyaconus capelle » Benedetto paraît, le 1er janvier 1356, sur le rôle des familiers qui reçoivent 9 tarins. L'aumônier de la reine, en 1353 [4], est le prêtre Riccardo « de Archis » ; son confesseur, en 1353 [5] et en 1368 [6], l'évêque de Gravina. Ce dernier distribue, lui aussi, les aumônes de Jeanne et, lui aussi, lui prête de l'argent.

Les six services indépendants de l'hôtel ne sont représentés dans nos comptes, comme nous l'avons dit, que par des chiffres globaux de dépenses précédés du nom du chef de service [7]. Aussi de leur

[1] « Omnibus capellanis, unc. II et tar. XII ».

[2] « Quas liberasti Nicolao de Porta, capellano et familiari nostro, quos graciose donavimus, unc. III ».

[3] 1356, 6 janvier: « Presbitero Conrado, cappellano nostro, extenuandos in gagiis suis, tar. XV ». Le 25 février 1366 (*Arche*, n° 3751) le chapelain Francesco de Surrente, chargé de célébrer un service pour l'âme de Charles, roi de Hongrie, reçoit un tarin par jour. Le 2 novembre 1345 (Reg. Ang. 351, fol. 216 v°), « Giovanni di Regina, O. Pred. magister in sacra pagina, cappellanus, consiliarius et familiaris noster », reçoit une rente de six onces.

[4] 1353, 10 juillet. V. p. 267, n. 11. Les religieuses que l'on trouve sur les rôles de paiement de l'hôtel, sœur Buona, sœur Mansella, etc., sont peut-être chargées des aumônes de la reine, comme les frères Mineurs de Charles Ier.

[5] 1353, 29 mars. V. p. 267, n. 12.

[6] 1368, 7 juin: « Quam restituimus episcopo Gravinensi, confessori nostro, mutuatam per ipsum nobis ». Au début de son règne, Jeanne avait comme confesseur l'évêque de Telese, à qui elle donne (1346, 18 juin, Reg. Ang. 351, fol. 55) « pultrum unum pili sauri balsanatum in quatuor pedibus necnon et in fronte usque ad musellum temporis annorum quatuor illaqueatum » et, quelques mois plus tard (1347, 10 février, Reg. 352, fol. 90), « jumenta sex, gentas sex et scrofas duodecim ».

[7] Voici, comme exemple, le début de l'état de dépenses du 31 juillet 1353: « Sol. unc. LXXXXV, tar. XXVII et gr. XII... factam per te subscriptis officialibus et prepositis officiorum nostri hospicii... videlicet quas liberasti Marino de Nuceria, preposito panettarie et familiari nostro,... unc VI, tar. XVII et gr. XII, Gerardo Conte, preposito butticularie, etc. »

personnel ne connaissons-nous presque que les chefs de service. Ceux-ci portent ordinairement le nom de prévôts (« prepositi »); jamais on ne leur voit donner le titre de *miles*. A la maréchalerie ce sont des « clercs »; il semble d'ailleurs qu'il y ait eu des *clerici* dans tous les services, quoi que peut être à un poste moins éminent et spécialement chargés de la comptabilité [1].

Voici la liste de ces chefs de service pour chaque office, telle que nos comptes nous permettent de l'établir.

[1] Nous avons déjà mentionné (p. 232, n. 3) un *clericus coquine*.

Date	Paneterie	Bouteillerie	Cuisine	Maréchalerie	Fruiterie	Forraria
1353, 31 juillet . .	Marinus de Nuceria, prepositus.	Gerardus Conte, prepositus.	Peregrinus Balistarius, prepositus.	Masellus Rufulus, clericus.	Raymundellus Bonushomo, prepositus.	Jacobus de Sancto Miniato, prepositus.
30 septembre .	id.	id.	id.	id.	id.	id.
1366, 30 juin . . .	Andreas de Campania, prepositus.	id.	id.	Marinus Squallatus, clericus.	Ludovicus de Cipro, prepositus.	Johanettus gallicus, prepositus.
31 juillet . .	id.	id.	id.	id.	Camillus Cannabacziollus, prepositus.	id.
1367, 30 octobre . .	id.	id.	id.	Berardus Spinellus, clericus.	id.	Robertus de Prato, prepositus.
1368, 31 janvier . .	id.	id.	id.	Marinus Squallatus, clericus.	id.	Johanettus gallicus, prepositus.
30 septembre .	id.	id.	id.	Berardus Spinellus, clericus.	Ludovicus de Cipro, prepositus.	id.

Il faut ajouter que les six derniers noms de la liste des livrées de 12 tarins, du 3 avril 1369, à savoir « Andree de Campania, Antonio Conte, Lisulo de Valleregia, Cole Teste, Roberto de Prato et Laurentio de Griffis », peuvent être ceux des chefs de service des six offices à cette date.

Il y a peu à remarquer dans ce tableau à propos de la *paneterie*, de la *bouteillerie* et de la *cuisine*. Andrea di Campania, le prévôt du premier de ces offices, est ce familier de la reine qu'elle envoie, le 11 septembre 1353, à Maddaloni auprès du roi Louis [1].

Les trois dernières listes nous permettent enfin de constater que l'observation faite par M. Durrieu en ce qui concerne l'hôtel de Charles Ier est encore vraie pour celui de Jeanne : « Les chefs de service... sont en général au nombre de deux, trois ou quatre par office » [2]. En effet Marino Squallato et Berardo Spinello semblent avoir été à la fois à la tête de la maréchallerie, Luigi di Cipro et Camillo Canabacciolo, de la fruiterie, Jeannet le français et Roberto di Prato de la « forraria ».

En dehors de ces états mensuels de dépenses, nous avons quelques mentions concernant le personnel de la cuisine et de la maréchalerie. Les valets de la cuisine sont portés en bloc sur les comptes du 16 janvier 1356 [3] et du 3 avril 1369 [4].

[1] V. p. 221, n. 4 et 5.

[2] *Op. cit.*, p. 129.

[3] « Omnibus vallittis coquine per manus Berardi Caraczuli de Neapoli militis, nostri hospicii senescalli, unc. III et tar. XVIII ».

[4] « Omnibus vallittis coquine, unc. VII et tar. VI ». Des renseignements intéressants sur la cuisine royale en 1346 sont donnés par une lettre de la reine du 18 avril de cette année (Reg. ang. 354, fol. 14 v°). La souveraine rappelle que l'hôtel a besoin chaque mois de 220 *castrati* 20 vaches, 8 veaux ou *vitule* que doivent acheter en diverses parties du Royaume les bouchers de l'hôtel « Marinus de Stefano de Agerula, Petrus Ciminus dictus de Forma, Stephanus Merula provincialis ». Elle enjoint à ses officiers de les aider dans leur tâche et de les exempter des droits de douane. V. p. 235, n. 3 un *clericus coquine*.

A la tête de l'écurie royale se trouvaient des *magistri*. La quittance du 10 octobre 1353 [1] montre l'un d'eux renouvelant ses animaux. Un autre, Cicco di Valleregia, est mentionné le 12 janvier [2] et le 16 janvier 1356. A cette date il remet neuf onces et 27 tarins « omnibus vallittis et mulitteriis marescallie ». Les valets de la maréchalerie sont portés en bloc sur la liste du 3 avril 1369 [3]

Pour si fragmentaires et imprécis que soient les renseignements que ces comptes nous donnent sur le personnel de l'hôtel royal, ils nous permettent quelques constatations générales.

L'organisation de l'hôtel ne semble pas avoir changé depuis Charles II, au moins en ce qui concerne ses grandes lignes [4]. Les mêmes services existent, où il ne semble pas que grand chose ait été modifié [5].

Le personnel est-il plus nombreux que sous les premiers rois de la dynastie? Il était déjà important sous Charles Ier. Le tableau

[1] « Quos solvisti Andree Abbatifollya de Arpayo, pro precio unius mule sue empte per magistrum scutiferie nostre, necessarie in marescallia nostra pro unc. V et media, de qua pecunia unc. I et tar. XVIII qui magistri scutiferie et parte nostra perceperunt ex vandicione unius muli nostri infirmi et deinde solutas per ipsos una cum alia pecunia per te ipsos cum alia pecunia per te exhibita unc. III et tar. XXVII ».

[2] « Cicco de Valleregia, scutarie nostro magistro, extennandam in gagiis suis, unc. I ».

[3] « Omnibus vallittis marescalle, unc. XVII et tar. VIII ». Nous ne savons s'il faut faire une place dans le personnel de la maréchalerie au personnage nommé l'abbé Giovanni de Naples, auquel, le 28 mai 1368, le trésorier paie quatre onces « pro certis expensis factis per ipsum et pro loyerio stabularum in Nuceria ». Il est porté avec 9 tarins de livrée sur la liste du 3 avril 1369.

[4] M. Durrieu avait déjà fait cette constatation (p. 135): « Cette organisation de l'hôtel... se perpétua sous les successeurs de Charles Ier, bien entendu avec des modifications de détail ».

[5] Il n'y a par exemple pas grande importance à attacher au fait que les valets de la garde-robe et les « scutiferi corporis » que nous avons trouvé dans nos comptes ne figurent pas sur la liste des serviteurs de la chambre donnée par M. Durrieu. Certains emplois ont pu changer de nom.

de la chambre que donne M. Durrieu mentionne une cinquantaine de serviteurs. Il n'y en a pas davantage sur le rôle de paiement de la chambre du 3 avril 1369. Mais ce rôle ne saurait passer, il est vrai, pour un état complet du personnel de la chambre.

Enfin tous ces familiers de la reine sont presque uniquement italiens, comme en témoignent les noms de beaucoup d'entre eux, par exemple, ceux de Giovanni di Caserta, Giovanni di Maddaloni, Simone di Montefuscolo [1], Angelo di Apulia, Giovanni di Gravina, Angelo di Trapani, Tommaso d'Anglona [2], Lillo, Petruccio et Baccino di Capri, Niccolò di Gaeta, Antonio di Vico, Benedetto Giovanni di Firenze. Naturellement, c'est le royaume et tout particulièrement les alentours de la capitale qui fournissent la majorité des serviteurs de l'hôtel. Les français et même les provençaux sont rares : Jeannet le français, prévôt de la « forraria », les provençales Catherine et Sybille, peut-être « Robertus de Breulis » [3]. Ce que dit M. Durrieu des rôles de gens de l'hôtel sous Robert est encore plus frappant pour celles de Jeanne : « c'est à peine si l'on trouve quelques noms à forme française dans ces listes où naguère on ne trouvait presque que des compatriotes du frère de Saint Louis » [4].

* * *

[1] Montefuscolo ou Montefusco, province d'Avellino.

[2] Localité voisine de Tarsi, province de Potenza.

[3] En 1346 (Reg. 354, fol. 69) le français Jean Amic est nommé châtelain du Castelcapuano, en remplacement de Béranger de Sulier. Dans un acte de la même année est mentionné « Leonardus Magistri Drudi de Salice, gallicus, familiaris noster », petit fils du français Raymond « de Salice », qui avait combattu avec le roi Charles à Bénévent. Pierre Raymond, de Marseille, familier de Louis et de Jeanne, reçoit d'eux le 18 mars 1358 2 onces et 15 tarins de gratification (*Arche*, n° 3662).

[4] Durrieu, p. 137.

Les notes relatives aux dépenses personnelles de la reine sont sans doute la partie de ces comptes que tout romancier, tout psychologue et même tout érudit étudierait avec le plus de curiosité, dans l'espoir d'y surprendre quelque indication sur Jeanne. Par malheur elles ne répondent pas entièrement à cette attente, et cela en premier lieu à cause de l'abondance des articles secrets. A chaque instant revient la mention de sommes payées « in manibus propriis pro secretis nostris », « pro secretis agendis » [1], pro emendis certis rebus secretis ad opus nostrum » [2]. Cette abondance même constituerait, il est vrai, pour le romancier et peut-être pour le psychologue une consolation ou une revanche, car ils pourraient voir dans ces fréquentes remises de « fonds secrets » et dans ces achats inavoués, l'un, la trace de mystérieux événements, l'autre, la preuve d'une tendance de la souveraine à la dissimulation. Elle n'offre pas cette compensation à qui trouve assez naturel qu'une reine ait de l'argent de poche, tout en regrettant de n'en pas connaître l'emploi. Contentons-nous de constater que les sommes ainsi mises à la disposition de Jeanne sont souvent considérables, s'élevant parfois jusqu'à trente [3], quarante [4] et même soixante-quinze onces. Ces paiements peuvent être très rapprochés : par exemple, le trésorier verse à la reine « pro secretis » vingt-six onces le 15 novembre 1367 et soixante-quinze onces six jours après.

En dehors de ces articles secrets, le plus gros des dépenses personnelles de la reine est constitué par ses frais de toilette, ses libéralités, ses aumônes et ses œuvres pies.

[1] 1353, 8 mars, 29 mars, 30 mars, 1 avril, 11 mai, 29 juillet, 7, 11, 18 septembre, 10 octobre, 6 novembre. 1356, 1, 4, 12, 16, 20, 25 janvier. 1359, 3 novembre. 1366, 13 octobre. 1367, 15, 21 novembre. 1368, 25 janvier, 12, 28, 31 mai, 6, 7, 11 juin, 16, 18, 24, 26, 27, 31 juillet, 31 août, 24 septembre, 31 décembre.

[2] 1356, 13 janvier, 15 janvier. 1368, 20 mai, 14 juillet.

[3] 1353, 29 mars.

[4] 1359, 3 novembre.

On trouve bien aussi quelques achats d'oiseaux [1] et de friandises, fruits [2], gâteaux [3], sucre [4], mais c'est bien peu de chose: quelques mésanges peut-être pour tenir compagnie au perroquet, des rouleaux de sucre vraisemblablement destinés aux besoins de l'hôtel, un gâteau aux pignons donné à Marguerite de Durazzo et pour la reine, tout juste quelques choux à la crème. Ne nous pressons pas d'ailleurs de conclure qu'elle n'aimait pas les bonnes choses. Le hasard a pu indulgemment supprimer l'article pâtisserie de ces comptes, ou plutôt cet article doit disparaître dans le total des dépenses de cuisine et Pellegrino Balestriere, le prévôt de bouche, garde le secret.

Les dépenses de toilette, ressortissant à la chambre et étant directement payées par le trésorier de l'hôtel, sont par contre assez largement représentées dans ces comptes. Nous pouvons en particulier, grâce à une dizaine de notes de ce genre qui nous ont été conservées pour l'année 1353 [5] passer en revue au moins une partie des vêtements que la reine avait fait confectionner, cette année-là. Deux tuniques, l'une de soie bleue damassée d'or à dessins d'oiseaux et de roses, l'autre de velours bleu, chacune pourvue de deux paires de manches [6]. Plusieurs « corsets » de laine de Bruxelles,

[1] 1368, 20 juillet: « Nicolao Casanove pro emendis avibus, tar. I »

[2] 1368, 7 juin: « Magistro jurati Vici pro emendis fructibus ad opus nostrum, tar. III ».

[3] Même date: « Anello speciario pro pignolata donata per nos Margarite de Duracio, nepti nostre, tar. XIII et gr. X ». — 16 juillet : « Anello speciario pro certis lactuariis datis per ipsum nobis tar. XXIV ».

[4] 1369, 3 avril: « Cicco Romano, mercatori, pro precio rotulorum XXXI cum dimidio de zuccaro venditorum per ipsum nobis... et deinde assignatorum per te in camera nostra ad opus nostrum, unc. V, tar. III gr. XI ».

[5] 1352, 20 novembre, 9 décembre, 27 décembre. 1353, 31 janvier, 22 avril, 11 mai, 30 septembre, 18 novembre.

[6] 1353, 11 mai. « Petro Henrici de Florencia, mercatori, pro precio unius pecie panni de seta celestri magne laborate ad aucellectos et rosetas de auro laborato ad modum damaschi palmarum XX de quo facta

l'un brun clair, orné d'une boutonnure à entrelacs ouvragée d'or, de soie et de perles [1] ; un autre de couleur paille écarlate, garni de 224 vairs et de 41 hermines [2] ; un troisième gris-fer, garni de 232 vairs et de 39 hermines [3] ; un quatrième de ton camelin clair tirant sur le rouge, garni de 39 hermines et de 249 vairs [4]. De plus des boutonnures d'or, de perles et de soie avaient été posées à six corsets [5]. Trois « cepreuses » [6] de laine de Bruxelles, l'un

est tunica una cum pariis manicharum duarum superfluarum ad opus nostrum unc. XXII... eodem Petro pro panno cannarum V et medie veluti celestri de quo facta est tunica una cum pariis duobus manicarum superfluarum ad opus nostrum... unc. XII et tar. III ».

[1] 1353, 21 et 31 janvier. « Imbottenatura nostra laborata auro et serico ad interlaczum et posita in uno corzetto nostro panni de lana coloris bruneti ».

[2] 18 novembre. « In uno corzetto panni de lana de Brussella coloris brusculini de grana positi fuerunt vayri CCXXIV ac arminei XXXI ». Le mot *grana* désigne la baie qui produit la couleur écarlate, puis cette couleur elle même (cf. Du Cange). Le *bruscolo* est, en italien, le fétu de paille. Cette nuance blond clair tirant sur le rouge était très en faveur; nous allons la retrouver.

[3] 1353, 18 novembre. « In alio corczeto panni de lana de Brussella coloris ferre positi fuerunt vayri CCXXXII et arminei XXXIX ».

[4] 1352, 20 novembre. « Cursettus unus panni coloris bianchetti camellini de scarlate ad opus nostrum in quo positi sunt arminii XXIX et vayri CCXLIX ». La nuance de cette étoffe est assez composite, puisqu'elle participe du blanchet, du camelin et de l'écarlate. Le ton *camellinum de scarlate* doit correspondre au *brusculinum de grana* que nous avons déjà trouvé.

[5] 1352, 9 décembre. « Riczardo imbrusitori facienti imbotonaturas in duobus corzettis nostris laboratas auro, serico et perlis ». 27 décembre. « Factura quatuor imbotenaturarum laborandarum per eum auro, perlis et serico ponendarum in quatuor corsettis nostris ad opus nostrum ».

[6] Bevere (*Vestimenti e gioielli in uso nelle provincie napoletane dal XII al XVI secolo*, in *Arch. Stor. Prov. Nap.*, t. XXII, p. 318) rapproche ce terme du vêtement nommé *cipriana* dont le *Chronicon Placentinum* (an. 1388, in Du Cange) donne la curieuse description ci contre: « Habent alia indumenta inhonesta que vocantur cipriane, que sunt lungissime versus pedes et a medio supra sunt stricte cum manicis lungis et largis... Que cipriane habent gulam tam magnam quod ostendunt mammillas et videtur quod dicte mammille velint exire de sinu earum » Les textes rapportés par Bevere mentionnent que vairs et hermines étaient

garni de 16 hermines et de 32 vairs [1], un second, de couleur paille, garni de 23 hermines et de 167 vairs [2], un troisième, violet, que Niccolò Soderini avait envoyé de Provence à la reine et que celle-ci avait fait garnir de 22 hermines et de 170 vairs [3]. Une garnache [4] de laine de Bruxelles garnie de 30 hermines et de 170 vairs [5]. Deux cotes hardies, l'une rose clair, l'autre rose foncé, garnies, la première de 47 toisons d'agneaux, la seconde de 23 toisons et de deux hermines [6].

Par la suite les renseignements sur la toilette de la reine nous manquent presque complètement. Nous en sommes réduits à la mention de l'achat de deux simarres, le 10 janvier 1356 [7], et à un

posés « in manicis et in portellis » (« forse le finestre dei lati della veste donde uscivano le braccia »). Le « ceprensis » était également un vêtement d'homme: les *Arche* contiennent (n° 3662) l'approbation par Louis et Jeanne, le 18 mars 1368 du paiement de deux onces, seize tarins, fait à Cola Magnelli, de Naples, fourreur, pour 47 vairs et 12 hermines posés sur un « ciprensis » de velours noir que le roi avait commandé « ad armandum aliquos ».

[1] 1352, 20 novembre. « Ceprensis unus panni de lana coloris acrollee in quo positi sunt armenii XVI et vayri XXXII ».

[2] 1353, 30 septembre. « Ceprenses duo nostri, videlicet unus panni de lana de Brussella, coloris bruscnlini, in quo positi fuerunt vayri CLXVII et arminii XXIII ».

[3] *Ibidem*: « ... reliquus de Brussella, coloris violati, missus nobis de partibus Provincie per Nicolaum Soderini, in quo positi fuerunt vayri CLXX et arminii XXII et deinde assignati per te in camera nostra ad opus nostrum ».

[4] « Garnache ou long mantel fendu à un costé », dit le compte d'Etienne Lafontaine (1351), qui mentionne plusieurs « garnaches fourrées d'hermines pour le Roy ».

[5] 1353, 18 novembre. « In dicta guarnatia panni de lana de Brussella coloris virde positi fuerunt vayri CLXX et arminei XXIII ».

[6] 1352, 20 novembre. « Cottardita una panni de lana coloris rosacii clari in qua positi sunt vertoni XLVII ad opus nostrum... cottardita una panni rosacii pressi in qua positi sunt arminii duo et vertoni LIII ». Cf. dans le compte d'Etienne de Lafontaine: « pour faire cotes hardies fourrées d'aigneaux... pour chacune cote une penne d'aigneaux noirs ».

[7] « Raynaldo Sassaria, pro precio duarum symearum emptarum ab ipso, unc. I et tar. VI ».

compte de fourreur, où nous voyons énumérés une couverture de laine écarlate fourrée de 832 vairs, une autre de laine vert foncé fourrée de 1429 dos de vair, un manteau de laine écarlate garni de 372 vairs, un « ceprensis coloris bechini bellati » garni de 211 vairs et de 29 hermines [1]. Les comptes de chapeaux se bornent à un article [2] et à la mention, que nous avons relevée déjà, de la modiste de la reine ; les comptes de bijoux, à trois bagues, ornées l'une d'un saphir, les deux autres d'un rubis balais [3], auxquelles l'on peut joindre deux tasses de vermeil [4] et un *strigincellus* de cinquant [5].

Aux objets de toilette ou de parure nous ajouterons les sambues de la reine. On sait qu'on désignait autrefois par ce mot les selles de femme et par extension tout le harnachement des montures de femme, y compris le mors. Elles atteignaient une très grande richesse [6], en sorte que Frédéric, roi de Sicile, fut obligé de prescrire [7] « quod nulla domina sive mulier, cujuscumque con-

[1] 1366, 11 et 13 juillet. « Vayri DCCCXXXII positi in uno cohopertorio nostro panni de lana coloris scarlati... in alio cohopertorio nostro panni de lana coloris viridibruni in quo positi fuerunt dorsi vayrorum MCCCCXXIX. . qui positi fuerunt in uno mantello nostro panni de lana, coloris scarlati, vayri CCCLXXII... item qui positi fuerunt in uno ceprense nostro panni de lana coloris bechini bellati vayri CCXI et arminei XXIX ».

[2] 1352, 27 décembre. Un « cappellus » est mentionné dans le compte de maître Ricardo, brodeur de la reine.

[3] 1353, 21 janvier. « Sol. unc. VI... magistro Angelo de Trapano... pro precio gualassorum duorum et zaffini unius... emptorum de mandato nostro et reclusorum in tribus anulis nostris et postmodum in manibus nostris assignatorum ».

[4] 1353, 25 juin. « Sol. unc. IV, tar. XI, gr. XIII, Riccardo Ciccalensi, neophido, bancherio, de Neapoli, pro precio tassiarum duarum magnarum de argento deaurato ad pennellum intus et foris per totum ad rationem de unc. II per libram, quas assignasti in manibus nostris propriis ».

[5] 1368, 7 juin. « ... pro precio unius strigincelli de auropello empti ad opus nostrum, tar. II et gr. X ».

[6] Voir, par exemple dans De Blasiis (*Le case dei principi angioini*, p. 297), la description d'une sambue de la duchesse de Calabre (1316).

[7] *Constitutions*, chap. 92, d'après Du Cange.

ditionis existat, audeat portare in equitatura quam equitaverit sambucam in qua sit aurum vel argentum sive perle... quod faldae sambucae ipsius non sint de samito, vel de panno auri ». Ces défenses, eussent-elles été promulguées à Naples, n'étaient pas faites pour la reine. Ses sambues étaient l'objet de dépenses fort élevées. L'une d'elles, faite en 1352 [1], coûta, tant en fournitures qu'en façon, plus de dix onces. L'année suivante le brodeur royal en confectionna une autre, de velours noir, pour laquelle il employa deux livres et demie d'or filé de Venise, une livre d'argent filé de même provenance et une livre de soies de diverses couleurs [2]. Le mors et la bride seuls furent payés plus de trois onces [3].

Là se bornent les dépenses à l'usage personnel de la reine. On va voir que ses libéralités, ses aumônes et ses œuvres pies tiennent une place beaucoup plus grande dans les comptes qui nous ont été conservés. Pupilles et serviteurs de Jeanne, familiers des princes et des grands officiers du Royaume, laïcs et ecclésiastiques

[1] 26 août. « Magistro Riccardo, imborditori, restantes deberi sibi per curiam nostram tam pro laboratura sambuce quam nos regina noviter fieri fecimus per manus ejusdem magistri Recardi ad opus nostrum quam pro precio certarum rerum emptarum et positarum per eum in opere dicte sambuce... unc. X et tar XV ».

[2] 1353, 6 septembre. « Bertaczo de Florencia et Cole de Corrado, neophido de Neapoli, pro precio unius libre de auro filato de Veneciis necnon et libre medie de argento filato de Veneciis emptorum ab ipso... unc. III, tar. XXVII; et eidem Cole pro precio libre medie de seta diversorum colorum empte ab ipso... tar. XI, quod quidem aurum et argentum et sericum laboratum immissum est in una sambuca nostra velluti nigri, quam de novo fieri facimus ad opus nostrum per manus magistri Riczardi... una cum alia libra una et media auri filati de Veneciis cum media libra sete diversorum colorum jam assignatorum per te alias eidem magistro Riczardo et immissarum per eum in sambuca predicta ».

[3] 1353, 18 septembre. « Quas liberasti magistro Gerardo Fasano de Neapoli frenario, pro factura lorinarie freni sambuce nostre, excomputandas in factura ipsius operis, unc. II; et quam liberasti Cole de Corrado, de Neapoli, pro arru (?) cintorum fiendorum per ipsum pro dicto freno nostro, unc. I ».

de toute sorte, soldats, paysans et mendiants, c'est tout un monde qui bénéficie des générosités de la souveraine.

Nous connaissons trois pupilles de la reine. La première est cette Bannella qu'elle faisait nourrir, en 1353, par dame Venuta di Lauro « pro anima nostra » et dont elle paie les frais de maladie [1]. Que faut-il entendre par cette mention « pro anima nostra » ? Tout simplement, pensons nous, l'indication du motif de piété qui faisait agir Jeanne. Il ne nous semble pas utile d'ajouter des enfants naturels — et des remords — à ceux que la légende napolitaine lui attribue assez largement. Au même moment, la cassette royale pourvoyait à l'entretien d'une autre fillette, plus âgée, nommée Jeanne [2]. La reine avait d'ailleurs des protégées en dehors de Naples : sa pupille en titre Catherina est d'Aversa. Jeanne pousse la sollicitude jusqu'à la marier et lui donne une dot de six onces [3].

Nous avons déjà eu l'occasion de signaler les cadeaux que la reine faisait à ses serviteurs. Cadeaux en nature, étrennes utiles parfois : une escarcelle de cuir au clerc de la maréchallerie Lisulo di Valleregia, des hermines et des vairs pour une paire de manches à la femme de l'huissier Niccolò di Cava, mais surtout cadeaux en espèces : trois onces à Messire Cola di Porta, le chapelain, 18 tarins aux portiers et sergents du château d'Aversa, 12 à la gardienne des poulets, dame Francesca, 10 à la chambellane Giletta, 7 à Franceschino, 6 à Rinaldo Sturzerio, à Luigi di Ariano, 4 et

[1] 1353, 13 juillet. « Quos liberasti dompne Venute de Lauro, allactanti quemdam puellam pro anima nostra nomine Bannellam infirmantem, pro expensis infirmationis sue, tar. VI ».

[2] 1353, 6 septembre. « Quos liberasti domicelle Oddorone, causa dandi cuidam puelle, nomine Johanne, quam nutriri facimus, tar. VI ». Il s'agit bien de deux enfants différentes. Bannella est un bébé à la mamelle, Jeanne une fillette à qui l'on peut remettre de l'argent.

[3] 1356, 1er janvier. « Catherine de Aversa, pupille, quam maritari jussimus ad laudem Dei, pro maritagio suo elemosinaliter dari provisas unc. VI ». « Ad laudem Dei » équivaut au « pro anima nostra » de tout à l'heure.

demi au châtelain « castri Miniati », 3 à Clemente, à Andreazzo, à dame Giacomina, aux gouvernantes Margherita et Giovanna. Aux serviteurs en service se joignent, pour profiter de ces gratifications, les serviteurs à la retraite, et les familiers du roi Robert ne se laissent pas oublier [1]. Quant aux officiers des princes parents ou amis, ils ne sont pas moins bien traités : le saucier du roi Jacques reçoit une once et seize tarins, le nain du comte de San Severino onze tarins [2] et un familier du même comte, qui apporte trois autours de la part de son maître, six tarins [3].

Feuilletons encore nos comptes. Nous y verrons la reine faire cadeau d'une ceinture précieuse au lombard Tommaso Banbace Bussoni [4], gracieuser un chevalier d'un riche don d'argent [5] et pourvoir deux femmes d'une tunique chacune [6]. Un étranger pénètre à la cour [7], des mariniers de Lipari viennent livrer des marchandises [8], un Napolitain amène des mules à Nocera [9], deux dames font un pré-

[1] 1368, 26 juillet. « Johanni Ceco, Francischino de Joha, Pestihono, Piro Tubett et Bartholomeo Tubett, familiaribus bone memorie domini regis Roberti, de gratia, unciam I, tar. XV et gr. X ».

[2] 1353, 10 septembre. « Quos liberasti nano comitis Sancti Severini provisos sibi per nos graciose tar. XI ».

[3] 1353, 7 septembre. « Quos liberasti Mauro Datina, familiari comitis Sancti Severeni, exenianti nobis pro parte ipsius comitis ancipitres tres, quos sibi graciose donavimus, tar. VI ».

[4] 1353, 30 mai. « Sol. unc. VIII... Jannarello de Insula, de Neapoli, neophido, pro precio unius corrigie magne laborate auro, perlis, et lapidibus preciosis cum certis ysmaltis de argento empte ab ipso et deinde graciose donate per nos Tomasio Banbace Bussoni de Lombardia ».

[5] 1353, 10 juin. « Sol. unc. II et tar. VI... quos assignasti Bertraynetto Rodulfi de Breulis, militi, quos sibi graciose donavimus ».

[6] 1368, 7 juin. « Cole de Arena pro empcione duarum tunicarum emptarum per ipsam pro Sarra et Margarita morantibus cum Margarita de... unc. I et tar XI ».

[7] 1368, 16 juillet. « Paulo Citaro venienti ad nos cum magistro Johanne de Pinna, de gracia, tar. VII et medium ».

[8] 1368, 11 juin. « Certis marenariis de Liparo portantibus nobis..., de gracia, tar. V ».

[9] 1368, 29 juillet. « Bartholomeo de Nuceria, moranti in Sancto Petro ad Castellum de Neapoli, portanti nobis mulos, tar. III ».

sent à la reine [1], un paysan lui offre des figues [2] : ils s'en vont chacun avec son étrenne. Jeanne rencontre, sans doute à la promenade, des femmes qui gaulent des châtaigners : elle leur donne quelques tarins [3]. Et que de libéralités dont nous ignorons le prétexte, aux serviteurs de Giovanni Standardo [4], à dame Amata di Gaeta [5], à la provençale Na Cantelma [6], au français Mathieu « de Armigin » [7], à la femme de Filippo di San Angelo [8], à maître « Citandus Cebularius » [9], à « Fausto Playse » de Castellammare.

A côté de ces gratifications et de ces dons [10], nombreuses sont les aumônes proprement dites. L'aumônier [11] et le confesseur de la reine en sont les distributeurs attitrés. C'est ainsi que ce dernier personnage est chargé, à la fin du mois de mars 1353, de remettre à douze pauvres de Saint Lazare d'Aversa une chemise, une paire de souliers, une ceinture et dix tarins [12]. Les serviteurs de l'hôtel

[1] 1353, 26 août. « Quam liberasti dompne Margarite et dompne Thomasie de Sicilia exeniantibus nobis certas res, quam eis graciose donavimus, unc. I ».

[2] 1368, 4 juillet. « Antonio de Vico, exenianti nobis ficus, de gracia, tar. III ».

[3] 1368, 24 juillet. « Duabus mulieribus excutantibus castannetum, tar. II ».

[4] 1356, 12 janvier. « Ministreriis Johannoti Extandardi, militis, de gracia, unc. I ».

[5] 1353, 6 septembre. « Quos liberasti dompne Amate de Gayeta, quos sibi graciose donavimus ».

[6] 1356, 6 janvier. « Dompne Cantelme, provinciali, quos sibi elemosinaliter dari providimus, tar. XV ».

[7] 1368, 3 juin. « Matheo de Armigin, gallico, de gracia, unc. III ».

[8] 1368, 14 mai. « Johannelle, uxori Philippi de Sancto Angelo, de gracia, tar. XVIII ».

[9] 1368, 20 mai. « Magistro Citando Cebulario, quos sibi graciose donavimus, tar. XV ».

[10] Il est difficile parfois de distinguer les aumônes des libéralités. Le mot *helemosinaliter* ne désigne pas toujours des aumônes.

[11] 1353, 10 juillet. « Quos liberasti presbytero Riczardo de Archis, elemosinario nostro, pro facienda elemosina pauperibus, tar. III ».

[12] « Quos liberasti magistro Nicolao de Aversa pro precio brachiorum XLVIII panni lini emptorum ab ipso... pro faciendis camisiis duo-

sont également employés à satisfaire les pauvres qui assiègent la souveraine de leurs prières [1]. Jeanne elle-même fait directement la charité chaque fois que l'occasion s'en présente [2]. Parfois, mais bien rarement, le motif de ces aumônes est indiqué : un malheureux captif reçoit un tarin pour sa libération [3]. Mais le plus souvent les mentions de cette sorte se bornent à un nom suivi ou non de la qualité (c'en est une véritable) de pauvre. Il en est ainsi pour les aumônes faites au français Michel [4], à Rinaldo Pagano [5] et à Zardo di Laneo [6], de Nocera, à Lionardo [7] et à Cola [8], de Vico, à Masello, de Somma [9], à Paolo, de Castellammare [10], à Giacomo Marino [11]. Il ar-

decim pauperibus Sancti Lazari de Aversa, quos helemosinaliter eis providimus exhiberi, tar. XX... quos liberasti magistro Sallucio, curbiserio et familiari nostro, pro pariis duodecim suctellarum... tar. VIII et gr. VIII helemosinaliter per nos donatis dictis pauperibus ; quos solvisti pro corrigiis de corio nigro duodecim, tar. II, et quos liberasti ipsis duodecim pauperibus Sancti Lazari helemosinaliter, tar. VI, que omnia liberata fuerunt per manus venerabilis patris Johannis episcopi Gravinensis, confessoris nostri ».

[1] 1356, 16 janvier. « Nocie de Terracina, pro faciendis certis elemosinis, unc. I ». V. aussi p. 237, n. 1 ; 246, n. 3.

[2] Le 13 mai 1368 la reine se fait remettre une once pour ses aumônes ; le 28, 15 tarins. Le 14 juillet 1368, elle compte parmi ses dépenses une once d'aumônes faites par elle.

[3] 1353, 11 juillet. « Uno pauperculo captivo, pro liberatione sua, tar. unum ».

[4] 1353, 10 octobre. « Quos liberasti Michaeli de Arvis in Piccardia, pauperi, pro helemosina ».

[5] 1368, 20 mai. « Quam dedimus helemosinaliter Raynaldo Pagano de Nuceria, unciam unam ».

[6] 1368, 28 mai.

[7] 1368, 14 juin.

[8] 1368, 24 juillet.

[9] 1368, 14 juin.

[10] 1368, 25 juillet. En cet été 1368, la reine était en villégiature à Casasana et à Nocera, où les pauvres avaient auprès d'elle plus facile accès qu'à Naples.

[11] 1368, 25 juillet.

rive fréquemment que cette indication même fait défaut: c'est à un pauvre anonyme que la charité est faite [1].

La reine nous apparaît à travers ces comptes comme très attachée aux choses de la religion et aux ecclésiastiques et religieux de toute espèce. On se souvient du voyage fait par son huissier Giovannucio di Caserta à Naples pour chercher des *Agnus Dei* confectionnés à son intention [2]. Dans les monastères, des nonnes prient pour elle. C'est ainsi qu'en 1353 la comtesse de Corigliano faisait certaines oraisons pour Jeanne tous les vendredis, et sœur Caterina, de Gênes, du monastère de Santa Maria Maddalena de Naples, tous les lundis, ce qui leur valait d'être portées sur les notes du trésorier de l'hôtel, la première pour 2 tarins, 10 grains [3],

[1] Nous trouvons mention de charités faites ainsi: le 5 juillet 1353 à un pauvre demeurant au Saint-Esprit, le 7 septembre à une pauvre femme, le 12 janvier 1356 à deux espagnoles, le 13 mai 1368 à des pauvres, le 14 à deux pauvres, le 28 à un pauvre de Nocera, le 14 juin à une pauvresse, et de même le 15 et le 20 juillet, le 31 juillet à un pauvre. Enfin, le 11 juin 1368, un tarin est donné « imperatori fatuo », sans doute un malheureux dément qui croyait être empereur.

[2] 1368, 28 mai. V. p. 237, n. 2.

[3] 1353, 2 juillet. « Quos liberasti sorori comitisse Coriliani pro dicendis orationibus quolibet die veneris, tar. II et gr. X ». De même le 9 juillet et le 23 août. Agnès, comtesse de Corigliano, avait demandé à Clément VI, par spéciale dévotion pour l'ordre de Sainte Claire, et en avait obtenu le 15 février 1347 (Suppl. 10, fol. 69) l'autorisation de construire contre l'enceinte d'un monastère de clarisses du Royaume de Naples ou de Rome une demeure où elle vivrait avec quatre matrones, prenant part aux repas, aux offices et en général à la vie des religieuses, chantant avec elles et les recevant dans son appartement. Elle avait été également autorisée à donner ses biens à l'ordre, sous la réserve d'une rente de quatre vingt onces. Elle était à ce moment « quadragenaria jam et ultra ». Ce projet n'eut sans doute pas de suite. Le 30 septembre de la même année, le pape autorise la comtesse à introduire auprès d'elle, après sa réception dans le monastère de clarisses du Santo Corpo de Gênes, trois matrones et à manger avec elles (Reg. Av. Clément VI, n. 43, fol. 480).

puis pour 4 tarins, 10 grains [1], la seconde pour 4 tarins [2]. Plus tard une once et 21 tarins étaient donnés chaque mois « certis monialibus certorum monasteriorum Neapolis orantibus pro majestate nostra » [3]. Si Jeanne chargeait ainsi des religieuses de prier pour elle, elle ne manquait pas pour celà de fréquenter églises et monastères, y laissant toujours quelque offrande, qu'elle empruntait à un serviteur de sa suite, si par hasard elle avait épuisé ou oublié sa bourse. Nous la voyons ainsi visiter, pour le plus grand profit de ces églises et de ces monastères, à Naples, Santa Maria di Piedigrotta [4], l'Annunciata [5], Santa Maria Maddalena [6], San Pietro del Castello [7], Santa Chiara [8], San Lorenzo [9], Santa Maria del Faro [10], Santa Croce [11], San Lio-

[1] 2 septembre.

[2] 1353, 5 juillet. « Quos liberasti sorori Catharina de Genua, monasteri Sancte Marie Magdalene de Neopoli, pro dicendis certis orationibus quolibet die lune, tar. IV ». De même, le 12 juillet, le 26 août, le 2 et le 30 septembre..

[3] 1356, 16 janvier. La même mention se retrouve le 3 avril 1369.

[4] 1353, 15 mars. « Quos solvisti Passello Aldemarisco, cambellano et familiari nostro, quos ipse nobis mutuaverat olim die XV ejusdem mensis marcii, quos obtulimus in ecclesia Sancte Marie de Pedegripta, tar. XV ». 1353, 9 juillet. « Quos liberasti in manibus nostris, quos obtulimus in Sancta Maria de Pedegripta, tar. III ». 1353, 10 octobre. « Quos similiter liberasti in manibus nostris, quos obtulimus in Sancta Maria de Pedegripta et in Sancto Leonardo, tar. IIII ».

[5] 1353, 25 mars. « Quam et quos obtulimus ecclesie Sancte Marie Annunciate et ecclesie Sancte Marie Magdalene, unc. I et tar. III ». Le 31 mars la reine fait donner trois onces « abbatisse et monialibus Sancte Marie Annunciate pro pictancia una ».

[6] Voir la note précédente.

[7] 1353, 22 avril. « Quos solvisti... Henrico Spina, hostiario et familiari nostro, mutuatos per ipsum nobis in Sancto Petro ad Castellum, quos obtulimus ibi, tar. V et gr. X ».

[8] 1353, 1er juillet. « Quos assignasti in manibus nostris propriis, quos obtulimus in ecclesia Sancte Clare, intus et foris, tar. XII ».

[9] 1353, 10 juillet. « Quos assignasti in manibus nostris quos obtulimus in ecclesia Sancti Laurencii de Neapoli, tar. XV ».

[10] 1353, 7 septembre. « Que obtulimus cene Sancte Marie de Faro, gr. X ».

[11] 1353, 10 octobre. « Quos assignasti in manibus nostris propriis, quos obtulimus in monasterio Sancte Crucis de Neapoli, tar. XV ».

nardo [1], Santa Maria Donna Romita [2], Sant'Antonio [3], Santa Maria Donna Regina [4] et l'Ascensione [5]; à Castellammare, San Francesco [6] et San Bartolomeo [7]; à Casasana, Santa Maria Maddalena [8].

Pour si nombreux qu'ils soient ces dons faits au cours de visites pieuses n'épuisent pas les libéralités de la reine à l'égard des clercs et des religieux de toute sorte. La liste est longue de tous les prêtres, moines et nonnes qui, pour eux, pour leur église ou pour leur monastère, émargent au budget de l'hôtel royal. On y trouve un fraticelle de S. Luigi [9], l'abbesse de San Domenico d'Ischia [10], la sœur Marguerite, de l'Annunciata [11], la sœur Victoria,

[1] 1353, 10 octobre. Voir la fin de la note 4, p. 270. Il est à remarquer que ce jour la reine avait visité trois églises, Santa Maria di Pie digrotta, San Lionardo et Sancta Croce.

[2] 1353, 10 septembre. « Quos liberasti monialibus Sancte Marie Dompne, Romate pro helemosina, tar. XV ».

[3] 1356, 13 janvier. « Quos obtulimus in Sancto Antonio, tar. III ».

[4] 1356, 15 janvier. « Quam obtulimus in Sancta Maria Domine Regine, unc. unam ». Le même jour la reine fait offrir 15 tarins à l'église de San Clemente par son huissier Puzzarello.

[5] 1356, 16 janvier. « Quos obtulimus in ecclesia Ascensionis, tar. V ». Mentionnons enfin avant de quitter les églises de Naples que, le 7 juin 1368, Jeanne se trouvant à Nocera envoie Giovannuccio di Caserta offrir en son nom 15 tarins à San Pietro Martire et pareille somme à Sant'Agostino.

[6] 1368, 3 juin. « Quos dedimus helemosinaliter in Sancto Francisco de Castromaris de Stabia, tar. XV ».

[7] 1368, 6 juin. « Quos elemosinaliter dedimus in Sancto Bartholomeo de Castromaris, tar. XXIV ».

[8] 1368, 20 juillet. « Quos assignasti in manibus nostris, quos obtulimus in cappella Sancte Marie Magdalene de Casasana, tar. IX ». Margarite de Duracio, nepti nostre, datos sibi per nos, quos obtulit in eadem cappella, tar. IX ». Aux offrandes signalées par nos comptes, nous ajouterons, pour la curiosité du fait, un don de 500 livres « de amigdalis mundatis » aux moines de S. Maria della Victoria (1345, 9 décembre, Reg. Ang. 354, fol. 52 v°).

[9] 1353, 23 mars. « Fratri Alexandro, fratricello, ecclesie Sancti Ludovici supra Sarapiam, quos helemosinaliter dari providimus, tar. II ».

[10] 1353, 9 juillet. « Quos liberasti Sofie, abbatisse monasterii Sancti Dominici de Yscla, quos sibi elemosinaliter donavimus, tar. XV ».

[11] 1353, 11 juillet. « Quos liberasti sorori Margarite de Annunciata, quos sibi elemosinaliter dari jussimus, tar. VI ».

de Santa Croce [1], les frères mineurs Niccolò et Corrado di Calabria, qui reçoivent 15 tarins comme contribution à l'achat d'un bréviaire [2], et le frère Hugues, provençal, du monastère de Santa Croce, qui obtient, lui — est ce en sa qualité de provençal? — trois onces pour s'acquérir le même livre [3]. Voici encore les religieuses de Santa Maria Donna Romita [4], sœur Isabella di Celano, du monastère de Santa Chiara [5], sœur Sabuzza Mansella, sœur Agatella, sœur Binuccella, ces trois dernières appartenant d'ailleurs peut-être à l'hôtel [6]. Le 25 janvier 1356, la reine assiste à la consécration d'une sœur, à San Ligorio, et lui donne une once [7]. Le séjour de Jeanne à Nocera est une occasion pour tous les couvents du pays de participer à ses libéralités: mais les nonnes de Santa Chiara [8]

[1] 1353, 12 juillet. « Quos liberasti sorori Victorie, sorori monasterii Sancte Crucis, quos sibi elemosinaliter dari providimus, tar. VI ».

[2] 1353, 13 juillet. « Quos liberasti fratri Nicolao et fratri Conrado de Calabria, de ordine Minorum, in subsidium emptionis unius breviarii empti per ipsos, tar. XV ».

[3] 1353, 11 septembre. « Quas helemosinaliter dedimus fratri Hugoni, provinciali, fratri Sancte Crucis de Neapoli, pro emendo sibi breviario uno unc. III ». Une indication curieuse sur l'intérêt que la reine portait à l'instruction des clercs nous est donnée dans sa lettre du 20 avril 1347 (Reg. 353, fol. 275), par laquelle elle accorde six onces à Giacomo d'Asserico, d'Aquila, O. Fr. Pr., qui suit les cours du *studium parisiense*. Elle continuait ainsi la tradition de Charles II, qui distribuait des bourses d'étude (v. Reg. 351, fol. 62). D'ailleurs elle savait à peine lire, comme elle le faisait écrire à Clément VI.

[4] 1353, 10 septembre. « Quos liberasti monialibus Sancte Marie Dompne Romate, pro helemosina, tar. XV ».

[5] 1353, 10 octobre. « Quos liberasti... sorori Ysabelle de Celano, sorori comitis Celani, moniali monasterii Sancte Clare, quas sibi graciose donavimus, unc. IV ».

[6] 1356, 13 janvier. « Sorori Sabuccie Manselle de Sancto Petro ad Castellum, tar. XV, sorori Agatelle, tar. VI, sorori Binucelle, tar. III ».

[7] 1356, 25 janvier. « Quam obtulimus (*blanc*), consecrate in monasterio Sancti Ligorii de Neapoli, unc. I ».

[8] 1368, 14 mai. « Quam graciose dedimus monialibus Sancte Clare de Nuceria, unc. I ».

et de Santa Agnese de Nocera [1] doivent les partager avec des sœurs du Saint-Esprit de Naples [2], et frère Ugo de Santa Chiara de Nocera [3] avec un ermite venant de Provence [4].

* * *

Qu'en coûtait-il à la reine pour entretenir son hôtel, subvenir à ses frais personnels, à ses libéralités et à ses œuvres pies ?

Le montant de sa « liste civile » était de 4000 onces, assignées sur divers revenus du royaume [5]. Nous rappellerons, comme termes de comparaison, que le cens annuel dû à l'Eglise Romaine était de 8000 onces. D'autre part, lorsque Jeanne, en 1346, constitua un hôtel à son fils Charles Martel, elle mit à la disposition de Pietro di Montefuscolo, trésorier, secrétaire et maître des arrêts du jeune duc de Calabre, une somme annuelle de 1500 onces [6].

Cette somme de 4000 onces était-elle suffisante et le budget de l'hôtel ne se bouclait-il pas sur un déficit ? Nos comptes ne nous fournissent aucune réponse sûre, car ils ne nous permettent de dresser l'état complet des frais de palais ni pour une année ni même pour une quinzaine. Pourtant les dépenses des six services indépendants nous sont connues pour sept mois des années 1353, 1366, 1367 et 1368 et sont réparties selon le tableau suivant.

[1] 1368, 2 juin. « Quos assignasti in manibus nostris, datos per nos helemosinaliter abbatisse Sancte Agne de Nuceria.

[2] 1368, 27 mai. « Quam et quos assignasti in manibus nostris, quam et quos dedimus helemosinaliter duabus monialibus Sancti Spiritus, unc. I et tar. VI ».

[3] 1368, 20 mai. « Fratri Ugoni moranti in Sancta Chiara de Nuceria, elemosinaliter, tar. IX ».

[4] 1368, 7 juin. « Quos elemosinaliter dedimus uni fratri de ordine heremitarum venienti de partibus Provincie, tar. VI ».

[5] Vittore di Dura, de Naples, le 22 novembre 1352 (*Arche,* n° 3596), Francesco Arcuccia, sous la direction de Matteo Capuano, le 25 mars 1359, (*Arche,* n° 3682) sont chargés — le premier avec des gages de 18 onces — de percevoir cette somme. D'après l'acte de nomination de Lorenzo de Cava cette « liste civile » était, en 1345, de 6000 onces.

[6] Reg. ang. 353, fol. 238, 353 et autres.

Années et mois	Paneterie	Bouteillerie	Cuisine	Maréchalerie	Fruiterie	Forraria	Total
1353, juillet . .	6 on. 17 tar. 12 gr.	4. 22. 6 ½	21.	18. 21. 13 ½	11. 19. 13	33. 6. 7	95. 27. 12.
septembre.	6. 12.	7. 10. 15	38. 2. 4.	12. 10. 1.	10. 29. 15	41. 10. 3	116. 14. 18
1366, juin . . .	13. 4. 15	11. 16. 12	57. 3. 14.	12. 22. 7.	34.	12. 27. 14	141. 15. 2
juillet . .	15. 7. 8 ½	12. 12. 11 ½	45. 23. 7.	15. 7. 1.	33. 1. 3	8. 22. 4	130. 13. 15
1367, octobre. .	15. 24. 15	21. 14.	49. 12. 10.	17. 27. 8	34. 22.	18. 5. 4	157. 15. 17
1368, janvier . .	12. 8. 12	16. 8. 13	60. 25. 13.	46. 16.	41. 1. 5 ½	29. 28. ½	206. 28. 4
septembre.	13. 4. 13	26. 13. 16	45. 15. 8 ½	29. 2. 18	40. 15. 19 ½	14. 23. 4	169. 15. 19

Ce qui frappe sans doute dès l'abord dans ce tableau est l'accroissement des dépenses. Celles-ci sont d'environ 96 onces pour le mois de juillet 1353, et de 130 pour juillet 1366, de 116 pour septembre 1353 et de 169 pour septembre 1368. Cet accroissement semble avoir été un phénomène continu : le chiffre moyen des dépenses de juillet-septembre 1353, 105 onces, est dépassé par celui de juin-juillet 1366, 135 onces, qui l'est par le total d'octobre 1367, 157 onces, lequel l'est enfin par la moyenne de janvier-septembre 1368, 188 onces.

La répartition proportionnelle des dépenses entre les différents services qui en 1353 était, par ordre d'importance décroissante : forraria, cuisine, maréchalerie, fruiterie, paneterie et bouteillerie, devient en 1366 et reste par la suite : cuisine, fruiterie, maréchalerie, bouteillerie, forraria et paneterie.

Des données portant sur un ou deux mois ne peuvent sans inconvénient être étendues à l'année entière. Cependant, dans l'absence de renseignements où nous sommes, c'est pour nous le seul moyen de nous rendre compte, d'une façon très approximative, du rapport existant entre les recettes et les dépenses de l'hôtel. A supposer donc que l'on pût appliquer aux douze mois d'une année les moyennes précédemment obtenues, les six services indépendants auraient coûté au trésor royal, en 1353, 1261 onces environ, en 1366, 1620, en 1367, 1884 et 2256 en 1368. Il serait resté ainsi des deux tiers à un peu moins de la moitié de la somme mise à la disposition de la reine pour ses dépenses personnelles et celles de la chambre. Malheureusement nous n'avons pas de possibilité de nous faire une idée, même imprécise, du total qu'atteignaient celles-ci [1]. Susceptibles de nous donner quelques ren-

[1] D'une part en effet nous n'avons pas, même dans les notes les plus étendues, l'état complet des dépenses de la chambre et de la reine pour une période donnée ; de l'autre nous ne savons sur quel laps de temps faire porter des dépenses qui ne sont pas journalières, comme celles de

seignements sur la composition de l'hôtel royal et sur la vie de Jeanne, les comptes que nous avons étudiés ne nous peuvent rien révéler sur la bonne ou la mauvaise administration financière du palais, sur la prodigalité ou l'esprit d'économie de la reine.

Emile G. Léonard.

1345, 1er novembre. — Naples.

Nomination de Lorenzo di Cava comme greffier de l'hôtel de Jeanne Ière, reine de Sicile.

A. — Original perdu.

B. — Minute de l'original. Arch. Gén. de Naples. Reg. Ang. 355, fol. 27 v°.

Johanna etc. Laurencio de Cava, thesaurario et familiari nostro, gratiam etc.... Scire te credimus quod ex provisione noviter per excellentiam nostram facta, tam pro rebus nécessariis persone nostre nostreque camere ac expensis omnibus aliis hospicii nostri quam pro gagiis baronissarum, domicellarum, senescallorum, magistrorum hostiariorum, militum, cappellanorum, medicorum, magi-

la toilette. Aussi n'est-ce que pour mémoire que nous résumons, très approximativement, dans le tableau suivant, les dépenses de la chambre et de la reine pour quatre périodes. Ces totaux ne sauraient être ni précis, ni complets, ni susceptibles d'être généralisés.

Années et mois	Dépenses de la chambre	Toilette	Dons aumônes	Œuvres pies	Fonds secrets	*Observations*
1353 *	16 on.	120	15	15	100	* Nous ne savons pas précisément sur quelle période de l'année portent ces dépenses.
1356, 1-25 janvier .	60	1	8		5	
1368, 12 mai-14 juin.	11		10	15	4	
14-31 juillet .	6	4	7	1	9	

strorum arrestorum, officialium, cambellanorum, scutiferorum, hostiariorum, porteriorum, vallictorum officiorum aliorumque familiarium omnium ac personarum aliarum quarumcumque dicti hospicii nostri, uncie quingente ponderis generalis, mense quolibet, a primo die presentis mensis novembris in antea, sint, signanter et specialiter deputate, expendende, solvende et liberande juxta ordinacionem provisionem et deliberacionem viri nobilis Roberti de Cabannis, militis, magni regni nostri Sicilie senescalli, predicti hospicii nostri magistri. Nos itaque de tue legalitatis industria experimento notissimo confidentes, te grafferium hospicii nostri ad recipiendum prefatas uncias quingentas, mense quolibet, a thesaurariis nostris illasque convertendum in premissis causis, juxta mandatum, ordinacionem, provisionem, deliberacionem et declaracionem magni senescalli predicti, duximus tenore presencium fiducialiter deputandum ac eciam ordinandum. Quocirca fidelitati tue expresse mandamus quatenus predictas uncias quingentas, mense quolibet a primo die predicti mensis novembris in antea computando, a prefatis thesaurariis nostris, collegis tuis, de pecunia sistente et futura per manus eorum et tuas in camera nostra requirens et recipiens eisque tuam exinde facias singulis vicibus apodixam, illas conserves et subsequenter liberes, solvas, exhibeas et expendas in premissis causis et aliis dependentibus ab eisdem, juxta provisionem, ordinacionem, deliberacionem et declaracionem magni senescalli prefati, ut superius est expressum; facturus fieri de introytu et particulari exitu ejusdem pecunie quaternos duos consimiles continentes quantitatem pecunie quam a dictis thesaurariis pro causa premissa receperis, nomina insuper et cognomina personarum quibus pecuniam ipsam exsolveris cum diebus, locis et causis receptionis et solutionis pecunie tui ratiocinii tempore producendos uno penes... [1] remansuris nullis cautelis aliis in posicione ejusdem racionis quam presentibus et man-

[1] L'effacement de l'écriture rend ce passage illisible.

datis seu acceptatoriis ilcteris vel testimonialibus faciendis tibi per dictum magnum senescallum, ejus sigillo munitis, et dicto quaterno... [1] sigillo... [1] per nostram curiam seu alios pro parte ejusdem... [1] ratiocinii tempore quomodolibet requirendis cum mandatis vel acceptatoriis licteris seu testimonialibus faciendis per dictum magnum senescallum stari et credi velimus seu jubeamus ac si tibi alia per nostram excellentiam facta essent. Nos enim viro magnifico Carlo Artus, comiti Sancte Agathes, dicti regni magno camerario, dilecto cambellano et consiliario nostro, quod dictas quingentas uncias per dictos thesaurarios nostros tibi propterea mense quolibet mandet et faciat exhiberi [2], necnon et predicto magno senescallo quod exequatur premissa omnia eum inde tangentia, alias nostras respectivas licteras destinamus, ordinacionibus seu provisionibus in contrarium factis seu in posterum faciendis presentibus nullatenus obstituris. Et ut redeas propter hoc te serviciis dicti thesaurariatus officii leviari, in mandatis addicimus ut una cum prefatis collegis tuis vaces de cetero ad ipsum tuum principale thesaurariatus officium juxta quod es hactenus consuetus; pro dictis vero quaternis, cautelis et aliis scripturis faciendis, ratione istius tibi noviter commissi servicii, assumas unum vel duos ex scriptoribus thesaurarie nostre quos utique nulla alia quam solita gagia propterea recipere volumus et habere. Data Neapoli, in camera nostra, anno Domini M°CCC°XLV°, die primo novembris, XIIII[e] indictionis.

[1] L'effacement de l'écriture rend ce passage illisible.
[2] Lettre du 5 novembre 1345. Reg. Ang. n. 351, folio 12.

UNE PROCESSION ISIAQUE

BAS-RELIEF DE FLORENCE

(Pl. I-III)

On voyait encore exposé, il y a peu de temps, à Florence, dans la Galerie des Offices, un bas-relief en granit, de forme circulaire — de 1 m. de diamètre — où l'on a voulu imiter le style égyptien, sans avoir réussi à en atteindre la netteté de contour et sans avoir su triompher de la dureté du granit dans lequel le relief est taillé [1].

Six personnages sculptés sur le pourtour, de profil, et les épaules de face, sont groupés deux à deux, l'un tourné vers l'autre. Il y en avait huit autrefois, mais les deux derniers ont disparu dans la coupure dont nous parlerons bientôt. D'où provient ce curieux bas-relief ? A quelle date et comment est-il venu aux Offices ? Ce morceau est d'autant plus énigmatique que son état civil est des plus écourtés. Les inventaires des Offices dont il porte le n° 402 n'indiquent pas le lieu où il fut trouvé. On sait seulement qu'il entra dans les collections florentines avant 1825, puisqu'il figure sur un registre manuscrit recopié en cette année ; on pense qu'il fut sans doute rapporté d'Egypte antérieurement à cette date.

Il nous paraît intéressant de faire sortir cette œuvre de l'obscurité dans laquelle on l'a tenue jusqu'ici, à tort ou à raison. Le style

[1] Je suis très reconnaissant à M. Isidore Lévy d'avoir bien voulu attirer mon attention sur ce monument ; je remercie également le Dr. F. Rossi, des Offices, qui m'en a gracieusement fait faire des photographies. Le bas-relief va être transporté au Musée archéologique.

laisse voir clairement qu'il ne fut jamais sculpté par un artiste égyptien. Il permet, si on se fonde, en outre, sur le sujet et les dimensions, d'en établir avec certitude la provenance. Nous n'avons qu'à le rapprocher des deux colonnes, chacune d'une seule pièce, à bases sculptées, conservées à Rome, dans la cour du Musée du Capitole ; notre base a été coupée du fût tandis que les colonnes du Capitole sont encore entières; comme celles-ci il provient de l'*Isieion et Sarapieion du Champ de Mars à Rome*. De nombreuses autres sculptures furent trouvées à l'emplacement de cet important monument sur lequel nous reviendrons dans un prochain mémoire. Les principaux fragments sont conservés au Vatican (Nil) [1], au Louvre (Tibre) [2], au Musée Baracco [3], au Musée Archéologique de Florence [4], au Musée des Thermes, enfin au Capitole [5].

Les trois bases qui nous occupent, Capitole et Florence, représentent quatre groupes de deux personnages affrontés. Mais la base de Florence n'est plus entièrement ronde ; un de ses pans a été scié suivant la corde du cercle [6]. Par suite un des groupes a disparu et c'est seulement six personnages qu'il nous reste à étudier. Nous avons ici la représentation d'une *Procession Isiaque*. Nos personnages sont complètement différents de ceux des bases du Capitole et même beaucoup plus intéressants. Nous ne reproduirons, pas plus loin les morceaux de Rome, car ils seront donnés prochainement dans le Catalogue préparé par M^rs^ Strong et l'Ecole An-

[1] W. Helbig., *Führer durch d. Sammlungen in Rom.* 3^te^ Aufl., 1912, I, S. 25-26.

[2] Etude décisive dans J. Carcopino, *Virgile et les Origines d'Ostie*, 1919, p. 708 sq., pl. XVII.

[3] *Collection Baracco*, pl. VII et VII *a*.

[4] L. A. Milani, *Il R. Museo Archeol. di Firenze*, I, p. 113, etc.

[5] Stuart Jones, pl. 92... Cf. bibliogr. ap. Lanciani, *Ruins and Excavations of Ancient Rome*, 1897, p. 504.

[6] Nos personnages devaient être, comme ceux du Capitole, montés sur des escabeaux ; mais la partie inférieure de la base de Florence a été également coupée.

glaise. En attendant on se rapportera au *Catalogue* de Stuart Jones (pl. 92).

Le premier groupe (ici pl. I), en partant de la gauche depuis la coupure, est formé de deux Isiaques imberbes, vêtus d'une longue robe de lin tombant jusque sur les chevilles. Celui de gauche, les bras nus, tient dans les mains deux fleurs de lotus qu'il présente avec le geste rituel, élevé à hauteur de son menton, à l' « idole » portée par le personnage suivant. Celui-ci est vêtu comme le premier, mais, en outre, une sorte de large voile lui couvre les épaules et les bras ainsi que les mains. A travers le voile, qui lui tombe — on le voit distinctement — de l'extrémité des mains, il porte, autant qu'on peut en juger, une petite statuette ailée (?) et accroupie. C'est un prêtre d'Isis. Il faut le rapprocher d'une peinture de Pompei, d'une statue du Capitole (Stuart Jones, pl. 86) et d'un petit bronze de la collection Fouquet publié et commenté par M. Paul Perdrizet (*Bronzes Fouquet*, pl. XXII, n° 82). Le geste des mains voilées est rituel (voir A. Dieterich, *II^e Congrès de l'Histoire des Religions à Bâle*, p. 322-323 ; y ajouter les textes de Cicéron, Sénèque, Eschine, Plutarque, etc.... cités par Garrucci, *Storia dell'Arte crist.*, I, p. 146 sq.). De même les personnages des bases du Capitole portent des vases canopes à travers un voile. Dans un groupe correspondant du Capitole, un Isiaque, semblable à notre personnage de gauche, présente des fleurs de lotus à un prêtre qui tient à pleines mains une crosse portant le simulacre d'un dieu. On peut, je crois, les rapprocher d'autres scènes égyptiennes analogues, par exemple, au temple de Philae : adorant offrant à Isis des fleurs de lotus, ap. G. Bénédite, I, pl. V, B [1]. Ici notre prêtre tient une petite statuette dont il est malaisé de distinguer tous les détails. Il semble cependant qu'elle soit accroupie, ailée et que sa tête soit surmontée de cornes. Faut-il y reconnaître Isis ? (cf. *Isis*

[1] G. Bénédite, in *Mém. de la Mission permanente du Caire*, XIII, 1 (1895).

ailée : G. Bénédite, *ibid.*, pl. XXIV, VIII ; Wilkinson, III, p. 107, n° 523, p. 229, pl. LII. *Isis accroupie :* Wilkinson, III, pl. XXVI, etc.). Quelques personnes y verront peut-être d'autres détails [1].

Le second groupe (pl. II) représente deux musiciens, vêtus comme les personnages précédents d'une longue robe de lin sans manches. L'un joue de la harpe, l'autre tient de la main droite un tambourin ; de la main gauche il frappe dessus.

Le troisième groupe (pl. III) est plus intéressant. Le personnage de gauche, prêtre ou initié aux mystères d'Isis, tient dans la main gauche une longue branche, sorte de palme mystique. De l'autre main il porte le sistre. On peut le comparer à un personnage semblable du *Livre des Morts*, éd. Naville (*Aeg. Todtenbuch d. XVIII. b. XXV. Dyn.* her. v. Ed. Naville, Kapit. 183, Taf. CCIX ; *ibid.*, Kapit. 15, B. II, Taf. XIX), qui représente un adorant tenant les mêmes emblèmes. Le personnage qui fait pendant porte à pleines mains une hampe surmontée d'une vache ou d'un taureau, simulacre de la déesse ou du dieu (Hathor ou Apis ; cf. *Fête de la Gerbe*, ap. Wilkinson, III, pl. LX, n° 13) ou, moins vraisemblablement, taureau sur pavois rappelant la victime animale (cf. *Rite de la Renaissance*, in *Aeg. Todtenbuch*, h. v. Naville, Kapit. CLXVIII, *a*, Taf. CLXXXVII (*sic*) = A. Moret, *Myst. égypt.*, fig. 19).

La scène suivante a disparu dans la coupure intentionnelle dont nous avons parlé. Peut-être était-elle très endommagée, ce qui pourtant nous étonnerait, étant donné la bonne conservation des groupes subsistants ; ou bien représentait-elle une scène jugée indésirable et supprimée lors de la découverte, il y a deux ou trois siècles. Par suite la signification de l'ensemble du bas-relief, qui se rapporte vraisemblablement à un épisode des Mystères d'Isis, nous échappe.

A quelle époque fut découvert ce bas-relief, et comment entra-t-il aux Offices ? Les documents publiés par M. R. Lanciani dans les

[1] Voir plus loin.

quatre volumes parus de sa *Storia degli Scavi di Roma* (a. 1000-1605) n'en font pas mention explicite [1]. Mais nous savons qu'il était déjà connu du P. Kircher (*Oedip.*, I, 226 en 1652) et qu'il se trouvait alors à la Villa Medicis. Montfaucon (*Antiquité expliquée*, II, 2, pl. CXVI, 2, 2) donne d'après Kircher le dessin stupéfiant de six femmes échevelées portant différents attributs. Il est incontestable, quoique Montfaucon parle d'un bas-relief à deux faces, qu'il s'agit bien de notre relief de l'*Isieion*. M. G. Lafaye dans son *Histoire du Culte des Divinités d'Alexandrie* (1884, p. 299-300) en donne une courte description et, bien qu'il repousse l'interprétation féminine de Montfaucon, il semble suivre son dessin pour le reste [2]. — Quant à nous, renonçant à y deviner ce qui ne peut plus s'y voir clairement, nous ne saurions trop engager à se reporter au dessin de l'illustre auteur de l'*Antiquité expliquée*. En le comparant avec nos planches, des personnes plus habiles découvriront peut-être des détails qui nous ont échappés.

Jean Colin.

[1] Pour les nombreuses fouilles à l'*Isieion* du Champ de Mars pendant le Moyen-Age, voir les *indices* des quatre volumes; cf. surtout I, p. 54; III, p. 188.

[2] Voici comment M. Lafaye décrit notre premier groupe: « 3e Couple. Personnage vêtu d'une robe et d'un manteau qui l'enveloppe entièrement. Il tient un Harpocrate sur un support en forme de cloche sans pied. L'autre, vêtu d'une robe qui part seulement des hanches, porte l'image d'un Epervier et celle d'un Harpocrate sur deux supports semblables au précédent dont un seul est muni d'un manche ».

284 a

UNE PROCESSION ISIAQUE

BAS-RELIEF DE FLORENCE

DANESI – ROMA

284 B

UNE PROCESSION ISIAQUE

BAS-RELIEF DE FLORENCE

DANESI - ROMA

284c

UNE PROCESSION ISIAQUE

BAS-RELIEF DE FLORENCE

DANESI – ROMA

ROMAINS ET LATINS

I.

La Légende des Quinctii.

§ 1. Les données de la légende.

Nous nous proposons d'abord de passer en revue les épisodes principaux de la légende des Quinctii [1]. Nous demandons que l'on soit attentif à deux traits singuliers de cette légende : d'une part, nos annales, qui ne peuvent nier la gloire de cette grande famille, lui témoignent cependant une hostilité sourde ; d'autre part, les hauts faits des Quinctii sont plus intimement mêlés à l'histoire de Tusculum qu'à celle de Rome. Si ces observations paraissent justifiées, elles nous aideront à découvrir les origines de la légende, et la discussion de ce problème éclairera peut-être l'histoire si mal connue des relations entre Tusculum et Rome.

[1] Sur cette légende, en dernier lieu, De Sanctis, *Storia dei Romani*, II, 116, qui croit y reconnaître un chant de l'« épopée populaire italienne », et Pais, *Storia critica di Roma*, II, 163. Il n'y aurait aucun profit à essayer de fixer une généalogie des Quinctii. Les anciens ne sont pas d'accord sur leurs prénoms ou cognoms. Tel Cincinnatus était aussi appelé Pœnus (Liv., IV, 26). Au lieu de Capitolinus, on trouve Barbatus chez le Chronographe de 354. Selon les sources, le prénom du consul de 351 était Titus, Caius ou Kaeso (Liv., VII, 22, 3). En 453, Diodore donne un Sex. Quinctius, alors que Denys d'Halicarnasse (X, 53), et Tite-Live (III, 32, 4) donnent Sex. Quinctilius. Nous ignorons absolument quelle était la parenté des deux contemporains T. Quinctius Capitolinus et L. Quinctius Cincinnatus. Enfin il y a des raisons de penser que les Quinctii les plus anciens sont parfois des doublets des Quinctii plus récents (Pais, *Storia di Roma*, I, 1, 526).

Les Quinctii apparaissent dans l'histoire de Rome en 471 avec le consul T. Quinctius Capitolinus, collègue d'App. Claudius. Quinctius est chargé de la guerre contre les Eques, et désormais la guerre Eque apparaîtra toujours comme la province propre des Quinctii. D'autre part, Quinctius fut favorable à la loi de Publilius Volero, à l'élection des tribuns par les comices tributes: les historiens du temps d'Auguste aiment opposer à l'arrogance de Claudius l'esprit conciliant de Quinctius, mais on peut conjecturer que la tradition patricienne primitive n'était pas si favorable à la politique modérée qui est ici attribuée à Quinctius.

En 468 Quinctius Capitolinus combat de nouveau une armée de Volsques et d'Eques. Lui-même avait sous ses ordres une armée où figuraient des contingents des alliés Latins et Herniques: du moins Tite-Live mentionne-t-il expressément la présence d'une cohorte Hernique dans le camp des Romains [1]. Il remporta une grande victoire et même prit Antium, où l'année suivante il fut chargé en qualité de triumvir de conduire une colonie [2]. Mais nous devons à Denys d'Halicarnasse ce détail important: la colonie fut mixte, composée de Romains, de Latins et d'Herniques [3]. Donc le Quinctius de 468-7 n'est pas à la tête d'une entreprise romaine, mais bien d'une entreprise fédérale, et son triomphe de 468 n'est pas uniquement un triomphe romain.

Les Eques recommencent la guerre. Ils ne respectent pas le traité qu'un consul Fabius leur aurait imposé en 467 et se jettent *in agrum Latinum* [4]. L'année suivante, une armée romaine alla donc camper *in agro Latino* [5]. En 465, T. Quinctius Capitolinus est consul, mais c'est son collègue Fabius qui est chargé de

[1] II, 64, 10.

[2] Liv., III, 1, 6.

[3] Den. Hal., IX, 59: Ἔδοξε τῇ βουλῇ... ἐπιτρέψαι Λατίνων τε καὶ Ἑρνίκων τοῖς βουλομένοις τῆς ἀποικίας μετέχειν.

[4] Liv., III, 1, 8.

[5] Liv., III, 2, 1.

la guerre Eque. Pourtant Quinctius doit seconder Fabius, et nous le trouvons montant la garde à l'Algide : désormais, durant les guerres Eques, l'Algide sera le poste de combat des Quinctii. L'ennemi vient jusqu'à Rome, Quinctius revient de l'Algide [1], mais il cherche en vain les troupes Eques que Fabius met en pièces. Denys ajoute sévèrement que Quinctius avait assumé la tâche de garder le territoire romain et ne s'en était pas acquitté [2]. Tout cet épisode est caractéristique : la menace Eque était plus dangereuse pour les Latins que pour Rome, et c'est sur le territoire des Latins qu'une partie de la campagne s'est déroulée ; d'autre part, la tradition fait preuve d'une partialité évidente en faveur des Fabii contre les Quinctii.

En 464, une armée romaine est cernée par les Eques sur le territoire Hernique. Quinctius Capitolinus accourt pour la dégager. Or il ne revêt aucune magistrature régulière : Tite-Live lui donne le titre, surprenant à cette époque, de *pro consule*, et les troupes qu'il commande ne sont pas romaines, mais bien latines et herniques. Il intervient *cum sociali exercitu*. L'armée romaine était perdue *ni T. Quinctius peregrinis copiis, Latino Hernicoque exercitu, subrenisset* [3]. Il est surprenant que les annalistes aient conservé un trait si humiliant pour Rome. Aussi bien Denys l'a-t-il effacé : selon lui, Quinctius commandait, non pas une troupe de Latins, mais une troupe de volontaires [4]. Nous retiendrons cependant l'aveu inattendu de Tite-Live ; ne venons-nous pas de voir la vraie figure de Quinctius ? n'est-il pas un général latin ?

[1] La formule de Tite-Live est digne de remarque : « *Forte* ab Algido Quinctius redierat Romam », III, 3, 5.

[2] Liv., III, 3, 6 : « hostem in agris non invenit. Ab altero consule res gesta egregie est ». Den. Hal., IX, 61 : λαθοῦσά τε τοὺς σὺν τῷ Κοιντίῳ περιπόλους τῆς ἑτέρας γῆς.

[3] Liv., III, 4, 10 ; III, 5, 8.

[4] IX, 63 : τοὺς ἐθελοντάς. — IX, 64 : Κοίντιος ἄγων τὴν ἐθελούσιον ἐπικουρίαν τῶν ἀκμαιοτάτων.

A ce moment le personnage de Quinctius se dédouble. A côté de Capitolinus apparaît L. Quinctius Cincinnatus. L'entrée en scène de ce héros est extraordinaire. Il est question de lui pour la première fois en 461, lors du procès légendaire de son fils K. Quinctius [1]. On nous le décrit alors comme un homme populaire et de mœurs exemplaires, mais, semble-t-il, sans passé militaire. Or en 460, année de l'audacieux coup de main du Sabin App. Herdonius au Capitole, on ne fait pas appel à cet homme éprouvé, déjà trois fois consul, Quinctius Capitolinus, mais à cet homme nouveau, aigri par la condamnation, L. Quinctius Cincinnatus. Pour l'introduire dans l'histoire de Rome, il faut faire périr un consul, P. Valerius, et nommer en décembre Cincinnatus consul suffect [2]. D'ailleurs il se contente de convoquer l'armée au lac Régille, ne fait rien, et prouve enfin son civisme en refusant un nouveau consulat. Si nous négligeons tant de détails suspects, nous constatons que l'introduction de Cincinnatus dans les Fastes coïncide précisément avec l'intervention de Tusculum dans les affaires de Rome : car la ville a été sauvée par L. Mamilius de Tusculum plutôt que par les consuls Valerius et Claudius [3].

Cincinnatus reparaît en 458 dans des circonstances tout aussi singulières. Les Eques menacent Tusculum. Le préfet de la ville, un Fabius, envoie des renforts sous le commandement *du questeur T. Quinctius, personnage consulaire* [4] : tel est en effet le titre modeste et surprenant de Quinctius Capitolinus, quatre fois consul. Ces secours furent insuffisants et il fallut nommer Cincinnatus dictateur ;

[1] Sur ce procès, cfr. *infra*, p. 313.

[2] Liv., III, 19, 2.

[3] Liv., III, 19, 7-8 : *Tusculi ante quam Romae sumpta sunt arma ; in dubio fuit, utrum L. Mamilius, Tusculanus dux, an P. Valerius et C. Claudius consules Romanam arcem liberarent.*

[4] Den. Hal., X, 23 : Ἡγεῖτο δὲ τῆς δυνάμεως ταύτης Τῖτος Κοίντιος ὁ ταμίας, ἀνὴρ ὑπατικός. Liv., III, 25, 3 : *quaestor erat T. Quinctius Capitolinus, qui ter consul fuerat.*

il eut la gloire de délivrer le consul Minucius et de faire prisonnier le chef Eque Gracchus Cloelius. Nous constatons encore non sans étonnement que, le jour même où Cincinnatus célébra dans Rome son entrée triomphale, la cité romaine fut donnée à L. Mamilius de Tusculum. *Eo die L. Mamilio Tusculano adprobantibus cunctis civitas data est* [1]. Cette fois encore nous avons la preuve qu'il y a un lien entre le choix du dictateur Cincinnatus et l'intervention de Tusculum, et peut-être sommes-nous en droit de nous demander si les soldats que Cincinnatus conduisit au recours de Minucius, *Quinctianus exercitus* [2], n'étaient pas des Latins, comme ceux que Quinctius Capitolinus avait conduits en 464 au secours d'une armée romaine qui se trouvait exactement compromise comme celle de Minucius.

Considérons le récit de la campagne de 443 où nous voyons paraître un chef Volsque Aequus Cluilius qui rappelle étrangement le chef Eque Gracchus Cloelius. Rome a pour consuls l'illustre Quinctius Capitolinus et Geganius. Le soin des opérations est confié à Geganius, et Quinctius demeure à Rome ; on le couvre de fleurs [3], mais le rôle de figurant qu'on lui prête est-il vraisemblable ? ne sommes-nous pas en droit de soupçonner quelque déformation ? Quinctius, en 458, faisait prisonnier Cloelius ; Geganius, collègue d'un Quinctius, en 443, fait prisonnier Cluilius. On objectera que le théâtre des opérations n'est pas le même : il s'agit en 458 d'une attaque Eque contre Tusculum, en 443 d'une attaque Volsque contre Ardée. Mais voici qui justifie, semble-t-il, nos soupçons : les prétendus Volsques vaincus fuient non pas en direction d'Antium, mais en direction des monts ; ils passent en vue de Tusculum ; et les Tusculans remportent sur eux une victoire sans gloire : *et cum*

[1] Liv., III, 29, 6.

[2] Liv., III, 28, 8.

[3] Liv., IV, 10, 8. « Aequavit, quod haud facile est, Quinctius consul togatus armati gloriam conlegae ».

haud procul urbe Tusculo consedissent, vetere Tusculanorum odio inermes oppressi dederunt poenas vix nuntiis caedis relictis [1]. C'est donc ainsi qu'une grande victoire tusculane se trouve travestie par les annales Romaines. Dans la version tusculane des mêmes événements, il est sûr que les Latins — et peut-être aussi Quinctius — étaient moins sacrifiés.

Le récit le plus détaillé que nous possédions d'une bataille de l'Algide se rapporte aux événements de 431 ; et même on s'est demandé [2] si la bataille de 431 n'est pas le prototype de toutes les batailles de l'Algide que l'histoire rapporte. Rome a pour consuls T. Quinctius, L. f., Cincinnatus, dit aussi Pœnus [3], et un Julius. Quinctius nomme dictateur son beau-père Postumius Tubertus qui choisit pour *magister equitum* un autre Julius. Tout est donc préparé pour ne laisser à Quinctius qu'un rôle de second plan. Or, à l'Algide, nous ne trouvons plus les Julii, demeurés à Rome tous les deux. L'armée est divisée en deux camps, l'un près de Tusculum, commandé par Postumius, l'autre près de Lanuvium, commandé par Quinctius [4]. Tout l'effort des Eques se porte contre Quinctius : il est sauvé par Postumius, bien servi par ses légats Fabius et Geganius. Ainsi, dans le récit des événements, les Romains devaient convenir que Quinctius, simplement consul, avait éclipsé l'autre consul, le *magister equitum* et presque le dictateur lui même. Même le choix des noms de Fabius et Geganius paraît instructif : en 465 un Fabius, en 443 un Geganius ont déjà été exaltés par la tradition romaine, et chaque fois au détriment d'un Quinctius.

Que les Quinctii n'aient pas d'attaches bien solides dans l'histoire romaine du V^e^ siècle, c'est ce qu'achèverait de prouver ce

[1] Liv., IV, 10. 5.

[2] Hirschfeld. *Kleine Schriften*, p. 247.

[3] Liv., IV, 26, 2 : *T. Quinctius, Luci filius, Cincinnatus — eidem et Pœno cognomen additur.*

[4] Liv., IV, 27, 3 : *Dictator Tusculo, consul Lanuvio propiorem locum castris ceperunt.*

fait qu'il n'est pas question d'eux au temps des décemvirs. Tite-Live lui-même souligne, sans l'expliquer, cette abstention. Le nom des Quinctii est tout à fait absent durant cette crise, aussi bien du nombre des décemvirs que du nombre de leurs ennemis. Pareillement la prétendue dictature de Cincinnatus en 439, durant la conspiration de Maelius, est une falsification [1].

Les récits que nous possédons des grandes batailles contre les Fidénates donnent lieu aux mêmes observations que les récits des batailles à l'Algide. Même mérite incontestable des Quinctii, même effort pour les humilier.

Le fils de Cincinnatus, nommé comme son père L. Quinctius Cincinnatus, est élu en 438 tribun militaire en même temps qu'un Aemilius. La tradition ne manque pas d'observer qu'Aemilius l'emportait en prestige. *Praelatus suffragiis Quinctio Mam. Aemilius, vir summae dignitatis* [2]. En 437 éclate la guerre contre Fidènes. Aemilius dictateur prend pour maître de la cavalerie le jeune Cincinnatus. Mais toute la gloire de la journée est pour Quinctius Capitolinus, qui, cette fois encore, apparaît auprès de Cincinnatus comme une ombre, et qui a titre de légat, — pour un autre légat, Fabius, — et surtout pour un simple tribun militaire Cornelius Cossus.

Plus instructive est la seconde bataille de Fidènes, en 426. Parmi les tribuns militaires à pouvoir consulaire sont T. Quinctius Pœnus, A. Cornelius Cossus, M. Postumius, C. Furius. On nomme un dictateur. *A. Cornelius dictatorem Mam. Aemilium dixit et ipse ab eo magister equitum est dictus* [3]. Ainsi toutes les précautions paraissent prises encore pour éclipser Quinctius, comme lors de la

[1] Cincius Alimentus et Calpurnius Piso ignoraient cette dictature (Den. Hal., XII, 4). C'est pourtant de cette année que Cicéron (*Cato Maj.*, 56) date l'anecdote de Cincinnatus à la charrue.

[2] Liv., IV, 6, 8.

[3] Liv., IV, 31, 5.

bataille de l'Algide en 431. — Avant de lire le récit de la bataille, il est utile de se souvenir de la bataille légendaire qui s'était livrée sur ce même terrain au temps des Rois [1]. Les Romains de Tullus Hostilius avaient pour alliés les Albains de Mettius. L'armée ennemie comprenait des Véiens et des Fidénates. La bataille eut lieu sur la rive gauche du Tibre, un peu au Nord du confluent de l'Anio, entre le Tibre et les collines. Les Romains de Tullus, appuyés au fleuve, à l'aile gauche, avaient devant eux les Véiens; les Albains de Mettius, à l'aile droite, appuyés aux collines, avaient devant eux les Fidénates. Or les Albains trahirent, s'écartèrent à droite au delà des collines et disparurent. Les Romains épouvantés furent rassurés par Tullus qui expliqua que Mettius faisait, sur son ordre, un mouvement tournant; les Fidénates, effrayés à leur tour, prirent la fuite. Peu de temps après Tullus se vengea de Mettius. — En 426, les Romains ont pareillement devant eux une double armée, les Véiens appuyés au fleuve, les Fidénates aux collines. Le dictateur Aemilius commande l'aile gauche Romaine opposée aux Véiens; il confie l'aile droite non pas à son maître de la cavalerie, mais à Quinctius, et le charge d'occuper les collines et de faire un mouvement tournant. Durant cette manœuvre, que les soldats ne comprennent pas, une panique éclate. Pourtant elle décide du succès de la journée: les Fidénates inquiets s'enfuient, et les Romains prennent leur ville. Les troupes de Quinctius y pénètrent les premières, sans grand mérite d'ailleurs, puisqu'elles ne s'étaient pas battues. *Eodem et Romanos sequentes impetus rapit, Quinctium maxime et cum eo degressos modo de montibus, recentissimum ad laborem militem, quia ultimo proelio advenerat* [2]. Entre le combat légendaire de l'époque royale et celui de 426, il peut sembler que la conclusion diffère. Mais Diodore,

[1] Liv., I, 27. — Den. Hal., III, 33 sq.
[2] Liv., IV, 33, 12.

qui connaît la bataille de 426, dit qu'elle se termina sans décision : ἰσόρροπος ὁ ἀγὼν ἐγένετο [1]. Il nous paraît donc vraisemblable que la bataille du Ve siècle est le prototype de la bataille légendaire : dans cette hypothèse, l'armée albaine de Mettius correspond à l'armée de Quinctius; et nous nous trouvons aussitôt conduits à nous demander si le Quinctius de 426 n'est pas, comme le Quinctius de 464, le commandant d'une armée latine. La fourberie des Albains de Mettius symbolise peut-être l'attitude suspecte des contingents alliés Latins en 426. On comprendrait ainsi que, de même que la bataille de l'époque royale eut pour épilogue le châtiment de Mettius, la bataille de 426 eut pour épilogue de graves accusations portées contre Quinctius, et même, selon Tite-Live, un procès [2], qui d'ailleurs se termina par un acquittement.

Après le procès de Quinctius en 423, les Quinctii ne jouent plus au Ve siècle un rôle de premier plan [3]. Même ils disparaissent complètement depuis 405, durant la guerre de Véies, tandis que les Furii accaparent toute la gloire. Mais depuis 388 ils reparaissent presque chaque année [4]. A vrai dire leur histoire est un peu terne, comme si les couleurs de l'histoire authentique du IVe siècle avaient été déjà empruntées par les annalistes et toutes dépensées pour peindre l'histoire encore à demi légendaire du Ve siècle.

Dès que les relations entre Rome et Tusculum deviennent étroites, les Quinctii occupent les premières places. En 380 Rome est

[1] Diod., XII, 80, 6.

[2] Liv., IV, 41, 11.

[3] Liv., IV, 43 (an 421) : durant une guerre Eque, le consul Quinctius est placé sous le commandement d'un consul Fabius (cf. *supra*, p. 286). — IV, 49 (an 418) : Q. Quinctius Cincinnatus, tribun militaire *cos. pot.* durant la guerre contre les Eques de Bolae. — IV, 61 (an 405) : parmi les tribuns militaires, T. Quinctius Capitolinus, Q. Quinctius Cincinnatus.

[4] Liv., VI, 4, 7 (an 388), guerre Eque. — Diod., XV, 24 (an 387), tribun militaire qui manque à Tite-Live. — Liv., VI, 6, 3 (an 386), guerre contre Antium. — Liv., VI, 11, 1 (an 385), tribuns militaires L. et T. Quinctii Capitolini. — Liv., VI, 18 (an 384), T. Quinctius Cincinnatus trib. mil.

menacée par une attaque des Prénestins. Nous ignorons si les Latins de Tusculum l'ont secourue. Mais nous voyons qu'elle a été sauvée par le dictateur T. Quinctius Cincinnatus [1], et que la campagne fut achevée par la conquête incroyable de Préneste: or il est difficile de concevoir une campagne romaine contre Préneste, si les Romains n'avaient point pour base Tusculum. En 377 c'est Tusculum que menacent gravement ceux des Latins qui se sont insurgés. Parmi les tribuns militaires, nous trouvons cette même année L. Quinctius Cincinnatus et C. Quinctius Cincinnatus, et L. Quinctius est chargé de dégager Tusculum [2]. Durant les années suivantes Rome et Tusculum paraissent occupées à combattre une rébellion des autres peuples latins; l'épisode central de cette dure guerre paraît avoir été le siège de Velitrae [3], auquel ont dû collaborer Romains et Tusculans, et qui a duré tout au moins de 369 à 367. Or en 369 un Q. Quinctius est tribun militaire, un T. Quinctius tribun militaire en 368, un T. Quinctius Pœnus *magister equitum* en 367. Ainsi apparaissent au premier plan les Quinctii toutes les fois qu'une tâche collective s'offre à Rome et Tusculum.

Or, au moment où les Fastes deviennent plus sûrs, à partir du rétablissement du consulat en 367, nous constatons un fait surprenant. Aussitôt les Quinctii disparaissent presque complètement des Fastes consulaires. Le T. Quinctius consul de 354 n'est pas sûr: *in quibusdam annalibus pro T. Quinctio M. Popilium consulem invenio* [4]. Diodore et Tite-Live donnent un Quinctius consul en 351, mais on n'était pas d'accord sur son prénom, Titus, Gaius, ou Kaeso [5]. Enfin Tite-Live ne connait pas le consul de 349, T. Quinctius,

[1] Liv., VI, 28.
[2] Liv., VI, 33, 8.
[3] Liv., VI, 36, 5. — 39, 7. — 42, 4.
[4] Liv., VII, 18, 10.
[5] Diod., XVI, 53: Γαΐος Κοϊντιος. Liv., VII, 22, 3: *T. Quinctius Pœnus; quidam Caesonem, alii Gaium nomen Quinctio adjiciunt.*

que mentionne Diodore [1]. Tels sont les trois seuls cas où nous rencontrions les Quinctii parmi les magistrats réguliers, de 367 à la guerre Latine, et l'on voit que ces cas sont douteux.

En revanche, durant cette même période, un Quinctius a détenu d'importantes magistratures exceptionnelles, T. Quinctius Poenus, dictateur en 361, maitre de la cavalerie en 360. La tradition romaine est malveillante à son égard. On n'allait pas jusqu'à nier l'existence du dictateur de 361 [2], mais Licinius Macer voulait qu'il eût été seulement dictateur *comitiorum habendorum causa* [3]. Le *magister equitum* de 360 n'est guère mieux traité. Il participe avec les deux consuls, Poetelius et Fabius, et le dictateur Servilius Ahala, aux opérations contre Tibur. *Egregie cum ab dictatore tum ab consule res gesta est. Et consul alter Fabius... Hernicos devincit* [4]. Chacun obtient sa part de louanges, sauf Quinctius qui est oublié. Il est possible qu'en réalité ce Quinctius ait joué un très grand rôle dans la guerre de Tibur, de même qu'un Quinctius avait été le héros de la guerre contre Préneste. En 361, Tibur s'allie aux Gaulois: Quinctius est dictateur. Le danger est très grave en 360, les Tiburtins arrivent à la porte Colline: Quinctius est maître de la cavalerie. La paix est signée en 354: cette année-là, nous trouvons dans les Fastes de Diodore un Quinctius consul.

Le dernier épisode de la première décade de Tite-Live où figure un Quinctius date de 342. Après la première guerre Samnite, une sédition éclate parmi les soldats de l'armée de Campanie. Le consul licencie les hommes dont il n'est pas sûr. Les mutins se groupent aux Lautulae, près de Terracine, forment une armée, construisent un camp *sub jugo Albae Longae*, marchent sur Rome [5]. Cette

[1] Diod., XVI, 59.

[2] Liv., VII, 9, 3: *Dictatorem T. Quinctium Pœnum eo anno fuisse satis constat.*

[3] Liv., VII, 9, 4.

[4] Liv., VII, 11, 4.

[5] Liv., VII, 39.

rébellion est difficile à interpréter et déjà Tite-Live ne la comprenait pas. On a supposé que cette insurrection qui eut son foyer dans les Monts Albains est en réalité une insurrection latine et un prodrome de la guerre imminente entre les Romains et les Latins. En tout cas c'est sur le territoire de Tusculum, *in Tusculano*, que les rebelles ont trouvé leur chef, T. Quinctius [1]. Il marcha contre Rome à leur tête, et nous voyons bien, dans le récit de Tite-Live, que ses exhortations pour ramener les mutins au devoir furent tardives.

La conduite du Quinctius de 342 avait été bien suspecte, et la fortune des Quinctii en fut aussitôt compromise. Les Quinctii disparaissent entièrement des Fastes jusqu'en 271, exception faite pour le T. Quinctius qui fut triumvir en 333 lors de la *deductio* de Cales, colonie latine [2].

Nous avons tout à l'heure vu le Quinctius consul de 464 jouer le rôle de général latin, et maintenant nous voyons le dernier Quinctius du IV^e^ siècle à la tête d'une insurrection partie des Monts Albains. Dans l'intervalle, nous avons constaté que l'introduction des Quinctii dans l'histoire de Rome coïncidait soit avec une intervention des Tusculans au secours de Rome (460-458), soit avec une intervention des Romains au secours de Tusculum (377), soit avec de grandes guerres contre les Eques, contre Velitrae, contre Tibur, contre Préneste. Avant de tirer de ces observations les conséquences nécessaires, nous voulons examiner rapidement la politique tusculane et montrer que les grandes guerres auxquelles les Quinctii ont pris part intéressent la politique tusculane plus que la politique romaine.

[1] Liv., VII, 39, 11: « ex praedatoribus vagis quidam compertum attulerunt, T. Quinctium in Tusculano agrum colere, urbis honorumque immemorem ». Pais, *Storia di Roma*, I, 1, 526, atténue ce trait en supposant que ce champ était dans l'*ager Romanus*, sur le territoire de la tribu Pupinia, toute voisine de Tusculum. — Bürger, *Neue Forschungen zur ältern Geschichte Roms*, II, 25, me paraît avoir raison de regarder les insurgés comme des Latins. Tite-Live renonce à faire la lumière: « adeo nihil praeterquam seditionem fuisse eamque compositam, inter antiquos rerum auctores constat ».

[2] Liv., VIII, 16, 14.

§ 2. La politique de Tusculum.

Qui sont ces perpétuels ennemis de Tusculum et de Rome, les Eques? A l'époque historique ils habitent les montagnes, entre l'Anio et le lac Fucin. Entre eux et la plaine s'interposent les antiques et puissantes cités de Tibur et de Préneste; et, par exemple, Préneste interdirait tout contact entre les Eques des monts et les Volsques de la plaine Pontine, que l'histoire nous montre cependant toujours coalisés. Aussi les historiens modernes ont-ils à résoudre une énigme difficile : la tradition parle constamment d'expéditions Eques jusqu'à l'Algide, c'est-à-dire jusqu'aux Monts Albains; elle ne mentionne aucune résistance opposée par Préneste à ces expéditions; elle ne mentionne pas davantage l'alliance entre Préneste et les Eques, sans laquelle ces expéditions étaient impossibles. Niebuhr [1] a tranché ce nœud gordien: au temps de l'apogée des Eques, Tibur et Préneste étaient nécessairement leurs sujettes ou leurs alliées. Plus nettement encore, Zöller [2] a défini Tibur et Préneste comme cités Eques. Cette thèse soulève des difficultés [3]: la tradition regard Tibur et Préneste comme des villes latines, et même c'est dans une tombe de Préneste, sur une fibule, qu'on a déchiffré l'une des plus anciennes, sinon la plus ancienne des inscriptions latines [4]. A cette objection il faut répondre, d'abord, que l'histoire des guerres primitives contre les Eques se comprend admirablement dès que l'on remplace partout le nom des Eques par celui des Prénestins et ne se comprend qu'à cette condition. Même on peut se demander si les guerres mythiques contre les Eques ne sont pas, dans une certaine mesure, un doublet des guerres historiques entre

[1] *Hist. Romaine*, trad. De Golbéry, Bruxelles, III, 76.
[2] Zöller, *Latium und Rom*, 299.
[3] De Sanctis, *Storia dei Romani*, II, 121, n. 2.
[4] *C. I. L.*, I², 3 = XIV, 4123.

Latins et Prénestins, au IV^e^ siècle. Enfin Tite-Live dit lui-même que Bola, située à mi-chemin de Gabies et de Préneste, et tout à fait dans la plaine, était une cité Eque [1].

L'histoire de l'alliance si solide des Volsques et des Eques s'explique assez clairement pour l'observateur qui, des terrasses cyclopéennes de la Fortune Prénestine, examine les routes que Préneste commande. Entre Préneste et la mer les communications sont aisées, car une trouée s'ouvre, séparant les Monts Lepini, qui masquent l'horizon vers le Sud, et les Monts Albains, qui le masquent vers le Nord ; une route commerciale dut nécessairement emprunter ce passage si favorable et joindre Antium, par Velitrae, à Préneste. Peut-être dès le VII^e^ siècle les marchands ont-ils importé par cette voie les curieux objets Orientaux de la tombe Bernardini, à Préneste. La solidarité de ces trois villes, Antium, Velitrae, Préneste est commandée par la nature. Ce que les annalistes Romains appellent coalition des Eques et des Volsques, c'est donc vraisemblablement l'alliance de Préneste et d'Antium.

Briser cette coalition importait aux latins des Monts Albains, et spécialement à Tusculum, bien plus qu'à Rome. Car Rome était située à la frontière opposée du Latium, tandis que le danger Eque était aux portes de Tusculum. A l'Est des Monts Albains, la route de Tusculum au pays Hernique débouchait précisément dans cette trouée qui sépare les Monts Albains et les Monts Lepini. Elle se dégageait des Monts Albains par la gorge de l'Algide [2], puis entrait en plaine : et là, sous la vue des guetteurs de Préneste, se trouvait

[1] Liv., IV, 49. *Aequos... accepta clades prohibuit Bolanis, suae gentis populo, praesidium ferre.* E. Pais, *Storia critica di Roma*, II, p. 419, pose le problème des relations entre les Eques et Préneste, mais ne se prononce point.

[2] Sur la topographie de l'Algide, De Sanctis, *l. c.*, II, 119. La gorge de l'Algide s'appelle aujourd'hui la Cava d'Aglio : par là passait la voie Latine, c'est-à-dire la route de Tusculum à Anagnia.

le carrefour de ces deux grandes voies : Préneste–Antium et Tusculum–Anagnia. Le problème paraît ainsi nettement posé. Ou bien les Prénestins se rendront maîtres de l'Algide et le barricaderont, enfermant les Tusculans dans leur montagne ; ou bien les Latins se rendront maîtres de la trouée entre Monts Albains et Monts Lepini et la verrouilleront, séparant Préneste d'Antium. Tenir l'Algide était aussi important pour Tusculum que pouvait l'être pour Rome, par exemple, la possession des ponts de l'Anio.

Lorsque les annalistes romains mettent Rome à la tête des guerres contre la coalition des Eques et des Volsques et attribuent aux généraux romains les victoires de l'Algide, il est probable qu'ils falsifient l'histoire. Le théâtre de ces guerres était le pays latin, non le pays romain : les armées romaines envoyées contre les Eques campent in *agro Latino* [1] ; leur base d'opérations est Tusculum, où elles s'enfuient en cas d'échec [2]. Les Romains veulent nous persuader que les Eques regardaient Rome comme leur principale ennemie et les Tusculans comme des adversaires secondaires. C'est ainsi que, dans le récit de la pseudo-campagne de 463, il faut absolument que les Eques, avant d'attaquer Tusculum, fassent un crochet vers Rome, et même que les Latins, avant de défendre leur propre pays, viennent constater que Rome n'a pas besoin d'auxiliaires [3]. Dans un tel exemple, l'artifice paraît au plein jour. Toutes les fois que, durant ces guerres Eques, nous voyons Tusculum réclamer le secours de Rome [4], les annalistes représentent Rome

[1] Liv., II, 30, 8 : « Aequi *Latinum agrum* invaserant ». — III, 2, 1 : « Q. Servilius... in Aequos missus in *Latino agro* stativa habuit ». — III, 38, 5 : « Aequi... castra in Algido locant depopulanturque inde excursionibus *Tusculanum agrum* ».

[2] Liv., IV, 46, 6.

[3] Liv., III, 7 : *Hernici Latinique... Romam pergunt, ubi cum hostes non invenissent... obvii fiunt descendentibus ab Tusculano in Albanam vallem.*

[4] Liv., III, 38, 5. — IV, 45, 5.

exerçant, à l'égard des Latins, une suzeraineté ou un patronat [1]. Nous pensons, au contraire, que, si Rome a été longtemps obligée de concourir à la grande guerre contre Eques et Volsques, c'est que sa politique était subordonnée à la politique latine: car cette guerre se déroulait en territoire latin contre les ennemis les plus redoutables et les plus proches de Tusculum.

La même conclusion nous paraît inévitable, si nous analysons les conditions de l'alliance entre Rome et les Herniques. Cette alliance date, selon les annalistes, du début du V^e^ siècle et fut conclue presqu'aussitôt après l'alliance entre Rome et le Latium, que la tradition mythique appelle le *foedus Cassianum* [2]. Or il est très difficile d'expliquer comment une alliance a pu être conclue et une collaboration organisée efficacement entre des peuples aussi éloignés que le peuple de Rome et le peuple d'Anagnia. La difficulté est telle qu'on a été jusqu'à supposer que les Herniques alliés de Rome n'étaient pas les Herniques de la vallée du Trerus, mais d'antiques populations, plus tard disparues, des environs immédiats de Rome [3]. Mais il nous semble que tout devient clair si nous consentons à nous placer non plus du point de vue de la politique romaine, mais du point de vue de la politique tusculane. Contre la coalition de Préneste et d'Antium, Anagnia était pour Tusculum une alliée nécessaire, aussi intéressée que les Latins à briser la chaîne tendue de la montagne Eque à la mer Volsque. Il nous paraît que la triple alliance des Romains, des Latins et des Herniques n'est intelligible qu'à la condition d'admettre qu'elle fut forgée à Tusculum, non pas à Rome, puisqu'aussi bien, entre Rome

[1] Les annalistes vont jusqu'à prétendre que les Romains interdisaient aux Latins de se défendre eux-mêmes. Den. Hal., IX, 60.

[2] Le premier traité entre Rome et les Herniques fut nécessairement un *foedus aequum* (Den. Hal., VIII, 77). La confiscation des deux tiers du territoire hernique, que Tite-Live date du début du V^e^ siècle (II, 41, 1), peut dater tout au plus de la paix de 354 (*supra*, p. 295).

[3] Zöller, *o. c.*, 304.

et Anagnia, Tusculum était l'intermédiaire dont on ne pouvait se passer.

La coalition de Préneste et d'Antium fut vaincue. Une colonie, envoyée à Velitrae, sépara les Eques et les Volsques. Les Monts Lepini eux mêmes furent occupés par les vainqueurs [1] qui fondèrent les colonies de Cora, Norba, Signia. Nous lisons aujourd'hui dans l'histoire de Rome ce glorieux épisode. Mais est-il bien sûr que ce ne soit pas en réalité un épisode de l'histoire latine ?

Au premier abord, la tradition romaine concernant les colonies des Monts Lepini paraît logique et cohérente. Elle enseigne que les Romains fondèrent une colonie à Signia en 495, à Velitrae en 494, à Norba en 492 [2]. Entre les Eques et les Volsques c'était un coin formidable que les Romains venaient de pousser. Selon les annalistes, la République romaine continuait la tradition des Rois, qui avaient autrefois pris Suessa Pometia et fondé Signia.

Or il est assez facile de prouver que la tradition romaine est mensongère. La date qu'elle indique pour ces grandes fondations est invraisemblable [3]. Les annales nous donnent le récit détaillé

[1] La population des Monts Lepini paraît avoir été surtout Aurunque, c'est-à-dire parente de cette vieille race, peut-être déchue, que nous ne trouvons plus tard que dans les marais de Fondi et du bas Liris et dans les gorges de Rocca Monfina. Les annalistes romains tardifs ne connaissent plus que les Aurunques des marais et par suite ne comprennent plus les récits anciens. Ainsi Tite-Live, après la prise de Pometia, dit que les Aurunques enjoignirent aux Romains d'évacuer le pays Volsque (II, 26, 4). Selon Denys, VI, 3, 25, les Aurunques, peuple campanien, exigèrent que Rome restituât aux Volsques le pays d'Ecetra. Les paniques que soulevaient dans Rome les insurrections Aurunques ne s'expliqueraient point s'il s'agissait d'un peuple campanien. Il paraît plus vraisemblable d'admettre que les peuples de Pometia et d'Ecetra, vassaux peut-être des Volsques, étaient de race aurunque. Les Aurunques révoltés venaient jusqu'à Aricia (Liv., II, 26, 5-6). — Cfr. aussi Zöller, *Latium und Rom*, 293.

[2] Liv., II, 21, 7 : « Eodem anno Signia colonia, quam rex Tarquinius deduxerat,... iterum deducta est ». — II, 31, 4. — II, 34, 6.

[3] Pour la fondation de Velitrae, la date de 404, donnée par Diodore XIV, 34, est bien plus acceptable que la date de 494, donnée par Tite-Live.

des guerres constantes qui eurent lieu, vers la fin du V^e^ siècle, contre les Eques et les Volsques, aux confins des pays Latins et Herniques; et si elles nous ont conservé les noms de ces petites villes, Corbio, Artena, Ortona, Verrugo [1], dont les anciens eux-mêmes ignoraient l'emplacement, c'est faute de rencontrer dans leurs sources les noms de ces villes plus tard illustres, Cora, Norba, Velitrae; ou bien les annalistes ont préféré taire les noms de ces villes parce qu'elles étaient alors ennemies. A la fin du V^e^ siècle, au temps de la guerre de Véies, c'est à peine si les Latins commencent à déboucher au delà de l'Algide: donc à cette date la colonisation des Monts Lepini ne peut pas avoir été commencée [2].

Si nous considérons non plus la date de ces grandes fondations, mais le détail de leur histoire, nous constatons que certainement Rome et le Latium élevaient ici des prétentions rivales. C'est comme colonies latines que Pometia et Cora apparaissent en 503 dans l'histoire de Tite-Live, et rien n'a été dit encore de leur origine: *Duae coloniae Latinae, Pometia et Cora, ad Auruncos deficiunt* [3]. A Rome est réservé l'honneur de reprendre Pometia. — Denys dit que les Romains envoyèrent une colonie à Norba, « célèbre ville latine » [4]. Cette expression équivoque trahit le manque de foi de la tradition. La colonie de Signia surveille et garde la route de

[1] Sur Verrugo, Pais, *Studi Ital. di Filol. Class.*, VI, 122.

[2] Il est remarquable que la légende de Coriolan ne nomme aucune des villes des Monts Lepini, pas même Cora ou Norba. En revanche elle énumère avec précision les stations de la vieille route de Rome à Circeii, par Corioli, Polusca, Longula, Satricum, et connaît bien les bourgades autour desquelles se livrèrent les guerres de la fin du V^e^ siècle, Corbio, Vitellia, mais non Velitrae. Elle présente ainsi des traits d'une certaine authenticité et doit avoir été très anciennement fixée. — En un sens opposé, E. Pais, *Storia critica*, II, 132.

[3] Liv., II, 16, 8. — Sur les Aurunques des Monts Lepini, cfr. *supra*, p. 301, n. 1.

[4] Den. Hal., VII, 13: εἰς Νωρβαν πόλιν, ἥ ἐστι τοῦ Λατίνων ἔθνους οὐκ ἀφανής. — Den. Hal., V, 61, donne pour une colonie latine Satricum, que Tite-Live donne, VI, 16, pour une colonie romaine.

Tusculum à Anagnia : les Romains ne pouvaient s'y rendre qu'en passant par Tusculum; il nous semble donc probable que Signia dut être une fondation latine plutôt que romaine. Enfin, dès que l'histoire devient plus sûre, toutes ces prétendues colonies romaines font places à des colonies latines, et les annalistes étaient fort en peine d'expliquer cette métamorphose [1].

Pour s'attribuer la gloire d'avoir fondé les colonies des Monts Lepini, les Romains ont donc antidaté leur création et l'ont placée soit au début de la République, soit même au temps des Rois [2]. En réalité ces colonies ne peuvent pas être antérieures à l'extrême fin du V^e^ siècle, et leur fondation n'avait point de place dans les annales romaines authentiques. Donc elle est dûe aux Latins, apparemment sans le concours de Rome, et se place vers le temps où les liens entre Rome et les cités latines paraissent avoir été détendus, c'est-à-dire soit au temps où Rome se tournait vers l'Etrurie, soit durant les années où Rome fut affaiblie par la catastrophe gauloise, au début du IV^e^ siècle [3].

Lorsque nous parlons de la politique latine, à quel peuple en particulier pensons-nous que revient le mérite de l'avoir dirigée? Zöller [4] a pour méthode habituelle de personnaliser en quelque manière les peuples de ces lointaines origines: pour lui, les Eques, c'est Praeneste, et les Volsques, c'est Antium, et les Sabins, c'est Tibur. La méthode a ses dangers, car elle paraît préjuger un cer-

[1] Ils sont obligés de supposer que les anciennes colonies romaines se sont données au Latium, *Latinum Romano praetulisse imperium,* VIII, 5, 3.

[2] Ou même à une époque encore plus reculée. Cora et Pometia sont des colonies albaines, selon Virgile (*Aen.*, VI, 775). Cora est troyenne selon Pline (*Corani a Dardano Trojano horti, H. N.*, III, 9).

[3] Beloch, *Italische Bund,* 190, condamne à l'avance cette hypothèse : « Veut-on suggérer que Cora, Signia, Norba n'ont été colonisées qu'au temps de la catastrophe gauloise et que l'alliance avec les Herniques date du même temps ? ». — Niebuhr, *l. c.*, III, 84, admet que les colonies de Norba et Cora ont été créées vers 375, au temps de l'assignation des terres Pontines. — Zöller, partant de l'hypothèse fausse qu'aucune colonie latine n'a pu être fondée avant 338, pense que Norba fut fondée après 338.

[4] *Latium und Rom, passim.*

tain type d'organisation sociale. Si on la juge à l'application, elle offre les plus grands avantages, et par exemple elle rend tout à fait claire l'histoire des coalitions entre Eques et Volsques, qui demeure, sans cette interprétation, vague et inintelligible. Nous pensons qu'il y a bien souvent intérêt à utiliser cette méthode, sous certaines réserves, et qu'on peut définir presque toujours les Latins comme identiques aux Tusculans [1], les Herniques comme identiques aux citoyens d'Anagni.

Les anciens eux-mêmes nous donnent l'exemple de cette interprétation. Durant la guerre de Véies, les Romains furent aidés par leurs alliés, les Herniques et les Latins; or cette aide est personnalisée par Varron [2] en deux armées commandées l'une par Laevus Cispius d'Anagni, l'autre par Opiter Oppius de Tusculum, *cum praesidio Tusculanorum missus ad Romam tuendam.* Pareillement, quand Tite-Live décrit une invasion des Eques chez les Latins, il faut toujours entendre que la menace est dirigée contre Tusculum; par exemple, dans les campagnes de l'Algide, *ager Latinus* est sensiblement synonyme d'*ager Tusculanorum* [3]. De même enfin, sous le nom d'Herniques, il est certain qu'il faut entendre, à l'époque la plus ancienne, Anagnia: nous voyons que Ferentinum, qui sera considérée plus tard comme une des cités Herniques, est indiquée comme une cité ennemie, et même est appelée cité Volsque; c'est ainsi que Rome et Tusculum ont dû envoyer plusieurs fois à leur alliée Anagnia des renforts contre Ferentinum.

Vers quel temps Tusculum tombera-t-il sous la dépendance de Rome? Certains historiens veulent que ce soit dès 381. A cette date, Tusculum, que Rome soupçonnait de trahison, ouvrit ses portes à Camille, et peu après, dit Tite-Live, (*nec ita multo post*), Tusculum

[1] Sauf durant la guerre civile entre Latins, 377-358.

[2] Fest., s. v., *Septimontio,* p. 474 L.

[3] Supra, p. 299, n. 1. Aux textes cités, ajouter Liv., III, 7, 3, les Eques marchent *per Labicanos agros in Tusculanos colles* (en 463).— Liv., III, 25, 6: *in Labicanum inde in Tusculanum.* — Den. Hal., X, 43.

reçut le droit de cité romaine [1]. Les historiens modernes ne sont pas d'accord au sujet de l'interprétation de cet épisode. Ou bien ils admettent qu'il y eut, dans toute la force du terme, *deditio* de Tusculum, et que la ville fut, selon l'expression de Mommsen, incorporée au territoire romain [2]. Ou bien, constatant que Tusculum a joui, jusqu'à la fin du IV^e^ siècle, d'une autonomie véritable, ils rejettent entièrement cet épisode, qui fait partie d'une légende entre toutes mensongère, celle de Camille [3]. C'est à cette dernière opinion que nous adhérons. L'histoire romaine traditionnelle nous fait assister elle-même à la collaboration ordinairement sincère de Rome et de Tusculum durant la première moitié du IV^e^ siècle. Les guerres contre Préneste, Tibur et Velitrae sont alors la suite et la répétition des guerres du V^e^ siècle contre les Eques et leurs alliés Volsques. Contre les mêmes ennemis Rome prête à Tusculum le même appui.

L'ouverture de la passe de l'Algide, l'occupation de la trouée de Velitrae, l'hostilité de Préneste brisée, la création de la route des Monts Albains à Anagni, amorce de la grande voie à laquelle la tradition a donné le nom significatif de voie Latine, telle fut la grande tâche de la politique tusculane. Rome a pu la servir, elle ne l'a pas inspirée. Les historiens romains eux-mêmes n'ont jamais osé dire qu'avant la guerre latine la politique des Latins ait été subordonnée à la politique de Rome [4].

§ 3. La falsification des Fastes.

Les Quinctii apparaissent dans notre tradition comme les généraux qui eurent pour principale tâche de monter la garde à l'Algide et de faire la guerre aux Eques et, ce qui est même chose,

[1] Liv., VI, 22, 8.
[2] *Röm. Gesch.*, I, 347. — De Sanctis, *Storia dei Romani*, II, 243.
[3] Pais, *Storia di Roma*, I, 2, 120.
[4] Liv., VIII, 2, 12-13.

à Tibur et à Préneste. La guerre contre les Eques est, comme nous venons de le voir, la grande tâche de la politique tusculane. Osons énoncer à présent la conséquence de ces recherches : les Quinctii doivent être des généraux tusculans, et non des généraux romains.

Si cette conclusion nous paraît au premier abord sacrilège, hâtons-nous de rappeler que nous avons vu chez Tite-Live, en 465, un Quinctius à la tête d'une armée latine et non d'une armée romaine, et que les insurgés de 342 ont trouvé leur chef Quinctius dans sa terre de Tusculum et nullement dans le champ légendaire du Vatican. Il vaut donc la peine d'examiner les conditions de vraisemblance de l'hypothèse que je viens de proposer.

Un texte infiniment précieux de Cincius Alimentus [1] nous apprend que les contingents fédéraux de Rome et du Latium étaient placés tantôt sous le commandement de chefs romains, tantôt de chefs latins. Rome, si c'était son tour, procédait *iussu nominis latini* au choix du chef qui devait commander l'armée fédérale. Les magistrats exceptionnels que les annales romaines désignent du titre de dictateurs doivent être en bien des cas ces chefs suprêmes de l'armée commune de Rome et du Latium : et précisément, en effet, M. Soltau a montré que les dictateurs apparaissent dans les années où Rome et le Latium mènent ensemble campagne [2]. Dans les annales tusculanes figuraient certainement aussi des magistrats fédéraux (tel le *dictator Latinus*, cité par Caton d'après une inscription de Nemi [3]) qui dûrent parfois avoir sous leurs ordres des contingents romains. Or les annales romaines ne nous donnent aucun nom de chef latin des armées fédérales : il faut donc ou bien qu'elles les aient passés sous silence ou bien qu'elles aient indiqué ces gé-

[1] Festus, s. v. *Praetor*, p. 276, Lindsay.

[2] Soltau, *Ursprung der Diktatur*, Hermes, 1914, p. 361. Par exemple Camille apparaît comme dictateur en 396 en même temps qu'interviennent les forces latines et herniques.

[3] Caton, frg. 58, Peter.

néraux comme d'origine romaine. Il n'était pas facile de les passer sous silence : leurs noms étaient gravés sur les *ex-voto* conservés dans les temples, sur les traités de paix, peut-être sur des listes de triomphateurs. Donc ils ont dû être déguisés en Romains. D'ailleurs il n'est pas absolument vrai de dire que les annales ne connaissent aucun nom de chef des armées latines, elles nous en mentionnent un, en 464, et c'est un Quinctius. Ainsi nous comprenons enfin que les Quinctii, surtout depuis 367, trouvent plus sûrement place parmi les magistrats exceptionnels que sur les Fastes consulaires.

Le cas des Quinctii n'est probablement pas isolé. Probablement d'autres dictateurs latins, ayant commandé les contingents fédéraux de Rome, ont pu se glisser parmi les dictateurs romains, et de là jusque dans les Fastes. Les singularités que nous avons relevées dans l'histoire des Quinctii peuvent être aussi constatées dans l'histoire d'une autre famille, dont l'origine tusculane est vraisemblable [1], les Furii. On comprendrait peut-être ainsi que tant d'obscurités enveloppent l'histoire de Camille, que Mommsen regardait comme la plus menteuse des légendes romaines. De même que les Quinctii, les Furii fournissent un grand nombre de tribuns militaires, au lendemain de la catastrophe gauloise : M. Furius en 389 [2], 386, 381. L. Furius en 381, 378, 370. Mais à partir de 367, comme les Quinctii, ils disparaissent de la liste des magistratures régulières et ne se retrouvent que parmi les magistratures exceptionnelles. Tite-Live indique bien un L. Furius consul en 349, mais Diodore ne le connaît point, et Dion Cassius en fait un dictateur [3]. En revanche L. Furius est dictateur en 350, — peut-être en 349, —

[1] Inscriptions archaïques trouvées à Tusculum, *C. I. L.*, XIV, 2577-2578. Cfr. Borghesi, *Œuvres*, IV, 425.

[2] Selon Diodore. — Tite-Live donne en 389 M. Furius comme dictateur.

[3] Zon., VII, 25.

en 345. Mais, tandis que la carrière des Quinctii avait été brisée par l'équipée de 342, celle des Furii fut un peu plus longue. Du jour où Tusculum devenait municipe, rien ne les écartait plus des magistratures régulières romaines: aussi les Furii ont-ils fourni le consul de 338, L. Furius. Ce Furius de 338 serait donc un rallié, exactement comme le Fulvius, consul de 322, au sujet duquel Pline nous a transmis une note si instructive [1]. *Est et L. Fulvius inter insignia exempla, Tusculanorum rebellantium consul, eodemque honore, cum transisset, exornatus confestim a populo Romano, qui solus eodem anno quo fuerat hostis Romae triumpharit ex iis quorum consul fuerat.* Les Furii fournissent encore le consul de 325, puis disparaissent: leur nom ne se retrouve aux Fastes qu'avec le censeur de 263 et le consul de 251. Comment expliquer cette sorte de catastrophe, tout à fait comparable à celle des Quinctii? L. Furius, consul en 325, quitte brusquement son poste pour raisons de santé [2]; et l'année suivante, en 324, nous apprenons que les tribuns de la plèbe proposent de sévir contre Tusculum qui trahit [3]. Si l'on admet que Quinctii et Furii sont des familles latines, on comprend que la mutinerie latine de 342 a mis fin à la carrière des Quinctii, la rébellion tusculane de 324 à celle des Furii.

Même parmi les Postumii des annales romaines, il peut y avoir des Tusculans ou, du moins, des Latins. C'est un Postumius, beau-père d'un Quinctius, qui remporte en 431 la plus fameuse victoire de l'Algide [4]. Deux textes curieux nous parlent d'une guerre victorieuse qui aurait été faite contre Rome, après la catastrophe gauloise, par un Postumius, général latin selon Polyaenus [5], dictateur

[1] Plin., *H. N.*, VII, 136. — Quinctii et Furii sont classés parmi les patriciens, les Fulvii parmi les plébéiens.

[2] Liv., VIII, 29, 8.

[3] Liv., VIII, 37, 8.

[4] *Supra*, p. 290.

[5] VIII, 30.

fidénate selon Macrobe [1]. Et tel est le degré du crédit que méritent les annalistes romains, que je ne serais pas éloigné de regarder la victoire du latin Postumius sur Rome vers 385 comme aussi vraisemblable que la prétendue victoire du romain Postumius sur les Latins au lac Régille vers 494 [2].

Contre notre thèse on fera valoir que le nom seul des *Luperci Quinctiales* suffirait à prouver l'antiquité de la famille romaine des Quinctii, — que les prata Quinctia sont au Vatican, — que les Quinctii sont mêlés à l'histoire intérieure de Rome (Quinctius Barbatus, interroi en 444 [3], — T. Quinctius, *duumvir sacris faciundis*, qui dédie en 387 le temple de Mars [4], — Cn. Quinctius Capitolinus, édile curule en 366) [5], et surtout que le témoignage des Fastes, et spécialement des Fastes de Diodore, est décisif.

Mais qui nous garantit l'antiquité du nom même des *Luperci Quinctiales*? D'ailleurs ce nom n'est pas sûr, et la plus antique confrérie des luperques portait peut-être le nom de *Luperci Quinctiliales*, attestant ainsi l'antiquité des Quinctilii, non des Quinctii. Entre ces deux noms, *Quinctiales* et *Quinctiliales*, la critique moderne n'a pas fait son choix [6] : le nom le plus illustre n'est peut-être pas le plus vraisemblable. C'est *in Tusculano*, non pas au Vatican, que le récit des événements de 324 place le champ de Quinctius. Personne ne soutiendra que nous devions ajouter foi à la tradition qui nous rapporte un nom d'interroi ou les noms des premiers édiles, alors que nous sommes en doute sur le nom des premiers consuls.

[1] *Sat.*, I, 11, 37. Ce texte, comme celui de Polyaenus, renferme une légende destinée à expliquer l'origine des *Nonae Caprotinae*.

[2] C'est aussi une étrange histoire que celle du tribun militaire Postumius, tué par ses soldats en 404, durant une guerre Eque (Liv., IV, 50).

[3] Liv., IV, 7, 10.

[4] Liv. VI 5, 8.

[5] Liv., VII, 1, 2.

[6] Cfr. les textes réunis par De Marchi, *Culto privato di Roma antica*, II, 11, n. 1. Parmi les familles albaines Tite-Live place les Quinctii, Denys les Quinctilii.

Reste le témoignage des Fastes. Les Quinctii figurent très nombreux sur les listes de magistrats du V^e^ et du IV^e^ siècles. Chose surprenante, ils figurent même plus souvent sur la liste consulaire de Diodore que sur celles de Tite-Live et de la Regia. Diodore est seul à connaître L. Quinctius Cincinnatus, consul de 457, — L. Quinctius, consul d'une année qui manque à la chronologie vulgaire, entre 428 et 427, — T. Quinctius, consul en 349, — de même qu'il est seul à connaître Postumius, consul d'une année qui manque à la chronologie vulgaire, entre 458 et 456, — et A. Postumius, consul en 326 [1]. Or Diodore, selon une hypothèse fameuse, nous conserverait les Fastes de Fabius.

La critique des Fastes n'a pas encore obtenu des résultats qui s'imposent à tous. Pour notre part, nous regardons comme très forte la thèse d'Enmann [2], selon qui les Fastes ont été falsifiés avec une impudence extraordinaire par Flavius. Le Volumnius consul de 307 est l'ancêtre véritable du consul Volumnius de 461, et probablement le passage de cette famille à Rome n'est pas antérieur aux guerres étrusques de la deuxième moitié du IV^e^ siècle. Minucius, consul de 305, donna son nom à des consuls patriciens fictifs, dont le plus ancien est de 492. Les Sempronii du V^e^ siècle sont inventés pour complaire à Sempronius, consul de 304, et les Genucii, consuls en 451, 445, pour complaire à Genucius, consul de 303. A cette liste Neumann [3] a ajouté Iunius Brutus lui-même, le premier consul; Flavius aurait mis en tête de la liste consulaire le

[1] Sur ces consulats particuliers aux Fastes de Diodore, voir en dernier lieu O. Leuze, *Die römische Jahrzählung*, 31-32, qui donne la bibliographie de la discussion et maintient l'authenticité des consulats de Diodore, — et G. Costa, *Studio delle fonti dei Fasti consolari romani*, 202 sq., qui pense prouver que Diodore s'est trompé. Cfr. particulièrement Costa, 206, n. 1.

[2] *Die älteste Redaktion der röm. Konsularfasten*, dans la *Zeitschrift für alte Geschichte*, I, 2, Berne, 1900, 92.

[3] *L. Iunius Brutus der erste Consul*, dans la *Strassb. Festschr. zur XLI Versamml. deutscher Philologen*, Strasbourg, 1901, 309.

nom du premier plébéien de son temps, C. Iunius Bubulcus Brutus, consul en 317, 313 et 311. Il est possible que d'autres familles encore du IV^e^ siècle aient usurpé leur place dans les Fastes du V^e^ siècle : des Nautii sont aux Fastes entre 488 et 404, mais le premier consul Nautius authentique pourrait être celui de 316, comme le premier Papirius authentique pourrait être le consul de 336. Sitôt Flavius disparu, les familles nouvelles plébéiennes qui arrivent au consulat dans les premières années du V^e^ siècle ne réussissent plus à insinuer leurs noms sur les listes des plus anciennes magistratures [1]. Les plébéiens du temps de Flavius ont très fréquemment des ancêtres patriciens et consulaires, les plébéiens du début du III^e^ siècle n'en ont plus. Toutes les présomptions sont donc en faveur d'une falsification commise par Flavius, et, dans ces conditions, quelle est l'autorité des Fastes du début de la République, quand bien même notre liste serait celle de Fabius? L'une des plus fameuses victoires des Quinctii, celle de 458, a été remportée sous le consulat d'un Minucius et d'un Nautius, qui n'ont peut-être jamais existé ni l'un ni l'autre et dont le nom ne devait figurer aux Fastes authentiques qu'à la fin du IV^e^ siècle.

Donc nous ne pensons point que l'on puisse ébranler la thèse que nous avons soutenue en invoquant contre elle l'autorité des Fastes. Tout au contraire, si vraiment les Quinctii paraissent avoir été des magistrats tusculans et non romains, leur introduction dans les Fastes de Rome prouve que ceux-ci ne méritent qu'un bien faible crédit. Plus encore, si Tite-Live évite d'inscrire le grand Cincinnatus du V^e^ siècle parmi les consuls éponymes, il nous paraît être plus sûr que Diodore, ou, si l'on veut, Fabius, qui crée

[1] Ainsi les Carvilii qui arrivent au consulat en 293, les Curii en 290 les Caedicii en 289, les Coruncanii en 280, les Caecilii en 284, les Fabricii en 282, les Mamilii en 265. Exception doit être faite pour les Aquilii, qui n'arrivent au consulat qu'en 259 et ont pourtant un ancêtre consul en 487 et un autre tribun militaire en 388.

un consulat de Cincinnatus; et par suite la tradition qui dérive de Fabius cesserait de mériter le respect un peu superstitieux qui s'y attache encore.

A travers tout le récit des hauts faits des Quinctii, la trace des manipulations de Fabius Pictor est peut-être reconnaissable. Si Fabius et Quinctius sont consuls ensemble, régulièrement Fabius est à l'honneur: en 466, durant une guerre Eque, *Fabio extra ordinem, quia is victor pacem Aequis dederat, ea provincia data*[1]; en 421, encore durant une guerre Eque, *ductu Fabii, cui sorte ea provincia evenerat*[2]. Le Fabius qui délivre Tusculum après de longs combats, en 459, et triomphe des Eques[3], accomplit des actions dont le mérite revient plus probablement au dictateur Cincinnatus de l'an 458. Quel autre que Fabius Pictor a pu inventer le grand rôle des Fabii, *praefecti urbis* en 462[4], en 458, années du grand danger Eque? Même Quinctius triomphant est incliné devant Fabius: *Romae a Q. Fabio praefecto urbis senatus habitus triumphantem Quinctium quo veniebat agmine urbem ingredi iussit*[5]. Que l'on se souvienne encore de Fabius, légat en 437, à la bataille de Fidènes, de Fabius, légat en 431, à la grande bataille de l'Algide. Est-ce un hasard enfin si tant de triomphes des Fabii coïncident avec la mention de généraux Quinctii? En 459, un Fabius triomphe *de Aequeis*, la dictature de Cincinnatus est de 458; en 421, année d'un consulat commun de Fabius et de Quinctius, se place un prétendu triomphe de Fabius *de Aequeis*, que Tite-Live ne reconnaît point[6]; en 360, année d'un *magister equitum* Quinctius, Fabius triomphe *de Hernicis*; en 354, année où Diodore

[1] Liv., III, 2, 2.

[2] Liv., IV, 43, 1.

[3] Liv., III, 23. C'est une campagne qui intéresse Tusculum et non Rome: « aliquot menses Tusculi bellatum ».

[4] Liv., III, 9, 6.

[5] Liv., III, 29, 4.

[6] Liv., IV, 43, 2: « triumphus negatus ».

inscrit un consul Quinctius, un Fabius triomphe *de Tiburtibus*. Oserons-nous enfin nous demander si le prétendu K. Quinctius, bouc émissaire des rancunes plébéiennes en 460, n'était pas en réalité un K. Fabius? Il est bien certain que la légende de K. Quinctius est absurde: nous connaissons le procès où il fut condamné, nous ignorons absolument pourquoi il avait mérité tant de haine. Pas une accusation précise, son caractère seul déplaît; il n'a aucune carrière ni politique ni militaire. L'année même qui suit sa condamnation, Rome n'hésite pas à faire appel à son père, Cincinnatus, que ce procès a ruiné. Nous savons d'ailleurs que le gentilice de ce Kaeso n'était pas de notoriété publique; son prénom seul servait à le désigner ordinairement et seul était demeuré légendaire [1]: sinon Tite-Live n'eût pas jugé nécessaire de commencer son récit par cette phrase digne de remarque: *Kaeso erat Quinctius* [2], « Caeso était de la gens Quinctia ». Or il y a dans la gens Fabia un Kaeso tout à fait détesté, et pour des motifs très précis; K. Fabius, *quaestor perduellionis,* avait fait condamner Sp. Cassius. Tite-Live nous dit d'ailleurs qu'une certaine version annalistique passait sous silence cet épisode, qui pourtant est véritable [3]. Qui donc, sinon un Fabius, avait ici intérêt à altérer la vérité? Personne ne fut plus profondément haï que K. Fabius: consul, chargé de la guerre contre les Etrusques, il est abandonné par ses soldats, qui prennent la fuite pour le déshonorer [4]. Les Fabii viennent de fonder un établissement en Etrurie; K. Fabius « demande au Sénat la permission » [5] de les rejoindre, et périt peu après à la Cremera. L'exil de la gens Fabia est un événement que la tra-

[1] Liv., III, 11 sq.: *Caesonis temeritatem, — Caesonis ingenium, — suas laudes participare cum Caesone, — Caesonis exilio, — Caesonis sodalicium,* etc.

[2] Liv., III, 11, 6.

[3] Liv., II, 41, 11.

[4] Den. Hal., IX, 3.

[5] Den. Hal., IX, 16.

dition annalistique n'explique pas. Si K. Fabius, sous la menace d'un procès tribunicien, a dû s'exiler en Etrurie, précisément comme la tradition affirme que ce fut le cas de K. Quinctius, d'une part, l'histoire des Fabii devient plus intelligible, d'autre part, l'histoire des Quinctii est débarrassée d'un K. Quinctius qui, dans les récits mêmes des anciens, est sans racines à Rome [1]. Mais certes le crédit de Fabius n'y gagnerait rien, et l'on ne voit plus bien en quoi le vénérable Fabius Pictor serait supérieur à un Valerius Antias. Quel que soit le parti que l'on prenne à l'égard de cette conjecture, il suffit de lire le récit des exploits des Quinctii, pour reconnaître que les Fabii ont voulu s'associer à leur gloire ou la leur dérober, et il est difficile de ne pas soupçonner Fabius Pictor d'être l'auteur de ces déformations.

Il resterait à expliquer comment la tradition romaine, si souvent perfide à l'égard des Quinctii, a pourtant idéalisé leur personnage. Cincinnatus est devenu la figure exemplaire du paysan dictateur. Qui a pu être l'auteur de cette légende? Le Tusculan Coruncanius, premier grand pontife plébéien, que les historiens modernes considèrent comme ayant pris une grande part à la rédaction des annales, ou le Tusculan Caton?

Enfin il est intéressant d'observer comment les Quinctii, étrangers à l'histoire proprement romaine, s'y sont glissés. Il semble que trois procédés ont été employés tour à tour. D'abord on a introduit dans l'histoire de Rome des Quinctii de rang modeste, auxquels on attribuait de grandes actions: ainsi le Quinctius questeur de 458 ou le Quinctius *pro consule* de 464; l'on n'avait pas à redouter le démenti des Fastes. Pour la même raison, le Cornelius Cossus, auquel on voulait attribuer la principale gloire d'une victoire sur Véies, fut d'abord introduit avec le grade médiocre de

[1] La fraude était d'autant plus aisée que le prénom Kaeso se rencontrait aussi dans la *gens Quinctia*, c'est celui du consul Quinctius de 271.

simple tribun militaire. Ensuite seulement les Quinctii ont pris audacieusement place parmi les magistrats éponymes, et ainsi naquit la légende de Quinctius Capitolinus, six fois consul. Pareillement Cossus devait faire une belle carrière : simple tribun en 438, il est consul en 428, tribun militaire *consulari potestate* en 425, et son homonyme ou son double est dictateur en 385 ; il n'est pas douteux que lorsqu'on inventa l'histoire du Cossus tribun militaire, on n'avait pas encore osé interpoler dans les Fastes le Cossus consul. Enfin une autre version, au lieu de ranger les Quinctii parmi les magistrats éponymes, les range parmi les magistrats exceptionnels : alors Cincinnatus dictateur apparaît aux côtés de Capitolinus consul ; et cette version est comme une concession à la vérité. Pareillement il semble qu'après avoir osé mettre Iunius Brutus en tête de la liste des magistrats patriciens, on eut un repentir et on se contenta d'unir son nom à l'histoire de la fondation du tribunat [1].

* * *

Rappelons, avant de conclure, les traits les plus singuliers de la légende des Quinctii. Quinctius, en 464, commande l'armée des Latins. Le Quinctius de la bataille de Fidènes, en 423, joue exactement le rôle que la légende prête à l'Albain Mettius, lors d'une bataille mythique livrée près de Fidènes durant l'époque royale. Un Quinctius fonde la colonie latine d'Antium, qui aurait précédé la colonie romaine. Le poste habituel de combat des Quinctii est à l'Algide, au rempart avancé de Tusculum, et certainement *in agro latino*. Les Quinctii apparaissent chaque fois que Rome et Tusculum collaborent : si Tusculum délivre Rome (460), si Rome délivre Tusculum (380), si Rome et Tusculum assiègent Velitrae (369-367), si Rome et Tusculum combattent Tibur (361-354). Un Quinctius,

[1] En ce sens, Neumann, *o. c.*, 330. Cfr. aussi, p. 332, une remarque analogue au sujet du dédoublement de Minucius.

de Tusculum, commande en 342 une armée d'insurgés probablement latins.

Les Quinetii sont peut-être de grands chefs, non romains, mais latins, probablement tusculans, qui remportèrent sur les Eques, c'est-à-dire sur Préneste, au champ de bataille de l'Algide, de grandes victoires, tantôt à la tête des troupes tusculanes, tantôt avec le renfort de Romains et d'Herniques. Ces mêmes chefs conduisirent des contingents latins au secours des Romains, particulièrement dans la guerre de Fidènes. Leur rôle fut considérable au IV^e^ siècle dans les guerres contre Velitrae et contre Tibur. Ils furent brisés parce qu'un Quinetius a probablement essayé de conduire contre Rome des Latins insurgés. Il est vraisemblable que d'autres grands chefs latins ont été pareillement revendiqués par les annalistes comme Romains et introduits d'abord parmi les magistrats exceptionnels, puis sur les Fastes des magistrats éponymes.

Dans l'histoire de Rome ont été interpolés des événements de l'histoire de Tusculum, et, dans les Fastes, des noms de généraux latins.

A. Piganiol.

LISTE

DES

MEMBRES DE L'ÉCOLE FRANÇAISE DE ROME

DEPUIS SA FONDATION

Par décret en date du 25 mars 1873, les membres de l'Ecole française d'Athènes étaient astreints à séjourner une année à Rome; « un savant choisi en raison de la spécialité de ces travaux était chargé de » faire à Rome, pour l'instruction de ces jeunes gens, un cours d'archéologie, d'après un programme proposé par l'Académie des inscriptions » et belles-lettres ».

M. Albert **Dumont** fut chargé de cet enseignement par arrêté ministériel du 1er avril suivant; un autre arrêté, du 24 juin de la même année, lui conféra le titre de sous-directeur de l'Ecole d'Athènes.

Année 1873-74.

Les membres de l'Ecole d'Athènes qui séjournèrent à Rome pendant cette année furent [1]:

MM. † Charles Bayet, mort le 17 septembre 1918, correspondant de l'Institut, directeur honoraire de l'enseignement supérieur au ministère de l'Instruction publique;

Gustave Bloch, professeur honoraire aux Facultés des Lettres de Lyon et de Paris;

[1] Aux noms des membres de l'Ecole nous joignons l'indication des situations qu'ils occupent présentement (décembre 1920) dans l'enseignement ou dans la conservation des musées, bibliothèques et archives ou qu'ils y occupaient au moment de leur mort. — A moins d'autre indication, la qualité de membre ou de correspondant de l'Institut se rapporte à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres; de même le nom d'Ecole des Hautes-Etudes désigne la section historique et philologique de cet établissement.

MM. † Maxime Collignon, mort le 13 octobre 1917, membre de l'Institut, professeur à la Faculté des Lettres de Paris.

Deux missions avaient été rattachées à la sous-direction romaine de l'Ecole d'Athènes: elles avaient été confiées à

MM. l'abbé Louis Duchesne, membre de l'Institut (Académie des Inscr. et Belles Lettres et Académie française), directeur actuel de l'Ecole de Rome;

† Eugène Müntz, mort le 30 octobre 1902, membre de l'Institut, conservateur de la bibliothèque et des collections de l'Ecole des Beaux-Arts.

1874-75.

Le décret du 26 novembre 1874, relatif à l'Ecole d'Athènes, porte, dans son article 9: « La section romaine de l'Ecole d'Athènes prend le » titre d'Ecole archéologique de Rome. Le sous-directeur de l'Ecole d'Athè- » nes ajoute à ce titre celui de Directeur de l'Ecole archéologique de » Rome ». Un arrêté ministériel du 28 décembre suivant régla que les jeunes gens qui auraient obtenu une bourse de voyage ou une mission en Italie pourraient, sur la proposition du directeur de l'Ecole archéologique de Rome, être nommés membres libres de cette Ecole. Cette qualité fut conférée à

MM. Duchesne, Müntz;

Léon Clédat, doyen de la Faculté des Lettres de Lyon;

† Berthold Zeller, mort le , professeur-adjoint à la Faculté des Lettres de Paris.

Les membres nouvellement nommés pour l'Ecole d'Athènes furent:

MM. Théophile Homolle, membre de l'Institut (Académie des Inscr. et Belles Lettres et Académie des Beaux-Arts), administrateur général de la Bibliothèque Nationale;

† Othon Riemann, mort le 16 août 1891, maître de conférences à l'Ecole normale et à l'Ecole des Hautes-Etudes.

1875-76.

Le 20 novembre 1875, un nouveau décret constitua définitivement l'*Ecole française* de Rome; un arrêté du 26 du même mois chargea des fonctions de directeur M. Auguste Geffroy, membre de l'Institut (Académie des sciences morales et politiques), professeur à la Faculté des lettres de Paris. Les membres de l'Ecole furent depuis lors:

MM. Duchesne, Müntz, Clédat;

Jules Martha, professeur à la Faculté des Lettres de Paris.

1876-77.

MM. Elie Berger, membre de l'Institut, professeur à l'Ecole des chartes, conservateur du Musée Condé à Chantilly;

Emile Chatelain, membre de l'Institut, secrétaire de l'Ecole des Hautes-Etudes, maître de conférences à la Faculté des Lettres de Paris, conservateur de la Bibliothèque de l'Université de Paris;

Georges Duruy, professeur à l'Ecole polytechnique;

† Emmanuel Fernique, mort le 22 juin 1896, professeur au collège Stanislas;

Léopold Mabilleau, correspondant de l'Institut (Sciences morales et politiques), professeur au Conservatoire des Arts et Métiers, directeur du Musée Social.

1877-78.

MM. Berger, Duruy, Fernique, Mabilleau;

† Maurice Albert, mort le 14 octobre , professeur à l'Ecole Saint-Cyr;

François Delaborde, membre de l'Institut, professeur à l'Ecole des chartes.

1878-79.

MM. Berger, Albert, Delaborde;

† René Ducoudray La Blanchère, mort le 3 juin 1896, inspecteur général des bibliothèques et musées de l'Algérie;

Edouard Cuq, membre de l'Institut, professeur à la Faculté de droit de Paris;

† Joseph Delaville Le Roulx, mort le 5 novembre 1911 (hors cadre);

† Charles Donat, mort le 6 mai 1880, professeur au Lycée et chargé de conférences à la Faculté des Lettres de Montpellier;

Paul Durrieu, membre de l'Institut, conservateur honoraire au Musée du Louvre;

Arthur Engel (h. c.);

Georges Lafaye, professeur à la Faculté des Lettres de Paris.

1879-80.

MM. Berger, Ducoudray La Blanchère, Delaville Le Roulx (h. c)., Durrieu (h. c.), Engel (h. c.), Lafaye;

Georges Lacour-Gayet, membre de l'Institut (Ac. des Sciences Morales), professeur à l'Ecole Polytechnique et à l'Ecole supérieure de marine;

† Albert Martin, mort le 10 août 1910, professeur à la Faculté des Lettres de Nancy;

Antoine Thomas, membre de l'Institut, professeur à la Faculté des Lettres de Paris, directeur honoraire à l'Ecole des Hautes-Etudes.

1880-81.

MM. Ducoudray La Blanchère, Lacour-Gayet, Martin, Thomas :

† Maurice Faucon, mort le 22 août 1907 ;

Camille Jullian, membre de l'Institut, professeur au Collège de France ;

Emile Vigneaux (h. c.), ancien professeur à la Faculté de Droit de Bordeaux.

1881-82.

MM. Martin, Faucon, Jullian ;

Charles Diehl, membre de l'Institut, professeur à la Faculté des Lettres de Paris ;

Charles Grandjean, inspecteur général honoraire des Beaux-Arts, chef des rédacteurs du Sénat ;

Charles Salomon, professeur au Lycée Condorcet et à l'Ecole Polytechnique ;

† Charles Poisnel-Lantillière (h. c.), mort le 18 octobre 1884, professeur à la Faculté de Droit de Douai.

1882-83.

Par décret en date du 26 décembre 1882, M. Edmond Le Blant, membre de l'Institut, fut nommé directeur de l'Ecole.

MM. Diehl, Grandjean, Poisnel ;

Georges Digard, professeur à l'Institut catholique de Paris ;

† Paul Fabre, mort le 20 février 1899, sous-bibliothécaire de l'Institut.

† René Grousset, mort le 13 avril 1885, maître de conférences à la Faculté des Lettres de Grenoble ;

MM. Pierre DE NOLHAC, directeur à l'Ecole du Louvre, ancien conservateur du Musée de Versailles, conservateur du Musée Jacquemart André.

1883-84.

MM. Digard, Fabre, Grousset, de Nolhac, Poisnel;

Ernest LANGLOIS, professeur à la Faculté des Lettres de Lille;

Charles LÉCRIVAIN, professeur à la Faculté des Lettres de Toulouse.

1884-85.

MM. Fabre, de Nolhac, Poisnel, Langlois, Lécrivain;

André BERTHELOT (h. c.), maître de conférences à l'Ecole des Hautes-Etudes (section des sciences religieuses);

André PÉRATÉ, conservateur du Musée de Versailles;

Maurice PROU, membre de l'Institut, directeur de l'Ecole des chartes.

1885-86.

MM. Fabre, Langlois, Pératé;

Lucien AUVRAY, bibliothécaire principal à la Bibliothèque Nationale;

Alexandre DESROUSSEAUX, directeur à l'Ecole des Hautes-Etudes;

† Léon PÉLISSIER, mort le 9 novembre 1912, doyen de la Faculté des Lettres de Montpellier.

1886-87.

MM. Pératé (h. c.), Auvray, Desrousseaux, Pélissier;

† Léon CADIER, mort à Pau, le 26 décembre 1889;

Stéphane GSELL, correspondant de l'Institut, professeur au Collège de France;

† Hippolyte NOIRET, mort le 9 janvier 1888.

1887-88.

MM. Auvray, Gsell, Noiret, Cadier;

Alcide Macé, professeur à la Faculté des Lettres de Rennes;

Louis Duvau, directeur-adjoint à l'Ecole des Hautes-Etudes;

Etienne Michon (h. c.), conservateur au Musée du Louvre, professeur à l'Ecole du Louvre.

1888-89.

Par décret en date du 30 novembre 1888, M. A. Geffroy fut nommé, pour la seconde fois, directeur de l'Ecole.

MM. Gsell, Michon, Cadier, Macé;

Auguste Audollent, doyen de la Faculté des Lettres de Clermont-Ferrand;

Arnold Ebel;

Edouard Jordan, professeur à la Faculté des Lettres de Paris.

1889-90.

MM. Gsell, Audollent, Jordan;

André Baudrillart (h. c.), professeur au Lycée de Versailles;

Camille Enlart, directeur du Musée de Sculpture comparée au Trocadéro, professeur à l'Ecole spéciale d'architecture;

Jean Guiraud, professeur à la Faculté des Lettres de Besançon;

Romain Rolland.

1890-91.

MM. Jordan (h. c.), Baudrillart (h. c.), Enlart, Guiraud, Rolland;

Edmond Courbaud, professeur à la Faculté des Lettres de Paris;

Léon Dorez, bibliothécaire principal à la Bibliothèque Nationale;

MM. Paul Fournier (h. c.), membre de l'Institut, professeur à la Faculté de droit de Paris, doyen honoraire de la Faculté de droit de Grenoble;

Jules Toutain, directeur à l'Ecole des Hautes-Etudes (sc. rel.).

1891-92.

MM. Guiraud, Courbaud, Dorez, Toutain;

Jules Gay, professeur à la Faculté des Lettres de Lille;

Frédéric Soehnée, archiviste principal aux Archives Nationales.

1892-93.

MM. Dorez, Gay, Soehnée;

Joseph de Loye (h. c.), conservateur de la Bibliothèque municipale de Nimes;

Georges Goyau;

Henri Graillot, professeur à la Faculté des Lettres de Toulouse;

Charles Bourel de la Roncière, conservateur à la Bibliothèque Nationale.

1893-94.

MM. de Loye, Goyau, Graillot, Bourel de la Roncière;

† Emile Bertaux, professeur à la Faculté des Lettres de Paris, conservateur du musée Jacquemart André, mort à l'ennemi, le 8 janvier 1917;

Auguste Coulon archiviste aux Archives Nationales;

Georges Gastinel, inspecteur général de l'Instruction publique.

1894-95.

MM. de Loye (h. c.), Graillot (h. c.), Bertaux, Coulon, Gastinel;

Edouard Beaudouin (h. c.), professeur à la Faculté de droit de Grenoble;

MM. † Georges Daumet (h. c.), mort le 9 décembre 1918, archiviste aux Archives Nationales;

Léon Mirot, archiviste aux Archives Nationales;

Jean Segrestaa;

Georges Yver, professeur à la Faculté des Lettres d'Alger.

Par décret en date du 27 mars 1895, M. l'abbé **Duchesne**, membre de l'Institut, ancien membre de l'Ecole, en a été nommé directeur.

1895-96.

MM. Bertaux (h. c.), Coulon, Gastinel (h. c.), Daumet (h. c.); Mirot, Segrestaa, Yver;

Albert Dufourcq, professeur à la Faculté des Lettres de Bordeaux;

Octave Join-Lambert (h. c.):

Louis Madelin.

1896-97.

MM. Bertaux (h. c.), Coulon (h. c.), Dufourcq, Join-Lambert (h. c.), Madelin, Segrestaa (h. c.);

Maurice Besnier, professeur à la Faculté des Lettres de Caen:

Paul Lecacheux, archiviste de la Manche:

Georges de Manteyer;

F. Nougaret, professeur au Collège de Narbonne;

Guy de Puybaudet (h. c.).

1897-98.

MM. Besnier, Lecacheux, de Manteyer, Nougaret, de Puybaudet (h. c.), Join-Lambert (h. c.), Madelin (h. c.):

Léon Homo, professeur à la Faculté des Lettres de Lyon.

1898-99.

MM. de Manteyer, Homo, Besnier (h. c.), Madelin (h. c.);

André Chaumeix;

Philippe Lauer, bibliothécaire à la Bibliothèque Nationale;

Eugène Déprez, professeur à la Faculté des Lettres de Rennes;

Louis Delaruelle, professeur à la Faculté des Lettres de Toulouse;

Julien Luchaire (h. c.), inspecteur général de l'Instruction Publique.

1899-1900.

MM. de Manteyer (h. c.), Homo (h. c.), Delaruelle, Déprez, Lauer;

René Poupardin, secrétaire de l'Ecole des chartes, directeur à l'Ecole des Hautes-Etudes;

† Ernest Babut, mort à l'ennemi le 28 février 1916, professeur à la Faculté des Lettres de Montpellier;

Maurice Pernot;

Ferdinand Chalandon (h. c.).

1900-01.

MM. Déprez, Poupardin, Pernot;

Joseph Calmette, professeur à la Faculté des Lettres de Toulouse;

Alfred Merlin, professeur à la Faculté des Lettres de Lille;

Daniel Serruys, directeur à l'Ecole des Hautes-Etudes.

1901-02.

MM. Déprez (h. c.), Poupardin (h. c.), Calmette, Merlin, Serruys;

Charles Samaran, archiviste aux Archives Nationales;

Charles Dubois, professeur au Lycée Rollin à Paris;

Abbé G. Constant.

1902-03.

MM. Samaran, Dubois, Constant, Merlin (h. c.);

Edouard Maynial, professeur au Lycée Henri IV à Paris;

Georges Périnelle;

Jacques Zeiller, directeur à l'Ecole des Hautes-Etudes.

1903-04.

MM. Maynial, Périnelle, Zeiller, Constant (h. c.), Dubois (h. c.);

Eugène Albertini, chargé de cours à la Faculté des Lettres d'Alger;

Georges Bourgin, archiviste aux Archives Nationales;

Eugène-Fernand Martin-Chabot, archiviste aux Archives Nationales.

1904-05.

MM. Zeiller (h. c.), Périnelle, Albertini, Bourgin, Martin-Chabot;

† Bernard Monod (h. c.), mort le 6 janvier 1905;

Jérôme Carcopino, maître de conférences à la Faculté des Lettres de Paris;

Louis Halphen, professeur à la Faculté des Lettres de Bordeaux;

A. Grenier, professeur à la Faculté des Lettres de Strasbourg.

1905-06.

MM. Carcopino, Halphen, Grenier, Albertini;

Léonce Celier, archiviste aux Archives Nationales;

† Pierre Boudreaux, mort à l'ennemi le 13 décembre 1914.

1906-07.

MM. Carcopino, Celier, Boudreaux;

André Piganiol, professeur à la Faculté des Lettres de Strasbourg;

*

MM. François Préchac (h. c.), professeur au Lycée de Versailles;

† Pierre Bourdon, mort le 7 janvier 1915, professeur au Lycée de Caen;

Claude Faure, archiviste du Gouvernement Général de l'Afrique Occidentale, à Dakar.

1907-08.

MM. Bourdon, Faure, Piganiol, Préchac (h. c.);

† Claude Cochin (h. c.), mort le 30 décembre 1918;

Pierre Colmant;

† F. G. de Pachtère, mort à l'ennemi le 24 septembre 1916, professeur au Lycée d'Alger;

Robert Laurent-Vibert.

1908-09.

MM. Colmant, Laurent-Vibert, Piganiol (h. c.), de Pachtère (h. c.);

Louis Chatelain, directeur des Antiquités au Maroc;

Henri Frère, maître de conférences à la Faculté des Lettres de Nancy;

† Robert Michel, mort à l'ennemi le 13 octobre 1914, archiviste aux Archives Nationales.

1909-10.

MM. De Pachtère, Frère, Michel, Chatelain;

L. Hautecœur (h. c.), chargé de cours à la Faculté des Lettres de Caen;

† Dominique Anziani, mort à l'ennemi le 19 août 1914, professeur au Lycée de Marseille;

Alain de Boüard de Laforest, archiviste aux Archives Nationales.

1910-11.

MM. Anziani, de Boüard de Laforest, Chatelain ;

Charles Hirschauer, conservateur de la Bibliothèque municipale de Versailles ;

René Massigli ;

Lucien Romier.

1911-12.

MM. Anziani, Hirschauer, Romier, de Boüard de Laforest, Massigli ;

Robert Fawtier, conservateur de la Bibliothèque Rylands, Manchester ;

Henri Waquet, archiviste du Finistère.

1912-13.

MM. Fawtier, Massigli, Romier (h. c.) ;

Louis Canet ;

Pierre Hellouin de Cénival, archiviste de la Résidence à Rabat ;

† Jean Martin, mort à l'ennemi le 29 août 1914.

1913-14.

MM. de Cénival, Canet, Martin ;

Léopold Constans, professeur au Lycée du Parc, à Lyon ;

Henry Coville ;

Jean Marx, directeur adjoint à l'Ecole des Hautes-Etudes.

1914-15.

MM. Canet, Constans, Marx, Coville (mobilisé).

1915-16.

MM. Canet, Coville (mobilisé) ;

Barthélémy Pocquet du Haut-Jussé, bibliothécaire à la Bibliothèque Nationale.

1916-17.

MM. Pocquet du Haut-Jussé, Coville (mobilisé);

Pierre d'Espezel, bibliothécaire à la Bibliothèque Nationale.

1917-18.

MM. Pocquet du Haut-Jussé (mobilisé), Coville (mobilisé);

Jean Bayet, professeur au Lycée de Laon;

Charles Marchesné, bibliothécaire à la Bibliothèque Nationale.

1918-19.

MM. Pocquet du Haut-Jussé (mobilisé), Coville (mobilisé), Bayet, Marchesné;

Henri Jassemin, archiviste aux Archives Nationales.

1919-20.

MM. Pocquet du Haut-Jussé, Bayet;

Emile G. Léonard;

Abbé Joseph Roserot de Melin;

Raymond Thouvenot (1er janvier 1920).

1920-21.

MM. Léonard, Roserot;

Jean Colin;

Jean Denizet (octobre 1920-janvier 1921);

Gaston Etchegoyen;

Pierre Fabre;

Charles Terrasse (février 1921);

Jean Festugière (h. c.).

A

Albert (Maurice), 1877.
Albertini (Eugène), 1903.
Anziani (Dominique), 1909.
Audollent (Auguste), 1888.
Auvray (Lucien), 1885.

B

Babut (Ernest), 1899.
Baudrillart (André), 1889.
Bayet (Charles), 1873.
Bayet (Jean), 1917.
Beaudonin (Edouard), 1894.
Berger (Elie), 1876.
Bertaux (Emile), 1893.
Berthelot (André), 1884.
Besnier (Maurice), 1896.
Bloch (Gustave), 1873.
Bouärd de Laforest (Alain de), 1909.
Boudreaux (Pierre), 1905.
Bourdon (Pierre), 1906.
Bourel de la Roncière (Charles), 1892.
Bourgin (Georges), 1903.

C

Cadier (Léon), 1886.
Calmette (Joseph), 1900.
Canet (Louis), 1912.
Carcopino (Jérôme), 1904.
Célier (Léonce), 1905.
Chalandon (Ferdinand), 1899.
Chatelain (Emile), 1876.
Chatelain (Louis), 1908.
Chaumeix (André), 1898.
Clédat (Léon), 1874.
Cochin (Claude), 1907.
Colin (Jean), 1920.
Collignon (Maxime), 1873.
Colmant (Pierre), 1907.
Constans (Léopold), 1913.
Constant (l'abbé G.), 1901.
Coulon (Auguste), 1893.
Courbaud (Edmond), 1890.
Coville (Henry), 1913.
Cuq (Edouard), 1878.

D

Daumet (Georges), 1894.
Delaborde (François), 1877.
Delarnelle (Louis), 1898.
Delaville le Roulx (Joseph), 1878.
Denizet (Jean), 1920.
Déprez (Eugène), 1898.
Desrousseaux (Alexandre), 1885.
Diehl (Charles), 1881.
Digard (Georges), 1882.
Donat (Charles), 1878.
Dorez (Léon), 1890.
Dubois (Charles), 1901.
Duchesne (Mgr Louis), 1873 et 1895.
Ducoudray La Blanchère (René), 1878.
Dufourcq (Albert), 1895.
Durrieu (Paul), 1878.
Duruy Georges, 1876.
Duvau (Louis), 1887.

E

Ebel (Arnold), 1888.
Engel (Arthur), 1878.
Enlart (Camille), 1889.
Espezel (Pierre d'), 1916.
Etchegoyen (Gaston), 1920.

F

Fabre (Paul), 1882.
Fabre (Pierre), 1920.
Faucon (Maurice), 1880.
Faure (Claude), 1906.
Fawtier (Robert), 1911.
Fernique (Emmanuel), 1876.
Festugière (Jean), 1920.
Fournier (Paul), 1890.
Frère (Henri), 1908.

G

Gastinel (Georges), 1893.
Gay (Jules), 1891.
Geffroy (A.), 1888.
Goyau (Georges), 1892.
Graillot (Henri), 1892.
Grandjean (Charles), 1881.
Grenier (A.), 1904.
Grousset (René), 1882.
Gsell (Stéphane), 1886.
Guiraud (Jean), 1889.

H

Halphen (Louis), 1904.
Hautecœur (L.), 1909.
Hellouin de Cénival (Pierre), 1912.
Hirschauer (Charles), 1910.
Homo (Léon), 1897.
Homolle (Théophile), 1874.

J

Jassemin (Henri), 1918.
Join-Lambert (Octave), 1895.
Jordan (Edouard), 1888.
Jullian (Camille), 1880.

L

Lacour-Gayet (Georges), 1879.
Lafaye (Georges), 1878.
Langlois (Ernest), 1883.
Lauer (Philippe), 1898.
Laurent-Vibert (Robert), 1907.
Lecacheux (Paul), 1896.
Lécrivain (Charles), 1883.
Léonard (Emile-G.), 1919.
Loye (Joseph de), 1892.
Luchaire (Julien), 1898.

M

Mabilleau (Léopold), 1876.
Macé (Alcide), 1887.
Madelin (Louis), 1895.
Manteyer (Georges de), 1896.
Marchesné (Charles), 1917.
Martha (Jules), 1875.
Martin (Albert), 1879.
Martin (Jean), 1912.
Martin-Chabot (Eugène-Fernand), 1903.
Marx (Jean), 1913.
Massigli (René), 1910.
Maynial (Edouard), 1902.
Merlin (Alfred), 1900.
Michel (Robert), 1908.
Michon (Etienne), 1887.
Mirot (Léon), 1894.
Monod (Bernard), 1904.
Müntz (Eugène), 1873.

N

Noiret (Hippolyte), 1886.
Nolhac (Pierre de), 1882.
Nougaret (F.), 1896.

P

Pachtère (F. G. de), 1907.
Pélissier (Léon), 1885.
Pératé (André), 1884.
Périnelle (Georges), 1902.
Pernot (Maurice), 1899.
Piganiol (André), 1906.
Pocquet du Haut-Jussé (Barthélémy), 1915.
Poisnel-Lantillière (Charles), 1881.
Poupardin (René), 1899.
Préchac (François), 1906.
Prou (Maurice), 1884.
Puybaudet (Guy de), 1896.

R

Riemann (Othon), 1874.
Rolland (Romain), 1889.
Romier (Lucien), 1910.
Róserot de Melin (Joseph), 1919.

S

Salomon (Charles), 1881.
Samaran (Charles), 1901.
Segrestaa (Jean), 1894.
Serruys (Daniel), 1900.
Sœhnée (Frédéric), 1891.

T

Terrasse (Charles), 1920.
Thomas (Antoine), 1879.
Thouvenot (Raymond), 1919.
Toutain (Jules), 1890.

V

Vigneaux (Emile), 1880.

W

Waquet (Henri), 1911.

Y

Yver (Georges), 1894.

Z

Zeiller (Jacques), 1902.
Zeller (Berthold), 1874.

334

335

TABLE DES MATIÈRES

PAGES

La découverte du Rhin, par A. Grenier 5

La leggenda di traslazione di S. Tommaso apostolo ad Ortona a Mare e la tradizione del culto cabirico, par G. Pansa . . . 29

Les origines de l'arcadisme romain, par J. Bayet 63

Salvien et la ruine de l'empire romain, par R. Thouvenot . . . 145

Le *Liber Pontificalis* aux mains des Guibertistes et des Pierléonistes, par L. Duchesne 165

Un altro codice reginense identificato, par A. Mercati 195

Versets choisis du *Livre de l'Ami et de l'Aimé* de Raymond Lulle, par G. Etchegoyen 197

E. Ch. Babut, Bibliographie 213

Comptes de l'hôtel de Jeanne Ière, reine de Naples, de 1352 à 1369, par E. G. Léonard 215

Une procession isiaque, par J. Colin (pl. I-III) 279

Romains et latins. — I. La légende des Quinctii, par A. Piganiol . 285

Liste des membres de l'Ecole française de Rome depuis sa fondation. 317

Planches hors texte: I, II, III. Une procession isiaque (bas relief de Florence).

ÉCOLE FRANÇAISE DE ROME

MÉLANGES
D'ARCHÉOLOGIE ET D'HISTOIRE

XXXVIII^e année (1920) – Fasc. V^bis

TABLES
DES TOMES XXI–XXXVIII (1901-1920)

I. Table alphabétique des auteurs.
II. Table alphabétique des matières.
III. Table des planches hors texte.

TABLES
DES TOMES I–XXXVIII (1881-1920)

I. Table chronologique des documents inédits.
II. Table géographique des inscriptions inédites.

PARIS
Ancienne Librairie FONTEMOING & C^ie
E. DE BOCCARD, Successeur
1, rue de Médicis

ROME
SPITHÖVER, Place d'Espagne.

TABLES

DES

TOMES XXI-XXXVIII DES *MÉLANGES*

(1901-1920)

I.

TABLE ALPHABÉTIQUE DES AUTEURS

Abatino (G.) — Note sur la colonne du temple de Héra Lacinia à Capocolonna (Crotone), XXIII, 353.

Albertini (E.) — La clientèle des Claudii, XXIV, 247.

— Note sur le sarcophage à scène nuptiale de Saint-Laurent-hors-les-Murs, XXIV, 491.

— Statuettes de bronze trouvées à Minorque, XXV, 339.

— L'inscription de Claude sur la Porte Majeure et deux passages de Frontin, XXVI, 305.

— Notes critiques sur l'*Itinéraire d'Antonin* et la *Table de Peutinger*, XXVII, 463.

— Inscriptions d'Espagne, XXXVII, 309.

Albizzati (C.) — Una fabbrica vulcente di vasi a figure rosse, XXXVII, 107.

Ancel (Dom R.) — Les tableaux de la reine Christine de Suède. La vente au Régent d'Orléans, XXV, 223.

— Etude critique sur quelques recueils d'*avvisi*, XXVIII, 115.

Anziani (D.) — Démonologie étrusque, XXX, 257.

— *Cosa, Portus Cosanus, Portus Herculis, Succosa*, Orbetello dans l'antiquité, XXX, 373.

— *Caeritum tabulae*, XXXI, 435.

— Nécrologie: Paul Gauckler, XXXI, 455.

— Nécropoles puniques du Sahel Tunisien, XXXII, 245.

— Les voies romaines de l'Etrurie méridionale, XXXIII, 169.

Arbelet (P.) — Une lettre inédite de Stendhal au prince Odescalchi, XXIX, 233.

Ashby (T.) — Monte Circeo, XXIV, 157.

Ashby (T. fils) — Un panorama de Rome par Antoine Van den Wyngaerde, XXI, 471.

Ashby (T. fils) — Dessins inédits de Carlo Labruzzi relatifs aux ruines de la voie Appienne, XXIII, 375.
— Another panorama of Rome by Anton Van den Wyngaerde, XXVI, 179.
Avezou (Ch.), **Picard** (Ch.) — La nécropole de Thessalonique, XXXII, 337.
Babut (E.) — Nécrologie: Léon-Gabriel Pélissier, XXXII, 511.
Bayet (J.) — Les origines de l'arcadisme romain, XXXVIII, 63.
Besnier (M.) — Pierre Bourdon (1880-1915), XXXIV, 389.
Biasiotti (G.) — La Basilica di S. Maria Maggiore di Roma prima delle innovazioni del secolo XVI, XXXV, 15.
Bigot (P.) — L'identification d'un fragment du plan de marbre et la curie de Pompée, XXVIII, 225.
— Circus Maximus, XXVIII, 229.
Blum (G.) — ΑΝΤΙΝΟΟΣ ΘΕΟΣ, XXXIII, 65.
Boüard (A. de) — Sur un article inédit d'anciens statuts de Rome, XXX, 117.
— Le fonds des notaires d'Orange à la Bibliothèque du Vatican, XXX, 209.
— Les *conservatores et judices* de la Basilique de S. Pierre de Rome, XXX, 321.
— Les notaires de Rome au moyen-âge, XXXI, 291.
— Lettres de Rome de Bartolomeo de Bracciano à Virgile Orsini (1489-1494), XXXIII, 267.
Boüard (A. de) et **Hirschauer** (Ch.) — Les Jouvenel des Ursins et les Orsini, XXXII, 49.
Boudreaux (P.) — Notes sur le texte de Xénophon, XXVI, 109.
— Notes sur quelques manuscrits grecs des Bibliothèques de Rome, XXVI, 351.
Bourdon (P.) — Le concordat de François Ier et l'indult de Charles Quint. Leur conflit en Artois (1518-1531), XXVI, 143.
— Un plafond du palais Farnèse, XXVII, 3.
— « La grand Monarchie de France » de Claude de Seyssel et sa traduction en italien, XXVIII, 3.
— L'abrogation de la pragmatique et les règles de la chancellerie de Pie II, XXVIII, 207.
Bourdon (P.) et **Laurent-Vibert** (R.) — Le palais Farnèse d'après l'inventaire de 1653, XXIX, 145.
Bourgin (G.) — Un document sur la Bibliothèque de Sainte-Croix de Jérusalem en 1810, XXIV, 13.
— Les coutumes de Piolenc (1406), XXIV, 35.
— Les cardinaux français et le Diaire caméral de 1439-1486, XXIV, 277.
— Le cas du curé Pannecet, XXV, 97.
— L'église de St-Louis des Français en 1810-1811, XXVI, 117.
— La mission de Suzette Labrousse à Rome, XXVII, 311.

Bourgin (G.) — Pour deux sonnets (1813), XXVIII, 337.
— L'assassinat de Bassville et l'opinion romaine en 1793, XXXIII, 365.
Boussois et **Martin** (l.) — Fouilles exécutées par M. Boussois à la Villa d'Hadrien, XXXIII, 261.
Calmette (J.) — Documents relatifs à Don Carlos de Viane (1460-1461) aux Archives de Milan, XXI, 453.
— Notes sur les premiers comtes carolingiens d'Urgel, XXII, 89.
— Une lettre close originale de Charles le Chauve, XXII, 135.
— La légation du Cardinal de Sienne auprès de Charles VIII (1494), XXII, 361.
— L'élection du Pape Nicolas V (1447) d'après une lettre du prieur catalan de Sent Lorens del Mont, XXIII, 419.
— Epitaphes et poèmes sur Charles VII, extraits des *Manuscrits de la Reine* (Bibliothèque Vaticane), XXV, 211.
Cauet (L.) — Sur le texte grec des Canons d'Eusèbe, XXXIII, 119.
— Pour l'édition de S. Jean Chrysostome Λόγοι κατὰ Ἰουδαίων et de Théodoret Ὑπόμνημα εἰς τὸν Δανιήλ, XXXIV, 97.
— Sur une rubrique du Missel romain: *In sabbato sancto Paschae*, XXXV, 141.
Carcopino (J.) — Les cités de Sicile devant l'impôt romain: *Ager Decumanus* et *Ager Censorius*, XXV, 3.
— *Decumani*. Note sur l'organisation des sociétés publicaines sous la république, XXV, 401.
— L'inscription d'Aïn-el-Djemala. Contribution à l'histoire des *saltus* africains et du colonat partiaire, XXVI, 365.
— Une mission archéologique à Aïn-Tounga (Tunisie), XXVII, 23.
— Ostiensia. — I. Glanures épigraphiques, XXIX, 341.
— id. — II. Le quartier des docks, XXX, 397.
— id. — III. Les inscriptions Gamaliennes, XXXI, 143.
— id. — IV. Notes complémentaires, XXXI, 365.
Célier (L.) — Sur quelques opuscules du camerlingue François de Conzié, XXVI, 91.
— Alexandre VI et ses enfants en 1493, XXVI, 319.
— Alexandre VI et la réforme de l'Eglise, XXVII, 65.
Cénival (P. de) — Un récit inédit de la troisième guerre de religion. L'auteur: Jules Gassot, XXXIII, 245.
— La politique du Saint-Siège et l'élection de Pologne (1572-1573), XXXVI, 109.
Cerrati (M.) — Il tetto della Basilica Vaticana rifatto per opera di Benedetto XII, XXXV, 81.
Chalandon (F.) — L'état politique de l'Italie méridionale à l'arrivée des Normands, XXI, 411.
Chatelain (L.) — Théories d'auteurs anciens sur les tremblements de terre, XXIX, 87.

Chatelain (L.) — Le culte de Silvain en Afrique et l'inscription de la plaine du Sers (Tunisie), XXX, 77.
— Le Macellum de Mactaris, XXXI, 349.
Chevalier (U.) — Un document en faveur de Lorette (1310), XXVII, 143.
— Un nouveau document en faveur de Lorette, XXVII, 323.
— La Santa Casa de Lorette - Sur un document allégué en sa faveur, XXXVII, 103.
Cochin (C.) — Nouveaux documents sur l'accommodement du cardinal de Retz, XXVIII, 97.
— Un manuscrit de Sainte-Croix de Jérusalem aux armes de Grégoire XI, XXVIII, 363.
— Une lettre inédite de Benvenuto Cellini, XXIX, 225.
Cochin (H.) — Sur le Socrate de Pétrarque, XXXVII, 3.
Cognasso (F.) — Sul soggiorno del maresciallo Boucicaut in Piemonte dopo la ribellione di Genova, XXXIV, 235.
— L'influsso francese nello Stato sabaudo durante la minorità di Amedeo VIII - Note e documenti inediti, XXXV, 257.
Colin (J.) — Une procession isiaque, XXXVIII, 279.
Constans (L. A.) — Inscriptions de Gigthis (Tunisie), XXXIV, 267; XXXV, 327.
— Les jardins d'Epaphrodite, XXXIV, 383.
— Le *Bourgeois Gentilhomme* et le *Festin de Trimalchion*, XXXV, 119.
Constant (G.) — Deux manuscrits de Burchard - Fragment du Diaire (1492-1496). Le Cérémonial, XXII, 208.
— Les maîtres de cérémonies du XVI^e^ siècle : leurs *Diaires*, XXIII, 161, 319.
Coville (H.) — Documents sur le capitaine Jules Mazarin, XXXIV, 201.
Cumont (F.) — Villes de l'Euphrate - Zeugma, Néocésarée, Birtha, XXXV, 161.
— Astrologues romains et byzantins, XXXVII, 33.
Darier (G.) et **Nicole** (G.) — Le sanctuaire des dieux orientaux au Janicule, XXIX, 3.
Dubois (Ch.) — Cultes et Dieux à Pouzzoles, XXII, 23.
— Observations sur un passage de Vitruve, XXII, 439.
— Inscriptions de Minturnes, XXIV, 321.
Ducati (P.) — L'ara di Ostia del Museo delle Terme di Diocleziano (Roma), XXVI, 483.
— Sul cratere di Aristonous, XXXI, 33.
Duchesne (Mgr L.) — Notes sur la Topographie de Rome au Moyen Age: Vaticana, XXII, 3, 385; XXXIV, 307; XXXV, 3. — S. Maria in Foro, S. Maria in Macello, XXV, 147.
— Les évêchés d'Italie et l'invasion lombarde, XXIII, 83; XXV, 365; Rectification, XXVI, 565.
— L'évêché de Montepeloso, XXIII, 363.

Duchesne (Mgr L.) — Le provincial romain au XII^e^ siècle, XXIV, 75.
— L'auteur des *Mirabilia*, XXIV, 479.
— Rapport adressé à l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres par le Directeur de l'Ecole française de Rome, sur la publication des registres pontificaux, XXV, 443.
— Les monastères desservants de Sainte Marie Majeure, XXVII, 479.
— Libère et Fortunatien, XXVIII, 31.
— Le recueil épigraphique de Cambridge, XXX, 279.
— Le culte romain des Quatre Couronnés (Santi Quattro), XXXI, 231.
— L'empereur Anastase et sa politique religieuse, XXXII, 305.
— Serge III et Jean XI, XXXIII, 25.
— La réaction chalcédonienne sous l'empereur Justin (518-527), XXXIII, 337.
— Les protégés de Théodora, XXXV, 57.
— Les schismes romains au VI^e^ siècle, XXXV, 221.
— Les légendes de l'Alta Semita, XXXVI, 27.
— In Ægypto. Une fabrique de fausses légendes égyptiennes, XXXVII, 179.
— Le *Liber Pontificalis* aux mains des Guibertistes et des Pierléonistes, XXXVIII, 165.
Dufourcq (A.) — Le passionnaire occidental au VII^e^ siècle, XXVI, 27.
Enlart (C.) — Eugène Müntz. Notice biographique, XXIII, 291.
Etchegoyen (G.) — Versets choisis du *Livre de l'Ami et de l'Aimé* de Raymond Lulle, XXXVIII, 197.
Faure (C.) — Un projet de cession du Dauphiné à l'Eglise romaine (1338-1340), XXVII, 153.
— Le Dauphin Humbert II à Venise et en Orient (1345-1347), XXVII, 509.
— Les réparations du palais pontifical d'Avignon au temps de Jean XXIII (1413-1415), XXVIII, 185.
— L'entrée du Recteur Guillaume de Beaufort, vicomte de Turenne, à Carpentras en 1376, XXVIII, 345.
Fawtier (R.) — Une rédaction inédite de la vie de Saint Guénolé, XXXII, 27.
— Sur le portrait de Sainte Catherine de Sienne, XXXII, 233.
— La légende mineure de Sainte Catherine de Sienne, XXXII, 397.
— La vie de la Bienheureuse Hélène de Hongrie, XXXIII, 3.
— Catheriniana, XXXIV, 3.
Fedele (P.) — Ager Velisci?, XXVI, 167.
— L'uffiziolo di Madonna rilegato da Benvenuto Cellini, XXIX, 329.
— L'*Exultet* di Velletri, XXX, 313.
Fornari (F.) — Le recenti esplorazioni nel cimitero di S. Ciriaco al VII° miglio della via Ostiense, XXXVI, 57.

Fournier (P.) — Les deux recensions de la collection canonique romaine dite le *Polycarpus*, XXXVII, 55.

Fraikin (J.) — La nonciature de France de la délivrance de Clément VII à sa mort, XXVI, 513.

Franchi de' Cavalieri (P.) — I funerali ed il sepolcro di Costantino Magno, XXXVI, 205.

Frassetto (F.) — Note anthropologique sur quelques crânes provenant des fouilles de l'École française à Bologne, XXVII, 453.

Frère (H.) — Le *Memmianus* de Lucrèce, XXIX, 199.

— Recherches sur les sources historiques de la Pharsale, XXX, 155.

Gauckler (P.) — La source du *Lucus Furrinae* au Janicule, XXVIII, 283.

— Le Couple Héliopolitain et la Triade solaire dans le sanctuaire syrien du *Lucus Furrinae* à Rome, XXIX, 239.

Gay (J.) — L'Etat Pontifical, les Byzantins et les Lombards sur le littoral campanien (d'Hadrien 1er à Jean VIII), XXI, 487.

Grenier (A.) — Nouvelles *Tabellae defixionis* de Sousse trouvées dans les fouilles de la nécropole (Musée du Bardo), XXV, 55.

— Deux inscriptions métriques d'Afrique, XXV, 63.

— La transhumance des troupeaux en Italie et son rôle dans l'histoire romaine, XXV, 293.

— Fouilles de l'Ecole Française à Bologne (Mai-Octobre 1906), XXVII, 325.

— Nécrologie: Albert Martin, XXXII, 517.

— La découverte du Rhin, XXXVIII, 5.

Grüneisen (W. de) — La perspective. Esquisse de son évolution des origines jusqu'à la Renaissance, XXXI, 393.

Gsell (S.) — Chronique archéologique africaine, XXI, 181; XXII, 301; XXIII, 273; XXIV, 329.

— Chapelle chrétienne d'Henchir Akhrib (Algérie), XXIII, 3.

Halphen (L.) — Bernard Monod, XXIV, 513.

— Le manuscrit latin 712 du fonds de la Reine Christine au Vatican et la *Lamentatio de morte Karoli comitis Flandrie*, XXV, 107.

— La cour d'Otton III à Rome (998-1001), XXV, 349.

— Notes sur les consuls et les ducs de Rome du VIIIe au XIIIe siècle, XXVI, 67.

Hatzfeld (J.) — Bas-relief des Pythaïstes, XXVII, 137.

Hautecœur (L.) — Les ruines de Henchir-Es-Srira près Hadjeb-El-Aioun (Tunisie), XXIX, 365.

— La vente de la collection Mattei et les origines du Musée Pio-Clémentin, XXX, 57.

Hazard (P.) — Etude sur la latinité de Pétrarque d'après le livre 24 des *Epistolae familiares*, XXIV, 219.

— Les milieux littéraires en Italie de 1796 à 1799, XXV, 243.

Hébrard (E.) et **Zeiller** (J.) — A travers le palais de Dioclétien à Spalato, XXXI, 247.

Hirschauer (Ch.) — Recherches sur la déposition et la mort de Jean Levesque de la Cassière, grand maître de l'ordre de Malte, XXXI, 75.

Hirschauer (Ch.) et **Boüard** (A. de) — Les Jouvenel des Ursins et les Orsini, XXXII, 49.

Homo (L.) — Le *Forum* de Thugga d'après les fouilles de 1899 et 1900, XXI, 3.

Lapôtre (A.) — Le *Souper* de Jean Diacre, XXI, 305.

Laurent-Vibert (R.) — Les publicains d'Asie, en 51 avant J.-C. d'après la correspondance de Cicéron en Cilicie, XXVIII, 171.

— Marianum Scutum Cimbricum, XXVIII, 353.

Laurent-Vibert (R.) et **Bourdon** (P.) — Le palais Farnèse d'après l'inventaire de 1653, XXIX, 145.

Laurent-Vibert (R.) et **Piganiol** (A.) — Inscriptions inédites de Minturnes, XXVII, 495.

— Recherches archéologiques à Ammaedara (Haïdra), XXXII, 69.

Léonard (E. G.) — Comptes de l'hôtel de Jeanne Ière reine de Naples, de 1352 à 1369, XXXVIII, 215.

Liebaert (P.) — Le reliquaire du chef de Saint Sébastien, XXXIII, 479.

Loevinson (E.) — Sulle condizioni religiose della diocesi d'Aiaccio al principio del secolo XVIII, XXIV, 205.

Luchaire (J.) — Le Statut des neuf gouverneurs et défenseurs de la Commune de Sienne (1310), XXI, 23, 243.

Madelin (L.) — Le journal d'un habitant français de Rome au XVIe siècle (1509-1540), XXII, 251.

Manteyer (G. de) — Eugène Müntz. Bibliographie, XXIII, 237.

— Les manuscrits de la Reine Christine aux Archives du Vatican, XXIV, 371.

Martin (J.) — Le portrait de Virgile et les sept premiers vers de l'Enéide, XXXII, 385. Second article, XXXIV, 287.

Martin (J.) et **Boussois** — Fouilles exécutées par M. Boussois à la villa d'Hadrien, XXXIII, 261.

Martin-Chabot (E.) — Deux bulles closes originales d'Alexandre III (Tours, 7 décembre 1162 - Sens, 6 juillet 1164), XXIV, 65.

— Le registre des lettres de Pierre Ameil, archevêque de Naples (1363-1365), puis d'Embrun (1365-1379), XXV, 273.

Marx (J.) — Les registres de bannis à Pérouse au XIIIe siècle, XXXIV, 369.

— Quatre documents relatifs à Guillaume d'Estouteville, cardinal du titre de Saint-Martin, archevêque de Rouen et archiprêtre de Sainte-Marie-Majeure, XXXV, 41.

Massigli (R.) — La création de la métropole ecclésiastique de Ravenne, XXXI, 277.
— Notes sur quelques monuments chrétiens de Tunisie, XXXII, 3.
— Sur l'origine de la collection canonique dite *Hadriana augmentée*, XXXII, 363.
— Un manuscrit inédit de l'Evangile du Pseudo-Mathieu, XXXIII, 81.
Maynial (E.) — Les salutations impériales de Vespasien, XXII, 347.
— La base Casali, XXIII, 27.
— Observations sur un texte de Virgile (Enéide, VI, 779-780), XXIV, 3.
Mercati (Mgr. A.) — Un altro codice reginense identificato, XXXVIII, 195.
Mercati (Mgr G.) — Indici di Mss. greci del Card. N. Ridolfi, XXX, 51.
— Dagli Epistolografi del Cod. Vat. Gr. 306, XXXV, 125.
— Fra i commentatori greci di Aristotele, XXXV, 191.
Merlin (A.) — A propos de l'extension du Pomerium par Vespasien, XXI, 97.
— Les fouilles de Dougga en 1901, XXII, 69.
— Inscriptions inédites de Khamissa (Thubursicum Numidarum), XXIII, 117.
Michel (R.) — Les premières horloges du palais pontifical d'Avignon, XXIX, 213.
— Le procès de Matteo et de Galeazzo Visconti, XXIX, 269.
— La défense d'Avignon sous Urbain V et Grégoire XI, XXX, 129.
— Les constructions de Jean XXII à Bonpas, XXXI, 369.
Michon (E.) — Sarcophages du type d'Asie mineure, XXVI, 79.
Mirot (L.) — Notes sur une famille florentine établie en France au XIV^e^ siècle, XXXVI, 3.
Nicole (G.) et **Darier** (G.) — Le sanctuaire des dieux orientaux au Janicule, XXIX, 3.
Pachtère (F. G. de) — Salluste et la découverte du Danube, XXVIII, 79.
— Le règlement d'irrigation de Lamasba, XXVIII, 373.
— Sur la « Cella Soliaris » des thermes de Caracalla, XXIX, 401.
— Les nouvelles fouilles d'Hippone, XXXI, 321.
Pansa (G.) — La leggenda di traslazione di S. Tommaso Apostolo ad Ortona a Mare e la tradizione del culto cabirico, XXXVIII, 29.
Perdrizet (P.) — Inscriptions de Salonique (troisième article), XXV, 81.
Périnelle (G.) — Louis XI bienfaiteur des églises de Rome, XXIII, 131.
— Un texte officiel sur l'éxécution du connétable de Saint-Pol (19 décembre 1475), XXIII, 427.
— Dépêches de Nicolas de' Roberti, ambassadeur d'Hercule 1^er^, duc de Ferrare, auprès du Roi Louis XI (novembre 1478-juillet 1480), XXIV, 139, 425.
Pernot (M.) — L'inscription d'Henchir-Mettich, XXI, 67.
Petrella (E. D.) — Ricerche per la storia della minuscola romana, XXX, 447.

Picard (C.) — A propos de deux coupes du Vatican et d'un fragment du Musée Kircher., XXX, 99.
Picard (C.) et **Avezou** (C.) — La nécropole de Thessalonique, XXXII, 337.
Picavêt (C. G.) — Note sur un tableau de Fra Angelico, la *Roue symbolique,* XXV, 329.
Piganiol (A.) — L'impôt foncier des *Clarissimes* et des *Curiales* au Bas-Empire Romain, XXVII, 125.
— Fornix Fabianus, XXVIII, 89.
— Nécrologie: Maurice Albert, XXVIII, 169.
— Les origines du Forum, XXVIII, 233.
— Note sur une inscription inédite de Tébessa, XXVIII, 341.
— Les origines du Forum Boarium, XXIX, 103.
— Romains et Latins. — I. La légende des Quinctii, XXXVIII, 285.
Piganiol (A.) et **Laurent-Vibert** (R.) — Inscriptions inédites de Minturnes, XXVII, 495.
— Recherches archéologiques à Ammaedara (Haïdra), XXXII, 69.
Plan (P. P.) — Rabelais et les « Moraulx de Plutarche » à propos d'un ex-libris, XXVI, 195.
Pocquet du Haut-Jussé (B.) — La diplomatie d'Anne de Bretagne. Documents inédits (1490), XXXVI, 73.
— L'église Saint-Malo de Rome (San Macuto), XXXVI, 85.
— La compagnie de Saint-Yves des Bretons à Rome, XXXVIII, 201.
Ponnelle (L.) — Le commerce de la première Sybaris, XXVII, 243.
Poupardin (R.) — Etude sur la diplomatique des princes lombards de Bénévent, de Capoue et de Salerne, XXI, 117.
— Note sur la chronologie du pontificat de Jean XVII, XXI, 387.
Préchac (F.) — Essai de restitution et d'interprétation d'un texte de Ménandre déjà connu, XXVII, 277.
— Notes sur l'architecture des Nuraghes de Sardaigne, XXVIII, 141.
— La date du déplacement du Colosse de Rome sous Hadrien, XXXVII, 285.
Romier (L.) — Les guerres d'Henri II et le traité du Cateau-Cambrésis (1554-1559), XXX, 3.
— Les Vaudois et le Parlement français de Turin, XXX, 193.
— Les premiers représentants de la France au palais Farnèse (1553), XXXI, 11.
Roserot de Melin (J.) — Note sur un prétendu évêque de Troyes en 1560, Frédéric « Corneille », XXXVII, 297.
Samaran (Ch.) — Lettres inédites du Cardinal Georges d'Armagnac conservées à la Bibliothèque Barberini à Rome, XXII, 99.
— La Jurisprudence pontificale en matière de droit de dépouille (*jus spolii*) dans la seconde moitié du XIV^e^ siècle, XXII, 141.
— Note sur quelques manuscrits de l'inventaire des Archives Pontificales rédigé en 1366-1367 sous le pontificat d'Urbain V, XXII, 379.

Schneider-Graziosi (G.) — L'iscrizione di Claudio Callisto nel cimitero di Domitilla. Contributo alla storia della professione e della coltura letteraria cristiana nel secolo V, XXXIV, 357.

Schrijnen (Jos.) — La couronne nuptiale dans l'antiquité chrétienne, XXXI, 309.

Serruys (D.) — Thucydidea.
I. Les mains récentes dans quelques mss. anciens de T., XXI, 391.
II. Deux plans stratégiques dans les mss. de T., XXI, 402.

— Anastasiana.
I. *Antiquorum patrum doctrina de Verbi incarnatione,* XXII, 157.
II. Les signes critiques d'Origène, XXII, 189.
III. La stichométrie de l'Ancien et du Nouveau Testament, XXII, 194.

— Les actes du concile iconoclaste de l'an 815, XXIII, 345.

— Autour d'un fragment de Philippe de Side, XXVI, 335.

Thouvenot (R.) — Salvien et la ruine de l'empire romain, XXXVIII, 144.

Vidal (J. M.) — Les références aux Actes consistoriaux dans le III[e] vol. de la *Hierarchia catholica* de Van Gulik et Eubel, XXXI, 3.

Waquet (H.) — Nécrologie: Joseph Delaville Le Roulx, XXXI, 455.

— Note sur les médecins de Clément VI, XXXII, 45.

Wilpert (Mgr. J.) — Le nimbe carré. A propos d'une momie peinte du musée égyptien au Vatican, XXVI, 3.

— Le pitture dell'oratorio di S. Silvia, XXVI, 15.

— Le pitture della basilica primitiva di S. Clemente, XXVI, 251.

Zeiller (J.) — Les dernières fouilles de Salone, XXII, 429.

— Les églises Ariennes de Rome à l'époque de la domination gothique, XXIV, 17.

— Les derniers résultats des fouilles de Salone, XXIV, 125.

— Etude sur l'arianisme en Italie à l'époque Ostrogothique et à l'époque Lombarde, XXV, 127.

Zeiller (J.) et **Hébrard** (E.) — A travers le palais de Dioclétien à Spalato, XXXI, 247.

II.

TABLE ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES

Actes consistoriaux (références aux — dans le III[e] vol. de la Hierarchia catholica de Van Gulik et Eubel), XXXI, 3.

Afrique. Chronique archéologique, XXI, 181; XXII, 301; XXIII, 273; XXIV, 329.

— v. *Algérie, Inscriptions métriques, Tunisie.*

Ager censorius, XXV, 3.

Ager decumanus, XXV, 3.

Ager Velisci, XXVI, 167.

Aïn-Tounga (mission archéologique à —), XXVII, 23.

Aïn-el-Djemala (inscription d' —), XXVI, 365.

Ajaccio (état religieux du diocèse d' — au début du XVIII[e] s.), XXIV, 205.

Albert (Maurice). Nécrologie, XXVIII, 169.

Alexandre III (deux bulles originales d' —), XXIV, 65.

Alexandre VI et ses enfants en 1493, XXVI, 319.

— et la réforme de l'Eglise, XXVII, 65.

Algérie. v. *Henchir-Akrib, Hippone, Khamissa (Thubursicum Numidarum), Lamasba, Tébessa.*

Alta Semita (légendes de l' —), XXXVI, 27.

Amédée VIII (l'influence française en Savoie durant la minorité d' —), XXXV, 257.

Ameil (Pierre), archev. de Naples puis d'Embrun. Registre de ses lettres, XXV, 273.

Ammaëdara. v. Haïdra.

Anastase (saint), XXII, 157, 189, 194.

Anastase (l'empereur). Sa politique religieuse, XXXII, 305.

Angelico (fra). v. Fra Angelico.

Anne de Bretagne (diplomatie d' —), XXXVI, 73.

Ἀντίνοος θεός, XXXIII, 65.

Antonin. v. *Itinéraire d'Antonin.*

Appienne (ruines de la voie), XXIII, 375.

Arcadisme romain (origines de l' —), XXXVIII, 63.

Archives pontificales. Inventaire de 1366, XXII, 379.
Arianisme (l') en Italie aux époques ostrogothique et lombarde, XXV, 127.
Ariennes (les églises — de Rome à l'époque de la domination gothique), XXIV, 17.
Aristonoüs. v. *Cratère d'Aristonoüs.*
Aristote (commentateurs grecs d' —), XXXV, 191.
Armagnac (le card. Georges d' —). Lettres, XXII, 19.
Astrologues (les) *romains et byzantins*, XXXVII, 33.
Avignon. Réparation du palais pontifical au temps de Jean XXIII, XXVIII, 185.
— Les premières horloges du palais pontifical, XXIX, 213.
— La défense d'Avignon sous Urbain V et Grégoire XI, XXX, 129.
Avvisi (recueils d' —), XXVIII, 115.
Babut (Ernest). Bibliographie, XXXVIII, 213.
Bartolomeo de Bracciano. Lettres à Virgile Orsini, XXXII, 267.
Bassville (assassinat de —), XXXIII, 365.
Beaufort (de). v. Guillaume de Beaufort.
Bénévent (diplomatique des princes de —), XXI, 117.
Benoît XII (réfection du toît de Saint-Pierre-de-Rome), XXXV, 81.
Benvenuto Cellini, XXIX, 329.
— (lettre de), XXIX, 215.
Bibliographie. v. *Babut, Müntz.*
Bibliothèque Barberini, XXII, 29.
Bibl. de Sainte Croix de Jérusalem, XXIV, 13; XXVIII, 363.
Bibl. Vaticane. Mss. de la reine Christine, XXV, 107, 211; XXXVIII, 195.
— Fonds des notaires d'Orange, XXX, 209.
— Ms. grec 306, XXXV, 125.
Bibliothèques de Rome. Mss. grecs, XXVI, 351.
Birtha, XXXV, 161.
Bologne (fouilles de l'Ecole française à —), XXVII, 325, 453.
Boucicaut (maréchal). Son séjour en Piémont après la révolte de Gênes, XXXIV, 235.
Bourdon (Pierre). Nécrologie, XXXIV, 389.
« *Bourgeois Gentilhomme* » (le) et le « Festin de Trimalchion » XXXV, 119.
Bracciano (de). v. *Bartolomeo de Bracciano.*
Burchard (mss. de —) XXII, 209.
Cabirique (culte). La légende de la translation de l'apôtre saint Thomas à Ortona-a-Mare et le —, XXXVIII, 29.
Caeritum tabulae, XXXI, 435.
Cambridge (recueil épigraphique de —), XXX, 279.
Campanie. L'Etat Pontifical, les Byzantins et les Lombards sur le littoral campanien, d'Hadrien I à Jean VIII, XXI, 487.
Canoniques (collections). v. *Collections canoniques.*
Canons d'Eusèbe (sur le texte grec des —), XXXIII, 119.

Capocolonna (temple de Héra Licinia à —), XXIII, 353.
Capoue (diplomatique des princes lombards de —), XXI, 117.
Caracalla (thermes de —). v. *Thermes de Caracalla.*
Carlos (don) de Viane (doc. sur —), XXI, 453.
Carpentras (entrée du recteur Guillaume de Beaufort à — en 1376), XXVIII, 345.
Casali (base). v. *Base Casali.*
Catacombes. v. *Domitilla, Saint-Cyriaque.*
Cateau-Cambrésis (traité du —), XXX, 3.
Catherine (sainte) de Sienne, XXXIV, 3.
— Son portrait, XXX, 233.
— Sa légende, XXXII, 397.
Chalcédonienne (réaction). v. *Justin* (l'empereur).
Charles II le Chauve (lettre close originale de —), XXII, 135.
Charles VII (épitaphes et poèmes sur —), XXV, 211.
Charles VIII (légation du cardinal de Sienne auprès de —), XXII, 361.
Charles Quint (le concordat de François I et l'indult de —), XXVI, 143.
Christine de Suède (vente au Régent des tableaux de la reine —), XXV, 223.
Cicéron en Cilicie, XXVIII, 171.
Circus Maximus, XXVIII, 229.
Clarissimes (impôt foncier des —), XXVII, 125.
Claude (l'inscription de — sur la Porte Majeure), XXVI, 305.
Claude de Seyssel. Traduction italienne de la « Grand Monarchie de France », XXVIII, 3.
Claudii (la clientèle des —), XXIV, 247.
Claudius Callistus (inscription de — aux catacombes de Domitilla), XXIV, 357.
Clément VI. Ses médecins, XXXII, 45.
Collections canoniques. v. « *Hadriana augmentée* », « *Polycarpus* ».
Colosse de Rome (date du déplacement du —), XXXVII, 285.
Concile iconoclaste de 815 (actes du —), XXIII, 345.
Constantin le Grand (funérailles et sépulcre de —), XXXVI, 205.
Corneille (Frédéric), prétendu évêque de Troyes, XXXVII, 297.
Cosa dans l'antiquité, XXX, 373.
Coupes (deux) du Vatican, XXX, 99.
Couronne nuptiale (la) dans l'antiquité chrétienne, XXXI, 309.
Coutumes de Piolenc, XXIV, 35.
Cratère d'Aristonoüs, XXI, 33.
Crotone. v. *Capocolonna.*
Curie de Pompée, XXVIII, 225.
Curiales (l'impôt foncier des —), XXVII, 125.
Danube (Salluste et la découverte du —), XXVIII, 79.
Dauphiné (projet de cession du — à l'Eglise), XXVII, 153.
Decumani, XXV, 401.

Delarille Le Roulx (Joseph). Nécrologie, XXXI, 455.
Démonologie étrusque, XXX, 257.
Dépouille (le droit de — et la jurisprudence pontificale dans la seconde moitié du XIV s.), XXII, 41.
Diaire caméral (le) de 1439-1486 et les cardinaux français, XXIV, 277.
Diaires (les) des maîtres des cérémonies du XVI^e^ s., XXIII, 161, 319.
Dieux orientaux (sanctuaire des — au Janicule), XXIX, 3.
Dioclétien (palais de — à Spalato), XXXI, 247.
Diplomatique. v. *Bénévent, Capoue, Charles II, Salerne.*
Domitilla (catacombes de —), XXXIV, 357.
Dougga (fouilles de —). v. *Thugga.*
Ecole française de Rome. Rapport du Directeur sur la publication des registres pontificaux, XXV, 443.
— Fouilles. v. *Bologne, Janicule.*
— Liste des membres et anciens membres, XXXVIII, 317.
Ecrivains, œuvres littéraires, historiques et religieuses. v. *Aristote, « Bourgeois gentilhomme », Burchard, Canons d'Eusèbe, Cicéron, Claude de Seyssel, Collections canoniques, « Enéide », « Festin de Trimalchion », François de Conzié, Gassot, Guénolé (vie de saint), Hélène de Hongrie (vie de la B^se^), « Hierarchia Catholica », Jean Chrysostome (saint), Jean Diacre, « Lamentatio de morte Karoli comitis Flandrie », Lucrèce, Lulle (Raymond), Manuscrits, Ménandre, Milieux littéraires en Italie, « Mirabilia », Missel romain, « Moraulx de Plutarche », Origène, Pétrarque, « Pharsale », Philippe de Side, Pseudo Mathieu (évang. du), Rabelais, Retz (Card. de), Salluste, Salvien, Sonnets, Stendhal, Stichométrie de l'A. et du N. T., Vitruve.*
Egypte. Une fabrique de fausses légendes égyptiennes, XXXVII, 179.
Empire romain (Salvien et la ruine de l' —), XXXVIII, 144.
Enéide (observations sur les vers 770-780 du chant VI de l' —), XXIV, 3.
— (le portrait de Virgile et les sept premiers vers de l' —) XXXII, 385; XXXIV, 287.
Epaphrodite (jardins d' —), XXXIV, 383.
Epigraphique (recueil). v. *Cambridge.*
Estouteville (card. Guillaume d' —), XXXV, 41.
Etrurie. v. *Démonologie étrusque.*
Etrurie méridionale. v. *Voies romaines.*
Euphrate (villes de l' —). v. *Birtha, Néocésarée, Zeugma.*
Ferrare (Hercule I, duc de —). v. *Nicolas de' Roberti.*
« *Festin de Trimalchion* » (le « Bourgeois Gentilhomme » et le —), XXXV, 119.
Florence. Une famille florentine établie en France au XIV^e^ s., XXXVI, 3.
Fornix Fabianus, XXVIII, 89.
Fortunatien (Libère et —), XXVIII, 31.

Forum (origines du —), XXVIII, 233.
Forum Boarium (origines du —), XXIX, 103.
Fouilles. v. *Bologne, Dougga, Hippone, Saint-Cyriaque, Salone, Villa d'Hadrien.*
Fra Angelico. « La Roue symbolique », XXV, 329.
François Ier (le concordat de — et l'indult de Charles Quint), XXVI, 143.
François de Conzié (opuscules du camerlingue —), XXVI, 91.
Frontin (l'inscription de Claude sur la Porte Majeure et deux passages de —), XXVI, 305.
Gamaliennes (inscriptions). v. *Ostie.*
Gassot (Jules), auteur d'un récit inédit de la 3e guerre de religion, XXXIII, 245.
Gauckler (Paul), Nécrologie, XXXI, 455.
Gigthis (inscriptions de), XXXIV, 267; XXXV, 327.
Grégoire XI (armes de), XXVIII, 363.
— (défense d'Avignon sous —), XXX, 129.
Guénolé (vie de saint —). Une rédaction inédite, XXXII, 27.
Guerre de religion (récit inédit de la IIIe —), XXXIII, 245.
Guillaume de Beaufort, vicomte de Turenne, recteur de Carpentras, XXVIII, 345.
« *Hadriana augmentée* » (collection canonique dite —), XXXII, 363.
Hadrien. v. *Villa d'Hadrien.*
Haïdra. Recherches archéologiques, XXXII, 69.
Hélène de Hongrie (vie de la Bse), XXXIII, 3.
Héliopolitain (couple). v. *Lucus Furrinae.*
Henchir-Akhrib (chapelle chrétienne d' —), XXIII, 3.
Henchir-es-Srira (les ruines d' —), XXIX, 365.
Henchir-Mettich (l'inscription d' —), XXI, 67.
Henri II (les guerres d' — et le traité du Cateau-Cambrésis), XXX, 3.
Hera Licinia (le temple de — à Capocolonna), XXXIII, 355.
Hercule I, duc de Ferrare. v. *Nicolas de' Roberti.*
« *Hierarchia Catholica* » de Van Gulik et Eubel, XXXI, 3.
Hippone (fouilles d' —), XXXI, 321.
Horloges (les premières — du palais pontifical d'Avignon), XXIX, 213.
Humbert II à Venise et en Orient, XXVII, 509. v. *Dauphiné.*
Impôt foncier des Clarissimes et des Curiales au Bas Empire romain, XXVII, 125.
Impôt romain (les cités de Sicile devant l' —), XXV, 3.
Inscriptions. v. *Aïn-el-Djemala, Claude, Claudius Callistus, Espagne, Gigthis, Henchir-Mettich, Khamissa, Minturnes, Ostie, Salonique, Sers* (plaine du), *Tébessa.*
Inscriptions métriques d'Afrique, XXV, 63.
Invasion lombarde (les évêchés d'Italie et l' —), XXIII, 83; XXV, 365; XXVI, 565.

Isiaque (une procession —), XXXVIII, 279.
Italie. v. *Arianisme, Bibliothèques, Invasion Lombarde, Milieux littéraires, Transhumance. — Bénévent, Bologne, Campanie, Capocolonna, Capoue, Cosa, Etrurie méridionale, Italie méridionale, Janicule, Lorette, Minturnes, Monte Circeo, Montepeloso, Naples, Orbetello, Ortona-a-mare, Ostie, Pérouse, Portus Cosanus, Portus Herculis, Pouzzoles, Ravenne, Rome, Salerne, Salone, Sardaigne, Sicile, Sienne, Succosa, Sibaris, Turin, Velletri, Villa d'Hadrien.*
Italie méridionale (état politique de l' — à l'arrivée des normands), XXI, 411.
Itinéraire d'Antonin, XXVII, 463.
Janicule (sanctuaire des Dieux orientaux au —), XXIX, 3. v. *Lucus Furrinae.*
Jean XI, XXIII, 25.
Jean XVII. Chronologie de son pontificat, XXI, 387.
Jean XXII (les constructions de — à Bonpas), XXXI, 369.
Jean XXIII (les réparations du palais pontifical d'Avignon au temps de —), XXVIII, 185.
Jean Chrysostome (saint), XXXIV, 197.
Jean Diacre (le « Souper » de —), XXI, 305.
Jeanne Ière, reine de Naples (comptes de l'hôtel de —), XXXVIII, 215.
Jouvenel des Ursins (les) *et les Orsini,* XXXII, 49.
Justin (la réaction chalcédonienne sous l'empereur —), XXXIII, 337.
Khamissa (inscriptions inédites de —), XXIII, 117.
Labrousse (Suzette). Sa mission à Rome, XXVII, 311.
Labruzzi (Carlo). Dessins inédits relatifs aux ruines de la Voie Appienne, XXIII, 375.
Lamasba (règlement d'irrigation de —), XXVIII, 373.
« *Lamentatio de morte Karoli comitis Flandrie* », XXV, 107.
Levesque de la Cassière (Jean), grand maître de l'Ordre de Malte. Sa déposition et sa mort, XXXI, 75.
Liber Pontificalis (le) aux mains des Guibertistes et des Pierléonistes, XXXVIII, 165.
Libère et Fortunatien, XXVIII, 31.
Lorette (la Santa Casa de —), XXVII, 143, 323; XXXVII, 103.
Louis XI. v. *Nicolas de' Roberti.*
— bienfaiteur des églises de Rome, XXIII, 131.
Lucrèce (le « Memmianus » de —), XXIX, 199.
Lucus Furrinae (le couple héliopolitain et la triade solaire dans le sanctuaire syrien du — au Janicule), XXIX, 329.
— (la source du — au Janicule), XXVIII, 383.
— v. *Janicule.*
Lulle (Raymond). Le « Livre de l'Ami et de l'Aimé », XXXVIII, 197.
Mactaris (le macellum de —), XXXI, 349.

Maîtres des cérémonies du XVI^e s. (les Diaires des —), XXIII, 161, 319.
Manuscrits. v. *Bibliothèque Vaticane, Bibliothèques de Rome, Ridolfi* (card. N.).
Marianum scutum cimbricum, XXVIII, 353.
Martin (Albert). Nécrologie, XXXII, 517.
Mattei (collection), XXX, 57.
Mazarin (capitaine Jules), XXXIV, 201.
Memmianus. v. Lucrèce.
Ménandre. XXVII, 277.
Milieux littéraires (les) en Italie de 1796 à 1799, XXV, 243.
Minorque (statuettes de bronze trouvées à —), XXV, 339.
Minturnes (inscriptions de —), XXIV, 321; XXVII, 495.
Minuscule romaine, XXX, 447.
« *Mirabilia* » (l'auteur des —), XXIV, 479.
Missel romain (sur une rubrique du —: « In sabbato sancto Paschae »), XXXV, 141.
Monod (Bernard). Nécrologie, XXIV, 513.
Monte Circeo, XXIV, 157.
Montepeloso (l'évêché de —), XXIII, 363.
« *Moraulx de Plutarque* ». v. *Rabelais.*
Müntz (Eugène). Bibliographie, XXIII, 291.
— Nécrologie, XXIII, 291.
Musée Kircher (un fragment du —), XXX, 99.
Musée Pio-Clémentin (la vente de la collection Mattei et les origines du —), XXX, 57.
Naples. v. *Ameil, Jeanne Ière.*
Nécrologie. v. *Delaville Le Roulx, Gauckler, Martin, Monod, Müntz, Pélissier.*
Nécropole. v. *Thessalonique.*
Nécropoles puniques. v. *Sahel Tunisien.*
Néocésarée, XXXV, 161.
Nicolas V (l'élection du pape —), XXIII, 419.
Nicolas de Roberti, ambassadeur d'Hercule I, duc de Ferrare, auprès de Louis XI, XXIV, 139, 425.
Nimbe carré, XXVI, 3.
Nonciature de France de la délivrance de Clément VII à sa mort, XXVI, 513.
Nuraghes de Sardaigne, XXVIII, 141.
Odescalchi (lettre inéd. de Stendhal au prince —), XXIX, 233.
Orange (le fonds des notaires d' — à la Bibl. Vat.). v. *Bibl. Vaticane.*
Orbetello dans l'antiquité, XXX, 373.
Ordre de Malte. v. *Lévesque de la Cassière.*
Origène (les signes critiques d' —), XXII, 189.
Orsini (lettres de Rome de Bartolomeo de Bracciano à Virgile —), XXXII, 267.

Ortona-a-Mare. v. *Cabirique* (culte).
Ostie. Epigraphie, XXIX, 341.
— Le quartier des docks, XXX, 397.
— Les inscriptions gamaliennes, XXXI, 143.
— La mosaïque de la caserne des vigiles, XXVII, 22
— L'autel d' — au Musée des Thermes, XXVI, 483.
— XXXI, 365.
Ostienne (voie), XXXVI, 57.
Otton III. Sa cour à Rome, XXV, 349.
Palais Farnèse (un plafond du —), XXVII, 3.
— (le) d'après l'inventaire de 1633, XXIX, 145.
— (les premiers représentants de la France au —), XXXI, 11.
Pannecet (le cas du curé —), XXV, 97.
Panoramas de Rome. v. *Wyngaerde* (Ant. de).
Papes. v. *Alexandre III, Alexandre VI, Benoît XII, Clément VI, Grégoire XI, Jean XI, Jean XVII, Jean XXII, Jean XXIII, Nicolas V, Pie II, Serge III, Urbain V.*
Passionnaire occidental (le) au VII^e^ siècle, XXVI, 27.
Peintures. v. *Saint-Clément, Santa-Silvia.*
Pélissier (Léon-Gabriel). Nécrologie, XXXII, 511.
Pérouse (les régistres de bannis à — au XIII^e^ s.), XXXIV, 369.
Perspective (la) des origines à la Renaissance, XXXI, 393.
Pétrarque (la latinité de —), XXIV, 219.
— (sur le « Socrate » de —), XXXVII, 3.
Peutinger. v. *Table de Peutinger.*
Pharsale (sources historiques de la —), XXX, 155.
Philippe de Side (fragment de), XXVI, 335.
Pie II (l'abrogation de la Pragmatique et les règles de la chancellerie de —), XXVIII, 207.
Piolenc. v. *Coutumes.*
Plan de Marbre (l'identification d'un fragment du —), XXVIII, 225.
Pologne (la politique du Saint-Siège et l'élection de —, 1572-1573), XXXVI, 109.
« *Polycarpus* » (les deux recensions de la collection canonique romaine dite le —), XXXVII, 55.
Pomerium. Son extension par Vespasien, XXI, 97.
Porte Majeure (l'inscription de Claude sur la —), XXVI, 305.
Portus Cosanus dans l'antiquité, XXX, 373.
Portus Herculis dans l'antiquité, XXX, 373.
Pouzzoles (cultes et dieux à —), XXII, 23.
Pragmatique (abrogation de la —). v. *Pie II.*
Provincial romain (le) au XII^e^ s., XXIV, 75.
Pseudo-Mathieu (ms. inédit de l'Evangile du —), XXXIII, 81.
Publicains d'Asie (les) en 51 av. J. C., d'après la correspondance de Cicéron en Cilicie, XXVIII, 171.

Pytaïstes (bas relief des —), XXVII, 137.
Quatre Couronnés (le culte romain des —), XXXI, 131.
Quinctii (la légende des —), XXXVIII, 285.
Rabelais et les « Moraulx de Plutarche » à propos d'un ex-libris, XXVI, 195.
Ravenne (la création de la métropole ecclésiastique de —), XXXI, 277.
Reliquaire (le) du chef de Saint Sébastien, XXXIII, 479.
Registres pontificaux (publication des). v. *Ecole française de Rome.*
Retz (l'accommodement du card. de —), XXVIII, 97.
Rhin (la découverte du —), XXXVIII, 5.
Roberti (de'). v. *Nicolas de' Roberti.*
Romain (empire, impôt, schisme). v. *Empire, Impôt, Schisme.*
Rome (topographie de — au Moyen Age), XXII, 3, 385; XXV, 147; XXXIV, 307; XXXV, 3.
— (consuls et ducs de — du VIII[e] au XIII[e] s.), XXVI, 67.
— (anciens statuts de —), XXX, 117.
— (les notaires de — au Moyen-Age), XXXI, 291.
— (journal d'un français habitant de — au XVI[e] s.), XXII, 251.
— V. *Ager Velisci, Alta Semita, Appienne* (voie), *Arcadisme, Ariennes* (églises), *Bibliothèques, Circus Maximus, Colosse de Rome, Curie de Pompée, Domitilla* (catacombe de), *Ecole française, Epaphrodite, Fornix Fabianus, Forum, Forum Boarium, Janicule, Musée Kircher, Musée Pio-Clémentin, Ostienne* (voie), *Palais Farnèse, Panoramas, Plan de Marbre, Pomerium, Porte Majeure, Saint-Clément, Saint-Cyriaque, Sainte-Croix-de-Jérusalem, Sainte-Marie-Majeure. Saint-Laurent-hors-les-Murs, Saint-Louis-des-Français, Saint-Malo, Saint-Yves-des-Bretons, Santa-Maria-in-Macello, Santa-Silvia, Thermes de Caracalla, Vatican.*
Sahel tunisien (nécropoles puniques du —), XXXII, 245.
Saint-Clément (les peintures de la basilique primitive de —), XXVI, 251.
Saint-Cyriaque (catacombes de —), XXXVI, 57.
Sainte-Croix-de-Jérusalem (bibliothèque de —), XXIV, 13; XXVIII, 363.
Sainte-Marie-Majeure (les monastères desservants de —), XXVII, 479.
— avant les transformations du XVI[e] s., XXXV, 15.
Saint-Laurent-hors-les-Murs (sarcophage à scène nuptiale de —), XXIV, 491.
Saint-Louis des-Français (l'église — en 1810-1811), XXVI, 117.
Saint-Malo (l'église — de Rome), XXXVI, 85.
Saint-Yves-des-Bretons (la compagnie de — à Rome), XXXVII, 201.
Saint-Pol (connétable de —). Son exécution, XXIII, 427.
Salerne (diplomatique des princes lombards de —), XXI, 117.
Salone (fouilles de —), XXII, 429; XXIV, 125.
Salonique (inscriptions de —), XXV, 81.
— v. *Thessalonique.*

Salluste et la découverte du Danube, XXVIII, 79.
Salvien et la ruine de l'empire romain, XXXVII, 144.
Santa-Maria-in-Foro, XXV, 147.
Santa-Maria-in-Macello, XXV, 147.
Santa-Silvia (peintures de l'oratoire de —), XXVI, 15.
Sarcophage. v. *Saint-Laurent-hors-les-Murs.*
Sardaigne (nuraghes de —), XXVIII, 141.
Savoie (l'influence française en — pendant la minorité d'Amédée VIII), XXXV, 257.
Schismes romains (les) au VI[e] s., XXXV, 221.
Serge III et Jean XI, XXXIII, 25.
Sers (l'inscription de la plaine du —), XXX, 77.
Sicile (les cités de — devant l'impôt romain: Ager Decumanus et Ager Censorius), XXV, 3.
Sienne (statut des neuf gouverneurs et défenseurs de la commune de —), XXI, 23, 243.
— (le cardinal de —). Sa légation auprès de Charles VIII, XXII, 361.
Silvain (le culte de — en Afrique et l'inscription de la plaine du Sers), XXX, 77.
Sonnets. Pour deux sonnets (1813), XXVIII, 337.
Sousse. v. *Tabellae Defixionis.*
Spalato (palais de Dioclétien à —), XXXI, 247.
Statuettes de bronze trouvées à Minorque, XXV, 339.
Stendhal. Lettre inédite au prince Odescalchi, XXIX, 233.
Stichométrie (la) de l'A. et du N. T., XXII, 194.
Succosa dans l'antiquité, XXX, 375.
Sybaris (le commerce de la première —), XXVII, 243.
Tabellae defixionis trouvées dans les fouilles de la nécropole de Sousse, XXV, 55.
Table de Peutinger, XXVII, 463.
Tebessa (inscription de —), XXVIII, 341.
Théodora (les protégés de —), XXXV, 57.
Théodoret, XXXIV, 197.
Thermes de Caracalla (la « cella solaris » des —), XXXIX, 40.
Thessalonique (nécropole de), XXXII, 337.
— v. *Salonique.*
Thomas (l'apôtre saint). v. *Cabirique* (culte).
Thubursicum Numidarum. v. *Khamissa.*
Thucydide (mss. de —), XXI, 391, 402.
Thugga (forum de —), XXI, 3. v. *Dougga.*
Transhumance (la) des troupeaux en Italie et son rôle dans l'histoire romaine, XXV, 293.
Tremblements de terre (théories d'auteurs anciens sur les —), XXXIX, 87.

Triade solaire (la) dans le sanctuaire syrien du Lucus Furrinae à Rome, XXIX, 239.
Troyes. v. *Corneille* (Frédéric).
Tunisie (monuments chrétiens de —), XXXII, 3.
— v. *Aïn-Tounga, Aïn-el-Djemala, Dougga (Thugga), Gigthis, Haïdra (Ammaedara), Mactaris, Sahel tunisien, Sousse.*
Turin (les vaudois et le Parlement français de —), XXX, 193.
Urbain II (la défense d'Avignon sous —), XXX, 129.
Urgel (les premiers comtes carolingiens d'—), XXII, 89.
Vases à figures rouges, XXXVII, 107.
Vatican (le — au Moyen Age), XXII, 3, 385; XXXIV, 307; XXXV, 3.
— Musées, XXVI, 3; XXX, 99.
— Bibliothèque. v. *Bibl. Vaticane.*
Vaudois (les) et le Parlement français de Turin. v. *Turin.*
Velletri (l'Exultet de), XXX, 313.
Vespasien (l'extension du Pomerium par —), XXI, 97.
— (les salutations impériales de —), XXII, 347.
Villa d'Hadrien (fouilles de la —), XXXIII, 361.
Virgile (le portrait de —), XXXII, 385.
Visconti (le procès de Matteo' et de Galeazzo —), XXIX, 269.
Vitruve (observations sur un passage de —), XXII, 439.
Voies romaines de l'Etrurie méridionale, XXXIII, 169.
— v. *Appienne, Ostienne.*
Wyngaerde (Antoine van de), auteur de deux panoramas de Rome, XXI, 491; XXVI, 179.
Xénophon (notes sur le texte de —), XXVI, 109.
Zeugma, XXXV, 161.

III.

TABLE DES PLANCHES HORS TEXTE

Boiseries :

Plafond du palais Farnèse (second étage), XXVII, 1-4.

Bronzes :

Statuettes trouvées à Minorque, XXV, 7.
Idole de bronze doré du Janicule, XXIX, 10.

Cartes :

Carte archéologique du Monte Circeo, XXV, 4.
Orbetello et ses environs, XXX, 12.
Dimasse (Nécropole), XXXII, 12.
Mahdia (Nécropole), XXXII, 9-11.
El Alia (Nécropoles), XXXII, 7-8.
Voies romaines de l'Etrurie méridionale, XXXIII, 3.

Dessins et perspectives :

Panorama de Rome par A. van de Wyngaerde, XXI, 2-5.
Autre du même, XXVI, 4-7.
Plan d'un office pontifical du XV^e^ siècle, XXII, 8.
Ancienne vue de la Chartreuse de Bonpas, XXXI, 30.
Abside de Sainte-Marie-Majeure et Palais Pontifical, XXXV, 1.
Façade de Sainte-Marie-Majeure, XXXV, 2.

Documents iconographiques :

relatifs au cardinal d'Estouteville, XXXV, 3.
» à Virgile et à Horace, XXXII, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19.

Imprimés :

Titre du Plutarque aldin de Rabelais, XXVI, 8.

Inscriptions :

de Lamasba (Règlement d'irrigation), XXVIII, 4-5.
Dédicaces de Gaionas et d'Aeflanius, au Janicule, XXIX, 11,
Inscr. de la plaine du Sers (Tunisie), XXX, 1.
» trouvée en 1913 sur l'Esquilin, XXXIV, 2.

Manuscrits, chartes et miniatures :

Lettre close originale de Charles le Chauve (recto et verso), XXII, 4-5.
Vaticano-Columnensis 2200, page 418, XXII, 6.
Vatopedinus 507, f° 153, XXII, 7.
Registre de minutes notariales d'Orange (Bibl. Vatic.), XXX, 4, 5, 6.
Exultet de Velletri, XXX, 7, 8, 9, 10, 11.
Chartes de tabellions romains, XXXI, 8, 9, 10, 11, 12.
Portrait de Virgile dans le *Romanus,* XXXII, 15.
Traité d'alliance entre Louis de Savoie et le maréchal de Boucicaut (1409), XXXIV, 1.
Quittance de Jean du Cigne aux Capitouls de Toulouse, XXXVI, 1.
Manuscrit de Ludovicus Sanctus (Laur. 1051), XXXVII.

Médailles :

Médaille de Brutus, XXXII, 18.
» contorniate d'Horace, XXXII, 18.

Mosaïques :

de Dougga, XXII, 3.
de l'*Augusteum* d'Ostie, XXVII, 5-6.
d'Hippone, XXXI, 16, 17-18, 19-20, 21-22, 24-25.
de Sousse (Virgile), XXXII, 13.

Orfèvrerie :

Reliquaire de sainte Catherine de Sienne, XXXII, 6.
» du chef de Saint Sébastien, XXXII, 5-6.

Peintures :

Chambre funéraire chrétienne à Thessalonique, XXV, 2.
Fra Angelico, *la Roue symbolique,* XXV, 6.
Le primicier Théodote (S. Maria Antiqua), XXVI, 1.
Momie chrétienne d'Antinoé (Vatican), XXVI, 2-3.
Le jugement dernier (l'Enfer) de S^{t} Clément de Rome, XXVI, 9.
Tombe primitive de S^{t} Cyrille, XXVI, 10-11.
Portrait de Jean Levesque de la Cassière, XXXI, 3.
Fresque de la chapelle *delle volte* à San Domenico in Camporeggi à Sienne, XXXII, 4.
Polyptique de Santo Stefano à Sienne, XXXII, 5.

Plans et coupes :

Forum de Thugga, XXI, 1.
Fouilles de Dougga en 1901, XXXII, 1, 2.
Basilique urbaine de Salone, XXIV, 2.
Fouilles faites dans le cimetière chrétien de Thessalonique, XXV, 1.
Ruines de Circei aux bords du lac de Paola, XXV, 5.

Fouilles dans les nécropoles villanovienne et étrusque à l'ouest de Bologne, XXVII, 7-10.
Lucus Furrinae, au Janicule (Fouilles de 1908), XXVIII, 2, 3.
Sanctuaire des dieux orientaux au Janicule (état actuel), XXIX, 12, 13, 14.
Palais Farnèse d'après l'inventaire de 1653, XXIX, 16, 17, 18, 19.
Ostie. Maison des Amphores, XXIX, 20-21.
» Magasins s'étendant du Temple Capitolin au Tibre, XXX, 13.
» « *Palazzo Imperiale* » et « *Navalia* », XXXI, 5.
» Arcades du *navale,* XXXI, 6.
Souterrains du palais de Dioclétien, XXXI, 7.
Fouilles d'Hippone, XXXI, 13-14.
Macellum de Mactar, XXXI, 26-27, 28-29.
Basilique d'Henchir-Rhiria, XXXII, 2.
Haïdra, XXXII, 3.
Fouilles de la villa d'Adrien, XXXIII, 4.
Fouilles au VII[e] mille de la via Ostiense, XXXVI, 2.

Plomb (objets en) :

Tabellae defixionis trouvées à Sousse, XXV, 3.

Restaurations :

Sanctuaire des dieux orientaux au Janicule, XXIX, 15.

Sculptures :

Reliquaire de saint Pastor (Chapelle d'Henchir-Akhrib), XXIII, 1.
Base Casali, XXIII, 3, 4.
Médaillons conservés à l'université de Pavie, XXIV, 1.
Sarcophage de Saint-Laurent-hors-les-Murs, XXIV, 3.
Autel d'Ostie, XXVI, 12.
Fouilles du Janicule. Dionysos polychrome, XXIX, 3, 4, 5.
» Statue d'un roi égyptien, XXIX, 6.
» Nymphes dansant, bas relief, XXIX, 7, 8, 9.
Tombeau de Jean Levesque de La Cassière (église de St.-Jean-de-La-Valette), XXXI, 4.
Virgile. Buste du Musée Baracco, XXXII, 14.
» » de Naples, XXXII, 16.
» » du Capitole, XXXII, 17, 18.
Horace ? Buste de Naples, XXXII, 19.
Tête d'Antinoos (mus. des Thermes), XXXIII, 1, 2.
Procession isiaque. Bas relief de Florence, XXXVIII, 1, 2, 3.

Terres cuites :

Reliquaire de Saint Julien (Chapelle d'Henchir-Akhrib), XXIII, 2.

Vases:

Coupes du Vatican, XXX, 2, 3.
Cratère d'Aristonoüs, XXXI, 1, 2.

Vues photographiques de sites ou d'édifices:

Lucus Furrinae (Villa Sciarra), XXVIII, 1.
Fouilles du Janicule, XXIX, 1, 2.
Hippone. Fouilles de la propriété Dufour, XXXI, 15.
» » de l'ancienne propriété Chevillot, XXXI, 23.
Cuve baptismale de Sidi-Monsour, XXXII, 1.

TABLES

DES

TOMES I-XXXVIII DES *MÉLANGES*

(1881-1920)

I.

TABLE CHRONOLOGIQUE DES DOCUMENTS INÉDITS [1]

— Lexique (grec) des Institutions Athéniennes, XXVI, 353.

— Fragment d'un ms. inédit de l'Evangile du Pseudo-Mathieu, XXXIII, 100.

IV^e s. — Fragments d'une recension critique du *Adversus Judaeos* de S.-J. Chrysostome, XXXIV, 132.

V^e s. — Théodoret, *In Danielem,* XXXIV, 171.

VI^e s. — Concile apocryphe du pape Saint Silvestre, VI, 4.

VII^e s. — Fragments du traité d'Anastase le Sinaïte, XXII, 174.

VIII^e s. — Le livre de la Chasteté, de Jésusdenah, évêque de Baçzah. Texte syriaque et traduction, XVI, 225.

IX^e s. — Le *Souper* de Jean Diacre, XXI, 317.

IX^e-XII^e s. — Liste épiscopale d'Angoulême, XVII, 279.

815. — Proclamation du concile iconoclaste, XXIII, 348.

875, 26 juin. — Dotation de l'abbaye de S^t-Jean de Ripoll par le comte de Barcelone, VI, 454.

876. — Lettre close de Charles le Chauve, XXII, 136.

Fin du IX^e s.-début du X^e. — Dédicace d'une copie de Virgile par Rahingus et autres documents concernant ce copiste, VI, 245.

X^e s. — Vie de Saint Guénolé, XXXII, 34.

[1] Les documents publiés dans les « Mélanges » étant très nombreux, nous avons jugé utile d'en donner une table pour l'ensemble de la publication. Elle ne comprend en principe que des textes inédits et entiers; cependant nous y avons indiqué certaines rééditions qui, par le travail auquel elles ont donné lieu, ont la valeur d'une édition originale, et des fragments formant un tout. Une table des Inscriptions inédites, par ordre géographique des noms des lieux où elles ont été trouvées, complète cette table des documents (E. G. Léonard).

982, janvier. — Donation au monastère des Saintes Agnès et Constance à Rome, XXVI, 174.
XI^e s. — Catalogue pontifical de la Pomposa, XXXIII, 57.
» — Récit original de la consécration par le roi Robert de l'église de Saint-Aignan, VII, 466.
» — Glossaire latin-allemand extrait du Vatic. Reg. 1701, VIII, 611.
» — Fragment d'un calendrier romain, XIII, 155.
» — Généalogies angevines, XX, 206.
1023, juillet. — Préambule de la charte de donation de S^te-Marie de Calena au monastère de Tremiti, XVII, 407.
1079, 5 septembre. — Donation (en grec) faite au couvent de S^t-Léon-de-Gérace, X, 100.
1081-1097. — Chartes relatives au monastère S^t-Ange de Mileto, X, 109.
1082, 1 décembre. — Procès-verbal de l'assemblée de Civitate au sujet du monastère de Tremiti, XVII, 406.
XII^e s. — Lamentatio de morte Karoli comitis Flandrie, XXV, 119.
» — Descriptions anonymes de l'Italie, d'après Paul Diacre, IV, 409.
» — Charte grecque concernant le monastère S^t-Ange de Mileto, X, 104.
» Titres du 1^er manuel canonique de la réforme du XI^e s., XIV, 156.
1114, 4 décembre. — Bulle de Paschal II pour l'église de S^t-Jean de Ripoll, VI, 456.
1123, 11 septembre. — Bulle de Calixte II sur le rétablissement de l'évêché de Montepeloso, XXIII, 371.
» 21 novembre. — Six mandements de Calixte II au sujet du renouvellement de la légation de Girard évêque d'Angoulême, XVIII, 17.
1138-1272. — Fragment d'un cartulaire de l'église Saint-Pierre-en-Pont d'Orléans, VIII, 29.
1145, 25 mars. — Confirmation par Eugène III des possessions de l'abbaye N. D. du Bourgmoyen, VI, 440.
Vers 1150. — Lettre de l'abbé de Ripoll à Pierre Salamon, abbé de S^t-Victor, VI, 457.
1157?-1158?, 22 avril. — Concession de privilèges par Adrien IV à l'abbaye N. D. du Bourgmoyen, VI, 443.
1162, 7 décembre. — Lettre d'Alexandre III à Alfonse II sur la prochaine réunion du concile de Tours, XXIV, 71.
1164, 6 juillet. — Lettre d'Alexandre III à l'évêque de Barcelone sur la composition de Lérida, Tortose et Gerona avec l'archevêque de Tarragone au sujet de la trésorerie de l'église de Barcelone, XXIV, 72.
1166. — L'église d'Avignon vend aux maîtres et hospitaliers ou constructeurs du pont de Maupas la moitié du péage qu'elle touchait au dit lieu sur les pèlerins et les marchands, mais se reserve le « dominium » du pont et le droit d'y construire, XXXI, 381.

1176-1179. — Extraits de diverses bulles d'Alexandre III concernant l'abbaye de N. D. du Bourgmoyen, VI, 447.

1183, 15 mars. — Confirmation par Lucius III des possessions et des privilèges de N. D. du Bourgmoyen, VI, 447.

Vers 1190. — Donation d'une bible par un toulonnais captif à Majorque, VI, 458.

1192, 19 février. — Charte de donation en faveur de l'église de Ste-Croix de Fonte Avellana, XIII, 248.

1194, 13 avril. — Bulle de Célestin III à Sanche le Sage, roi de Navarre, en faveur de Juan de Tarazona pour la restitution du château de San Estevan, VII, 290.

1196, 19 mars. — Dispense donnée par Célestin III à Diego Lopez de se rendre en Terre Sainte, à condition d'aller combattre les païens qui occupent l'Espagne, VII, 292.

XIIIe s. — Lamentatio de humana fragilitate, XII, 172.

1208, 30 mai. — Innocent III exhorte le roi de Navarre à prêter son concours pour obliger Bernard de Montevaldrano à quitter l'église d'Artajona et à retourner à l'église de St-Sernin de Toulouse, dont il était chanoine, VII, 297.

1214, 2 mai. — Bulle d'Innocent III au roi de Navarre au sujet de la destruction de l'hôpital de San Miguel de Pampelune, VII, 297.

1216, 23 novembre. — Honorius III confirme au roi de Navarre la possession de Castillo Nuevo et des autres castillos qu'il avait acquis et de tous ceux qu'il pourrait construire sur la frontière des Sarrasins, VII, 298.

1218, 27 mars. — Bulle d'Honorius III mentionnant la prise de Toulon par les Sarrasins, VI, 458.

1220, juillet. — Statuts d'un chapitre général bénédictin tenu à Angers, IV, 350.

1223, 26 août. — Bulle d'Honorius III et vidimus de Conrad, archevêque d'Athènes, XV, 71.

1226. — Extrait d'un formulaire des requêtes de la chancellerie romaine, X, 115.

1229, 17 juillet. — Sentence du cardinal évêque de Sabine, légat, sur les limites des diocèses d'Espagne, XVI, 172.

1233, 7 juin. — Grégoire IX mande au roi de Navarre d'obliger les Juifs à porter un vêtement distinct de celui des Chrétiens, VII, 300.

1235, 22 septembre. — Deux bulles de Grégoire IX sur le passage du roi de Navarre se rendant en Terre Sainte, VII, 305.

» 27 septembre. — Grégoire IX ordonne que personne n'arrête le roi de Navarre dans les lieux qu'il traversera pour se rendre en Terre Sainte, VII, 304.

» 10 octobre. — Grégoire IX décide que Thibaut, roi de Navarre, jusqu'à son retour de la croisade ne pourra être excommunié, VII, 302.

1235, 5 décembre. — Grégoire IX mande aux abbés d'Izanzu, de Roncevaux et de Tudela de dissoudre par censures ecclésiastiques les confédérations illicites de quelques seigneurs de Navarre contre le roi Thibaut, VII, 308.

» 13 décembre. — Grégoire IX établit les gardiens des privilèges qu'il a conféré au roi de Navarre se rendant en Terre Sainte, VII, 311.

1236, 13 janvier. — Grégoire IX place le roi de Navarre sous la protection de S[t]-Pierre, et ordonne que ses biens demeureront entiers et saufs pendant deux ans après son retour de la croisade, VII, 306.

» 15 août. — Grégoire IX mande à l'abbé d'Izanzu et au prieur de Tudela d'obliger les perturbateurs du royaume de Navarre de s'abstenir à toute entreprise contre le roi Thibaut, VII, 312.

1237, 28 mars. — Grégoire IX écrit au roi de Castille pour l'engager à faire la paix avec le roi de Navarre, VII, 313.

» 1 avril. — Deux bulles de Grégoire IX pour exhorter le roi de Castille à faire la paix avec le roi de Navarre, VII, 315.

» 22 juin. — Citation à comparaître devant l'abbé d'Izanzu adressée à divers seigneurs Navarrais, ligués contre le roi Thibaut, VII, 309.

1241-1272. — Vie de la bienheureuse Hélène de Hongrie, XXXIII, 15.

1244 à 1249, 5 mai. — Lettre du Grand-Maître de S[t]-Jean au chevalier Briton, VI, 459.

1246, 29 septembre. — Bulle d'Innocent IV en faveur de Richard de Fournival, X, 124.

1248, 30 janvier. — Innocent IV écrit au roi de Navarre au sujet d'un dépôt d'argent confié aux changeurs des Foires de Champagne, VII, 316.

» 22 juin. — Bulle d'Innocent IV sur les réclamations des marchands Romains contre les changeurs des Foires de Champagne, VII, 318.

1251, 1 mai. — Bulle d'Innocent IV à la commune de Marseille, VI, 460.

1252, 29 juillet. — Bulle d'Innocent IV contre l'abbé de Ripoll, VI, 460.

1254, 20 août. — Bulle d'indulgences pour la fête de S[t]-Blaise à S[t]-Victor de Marseille, VI, 461.

1254-1330. — Fragments d'un dépouillement du reg. *Pater* de la chambre des comptes.

1257, 13 octobre. — Alexandre IV autorise le roi de Navarre à saisir les biens des Juifs qui refuseraient d'obéir à ses ordres relatifs à l'usure, VII, 321.

» 6 novembre. — Alexandre IV mande à l'évêque de Pampelune de délier Thibaut II roi de Navarre des serments qui lui avaient été imposés pendant sa minorité, VII, 322.

1259, 24 juin. — Alexandre IV défend que le roi de Navarre soit molesté par personne, VII, 324.

1259, 22 septembre. — Acte testimonial concernant le transport des reliques de s. Thomas apôtre de l'île de Chio à Ortona-a-Mare, XXXVIII, 60.

1263, 24 février. — Bulle d'Urbain IV sur la charge de la trésorerie de l'église de Pampelune, VII, 328.

» 1 mars. — Bulle d'Urbain IV autorisant à laisser les frères mineurs continuer leur service dans le monastère de Ste-Engrace de Pampelune, VII, 326.

1267, août. — Concession de quelques terres faite par Conradin en faveur de Gui de Montefeltro, XIV, 455.

» 8 août. — Transaction passée entre les évêques d'Avignon et la maison de Bonpas fixant leurs droits respectifs sur le bac et le port de Bonpas sur la Durance, XXXI, 382.

1268, 28 février. — Bulle de Clément IV pour la prédication de la croisade en Navarre, VII, 328.

» 28 février. — Pouvoir donné par Clément IV d'absoudre de la sentence d'excommunication les clercs et les laïques de Navarre qui prendraient la croix, VII, 332.

» 1 mars. — Bulle de Clément IV sur les privilèges et immunités accordés aux croisés, VII, 333.

» 1 mars. — Bulle de Clément IV accordant aux croisés de Navarre que nul d'entre eux ne pourra être appelé en jugement, VII, 334.

1272-1276. — Catalogue des Eglises de Rome, VII, 435.

1273, 12 décembre. — Grégoire X concède la règle de Cîteaux au monastère de Santa Maria della Piave, VII, 335.

1277, 27 octobre. — Ordonnance française de Charles I roi de Sicile relative à la rédaction en double exemplaire, français et latin, des comptes des trésoriers, III, 12.

1278, 4 mai. — Mandement du même relatif à Henri de Vaudemont, comte d'Ariano, VI, 216.

1279, 3 juin. — Nicolas III confirme au monastère de San Salvador de Leyre tous ses biens, possessions et privilèges, VII, 337.

1285. — Offrande dans la basilique Vaticane, XIV, 233.

» mai. — Les plus anciens comptes concernant le Latran, XIX, 6.

1287, 30 mai. — Inventaire des meubles du cardinal Geoffroi d'Alatri, V, 387.

1288, 1 juin. — Bulle de Nicolas IV relative à une élection de Jacques de Arena à l'université de Padoue, IV, 55.

1290, 11 juillet. — Légitimation par Nicolas IV de Taddeolo, fils naturel du médecin de Bologne maestro Taddeo, II, 115.

» 7 août. — Nicolas IV confie à Landolfo Colonna l'administration spirituelle et temporelle de l'église des saints Serge et Bacchus à Rome, II, 128.

1291-1292. — Dépenses du collecteur apostolique Lanfranc de Scano, X, 377.
1291-1293. — Livre de recettes d'Albert de Grondola (Collectoria 108), XVII, 225.
1295, 13 février. — Concession de terres par Boniface VIII au jurisconsulte Pierre de Ferrières, II, 123.
» 22 juin. — Autorisation accordée par Boniface VIII à Pierre de Ferrières de recevoir l'ordre de la prêtrise de tel évêque qu'il lui plaira, II, 123.
» 27 juin. — Permission accordée par Boniface VIII à l'évêque d'Orléans de relever l'ancien chapelain de S^t^-Louis Pierre de Condé du vœu de se croiser, II, 116.
» 11 juillet. — Boniface VIII accorde à Jauffré de Foixá l'accès aux offices et dignités de l'ordre de S^t^-Benoît, qu'il avait embrassé après être sorti de l'ordre de S^t^-François, II, 131.
» 12 août. — Nomination du jurisconsulte Guido da Baiso à la chantrerie de Chartres par Boniface VIII, II, 436.
» 19 août. — Indulgences accordées par Boniface VIII à ceux qui visiteront pendant la fête et l'octave de S^t^-Jacques l'église de San Giacomo di Prè, fondée par Luchetto Gattilusio, II, 135.
» 5 décembre. — Charles II, roi de Naples, ordonne à l'évêque de Sisteron et au sénéchal de Provence de mettre à la tête des travaux de l'église de S^t^-Maximin maître Pierre, français, V, 315.
1296, 18 juin. — Nomination par Boniface VIII de Pierre d'Auvergne à un canonicat à Notre-Dame de Paris, II, 119.
» 12 septembre. — Nomination par Boniface VIII de Guido da Baiso à l'archidiaconat de Bologne, II, 437.
» 9 décembre. — Charles II écrit à maître Pierre qu'il le met à la tête de la construction de l'église de S^t^-Maximin et lui attribue juridiction sur les maîtres et ouvriers pour tout ce qui concerne la direction des travaux, V, 316.
1298, 1 janvier. — Boniface VIII confirme l'accord sur les droits de juridiction de l'évêque de Pampelune et sur la possession des châteaux de Monjardin et Oro, VII, 338.
» 6 janvier. — Dispense de résidence accordée par Boniface VIII au jurisconsulte Dino di Mugello, prévôt de Montfaucon, II, 121.
» 13 février. — Boniface VIII confirme la bulle de Nicolas IV du 11 juillet 1290 relative à Landolfo Colonna, II, 129.
» 18 mai. — Boniface VIII accorde à son médecin Guglielmo da Brescia différents revenus dans la ville de Ferrare, II, 442.
1299, 11 octobre. — Pouvoir accordé par Boniface VIII à Pierre de Ferrières de conférer les bénéfices du défunt Raymond Ottoboni sur la présentation du roi de Sicile, II, 124.
Fin du XIII^e^ s. — Vie (grecque) d'Athanase, patriarche de Constantinople, XVII, 47.

Fin du XIII[e] s. — Fragments du Livre de l'Ami et de l'Aimé, de Raymond Lulle, XXXVIII, 197.

XIV[e] s. — Fragments de consultations inédites de Bartole, II, 321.

» — Fragments de la Somme Acé, V, 111.

» — Eglogue Latine « Faunus », XIV, 139 (Boccace).

» — Six lettres latines d'un anonyme, XII, 151.

» — Extraits d'une traduction française de Bernard Gui (Vat. fonds de la Reine, 647), I, 265-283.

1300, 7 mars. — Ordre donné par Boniface VIII à Guido da Baiso d'abandonner une prébende dans l'église de Bologne, dont il s'était emparé au préjudice de Filippo di Nucio da Todi, II, 438.

» 28 septembre. — Boniface VIII mande à l'abbé de Notre-Dame de Prières et au doyen de l'église d'Angers de publier un monitoire interdisant aux recteurs de Bretagne de percevoir le past nuptial, III, 303.

» 31 octobre. — Boniface VIII réserve en faveur de Foulques de Béné, chanoine de l'église d'Angers, la première dignité qui vaquera dans la dite église, III, 304.

» 6 novembre. — Boniface VIII accorde à Thibaud, évêque de Dol, pour quatre clercs attachés à son service, dispense de résidence pendant cinq ans, III, 305.

1301, 4 juillet. — Boniface VIII mande à l'abbé de Notre-Dame de Prières, au prieur de Fontevrault et au doyen de l'église d'Angers de promulguer l'abolition du tierçage et de publier un monitoire interdisant aux recteurs de Bretagne de le percevoir à l'avenir, III, 306.

» 21 juillet. — Boniface VIII relève Jean II, duc de Bretagne, de l'observation des engagements pris par son père sur la perception du tierçage, III, 308.

» 22 décembre. — Nomination de Pierre de Ferrières à l'évêché de Noyon, II, 124.

1302, 30 juillet. — Boniface VIII autorise Guillaume Ockam à joindre l'archidiaconé de Stow à la cure de Langeton qu'il possédait, II, 447.

1304, 25 février. — Concession du droit de citoyen de Sienne à Naldo de Colle, III, 143.

» 17 mars. — Le conseil des Cent de Florence et les deux conseils du Capitaine du peuple accordent au legat la *bailia*, c'est-à-dire plein pouvoir pour rétablir la paix, III, 381.

» 17 mars. — Les conseils du Podestat ratifient la délibération précédente et prennent diverses résolutions au sujet du trésor de la Commune, III, 383.

» 18 mars. — Le Pape ordonne au cardinal de Prato de s'opposer aux poursuites que les magistrats de Pistoie menacent d'exercer

contre Baldo Raynieri de' Fioraventi banquier du St-Siège, III, 386.

1304, 30 mars. — Les conseils du Podestat de Florence décident que les prieurs et le gonfalonier choisiront un ou plusieurs commissaires chargés d'aller demander au Pape de nommer lui-même un Podestat, III, 388.

» 9 avril. — Le Légat approuve l'institution d'une confrérie, créée en l'honneur de la Vierge à Santa Maria Novella; il confirme et étend les indulgences qu'ont accordées à cette confrérie les évêques de Florence, III, 389.

» 10 avril. — Le Pape nomme Antonio de Fisceraga Podestat de Florence, et désigne trois autres pour occuper cette charge, en cas de refus ou d'empêchement du premier, III, 391.

» 10 avril. — Le Légat autorise frère Albertino Mazzante à faire construire à San Casciano un hôpital et une église pour le service des pauvres et des Dominicains, III, 394.

» 16 avril. — Le Pape mande au cardinal de Prato qu'il ne peut consentir au départ de son banquier, Baldo de' Fioraventi, et lui ordonne de s'opposer aux mesures de contrainte annoncées contre celui-ci, III, 396.

» 19 avril. — Le Légat, en présence du Parlement de Florence, confirme une nouvelle organisation de la milice urbaine et distribue des étendards aux gonfaloniers, III, 398.

» 21 avril. — Le Légat ordonne de faire rentrer au trésor tout l'argent de la Commune de Florence; il accorde en outre aux prieurs et au gonfalonier le droit de disposer des troupes de la ville, III, 400.

» 28 avril. — Le Légat confère à l'inquisiteur Giovannino de Sienne les pleins pouvoirs, qu'il a lui-même reçus du Pape, et le charge de pacifier la commune de Colle et son territoire, III, 403.

» 6 mai. — Le Légat interdit la continuation d'un procès, engagé entre plusieurs citoyens de Florence, au sujet de diverses obligations privées, III, 406.

» 11 mai. — Permission accordée par Benoît XI à Guido da Basio de visiter par procureur son archidiaconé de Bologne, II, 441.

» 11 mai. — Dispense au même pour percevoir les revenus de ses bénéfices sans être tenu à la résidence, II, 441.

» 19 mai. — Benoît XI renouvelle la bulle de Boniface VIII interdisant aux recteurs de Bretagne la perception du past nuptial, III, 310.

» 19 mai. — Benoît XI renouvelle la bulle de Boniface VIII prononçant l'abolition du tierçage en Bretagne, III, 310.

» 19 mai. — Benoît XI renouvelle la dispense accordée par Boniface VIII au duc de Bretagne relative au tierçage, III, 311.

1304, 22 mai. — Le Légat autorise les prieurs et le gonfalonier de justice de Florence à prendre part à la croisade contre Prato, III, 410.

» 29 mai. — Le Pape exhorte les Florentins à marcher contre les habitants de Prato pour venger l'injure qu'ils ont faite au Légat, III, 410.

» 29 mai. — Le Légat permet aux prieurs de Florence de confier au Pontife le choix du futur Podestat, III, 412.

» 29 mai. — Lando Pucci et Martinuccio Bocchaccini de Prato sont choisis pour aller demander au Pape de désigner le Podestat, qui gouvernera la ville de Florence depuis le 1er juillet jusqu'à la fin de l'année, III, 413.

» 29 mai. — Les mêmes sont chargés de se rendre auprès du Podestat nommé par le Pontife et de lui demander son acceptation, III, 415.

» 7 juin. — Le Légat reconnait avoir reçu des Cerchi de Florence une somme de quatre mille florins d'or, que le Pape les avait chargés de lui remettre, III, 419.

» 7 juin. — Les envoyés de Lucques près le St-Siège déclarent avoir reçu d'Andrea Guidoni, banquier florentin, deux cents florins d'or, que la Commune leur expédiait, III, 421.

» 21 juin. — L'évêque de Sienne ayant voulu contraindre l'hôpital Santa Maria à acquitter les droits de procuration dûs au Légat, ce dernier l'invite à ne pas inquiéter plus longtemps le dit hôpital, III, 424.

» 30 juin. — Les Conseils du Capitaine et du Podestat de Florence décident que les prieurs nommeront des procureurs chargés de se rendre auprès du Pape pour répondre à sa citation du 21 juin, III, 427.

» 13 juillet. — Le Légat confirme l'accord intervenu entre la Commune de Florence et les commissaires des Blancs exilés et défend à toutes personnes d'y porter atteinte, III, 429.

» 3 août. — Les Anciens et le gonfalonier de justice de Pistoie prennent diverses décisions au sujet des finances de la Commune, III, 433.

» 8 août. — Les Conseils du Podestat de Florence désignent Teghia Tebaldi et Geppo Lamberti pour aller représenter la Commune à Empoli dans la conférence des représentants de la ligue Toscane, III, 434.

» 8 août. — Cefo de Alleis, Rainerio del Florese et Borgo Renaldi sont désignés pour le même objet, III, 437.

1307-1334. — Extraits des registres caméraux du Vatican relatifs aux arts à la Cour d'Avignon, II, 40-81.

1310. — Serment prêté par les *Nove* de Sienne le jour de leur entrée en fonction, XXI, 243.

1310. — Le Statut des *Nove* de Sienne, XXI, 245.
» 18 juillet. — Bulle de Clément V confirmant la fondation du couvent de Weinheim, XXVII, 144.
1313, 28 mai. — Mandement de Clément V pour forcer l'official que Guglielmo da Brescia avait établi dans son archidiaconé de Bautois, à rendre compte de sa gestion audit Guglielmo, II, 443.
» 11 juillet. — Nomination par Clément V de Guglielmo da Brescia à l'archidiaconat de Bologne, II, 444.
» 10 août. — Dispense de résidence accordée par Clément V à Guglielmo da Brescia dans son archidiaconé de Bologne, II, 445.
» 20 août. — Roger des Ternes est nommé doyen de S[t]-Yrieix, IV, 32.
» 23 novembre. — Le même est autorisé à conserver le prieuré de Graçay, IV, 33.
1316, 29 janvier. — Sentence rendue entre le monastère de San Ciriaco in Via Lata et Stefano Porcari, condamnant celui-ci à la perte de tous ses droits de « quartarius » sur une pièce de vigne sise hors de la porte Pinciana, pour l'avoir laissée en friche, XXX, 125.
» 14 octobre. — Jean XXII confère à Marsilio de Padoue un canonicat dans la cathédrale de Padoue, II, 448.
» 13 novembre. — Jean XXII confère à Jean de Jandun un canonicat dans l'église de Senlis, II, 452.
» 22 novembre. — Remise par Jean XXII des sentences portées par les officiers du Comtat contre divers seigneurs de Noves qui avaient enlevé des pierres au vieux pont de Bonpas sur la Durance, XXXI, 384.
Vers 1317 ou 1320. — Lettre de remerciement de Jean XXII au roi Philippe V pour un cadeau considérable, XIV, 614.
1317 ou 1318, 18 janvier. — Jean XXII ouvre à Nicolas Trivet un crédit pour le rapide achèvement d'une œuvre littéraire qu'il lui avait commandée, II, 453.
1317 ou 1318, 25 juillet. — Jean XXII remercie John Grauntson de l'exemplaire d'un de ses ouvrages qu'il lui avait envoyé, II, 454.
1319, 5 août-9 septembre. — Compte des dépenses faites pour l'œuvre de l'hospice de Bonpas, XXXI, 386.
1320, 1 décembre. — Bulle par laquelle Jean XXII donne aux Chartreux la maison de Bonpas et nombre de terres environnantes sauf le port sur la Durance, qu'il réserve à l'Eglise Romaine, XXXI, 388.
1321-1322. — Extraits des Arch. camérales du Vat. relatifs à Marino Sanudo l'ancien, II, 222.
1321, 28 mars. — Acte de Charles, duc de Calabre, sur la construction du monastère *Sancti Corporis Christi* de Naples, XVIII, 187.
Vers 1322. — Extrait des dépositions recueillies [dans le procès] contre Galeazzo, Marco, Luchino, Stefano et Matteo Visconti, XXIX, 307.

1322, 28 juin; 7 novembre. — Lettres de félicitation de Jean XXII à Jean d'Andrea sur son dévouement aux intérêts du S^t^-Siège, IV, 10.

» 3 août. — Nomination de Pierre Bersuire au prieuré de la Fosse par Jean XXII, et régularisation de son passage de l'ordre de S^t^-François à celui de S^t^-Benoît, IV, 23.

1323, 3 janvier. — Jean XXII nomme Philippe de Vitri chanoine de Verdun, IV, 18.

» 25 août. — Lettre de remerciement de Jean XXII à Nicolas Domenici, IV, 9.

» 26 août. — Nomination de Bernard Gui à l'évêché de Tuy en Galice, II, 457.

» 1 septembre. — Bernard Gui, malgré sa nomination à l'évêché de Tuy, est prorogé dans ses fonctions d'inquisiteur en Languedoc, II, 458.

» 12 septembre. — Nomination de Roberto de' Bardi à un canonicat de l'église de Verdun, IV, 14.

» 18 décembre. — Installation définitive de Bernard Guy comme évêque de Tuy, II, 458.

1324, 4 mai. — Nomination de François, fils de Jean d'Andrea, à un canonicat de l'église de Bologne, avec dispense d'âge, IV, 11.

» 4 mai. — Nomination de Frédéric, fils de Jean d'Andrea, à un canonicat de l'église d'Aquileja, avec dispense d'âge, et à un canonicat de l'église de Cividale del Friuli, IV, 12.

» 20 juillet. — Nomination de Bernard Gui à l'évêché de Lodève, II, 459.

1325, 8 juillet. — Sentence de Johannes de Cavis chanoine du Latran, XXX, 337.

1326. — Lettre de Jean XXII à Jean d'Andrea le remerciant de son dévouement aux intérêts du S^t^-Siège, IV, 13.

1327, 21 février. — Jean XXII ordonne à John Grauntson de continuer les négociations qu'il lui avait confiées, II, 455.

» 13 novembre. — Lettre de Jean XXII à Jean d'Andrea lui annonçant qu'il lui a accordé les faveurs qu'il lui avait fait demander, IV, 13.

1327-1354. — Registrum curiae Patrimonii B. Petri in Tuscia de 1327, IX, 319.

1330, 17 juin. — Remerciements adressés par Jean XXII à Bernard Gui pour l'envoi de la troisième partie de son *Sanctoral*, II, 460.

» 30 juillet. — Jean XXII nomme Guillaume de Machaut chanoine de Verdun, IV, 43.

1331-1334. — Comptes des dépenses faites par la chambre apostolique à la Chartreuse de Bonpas, XXXI, 390.

1332, 17 avril. — Jean XXII nomme Guillaume de Machaut chanoine d'Arras, IV, 43.

1332, 19 décembre. — Jean XXII nomme Philippe de Vitri chanoine de S[t]-Pierre d'Aire, IV, 18.

1333, 4 janvier. — Jean XXII nomme Guillaume de Machaut chanoine de Reims, IV, 44.

» 4 janvier. — Jean XXII confère à Jean de Machaut un bénéfice ecclésiastique à la nomination de l'abbé de Montebourg, IV, 46.

1334-54. — Registrum curiae Patrimonii B. Petri in Tuscia de 1334, IX, 304.

1335, 17 avril. — Benoît XII confirme Guillaume de Machaut dans son titre de chanoine de Reims, mais révoque les autres concessions de Jean XXII, IV, 45.

» 8 septembre. — Benoît XII nomme Gace de la Bigne chanoine de S[t]-Pierre de Gerberoi, IV, 29.

1336, 7 mars. — Nomination de Roberto de' Bardi à la chancellerie de l'église de Paris, IV, 15.

» 4 octobre. — Provision en faveur de Pierre Bersuire, prieur de Bruyères-le-Châtel, d'un bénéfice de 80 ou 100 livres tournois à la nomination de l'abbé de Saint-Florent de Saumur, IV, 24.

1337, 27 avril. — Benoît XII donne ordre d'enquérir contre deux clercs accusés de s'être servis de fausses lettres destinées à convaincre l'evêque de Béziers d'une tentative d'envoûtement contre Jean XXII, XXIX, 326.

1338, 10 janvier. — Benoît XII relève de l'excommunication Robert, roi de Sicile, XVIII, 171.

1341. — Extrait du Nécrologe du chapitre de S[t]-Pierre, relatif à la Mosaïque de la Navicella (col. 87), I, 124.

1341-1343. — Note des dépenses faites pour la réparation du toit de la basilique vaticane par Benoît XII, XXXV, 91.

1342, 30 juin. — Nomination de Pierre Bersuire au prieuré de Clisson par Clément VI, IV, 25.

1343, après le 19 septembre. — Injonction faite aux marechaux de Rome de respecter les droits du chapitre de S[t]-Pierre à la juridiction de la place de la basilique, et de ne troubler en rien ses habitants, XXX, 343.

1344, 25 septembre. — Clément VI mande à Jean des Murs de venir à Avignon, en compagnie de Firmin de Beauval, assister à une conférence pour réformer le calendrier liturgique et corriger les erreurs du nombre d'or, XIX, 142.

» 1 octobre. — Clément VI écrit à l'archevêque de Bourges et à l'évêque de Paris et les prie de pourvoir aux frais de route de Jean des Murs et de Firmin d'Amiens et de subvenir à toutes leurs dépenses, XIX, 143.

1345. — Instructions données à Nicolas d'Astribort, ambassadeur du Dauphin à Venise au sujet de la croisade contre les Turcs, XXVII, 550.

1345, 15 janvier-1346, 28 novembre. — Bulles de Clément VI sur la croisade contre les Turcs, XXVII, 543, 557.

» 21 juillet. — Lettres patentes du Dauphin Humbert II recommandant à tous ses officiers et sujets Giustiniano Giustiniani, ambassadeur de Venise, XXVII, 548.

» 2 août-3 novembre. — Délibérations du Sénat de Venise au sujet de la croisade contre les Turcs, XXVII, 551.

» 1er novembre. — Nomination de Lorenzo di Cava à la charge de greffier de l'hôtel de Jeanne Ière, reine de Sicile, XXXVIII, 276.

1352, 21 juillet. — Clément VI engage l'archevêque de Milan, Giovanni Visconti, à se montrer indulgent envers son neveu, Matteo Visconti; il lui recommande également l'abbé de St-Germain d'Auxerre et le doyen de l'église d'Aquilée qu'il a chargés d'une mission verbale auprès de lui, XVII, 424.

» 21 juillet. — Clément VI mande à l'abbé de St-Germain d'Auxerre et au doyen de l'église d'Aquilée de ne mettre l'archevêque de Milan et ses neveux en possession de la terre et du vicariat de Bologne que lorsqu'ils auront rendu au St-Siège la ville d'Orvieto et la terre de Bettona, XVII, 425.

» 28 juillet. — Clément VI demande à Giovanni Visconti, archevêque de Milan, de proroger pendant trois ans la trêve qu'il a signé avec le roi et la reine de Sicile et qui doit expirer à la Toussaint prochaine, XVII, 429.

» 16 août. — Clément VI exhorte Giovanni Visconti à rendre au St-Siège la ville d'Orvieto et la terre de Bettona, XVII, 430.

» 17 août. — Clément VI prie le même de porter secours à l'évêque de Verceil assiégé dans son château de Biella, XVII, 431.

» 17 août. — Clément VI prie le même de s'interposer dans la querelle qui s'est élevée entre Nicolas Fieschi et la Commune de Parme, au sujet de la possession de la terre de Calestano, XVII, 432.

» 18 août. — Clément VI proroge de trois mois le terme accordé à Giovanni Visconti et à ses neveux, pour ratifier les engagements pris par leurs ambassadeurs vis-à-vis du St-Siège touchant le vicariat de Bologne, XVII, 433.

» 1er septembre. — Clément VI accuse réception au même de la lettre que celui-ci vient de lui envoyer pour ratifier l'engagement conclu en son nom et en celui de ses neveux avec le St-Siège au sujet du vicariat de Bologne, XVII, 434.

» 13 septembre. — Clément VI charge l'abbé de Cluny de réconcilier avec l'abbé de St-Germain d'Auxerre et son frère, le prieur de Die, certains chevaliers qui, sous le prétexte que les dits abbé et prieur ont fait sortir de prison certains coupables, leur ont envoyé des lettres patentes de défi, XVII, 435.

1352, 15 septembre. — Privilège d'exemption de l'ordinaire accordé à Pétrarque à raison de son archidiaconé de Parme par Clément VI, IV, 35.

» 9 novembre. — Remise faite au nom de l'archevêque de Milan au légat du Pape en Italie d'un hôtel sis à Bologne, que le cardinal-évêque d'Ostie et de Velletri avait légué par testament à l'Eglise Romaine, et dont l'archevêque s'était emparé, XVII, 437.

» décembre. — Compte des funérailles de Clément VI, XX, 245.

1353, 16 avril. — Innocent VI nomme Gui de Chaulhac à un canonicat avec prébende vacant dans l'église de Reims par la mort d'Etienne de Chaulhaguet, IV, 30.

» 3 juillet; 1374, 17 décembre et 1375, 9 juin. — Documents sur les dépenses faites pour l'horloge du palais pontifical d'Avignon, XXIX, 220.

1354. — Partie postérieure au mois d'août 1354 du Registrum curiae Patrimonii B. Petri in Tuscia, IX, 319.

» 8 avril. — Permission donnée à Pierre Bersuire par Innocent VI d'échanger son office de chambrier de l'abbaye de Coulombs pour le prieuré de S[t]-Eloi de Paris, IV, 27.

1355. — Statut sur l'acquisition du droit de cité à Sienne, III, 146.

1357-1358. — Fragments d'un formulaire de la pénitencerie apostolique, XVIII, 41.

1358, 9 juin. — Bulle d'Innocent VI au sujet de l'application du droit de dépouille par les collecteurs dans le royaume de Sicile en deça du Faro, XXII, 149.

» 3 septembre. — Bulle adressée à Etienne de Clapiers, abbé de S[t]-Victor, VI, 462.

1361, 28 juillet. — Le conservateur de la basilique de S[t]-Pierre condamne les chanoines de S[te]-Marie in « Transpadina » à restituer au chapitre de la dite basilique le corps d'un pèlerin mort dans la cité Léonine et tous ses biens dont ils s'étaient emparés, XXX, 346.

1362. — Compte des funérailles d'Innocent VI, XX, 248.

1362-1366. — Instructions du pape Urbain V à son camérier Arnaud Aubert au sujet du droit de dépouille, XXII, 152.

1364. — Registre caméral du cardinal Albornoz, VII, 132.

1366, 4 septembre. — Compte des revenus de la mense archiépiscopale d'Embrun, pour l'année 1365, XXV, 286.

[1367], 17 février. — Lettre de l'archevêque d'Embrun [Pierre Ameil] au comte de Nola, XXV, 285.

» 9 juin. — Mandat d'excommunication contre les auteurs des méfaits commis dans les possessions de la basilique de S[t]-Pierre sises dans les limites des diocèses de Viterbe, Narni, Amelia, Orte et Bagnorea, XXX, 352.

1372, 6 août. — Ordonnance d'exécution d'une sentence condamnant en dommages et intérêts certains chanoines de Ste-Marie « de Cornu » envers la basilique de St-Pierre, XXX, 357.

1373, 11-14 avril. — Compte des paiements faits aux brigands et autres personnes chargées de garder la cité d'Avignon au mois de mars 1373, XXX, 146.

1373-1376. — Joyaux du trésor pontifical mis en gage pour payer les gens d'armes, XVII, 126.

1374, 15 février. — Commission d'André Gradenigo, baile de la colonie vénitienne à Constantinople, III, 128.

» 8 juillet-1375, 15 mars. — Lettres de Grégoire XI à l'abbé de Marmoutiers, XVI, 191, 200.

» 23 octobre-1375, 9 janvier. — Lettres du même au cardinal de St-Ange, XVI, 196.

1375, 9 janvier. — Lettre du même à l'évêque de Bologne, XVI, 199.

1376. — Compte des sommes prêtées par Louis d'Anjou à Grégoire XI, XVII, 130.

» août-septembre. — Transport des 60000 florins prêtés à Grégoire XI par Louis d'Anjou, XVII, 128.

» 17 octobre. — Compte des dépenses faites à l'occasion de l'entrée du recteur Guillaume de Beaufort, vicomte de Turenne, à Carpentras, XXVIII, 349.

1377, 14 novembre. — Lettre de Grégoire XI au duc d'Anjou, demandant un délai pour le paiement de ce qu'il doit, XVII, 133.

» 14 novembre. — Instructions de Grégoire XI à l'évêque de Maguelonne au sujet du remboursement de sa dette, XVII, 134.

1378 (?). — Lettre de William Flete à Raimond de Capoue au sujet de Ste-Catherine de Sienne, XXXIV, 77.

» 6 janvier. — Grégoire XI informe son trésorier des réclamations du duc d'Anjou, XVII, 135.

» janvier-1404, mars. — Compte des remboursements faits à Louis d'Anjou jusqu'à l'extinction de la dette contractée par Grégoire XI et Clément VII, XVII, 139.

» 1 mars. — Grégoire XI entretient l'évêque de Maguelonne des remboursements à faire au duc d'Anjou, XVII, 139.

1378, septembre. — Liste des cardinaux créés par Urbain VI, XXVIII, 369.

1378-1379. — Fragments inédits de la correspondance de Ste-Catherine de Sienne, XXXIV, 3.

1379, juillet-1438, 27 juillet. — Quatre lettres de Charles V et de Charles VII sur la famille florentine des de Chino établie en France au XIVe siècle, XXXVI, 19.

1381, 12 décembre. — Inventaire des biens trouvés dans la tour où se construisait l'horloge de la ville d'Avignon, XXIX, 223.

1385, 13 novembre. — Sentence de confirmation par Jean évêque de Venosa, XXX, 362.

1388, 8 juillet. — Ordonnances des ducs de Berry et de Bourgogne pour le gouvernement du comté de Savoie, XXXV, 315.

1390, 18 juin. — Clément VII à Jean François collecteur de la province de Tours au sujet du droit de dépouille, XXII, 154.

1391, 4 juillet. — Jean Courtecuisse est nommé chanoine prébendé dans la cathédrale de Poitiers, à la suite du décès de Jean de Loubert, IV, 48.

» 30 décembre. — Permission pour Jean de Montreuil d'avoir un autel portatif, IV, 47.

1393, 20 octobre. — Convention entre les ducs de Berry et de Bourgogne, XXXV, 279.

Début du XV^e^ s. — Fragments de chronique sur Benoît XIII, XXVI, 93.

» Relation de l'entrée à Avignon de la reine Yolande de Sicile (1412, 7 sept.), XXVI, 93.

XV^e^ s. — Extraits d'archives relatifs aux arts à la cour pontificale, IV, 280.

» — Fragment crypto-tachygraphique du *Palatinus graecus 73*, VI, 546; VII, 213.

» — Fragments du ms. Ottobonien 2523 (poèmes et autres œuvres littéraires en français et en latin), V, 27.

» — Fragments de statuts de N. D. de Déols, VIII, 17.

1406. — Les coutumes de Piolenc (I. Coutumes. II. Tarif. III. Ordonnance), XXIV, 49.

[»] 15 juillet. — Lettre de Jean Sans Peur à Baucicaut, gouverneur de Gênes, XV, 240.

1412, 31 décembre; 1414, 8 février. — Trois bulles de Jean XXIII sur les réparations du palais pontifical d'Avignon, XXVIII, 199.

1414, 19 septembre. — Charles VI désigne au légat du Pape *Guillermus Juvenalis de Ursinis* pour un canonicat avec prébende à S^t^-Aignan d'Orléans, XXXII, 61.

» 3 octobre. — Le cardinal légat mande au chapitre de S^t^-Aignan d'Orléans de recevoir comme chanoine prébendé le dit *Guillermus*, XXXII, 63.

1416. — Lettre de Gasparino à Jean Corner, XI, 385.

1416-1424. — Légende mineure de S^te^-Catherine de Sienne, XXXII, 409.

1417, 23 février. — *Guillermus Juvenalis de Ursinis* nomme ses procureurs pour toutes causes mues et à mouvoir en cour de Rome, XXXII, 64.

1418. — Lettre latine de Guarino de Vérone au Pogge, XI, 379.

» — Lettre du même à Pietro Zorzi, XI, 380.

Vers 1423. — Bref de Martin V adressé au prieur du couvent des Camaldules de Florence, l'invitant à favoriser de tout son pouvoir les travaux littéraires d'Ambrogio Traversari, IV, 51.

» — Bref de Martin V adressé à Ambrogio Traversari, l'encourageant à poursuivre ses traductions des Pères grecs, IV, 52.

1427. — Lettre de Leonardo Giustiniani à Guarino de Vérone, XI, 387.

1432, 1er novembre. — Lettre de Côme Raimondi à Antoine Canobio, XI, 399.

1432-1447. — Fragments extraits des archives pontificales relatifs aux arts à la cour d'Eugène IV, V, 321.

1439, 23 mars. — Jean de Cigne confesse avoir reçu de Jean de la Croys cent écus d'or, XXXVI, 26.

1439-1486. — Extraits chronologiques du Diaire caméral, XXIV, 283.

1447, 24 mars. — Lettre de Fra Cruilles au Sage Conseil de Barcelone sur l'élection du pape Nicolas V, XXIII, 421.

1448-1458. — Extraits des archives pontificales relatifs aux arts à la cour de Nicolas V, IX, 136.

Avant 1450. — Lettre (attribuée à Pétrarque) à Battista Malatesta di Pesaro, XI, 411.

1453, 20 août. — Guillaume d'Estouteville approuve l'aliénation faite par le chapitre de Ste-Marie-Majeure d'une maison appartenant au monastère supprimé de Santo Bartolomeo in Suburra, XXXV, 41.

1460, 28 avril. — Lettre de Don Carlos de Viane à la duchesse de Milan, XXI, 459.

» 23 juillet. — Lettre du même au duc de Milan, XXI, 460.

» décembre. — Memorandum de l'ambassadeur Pierre de Peralta, envoyé par Jean II auprès de Charles VII, XXI, 462.

» 3 décembre. — Jean II d'Aragona annonce au duc de Bourgogne l'arrestation de Don Carlos de Viane, XXI, 461.

1461. — Fragment de chronique du règne de Louis XI, XV, 112.

1461, 8 janvier. — Rapport de Gueraut dez Pla au Dauphin sur l'arrestation de Don Carlos de Viane, XXI, 466.

1463, 1 février, 21 mai. — Deux règles de la chancellerie de Pie II, complétant celle de 1462 sur les grâces expectatives en France, XXVIII, 222.

» 6 octobre. — Le chapitre de Ste-Marie-Majeure donne au cardinal Guillaume d'Estouteville une maison située sur la place de l'église, pour que le cardinal la restaure et y loge les chapelains des chapelles du St-Sacrement, de St-Michel et de St-Pierre aux liens, XXXV, 46.

Après 1465. — Fragment d'une chronique du règne de Louis XI, XV, 112.

1469. — Chansons et ballades sur la trahison du cardinal Balue, XIX, 288.

1470, 16 juillet. — Bulle de Paul II relative au calice donné par Louis XI à la basilique de St-Jean de Latran, XXIII, 148.

1475, 19 décembre. — Relation officielle de l'exécution du connétable de St-Pol, XXIII, 428.

1476, 21 mars. — Le cardinal Guillaume d'Estouteville confère à Antoine de Pilorcis de Setia le titre de chapelain près l'autel de St-Jacques, XXXV, 48.

1478, novembre-1480, juillet. — Dépêches de Nicolas de Roberti, ambassadeur d'Hercule Ier, duc de Ferrare, auprès du roi Louis XI, XXIV, 145, 425.

1480-1533. — Notice de Jérôme Aléandro sur son grand-oncle le cardinal Aléandro, VIII, 583.

Avant 1483. — Leçons de grammaire grecque professées par Ange Politien au Studio de Florence, XV, 15.

1483, 14-21 janvier. — Legs à Ste-Marie-Majeure contenus dans le testament du cardinal Guillaume d'Estouteville, XXXV, 50.

» 15 juin. — Bulle par laquelle Sixte IV déclare inaliénables les biens et revenus que le chapitre de St-Jean de Latran a reçus de Louis XI, XXIII, 150.

» juillet. — Lettre par laquelle Louis XI nomme les juges en première instance des procès se rapportant à la joissance par St-Jean de Latran du commun de paix de Rouergue, du domaine royal de Rodez, du péage et du tabellionage de Millau, XXIII, 157.

1485, 20 mars. — Lettre d'Ange Politien à Jean Lorenzi, VIII, 14.

» 25 juin. — Lettre de Laurent de Médicis à Jean Lorenzi, VIII, 16.

1486, 15 octobre. — Lettre de Politien au même, VIII, 18.

1488-1489. — Sept lettres grecques et une latine de Démétrius Chalcondyle au même, VII, 482.

1488, 14 février. — Lettre de Laurent de Médicis au cardinal de Saint Marc, VIII, 8.

1489, 14 mars-1494, 19 septembre. — 51 lettres de Bartolomeo de Bracciano à Virgilio Orsini, XXXIII, 273.

1489. — Leçon d'ouverture du cours d'Ange Politien sur l'Odyssée, XV, 25.

» — Commentaire grammatical sur l'Odyssée, XV, 29.

1490, 10 septembre. — Lettre d'Anne de Bretagne à Charles VIII, XXXVI, 80.

» 10 septembre. — Lettre du prince d'Oranges au même, XXXVI, 81.

» 10 et 12 septembre. — Lettres de Jean Françoys et Etienne Petit au même, XXXVI, 82.

1493. — Fragment inédit du Diaire de Burchard (cod. Vat. 5632), XXII, 239.

» 19 septembre. — Bulle par laquelle Alexandre VI, tout en déclarant César, évêque élu de Valence, fils légitime de Dominique d'Arignano et de Vannozza de' Catanei, l'adopte et lui confère les droits et privilèges de la famille de Borgia, XXVI, 321.

1494, 6 octobre. — Ordre de paiement des cardinaux pour les maitres des cérémonies pontificaux et quittance de ceux-ci, XXIII, 205.
1494, 29 octobre-4 décembre. — Sept lettres du cardinal de Sienne à Alexandre VI, XXII, 364, 374.
» 13 novembre. — Lettre du même à Podocataro, XXII, 373.
1497. — Mémoire du même à Alexandre VI sur la réforme de l'Eglise, XXVII, 100.
» — Mémoire anonyme à Alexandre VI sur le même objet, XXVII, 105.
1497. — Mémoire en faveur de la fabrique de S[t]-Pierre de Rome, XXVII, 111.
1499, 8 septembre. — Lettre de Trivulce au gouvernement milanais au sujet de l'expédition de Cottignola, XV, 79.
» 13 septembre. — Lettre de la Seigneurie à Jean Dolce sur le même objet, XV, 81.
» 15 septembre. — Lettre d'Hector Bellingeri au duc de Ferrare sur le même objet, XV, 85.
» 27 septembre. — Lettre missive de Louis XII à Michel Tonsi, XI, 284.
» 29 octobre. — Pétition des habitants de Cottignola contenant des lettres patentes de Louis XII en leur faveur, XV, 87.
Fin du XV[e] s. — Poème et épitaphes sur Charles VII, XXV, 215.
» — Consultations des jurisconsultes Aloisius Vellutus et Caiétan, II, 350.
XVI[e] s. — Ode de Muret « Ad Albertum Lollium Ferrariensem », III, 224.
» — Inventaires des mss. de Jean Lascaris, VI, 255.
1502, 27 avril. — Lettres patentes de Louis XII de la donation de Cottignola faite au duc de Ferrare, XV, 94, 96, 99.
1503, 28 juin, 10 octobre; 1504, 8 janvier. — Ordres de paiement pour les maîtres de cérémonies du S[t]-Siège, XXIII, 211, 215.
1505, 16 mars. — Louis XII reconnaît que ses délégués ont reçu le serment de l'ambassadeur du duc de Ferrare, XV, 99.
1512-1532. — Cinq lettres d'Aléandre à Erasme, XV, 355.
1518, 19 avril. — Procès-verbal de l'élection de Jean de Magdeleine à l'abbaye de Cluny, transmis à Léon X afin d'en obtenir confirmation, XVII, 362.
» 20 avril. — Lettre de François I[er] à Léon X pour le prier de préposer à l'abbaye de Cluny l'abbé de S[t]-Denis, XVII, 361.
» 15 mai. — Acte de consentement de Jean de Magdeleine à son élection à l'abbaye de Cluny, XVII, 370.
» 16 mai. — Acte d'Eymard Gouffier, abbé de S[t]-Denis, pour accepter la résignation du monastère de Cluny faite par Jean de Magdeleine, XVII, 371.
» 17 mai. — Lettre de François I[er] à Léon X pour le prier d'admettre la résignation du monastère de Cluny faite par Jean de Magdeleine en faveur d'Eymard Gouffier, XVII, 374.

1518, 17 mai. — Lettre de l'amiral de Bonivet, frère d'Eymard Gouffier, au cardinal de Médicis, XVII, 375.

» 17 mai. — Lettres du Grand Maître de France de Boysy, frère d'Eymard, au cardinal de Médicis, XVII, 376.

» 17 mai. — Lettre de l'amiral de Bonivet au Pape sur l'élection d'Eymard à l'abbaye de Cluny, XVII, 377.

» 17 mai. — Lettre de Boysy au Pape sur la même élection, XVII, 379.

» 5 juin. — Enquête sur la situation du monastère de Cluny, XVII, 380.

» 25 décembre. — Déclaration relative à l'abbaye de S^t^-Jean-au-Mont-lez-Thérouanne, XXVI, 163.

1521, 8 août. — Lettre de Jean Lascaris à Jean Rucellai, VI, 267.

» 23 août. — Déclaration consistoriale relative à l'abbaye de Mont-S^t^-Eloi-lez-Arras, XXVI, 165.

1524, 23 décembre. — Arrêt du parlement ordonnant que Guillaume Roland sera élu papetier juré de l'Université de Paris, XXIV, 376.

Vers 1525. — Mémoire sur César Grolier et sa famille, XVI, 436.

1525, 1 juin. — Arrêt du parlement ordonnant que les frères mineurs de Meaux ne pourront prêcher le même matin ou le même soir que l'évêque, quand celui-ci prêchera, XXIV, 376.

» 28 novembre. — Lettre en grec de Lazare de Baïf à Jean Lascaris, VI, 271.

1526, 19 juillet. — Arrêt du parlement renvoyant Jacques Poisson marchand tavernier d'Orléans, quoique laïque, devant l'official d'Orléans, pour avoir troublé une procession, XXIV, 378.

1527. — Description du sac de Rome par Jean Cave, orléanais, XVI, 381.

» — Poème latin de Pietro Corsi sur le sac de Rome, XVI, 420.

» 8 juillet. — Lettre de Guillaume du Bellay à l'amiral Chabot sur le sac de Rome, XVI, 410.

» août. — Lettre de François I^er^ à Clément VII sur le même objet, XVI, 414.

» 12 octobre. — Lettre du cardinal Niccolò Ridolfi au chancelier Du Prat sur le même objet, XVI, 417.

» décembre-1528, avril. — Journal d'un *scrittore* de la pénitencerie apostolique relatif à l'occupation de Rome par les Impériaux, XVI, 18.

1528, 14 juillet. — Arrêt du parlement renvoyant Nicolas Amy pardevant le roi de la bazoche et son conseil pour une cause concernant les jeux de la bazoche et la bande des Amazones, XXIV, 379.

1529, 25 juin. — Lettre de Jean Lascaris au grand maître, VI, 269.

» 13 août. — Arrêt du parlement ordonnant que les filles de joie pourront plaider régulièrement par écrit contre le couvent de S^t^-Magloire et, en attendant, que leurs biens arbitrairement saisis par le prévôt de Paris leur seront restitués, XXIV, 380.

1539, mars-avril. — Deux lettres de Pierre Danès, XIX, 174.
1540 (?), 23 octobre-1546, 14 mars. — Quatre lettres latines de Paul Manuce, III, 272.
» 13 novembre. — Lettre du roi François Ier à son ambassadeur Rincon pour Antoine Eparque, XIII, 283.
1541-1553. — Cinquante lettres d'Antoine Eparque à Cervini, XIII, 294.
1544, 23 août; 20 septembre. — Lettres du cardinal Bembo à Girolamo Quirino sur le *Canzoniere* autographe de Pétrarque, VII, 13.
Vers 1545. — Catalogue des manuscrits grecs d'Antoine Eparque, XIII, 360.
1545, 20 février. — Contrat passé entre le cardinal Marcello Cervini, Niccolò Majorano, Benedetto Giunti et Antonio Blado, XII, 291.
1548, 23 mai. — Lettre d'Antoine Eparque à Antonio Helio, XIII, 322.
» 13 juin. — Lettre du même à l'évêque de Noyon, XIII, 287.
1550, 28 juin-1552, 2 janvier. — Huit sentences d'un registre criminel de Turin contre les hérétiques Vaudois, XXX, 199.
1553, 18 novembre. — Lettre de Benvenuto Cellini à Bernardo Salviati, évêque de St-Papoul, XXIX, 231.
1554, juillet-1559, juin. — Extraits des *Diarii* d'Emmanuel-Philibert, duc de Savoie, XXX, 19.
» 16 septembre. — Lettre du cardinal Marcello Cervini au cardinal Farnese, XII, 311.
» 30 septembre. — Lettre du même au cardinal Medici, XII, 312.
1555, 22 septembre. — Lettre d'Henri Estienne II au cardinal Sirleto, XII, 182.
1556, 18 juin-1557, 29 septembre. — Sept lettres du cardinal d'Armagnac au cardinal Carlo Carafa, XXII, 109.
1561, 25 juillet-1570, 18 novembre. — Huit lettres italiennes de Paul Manuce, III, 280.
1566, 23 mars. — Lettre d'Antoine Eparque au cardinal Charles Borromée, XIII, 348.
» 24 juillet. — Lettre du cardinal d'Armagnac à Pie V, XXII, 116.
1567-1569. — Quatre lettres d'Antoine Eparque à Sirleto, XIII, 350.
1572, 20 août, 12 décembre; 1573, 14 janvier, 15 avril. — Lettres du cardinal Commendone au cardinal de Côme sur l'élection de Pologne, XXXVI, 177, 189, 191, 199.
« 6 septembre. — Lettre du cardinal de Côme au cardinal Commendone sur le même objet, XXXVI, 181.
» 20 septembre. — Lettre de A. M. Gratiani au cardinal Commendone sur le même objet, XXXVI, 182.
1573, 7 mars. — Lettre de Jacques Amyot à Grégoire XIII sur le décret de Gratien, V, 287.
» 7 mars, 12 septembre. — Lettres du même au cardinal de St-Sixte sur le même objet, V, 289, 292.

1576 (?). — Trois documents sur le tombeau de Paul III Farnèse, IX, 78.
» 9 juin; 1584, 20 février. — Deux lettres italiennes d'Alde Manuce au cardinal Sirleto, III, 288.
1577, 20 avril. — Lettre de Gilbert Genebrard au cardinal Sirleto sur Pierre Danès et Guy du Faur de Pibrac, XIX, 180.
» 5 juillet. — Lettre de l'ambassadeur Louis de la Rocheposay à Claude Dupuy, III, 213.
1578, 3 avril-1585, 14 juin. — Huit lettres du cardinal d'Armagnac à Cesare Pamfilio, XXII, 118, 130.
1581, 2 mars. — Lettre de Fulvio Orsini à Gianvincenzo Pinelli sur le *Canzoniere* autographe de Pétrarque, VII, 14.
» début de juillet. — Requête présentée au Conseil complet de l'Ordre de Malte par les Langues de France, d'Italie et d'Espagne en vue d'obtenir la déposition du Grand Maître La Cassière, XXXI, 115.
» 6 juillet. — Le Conseil complet de l'Ordre de S^t^-Jean élit fr. Mathurin de Lescout, dit Romegas, lieutenant du Magistère et lui donne pouvoir de gouverner l'Ordre avec la collaboration du Conseil, XXXI, 119.
» 8 juillet. — Le lieutenant du Magistère et le Conseil décident de transporter La Cassière au château S^t^-Ange et de l'y tenir sous bonne garde, XXXI, 120.
» 9-15 juillet. — Quatre lettres de Jean Levesque de La Cassière, Grand Maître de l'Ordre de Malte, au Pape, XXXI, 121, 123, 126, 130.
» 14 juillet. — Lettre du même au cardinal de Côme, XXXI, 129.
» 12 août. — Instructions remises à Gaspard Visconti, auditeur de rote, envoyé à Malte par Grégoire XIII comme légat pontifical, XXXI, 133.
1582, 8 septembre. — Lettre de Michel Eparque à Antonio Possevino, XIII, 357.
1583. — Lettre de Fulvio Orsini à Gianvincenzo Pinelli, VII, 16.
1585, 8 février. — Lettre du cardinal d'Armagnac au cardinal de Côme, XXII, 129.
1587. — Catalogue de la Bibliothèque du cardinal Sirleto, XI, 463.
1596, 19 mars-1600, 26 août. — 18 lettres de s. François de Sales au nonce à Turin, VI, 340.
» 26 août. — Lettre du nonce à Turin au cardinal de Santa Severina, VI, 343.
» 30 octobre. — Lettre du baron d'Avully au nonce à Turin, VI, 345.
1597, 8 février. — Lettre du même au même, VI, 381.
» 21 avril. — Lettre de s. François de Sales à Clément VIII, VI, 353.
» novembre (?). — Rapport sur la situation religieuse de Genève, VI, 363.

1597, 13 novembre. — Adresse à Clément VIII du P. Chérubin et du curé d'Annemasse, VI, 362.
» 20 novembre. — Lettre de l'évêque de Genève au nonce à Turin, VI, 365.
1598, 25 avril-1599, 25 octobre. — Six lettres du P. Chérubin au nonce à Turin, VI, 369.
» 17 juin, 12 octobre. — Lettres de l'évêque de Genève au même, VI, 376, 380.
1599 (?). — Mémoire envoyé par s. François de Sales au même, VI, 390.
» (?). — Mémoire de s. François de Sales sur les prébendes théologales dans le diocèse de Genève, VI, 404.
» 4 février. — Lettre du nonce à Turin au cardinal légat Aldobrandino, VI, 389.
» 26 septembre. — Rapport sur les conversions à la foi catholique envoyé au nonce à Turin par l'archevêque de Vienne, VI, 397.
» 25 octobre. — Lettre du P. Chérubin à Clément VIII, VI, 399.
XVII^e s. — Inventaire des livres grecs de Lollino, évêque de Bellune, IX, 31.
» — Documents relatifs à l'exécution du tombeau de Paul III, IX, 78.
1600. — Fragment du « De arte scribendi epistolas », ouvrage inachevé d'Aléandre, VIII, 585.
» — Les « Carmina anacreontica » d'Aléandre, VIII, 586.
» — Catalogue des œuvres d'Aléandre, VIII, 598.
1603, 29 mars. — Lettre de s. François de Sales au lieutenant d'Albigny, VI, 409.
1607, 24 mai; 1609, 5 et 9 septembre; 1610, 12 janvier. — Lettres sur l'édition de Polybe d'Isaac Casaubon, X, 39.
1610, 12 janvier. — Lettre d'Henri IV au duc d'Urbin, X, 35.
1610, 10 avril-1611, 1 janvier. — Lettres d'Aléandre à ses neveux Rinuccini, VIII, 582.
» 18 mai, 15 juin; 1621, 3 août. — Lettres de s. François de Sales à Roch Calcagne grand écuyer du duc de Nemours, VI, 410, 411, 413.
1612, mai. — Lettres de Jérôme Aléandre relatives à Gaspard Schopp, VIII, 393.
1616, 2 septembre-1617, décembre. — Lettres du même à Jérôme Bignon, VIII, 359.
1617, avril. — Lettres du même à Théodore Sevin, VIII, 391.
» 5 août-1620, 6 février. — Lettres du même à Herwart de Hohenburg, VIII, 382.
» 3 octobre-1619, 22 septembre. — Lettres du même à P. Dupuy, VIII, 521.
1618, 4 février. — Lettre de s. François de Sales au P. Ange Calcagne, VI, 412.

1618, 19 juin. — Pièce signée de s. François de Sales concernant les noces de M. Calcagne, VI, 411.
» 16 août. — Lettre de s. François de Sales au P. Général des Barnabites, VI, 413.
» 16 octobre. — Billet autographe de s. François de Sales, conservé avec diverses reliques à l'église de la Trinité des Monts, VI, 415.
1619, 4 juin. — Lettre de M. de Beleurger à Gevart, VIII, 593.
» 8 novembre-1621, 21 mars. — Lettres de P. Dupuy à Jérôme Aléandre, VIII, 531.
1620, 15 mars; 1613 (*sic*), 5 avril. — Lettres de Herwart de Hohenburg au même, VIII, 387.
1623, 28 septembre; 1624, 28 avril. — Lettres de Fr. de Verthamon au même, VIII, 401.
1624, 13 juillet-1627, mars. — Lettres de Jérôme Aléandre à Sigismond Boldoni, VIII, 369.
1625 (ou 26?), 6 avril, 3 octobre. — Lettres du même à P. Dupuy, VIII, 538.
» 20 avril-16 septembre. — Huit lettres de Francesco Colonna à Carlo Barberini sur le capitaine Jules Mazarin, XXXIV, 213.
1626, mars. — Ordre de marche de l'armée pontificale, XXXIV, 218.
» 12 et 18 mars. — Lettres de P. Dupuy à Jérôme Aléandre, VIII, 540.
» 18 mars, 8 avril, 13 mai, 9 septembre. — Lettres de Gio. Francesco Sacchetti à Carlo Barberini sur le capitaine Jules Mazarin. XXXIV, 220, 222, 226.
» 7 avril, 19 mai. — Lettres de Jérôme Aléandre à P. Dupuy, VIII, 543.
» mai. — Indemnité au capitaine Mazarin, XXXIV, 226.
» 13 et 20 mai. — Lettres de Torquato Conti au duc de Feria sur le capitaine Mazarin, XXXIV, 221, 224.
» 13 mai; 1627, 11 janvier. — Instructions au capitaine Mazarin, XXXIV, 221, 227.
» 15 mai. — Lettre du duc de Feria à Torquato Conti sur Mazarin, XXXIV, 223.
» 15 mai. — Lettre de Gonzalve de Cordoue au même sur le même, XXXIV, 223.
» 20 mai; 1627, 12 janvier. — Lettres de T. Conti à C. Barberini sur le même, XXXIV, 225, 230.
» 23 mai, 30 juin, 19 novembre. — Lettres de P. Dupuy à J. Aléandre, VIII, 545, 552.
» 16 juin-29 décembre. — Lettres de J. Aléandre à P. Dupuy, VIII, 548, 554.
1627, 11 janvier. — Lettre de Mazarin à T. Conti, XXXIV, 229.
» 11 et 23 janvier. — Lettres de T. Conti à Gonzalve de Cordoue sur Mazarin, XXXIV, 228, 234.

1627, 12 janvier. — Relation de Mazarin sur les négociations avec Gonzalve de Cordoue, XXXIV, 230.
» 16 janvier. — Lettre de Jacques Dupuy à J. Aléandre, VIII, 578.
» 28 janvier-1628, 21 juillet. — Lettres de P. Dupuy au même, VIII, 556, 559, 563, 565, 572, 577.
» février. — Lettres de J. Aléandre à Annibale Campeggi, VIII, 389.
» 23 février. — Lettre du même à J. Dupuy, VIII, 580.
» 23 février-1628, 30 mai. — Lettres du même à P. Dupuy, VIII, 557, 561, 564, 571, 575.
» 26 août-1631, 15 janvier. — Cinq lettres de Pierre Dupuy à L. Holstenius, VII, 86.
1628. — Lettres de J. Aléandre relatives à Holstenius, VIII, 398.
» 1er février. — Lettre de Sigismond Boldoni à J. Aléandre, VIII, 376.
» 12 février-1629, février. — Lettres écrites par J. Aléandre à divers savants au nom du cardinal Barberini, VIII, 396.
» mai-septembre. — Lettres de J. Aléandre à Baltzar de Vias, VIII, 365.
» octobre (?), 23 décembre. — Lettres du même à Gevart d'Anvers, VIII, 378.
» 13 novembre. — Lettre de Gevart d'Anvers à J. Aléandre, VIII 380.
1629. — Introduction de Confalonieri au classement des Archives du Château St-Ange, XIII, 9.
» 14 et 22 août. — Lettres de Charles de Montchal, archevêque de Toulouse, à Holstenius, VI, 574.
1631 (?), 17 février. — Lettre de M. le Président de Cambolas à Peiresc, VI, 577.
» 21 septembre; 1632, 7 février; 1633, 23 mars; 1637, 14 mai. — Lettres de Charles de Montchal à M. de Peiresc, conseiller du roi, VI, 567.
» 25 septembre; 1633, 27 septembre; 1634, 30 novembre. — Lettres de M. B. de Corneillan, évêque de Rodez, à Peiresc, VI, 578.
1633, 9 août. — Lettre de D. L. Chabert à Peiresc, VI, 580.
1636, 4 juin-1645, 20 novembre. — 26 fragments de lettres de Christophe Dupuy à P. Dupuy, prieur de St-Sauveur, VII, 118.
» 29 juillet. — Lettre de Petit (de Nîmes) à Peiresc, VI, 583.
Vers 1640 (?). — Mémoire de M. de Peiresc pour rechercher à Toulouse et à Rodez le livre de Dionysius Byzantius, VI, 585.
» (?). — Lettre de Peiresc à M. de Valavès, VII, 127.
1640, 7 juillet. — Lettre de Michel Baudier à P. Dupuy, VIII, 596.
1641. — Quatre lettres de Leonardo Agostini relatives à des acquisitions d'antiques. Mélanges Rossi, p. 153.
1642, 13 juin-1648, 24 avril. — Huit lettres de Jacques Dupuy, prieur de St-Sauveur, à L. Holstenius, VII, 96.
1646, 22 novembre. — Lettre de P. Dupuy au cardinal Barberini, VII, 124.

1648, 12 juin. — Lettre de M. Gaiot à Holstenius, VI, 584.
» 28 septembre. — Lettre de Lambecius à J. Dupuy, VII, 125.
1660, 16 octobre; 1661, 6 août, 9 août; 1662, 5 juin. — Lettres d'Alexandre VII au cardinal de Retz, XXVIII, 109, 112.
1661, 16 février. — Lettre du card. de Retz à Dom Hilarion Rancati, abbé de Ste-Croix de Jérusalem, XXVIII, 109.
1698, 7 octobre; 1699, 3 février. — Lettres de Montfaucon à l'abbé de Louvois sur son voyage en Italie, XI, 443.
1701, 1 juillet. — Deux lettres sur les conditions religieuses du diocèse d'Ajaccio au début du XVIIIe siècle, XXIV, 206.
» 21 août. — Traité pour l'édition du *Diarium Italicum* de Montfaucon, XI, 451.
1760-1790. — Lettres de Gaetano Marini à Isidoro Bianchi, XII, 437, 454; XIII, 71, 100, 115, 123, 137, 225, 231, 239.
1764-1790. — Lettres de Bianchi à Marini, XII, 451; XIII, 61, 95, 106, 119, 133, 144, 149, 236.
1770, 12 septembre. — Lettre de Clément XIV pour l'achat de quelques statues de la *Villa della Navicella* du duc Mattei, XXX, 69.
1789-1800. — Lettres de l'abbé de Salamon, chargé des affaires du Saint-Siège à Paris, au cardinal de Zelada, secrétaire d'Etat de Pie VI, au cardinal Doria et à l'abbé Bacqué, XVIII, 421.
1793. — 198 sonnets romains sur l'assassinat de Bassville, XXXIII, 375.
» 25 et 26 février. — Deux lettres sur le cas du curé Pannecet émigré dans le diocèse de Narni, XXV, 101.
1810, 20 mai. — Inventaire de la Bibliothèque de Ste-Croix-de-Jérusalem, XXIV, 14.
1810-1811. — Lettres relatives à St-Louis-des-Français, XXVI, 121.
1813. — Deux sonnets italiens contre Napoléon, XXVIII, 338.
1819, 30 janvier. — Lettre de Stendhal au prince Odescalchi, XXIX, 237.

II.

TABLE GÉOGRAPHIQUE DES INSCRIPTIONS INÉDITES

Aïn-el Djemala (Tunisie), XXVI, 368 et sqq.
Aïn-Tounga (Tunisie), XXVII, 38.
Algérie. Inscriptions relevées par MM. Audollent et Letaille en 1889-189 0 X, 401.
Aurès (nord de l' —), XIII, 476; XIV, 16.
Carthage, X, 317; XI, 53, 322 (marques doliaires); XII, 237; XIII,'31 (marques de vases grecs et romains).
Constantine, XXV, 53.
Corcyre (Inscription grecque de 1228), II, 380.
Corse, XI, 110.
Djebel Bou-Kournein (Tunisie). (Sanctuaire de Saturnus Balcaranensis), XII, 19.
Dougga (Tunisie), XIX, 296; XXI, 16.
Espagne, XXXVII, 310.
Gigthis (Tunisie), XXXIV, 268; XXXV, 327.
Henchir-Akrib (Algérie), XXIII, 12.
Italie méridionale (Inscriptions byzantines), XII, 384.
Khamissa (Algérie), XXIII, 117.
Lambèse (Algérie), XVIII, 452.
La Valette (Malte). (Inscription funéraire du Grand Maître Jean Lévesque de La Cassière), XXXI, 140.
Minturnes, XXIV, 321.
Ostie, XXIX, 342.
Phrygie, II, 292.
Ravenne (Pierres gravées de la bibliothèque), III, 36.
Rome. Base votive dédiée à Silvain par Aulus Cocceius Eros, XVII, 144.
La Trinité des Monts (Pierre tombale de Mathurin de Lescout), XXXI, 138.
Saint Clément, XXVI, 296.
Saint Georges au Vélabre, VII, 424.
Saint Louis des Français (Inscription commémorative de la mort de Jean Levesque de La Cassière), XXXI, 139.

Saint Pierre (Inscriptions du tombeau d'Hadrien Ier), VIII, 479.
Sainte Silvia, XXVI, 22.
Sanctuaire syrien du Janicule, XXIX, 244.
Salonique, XIX, 543; XX, 224; XXV, 81.
Satafis-Périgotville (Algérie), XVI, 44.
Séviana (Algérie), XIV, 517.
Sers. plaine du — (Tunisie), XXX, 82.
Sousse (Tunisie). (Tabellae defixionis). XXV, 55.
Tabarka (Tunisie), XI, 81.
Taormina, I, 2.
Tébessa (Algérie), XXV, 73; XXVIII, 342.
Terracina, I, 38, 249.
Thamalla-Tocqueville (Algérie), XV, 44.
Tipasa (Algérie), XIV, 407.
Tlemcen (Algérie). Mélanges Rossi, 127.
Tunisie, XIII, 418.
Zaouia Khedima (la) (Tunisie). Mélanges Rossi, 343.

D
111
E4
t.38

École française de Rome
Mélanges d'archéologie
et d'histoire

PLEASE DO NOT REMOVE
SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO
LIBRARY